

BULLETIN DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN ET ANNALES

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE

BELGIQUE.

TOME TROISIÈME.

ANVERS,

CHEZ FROMENT, MARCHÉ-AUX-SOULIERS, 665.

1846.

ANVERS. — IMPRIMERIE DE J.-E. BUSCHMANN.

TABLEAU GÉNÉRAL DES MEMBRES

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE BELGIQUE.

Président : M. le vicomte DE KERCKHOVE.
Vice-président : M. DU MONT.
Secrétaire-perpétuel : M. FÉLIX BOGAERTS.
Trésorier : M. DE KEYSER.
Bibliothécaire et *Archiviste :* M. BROECKX.

Conseillers :

MM.
E. BUSCHMANN ;
GACHARD ;
GOETHALS ;
le comte DE KERCKHOVE d'Exaerde;
J. B. DE KUYPER ;
SCHAYES ;
VAN HASSELT ;

MM.
Le chevalier de LEBIDART ;
POLAIN ;
le chanoine DE RAM ;
le Baron JULES DE SAINT-GÉNOIS ;
SMOLDEREN ;
VAN THIELEN.

Conseillers honoraires :

MM. OCTAVE DELPIERRE et VAN DEN WYNGAERT.

Président honoraire :

M. HENRI DE BROUCKERE.

Comité de publication.

MM. BROECKX, BUSCHMANN, DU MONT et VAN HASSELT.

Membres effectifs.

MM

BOGAERTS (Félix), professeur d'histoire, membre correspondant des Académies royales et Sociétés des Sciences, Lettres et Arts de Rouen, Marseille, Zélande, Jéna, Lille, Hainaut, Liége, Gand, Bois-le-Duc; de celles des départements du Var et de l'Eure; des Sociétés des Antiquaires de Picardie et de la Morinie; membre honoraire des Académies royales de médecine de Madrid, Cadix, Palma (Majorque), Galice et Asturies; de l'Institut royal de Valence, secrétaire-général de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts d'Anvers, etc.

BRAEMT, graveur des monnaies de Belgique, membre de l'Institut des Pays-Bas et de plusieurs autres académies, etc., à Bruxelles.

BROUCKERE (Henri de), gouverneur de la province de Liége, ancien gouverneur de celle d'Anvers, membre de la Chambre des Représentants, officier de l'ordre de Léopold, de l'ordre de Saxe-Cobourg-Gotha, etc., à Liége.

BROECKX (le docteur C.), membre des Académies royales de médecine de Belgique, de Madrid, de Palma (Majorque); de l'Institut royal de Valence; de la Société des Antiquaires de la Morinie et de plusieurs autres académies et sociétés savantes, etc., à Anvers.

BUSCHMANN (Ernest), professeur d'histoire et de littérature à l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, etc.

CUYPER (Jean-Léonard de) sculpteur, à Anvers.

DELEPIERRE (Joseph-Octave), ancien conservateur des archives de la Flandre-Occidentale, attaché à la Légation belge à Londres, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

FAUCONVAL (C. de Bernard baron de), propriétaire à Bruxelles, etc.

FUISSEAUX (N. J. de), avocat, conseiller provincial, président de la Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, etc., à Mons.

GACHARD (Louis-Prosper), archiviste-général du royaume, membre du conseil héraldique; de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles et de plusieurs autres sociétés savantes, chevalier des ordres de Léopold et de la Légion d'honneur, etc., à Bruxelles.

MM.

GOETHALS (F. V.), conservateur de l'ancienne bibliothèque de Bruxelles, etc.

GRAND (Ed. le), contrôleur au ministère des finances, professeur d'économie politique à l'école industrielle de Bruxelles, membre correspondant de la Société libre d'émulation de Liége; de la Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut; de la Société royale de la Littérature et des Beaux-Arts de Gand; de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de Lille; de la Société des Antiquaires de la Morinie; etc.

HUNIN (Alouis), peintre, à Malines.

HENAUX (Ferdinand), homme de lettres, membre de plusieurs sociétés savantes, à Liége.

JENICOT (P. H. J.), avocat à la cour d'appel de Liége, secrétaire-adjoint de la Société libre d'émulation pour les Sciences, Lettres et Arts, membre correspondant du ministère de l'instruction publique de France pour les travaux historiques, etc.

KERCHOVE (Henri de), docteur en sciences et en droit, commissaire royal de l'arrondissement de Louvain, etc.

KERCKHOVE D'EXAERDE (le comte François-Antoine-Maximilien de), ancien officier-supérieur de cavalerie au service de Napoléon, ci-devant membre de l'ordre équestre de la Flandre-Orientale, ancien commissaire de milice et du district d'Eecloo, membre correspondant de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Arts de Rouen; des Sociétés des Sciences, Lettres et Arts d'Anvers, Liége, Strasbourg, Mâcon, Toulon, Evreux; de la Société des Antiquaires de la Morinie; de la Société royale des Sciences technologiques du Palatinat; des Sociétés des Beaux-Arts de Gand et de Paris; commandeur de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs d'Allemagne, chevalier de justice de l'ordre de Malte, etc., à Exaerde.

KERCKHOVE dit DE KIRCKHOFF VAN DER VARENT (le vicomte Joseph-Romain-Louis de), ancien médecin en chef aux armées, membre de la plupart des académies et sociétés savantes d'Europe et d'Amérique, vice-président honoraire de la Société grand-ducale de minéralogie et de géognosie de Jéna; grand'croix, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, vice-président de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts d'Anvers, etc.

MM.

KEYSER (Nicaise de), peintre d'histoire, membre des Académies et Sociétés des Sciences et des Beaux-Arts d'Anvers, de Gand, Liége, Mons, Jéna, Strasbourg, Evreux; de l'Académie impériale des Beaux-Arts de Vienne; de l'Académie royale de Marseille; des Sociétés des Antiquaires de Picardie et de la Morinie; etc., chevalier des ordres de Léopold et du Lion néerlandais.

KUYPER (Jean-Baptiste de), sculpteur, membre de plusieurs sociétés des beaux-arts, à Anvers.

LAMBRECHTS (le docteur), président de la commission médicale de la province d'Anvers, membre de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts et de la Société de Médecine d'Anvers, membre correspondant des Académies royales de Médecine de Madrid et de Cadix, bourgmestre de Hoboke.

LEBIDART DE THUMAIDE (le chevalier Alphonse-Ferdinand de), premier substitut du procureur du roi, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, chevalier de l'ordre du Lion de Bade, etc., à Liége.

LEHAYE (de), membre de la Chambre des Représentants de Belgique, etc., à Gand.

MERTENS (François-Henri), professeur à l'Athénée d'Anvers, conservateur de la bibliothèque publique, bibliothécaire-archiviste de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts et président de la Société de Littérature flamande de la même ville, membre correspondant de l'Académie royale de Cadix et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.

MONT (J. P. du), l'un des fondateurs de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts d'Anvers, membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc., à Anvers.

POLAIN (M. L.), docteur en philosophie et lettres, conservateur des archives de la province de Liége, professeur de littérature française et d'histoire publique moderne à l'école de commerce de Liége, correspondant des comités historiques du ministère de l'instruction publique de France, membre de plusieurs sociétés savantes.

PONCIN-CASAQUY (Ferdinand-Joseph), docteur en droit et en philosophie et lettres, membre correspondant de l'Institut de France et de plusieurs autres académies et sociétés savantes, au château de Rang-doux sur l'Ourte les-Houffalise.

MM.

RAM (G. F. X. de), recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain, chanoine honoraire de la métropole de Malines, docteur en théologie et en droit canon, professeur ordinaire à la faculté de théologie, membre de la commission royale d'histoire de Belgique; de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles et de plusieurs autres académies et sociétés savantes, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.

SAINT-GENOIS (le baron JULES de), professeur et directeur de la bibliothèque de l'Université de Gand, membre des Académies royales des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles et de Munich, membre honoraire de la Société grand-ducale de Jéna, et correspondant de plusieurs autres académies et sociétés savantes, etc.

SCHAYES (A. G. B.), attaché aux archives du royaume, membre de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Bruxelles.

SMOLDEREN (JEAN-G.), ancien professeur de mathémathiques, membre de la députation permanente du Conseil provincial d'Anvers, et de plusieurs sociétés savantes, chevalier de l'ordre de Léopold. etc.

STROOBANT (l'abbé C.), ancien professeur au séminaire de Hoogstraeten, à Bruxelles.

VAN CAMP (le docteur FÉLIX-LÉONARD), membre effectif de la Société de Médecine d'Anvers, membre correspondant de l'Académie royale de médecine de Madrid et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Anvers.

VAN DEN BROECK (le docteur VICTOR), professeur de chimie à l'école des mines du Hainaut, membre correspondant de l'Académie pontificale tibérienne des Sciences et Belles-Lettres de Rome; de la Société grand-ducale de minéralogie et géognosie de Jéna, et de plusienrs autres sociétés savantes, à Mons.

VAN DEN STEEN DE JEHAY (le baron XAVIER), membre de la Société de Numismatique belge, de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc., chevalier de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs d'Allemagne, à Liége.

VAN EERSEL (le chevalier CHARLES-GÉRARD-FRANÇOIS), docteur en droit, membre du conseil héraldique du royaume, etc., à Bruxelles.

MM.

VAN DEN WYNGAERT (F.-J.), secrétaire de l'Académie de Saint-Luc d'Anvers, etc.

VAN HASSELT (André-Henri-Constant), docteur en droit, inspecteur des écoles normales et des écoles primaires supérieures, membre des Académies royales des Sciences et des Belles-Lettres de Bruxelles, de Rouen et de Nancy; correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie et de plusieurs autres académies et sociétés savantes, etc., à Bruxelles.

VAN NUFFEL (le docteur Joseph-François-Alexandre), l'un des directeurs de la Société de médecine de Boom, etc.

VAN PRAET LUNDEN (le chevalier Auguste), propriétaire à Anvers.

VAN PRAET VAN ERTBORN (le chevalier P. Eugène), propriétaire à Anvers.

VAN ROOY (Jean-Baptiste), peintre d'histoire, membre de la Société d'émulation de Liége, de la Société royale des Beaux-Arts d'Anvers, etc., à Anvers.

VAN THIELEN (Jacques-Corneille), docteur en droit, juge au tribunal de première instance de Bruxelles, membre correspondant de la Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut; de la Société d'émulation de Liége; de la Société grand-ducale de Jéna; de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc.

VISSCHERS (P.), curé de la paroisse de Saint-André à Anvers, ancien professeur au Séminaire de Malines, membre de la Société d'émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre, séant à Bruges; des Sociétés de Littérature Flamande d'Anvers, Bruges, Gand et Bruxelles, etc.

VISSER (l'avocat de), ancien échevin de la ville d'Anvers, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, etc.

WITTE (le chevalier J. de), membre de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles; de l'Institut de France et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, chevalier de l'ordre du Sauveur de Grèce, etc.

WOLTERS (Mathieu-Joseph), ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé du service de la Flandre-Orientale, chevalier de l'ordre de Léopold, etc., à Gand.

Membres correspondants.

ALLEURS (le comte des), docteur en médecine, ancien président de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, médecin de l'Hôtel-Dieu de la même ville, etc.

MM.

ALTMEYER (Jean-Jacques), docteur en droit et en lettres, professeur d'histoire politique moderne à l'Université libre de Bruxelles, etc.

ARENDT (G. A.), docteur en philosophie et lettres, professeur d'antiquités romaines et d'archéologie à l'Université catholique de Louvain, etc.

BARNSTEDT (de), conseiller aulique du grand-duc d'Oldenbourg, grand-bailli d'Oberstein, etc.

BERTHOUD (Henri), homme de lettres, à Paris.

BOREL D'HAUTERIVE, archiviste paléographe, avocat à la cour royale de Paris, directeur de la Revue historique de la noblesse, etc.

BOSCH (le docteur), président de la commission de surveillance médicale du Limbourg hollandais, doyen des médecins des Pays-Bas, etc., à Maestricht.

BOUTHORS, greffier en chef de la cour royale d'Amiens, membre de la Société des Antiquaires de Picardie; de l'Académie d'Amiens et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.

CAUMONT (de), président de la Société des Antiquaires de Normandie, membre de l'Institut de France, etc., à Caen.

CHAPMAN (Joseph-Gadsby), secrétaire de l'Académie nationale de peinture de New-Yorck, etc.

CHARLÉ DE TYBERCHAMPS, ci-devant avocat à la cour d'appel de Bruxelles, membre de la Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, etc., au château de Tyberchamps, près de Nivelle.

CHON, professeur d'histoire, membre de la Société royale des Sciences, Agriculture, Lettres et Arts de Lille, etc., à Lille.

COCHET (l'abbé), aumônier au collége royal de Rouen, membre de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la même ville; de la Société des Antiquaires de Normandie, etc.

CONTENCIN (de), secrétaire-général de la préfecture du département du Nord, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc.

CUYPERS (Prosper), propriétaire, membre de la Société royale des Antiquaires du Nord, de celle des Antiquaires de la Morinie, etc., à Bréda.

DAVAINE, ingénieur des ponts et chaussées, ancien président de la Société royale des Sciences, Agriculture, Lettres et Arts de Lille, etc.

DELGRAS (le docteur), secrétaire de la Junte suprême de santé d'Espagne,

MM.

ancien député de Guadaloxara, membre de l'Académie royale de Médecine de Madrid et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Madrid.

DU BUS (le vicomte BERNARD), membre de la Chambre des Représentants de Belgique; de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Bruxelles.

DURLET (F.), architecte à Anvers.

EICHWALD (le docteur), conseiller d'état de l'empereur de Russie, secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale de médecine de Saint-Pétersbourg, décoré de plusieurs ordres, etc.

ESCALADA (le docteur don GRÉGORIO DE), président de l'Académie royale de Médecine de Madrid, professeur à l'hôpital général de la même ville, membre des Académies royales de Médecine de Barcelone, Cadix, Galice et Asturies, Grénade, Palma, Séville, Valladolid et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.

ESCOLAR (le docteur don SERAPIO), secrétaire-perpétuel de l'Académie royale de Médecine de Madrid, membre de l'Académie royale des Sciences naturelles de la même ville; des Académies de Barcelone, Cadix, Galice et Asturies, Palma, Séville, Murcie, Valence, Valladolid, Grénade, Sarragosse, Alicante, Mexique et d'un grand nombre d'autres sociétés savantes en Belgique, en Allemagne, etc.

FANTONETTI (le baron), docteur en médecine, secrétaire-perpétuel de l'Institut imperial des Sciences, Lettres et Arts du royaume Lombardo-Vénitien, professeur de physique et de médecine, etc., à Milan.

FAVEROT, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, principal du collége de Saint-Omer, etc.

FÉE (le docteur), professeur à l'Université de Strasbourg, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, etc.

FOURQUET (le docteur), premier professeur agrégé et chef des travaux anatomiques de la faculté de médecine de Madrid, membre de l'Académie royale de Médecine de la même ville, et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.

FRANTIN, membre de l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, et d'un grand nombre d'autres sociétés savantes, etc., à Dijon.

MM.

FUSS (Jean-Dominique), professeur d'antiquités à l'Université de Liége, etc.

GARNIER (le professeur), secrétaire-perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, bibliothécaire adjoint de la ville d'Amiens, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc.

GARRIDO (le docteur don Francisco de), secrétaire de la correspondance étrangère de l'Académie royale de Médecine de Galice et d'Asturies, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc., à la Corogne.

GAUTIER DE HOELEDEN, antiquaire, au château de Hoeleden, près de Tirlemont.

GEEL (J.) professeur honoraire et bibliothécaire en chef de l'Université de Leyde, etc.

GEERTS (Charles), professeur de sculpture à l'Académie des Beaux-Arts de Louvain, etc.

GRIFI (le chevalier L.), conseiller, secrétaire-général de la commission des Antiquités et des Beaux-Arts de Rome, et de l'Académie pontificale d'archéologie, etc.

GUÉRARD (le professeur), vice-président de la Société des Antiquaires de Picardie, etc., à Amiens.

HARDOUIN, docteur en droit, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, de l'Académie d'Amiens, et de plusieurs autres sociétés savantes, professeur des cours académiques du droit commercial, etc., à Amiens.

HART, graveur en médailles, membre de plusieurs sociétés des beaux-arts, chevalier de l'ordre royal de Wasa, et décoré de la médaille d'or de mérite de Suède, à Bruxelles.

HERBERGER (le docteur Ed.), directeur de la Société royale pharmaco-technologique du Palatinat, recteur de l'école polytechnique de Keyserslautern, chevalier de l'ordre de la couronne de Bavière, etc.

HERMAND (Alexandre), archiviste de la Société des Antiquaires de la Morinie, membre de plusieurs autres académies et sociétés savantes, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, etc., à Saint Omer.

HERMANS (C. R.), docteur en philosophie et lettres, archiviste de la ville de Bois-le-Duc et de la Société des Arts et Sciences du Brabant septentrional, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

HUBAUD, homme de lettres, trésorier de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille, etc.

MM.

JAEGER (le docteur), conseiller aulique, président de la Société des historiens du Palatinat, etc., à Spire.

JANSSEN (le docteur J.), conservateur du Musée d'antiquités de Leyde, etc.

JONG (le chevalier B. DE), docteur et professeur en médecine, président de l'Académie des Sciences de Zélande et de la commission médiciale provinciale, membre de l'ordre équestre et des états de la même province, membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Middelbourg.

JUBINAL (ACHILLE), professeur d'archéologie à Montpellier, etc.

KASTNER (le docteur), conseiller aulique, professeur, membre de l'Académie royale des Sciences de Munich, etc., à Erlangen.

KERCKHOVE dit VAN DER VARENT (ANTOINE-JOSEPH-FRANÇOIS-ALEXANDRE-EUGÈNE DE), docteur en droit, secrétaire de l'ambassade belge à Paris, membre de l'Académie royale des sciences d'Erfurt; de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Arts de Marseille; de la Société grand-ducale de Jéna; de celles des Antiquaires de Picardie et de la Morinie; de la Société royale des Sciences, Agriculture, Lettres et Arts de Lille; de celle des Sciences et Belles-Lettres du département du Var; membre honoraire de l'Académie royale de Médecine de Madrid; etc.

KETELE (JULES), vice-président du conseil d'administration de la bibliothèque publique d'Audenaerde, etc.

KUNZE (le docteur GUSTAVE), professeur à l'Université de Leipsick, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, etc.

LACORDAIRE (T.), secrétaire-général de la Société libre d'émulation pour les Sciences, Lettres et Arts de Liége, professeur à l'Université de la même ville, etc.

LANSAC (DE), homme de lettres, membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Paris.

LAUTARD (le chevalier J.-B.), docteur en médecine, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille, membre correspondant de l'Institut de France; des Académies royales de Turin, Stockholm, etc.

LEEMANS (le docteur CONRAD), directeur du Musée de Leyde, membre de la Société royale des Antiquaires et de la Société numismatique de Londres; de la Société royale des Antiquaires du Nord, de l'Institut archéologique de Rome, de la Société archéologique de Halle; de la Société des Sciences et Arts de Batavia, etc.

MM.

LEGLAY (le docteur), conservateur des archives de Flandre, membre de l'Institut de France; des Académies royales de Bruxelles, de Turin, etc., chevalier des ordres de Léopold et de la légion d'honneur.

LEGRAND (P.), président de la Société royale des Sciences, Agriculture, Lettres et Arts de Lille, etc.

LEGRAND (Albert), trésorier de Saint-Omer, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques en France, etc.

LEYS (Henry), peintre, membre de plusieurs sociétés des beaux-arts, chevalier de l'ordre de Léopold, etc, à Anvers.

LONGPÉRIER (Adrien de), employé au cabinet de médailles de Paris, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

LORENTE (le docteur don), secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des sciences naturelles de Madrid, etc.

LOUIS (l'abbé), secrétaire-général de la Société de numismatique belge, directeur du collége de Tirlemont, etc.

MAGLIARI (le chevalier P.), docteur en médecine et en chirurgie, secrétaire-perpétuel de l'Académie pontaniane et de l'Académie de Médecine de Naples, chirurgien en chef de l'armée napolitaine, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, décoré de l'ordre royal de François Ir, etc.

MATHIEU (Adolphe-Charles-Ghislain), secrétaire-perpétuel de la Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Mons.

MAURY (Alfred), secrétaire-perpétuel de la Société royale des Antiquaires de France, bibliothécaire adjoint de l'Institut, etc.

MENSING (le docteur), secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Sciences d'Erfurt, professeur au Gymnase royal de cette ville, etc.

MERI (Louis), vice-président de l'Académie royale de Marseille, bibliothécaire adjoint de la même ville, etc.

MEYER (le docteur de), président de la Société de médecine et de chirurgie de Bruges et de la commission médicale de la Flandre-Occidentale, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.

MICHIELS (Alfred), homme de lettres, etc., à Paris.

MORREN (le docteur Charles-François-Antoine), professeur à l'Université de

MM

Liege, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, etc.

MORSE (Samuel), président de l'Académie nationale de peinture de New-York, etc.

OLFERS (d'), directeur général des musées royaux de Prusse, etc., à Berlin.

OUIN, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc., propriétaire à Saint-Omer.

PAGART (Charles), membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc., propriétaire à Saint-Omer.

PAN Y BECALDE (le docteur don), secrétaire-perpétuel de l'Académie royale de Médecine de la Corogne, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

PAPE (J. D. W.), docteur en philosophie et lettres, secrétaire de la Société de Arts et Sciences du Brabant septentrional, etc., substitut du procureur du Roi, à Bois-le-Duc.

PERREAU (A.), Agent du trésor à Tongres, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

PESEUX (Pierre-Charles), homme de lettres, membre de plusieurs sociétés savantes, etc. à Anvers.

PLUNKETT DE RATHMORE (le baron G. C. P.), docteur en droit et en philosophie, avocat à la cour d'appel de Bruxelles, attaché au ministère des affaires étrangères, etc.

QUENSON, président du tribunal de Saint-Omer, conseiller honoraire de la cour royale de Douai, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc.

RAOUL (L. V.), professeur émérite de l'Université de Gand, etc., à Bruxelles.

RAOUL-ROCHETTE, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Beaux-Arts de l'Institut de France, etc.

RAPPARD (le chevalier A. G. A. de), directeur du cabinet du roi des Pays-Bas, etc., à La Haye.

REMI (le chevalier de) secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale des Beaux-Arts de Vienne, etc.

RIGOLLOT (le docteur), ancien président de la Société des Antiquaires de Picardie, médecin en chef de l'hôpital militaire d'Amiens, membre de l'Académie de la même ville; de la Société de numismatique de Londres, et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.

RODE (V. de), officier de l'Université de France, secrétaire-général de la Société

MM.

royale des Sciences, Agriculture, Lettres et Arts de Lille, etc.

ROISIN (le baron F. DE), docteur en droit et en philosophie, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, correspondant du ministère de l'instruction publique de France, etc., à Bonn.

ROSSIGNOL DE VOLENAY, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, archiviste du département de la Côte d'or et de l'ancienne Bourgogne, membre de la commission archéologique du même département, et d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, etc.

ROTONDO (le comte DOMINIQUE), docteur en médecine et en philosophie, membre de l'Académie impériale et royale des géorgophiles de Florence; des Académies pontificales de Tibère et des Lincei de Rome, et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, chevalier de Malte, etc., à Naples.

ROULEZ (JOSEPH-EMMANUEL-GHISLAIN), docteur en philosophie et en droit, professeur d'archéologie à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, etc.

SABAN (don PEDRO), secrétaire-perpétuel de l'Académie royale d'histoire de Madrid, etc.

SAINT-MÉMIN (FEVRET DE), conservateur du Musée de Dijon, membre de l'Académie de la même ville, et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.

SALAZAR (le docteur), membre de plusieurs académies, etc., à Madrid.

SALVI (le comte G.) président de l'Académie tibérienne des Sciences et Belles-Lettres de Rome, membre et professeur du collége philosophique de la Sapience, décoré de plusieurs ordres, etc.

SAPLANE (HENRI DE), membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc., à Saint-Omer.

SANCHEZ-NUMEZ (le docteur don LORENZO), vice-président de l'Académie royale de Galice et d'Asturies, etc., à la Corogne.

SCHADOW DE GADENHAUS (FRÉDÉRIC-GUILLAUME DE), directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Dusseldorf, docteur en philosophie, membre correspondant des Académies de France, Berlin, Copenhague, Dresde, et d'un grand nombre d'autres sociétés savantes, etc.

SCHAEPKENS (ALEXANDRE), peintre de paysage, professeur de peinture à Maestricht, etc.

MM.

SCHELLER (Auguste), bibliothécaire adjoint du roi, docteur en philosophie, etc,

SEOANE (le docteur don), président de l'Académie royale des Sciences naturelles de Madrid, etc.

SERRURE (Constant-Philippe), docteur en droit, professeur d'histoire à l'Université de Gand, membre de plusieurs sociétés savantes, etc., etc.

SIMONI (le docteur vicomte de), secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale de Médecine du Brésil, etc., à Rio-Janeiro.

SOCORRO (le marquis dell), vice-président de l'Académie royale des Sciences naturelles de Madrid, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

STEIN d'ALTENSTEIN (le baron Charles-Julien-Isidore de), attaché au bureau des ordres et de la noblesse du ministère des affaires étrangères, membre correspondant de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts d'Anvers, etc.

T'SERCLAES de WOMMERSOM (le baron Oscar de), docteur en droit, secrétaire particulier du ministre des affaires étrangères, chevalier de l'ordre de l'aigle rouge de Prusse, etc.

VAN DER CHYS (P.-O.), professeur de Numismatique à l'Université de Leyde, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

VAN DER MAELEN (Philippe), propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.

VAN DER MEERSCH (P.-C.), docteur en droit, conservateur des archives de la Flandre Orientale, membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Gand.

VAN MEERBEECK (le docteur Ph.-J.), membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Anvers.

VAN SWYGENHOVEN (le docteur Ch.), membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Bruxelles.

VAN WELEVELD, employé au conseil suprême de noblesse des Pays-Bas, etc., à la Haye.

WAL (J. de), docteur en droit, avocat-général de la Haute-Cour militaire des Pays-Bas, ancien substitut du procureur du roi à Leyde, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

WALLMARK (de), conseiller de la chancellerie royale et premier bibliothécaire du roi de Suède, membre de l'Académie royale des Belles-Lettres et Antiquités de Stockholm, et de plusieurs autres sociétés savantes, chevalier de l'ordre de l'Étoile polaire, etc.

MM.

WEYDEN (le professeur), secrétaire-général de la Société des Beaux-Arts de Cologne, etc.

WILLEMS (Jean-François), membre de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, et d'un grand nombre d'autres sociétés savantes, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.

WIND (Samuel de), docteur en droit, vice-président de l'Académie des Sciences de Zélande et de la Cour de justice de la même province, membre de l'Institut royal des Pays-Bas, et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Middelbourg.

Membres honoraires.

ARENBERG (le duc Prosper-Louis d'), grand'croix de plusieurs ordres, etc.

BACHMANN (le docteur Charles-Frédéric), conseiller intime de cour, directeur de la Société grand-ducale de minéralogie et de géognosie de Jéna, professeur à l'Université de la même ville, etc.

BEAUFFORT (le comte Amédée de), directeur des Sciences et Arts au ministère de l'intérieur, directeur du musée des armes, armures et antiquités de Bruxelles, membre du conseil héraldique du royaume, etc.

BERZELIUS (le baron), conseiller d'état du roi de Suède, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Sciences de Stockholm, membre de la plupart des académies et sociétés savantes d'Europe et d'Amérique; grand'croix, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc.

BETS (le comte de), président de la Société des Antiquaires de Picardie, vice-président de la Société des Arts du département de la Somme, etc., à Amiens.

BÉTHUNE (le prince de), ancien colonel, grand'croix de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs, et de plusieurs autres ordres, etc.

BLUME (le docteur), professeur de botanique à l'Université de Leyde, directeur de la Société royale d'horticulture des Pays-Bas, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, etc.

CASTRO (José J. Gomes de), ministre de la reine de Portugal, etc., à Lisbonne.

CHIMAY (le prince de), ministre plénipotentiaire du roi des Belges, membre de Chambre des Représentants, etc.

MM

CRASSIER (le baron DE), docteur en droit, secrétaire-général du ministère de la justice, etc.

DAVID (le chanoine J.-B.), président du collége du pape Adrien VI, professeur d'histoire nationale et de littérature flamande à l'Université catholique, etc., à Louvain.

DIETRICHSTEIN (le comte MAURICE DE), grand-maître de la cour de l'impératrice d'Autriche, préfet de la bibliothèque impériale, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, grand'croix de plusieurs autres ordres, etc.

DU BUS DE GHYSIGNIES (le vicomte), ancien gouverneur-général des Indes-Orientales, ministre d'état, président honoraire de l'Académie des Arts et Sciences de Batavia, grand'croix de l'ordre du Lion néerlandais, etc., à son château d'Oostmalle, province d'Anvers.

DU MORTIER (B.-C.), membre de la Chambre des Représentants de Belgique ; de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes etc., à Tournay.

ESCLIGNAC (le duc D'), duc de Fimarçon, grand d'Espagne de la première classe, pair de France, grand'croix des ordres de St-Étienne, de Toscane, de St-Maurice et de Lazare de Sardaigne, de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre Empereurs; de celui de mérite du Lion de Holstein-Limbourg; décoré des ordres de St-Louis, de la légion d'honneur, de Malte, de St-Ferdinand d'Espagne, etc.

FERREIRA FRANCA (ERNESTO), ministre de l'empereur de Brésil, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc., à Rio-Janeiro.

FISCHER DE WALDHEIM (le chevalier G. DE) docteur en médecine, conseiller d'état actuel de l'empereur de Russie, directeur des musées et professeur de l'Université de Moscou, vice-président et directeur des Académies impériales de médecine et des curieux de la nature de la même ville, membre de la plupart des académies et sociétés savantes d'Europe et d'Amérique, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc.

FLOURENS (le docteur), pair de France, secrétaire-perpétuel de l'Institut de France, professeur d'histoire naturelle, membre de l'Académie française et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, etc.

MM.

FURSTENBERG STAMENHEIM (le comte FRANÇOIS-ÉGON DE), président de la Société d'histoire naturelle de la province de Prusse rhénane, chambellan du roi de Prusse, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc., au château de Stamenheim, près de Mulheim.

FUSS (le docteur), secrétaire-perpétuel de l'Académie impériale des Sciences de Russie, conseiller d'état actuel de l'empereur, membre de la plupart des académies et sociétés savantes, commandeur et chevalier de plusieurrs ordres, etc., à St-Pétersbourg.

GERLACHE (le baron E. C. DE), premier président de la Cour de cassation de Belgique, président de la commission royale d'histoire et membre du conseil héraldique du royaume, ancien président de la Chambre des Représentants, l'un des directeurs de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc., etc.

GIVENCHY (LOUIS DE), secrétaire-perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, membre du comité historique du ministère de l'instruction publique, etc., à Saint-Omer.

GUIZOT, ministre des affaires étrangères en France, etc.

HALDAT (le docteur DE), secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, directeur de l'école de Médecine de la même ville, etc.

HODY (le chevalier ALEXIS-GUILLAUME-CHARLES-PROSPER), administrateur de la sûreté publique et des prisons du royaume, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc.

HUMBOLDT (le baron ALEXANDRE DE), ministre d'état du roi de Prusse, membre de toutes les académies et sociétés savantes, grand'croix de plusieurs ordres, etc.

JONGHE (THÉODORE DE), docteur en droit, membre du conseil héraldique du royaume, etc., à Bruxelles.

KIRCKHOFF (JEAN-JÉROME DE), lieutenant-général des armées danoises, premier député du conseil du commissariat-général de Danemarck, grand'croix de l'ordre de Danebrog et de plusieurs autres ordres, etc., à Copenhague.

MM.

LEGRELLE (Gérard), bourgmestre d'Anvers, trésorier de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de la même ville, chevalier de l'ordre de Léopold, etc.

LEIDEKERCKE-BEAUFORT (le comte de), gouverneur de la province de Liége et président de l'ordre équestre de la même province sous le règne du roi Guillaume I^r des Pays-Bas, etc., au château de Géronsart, près de Namur.

LIGNE (le prince Eugène-Lamoral de), prince d'Ambise et d'Épinoy, grand d'Espagne de la première classe, ambassadeur du roi des Belges près le roi des Français, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc.

MALOU (Jules), ministre des finances, membre de la Chambre des Représentants de Belgique, etc.

MANARA, chambellan de l'empereur d'Autriche, podestat de Vérone, conservateur du musée public de cette ville, commandeur de plusieurs ordres, etc.

MARTINI de GEFFEN (le chevalier A.), président de la Société des Arts et sciences du Brabant Septentrional, membre de la première chambre des États-Généraux de Hollande, membre de l'ordre équestre et des états du Brabant-Septentrional, etc., à Bois-le-Duc.

MERCY-ARGENTEAU (le comte de), ancien chambellan et ministre plénipotentiaire de l'empereur Napoléon, ci-devant grand-chambellan du roi des Pays-Bas et président de la Société libre d'émulation pour les Sciences, Lettres et Arts de Liége, commandeur de l'ordre du Lion néerlandais, etc.

MÉRODE (le comte Félix de), ministre d'état, membre de la Chambre des Représentants de Belgique, ancien ministre des affaires étrangères, président du congrès archéologique de Lille en 1845, grand'croix et officier de plusieurs ordres, etc., à Bruxelles.

MONTALEMBERT (le comte de), pair de France, etc.

NEES D'ESENBECK (le chevalier Chrétien-Godefroid de), docteur en médecine et en philosophie, président de l'Académie impériale des curieux de la nature d'Allemagne, professeur à l'Université de Breslau, membre de la plupart des académies et sociétés savantes d'Europe et d'Amérique, décoré des ordres de l'Aigle rouge de Prusse, de Saxe-Weimar, de Bade, etc.

MM.

OBERT DE THIEUSIES (le vicomte E.), ancien auditeur au conseil d'état sous l'empereur Napoléon, chambellan du roi des Pays-Bas, grand'croix de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs d'Allemagne et de celui du Lion de Holstein-Limbourg, commandeur de l'ordre noble de St-Hubert de la Lorraine, etc., à Bruxelles.

OBOLENSKY (le prince), conseiller intime de l'empereur de Russie, ci-devant curateur de l'Université de Moscou et président de la Société impériale des curieux de la nature de la même ville, grand'croix de plusieurs ordres, etc., à Moscou.

ODESCALCHI (le prince), des ducs de Bracciano, de Ceric et de Syrmie, président de l'Académie pontificale d'archéologie de Rome, grand'croix de plusieurs ordres, etc.

OMALIUS DE HALLOY (le baron JEAN-BAPTISTE-JULIEN D'), ancien gouverneur de la province de Namur, membre de la plupart des académies et sociétés savantes, chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais, etc.

OUVAROFF (le prince), conseiller privé actuel, ministre de l'instruction publique en Russie, président de l'Académie impériale de St.-Pétersbourg, membre de la plupart des académies et sociétés savantes, grand'croix de plusieurs ordres, etc.

PRÉAULX (le marquis DE), membre du conseil général du département de Maine et Loire, commandeur de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs, et décoré de plusieurs autres ordres, etc., à Paris.

QUETELET (LAMBERT-ADOLPHE-JACQUES), directeur de l'observatoire de Bruxelles, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de la même ville, président de la commission de statistique du royaume, membre de la plupart des académies et sociétés savantes d'Europe et d'Amérique, officier et chevalier de plusieurs ordres, etc.

RAFN (CHARLES-CHRÉTIEN), conseiller d'état du roi de Danemarck, secrétaire-perpétuel de la Société royale des Antiquaires du Nord, etc., à Coppenhague.

RHEINA-WOLBECK (le prince DE), comte de Lannoy de Clervaux, etc.

ROCHE-AYMON (le marquis DE LA), lieutenant-général de cavalerie, pair de France, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc.

MM.

ROQUEFEUIL (le comte DE), ancien officier supérieur dans la garde royale de France, grand'croix de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs, et décoré de plusieurs autres ordres, etc., au château de Tauxigny, près de Tours.

SAPLANE (ÉDOUARD DE), membre de l'Institut de France, de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc.

SCHELLING (le docteur baron DE), ancien président de l'Académie royale des Sciences de Munich, conseiller d'état, grand'croix, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc., à Berlin.

SCHWEITZER (le docteur DE), conseiller privé actuel, ministre d'état ; chargé du département des Sciences, Lettres et Arts de Saxe-Weimar, président de la Société grand-ducale de minéralogie et de géognosie de Jéna, grand'croix de plusieurs ordres, etc.

SOUZA E OLIVEIRA COUTINHO (AURELIANO DE), ancien ministre de l'empereur du Brésil, grand'croix de plusieurs ordres, etc., à Rio-Janeiro.

SOUZA (PAULINO-JOSÉ SOARES DE), ancien ministre de l'empereur du Brésil, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc., à Rio-Janeiro.

STASSART (le baron DE), ministre plénipotentiaire du roi des Belges, sénateur, l'un des directeurs de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes ; grand'croix, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc.

STIER D'AERTSELAER (CH.-JEAN), propriétaire, ancien membre de l'ordre équestre de la province d'Anvers, etc.

TERTRE (le vicomte DU), maréchal-de-camp, vice-président de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc., à Saint-Omer.

THEUX DE MEYLANDT (le comte DE), ministre d'état, membre de la Chambre des Représentants de Belgique, grand'croix de plusieurs ordres, etc., ancien ministre de l'intérieur et des affaires étrangères.

THIENNES DE LEINBOURG ET DE RUMBECKE (le comte DE), membre du ci-devant ordre équestre de la Flandre-Orientale, ancien chambellan du roi des Pays-Bas, membre honoraire de la Société des Antiquaires de la Morinie et de la Société royale des Sciences technologiques du Palatinat ; grand'croix de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs d'Allemagne, chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais, etc., à Gand.

MM.

T' SERCLAES DE WOMMERSOM (le baron EMILE DE), docteur en droit, secrétaire-général du ministère des affaires étrangères, membre du conseil provincial du Brabant, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc., à Bruxelles.

URSEL (le duc D'), sénateur, ancien ministre d'état, grand'croix de l'ordre du Lion Néerlandais, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc.

VAN DEN STEEN DE JEHAY (le baron), envoyé et ministre plénipotentiaire de Belgique près le Saint-Siége, grand'croix, commandeur et chevalier de plusieurs ordres etc.

VAN DER CAPELLEN (le baron), ministre d'état du roi des Pays-Bas, ancien gouverneur-général des Indes-Orientales, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, grand'croix des ordres du Lion Néerlandais, de St.-Anne de Russie, etc. à son château de Vollenhove, près d'Utrecht.

VILLEMAIN, pair de France, ancien ministre de l'instruction publique, etc.

VILLENEUVE-TRANS (le marquis LOUIS-FRANÇOIS DE), ancien président de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, membre de l'institut de France et d'un grand nombre d'autres académies et sociétés savantes, ancien gentilhomme de la chambre du roi de France, décoré de plusieurs ordres, etc., à Nancy.

VIRON (le baron DE), ancien gouverneur de la province du Brabant, etc.

WESTREENEN DE TIELLANDT (le baron GUILLAUME-HENRI-JACQUES DE), conseiller d'état et chambellan du roi des Pays-Bas, directeur en chef des bibliothèques nationales, membre du conseil suprême de noblesse des Pays-Bas, de l'ordre équestre et des états de Hollande, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, grand'croix, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc., à La Haye.

Notice biographique

sur

BERRIAT-SAINT-PRIX,

Membre-correspondant de l'Académie d'Archéologie, décédé

le 4 octobre 1845, à l'âge de 77 ans.

Si les membres du conseil d'administration éprouvent un sentiment agréable à rendre compte des travaux de leurs confrères, leur satisfaction est mêlée d'amertume quand ils se trouvent dans l'obligation de signaler les pertes que fait l'Académie. Eh! qui pourrait sans douleur voir disparaître de ce monde, les hommes qui faisaient l'emploi le plus utile de tous les instants de leur vie? Berriat-Saint-Prix était du nombre de ces hommes dont la mort laisse une pénible impression dans le cœur des amis de l'humanité.

Berriat-Saint-Prix (Jacques), naquit à Grenoble en 1769, fut reçu licencié en droit en 1787; il a été successivement, de 1792 à 1795, chef de division à l'administration du district de Grenoble, archiviste du département de l'Isère et administrateur de sa ville natale. En 1796, il fut nommé professeur de législation à l'école centrale de l'Isère; en 1805, professeur de procédure civile et de

droit criminel à l'école de droit de Grenoble, d'où il fut appelé, en 1819, à celle de Paris. Berriat-Saint-Prix était un écrivain laborieux : il a publié un grand nombre de discours, mémoires et dissertations dans le *Magasin et les Annales encyclopédiques de Millin*, 1797 à 1814; *les Mémoires d'économie publique*, 1800; *les Annales d'agriculture*, 1802; *la Thémis ou Bibliothèque du jurisconsulte*, 1819-1826; *les Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1821-1826; il est auteur des *Annuaires statistiques de l'Isère*, 1801-1804, 4 volumes in-16°; on y trouve une quantité de notices historiques, archéologiques et biographiques, concernant l'ancien Dauphiné. Il a publié *l'Amour et la philosophie*, 1801, 5 volumes in-12; *Cours de législation*, 1804, 2 volumes in-8°; *Éloge historique de Mounier*, 1806, in-8°; *Observations sur les traductions des lois romaines*, 1807, in-8°; *Discours sur les jouissances des gens de lettres*, 1807, in-8°; *Cours sur les préliminaires du droit*, 1809, in-8°; *Cours de procédure civile*, 1808; *Jeanne d'Arc, ou coup-d'œil sur les révolutions de France au temps de Charles VI et de Charles VII*, et surtout de *la pucelle d'Orléans*, 1817, 1 volume in-8°; *Cours de droit criminel*, 1817, in-8°; *Histoire du droit romain*, 1821, 1 volume in-8°; *Histoire de Cujas*, 1821; *Histoire de l'Université de Grenoble*, 1821, in-8°; etc. Berriat-Saint-Prix était président de la Société royale des Antiquaires de France, membre de l'Institut (Académie royale des sciences morales et politiques); des Académies de Grenoble, de Dijon et de plusieurs autres sociétés savantes.

RECHERCHES

SUR

L'ÉGLISE CATHÉDRALE

DE NOTRE-DAME

A TONGRES;

par M. PERREAU, membre correspondant de l'Academie, etc.

Description.

Lorsque le voyageur arrive à une lieue de la ville de Tongres, il voit poindre à l'horison une tour imposante, véritable géant de pierres qui domine les arbres dont tous les environs de la ville sont plantés. Cette tour est celle de l'église de Notre-Dame, bâtie au sommet de la colline que les rues de Tongres sillonnent. Anciennement s'élevait au sommet de cette colline, le *Castellum* bâti par les Romains et dont les vieilles murailles construites en pierres de Silex et en débris de tuiles réunis par un ciment indestructible et les souterrains se retrouvent encore dans l'intérieur des maisons qui entourent l'église. On pense généralement qu'une tour ronde qui appuie encore les murs de la partie la plus antique de l'église a fait partie du système de défense du Castellum. Parmi les bâtiments qui forment la masse imposante de l'église de Notre-Dame on remarquerait facilement deux époques distinctes

de construction indiquées par des systèmes d'architecture différents, si les documents historiques ne nous avaient déjà point indiqués que cette église avait été édifiée à diverses époques. Les bâtiments existants se rapportent aux deux reconstructions du IXe et XIIIe siècles; à la première époque appartient le cloître ou *claustrum* qui entoure le chœur et l'abside de l'église et à la deuxième époque l'église elle-même.

Le cloître de Tongres comme ceux de toutes les églises conventuelles ou chapitrales présente une galerie couverte de trois mètres de largeur, bâtie en forme de rectangle et plafonnée en bois. Il circonscrit dans son enceinte de 46 mètres de longeur sur 20 de largeur, une place carrée maintenant convertie en jardin et dans lequel se trouve une citerne de construction moderne qui a remplacée le *Lavatorium*, qui pendant que les chanoines étaient encore astreints à la vie commune servait à se laver les mains et le visage avant d'entrer à l'église et qui après n'était plus employé qu'à se laver après la sortie du réfectoire. Le cloître s'ouvre sur le jardin par des arcades en plein cintre à colonnes alternativement simples et accouplées, ces colonnes placées sur un stylobate continu, ont des chapiteaux et des bases de style romano-byzantin ornés de sculptures variées.

Les arcades sont en plusieurs endroits interrompues par des massifs murés et par deux portes qui donnent accès au jardin, au-dessus d'une de ces portes on trouve un ancien bas-relief en pierre, en forme de fronton, sur lequel est sculpté le Père éternel assis sur un trône et tenant un sceptre et aux deux côtés des anges prosternés en adoration ; cette pierre assez grossièrement sculptée a été pendant longtemps cachée par des couches épaisses de badigeon.

Il est à présumer que d'autres parties du cloître offrent encore des sculptures enfouies sous le plâtre dont les a induit l'ignorance des anciens possesseurs de l'église. Le cloître est terminé à chacun de ses angles du fond par deux chapelles, dont l'une est moderne dédiée à Ste-Cathérine et l'autre ancienne et d'un beau style ogival

dédiée à tous les Saints; on voit dans cette dernière un assez bel autel qui ornait autrefois l'une des chapelles de l'église.

Le cloître est pavé de pierres sépulchrales, dont plusieurs offrent des épitaphes anciennes, je les transcrirai à la suite de cette notice avec celles qu'on trouve dans d'autres parties de l'église.

Les ailes du cloître communiquent avec l'église par deux portes aboutissant dans chaque bras du transsept.

Dans le mur de l'aile droite du cloître se trouve une porte plein-cintre à deux arcades geminées, séparées par une colonne du même style que celles des arcades qui s'ouvrent sur le jardin, cette porte donne accès dans le bâtiment qui renferme l'ancien réfectoire et la salle capitulaire.

Ce bâtiment est actuellement partagé en trois parties, le vestibule, la chapelle chapitrale et un local qui sert aux réunions des membres du conseil de fabrique et qui renferme les archives.

Ce bâtiment était autrefois plus large, mais il a été rapetissé par suite de la construction du nouveau palais de justice, il a été restauré dans le style gothique. La partie la plus curieuse c'est la chapelle chapitrale qui sert maintenant à l'enseignement du catéchisme, cette chapelle contient un autel antique présentant une table de pierre bleue sur un socle ou surcophage en pierre jaune, le devant du surcophage est divisé en trois encadrements qui étaient décorés de sujets pieux qui sont effacés actuellement, on ne remarque plus que les traces des auréoles ou gloires qui entouraient les têtes des bienheureux qui y étaient représentés. Au-dessus de cet autel se trouve un tableau ou bas-relief en marbre blanc représentant la naissance de la Vierge, dans les encadrements de ce tableau se trouvent incrustés six petits bas-reliefs représentants des personnages célèbres de l'ancienne loi. Dans le mur on voit un bas-relief en plâtre, représentant St-Michel vainqueur du dragon; cette chapelle est pavée en pierres tumulaires.

La chapelle ainsi que la salle capitulaire paraissent remonter

à la même époque de construction que le cloître et avoir appartenu à l'église consacrée en 804.

Dans le nouveau mur extérieur de ce bâtiment qu'on a construit en 1844, on a incrusté une pierre sculptée représentant la tête du soleil, cette pierre se trouvait autrefois scellée au-dessus de la porte d'entrée de la chapelle de St-Materne, détruite en 1804 pour ouvrir une rue ou passage entre le marché et la place où se trouve le palais de justice.

Cette chapelle était de forme ronde et très-antique, la tradition portait que c'était l'ancien temple d'Apollon, convertie en chapelle par St-Materne.

L'église actuelle est un grand et superbe bâtiment en forme de basilique ancienne, terminé vers l'orient par un hémicycle où se trouve l'abside du chœur et à l'occident par une tour élevée. Cet édifice élevé à l'époque où le style ogival et orné était le plus florissant, est digne de rivaliser avec les plus beaux spécimens de l'art qui se trouvent en Belgique, mais situé dans une petite ville rarement visitée par les archéologues, il est en quelque sorte inconnu, tandis que les touristes vont s'extasier devant beaucoup de monuments bien moins dignes de leur admiration. Il est à espérer que le gouvernement belge qui a déja tant fait pour la restauration des monuments de notre belle patrie, accorde quelques subsides pour restaurer ses murs brodés d'arcatures fines et légères et ses belles fenêtres où des meneaux élegants soutiennent des tores enrichis des trèfles et quatre feuilles si coquets de cette époque brillante de notre architecture nationale.

Cette église consiste dans une nef ou vaisseau principal qui s'élève à la hauteur de 23 mètres et est surmonté d'un toit de 6 mètres ; à chaque côté de cette nef principale, s'étend une nef collatérale ou bas-côté de 12 1/2 mètres de hauteur couvert d'un toit de 4 mètres d'élévation.

Le mur de la nef principale entre la tour et le transsept est percé de chaque côté de six fenêtres ogivales en lancette de petite dimension et d'un dessin uniforme; les murs des bas-côtés sont

percés, celui du côté du nord de cinq et celui du sud de six fenêtres ogivales du même style où l'artiste qui éleva ce bel édifice broda en pierres les plus grâcieux arabesques que son imagination capricieuse inventa.

Entre chaque travée presqu'entièrement occupée par ces gracieuses fenêtres, se trouve un arc-boutant ou contre-fort à deux étages surmonté de clochetons et de vases et embellis de colonnettes.

Entre les fenêtres des bas-côtés dont les archivoltes sont profondément creusées et la naissance du toit, se trouve une galerie ou balustrade à jour où le ciseau de l'artiste a creusé de grâcieux quatre feuilles et trèfles et qui s'appuye sur l'arcature trilobée et ogivale couvrant la surface du mur. Les parties inférieures de la toiture sont garnies de gargouilles variées servant à l'écoulement des eaux.

Autrefois chaque côté de l'église offrait deux portails, dont un grand aboutissant au bras du transsept et l'autre plus petit au bas de l'église près de la tour. Ceux du côté du nord subsistent encore, celui du transsept offre un fronton qui s'élève à 29 mètres de hauteur qui se détâche du mur et qui jusqu'au tympan est garni sur les côtés de colonnettes sveltes et élancées, surmontées de pinacles à trois faces formant niches dans lesquelles se trouvaient des statuettes.

Au-dessus de la porte ogivale [1] dont l'archivolte creusée de profondes moulures se termine par un pinacle orné de quatre feuilles et de trèfles à jour dessinés par des tores circulaires, se présente une grande fenêtre ogivale à lancette, composée d'une arcade geminée, surmontée d'un œil de bœuf et scindée en quatre divisions dans le sens de la hauteur par des meneaux cylindriques. La naissance du tympan de ce fronton est occupée par une galerie ou balustrade composée de quatre feuilles à jour et qui à l'air de s'appuyer sur les arcatures trilobées simulées qui sont sculptées

[1] Cette porte est maintenant obstruée par un petit portail de style renaissance dû au mauvais goût des chanoines.

sur les façades du portail. Le tympan est percé de trois fenêtres ogivales du même style que celles qu'elles surmontent.

Le petit portail dont le pignon supérieur s'élève à 16 ½ mètres, offre au-dessus de la porte ogivale surbaissée, un fronton aigu découpé à jour en arabesques grâcieux, au milieu desquels se trouve dans une niche ciselée une statue de St-Materne qui en sa qualité de deuxième patron de l'église en porte l'effigie dans la main droite. Ce fronton est terminé par un pignon orné de quatre feuilles et de trèfles à jour dans des tores circulaires. Au-dessus de la galerie ou balustrade qui sépare ce fronton du tympan du portail se trouve une fenêtre ogivale à lancettes. Ce portail est garni des deux côtés de faisceaux de petites colonettes qui se terminent en pinacles élancés formant des niches ou baldaquins et l'archivolte du tympan est ornée sur les côtés de crosses végétales régulièrement espacées.

Le portail du transsept du côté du sud est caché en partie par le prolongement du bâtiment qui renferme la salle et la chapelle chapitrale, on ne voit que le haut du tympan du fronton qui a été modernisé et une belle fenêtre ogivale à lancette qui offre des roses et des trèfles grâcieux au-dessus de l'arcature dessinée par les meneaux; on a pratiqué une entrée dans le côté de ce portail qui maintenant donne accès dans le transsept.

Le petit portail du même côté près de la tour, a été supprimé et est remplacé par une lourde construction moderne qui sert de sacristie.

La tour, comme la plupart de celles construites au quinzième siècle, est carrée, elle s'élève à une hauteur d'à-peu-près 74 ½ mètres et à une largeur de 9 mètres; elle est solidifiée par quatre éperons disposés en gradins ornés de pinacles ou clochetons.

Le corps de la tour est divisé en quatre zônes, la première présente sur le devant une porte ogivale donnant accès dans le porche ou narthex, cette porte paraît avoir été autrefois surmontée d'un fronton aigu dont on voit encore les traces sur la façade. La deuxième zône est ornée d'une fenêtre ou arcade ogivale

simulée. La troisième zône offre deux arcades geminées simulées et la quatrième présente deux arcades geminées garnies d'abat-sons, ces arcades sont surmontées du cadran de l'horloge. La tour est terminée par un toit pyramidal brisé par la lanterne à coupole qui en forme le sommet.

Avant de pénétrer dans l'intérieur de l'église, nous nous arrêterons un moment dans le petit portail du nord dont la façade est ornée d'une manière si grâcieuse. Ce portail forme une espèce de chapelle aux voussures ogivales et présente au fond sous une ogive fleuronnée la statue de la Vierge entourée de deux anges; aux deux côtés du portail se trouvent six statues d'apôtres surmontées ainsi que celle de la Vierge et des anges de dais gothiques élégants, et séparées par un système d'ornementation où dominent la rosace, le trèfle et la fleur de lys mêlés d'arabesques divers.

Il est à regretter que ces ornements et les statues soient encroûtés par une masse épaisse de badigeon, qui remplit presque tous les creux taillés dans la pierre de sable dont ce portail, ainsi que les autres parties de l'église, est construit.

Au fond de ce portail se trouve une porte qui donne accès dans l'église. Cette porte qui me paraît être un reste de l'église inaugurée en 804 se compose d'une arcade cintrée s'appuyant sur deux colonnes. Son archivolte présente trois épaisses moulures ornées de statuettes couronnées de dais représentant le jugement dernier, au milieu de la moulure supérieure, se voit le Père Eternel tendant les bras et appelant à lui les Saints de l'ancienne et de la nouvelle loi qui se trouvent sur les deux moulures supérieures et qui sont représentés dans une position ascendante; sur la moulure intérieure ou inférieure se trouvent placés les réprouvés qui s'empressent de fuir la fâce du juge qui vient de prononcer sur eux le fatal *væ impiæ* et se laissent choir dans les tristes abimes qui leur sont destinés.

Cette naïve représentation du jugement dernier est malheureusement endommagée et en partie cachée par un portail en bois que l'idée du confort a fait placer devant la porte qui

donne accès à l'église et qui est destiné à intercepter les courants d'air.

L'église est bâtie en forme de croix latine, dont le porche dessine le pied, la nef, le corps, le transsept, les bras ou croisillons et le chœur à abside arrondie la partie supérieure.

La grande entrée de l'église se trouvait autrefois au bas de la tour et était surmontée d'un pignon orné et d'une galerie qui servait à l'exposition des reliques ; actuellement le porche ne sert plus d'entrée et est exclusivement réservé aux sonneurs de cloches. Pourtant en entrant par ce porche et en franchissant la porte [1], qui le sépare de l'église, la nef et le chœur se présentent de la manière la plus grandiose et la plus frappante.

La nef principale ou vaisseau de l'église s'élève à une hauteur d'à-peu-près 26 mètres, elle a une longuer de 45 mètres et une largeur proportionnée; la nef est séparé du chœur par un transsept d'à-peu-près 28 mètres de largeur. Elle est accompagnée de chaque côté d'une nef collatérale dont elle est séparée par six colonnes et six piliers qui s'élèvent à la hauteur de 16 mètres et sont espacés de 4 mètres. Ces colonnes à bases fort simples ont des fûts cylindriques terminés par des chapiteaux ornés de feuillages variées empruntés pour la plupart à la flore du pays et qui se recourbent grâcieusement en volutes et en crochets. Les piliers affectent la forme de croix grecque à croisillons arrondis. Les chapiteaux des colonnes et le haut des piliers sont couronnés de tailloirs épais d'où s'élancent les archivoltes des arcades ogivales qu'ils supportent et les groupes de colonnettes légères qui forment la séparation des travées.

Au-dessus de l'archivolte des arcades de la nef s'offre une galerie composée d'arcades ogivales soutenues par des colonnes simples,

[1] Cette porte à deux battants en cuivre à jour se trouvait autrefois à l'entrée du chœur, elle en fut ôtée au commencement du siècle passé peu de temp après qu'elle y avait été placée, on y lit ces mots : *Christians Schwertfeger Leodiens me fecit A.* 1711.

qui fait le tour de l'église et à laquelle donnent accès des escaliers taillés dans l'épaisseur des murs que cette galerie décore. Dans l'ogive décrite par l'arc de la voûte de chaque travée, au-dessus de la galerie se trouve une croisée ou fenêtre à arcades pointues accouplées trois à trois et dont celle du milieu est la plus élevée. Sur les tailloirs des colonnettes qui séparent les travées de la nef principale s'élèvent des groupes de petites colonnettes qui soutiennent les arceaux des voûtes à arêtes et dont les nervures présentent des tores épais. Ces voûtes ne sont plus celles, construites primitivement car elles furent en grande partie détruites par l'incendie de 1677.

Les bas-côtés ou nefs collatérales qui s'étendent le long du vaisseau principal ont une élévation d'à-peu-près 14 ½ mètres et une largeur de 4 à 5 mètres. Ces bas-côtés sont accompagnés de chapelles éclairées chacune par une belle fenêtre ogivale.

Le bas-côté gauche offre cinq chapelles; celle de St-Georges maintenant dédiée au Sacré Cœur de Jésus.

Celle de St-Laurent actuellement dédiée à St-Joseph, on y voit l'épitaphe et le caveau du doyen Closar, je joindrai cette épitaphe aux autres inscriptions funèbres rapportées à la suite de la présente notice.

Celle de Ste-Ursule.

Celle de St-Crispin et de St-Crispinien maintenant dédiée à St-Dominique, on y trouve deux anciennes statues des patrons dépossédés, donnés par le chanoine Larmoyer en 1722.

Celle de Ste-Marie Magdelaine maintenant dédiée à la Vierge des sept douleurs.

Le bas-côté droit offre aussi cinq chapelles, savoir :

Celle de Ste-Cathérine actuellement dédiée au Sacré Cœur de Marie, l'autel de cette chapelle a été construit par ordre du comte de Geloes, prévôt des chapitres de Tongres et de St-Servais à Maestricht en 1783, il est orné de 32 écussons portant les armes de sa famille.

Celle de Ste-Croix maintenant dédiée à St-Donatien.

Celle de Ste-Barbe.

Celle des Rhétoriciens maintenant dédiée à St-André.

Celle de St-Sébastien, actuellement dédiée à Ste-Philomène. A côté de cette dernière chapelle se trouve le baptistère, on y voit un bel autel ancien en bois sculpté dédié à St-Nicolas et qui autrefois l'était à la Vierge et se trouvait dans la chapelle des Rhétoriciens. C'est le seul ancien autel qui a échappé au vandalisme de la fabrique, on a remplacé tous les autres par des espèces de sarcophages en marbre, qui, par leur forme romaine jurent fort désagréablement avec le style ogival de l'église. Les fonds baptismaux n'offrent rien de remarquable, ils ont été établis en 1739.

Chaque chapelle est séparée de celle qui la suit par un mur qui se termine vers l'intérieur de l'église par une colonne engagée formant vis-à-vis avec les colonnes et piliers de la nef. On a eu la malheureuse idée d'attacher à chacune de ces séparations de chapelles une gravure encadrées grossièrement enluminée représentant une des stations de la passion du Sauveur; ces tableaux qui déparent les bas-côtés en empêchant les yeux de suivre les diverses lignes de l'architecture, auraient été mieux placés dans les allées du cloître sur les murs badigeonnés qui font face aux arcades.

Les bras du transsept sont décorés chacun par une superbe fenêtre ogivale et par un autel, celui de la droite est dédié à St-Servais et celui de la gauche à la Vierge.

Le chœur est séparé de l'église par une clôture massive construite en marbre de diverses couleurs dans le mauvais style du commencement du siècle dernier et par une belle grille en cuivre ciselée à jour. Cette clôture riche mais déplacée dans une église de style ogival, a remplacée l'ancienne grille qui autrefois séparait le cancellum de la partie du temple destinée aux fidèles. On trouve au chœur qui est long de 21 mètres, un grand autel construit en marbre et dont le tabernacle a été donné à l'église par le doyen Closar.

En 1722, le prévôt JeanRené de Neufcourt, remplaça les

anciennes stalles du chœur, par celles qu'on y voit actuellement et fit placer au-dessus six tableaux dont les quatre plus grands représentent les principaux événements de la mission de St-Materne en Tongrie. Ces tableaux et la légende qui en forme le sujet peuvent nous donner la clef d'une grande difficulté qui a occupée longtemps les écrivains belges du dernier siècle. Il s'agissait de déterminer à quelle époque la mission de St-Materne eut lieu en Tongrie ; les uns prétendaient que St-Pierre avait envoyé ce disciple vers l'an 80 de J.-C., les autres et avec raison soutenaient que cette mission n'avait eu lieu que vers l'an 314. Or, la légende rapporte que St-Materne fut envoyé en Tongrie en l'an 80 par St-Pierre, qu'en vertu de cette mission il se mit en route pour la contrée où il devait annoncer l'Èvangile, mais qu'il mourut avant d'y parvenir; que vers l'an 314, le pape Sylvestre I résolut de faire prêcher la religion chrétienne chez nos ancêtres et qu'il se rappella alors la mission donnée à St-Materne, ayant appris qu'il était décédé sans avoir pû accomplir sa tâche, il envoya deux prêtres à son tombeau porteurs d'un bref qui enjoignait à St-Materne de se rélever et d'aller accomplir sa mission. St-Materne ressuscité par la vertu du bref papal obéit à ses injonctions et alla à Tongres annoncer la loi du Christ. Il résulte de cette légende que les auteurs qui prétendaient placer la mission de St-Materne en l'an 80 avaient suivis tout bonnement la légende sans tenir compte du premier décès de l'apôtre éburon et que les autres même en admettant la légende étaient fondés à ne placer l'arrivée de St-Materne en Tongrie qu'en l'an 314.

Au-dessus de ces tableaux se trouve une galerie, qui, avec les fenêtres élancées qui l'éclairent, forme le plus bel ornement du chœur. Cette galerie comme celle qui fait le tour de la nef principale et du transsept, est composée d'arcades ogivales séparées par des colonnettes, mais elle se distingue de l'autre par le luxe de sa décoration et par les contre-arctures qui ornent les voussoirs et l'intervalle des arcades.

Dans les fenêtres à lancettes qui éclairent l'abside du chœur,

on voit encore quelques-uns des vitraux coloriées qui donnaient autrefois à nos églises, un jour si mystérieux et si propre à inspirer le recueillement.

La chaire qui se trouve dans l'église est moderne et n'offre rien de remarquable, les orgues ont été placées en 1752 ainsi qu'il résulte du chronogramme suivant :

LE pICArD ME feCIt.

Les cloches sont modernes, elle ont été placées après l'incendie de 1677, qui fondit toutes celles qui se trouvaient alors dans le clocher, l'une des nouvelles a été donnée par l'évêque de Liège, Jean Louis d'Elderen et les autres sont dues à la munificence de la régence tongroise.

Parmi les ornements qui décorent le chœur se trouve un grand et beau chandelier en cuivre qui date du 14e siècle ainsi qu'il résulte de l'inscription suivante qui s'y trouve ciselée : *Jehans* + *Joses* + *de* + *Dinant* + *me* + *fiste* + *lan* + *de* + *gras* + *M* + *CCC* + *LX* + *et XII.* Le même artiste confectionna aussi le superbe lutrin qui se trouve également au chœur. Cette pièce, remarquable, spécimen de cette industrie dinantaise si florissante avant l'effroyable vengeance que tira de cette ville infortunée en 1466, l'implacable Philippe de Bourgogne si improprement surnommé le Bon, offre une base composée de colonnettes et d'arcades ogivales élégantes qui soutiennent un aigle ciselé aux ailes étendues. On lit sur le haut de la bâse l'inscription suivante *Johanes* + *des* + *Joses* + *de* + *Dionants* ✠ *hoc* + *opus* + *fecit.* Il est dommage que ces deux belles pièces sont menacées d'une destruction lente mais assurée par le peu de soins qu'on met à les entretenir et en les exposant aux manipulations de gens ineptes chargés de les nettoyer toutes les semaines, une grande partie des ciselures est déjà usée par le frottage qu'on pourrait si facilement supprimer en appliquant à ces belles pièces un enduit conservateur.

L'église de Notre-Dame est pauvre en tableaux, on en voit pourtant un fort beau dans la sacristie représentant St-Servais

recevant sa mission épiscopale. Mais cette église est richement pourvue en ornements magnifiques et en reliquaires. Voici la liste de ceux que j'ai vu à la trésorerie.

1.° Un reliquaire en vermeil en forme de tourelle gothique, soutenue par deux anges contenant des reliques de Ste-Ursule.

2.° Un reliquaire en forme d'ostensoir surmonté de la statue de Ste-Gertrude, renfermant des reliques de cette Sainte, donné par Mechtilde Schroots, dame de Werm, en 1640.

3.° Un reliquaire de même forme renfermant des reliques de St-Boniface.

4.° Un reliquaire en vermeil représentant St-André, renfermant de ses reliques et du bois de sa croix.

5.° Une statue en vermeil de St-Jean l'Évangeliste, contenant un morceau de son étole.

6.° Une statue de St-Jean-Baptiste, avec des reliques de ce Saint.

7.° Une statue de St-Paul, avec des reliques de cet apôtre.

8.° Une statue de St-Cristophe en argent avec reliques.

9.° Une statue de Ste-Cathérine, avec reliques.

10.° Une statue de St-Pierre, avec des reliques de ce Saint et un clou de sa croix.

11.° Une statue en argent du Sauveur, contenant des morceaux de la Vraie-Croix, de la Ste-Crèche et du St-Sépulchre.

12.° Une statue de la Vierge, en argent.

13.° Une statue de Ste-Anne, avec reliques.

14.° Une statue de Ste-Hélène, contenant des morceaux de la Vraie-Croix et du St-Sépulchre.

15.° Une statue de St-Sébastien, avec reliques.

16.° Deux bras en argent et cristal, contenant des reliques de St-Materne et de St-Laurent.

17.° Ostensoir en vermeil très-antique, surmonté de tourelles, contenant des reliques de St-Fabien et de St-Simon, apôtre.

18.° Ostensoir en argent, contenant des reliques de plusieurs Saints, donné par Gérard Stevart et Herman Hustin, chanoines de Tongres en 1645.

19.° Ostensoir en vermeil, contenant des reliques et une très-ancienne croix épiscopale.

20.° Plusieurs reliquaires en argent et en cuivre dont quelques-uns sont fort anciens.

21.° Un ostensoir en vermeil, fort ancien.

22.° Deux sceptres ou masses en argent dont l'un est surmonté de la statuette de la Vierge et l'autre de celle de St-Materne, portés autrefois dans les processions par les massiers ou maîtres des cérémonies du chapitre.

23.° Un reliquaire en bois en forme de tableau dont les deux panneaux sont intérieurement couverts de peintures anciennes, représentant l'annonciation de la Vierge, ce reliquaire contient un morceau du voile de la Vierge entouré de perles fines.

24.° Une chasse ancienne en orfèverie et velours, contenant diverses reliques.

25.° Une chasse en orféverie, contenant des reliques de St-Faustin, recueillies au cimetière de Ste-Cælixte à Rome.

26.° Un ancien manuscrit des évangiles dans la reliure duquel se trouve incrusté un bas-relief en ivoire représentant le Christ en croix entouré des saintes femmes, ce bas-relief est très ancien car le Christ en croix y est représenté sans barbe.

27.° Un ancien manuscrit des évangiles avec une ancienne reliure en orfèverie représentant la Vierge accompagnée de St-Pierre et de St-Paul.

La trésorerie possède encore un reliquaire antique avec inscriptions, je n'ai pas pu l'examiner parce qu'il a été confié aux pères Bollandistes qui sont occupés à le décrire.

Je terminerai mon travail sur l'église cathédrale de Tongres par la reproduction des épitaphes et inscriptions funéraires que j'ai pu déchiffrer et dont la plupart sont plus ou moins usées.

1° *Dans la chapelle de St-Joseph* :

Hic jacet Rnd.ᵘˢ admodum ac amplissimus Dominus D. MATHIAS PAULUS CLOSAR, ætatis suæ 67 per insignis archidiaconalis ecclesiæ beatœ Mariæ Virginis Tungrensis, canonicatus 48, Decanus 32, vir pietatis semper intentus ac singularis devotionis. Zelus erga die param Virginam Mariam per insignis ecclesiæ patronam cujus domus præcipæ delixit decorem, obiit 1735 die 22 februarii. Requiescant in pace.

—

2° *Dans la chapelle du Chapitre* :

Hic jacet sepultus venerabilis vir Magister MARTINUS MARTINI LOSCATRI, Canonicus et scolasticus hujus ecclesiæ, qui obiit anno a nativitati Dni M. CCC LXXXIII Mensis Septembris die XIII eus anima requiescant in pace.

—

3° Hic jacet venerabilis vir D.ⁿˢ JOHANNES DE FLERON, canonicus hujus ecclesiæ et . . . . qui obiit anno a nativitati dom. Salv mundi MCCC. . . . die. . . mensis. . . . .

—

4° Hic jacet venerabilis vir D.ⁿˢ THEO DERICUS BATENLORN DE BULRODEN, Canonicus et Scholasticus hujus ecclesiæ qui fundavit quotidiana missam . . . . . et obiit anno a nativitali dni M.CCCC XXXVIII mensis Martii die XIII ora pro eo.

—

Sous un ancien tableau à volets se trouve l'inscription suivante :

5° D. M. THEODRICUS ASPROLANT et
THEODRICUS MEYERS hujus ecclesiæ succes-
sive cantoris avanculus et nepos fuimus,
no sumus estis no cristis dib. dit Christus
post here vita eterna amen. A° 1617.

—

6° *Dans les allées du cloître :*

Hic jacet sepultus R.dus D.nus
GUILLELMUS PEUMANTS, Insignis ecclesiæ
collegialæ B. M. Virginis oppidæ
Tongrensis Canonicus qui obiit anno
Dn 1650, mensis augusti die 21.
Requiescant in pace.

—

D. O. M.

Hic jacet honoratus D.ns MARSILIUS
PEUMANS, ex consul et hujus oppide altæ
Justitiæ Scabinus præses, qui obiit
ultima die anni 1686, ejusque nepos
MARSILIUS PEUMANS canon. reclensis et benef.
ejus ecclesiæ obiit 16 Jan 1695 et
CHRIST. PEUMANS receptor insignis Cap.le
Tongr. qui obiit 1737, 4 feb.
Hic ab jacet R. D. Joes Peumans presbit.
benef. et thesorarius hujus ecclesiæ, qui
obiit 20 juni 1752 cum suo fratre R. D.
PETRO PEUMANS presb. benef. Tongr. qui obiit
1771 et JOANNES PEUMANS benef. qui obiit
12 7bris 1781.

—

8° Hier legt begraven Willem Hoonen
die sterf 1651 den 28 9^{ber} en Catharina
Peumans syne huysvrouw 1640 den
12 aug^{s} en Caspar Hoonen die sterf . . . . .
. . . .

—

9° Hier legt begraven den Eersamen
Johannes Lamberti die gestorven is
den 30 7^{ber} 1676 en de Maria Pelsers
syne huysvrouw die is gestorven den
18 juny 1693.
Parentibus suis adjacet R. D.
Guillelmus Lamberti 37 annis Pastor
in Piringen, hujus ecclesiæ Cappellanus
et Thesorarius Jubillarius obiit 26
Novemb. 1714, ætatis suæ 80.

—

10° Hier legt begraven Maria Pex
huysvrouw van Borgemeester Hendrick
Voets die sterf den 7 dagh july
1646, wiens siele Godts genadich sy.
Den heer Borgemeester sterf den
30 april 1689.
Bidt voor die sielen.

—

11° Hic jacit R. D. Guillelmus Husquet
sub Plebanus Tongris et Cappellanus hujus
ecclesiæ qui 24 jan. 1651 obdomavit
in dno pro qui an^{e} refugero fundavit
missam hebdomadam.
Tu viator precare.

—

12° Hic jacet honoratus vir Henricus Loers, hujus insignis ecclesiæ receptor hœc in eadem trium missarum hebdomadalium fundator qui obiit 1684 Decembris die 14 et domicella Elisabetha Loers ejus soror qui obiit. . . . . 2 7^bris^
Requiescant in pace.

—

13° Hic jacet venerabilis vir Dns Libertus De Cantomir adm. Canonicus et Cantor venerabilis hujus ecclesiæ qui obiit anno MCCCCLIII mensis september die ultima cujus anima.
Requiescat in pace. Amen.

—

14° Sepulchrum Dni Francisci Blavier quondam Canonici et Cantoris hujus ecclesiæ qui obiit 22 8^bris^ 1682.

—

D. O. M.

15° Piusque exuvius reverendi admodum Hieronimi Moers jul a fato conjugis domicella Anna America
. . . .
Canonici qui vivere . . . XI februarii 1665 qui adjacent filii hu quoque Guillelmus Hieronimus quorum Prior obiit 12 April 1658. Alter 16 X^bris^ 1676 socero ac leveris poni curavit Hermanus Vandenbosch hujus oppidi scabinus, requiscat in pace.

—

16° M. Domini Wilhelmi Van Ruysborcht
benefact. conf. B. M. V. Tungr.
R. T. V. M.
A° 1738.
Requiescat in pace.

—

D. O. M.

17° Memoriæ Domicellæ Johanna De
Hodeige relicta. quond. hon. a
De Lens Leodien. conjugum dum
vivent hic sepultæ R. D. De Lens
hujus ecclesiæ Canonicus eorum filius
hic quoq. sepultus . . . . posuit qui obiit
1653 mensis Januarii 12 die
Requiescant in pace.

—

18° Hier liegt begraven den Eerbaren
Gillis Schroux in synen leven
Scholtet des Eerw. Capittels van
Tongeren, die sterf anno 1606 den
29 dagh October en Juffvrouw Catharina
Keldermans syne huysvrouw die sterf
anno den dagh.

—

19° Hic jacet Domicella Cecilia Chiny
relecta q honoratie domini Maximiliani
Van Malle D. in Bouchout et
jurisconsulti obiit 20 martii 1655.

—

20° Den 5 februari 1745 sterf den heer
JACOBUS FESTIENS besonderen Weldoender
deser stads weeshuis ende syne huysvrouw
JOHANNA GREGOIRE DEHARZÉ sterf den
2 january 1760, dewelke beijde hier
syn begraven.
Den heere wilt haerder sielen genadigh syn.
Requiescant in pace.

D. O. M.

Piisque manibus amplessimi domini
PHILIPPE VANDENREYDT hujus oppidi
altæ justitiæ scabini præsides et
ex Consules fundatoris missæ hebdom
qui obiit idibus X^bris 1672.
Parentumque ipsius memoriæ et
gratitudinis ergo posuit GERARDUS
MENTEN dicti oppidi a secretis.
Requiescant in pace.

22° Sepulchrum per illustris et generosi
D^ni Christophori KERKEM
Canonici et Scholastici Tungr.
qui obiit 21 7^bris 1615. . . . .
. . . . .

23° Hic jacet HENRICUS WALTHERUS
VAN BEUL hujus ecclesiæ senior
Canonicus et jubilarius ætatis 75
qui obiit 10 Maii 1708.
Requiescant in pace.

24° Hodie mihi cras tibi.
Hic jacet R. D. HERMANUS
HUSTIN dum vixit Canonicus et
Decanus Tungr. fundator misæ
in altare B. M. V. legenda diebus
Dominicis festevis horæ XI.^{ma}

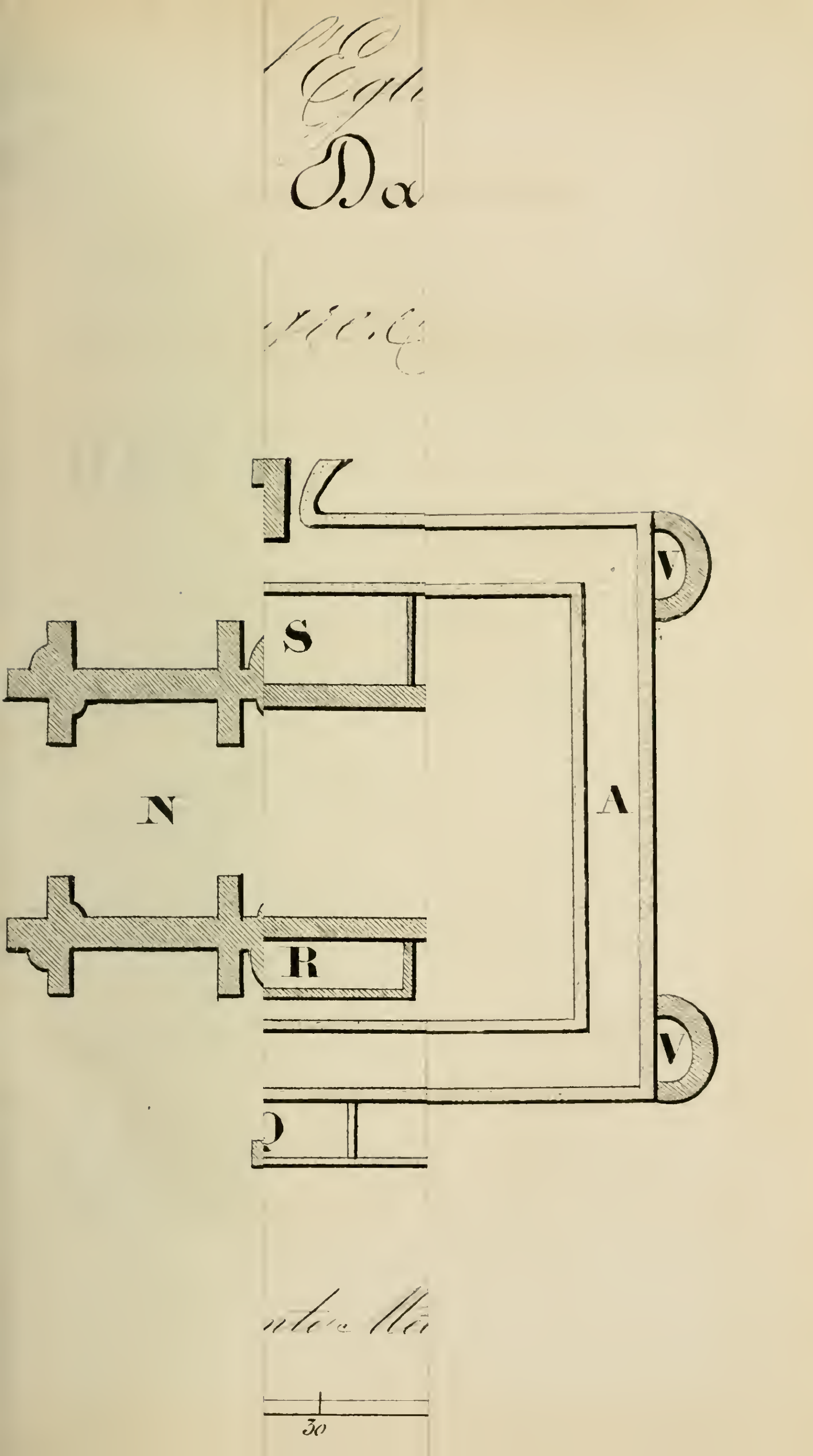
NOTE EXPLICATIVE DU PLAN

DE LA

CATHÉDRALE DE TONGRES.

A. A. A. Allées du cloître.
B. Jardin.
C. Chapelle de St.-Georges.
D. » St.-Laurent.
E. » Ste.-Ursule.
F. » St.-Crispin et St.-Crispinien.
G. » Ste.-Marie Madelaine.
H. » Ste.-Catherine.
I. » Ste.-Croix.
J. » Ste-Barbe.
K. » des Rhétoriciens.
L. » St.-Sébastien.
M. Baptistère.
N. Porche de l'église.
O. Salle de réunion de la Fabrique.
P. Chapelle du Chapitre.
Q. Vestibule.
R. Trésorerie.
S. Sacristie.
T. Cour intérieure.
U. Petit portail nord.
V. V. Chapelles.
W. Tour antique.

Les bâtiments indiqués sous les lettres A, O, P, Q et W, remontent à la construction du VIIIe siècle, et les autres à la construction du XIIIe siècle.


S
V
N
A
R
V
30

Plan de l'Église de Notre Dame à Tongres.

U
G F E D C
A
S T
N
B
A
R
M L K J I H
A
Q P O W
V V

Échelle de cinquante Mètres.

1 10 20 30 40 50

REVUE

DE L'EXPOSITION NATIONALE

DES BEAUX-ARTS

DE 1845;

PAR **M. Eugène DE KERCKHOVE,**

Docteur en droit, Secrétaire de l'ambassade du Roi à Paris, etc., membre correspondant de l'Académie [1].

RÉFLEXIONS GÉNÉRALES.

Il n'est pas bien rare, surtout en Belgique, d'entendre les artistes se plaindre de la critique, lui contester ses droits, l'accuser même d'impuissance. La critique, disent-ils, peut détruire en un jour, en un instant, l'œuvre de plusieurs années de travail, de méditations et d'inquiétudes; mais elle n'a jamais rien produit: son action est toute négative. Rien d'ailleurs n'est plus aisé au fond et moins sérieux dans le fait. Il faut donc la proscrire sans pitié. Voilà ce qu'on dit de la critique en général, c'est-à-dire

[1] Ce travail avait été commencé vers la fin de l'exposition, et devait comprendre la revue complète du salon, lorsqu'il fut interrompu par des circonstances indépendantes de la volonté de l'auteur. Nous le publions tel qu'il nous a été remis il y a trois mois.

(Note du Secrétaire-perpétuel de l'Académie).

de la critique qui blâme; car, comme toujours, on réserve le droit de grâce pour la critique qui loue.

Mais, il faut bien l'avouer, si parmi les hommes qui font profession de critiques, il s'en trouve qui sont pénétrés des difficultés de leur mission, qui même s'en pénètrent par trop peut-être, qui vont jusqu'à les exagérer, jusqu'à s'excuser auprès de ceux qu'ils jugent d'avoir osé les mesurer et les estimer; il en est aussi qui font de la critique une arme toute dévouée aux intérêts de personnes, aux rivalités d'écoles, aux rancunes de villes; qui jugent haut et fort, mais toujours sous l'inspiration de leurs sympathies ou de leurs antipathies pour tel ou tel système, pour tel ou tel artiste, pour telle ou telle couleur. Ceux-là racontent savamment, très-savamment quelquefois, le tableau ou la statue qu'ils ont vu : les raisons et les mots techniques ne leur manquent jamais, mais l'impartialité, souvent. Ce tableau qu'on analyse si minutieusement, dont on scrute jusqu'au moindre coup de pinceau, comment l'a-t-on vu ? — car on est toujours censé l'avoir vu — On l'a vu au travers de certaines idées préconçues, de certaines habitudes, de certaines conventions qui suppriment à l'avance toute spontanéité, toute indépendance. Dans ce système le nom qui signe une œuvre d'art devient *fatalement* un cri de victoire ou de détresse, un signal d'applaudissements enthousiastes ou un horrible coup de sifflet.

Faut-il s'étonner après cela des reproches journellement adressés à la presse par les artistes, de ces interminables querelles de compétence, de ces longues dissertations pour et contre, qui n'aboutissent qu'à affaiblir le courage des critiques consciencieux, à déconsidérer l'autorité de leur parole. Un pouvoir qu'on remet sans cesse en discussion n'est plus un pouvoir réel, et la critique, comme tous les pouvoirs possibles, ne peut vivre que de considération, de confiance, de foi. La foi est la condition fondamentale de toute autorité quelle qu'elle soit, de toute influence religieuse, politique ou littéraire. La foi, c'est l'âme, le mouvement, le génie qui crée, mais c'est aussi l'ordre, l'harmonie, la raison

qui conserve. La foi vient-elle à se retirer, l'organisation qu'elle animait tombe en ruines comme un corps que la vie a quitté. Telle est la loi suprême, la loi universelle qui éclate de haut en bas dans le monde moral : familles, peuples, individus, relations publiques ou relations privées, tout y est également soumis.

Critiquer c'est juger. Juger c'est maintenir le droit, la vérité, la loi. Pour juger il faut donc une loi, une règle, un principe préexistant, qui serve de base aux jugements. Mais où est le code de lois, où sont les règles, les principes qui doivent guider le juge en matière d'art? Dans les livres? Non, car les livres ne sont nullement d'accord. Dans les traditions des écoles? Non, car les écoles se contredisent entre elles. Dans la supériorité de raison de tel ou tel individu? Non, car le premier venu aura le droit de croire à la supériorité de sa propre raison et de refuser hommage à celle de son voisin. Où donc est la loi? Elle est dans la nature et dans le sentiment commun des hommes, mais des hommes exercés à penser et à sentir. Faut-il des lois à ces hommes pour justifier à leurs yeux la beauté, la poésie d'une fleur? Faut-il des écoles pour leur démontrer la majesté de l'Océan? Faut-il des maîtres enfin pour leur enseigner la grandeur de Dieu?....

Le but de la critique est rationnel. Son action sera grande, légitime et salutaire, pourvu qu'elle soit, non plus l'expression d'une opinion individuelle, et encore moins, la *glorification* préméditée d'un système exclusif, mais bien l'expression du sentiment général, la *moyenne*, pour ainsi parler, des opinions individuelles, c'est-à-dire, la formule de cette *opinion publique*, qu'on peut décrier, qu'on interprète souvent mal, mais qui, malgré ses erreurs mêmes — erreurs inhérentes à toutes choses humaines — n'en est pas moins la *reine du monde*. La raison individuelle tombe à chaque pas si elle refuse de s'appuyer sur cette base plus large, plus féconde, plus sûre tout à la fois et plus libre, que son appréciation isolée. Encore une fois, la raison générale peut aussi errer, sans doute; mais elle porte en elle-même le remède à ses erreurs.

Une question se présente tout naturellement : où trouver cette voix générale, rationnelle, abstraite, pour ainsi dire, qui plane au-dessus des bruits et des passions de la foule, tout en tirant d'elle sa force et sa puissance ; cette *voix du peuple* qui monte sans cesse de la terre, et qui, en montant, s'épure et devient la *voix de Dieu*, c'est-à-dire la loi, la vérité, et retombe ensuite sur les individus en grands et féconds enseignements ? Ce travail mystérieux et incessant d'analyse et de synthèse, d'assimilation, de comparaison et de compensation, qui s'accomplit au sein de la foule, a-t-il son organe, son expression, son reflet quelque part ? Ou bien, ne sommes-nous admis à contempler que le résultat, que l'œuvre terminée, sans pouvoir jamais considérer le moule où elle a été jetée, sans pouvoir approcher jamais de l'immense fournaise où bouillonnent les éléments en fusion de cette œuvre commune? Non, cet organe existe, imparfait encore et souvent infidèle, mais plein de grandeur dans l'avenir. Cette expression variée de tant de pensées diverses, ce reflet souvent bigaré des couleurs les plus opposées, c'est la presse, et la presse dans sa forme la plus mobile, la plus passagère, c'est-à-dire le journalisme.

Qu'est-ce que cette presse, ce journalisme? Quel est, d'une part, son principe, sa mission, le rôle qui lui revient? Quel est, de l'autre, le rôle que nous lui voyons jouer dans la société? Nous n'avons pas la prétention de résoudre ici ces graves questions; d'ailleurs nous n'avons pas à les traverser pour remonter au principe de la critique ; mais passant à côté, nous les signalons, parce que les destinées de la critique sont liées à celles de la presse; que leurs moyens d'action sont les mêmes ; que leur influence est réglée par les mêmes circonstances. Et, en effet, qu'est-ce donc que la presse sinon la critique étendue à la politique et appliquée au gouvernement, aux lois et à l'ordre social tout entier?

D'après ce qui précède, nous dirons que la base de toute critique, c'est la compensation réciproque des opinions et des systèmes, le développement des uns par les autres; que remontant

sans cesse de la raison individuelle à la raison générale, du sentiment particulier au sentiment commun, le rôle de la critique est essentiellement modérateur; que sa condition première, c'est la *modération*, dans le sens le plus large du mot. La critique, c'est l'histoire du présent, comme l'histoire est la critique du passé. Pour que l'historien puisse être vrai, il faut qu'il soit calme, indépendant et honnête. Pour que la critique soit ce qu'elle doit être, pour qu'elle s'élève à la hauteur de l'histoire, il faut donc que l'homme qui s'y voue participe du caractère et des qualités de l'historien.

Encore une fois, ce n'est pas seulement pour la critique proprement dite, c'est pour la presse toute entière que nous réclamons ces qualités précieuces, ces conditions essentielles de vérité. Si ce caractère, si ces qualités sont indispensables dans celui qui raconte le passé ou qui décrit des ruines, pour que sa parole ait autorité sur nous, pour que nous croyions en elle, combien plus ne doit-on pas les exiger dans celui qui, placé au milieu de la lutte des partis, du choc d'intérêts actuels et vivants, prétend démêler, à travers la poussière du combat, le drapeau de la vérité et de la justice?

Mais est-ce bien là ce que nous voyons dans les faits, quand de ces principes que pose la raison, nous descendons à la réalité qui s'agite autour de nous? Hélas! non : pour raisonner et juger il faut être libre avant tout, et la presse ne l'est pas; il faut avoir la disposition de sa raison, de son jugement, et la presse ne l'a pas. La loi, il est vrai, l'a émancipée, elle l'a proclamée indépendante; mais elle ne l'a pas organisée; mais cette émancipation, cette indépendance, ne ressemble pas mal à celle qu'un maître imprudent accorde sans préparation à de malheureux esclaves, dénués de ressources et de moralité. Autrefois la presse dépendait du pouvoir; aujourd'hui, elle dépend des partis, de la spéculation et de moins que tout cela. Autrefois, elle était l'esclave du despotisme; aujourd'hui elle est l'esclave de toutes les petites ambitions, de tous les petits intérêts, de toutes les petites

passions. Autrefois elle servait la cause de l'autorité ; aujourd'hui elle ne sert que trop souvent la cause de l'anarchie.

Et cependant le législateur prend des mesures de précaution pour le commerce des aliments ; il veille à la santé des corps ; il est tout aussi prudent contre les associations industrielles, parce qu'il se préoccupe des intérêts des fortunes ; il est sévère, barbare même, contre les fabricants de fausse monnaie, parce qu'il craint l'altération de la valeur de l'argent ; mais il laisse au hasard, à la nature, à la Providence le soin de veiller à la santé des âmes ; il s'inquiète peu des associations qui n exploitent que les passions ; il est tolérant, bienveillant même pour les fabricants de fausses nouvelles, de théories immorales, de systèmes anarchiques. L'homme qui veut pratiquer quelque science dans le monde doit passer par des épreuves pénibles et multipliées, et donner à ses semblables des garanties de moralité, de savoir et même souvent de nationalité. Mais le premier venu, n'importe d'où il vienne, peut, en écrivant sur sa porte *journaliste,* acquérir immédiatement le droit de pratiquer et d'enseigner toute espèce d'art et de science ; de régenter peuples, familles et individus ; d'exalter les systèmes et les hommes qui lui conviennent pour le moment ; de rabaisser et d'injurier même ceux qui ne lui conviennent pas, sauf à pouvoir le lendemain, selon les intérêts du jour, brûler ce qu'il adorait la veille et adorer ce qu'il brûlait,

Cette situation est triste et bien faite pour décourager profondément tous les cœurs honnêtes. Et quand on s'en plaint aux partis, ils répondent tous également, en termes plus ou moins clairs, *la fin justifie les moyens.*

Cette situation est triste, mais on peut, on doit en sortir ; l'intérêt de l'avenir l'exige. Et, qu'on ne se trompe pas sur nos intentions; ce n'est pas à la liberté de la presse que nous en voulons, c'est à son défaut d'organisation. Nous concevons la pratique de la presse comme nous concevons la pratique de la médecine, de la jurisprudence et de l'art militaire; nous la voulons entourée de garanties, et de garanties d'autant plus sévères, que la presse est

un pouvoir plus étendu, un pouvoir qui pénètre partout, s'adresse à toutes les classes, à toutes les positions sociales, à toutes les intelligences; pouvoir terrible, funeste, s'il est confié à des mains impures ou imprudentes. Tribune ouverte à toutes les haines de l'ambition, à tous les fanatismes de l'esprit et du cœur, la presse a des excès que la loi ne peut ni atteindre, ni prévoir; excès qui ne se corrigent nullement d'eux-mêmes, comme on l'a souvent répété, mais qui déconsidèrent l'institution et tournent contre sa liberté; excès enfin qu'une bonne organisation peut seule prévenir.

Nous n'avons pas à exposer ici nos idées sur cette organisation; cela nous entraînerait trop loin : nous nous bornons à poser un principe, à énoncer une conviction. Nous croyons, nous, que la liberté de la presse consiste bien dans le droit d'écrire et d'imprimer tout ce qu'on pense. — Et cette liberté nous la voulons entière. — Mais nous croyons aussi que ce droit n'appartient et ne peut être reconnu qu'aux hommes qui pensent ce qu'ils écrivent et impriment, c'est-à-dire aux honnêtes gens, aux citoyens qui présentent des garanties réelles à la société. La presse, dit-on, est un sacerdoce. Nous le voulons bien; mais alors nous demandons, pour l'honneur de ce sacerdoce, qu'on chasse les marchands du temple.

Tant que les intérêts de la vérité politique, littéraire ou artistique resteront livrés aux exploitations anonymes; tant qu'ils ne rentreront pas dans le domaine de la conviction et sous la protection d'une responsabilité sérieuse, il n'y aura pas de véritable presse, c'est-à-dire, il n'y aura pas de véritable expression des croyances qui se partagent le vaste champ de l'esprit humain, et qui, par leur action réciproque, concourent à former la raison générale ou l'opinion publique.

Aujourd'hui, par une anomalie déplorable, ce n'est plus la presse qui est l'expression, le produit de l'opinion, mais bien l'opinion qui est le produit de la presse. Autrefois, on croyait aveuglément à son curé, à son médecin, à son notaire; aujourd'hui on croit à *son journal*. Lequel vaut mieux?.... Il est vrai que tous

les partis invoquent l'opinion publique, que tous fléchissent hypocritement le genou devant elle; mais tous aussi ont soin de la tenir renfermée dans le sanctuaire pour mieux interpréter ses oracles. *Travailler l'opinion*, voilà le but avoué d'une très-grande partie de la presse quotidienne; travailler l'opinion, c'est-à-dire l'entraîner, la fasciner, la séduire et profiter ensuite de ses erreurs.

Malgré les dangers que cette situation renferme pour la liberté de la presse et toutes les libertés qui découlent de celle-là, malgré les craintes et le découragement qu'un pareil état de choses doit inspirer à tous les cœurs honnêtes, à tous ceux qui veulent franchement et loyalement que la société marche et arrive à son but, nous avons, nous, encore foi à l'avenir. Nous croyons qu'il viendra un moment où les hommes sages de tous les partis, dépouillant de vieilles préventions, entretenues jusqu'ici, avec un soin touchant, par ceux qui les exploitent, se réuniront en une pensée commune, supérieure à toutes les querelles de partis et de personnes, une pensée, sinon politique, au moins sociale, humanitaire, et s'entendront pour garantir la liberté et la dignité de l'esprit humain; assurer son droit à l'examen de tous les intérêts qui se pressent autour de l'homme ici bas, et fonder, sur le terrain de la modération et de la tolérance, une presse franche, indépendante, éclairée, organe consciencieux de l'opinion publique.

C'est alors que se développant librement, à la faveur d'une publicité sincère, la raison générale, le sentiment commun, c'est-à-dire la volonté nationale, pourra revendiquer et excercer pacifiquement tous ses droits au gouvernement. Car, il ne faut pas s'y tromper, cette souveraineté du peuple, que nous invoquons tous les jours, à laquelle nous croyons tous, ou faisons du moins semblant de croire, n'est encore qu'un principe et non une forme, une pensée et non un corps, une fiction et non un fait complet. L'homme, il est vrai, se persuade volontiers, dans l'égoïsme de son orgueil, que la forme qu'il tient est la seule possible, la seule bonne, la seule enfin qui aille au principe; mais l'homme passe et la forme avec lui. Dans notre conviction, l'expression dernière, la phase

définitive de ce principe, c'est précisément le règne de l'opinion publique, au milieu d'une complète indifférence pour la forme gouvernementale; c'est enfin l'influence morale, indirecte, substituée à l'influence immédiate et matérielle, mais agissant sur les faits et sur les hommes, avec cette puissance d'entraînement, cet ascendant magnifique, qu'a toujours la voix de la vérité et de la justice, lorsque, déchirant, après de longs et douloureux efforts, les nuages de l'erreur et des passions, elle éclate brillante, irrésistible, sur les cœurs et les intelligences.

A l'opinion publique donc l'avenir de la société! A la presse régénérée l'expression de cette opinion! A la modération, à la tolérance, au respect des droits de tous, la possession de cette expression et de l'influence qui lui revient. Voilà, croyons-nous, la voie nouvelle que le progrès ouvre devant nous, voie plus large, plus morale, plus pacifique surtout; système d'harmonie, de fusion, d'équilibre réel de toutes les forces sociales, où les hommes francs, sincères, mais tolérants, modérés, marcheront au premier rang, et vers lequel doivent tendre dès à présent tous les esprits indépendants, qui savent s'élever au-dessus des passions du présent pour regarder froidement dans l'avenir, au-dessus des noms qui passent et des formes qui meurent, pour ne voir que la *vérité* qui reste et *l'humanité* qui renaît sans cesse d'elle-même.

Voilà nos espérances, voilà notre conviction : nous avons voulu une bonne fois les formuler pour que l'on sache bien les principes qui nous guident, non seulement dans ce que nous écrivons aujourd'hui, c'est à dire dans une simple revue critique, mais, en général, dans toutes les questions que nous pourrons avoir l'occasion d'examiner.

Voilà pour la presse en général et son influence à venir sur la société; voyons en quoi la critique se rattache à ce mouvement.

La société moderne présente un singulier phénomène de transformation : les idées se multiplient et s'échangent avec une rapidité toujours croissante; les lumières pénètrent partout; les relations internationales deviennent de plus en plus fréquentes; l'homme aujourd'hui se préoccupe du monde entier; le champ de

son regard et de sa pensée s'étend et s'enrichit; ses besoins intellectuels deviennent chaque jour plus nombreux, plus variés. Mais, si la faculté de production est illimitée — qu'on nous pardonne ce rapprochement — la consommation est bornée. L'homme est infini par le désir et l'espérance, mais le temps l'emprisonne et l'arrête de toute part. Un livre aujourd'hui est presque devenu une impossibilité; on ne saurait quand le lire. La presse quotidienne, cette encyclopédie à bon marché, résume, chaque jour, en quelques lignes le mouvement des faits et des idées dans le monde entier. C'est la science, la religion, la politique, mises à la portée de toutes les fortunes et de toutes les conditions. Cette tendance ne peut que s'accroître. Dès à présent la critique est absorbée, et ses destinées, comme nous le disions plus haut, sont étroitement liées à celle de la presse. La source où elle puise ses enseignements est d'ailleurs la même : venant de l'opinion et allant à elle, la critique ne peut plus être aujourd'hui que la manifestation pour ainsi dire, de ce travail incessant de l'esprit humain sur ses propres conceptions, sur ses propres sentiments, que nous avons défini, en commençant. Est-ce à dire pour cela, que la raison individuelle doive abdiquer toute spontanéité, renoncer à toute initiative, immoler toujours son impression propre à celle de la majorité ? Et même, si elle le voulait, le pourrait-elle bien? *Des goûts ni des couleurs il ne faut disputer*, dit un vieux proverbe : ce dicton que l'on invoque tous les jours, mais rarement, il est vrai, à propos d'art, renferme peut-être une grande vérité esthétique.

Il est certain que tous les hommes ne sentent pas de même, ne voient pas de même. Il y a bien dans tous un fond commun de sentiment et d'appréciation, résultant de la similitude générale des organisations; mais il y a en outre un certain nombre de prédispositions particulières qui varient d'individu à individu : il y a les différences créées par l'éducation, l'action du climat, les habitudes qui en résultent, l'influence des relations contractées dans l'enfance, enfin toutes les circonstances heureuses ou malheureuses de la vie. Nous pourrions citer des faits très-curieux

pour prouver l'importance morale de cette espèce de *fatalité* à laquelle nous sommes tous plus ou moins soumis, dans nos actions comme dans nos pensées; mais cette question est trop vaste, nous ne pouvons que l'indiquer en passant.

Il ne faut donc pas s'étonner que certaines œuvres d'art ou de littérature qui excitent l'enthousiasme des uns soient accueillies par l'indifférence ou même par le blâme des autres, et que souvent une époque ou un pays dédaigne ce que l'époque suivante ou le pays voisin admire et applaudit. C'est que le point de vue diffère ou se modifie par le temps et les circonstances.

Mais au-dessus ou, si on l'aime mieux, en dehors de ces gloires *discutées*, s'élèvent un certain nombre de réputations incontestables devant qui le monde entier s'incline, que tous les caractères avouent, que tous les âges, tous les pays proclament. C'est qu'il y a là des œuvres qui s'adressent non plus à telle ou telle organisation, à telle ou telle éducation, à tel ou tel individu, mais qui vont à l'homme en général, à ce fond commun de sentiments et de passions dont nous parlions tout à l'heure. Ce sont pour ainsi dire des œuvres *humanitaires*. Elles plaisent à tous, et tous les comprennent spontanément et presque par instinct, comme tous comprennent l'éclat et le parfum d'une fleur, la grandeur d'une action généreuse, la beauté d'un paysage. Homère, Rubens, Meyerbeer sont de ces artistes dont les œuvres vivront autant que l'humanité. Les *connaisseurs*, il est vrai, nous disent tous les jours : « il faut au vulgaire du bruit et de l'effet, il aime mieux Victor Hugo que Racine, Meyerbeer que Beethoven, Rubens que Raphaël, Paganini que Baillot, parce que le vulgaire aime mieux ce qui est fougueux et éclatant, ce qui frappe et brille, que ce qui est sage, calme et réfléchi. » Il y a quelque chose de vrai dans cette assertion; cependant il faut bien se garder d'attacher une trop grande importance à ces classifications en *connaisseurs* et *non-connaisseurs*, *amateurs* et *vulgaire*, *artistes et critiques*, etc. qui retentissent journellement autour de nous. Ce qui est *complètement* beau, est beau pour tout le monde. Mais nous sommes

des premiers à reconnaître que la beauté *complète*, comme nous l'entendons, est extrêmement rare.

D'après ce qui précède, nous pouvons donc diviser les œuvres d'art en deux grandes catégories, les unes qui plaisent à tous — excepté bien entendu, ces esprits malfaits qui ne sentent rien, ne jouissent de rien et disputent sur tout. — Les autres qui ne sont destinées et ne plaisent qu'à un certain nombre d'organisations particulières. Mais ici une objection se présente; que fera le critique en présence de ces œuvres *spéciales*, si on peut les appeler ainsi, qui s'adressent à une organisation qui n'est pas la sienne? Nous l'avons dit et nous le répétons, le critique doit être historien, il doit consulter toutes les opinions, tous les sentiments; il doit remonter sans cesse de sa raison personnelle à la raison générale, il doit faire enfin non pas de l'*individualisme*, mais de l'*éclectisme*. Voilà comme nous comprenons notre tâche, voilà comme nous chercherons à l'accomplir.

Cela posé, abordons l'examen du salon.

La composition la plus remarquable de notre école, cette année, c'est sans contredit le tableau de M. Wiertz, *les Grecs et les Troyens se disputant le corps de Patrocle.* Ce tableau a produit et devait produire une vive et profonde impression sur le public : c'est une grande et majestueuse page où se reflète d'une manière admirable l'immortel génie du poète auquel le peintre a emprunté son sujet; où éclate, en un style vraiment digne d'Homère, la sauvage grandeur de ces héros ou plutôt de ces géants avec lesquels les Dieux eux-mêmes ne dédaignaient pas de se mesurer, dans leurs terribles combats. Mais il faut bien l'avouer, ces proportions colossales ne vont pas à tout le monde. Pour apprécier l'œuvre de M. Wiertz, il faut pouvoir se placer à son point de vue, il faut comprendre, comme lui, l'époque qu'il a choisie; il faut comme lui, s'être imprégné de cette vaste et fière poésie des temps mythiques, sombres horizons où le ciel et la terre semblent se

confondre, et avoir contemplé cette sublime anarchie de l'enfance du monde, dont la grande voix vient parfois à nous, du fond des siècles, comme pour avertir notre civilisation décrépite.

Biens des gens, tout en reconnaissant du mérite et beaucoup de mérite à cette œuvre, sont visiblement contrariés de cet élan gigantesque qui confond le terre-à-terre de leur intelligence, et humilie profondément les jolies petites idées qu'ils se font de l'art. A quoi bon, vous disent ces esprits utilitaires, nourris des doctrines confortables de notre siècle constitutionnel, « à quoi bon ces immenses toiles? pourquoi ne pas travailler sur une échelle plus modeste, plus rapprochée de nous? pourquoi vouloir monter si haut?.... » C'est comme s'ils disaient : les yeux myopes de la taupe ne peuvent suivre le vol audacieux de l'aigle qui se perd dans la nue; l'aigle devrait bien voler un peu plus bas....

Combien d'autres aussi qui admirent *par ordre*, pour avoir l'air de comprendre, pour paraître s'élever à la taille de l'œuvre, enfin pour se grandir un peu ?

Nous ne craignons pas de le dire : le tableau de M. Wiertz n'est sincèrement admiré que par les *poètes*, c'est-à-dire par ces intelligences complètes qui, selon la définition de Mme Sand, sont tout à la fois *artistes* et *philosophes ;* qui portent en elles non seulement le sentiment du beau matériel, mais aussi le sens du beau moral ; esprits fiers et indépendants qui aiment tout ce qui est grand, immense, infini, parce que la grandeur, l'immensité, l'infini, c'est la liberté, c'est la vie de l'âme, c'est la gloire, c'est Dieu !.... Jamais un esclave ou un égoïste n'aimera cette peinture-là. Pour des esclaves, comme nous n'en avons pas en Belgique, l'épreuve n'est pas possible ; mais, pour des égoïstes, des esprits étroits, c'est différent, la matière première de l'expérience est moins rare.

M. Wiertz est un homme de génie; c'est incontestable. On lui reproche ses excentricités; soit. Quelques-uns lui en veulent beaucoup de ce chef; soit encore. Seulement nous prenons la liberté, quant à nous, de soupçonner fort certaines gens de lui en vouloir beaucoup plus à cause de sa supériorité, que bien à cause de ces

malheureuses excentricités. Qu'y faire? le monde est ainsi. Ayez du talent, de la fortune, des succès, une supériorité quelconque, on remarquera que vous avez un chapeau pointu ou un habit écourté; on s'en désolera, on vous plaindra, ou vous déchirera même un peu. Mais soyez obscur, bien obscur, oh! alors personne ne s'occupera plus de vous, quand vous mettriez habit et chapeau à l'envers. Du reste, nous l'avouons, les excentricités ne sont pas essentielles à l'existence du génie: il y a des hommes de génie excentriques, comme il y en a de fort simples, comme il y en a de laids et de beaux, de grands et de petits. Mais il est une qualité que l'on retrouve chez tous, c'est de n'être jamais pleinement satisfaits de leur travail. Lorsqu'une idée saisit ces hommes-là, et que l'inspiration s'allume en eux, ils s'abandonnent à l'enthousiasme, ils s'élèvent au-dessus d'eux-mêmes, ils montent, ils s'élancent, ils n'appartiennent plus à la terre; *l'esprit les a ravis.* Leurs projets sont immenses d'espoir et d'orgueil. Rien ne les arrête, ils défient tout; nouveaux Titans, ils escaladeraient le ciel. Mais, lorsque l'ivresse de l'enthousiasme est passée, lorsque le feu de la composition s'est assoupi, et qu'ils en viennent à contempler l'expression de leur idée, la forme matérielle qu'ils lui ont donnée, cette expression, cette forme est presque toujours au-dessous de leur attente. Ils éprouvent alors ce que nous avons tous éprouvé plus d'une fois dans la vie, quand il nous est arrivé de visiter un monument ou un paysage célèbre, ou de rencontrer une personne fort vantée: presque toujours nous avons ressenti une sorte de désappointement, de dépit, et nous nous sommes écrié: n'est-ce que cela? Hé bien! le même cri de dédain échappe à l'âme du poète, de l'artiste, lorsqu'il se trouve en présence de la réalisation de son idée. C'est que la forme matérielle la plus belle, la plus heureuse, reste toujours au-dessous de la pensée, et d'autant que la matière est au-dessous de l'esprit, que le corps est au-dessous de l'âme. La fable de Pygmalion se désespérant de ne pouvoir animer sa statue après l'avoir faite si belle, est l'histoire de tous les grands poètes — il est bien entendu que nous prenons ce mot

dans son acception la plus large, celle de créateur, que lui assigne son étymologie. — Aussi voyez, plus la *forme* est vague, générale, flottante, c'est-à-dire plus elle s'éloigne du *fini* et du positif de la matière, pour se rapprocher de la nature de l'esprit, plus elle est poétique et plus elle plaît à l'imagination... Mais revenons à M. Wiertz.

L'admirable épisode du *combat des Grecs et des Troyens autour du corps de Patrocle* avait été déjà traité par l'artiste, il y a plusieurs années, et, quoique son talent ne fût pas encore parvenu à la hauteur de maturité où il s'est placé aujourd'hui, ce premier essai avait étonné tout le monde.

Cependant, à cette époque, une vive opposition éclata contre la manière de M. Wiertz. Ses partisans et ses adversaires se montrèrent également ardents, et, je dirai même, exagérés. Cette situation violente aurait brisé un homme ordinaire; elle servit admirablement M. Wiertz : les organisations de cette trempe ont besoin de luttes, d'agitation, de bruit, pour produire des chefs-d'œuvre; le calme les tuerait. Resté seul entre les deux camps, M. Wiertz dut juger son œuvre par lui-même: elle était belle, les hommes n'avaient donc pas le droit de l'insulter — de là ces cris de douleur, d'indignation, qui s'échappèrent quelquefois de la poitrine de l'artiste. — Mais, comparée à sa pensée, cette œuvre lui parut imparfaite. Le *poète* pouvait faire mieux; il recommença. Un autre aurait changé de sujet; M. Wiertz, lui, conserva le sien; il se plut à lutter avec sa pensée, pour la dompter, pour lui chercher une forme matérielle, une traduction digne d'elle et digne de lui... Lutte sublime qu'aucune toile ne peut rendre, mais que tous les hommes de cœur et d'intelligence, tous ceux qui aiment l'art pour l'art, doivent comprendre et admirer!

Le nouvel effort que l'artiste vient de faire porte en soi la plus belle récompense de ce noble courage : il y a là un immense et admirable progrès, et cependant M. Wiertz, nous assure-t-on, n'est pas encore content de lui. D'après ce que nous venons de dire, cela ne doit pas nous étonner. Nous ne serions même nullement

surpris si, d'ici à deux ou trois ans, l'artiste, après avoir laissé reposer sa pensée, reprenait une troisième fois le même sujet. Pour notre part, nous applaudirions de toutes nos forces. En attendant, nous serions très-curieux d'entendre faire par M. Wiertz lui-même la critique comparée des deux phases de son Patrocle. Ce serait, nous en sommes sûrs, une belle et bonne leçon d'esthétique, que nous substituerions bien volontiers à nos propres observations.

Ce qui frappe le plus dans le tableau de M. Wiertz, c'est l'unité admirable qui y règne : tout se tient, tout s'enchaîne, tout gravite autour de ce magnifique cadavre qui est l'objet du combat. La disposition des diverses figures est fort heureuse : les attitudes sont pitoresques, variées, et toujours cependant pleines de cette noble dignité qui ne doit jamais abandonner l'art dans les moments même les plus *passionnés*. Nous n'oserions pas affirmer qu'elles soient toutes fort naturelles ; il y a là un tel entrelacement de bras et de jambes que l'anatomiste le plus expert aurait de la peine à s'y retrouver ; nous croyons cependant qu'à moins de poser en principe la *pénétrabilité* des corps — et de se brouiller un peu avec la physique — on ne saurait expliquer la *conjonction* de certains bouts de jambes qui, quoique appartenants à des corps différents, semblent, par moments, complètement confondus en une seule et même chair.

La couleur de M. Wiertz est large, vigoureuse et solide. Le corps de Patrocle à lui seul est un chef-d'œuvre. L'artiste a su si habilement nuancer les tons, et mêler les oppositions, en restant cependant chaud et brillant dans toute sa gamme, que l'œil pose en une fois sur le groupe, et saisit immédiatement et sans effort la belle harmonie qui en résulte. Parmi toutes ces têtes qui se pressent autour du cadavre qu'on se dispute, il y a des expressions vraiment homériques et des coups de pinceau, ou plutôt de brosse, dignes des plus grands maîtres. Tout cependant n'est pas également achevé : certaines parties ne semblent qu'indiquées. Il en résulte qu'elles paraissent ne pas être tout à fait *en place*, sinon comme dessin, au moins comme couleur.

Mais ce n'est là que le laisser-aller du génie qui se préoccupe, avant tout, de l'ensemble; c'est une de ces négligences à la Benvenuto Cellini, qui, par amour pour telle ou telle partie de l'œuvre, oublie et sacrifie les autres.

Ce que l'on regrette davantage dans le tableau de M. Wiertz, c'est l'isolément de la scène : dans Homère, le combat a lieu sous les murs de Troie, l'action est générale; ici elle se passe dans une véritable sollitude : c'est une des plus belles pages de l'Iliade, mais déchirée du poème auquel elle ne tient plus. Un groupe, un plan, voilà tout. Les extrémités du tableau sont vides. Nous ne pensons pas qu'on puisse objecter la simplicité de certaines compositions de Rubens ou d'autres grands maîtres; car, bien que pénétré d'une vénération profonde pour ces héros de l'art, M. Wiertz n'est pas homme à se justifier par l'exemple des autres; il est trop *lui*, pour ne pas repousser tout ce qui tient de près ou de loin à *l'imitation*.

Nous croyons que, tout en détachant de l'action générale l'épisode qu'il voulait traiter, pour y appliquer de toute la force de son pinceau et fixer ainsi l'attention — disons mieux, l'admiration — du spectateur, l'artiste eût été plus *naturel*, s'il eût au moins *indiqué* le lien par lequel cet épisode se rattache à l'ensemble du combat; si, par une dégradation insensible de formes et de tons, il eût prolongé le mouvement jusque dans un lointain vague où l'imagination aurait sans effort retrouvé tout le reste du poème. Ainsi l'œuvre de M. Wiertz eut été plus *profonde*, plus complète, plus vraie surtout, plus conforme à la nature.

Au reste, il y a tant et de si belles qualités dans ce tableau, qu'on craint de parler de ses défauts. Il y a là tant d'habileté, tant d'étude, tant d'*expérience*, unies à tant de hardiesse et d'énergie, que l'on éprouve une sorte de pudeur à signaler quelques taches au milieu de toute cette richesse, de tout cet éclat.

Nous terminerons cette analyse par une observation générale, que nous avons eu l'occasion de faire à quelques *douteurs* — de bonne foi, du reste; nous ne voudrions pas répondre aux autres —

à qui le tableau de M. Wiertz apparaissent bien moins comme une œuvre d'art terminée, que comme une de ces brillantes fantaisies qui s'échappent parfois du pinceau de l'artiste ou de la plume de l'écrivain *à demi-vêtues*, fougueuses, haletantes, échevelées, mais auxquelles la froide et sévère analyse n'oserait toucher. Nous leur avons dit : regardez autour de vous; voyez les tableaux qui environnent celui-là, et puis revenez ici, comparez et jugez. » Nous nous permettrons de donner le même conseil à ceux que, malheureusement pour eux, une première inspection de cette admirable toile laisserait froids ou incertains.

Près du tableau de M. Wiertz s'élève, pleine de hardiesse et de mouvement, une autre vaste composition historique due au pinceau d'un jeune artiste anversois, M. Slingeneyer. Cette fois ce n'est plus un sujet emprunté à la fable — nous demandons pardon au lecteur de qualifier ainsi les chants du *divin aveugle* — mais de la belle et bonne histoire nationale, *la mort héroïque du marin Jacobsen d'Ostende*. Nous félicitons bien sincèrement M. Slingeneyer de ce patriotique effort. C'est une grande et sainte pensée de consacrer ainsi son talent à relever de l'oubli et à immortaliser des noms précieux pour nous, et que la domination étrangère avait refoulés et comme cachés dans nos annales ; à prouver à ceux qui doutent de notre nationalité, parce que nous ne sommes que d'hier, que, dans tous les temps, le même sang généreux et fier a coulé dans nos veines, que ce ne sont pas les hommes qui ont manqué au pays, mais bien les circonstances, le hasard ou, pour mieux dire, la Providence. M. Slingeneyer paraît pénétré comme nous de la noble nécessité qu'il y a pour le pays à justifier, par l'exhibition de ses titres de gloire, son droit à l'existence politique; car à peine ce premier tableau national est-il terminé qu'il en médite déjà un second — si toutefois nos renseignements son exacts. — Il paraît que cette nouvelle composition rappellera un des plus beaux faits d'armes d'une de nos grandes familles historiques.

Si M. Slingeneyer a fait preuve de goût dans le choix du sujet,

il a fait aussi preuve de courage, dans le choix de ses dimensions. C'est une belle hardiesse, dont il faut toujours savoir gré à un jeune artiste, du moins quand il y a de sa part élan réel, inspiration, et non pas désir aveugle de faire comme d'autres. Nous ne retiendrons jamais, par de timides conseils, ceux qui veulent prendre un pareil élan, suivre une telle inspiration. Nous leur dirions plutôt, avec un terrible révolutionnaire : *de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace.*

Mais si la critique ne doit pas intimider, si elle doit même quelquefois surmonter ses répugnances pour encourager des essais malheureux, dans l'espoir d'un avenir meilleur, elle ne doit cependant jamais, par une lâche condescendance, abdiquer ses droits, déserter ses devoirs. Elle doit surtout conserver toute la franchise de ses allures, lorsqu'elle s'adresse à un talent supérieur, à un véritable artiste, lorsqu'elle parle au nom des grands et éternels principes de l'art. Et, pour le dire en passant, c'est de ceux-là surtout que la critique doit se préoccuper, laissant aux hommes du métier la discussion des détails. Définie ainsi, la critique est sur son terrain, et aucun artiste au monde ne peut lui dénier son droit, lui contester sa légitimité.

M. Slingeneyer a du talent et de l'avenir; nous avons donc le droit et le devoir d'être franc avec lui, de lui dire toute notre pensée. Nous le ferons.

La route où est entré ce jeune artiste est grande et belle, mais semée d'obstacles et de difficultés. Il faut, pour la parcourir avec honneur, et arriver au but glorieux qui la termine, non-seulement de la facilité, de l'imagination, mais du courage, de la constance et beaucoup d'études. M. Slingeneyer veut faire de la grande peinture historique, disons mieux, de la peinture *épique*. Rien de mieux; c'est là une noble ambition. Mais, pour faire de cette peinture, il ne suffit pas de dérouler quelques dizaines de pieds de toile, et d'y jeter, à grands coups de brosse, une vingtaine de figures mêlées avec plus ou moins de talent ou de bonheur; il faut plus que savoir peindre ou grouper; il faut comprendre l'art même,

posséder d'instinct ou avoir acquis par l'étude, cette espèce de logique, de calcul, d'habileté, d'expérience, comme on voudra l'appeler — car c'est tout cela à la fois — qui doit toujours guider l'artiste ou le poète, s'il veut élever un monument durable. Faculté précieuse qui ordonne et distribue les divers éléments d'une pensée, selon leur valeur, selon le rôle qui leur revient, afin d'obtenir un ensemble prévu, un effet pressenti, afin qu'à l'aspect de l'œuvre, l'esprit du spectateur ou du lecteur satisfait, se dise immédiatement *c'est cela.*

Un tableau pareil, mais c'est un immense orchestre dont toutes les parties doivent être combinées de telle manière, que la pensée musicale, tout en conservant sous elle la variété de ses éléments, unis entre eux par le lien magique de l'harmonie, apparaisse comme une seule et grande voix, grave ou légère, rieuse ou pleurante, selon la situation qu'il faut exprimer. — Mais qui donc oserait dire qu'il suffit d'avoir de l'esprit, d'inventer de jolies mélodies, gracieuses ou touchantes, ou même de trouver en soi quelques idées imposantes et sévères, pour élever un de ces monuments qui s'appellent Don Juan ou Fidelio, Robert le Diable ou Guillaume Tell?

Ce qui est vrai pour la musique, est vrai pour la peinture, est vrai pour le drame, est vrai enfin pour l'art en général.

M. Slingeneyer, nous le disons sans détour, en est là : il manie fort bien le pinceau et même la brosse; il a de la verve, de l'imagination, du style, mais il n'a pas encore cette logique dont nous parlions toute à l'heure, cette *raison de l'art* qui peut être chez l'artiste — comme la raison en général chez l'homme, — ou le résultat acquis d'un long effort, plus ou moins pénible, ou l'instinct d'une heureuse nature, l'inspiration spontanée d'une noble intelligence bénie d'en haut. Mais, n'importe comment elle se forme, elle existe, et ceux qui la nient, qui repoussent ses préceptes, comme des entraves tyranniques pour le génie, devraient bien nier le principe même de toute raison : cela serait plus simple et plus commode surtout.

Les règles n'ont jamais embarrassé le génie véritable : elles n'embarrassent que les médiocrités et les spéculateurs : les premiers, parce qu'elles sont de nouvelles bornes ajoutées à celles que la nature à déjà mises à leur intelligence ; les seconds, parce qu'elles obligent à travailler lentement et consciencieusement, ce qui est bien moins productif que la besogne faite à la page ou au feuilleton, comme les voyages imaginaires de M. Dumas, ou les ignobles fantasmagories du *Juif Errant.*

Le génie naît logique : il porte en lui la *règle*, c'est-à-dire ce principe d'ordre et de raison qui éclate si magnifiquement dans les œuvres de la nature, et qui n'est que le reflet de l'ordre éternel, de la raison suprême. C'est pour lui comme un moule où les idées tombent en naissant, où elles se fondent, s'harmonisent, se classent selon la nature particulière et la valeur de chacune d'elles. Mais les hommes de génie sont rares, et l'on fait aujourd'hui de ce mot, comme de bien d'autres, un singulier et triste abus.

Chez la plupart des hommes, ce n'est que par un travail soutenu, par une méditation opiniâtre, que l'idée, sujet d'un ouvrage quelconque, se dégage lentement du germe, grandit peu à peu, se développe et prend enfin une forme décidée. Les artistes, aussi bien que les écrivains, devraient, avant de composer, se pénétrer des admirables préceptes de Buffon sur l'art d'écrire. Ils y trouveraient des conseils utiles pour tous, et se convaincraient que le génie sans logique — si ces deux choses pouvaient se séparer — n'est qu'un sublime chaos, et même — pour rappeler un dicton presque populaire — que, s'il y a de *beaux désordres,* ce ne sont vraiment que ceux auxquels *l'art* préside.

Nous insistons sur ces points, non-seulement à cause de M. Slingeneyer, mais aussi à l'intention de la plupart des artistes, présents ou non au salon d'exposition, parce que la chose la plus rare aujourd'hui, c'est un sujet bien étudié, un tableau bien composé : or nous sommes convaincu qu'il est impossible de construire une œuvre d'art remarquable, comme il est impossible de faire un bon livre, sans être profondément pénétré de son sujet, sans l'avoir étudié sous toutes ses faces, et à diverses reprises.

A diverses reprises, disons-nous, parce qu'il est évident pour tous ceux qui ont quelque expérience du travail, que le point de vue de l'homme, sa manière de sentir varie d'un jour à l'autre, se modifie même selon les heures de la journée, bien que le fond de la pensée subsiste.

Aujourd'hui, nous le répétons, parce que c'est un fait déplorable, on se préoccupe trop peu de la composition : aux yeux de bien des gens, la pensée est assez peu de chose, c'est l'accessoire ; mais la couleur est tout. C'est à peu près comme si l'on disait, en littérature, qu'il suffit de savoir arrondir des périodes, de savoir *faire la phrase*, pour être un bon écrivain. C'est là le vrai matérialisme dans l'art ; c'est l'âme sacrifiée au corps. Aussi pourrions-nous, sans beaucoup de peine, trouver dans le salon plusieurs toiles où le sujet semble vraiment avoir été choisi par coup : il en résulte tout naturellement que les titres ridicules, les titres *en l'air*, les titres qui ne tiennent nullement au tableau, foisonnent dans le catalogue. Nous oserions affirmer qu'il y a là des peintres et de bons peintres qui, après avoir esquissé une fantaisie sans nom, se sont dit : « tiens ! voilà qui n'est pas mal, si je faisais de cela un tableau : oui, mais voyons; comment l'intituler? quel nom, quel sujet donner à cette scène?... »

Dieu nous garde de vouloir faire l'application de ces paroles à M. Slingeneyer! Il est trop *artiste* pour tomber dans cette catégorie. Et cependant, si son drame est mal construit, si la distribution de son tableau n'est pas heureuse, si l'action est disloquée, c'est que le sujet n'a pas été suffisamment mûri par la méditation et l'étude. Cette composition n'a été formée ni d'un seul jet, par un seul élan de la pensée, ni par développement successif. Elle semble construite par pièces et morceaux. Il y a bien là une unité factice, mais cette unité est d'ailleurs combattue par le ton des diverses parties. Il n'y a pas enfin une scène unique, mais bien plusieurs scènes mises bout à bout. L'intérêt qui devrait se porter sur le personnage principal, pour rayonner de là sur le reste du tableau, s'éparpille dans tous les coins. Et cependant il est évident que

l'artiste a cherché à attirer l'œil sur son héros, mais il n'y a pas réussi, parce que les lignes et les tons papillotent à qui mieux mieux. Du reste, Jacobsen n'a pas la figure imposante d'un vieux loup de mer; sa physionomie et son costume tiennent bien plutôt d'un *jeune premier*. Ensuite pourquoi l'avoir placé au milieu de la toile? Nous ne pensons pas que cette position centrale soit essentielle pour avertir le spectateur que c'est là le *chef*, le héros du drame.

Quant à la couleur de M. Slingeneyer, il est certain, et tout le monde est d'accord sur ce point, qu'il y a dans ce tableau des détails vigoureusement traités, d'une large et bonne peinture; mais l'effet d'ensemble n'est pas agréable : les tons fauves que l'artiste a répandus à pleines mains sur sa toile, et qui dans l'atelier paraissaient d'un style convenable au sujet, donnent à la scène un tout autre aspect, lorsqu'on la considère à l'exposition, et surtout à côté de la belle peinture, si vraie et si habile du Patrocle de M. Wiertz. Ce simple rapprochement, nous en sommes sûr, fera réfléchir M. Slingeneyer, qui sans doute juge son œuvre plus sévèrement que le public. Nous qui avons foi à l'avenir de l'auteur du *Vengeur*, nous attendons avec calme et confiance la nouvelle composition que le jeune artiste médite. Ce sera, n'en doutons pas, une brillante revanche.

En fait de sujets maritimes, M. Slingeneyer a au salon un jeune rival, appartenant également à l'école anversoise, et qui, s'il n'a pas le mérite d'avoir *osé* une grande composition, a au moins — et c'est beaucoup à nos yeux — celui d'avoir parfaitement étudié son sujet et très-heureusement distribué son *action* : ce rival c'est M. Wittkamp, auteur de *l'hivernage des Hollandais à la Nouvelle-Zemble.*

Quand on regarde ce tableau, on le comprend tout d'abord; l'esprit est satisfait : il n'y a là rien de cherché, de tourmenté. La composition est d'une très-grande simplicité : toute la scène paraît être sortie sans effort du pinceau de l'artiste, ce qui répand sur

le tableau un air de vérité, de franchise, de nature, qui plaît et entraîne. Et cependant, nous parierions volontiers que, sous cette facilité apparente, se cachent de longues méditations et un travail consciencieux. Ce n'est pas de la besogne faite au *petit bonheur;* c'est une œuvre profondément étudiée, et si bien étudiée que toute trace de labeur a disparu. Le tableau est bien ordonné, l'action bien construite: tout se rapporte à Heemskerke, chef de l'expédition, pour qui ce moment est une sorte de triomphe. Nous croyons cependant que l'artiste aurait ajouté à l'effet, au sentiment de l'*unité*, s'il eût répandu plus d'intérêt sur son personnage principal. Franchement, nous trouvons Heemskerke un peu trop simple, et même un peu vulgaire, pour un homme aussi distingué que lui. On nous objectera sans doute que c'est là le portrait de l'illustre marin. Nous le voulons bien; mais, si le poète ne peut être astreint, dans un drame ou une épopée, à retracer servilement et trait pour trait, l'individu dont il fait son héros, pourquoi le peintre serait-il tenu à conserver, avec une précision rigoureuse, la physionomie du personnage qu'il introduit dans sa composition? Et puis, qui nous répond que les anciens portraits ressemblent, quand ceux d'aujourd'hui ressemblent si rarement? Du reste, c'était moins ici une question de ressemblance ou, si l'on veut, de contour, qu'une question de couleur et d'effet: Heemskerke pouvait rester ce qu'il a été ou ce qu'on l'a fait, mais devait *paraître* mieux.

Les diverses expressions des compagnons de Heemskerke sont très-simples et très-naturelles, seulement trop calmes peut-être en présence d'un pareil événement; car c'est bien un grand événement que l'apparition du soleil, pour des malheureux qui en ont été privés pendant trois mois. L'attitude du malade qui se soulève péniblement pour saluer le retour de la lumière et de l'espérance est fort bien *sentie:* on ne peut le regarder sans être profondément touché. Nous n'aimons pas autant le marin qui entr'ouvre la lucarne. Quant à la couleur, elle est sage, modeste, et cependant toujours large et grasse. Toutes les figures sont bien traitées et se détachent

parfaitement les unes des autres, malgré le ton calme et même un peu uniforme qui règne dans le tableau.

En somme, l'œuvre de M. Wittkamp fait honneur à son pinceau. Elle décèle un artiste consciencieux qui comprend l'art, un talent logique et vrai qui s'appui sur l'étude, un style harmonienx mais sobre qui, nous en sommes certain, s'adapterait, avec non moins de succès, à des sujets d'une plus grande portée, à des compositions plus vastes et plus *mouvementées.*

Si M. Wittkamp a du mérite et de l'avenir, il n'a pas moins de modestie et de défiance de lui-même, qualité bien précieuse et bien rare surtout, mais que ce jeune artiste pousse trop loin peut-être. Ainsi nous savons de bonne part que, peu de jours avant le terme fixé pour l'envoi des tableaux, M. Wittkamp hésitait encore s'il exposerait son *Heemskerke*; et tandis que ses amis le félicitaient de son œuvre, il était le seul à s'en plaindre et à s'en tourmenter. Aussi fallut-il, en quelque sorte, lui faire violence pour obtenir que le tableau fût expédié à Bruxelles.

Il est bien regrettable vraiment, que certains exposants et exposantes, n'aient pas été agités des mêmes scrupules, moins, bien entendu, les instances des amis. Les spectateurs, il est vrai, y auraient perdu quelques instants d'hilarité — ceux du moins, qui prennent en riant les plus mauvaises plaisanteries. — Mais les bons tableaux y auraient gagné de l'air et de l'espace.

Le désir de faire une comparaison nous a entraîné un instant hors du salon où sont réunis les principaux tableaux d'histoire. Nous allons y rentrer pour examiner successivement les toiles de Mme Geefs, de MM. Navez, Tiberghien et Mathieu.

Mme Geefs est sortie cette année du *format* ordinaire de ses compositions pour aborder la grande toile. Elle a exposé un tableau d'église, *la Vierge consolatrice.* Quoique nous n'ayons pas l'honneur de connaître l'artiste, nous sommes convaincu, à la juger par le caractère de sa peinture, qu'il n'y a pas eu la moindre pensée ambitieuse de sa part, mais bien l'un ou l'autre hasard qui l'a décidée

à un essai si peu en rapport avec ses antécédents artistiques. Nous ne féliciterons ni ne blâmerons Mme Geefs de cet effort : nous ne voulons ni ne pouvons la blâmer, car il y a de bonnes qualités dans son tableau ; mais nous ne voudrions pas l'engager à persévérer dans cette voie qui nous paraît dangereuse pour son pinceau doux et harmonieux. Nous croyons, nous, qu'il n'y a pas le moindre mérite à forcer les dispositions que l'on a reçues de la nature, à faire violence à son esprit, à son imagination, à son cœur, pour conquérir une position différente de celle où l'on est appelé par ses instincts et ses goûts, mais plus brillante peut-être, plus en *vue* de la foule. La religion nous enseigne que chaque homme a sa vocation écrite là haut ; qu'il faut la chercher et la suivre. Il y a dans cet enseignement, tout à la fois une profonde vérité philosophique, un principe d'économie sociale et presque une leçon d'art. Et c'est — soit dit en passant — pour avoir trop méconnu et dédaigné ce simple précepte de l'éternelle prévoyance, qu'il n'allait pas à la remuante ambition des hommes de notre temps, que la société moderne déborde de plaintes, de murmures, de mécomptes, de souffrances et de haines..... La vocation de Mme Geefs est de faire du rêveur, du pieux, du sentiment intime, mais non de la grande peinture.

Est-ce à dire pour cela que nous condamnions sans réserve l'œuvre de cette artiste? Non sans doute ; nous reconnaissons bien volontiers qu'il y a du mérite dans son tableau, mais c'est le mérite que l'on retrouve dans toutes ses compositions, et non pas celui qui devrait se trouver dans une grande page religieuse. C'est la manière que l'on aime, abstraction faite du sujet et des dimensions. C'est comme un chanteur dont la voix nous plaît et nous remue, même lorsqu'il chante un morceau très-ordinaire ou au-dessus de ses forces.

Certes, il n'y a dans ce tableau aucune de ces qualités majestueuses qui font une grande composition ; il n'y a ni dans l'ensemble ni dans les détails, aucun de ces traits hardis et imposants qui décèlent le génie, de ces mouvements impétueux d'ombre et de

lumière qui palpitent dans les œuvres des *maîtres*, de ces attitudes audacieuses, ravies plutôt qu'empruntées à la nature, de ces effets magiques de couleur qui commandent l'admiration, même à l'envie et à la médiocrité. Enfin, du point de vue de *l'art*, il n'y a là qu'un certain nombre de petites têtes bien douces, bien pures, finement dessinées et tendrement peintes, convenablement rangées les unes à côté des autres; et il n'y a que cela. Cependant le tableau ne choque nullement : au contraire, on le regarde même avec un certain plaisir, tant qu'on ne raisonne pas. Tout y est si doux, si poli, si *comme il faut*; rien n'y heurte l'œil, rien ne crie, rien ne jure, comme dans certaine toile voisine dont nous parlerons tout à l'heure. Mais aussi qu'est-ce qui pourrait jurer parmi tous ces petits chérubins si bons, si jolis, si caressants?— Nous croyons, au reste, que la nature *affligée* du sujet a bien servi, a même sauvé l'artiste : l'âme tendre et mélancolique de Mme Geefs est si bien faite pour comprendre toute la poésie de ce culte d'amour et de reconnaissance rendu par l'Église à la *Mère des douleurs!* qui sait? il y aurait peut-être dans ces simples litanies de la bonne Vierge, que murmurent si volontiers les cœurs qui souffrent, de belles et touchantes inspirations pour ce talent délicat et recueilli. Mais que Mme Geefs ne l'oublie pas : cette jolie couleur rêveuse et un peu blafarde, qui s'adapte si bien à la tournure de ses idées, ne va pas à une grande toile; elle y devient froide et monotone. Ensuite, nous oserons engager l'artiste à ne pas multiplier les figures dans ses compositions, à moins qu'elle ne veuille bien prendre l'engagement de varier un peu ses types; car nous ne connaissons rien de plus fatigant, de plus funeste à l'illusion, que ces airs de parenté qui donnent à la plus belle peinture l'aspect éminemment bourgeois d'un *tableau de famille.*

Il y a, chez Mme Geefs, trois ou quatre types bien purs, bien innocents, qui s'échappent toujours de ce chaste pinceau de femme que l'on rencontre dans toutes ses œuvres, et qui, bien que *vertueux* — et peut-être même à cause de cela, car le monde est ainsi fait ! — finissent par... revenir trop souvent au gré du spectateur.

Le Patrocle de M. Wiertz est un voisinage incommode et brutal pour Mme Geefs : ces terribles héros ont l'air de faire peur à tous ces pauvres affligés, à ces jolis petits anges; il est certain, au moins, qu'ils leur font du tort et beaucoup de tort.

En somme, car voilà longtemps que nous en parlons, le tableau de Mme Geefs est un bon *petit* tableau.

Le même sujet religieux a été traité, mais d'une manière plus *éclatante*, par M. Navez. Nous avouons que, devant ce tableau, et surtout devant la réputation de son auteur, nous éprouvons un certain embarras. Nous avons entendu des personnes fort respectables faire l'éloge de cette composition, parce qu'elle était de M. Navez; d'autres, au contraire, et c'est le plus grand nombre, en parlaient assez durement. Pour ce qui nous regarde, nous déclarons fort sincèrement ne pas admirer la manière de M. Navez. Nous respectons infiniment la science, l'érudition, la théorie de cet artiste, nous reconnaissons les services qu'il a rendus dans sa longue carrière: nous rendons justice à son esprit éclairé, à ses habitudes laborieuses; mais nous n'aimons nullement ces tons verts et jaunes qu'il répand à profusion dans tous ces tableaux. Nous avons beau faire les plus grands efforts sur nous-même, nous ne saurions concevoir la nature ainsi.

M. Navez appartient à une bonne école, à une école sévère, consciencieuse. M. Navez a de l'étude et de l'expérience; ses sujets sont compris, médités; il y a dans ses tableaux des attitudes heureuses, un dessin franc et correct, des effets habiles, des expressions justes, il y a enfin l'artiste qui a beaucoup vu et beaucoup fait. Mais pourquoi donc M. Navez s'obstine-t-il à travailler avec des bésicles vertes? Pourquoi tantôt ces tons lugubres, ces aspects *noyé*, et tantôt ce hourvari de couleurs discordantes, qui ferait croire à un retour vers la mauvaise école romantique, si l'on n'était profondément convaincu du *classicisme* de l'artiste. Nous avons entendu faire une objection plaisante en vérité : Rubens, nous a-t-on dit, a bien jeté sur ces toiles de grandes flaques de couleurs

vives et bruyantes. Oui, mais Rubens a su mettre de l'harmonie dans tout ce bruit; Rubens n'a jamais *détoné*, n'a jamais fait grincer sa couleur. Rubens est en peinture un admirable musicien : ses tableaux sont de sublimes claviers, qui rendent toujours un son plein, nourri, et d'où ne sort jamais rien de criard, de sec, de tranchant, Rubens enfin... est Rubens.

Dans le tableau qui nous occupe; la *Notre Dame des affligés*, toutes les couleurs de l'arc en ciel semblent s'être donné rendez-vous. Le vert, le rouge, le bleu, le violet, le jaune surtout, par manière de *gloire* autour de la Vierge, se choquent et se bataillent d'un bout de la toile à l'autre. Quant à la composition, elle est loin d'être heureuse : la mère de Dieu est assise, non pas tout simplement au milieu des nues et entourée de quelques anges, comme aurait fait Rubens ou Murillo, mais étalée sur un lourd divan garni de coussins rouges. Nous avouons que nous n'aurions jamais cru qu'il y eût au Ciel des meubles d'aussi mauvais goût. Ensuite vous allez croire peut-être, vous toutes, mères chrétiennes, que la bonne Marie presse son enfant chéri contre son sein virginal, contre ce cœur qui l'a tant aimé, qui a tant souffert pour lui; c'est là du moins la pose simple et touchante que nous lui voyons donner dans nos églises. Hé bien, vous vous trompez, l'artiste a trouvé plus gracieux et plus léger surtout, de faire monter dans les nuages un tronçon de colonne sur lequel la Vierge, fatiguée sans doute de soutenir son enfant, l'a hissé et le présente à la foule des affligés. Quant à la figure de ce divin enfant, figure que certaines personnes ont trouvé d'une expression noble et distinguée, nous avouons la trouver laide et fort laide. Mais nous la pardonnons bien volontiers, quand nous songeons à toutes les singulières idées que la génération présente paraît se faire de la tête du Sauveur, s'il faut en juger du moins par les *portraits* de Christ que l'année de grâce 1845 a envoyés à l'Exposition. Un autre détail que nous ne devons pas oublier et qui nous a frappé par sa *naïveté*, c'est une femme *affligée* d'un mantelet de coton à capuchon, comme en portent les femmes du peuple à Bruxelles et à Anvers. Il nous semble que c'est là une idée passablement *romantique*, et qui aurait

pu faire grand plaisir, il y a dix ans, sous le règne de la peinture chevelue et échevelée. Bref, ce tableau nous fait trop de peine, pour que nous ne nous empressions pas de le fuir, et d'aller chercher quelque autre toile de M. Navez, qui puisse nous reconcilier avec son talent.

Ce n'est certes pas *Daphnis* et *Chloé* qui nous rendra ce service; car, bien que les deux têtes qui se partagent le tableau soient délicatement touchées et d'un dessin irréprochable, nous y retrouvons cette teinte *épinard* pour laquelle l'artiste a une passion malheureuse. Au fait, il y a des peintres qui aiment le rose, M. Navez, lui, aime le vert : chacun son goût.

Quant à la tête appelée *tête de Christ* par le catalogue, nous déclarons être trop bon chrétien pour ne pas demeurer convaincu que le catalogue s'est trompé.

Nous aimons mieux la *prière d'une jeune mère au berceau de son enfant*. Le sujet est charmant et assez bien traité. La composition 'est simple, naturelle et facile. Mais pourquoi avoir donné à la jeune mère cet aspect réchigné, maladif, quand tout en elle devrait rayonner, quand tout doit sourire autour de ce berceau où repose son amour. Ce n'est pas là une scène de bonheur calme, tranquille, sanctifié par la prière, et embelli par l'innocence, c'est une scène de souffrance morne, de douleur concentrée, profonde, qui attriste le spectateur : cette pauvre jeune femme doit être bien malheureuse dans son ménage!

Nous aimons encore mieux les trois portraits de M. Navez, malgré le voile grisaille qui les recouvre. Mais ce que nous préférons à tout le reste, ce sont *les fileuses de Fundi*. C'est un tableau bien composé, d'un style plus large et d'un ton plus vrai que les autres toiles de cet artiste. Le berger accroupi sur le devant du tableau, est une bonne figure, bien dessinée et bien peinte.

M. Tiberghien a choisi un des plus beaux sujets de l'Évangile, *la femme adultère*, et il l'a traité avec une noble simplicité. Malheureusement pour ce jeune artiste, son tableau est l'œuvre froide

d'un penseur et non l'inspiration d'un coloriste; aussi a-t-il eu et devait-il avoir peu de succès auprès d'un public tout dévoué aux brillantes traditions de la vieille école flamande. En Belgique, il ne faut pas se le dissimuler, on aime la couleur par dessus tout — cette observation, nous la faisons non seulement à l'intention de M. Tiberghien, mais à l'intention de bien d'autres artistes moins *jeunes* que lui — Un tableau qui ne se recommande pas par des carnations chaudes, par des tons vigoureux, enfin par une *forme* riche et puissante, risque fort de passer inaperçu. Du moins, s'il est apprécié, ce ne sera que par ce très-petit nombre d'esprits calmes et réfléchis qui savent se défier de leur premier mouvement, non *parce qu'il est presque toujours bon,* comme dirait l'école-Talleyrand, mais parce qu'il est presque toujours *fatal*, c'est-à-dire le résultat de l'*habitude*. Pour ce qui nous regarde, nous nous sommes souvent étonné de ce qu'un peuple qui, en général, attache infiniment plus d'importance au fond qu'à la forme, et qui même partout ailleurs se défie un peu de *l'effet* et de *l'éclat*, puisse, dans tout ce qui tient aux arts, professer un culte aussi passionné pour la forme brillante. Mais aussi, par une contradiction non moins bizare, chez certaines populations du midi, où cependant toute la vie est *extérieure*, où tout est ardent et coloré, le langage, la poésie, la nature, nous trouvons dans l'expression de la pensée artistique des formes calmes, sévères et souvent même froides. Nous ne voulons ni ne pouvons ici chercher à concilier ces anomalies apparentes; nous constatons un fait, voilà tout. D'ailleurs, pour tous ceux qui, s'élevant au-dessus du point de vue particulier de telle ou telle école, cherchent la vérité au-delà des traditions et des préjugés, il est évident que l'art, comme la nature dont il est l'imitation, comme l'homme lui-même qui est son plus noble modèle, n'est complet que lorsque le fond et la forme, la pensée et l'expression, l'âme et le corps, ont l'un et l'autre reçu tous leurs développements, déployé toute leur richesse. Ainsi il ne suffit pas qu'un tableau soit bien ordonné, purement dessiné, grassement peint, il faut encore qu'il y ait, sous tout cela, une pensée,

un sentiment, un cœur, une âme. Mais aussi la pensée la plus brillante, le sentiment le plus délicat, ne sauraient excuser une forme négligée et désagréable. Nous croyons que l'avenir en rapprocant de plus en plus les écoles, complétera les unes par les autres, complétera les nations et les individus eux-mêmes. L'humanité marche insensiblement à la fusion, à l'unité, en toutes choses.

Le tableau de *la femme adultère* manque de *forme*. C'est une page philosophique et non pas un tableau religieux. C'est tout au plus de la peinture protestante. Il n'y a pas là cet élan de la pensée catholique, ce luxe pieux, cet éclat poétique, cette richesse de sentiment, dont elle aime à s'entourer aux yeux des hommes; il y a toute la froideur dogmatique, toute la sécheresse pédante de l'orgueil raisonneur : c'est encore de la charité, oui; mais c'est la charité de la raison et non celle du cœur : c'est encore l'Évangile, mais c'est l'Évangile analysé, discuté, commenté, et non pas l'Évangile *cru;* c'est encore le Christ, mais le Christ des rationalistes et non pas celui des martyrs. Si cette composition avait autant de mouvement et d'animation qu'elle a de sagesse, si ces figures avaient autant de sang dans les veines qu'elles paraissent avoir de raison et de tenue, M. Tiberghien aurait fait un tableau remarquable. Ce jeune artiste dessine largement et groupe avec habileté. Il pose bien ses personnages, et sait tirer un parti très-convenable de la noble ampleur des costumes antiques, sans cependant *cultiver la draperie,* comme se le permettent assez volontiers les peintres d'histoire religieuse. Mais M. Tiberghien est loin d'être complet : il possède le *fond*, qu'il tâche d'acquérir la *forme*.

Nous serions presque tenté de dire l'inverse de M. Mathieu. Chez lui il y a de la couleur, et de la bonne couleur, il y a une belle *forme*, un beau *corps,* mais le *fond,* la *pensée* ne sont pas tout à fait encore à la même hauteur. Dieu nous garde cependant de nier ce fond, cette pensée chez M. Mathieu. Seulement, nous voudrions bien lui voir aborder d'autres sujets que cet éternel

Calvaire, par exemple, où il est presque impossible à un peintre d'être encore original pour peu qu'il ait étudié les grands maîtres, et qu'il ait de la mémoire; car Rubens lui reviendra sous le pinceau, sans qu'il s'en doute le moins du monde. *Raphaël et la Fornarina* est un peu moins usé, mais enfin, c'est encore là un sujet bien rabattu. A part ces petites observations, nous n'avons que des félicitations à adresser à M. Mathieu, sur le progrès qu'a fait sa manière en solidité, en vérité et en harmonie.

Le *Calvaire* considéré en lui-même, et abstraction faite des réserves que nous venons d'indiquer, est un bon tableau religieux, malgré l'addition, un peu *extra-évangélique*, d'un certain diable que le peintre est allé chercher au fond des enfers pour le faire assister à l'agonie de l'Homme-Dieu.

Nous aimons infiniment mieux la *Sainte-Famille*. Cette toile fait honneur à M. Mathieu, comme composition et comme style, et, quoique le sujet ne soit guère plus *moderne*, cependant, par la manière dont il est traité, il *appartient* bien plus à l'artiste que son *Calvaire*.

A propos de *Sainte-Famille* nous ne pouvons résister au plaisir de faire une petite digression pour mentionner d'une manière toute spéciale la *Fuite en Égypte*, de M. Joseph Coomans. Parmi les peintres anciens et modernes qui ont abordé ce sujet ou autres semblables tirés de l'histoire religieuse, il en est bien peu qui aient été s'inspirer de cette nature toute exceptionnelle où se sont accomplis les grands mystères de notre religion. Cette nature n'est peut-être pas belle aux yeux de la foule : l'aspect en est raide et pour ainsi dire immobile; les contours, secs, fiers et tranchants; les tons, crus et violents; mais l'ensemble est majestueux, imposant, solennel, comme les scènes que Dieu y a mises. M. Coomans a sous ce rapport un grand avantage: ses voyages l'ont initié à ces mœurs patriarcales du désert, mœurs antiques, immuables comme le désert lui-même. Il a vécu sous la tente avec ces populations traditionnelles que ni les conquêtes, ni le temps n'ont pu changer, pas plus qu'ils n'ont changé le cèdre ou le palmier.

M. Coomans a un grand avenir devant lui, s'il veut mettre à profit les précieuses leçons qu'il a reçues. Couleur sage et vraie, dessin correct et large, imagination puissante, cet artiste a tout ce qu'il faut pour remplir dignement la mission qui lui revient. Sa carrière est toute tracée : la Bible et le désert sont les sources sublimes où M. Coomans doit chercher désormais ses inspirations. Nous ne connaissons de cet artiste que son *Déluge* et le tableau qui figure à l'Exposition, et nous regrettons fort de n'y pas voir les grandes et belles toiles que renferme le palais du Roi, et dont nous avons entendu faire un brillant éloge ; mais la *Sainte Famille* est une œuvre si consciencieuse, si remarquable par son style original et pittoresque, par sa manière large et austère, que nous ne craignons pas de prédire à M. Coomans les plus beaux succès s'il veut puiser dans la riche mine des souvenirs que ses voyages ont ouverte pour lui. M. Coomans est sorti de l'école d'Anvers ; nous espérons qu'il ne l'oubliera pas et qu'il enrichira notre prochaine Exposition de quelque grande page religieuse. Revenons à M. Mathieu.

Outre les deux tableaux dont nous avons parlé, cet artiste a encore au salon *une jeune femme romaine et Raphaël et la Fornarina.* La *jeune femme romaine* est une belle et bonne étude à laquelle on ne peut reprocher que l'expression un peu trop naïve, que donne à cette jolie figure le mouvement *cherché* de la bouche.

Le *Raphaël et la Fornarina* est peint avec beaucoup de goût et de sentiment. Nous nous permettrons seulement de trouver la figure de Raphaël assez peu *raphaëlesque*. C'est un portrait, dira-t-on ; nous l'avions bien reconnu : Raphaël, Rubens, Van Dyck sont des physionomies historiques que tout le monde connaît et doit connaître. Mais, portrait ou non, il n'en est pas moins vrai que l'homme ne ressemble pas toujours à lui-même : la figure la plus triviale, la plus laide peut avoir ses *beaux* moments, comme le plus noble, le plus joli visage peut avoir ses aspects désagréables. C'est à l'artiste à choisir entre ces diverses expressions, lorsqu'il transporte une figure historique sur sa toile, et même lorsqu'il fait

le portrait de l'homme le plus ordinaire. Nous croyons qu'il y a dans la vie de Raphaël certaines circonstances qui auraient permis de donner à l'illustre peintre un air moins *bien portant*, de répandre sur sa figure une expression plus rêveuse, une teinte plus voilée, plus mélancolique, plus fatiguée.

Nous avons parlé des principales grandes toiles qui entourent M. Wiertz. Nous allons parcourir rapidement le catalogue, nous arrêtant aux noms les plus connus de l'école nationale et des écoles étrangères, sans oublier, bien entendu, les œuvres de cette *jeune génération* qui donne de si belles espérances. Anvers occupera tout naturellement la première place dans nos souvenirs.

Le nom le plus imposant qui se présente à nous est celui de M. Gallait. Ce nom rappelle de grands et légitimes succès, un triomphe d'enthousiasme comme aucun autre artiste n'en a rencontré dans sa carrière. En présence d'aussi beaux, d'aussi touchants souvenirs, celui qui a été l'objet de ce noble enthousiasme, a vis-à-vis du public et vis-à-vis de lui-même de grandes obligations à remplir. Il faut mourir ou continuer à vaincre. Il faut mourir, c'est à dire, s'effacer complètement, abandonner la scène du monde, renoncer aux applaudissements et à la gloire, ou bien prouver à la foule par de nouveaux chefs-d'œuvre que le triomphe n'a pas épuisé le génie; car le génie crée pour créer, et non pas pour se faire applaudir; il crée comme l'oiseau chante : c'est une noble nécessité de sa nature. Les applaudissements ne sont pour lui qu'un moyen qui l'anime et le soutient, au milieu des luttes du travail. C'est un instrument passionné, une harmonie enivrante, qui élève l'âme du poëte et de l'artiste au-dessus d'elle-même; mais, certes, ce n'est pas un objet, ce ne doit pas être un but. Est-ce à dire pour cela, qu'on puisse impunément dédaigner ce moyen si puissant du travail! Non, cent fois non! malheur à l'artiste ou au poëte, qui voudra briser cette lyre féconde en brillantes inspirations! Il se brisera lui-même....

Qu'est-ce que M. Gallait présente cette année aux suffrages du public? une tête de *Christ*, deux portraits et deux aquarelles. Les aquarelles sont faibles, et l'un des portraits médiocre : restent la tête de Christ et un portrait d'homme, (M. de Theux). Franchement, c'est bien peu pour M. Gallait, bien peu aussi pour le public.

Quant au Christ, il est certes d'une admirable peinture. Il y a là un mouvement de *modelé* si pur et si délicat, une transparence de carnation si vraie, une finesse de touché si exquise, qu'on pardonne presque au grand maître d'avoir appelé cela tête de Christ. Mais, quand on considère ces cheveux prétentieusement *affinés*, ce regard louche et presque niais, ce nez pointu, ce front saillant plutôt que vaste, cette attitude embarrassée, on souffre de voir rabaisser ainsi la noble et radieuse image *du plus beau des enfants des hommes.* Et de quelque manière qu'on envisage le fils de Marie, soit avec les yeux du chrétien, soit avec les yeux du rationaliste, qu'on voie en lui le Sauveur des hommes, le Verbe envoyé de Dieu, ou le philosophe inspiré, le grand législateur, n'importe, ce n'est pas là une tête de Christ. C'est tout bonnement une magnifique étude dont l'artiste s'est épris lui-même : dans son enthousiasme, il l'a trouvée trop belle pour ne représenter qu'un homme ; il en a voulu faire un Dieu.

Il y a d'ailleurs — soit dit en passant — dans les épaules de *cet homme,* une espèce de contraction qui ferait croire à une grosse faute de dessin, si nous osions y croire chez M. Gallait. Cette malheureuse contraction fait paraître l'épaule qui avance beaucoup trop courte, relativement à celle qui fuit.

Quant au portrait de M. de Theux, nous l'admirons bien sincèrement tout en regrettant l'immense draperie rouge qui sert de fond, et le ton un peu hasardé de la tête. C'est une belle et solide peinture, mélange heureux de vigueur et de finesse, de dignité et d'éclat. La pose un peu molle et indécise de l'ex-ministre, se cachant sous un geste déterminé, c'est de la nature prise sur le fait. Il y a toute une biographie politique dans cette attitude. Nous n'aimons pas beaucoup la teinte *Othello* que le peintre a répandue sur la figure

de son noble modèle. Pourquoi donc M. de Theux a-t-il perdu cette pâleur aristocratique qui sied si bien à l'homme d'état, et qui s'harmonise si parfaitement avec son caractère? D'ailleurs elle est dans la nature : cette raison là vaut toutes les autres. Ce n'est pas qu'il n'y ait des têtes auxquelles ce ton bronzé n'aille fort bien ; mais nous croyons qu'une nature calme et pacifique ne doit jamais revêtir de ces airs africains. M. Gallait affectionne les teintes dorées, mais il faut espérer que l'essai malheureux qu'il en a fait dans son *portrait de femme*, le rendra plus réservé à l'avenir : car en poussant trop au solide, l'artiste finirait par forcer sa couleur : du solide au dur il n'y a qu'un pas. C'est là du reste un danger bien moins pour M. Gaillait que pour ses imitateurs. Le maître peint la nature telle qu'il la voit ; l'imitateur, lui, s'efforce de la voir, telle que le maître la peint.

M. Decaisne, qui représente si dignement, au milieu des splendeurs du monde parisien, la jeune école flamande, occupe un rang distingué au salon de cette année. Trois jolies toiles pleines de sentiment et un carton fort remarquable sont le contingent de cet artiste. Le carton qui se rapporte à un tableau exécuté pour l'église de Saint-Dénis, à Paris, représente un des sujets les plus touchants de l'Évangile, *le Christ bénissant les petits enfants*. Quoique dépouillée du prestige si puissant de la couleur, cette composition fait plus de plaisir que certains tableaux richement enluminés. C'est une belle page religieuse, toute imprégnée de cette poésie calme et austère, de cette philosophie si simple, si pure et pourtant si éloquente, que respire le livre divin, pour qui sait y lire, pour qui peut *devenir meilleur après l'avoir lu*. M. Decaisne n'a certes pas perdu à suivre le conseil de Jean-Jacques, il a puisé dans la lecture des Évangiles une grande et noble inspiration.

Le sujet est admirablement conçu : il n'y a pas une seule partie de la scène qui accuse de l'effort, de l'embarras : tout est parfaitement en place et naturellement posé. Les lignes de la composition

se mêlent harmonieusement, et portent sans secousse l'attention du spectateur au cœur de l'action. Toutes les attitudes, toutes les expressions sont habilement nuancées, selon les âges et les sexes. La belle figure du Christ rayonne doucement, comme une pensée d'espérance et d'amour, au milieu du groupe des enfants dont les petites mains se joignent devant lui avec la confiance ingénue de l'innocence. Les mères écoutent avec une tendre reconnaissance celui qui aime et bénit leurs enfants, et les hommes s'étonnent de cette doctrine si nouvelle pour eux.

La confidence, du même artiste, nous présente deux jeunes filles à l'œil vif et pénétrant, aux contours purs et fermes, au teint finement doré par le beau ciel du midi, échangeant discrètement entre elles les petits mystères si doux de leurs cœurs naïfs. L'aspect de cette toile est fort gracieux. Il y règne un air de vérité et de candeur, une délicatesse d'expression qui séduisent les regards les plus sévères.

La *Jeune mère priant pour son enfant* et la *Prière de l'enfant* sont l'une et l'autre conçues dans la même manière calme, chaste, aimante, éloignée également de l'afféterie et de la froideur, M. Decaisne sait parfaitement ce qu'il veut rendre ; sa pensée est claire et précise, et l'expression ne l'est pas moins ; rien ne flotte dans ses tableaux, le dessin est ferme et décidé ; le contour ne languit jamais, et la couleur est toujours sûre et solide. Peut-être l'artiste a-t-il d'ailleurs les défauts de ces qualités : sa peinture pour être large et compacte, sacrifie quelquefois le *modelé* au *relief*. et paraît alors, sinon sèche, au moins trop serrée. Du reste, M. Decaisne n'est pas seulement bon peintre, il est homme de goût : on trouve dans toutes ses compositions — à défaut peut-être de chaleur et d'enthousiasme — un parfum d'élégance et de bonne compagnie qui répand sur ses tableaux un charme infini.

M. Viellevoye a exposé *la Chananéenne aux pieds du Christ*, et *une famille juive pleurant sur les ruines de Jérusalem*. Il y a dans

ces compositions une étude consciencieuse du sujet et de bonnes qualités de dessin, mais nous n'avons pas trouvé au milieu de ces personnages si parfaitement drapés et *frisés,* la noble simplicité de l'Écriture. Le style de M. Vieillevoye n'est pas assez grave, assez large, pas assez religieux enfin, pour traiter des sujets de cette hauteur. Du reste, sa couleur est trop guindée, trop conventionnelle, pour pouvoir s'adapter à l'histoire.

A propos de peinture religieuse, nous devons mentionner aussi Mme Calamatta. Cette artiste a exposé une certaine tête de Christ qui sent terriblement l'hérésie — mais qu'on peut excuser après les Christ de MM. Gallait et Navez — plus *une sainte famille,* dont nous ne parlerons pas, plus un *Laban donnant sa fille Rachel en mariage à Jacob*, que nous passerons également sous silence, plus enfin une *Sainte-Cécile* et une espèce de tableau *moral* intitulé *indécision entre le vice et la vertu.* Toutes ces compositions sont d'une couleur vraiment déplorable. Comme Mme Calamatta habite la Belgique, c'est-à-dire, un des pays les plus riches en belle et puissante peinture, il est bien à regretter qu'elle ne cherche pas à profiter de son séjour pour améliorer sa couleur, en étudiant les maîtres de l'école flamande. Cela lui serait d'autant plus aisé que le grand artiste dont elle porte le nom, apprécie, dit-on, avec toute l'ardeur d'un enthousiasme méridional, les brillantes qualités de cette école, à laquelle on voit journellement son gracieux burin emprunter ses plus imposantes créations. On nous assure même — pour le dire en passant — que cet habile graveur à l'intention de reproduire, par lui-même et par l'école royale de gravure dont la direction lui est confiée, les principaux tableaux de MM. De Keyser, Gallait, Wappers et Wiertz. Nous félicitons M. Calamatta de son idée et nous attendons avec impatience la réalisation de ce projet.

Outre ces toiles religieuses, Mme Calamatta a encore au salon la *jeune femme à sa toilette*, tableau, sinon agréable, au moins, bien conçu, et supérieur surtout aux autres compositions de cette artiste, et enfin un portrait d'homme peint avec une

grande vérité et d'un effet très-remarquable. Cette dernière peinture fait honneur à Mme Calamatta.

M. *Portaels* nous a envoyé de Rome deux sujets tirés, l'un de la Génèse, *Rebecca considérant les cadeaux d'Eliezer* (ou, comme dit le catalogue, Rebecca, *après avoir reçu* les cadeaux d'Eliezer), et l'autre, *Ruth sortant du champ de Booz*, tiré du livre de Ruth. Ces toiles se recommandent par une grande correction de dessin et par une couleur ferme et solide. On y reconnaît sans peine l'influence du séjour de Rome sur l'artiste ; ce n'est plus la manière large et vigoureuse mais *fondue* de l'école de Rubens, c'est le style en *relief*, la peinture *sculptée*, des vieux maîtres italiens. Ruth et Rebecca sont de belles et nobles têtes, mais plutôt romaines que bien orientales. Nous croyons que si l'artiste eût attribué à ses tableaux des sujets italiens, il eût mieux traduit ses compositions.

M. Portaels a exposé, en outre, le portrait du sculpteur Tuerlinkx. Ce portrait, d'un style simple et calme, d'une couleur pleine et harmonieuse, est, à coup sûr, un des plus beaux du salon.

M. Dujardin n'a pas eu cette année le même succès que les années précédentes. Ce n'est cependant pas faute de talent : à cet âge le talent ne décroît pas. Mais, dans l'art comme en toute chose ici bas, il y a un peu de bonheur, un peu de ce que notre ignorance appelle *hasard :* les meilleurs joueurs perdent quelquefois la plus belle partie, quand la *veine* change. M. Dujardin avait bien commencé sa partie : l'idée de son tableau religieux *le premier mort* est fort heureuse; mais le pinceau du jeune artiste s'est subitement refroidi, sa pensée s'est voilée, et sa couleur, d'ordinaire si vive et si mordante, s'est étendue comme à regret sur la toile. Voilà l'impression que fait ce tableau , du reste mal placé et malheureusement entouré. Nous sommes convaincu que ce petit échec — si échec il y a — sera fort utile à M. Dujardin. Les triomphes, les

ovations, les couronnes assoupissent quelquefois le talent : on dort si bien sur des lauriers, mais les revers ne font qu'enflammer un noble courage.

Deux élèves de M. Navez, MM. Stallaert et Sudot ont débuté dans la peinture religieuse, d'une manière qui donne de belles espérances pour leur avenir. La *Sainte-Trinité* et le *Saint Michel triomphant*, de M. Stallaert, renferment, à côté de grands défauts, des détails très-heureusement traités. Le même artiste a exposé deux portraits sagement peints.

Un élève de M. de Keyser, M. Bellemans, d'Anvers, a traduit, en bonne couleur, le magnifique verset, *heureux l'homme qui craint le Seigneur*, etc. M. Bellemans est un jeune artiste consciencieux et modeste, dont nous aimons à constater les incontestables progrès.

Un des plus brillants rejetons de notre Académie, M. Eugène Van Maldeghem, a exposé deux tableaux religieux, *l'apparition de la sainte Vierge à Saint Dominique*, et *Saint Simon Stock, recevant le scapulaire des mains de Marie*. Ces compositions qui rappellent, dans certaines parties, le beau talent de leur auteur, laissent cependant beaucoup trop à désirer, pour qu'elles puissent paraître dignes de lui. Nous sommes convaincu que M. Van Maldeghem prendra, à la première occasion, une complète revanche. Le même artiste a exposé trois portraits un peu froids de ton, mais d'un faire sage et habile.

Nous ne parlerons pas des tableaux religieux de M. Van Brée, et encore moins des autres. Il nous est trop pénible de voir un artiste aussi distingué que lui, abandonner les voies où il avait recueilli de si beaux et si légitimes succès, pour se jeter dans

un genre aussi éloigné, et de la nature, et des belles traditions de notre école. Que M. Van Brée laisse là ces fantaisies mignardées, qu'il nous rende sa chaude et brillante peinture d'autrefois, et nos musées s'ouvriront avec joie devant ses tableaux, et tous les amis de l'art applaudiront bien sincèrement à ce glorieux retour. Mais que M. Van Brée se hâte; son imagination, lassée sans doute des voies battues, poursuit de dangereuses chimères. Son talent y périrait.

Nous avons tant parlé de scènes religieuses, que pour changer d'aspect nous passerons à un sujet *anti-religieux*, la scène d'iconoclastes esquissée par M. Knight. Nous disons esquissée, et en effet, c'est bien moins là un tableau qu'une belle esquisse, pleine de mouvement et de verve, sur laquelle un pinceau capricieux s'est plû à terminer par-ci par-là quelques têtes, à éclairer quelques détails, pour rejeter tout le reste dans une sorte de chaos. L'attitude du *fellow* qui est cause de tout ce désordre, de tout ce fracas, est pleine de vérité : c'est la physionomie d'un franc gamin d'Albion. La figure grave et flegmatique qui se dresse devant lui, et qui représente sans doute *John Knox*, est une des mieux achevées de tout le tableau. A considérer ce tohu-bohu de lignes et de tons, on dirait que l'artiste, s'impatientant d'avoir entrepris une œuvre aussi compliquée, n'ait trouvé rien de plus simple, pour rendre bien le désordre du sujet, que de semer le désordre dans sa composition. Et cependant, cette œuvre nous a étonné : en voyant annoncer un nom anglais, nous nous attendions à un travail de patience, quelque chose dans le genre des gravures anglaises, des figures à la *Reynolds* ou à la *Lawrence*, ou, tout au plus, du style *Hogarth*, appliqué à l'histoire ; et nous avons rencontré de la fougue et de l'emportement, des contours *échevelés* et des couleurs en désordre... Du reste, c'est bien là une véritable *dévastation* de l'art religieux.

Nous venons de voir le culte renversé, insulté, foulé aux pieds,

par M. Knight ; nous allons le voir rétabli, dans toute sa splendeur, par M. *Leys*.

M. Leys est une des gloires de l'école anversoise. Son infatigable pinceau n'est jamais rassasié de triomphe. A toutes les expositions, on est sûr de rencontrer quelqu'une de ces toiles, à l'aspect antique, se dorant d'un beau rayon de soleil, qui joue dans quelque vitrail aux mille couleurs, au fond d'une joyeuse *kermesse*, ou chatoie sur le gracieux corsage et la robe de satin d'une nouvelle mariée, ou se brise, en poussière étincelante, aux sombres voûtes d'une vieille cathédrale. Il y a chez cet artiste une facilité admirable, un laisser-aller plein de verve, une souplesse de tons et de formes qui n'a d'égale que chez les plus grands maîtres de notre vieille école. Les trois tableaux que M. Leys a exposés cette année, le *rétablissement du culte dans l'église de Notre-Dame à Anvers*, *l'atelier d'un armurier*, et *la kermesse*, sont de nouveaux et brillants fleurons ajoutés à sa couronne artistique. Dans le *rétablissement du culte*, on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, l'éclat de l'imagination, le prestige de la couleur, l'aisance de la composition ou la richesse de la lumière. La forme que l'artiste a choisie pour traduire son sujet, est fort remarquable : il aurait pu tout aussi bien prendre le moment de la bénédiction, la procession autour de l'église, ou la messe elle-même. Un peintre ordinaire n'aurait pas manqué son coup : il eut entrevu là un luxe d'hommes et de choses, une pompe de piété et de cérémonie, qui eût rempli la toile de la façon la plus éclatante et la plus variée. Mais aussi ce n'eût plus été qu'une *forme* vulgaire, un épisode journalier, un office comme nous en voyons dans toutes nos églises, plus seulement la différence des costumes ; l'idée historique eût disparu complètement, et l'on eût appelé cela tout aussi bien *un service religieux dans l'église Notre-Dame au seizième siècle* que *le rétablissement du culte*. Or, M. Leys a individualisé, pour ainsi dire, sa composition en nous présentant le

moment historique de l'événement, celui où le pléban Sébastiaen reprend possession de la chaire de vérité, et fait descendre sur le peuple fidèle cette parole catholique que l'impiété avait longtemps bannie du saint temple. Seulement, nous l'avouons, au premier abord, la physionomie plutôt sévère que recueillie de la scène nous avait fait croire à un prêche et non pas à un sermon : tous ces catholiques là ont l'air assez distrait, assez peu édifié, pour des catholiques du XVIe siècle accourus à une cérémonie aussi imposante. Du reste, il y a une heureuse variété dans les attitudes, variété qu'il serait assez difficile, croyons-nous, de rencontrer dans un sermon proprement dit. Les types et les expressions ne sont pas moins variés : grâce à la brillante fécondité de son pinceau, l'artiste a pu jeter sur sa toile une foule de têtes, parmi lesquelles de fort jolies, dont pas deux ne se ressemblent. Au-dessus de tout cela ruisselle un beau soleil, qui semble proclamer la joie du ciel en présence de cet heureux événement. Peut-être cependant la vieille église perd-elle, à être éclairée si vivement, quelque chose de son caractère auguste et religieux. Enfin, et ceci est une observation générale sur tous les tableaux de M. Leys, pourquoi cet artiste affecte-t-il d'imprimer à sa couleur cette teinte *usée,* qui fait paraître ses toiles vieilles avant le tems? Cette teinte là, dit-on, est celle des anciens tableaux; on l'admire et on l'aime dans ceux-là; pourquoi donc l'artiste qui est assez adroit pour donner d'avance à ses œuvres ce cachet séduisant tout à la fois et vénérable; qui a, pour ainsi dire, deviné le secret du temps, doit-il être blâmé? Nous répondrons que, si grande que soit l'habileté de l'artiste, et nous sommes des premiers à la reconnaître et à l'admirer, il n'en est pas moins impossible de suppléer à l'action *chimique* du tems. Celle-ci en effet s'exerce non-seulement sur la couleur, mais également sur la matière, bois ou toile, que cette couleur recouvre. Or, si M. Leys est assez puissant pour vieillir sa couleur d'une couple de sciècle, il n'a pas, que nous sachons, le pouvoir de convertir du bois jeune en vieux bois, de la toile fraîche en vieille toile. Mais à part les raisons physiques, qui

concluent contre le système de M. Leys, nous croyons qu'un artiste, quelque développé, quelque puissant que soit en lui le sentiment de la couleur, a toujours assez à faire à chercher l'aspect réel de la nature : que sera-ce donc s'il s'impose le continuel tour de force de la voir et de la copier, comme si elle avait été vue il y a deux ou trois cents ans? Ce n'est pas que M. Leys ne se tire bien, en général, de ce tour de force, mais le résultat inévitable de cette manière de faire, c'est de tomber insensiblement dans une couleur toute de convention, fort savante peut-être, et partant admirable pour certains esprits, mais fort peu naturelle. Dès à présent, on sent dans ses tableaux l'influence d'une habitude prise. C'est une pente funeste pour ce beau talent et que nous voudrions lui voir remonter à tout prix. M. Leys finirait par ne plus savoir peindre autrement. Il lui arriverait — qu'on nous pardonne la trivialité de la comparaison — ce qui arrive aux gens qui s'amusent à grimacer pour faire rire les autres, et qui en prennent si bien l'habitude qu'ils ne sauraient plus parler sans grimaces.

Le ton terni que M. Leys affecte, va bien sans doute à certains sujets; ainsi nous l'aimons beaucoup dans sa *kermesse de village*, mais il dépare à nos yeux son beau tableau du *rétablissement du culte*. Que l'artiste réserve donc ce vernis d'antiquité pour les sujets auxquels il sied, mais qu'il le bannisse impitoyablement de toutes ses autres compositions. Les plus belles têtes d'homme et les plus gracieux visages de femme prennent là-dessous un aspect attristant et presque sépulcral, et les plus brillants effets de lumière s'éteignent ou s'assombrissent.

Un autre reproche que nous ferons à M. Leys, et celui-ci est bien moins grave, c'est de trop peu *achever* ce qu'il fait. Ainsi, pour citer un exemple, dans cette ravissante kermesse flamande, il y a, sur le premier plan, une bohémienne, une espèce d'Esméralda, qui forme avec sa petite chèvre un groupe délicieux, plein de vérité et de grâce : malheureusement elle n'est pas assez terminée. C'est bien pis encore, si vous regardez autour d'elle dans le tableau; il y a des figures qui ne sont réellement qu'indiquées.

Ce n'est pas que nous voulions faire descendre un artiste comme M. Leys à de la peinture *léchée*, mais nous aimons tellement la riche et douce harmonie, de ses compositions que nous souffrons de voir dérober quelque chose à notre jouissance.

Le défaut dont notre égoïsme accuse M. Leys, se remarque infiniment moins dans son charmant *atelier d'un armurier*. Ce tableau est une des perles du salon. Toutes les qualités s'y trouvent réunis : dessin parfait, touche délicate, composition spirituelle, effet brillant. Aussi n'hésitons-nous pas à le proclamer le meilleur des trois tableaux de M. Leys.

Nous parlions tout à l'heure de peinture savante et conventionnelle : un artiste chez qui cette disposition nous a singulièrement frappé c'est M. Billardet. Son tableau des *Bellini* est certes une œuvre bien étudiée et consciencieusement traitée, d'un dessin large et ferme, d'une disposition sage, noble et presque imposante. Nous accordons même que, au point de vue purement dogmatique, chaque figure est d'une couleur bien raisonnée et rigoureusement conforme aux règles, mais nous déclarons, sans détour, ne pas aimer les beautés *de démonstration*, pas plus en peinture qu'en musique ou en littérature. Dans l'art en général, nous ne croyons réellement et profondément qu'aux beautés *de sentiment*. Nous nous défions singulièrement des autres. On n'est pas artiste, peintre, poète ou musicien, parce qu'on *raisonne* bien, mais parce qu'on *sent* bien; et, quand on sent bien, on raisonne bien, et même le plus souvent sans s'en douter. Le sentiment a sa logique tout aussi bien que l'esprit; et, comme nous l'avons dit plus haut, le génie naît logique, il porte en lui la règle; mais la règle ne suffit pas. Voilà les véritables principes, tout le monde en convient, tout le monde y croit ou fait semblant d'y croire; mais quand il s'agit de juger une œuvre d'art, on les oublie bien vite, de peur de paraître ignorant : une musique est-elle ennuyeuse ou une peinture désagréable, on se garde bien d'avouer ses impressions : on prend un air profondément recueilli, une voix bien

grave et l'on déclare doctoralement que c'est *une œuvre savante.* Quant à nous, chaque fois que nous en aurons l'occasion, nous protesterons de toutes nos forces contre un aussi misérable et aussi dangereux abus de mots.

Un autre épisode de l'histoire de la peinture a été abordé par M. Wauters de Malines, *la jeunesse de Giotto.* M. Wauters, quoique ayant déjà beaucoup travaillé, peut être rangé parmi les jeunes artistes, parce qu'il n'a pas encore de style propre, de manière à lui : son pinceau flotte entre l'imitation de Léonard de Vinci, parmi les anciens maîtres, et celle de Winterhalter, parmi les modernes. Or l'imitation, l'étude exclusive de tel ou tel maître, de telle ou telle école, est toujours chose fort dangereuse pour un artiste : elle tend à supprimer toute originalité dans la pensée comme dans la forme, et elle finit par donner à celle-ci un caractère de contrainte, un air gêné, souffrant, incertain, qui nuit à l'expression des plus belles conceptions, car les idées se révoltent contre ces moules d'emprunt où l'on veut bon gré mal gré les faire entrer. Ce n'est pas qu'il ne soit utile, nécessaire, indispensable même d'étudier les grànds modèles, mais ce doit être pour élargir le domaine de la pensée, pour la féconder, l'enrichir, augmenter son activité et jamais pour l'enchaîner à une forme, qui n'est pas née d'elle, pour lui imposer le joug d'une enveloppe étrangère. Étudiez, dirons-nous aux jeunes artistes, les œuvres du génie, et étudiez-les sans distinction d'école, mais quand vous voudrez créer, oubliez ce que vous avez étudié, pour ne voir que la nature et pour n'être que vous, mais vous seul, devant elle.

Voilà ce que nous dirons aussi franchement à M. Wauters. Cet artiste a de belles et bonnes qualités qui ne demandent qu'à s'étendre, à se développer ; mais l'originalité lui manque. Hâtons-nous de dire que c'est une des choses dont on parle le plus, et qu'on rencontre le moins. Bien des gens se croient originaux, parce qu'ils sont exagérés, d'autres parce qu'ils sont *drôles,* d'autres

enfin, parce qu'ils sont triviaux. Erreur que tout cela : n'est pas original qui veut. L'originalité, c'est presque le génie.

Quoi qu'il en soit, le *Giotto* est, à tout prendre, un bon tableau. La composition est bien étudiée et d'un effet agréable. La couleur est solide et harmonieuse, mais ne déguise pas suffisamment certains contours hasardés, qui compromettent un peu la correction du dessin.

L'orgueil maternel, du même artiste, est d'une bonne et sage couleur. Du reste, nous ne saurions voir dans cette tête de mère, rien autre chose qu'une douce rêverie, un songe de bonheur, si l'on veut, pour son enfant, mais rien qui ressemble à de l'orgueil.

Un élève de M. de Keyser, M. Verlat, d'Anvers, a également choisi un sujet tiré de l'histoire des peintres italiens, *le Tintoret, enseignant son art à sa fille*. C'est un charmant tableau, bien composé, purement dessiné, et remarquable surtout par la vivacité et la fraîcheur du coloris. La tête de l'illustre maître est pleine de noblesse et d'expression, parfaitement conçue et grassement peinte. La jeune fille a, nous semble-t-il, un air un peu trop étonné, qui nuit à la gracieuse physionomie que l'artiste lui a donnée. Du reste le ton doux et transparent de ce ravissant visage contraste d'une manière fort heureuse, avec le style mâle et ferme du vieillard.

M. Verlat a exposé deux autres tableaux, *Carloman à la chasse* et *les deux amis*. Quoique moins brillants que le *Tintoret*, ils prouvent également beaucoup de *fond* et beaucoup de *forme*, une pensée active et un sentiment juste et vrai de la couleur. Ce jeune artiste a un brillant avenir devant lui. Dès-à-présent, il fait honneur à la ville d'Anvers et à l'école de M. De Keyser.

M. Geirnaert a envoyé au salon *un trait de bienfaisance de la duchesse de Chartres*. Ce tableau, qui occupe toute une page du catalogue, paraît être conçu dans une intention de flatterie qui,

nous paraît-il, ne convient pas à la noble indépendance de l'artiste. Plus que personne cependant nous respectons et nous admirons les augustes qualités auxquelles l'artiste fait allusion dans la *notice* descriptive de son œuvre; mais, nous le répétons, nous n'aimons pas ces à-propos maladroits qui semblent solliciter une récompense. L'art vit avant tout de dignité. Du reste, il y a dans le tableau de M. Geirnaert des détails fort heureusement traités. L'expression du malade est pleine de vérité. La jeune femme et les enfants sont bien dessinés et bien peints; mais la composition sent un peu le travail, et le coloris manque de vigueur: ainsi, malgré les efforts que l'artiste a faits pour émouvoir, l'aspect de la scène est languissant et froid.

M. Buschmann a trouvé moyen de faire d'un sujet assez vague, et même quelque peu insignifiant, *la translation d'une relique de Sainte Catherine, de Palestine en Flandre, au 13e siècle*, une page intéressante, d'une composition riche tout à la fois et sagement ordonnée, d'une couleur chaude et harmonieuse. Ce tableau prouve non-seulement un bon peintre, mais aussi un peintre instruit : c'est une belle et profonde étude de l'époque ; les moindres détails sont d'une précision scrupuleuse. Le seul reproche que l'on puisse faire à cette composition, c'est de manquer un peu d'air : la scène a quelque chose de trop entassé qui étouffe le regard, et qui même, au premier abord, donne au tableau un aspect presque monotone. Du reste, le sujet lui-même est d'une nature si monotone, si lente et si solennelle, que l'on ne doit pas s'étonner si le pinceau de l'artiste n'a pu réussir à l'animer. Il faut, au contraire, le féliciter du parti qu'il en a tiré, et lui souhaiter, pour l'avenir, des sujets plus réellement *historiques*. Celui-ci, au fond, n'est pas un *fait*, c'est une *époque*. Malgré son mérite, le tableau de M. Buschmann est bien moins un tableau d'histoire qu'une œuvre archéologique.

La tenue d'un chapitre de la Toison d'or est un sujet raide et *étiqueté* qui se rapproche du précédent, et qui laisse encore moins à faire à l'imagination de l'artiste. Cependant M. Roberti a lutté avec bonheur contre ces difficultés. Son tableau est bien étudié, et

sa couleur correcte autant que son dessin. Ce n'est pas sa faute si tous ces augustes personnages sont si bien alignés et si uniformément vêtus d'un rouge agaçant. C'est aux statuts de la Toison d'or qu'il faut s'en prendre.

Nous aimons infiniment mieux, comme sujet, *le baptême de Clovis*. C'était là une scène où l'imagination pouvait déployer ses ailes, et appeler à son aide l'histoire, la poésie, le sentiment religieux. La physionomie si pittoresque de ces Francs encore barbares, contrastant avec les splendeurs de la religion chrétienne; la touchante simplicité de Clotilde, la sauvage énergie et la fierté indomptable de Clovis, la gravité douce et imposante du saint évêque de Rheims, voilà plus qu'il n'en fallait pour inspirer à l'artiste une grande et belle composition. M. Grégoire a eu le malheur de trop resserrer son cadre, et s'est ainsi ôté à l'avance tout moyen de briller. Il a, pour ainsi dire, coupé les ailes à son imagination. Aussi, malgré les bonnes qualités de dessin et de couleur qu'il a mises dans son tableau, il est bien certainement resté au-dessous du sujet. C'est une imprudence plutôt qu'une défaite. Nous croyons que l'artiste saura la réparer.

Le meurtre de Laruelle est encore un de ces sujets malheureux dont un artiste ne peut se tirer qu'à force de génie. La vue d'un homme qu'on vient froidement égorger, sans lutte ni résistance, sous les yeux du spectateur, est déjà assez peu supportable au théâtre; c'est bien pis encore sur la toile. On nous objectera peut-être les scènes de martyres si énergiquement rendues par quelques maîtres anciens; mais il y a là non-seulement le mérite de l'exécution, il y a aussi une passion, noble et généreuse, un dévouement sublime, qui nous transporte d'admiration : ce n'est pas de la pitié que nous éprouvons pour ces saintes victimes, c'est de l'enthousiasme. Avec de la pitié seule on ne fera jamais un bon tableau. Il est donc bien naturel que M. Delacroix n'ait pas réussi, qu'il soit resté au-dessous de ses antécédents. Ce tableau a un aspect froid,

désolé, qui repousse le regard. Cependant certains détails sont d'un style convenable, et accusent l'artiste qui sait faire beaucoup mieux. La tête de Laruelle, par exemple, est bien *sentie* et bien peinte.

Mme O'Connell a également traité une scène de cruauté, mais à laquelle vient se mêler le sentiment le plus profond, le plus énergique de la nature humaine, l'amour maternel. Du reste, il y a dans ce tableau beaucoup de chaleur, trop de chaleur même, car la couleur en est comme toute brûlée. L'attitude de la malheureuse Marguerite n'est pas naturelle : une mère ne défend pas ses enfants par d'inutiles reproches, par des injures aux bourreaux : dans un moment pareil, la femme la plus douce, la plus craintive, devient une lionne, une furie. Voyez plutôt ce que Rubens a fait de ce magnifique délire de l'amour maternel, dans son *massacre des Innocents*. En un mot, Mme O'Connell est *forcée* dans l'expression et froide dans la pensée. Mais, au fond de tout cela, il y a de l'avenir et beaucoup d'avenir. Dès à présent Mme O'Connell occupe une place distinguée dans le monde artistique. Le *portrait d'homme* qu'elle a exposé est d'une belle et large couleur, d'un faire brillant et sûr, que l'on retrouve également dans les aquarelles de cette artiste. Nous ne craignons nullement d'exagérer en disant que *la Madone avec l'enfant Jésus* et les *quatre portraits*, sont des œuvres dont plus d'un grand peintre serait fier.

M. Louis Somers nous présente un sujet non moins sombre que ceux dont nous avons parlé, *les enfants de Jacques d'Armagnac attachés aux pieds de l'échafaud pendant la décapitation de leur père*. C'est encore là de la froide cruauté, digne de Louis XI, mais indigne de l'art. Il en résulte que le tableau de M. Somers, quoique bien étudié et peint d'une manière consciencieuse, laisse le spectateur insensible. Le même artiste a exposé deux *portraits*, d'un style fort convenable.

Un des anciens et bons élèves de notre Académie, M. Théodore Schaepkens, a transporté sur la toile une des plus imposantes figures historiques de la guerre de Trente Ans, le fameux *Tilly*. L'artiste a choisi le moment où le héros belge, combattant contre Gustaf Adolf, est *blessé mortellement au passage du Lech*. On ne peut que féliciter M. Schaepkens de la pensée patriotique qui a inspiré sa composition. Malheureusement ce tableau est placé dans un jour si défavorable, qu'il n'a pu être apprécié comme il le mérite. Et cependant, malgré le désavantage de la position, il révèle à l'observateur attentif un artiste consciencieux et intelligent, dont le seul défaut est de se préoccuper un peu trop de l'*art* et pas assez de l'*effet*. *Le départ de Marguerite de Hainaut* mérite également une mention fort honorable, de même que les tableaux de M. *Alexandre Schaepkens*: *une vue, effet de neige* et *la cour de la prévôté de Saint-Servais, à Maestricht*.

M. Bataille, d'Anvers, a exposé un tableau aussi original de pensée que de forme : *le sculpteur Phiderpe exécutant la statue de la Vierge pour les dames du Béguinage de Malines*. Quoique nous n'aimions pas infiniment ce sujet ni l'effet un peu brusque et heurté de la lumière, nous reconnaissons avec plaisir que cette toile est un beau progrès, qui prouve chez l'artiste de solides études et présage pour l'avenir des succès plus complets encore.

M. Van Regemorter a puisé également dans l'histoire des artistes célèbres. Son *Gérard de Lairesse jouant du violon* est bien composé et joliment peint. Seulement nous trouvons que, pour un grand homme, Lairesse abuse un peu de la permission d'être laid. Nous avons dit ailleurs notre opinion sur les portraits historiques; nous n'y reviendrons donc pas.

M. CAUTAERTS a exposé, sous un titre démésurément long, un épisode de la vie de Rubens, *sa retraite à l'abbaye de St-Michel*, après la mort de sa mère. Ce tableau se recommande par une couleur sage et harmonieuse. C'est une belle promesse d'avenir.

Nous devons mentionner également, comme une brillante espérance, le tableau de M. VAN DER HAEGHEN, d'Anvers, *la bataille d'Austruweel* entre les Gueux et les Espagnols. Il y a, dans cette composition, une fougue et une hardiesse de couleur qui, bien dirigées et fécondées par l'étude, enfanteront un jour de grandes et belles pages.

Charles Quint et le Porcher de M. HENRI DILLENS, est, malgré quelques défauts de détail, un bon tableau, spirituellement composé et vivement peint. Nous remarquons avec plaisir que cet artiste est entré dans une voie plus large et en même temps plus sévère; que son style s'étend et s'élève; que sa couleur s'épure et s'affermit.

La mort de Marie de Bourgogne par M. JULES STORMS, est une composition sage et étudiée, qui laisse peut-être à désirer quant à l'exécution, mais qui n'en promet pas moins au pays un artiste distingué.

Nous dirons la même chose de M. DELEHAYE, d'Anvers, dont les trois tableaux, *St-Bernard, l'amour filial*, et un *jour d'hiver*, prouvent non-seulement le sentiment de la couleur, mais aussi le sentiment du sujet. Il y a dans cet artiste quelque chose de délicat, d'élégant et de poétique, qui ennoblit sa couleur et annonce une belle intelligence.

Une mention très-honorable est due aussi à un artiste liégeois, M. LOUIS DENIS : *Ste-Thérèse, Samson et Dalila* et le *portrait du père Lamarche* sont les ouvrages d'un tout jeune homme, qui a encore

besoin d'étudier les grands maîtres de l'école, mais qui a en lui tout ce qu'il faut pour les comprendre et pour devenir un peintre remarquable.

La grande et sévère figure du *Dante* a fourni à M. Hamman une brillante inspiration. Son tableau est parfaitement composé : la sombre douleur de l'illustre poète domine et commande toute la scène. On ne peut regarder sans émotion cet *œil cave, ce front livide et vert*; on se sent pris d'une sorte de terreur devant cette ombre imposante, et l'on se dit, comme *les enfans de Ravenne* :

Voilà, voilà celui qui revient des enfers !

On a reproché à M. Hamman d'avoir coupé le chemin au Dante par un pan de muraille. Bien loin d'y voir un défaut, nous y voyons une heureuse intention : certainement un homme vulgaire ne sera jamais assez occupé de ses sentiments ou de ses réflexions, pour courir le risque de se briser la tête contre l'obstacle qui se trouve sur sa route; cela ne peut arriver qu'à un étourdi qui ne songe à rien, ou à une intelligence puissante, chez qui l'idée absorbe tout. N'a-t-on pas vu des hommes de génie perdre, par la seule force de leur méditation, le sentiment des besoins les plus impérieux de la nature, perdre même le sentiment de la douleur physique ? Malheureusement le crayon de M. Hamman est allé un peu au-delà de ses intentions, en fait de perspective. Du reste la couleur du jeune artiste est large et vive, quoique toujours harmonieuse et contenue. Les attitudes sont naturelles, les expressions bien *senties*.

M. Hamman a encore au salon une autre toile, pleine de mérite sans doute, mais qui ne nous paraît nullement représenter l'idée un peu abstraite de *l'ennui des riches*. Nous n'y voyons, nous, qu'un vieux monsieur, style régence et fort bien peint, qui a l'air de bouder une jeune et piquante amazone, dont les allures fringantes plaisent beaucoup au spectateur, mais ont bien le droit d'inquiéter un peu son respectable époux. Avec un peu de malice, on pourrait

tout aussi bien appeler cela *les ennuis d'un mariage disproportionné.* Ce serait au moins une belle et bonne leçon de morale.

M. Biard a exposé *la jeunesse de Linnée* et *le droit de visite.* Ces tableaux sont remarquables par une composition spirituelle, un dessin élégant, et une grande vérité d'expressions; mais la couleur de cet artiste est, en général, bien peu animée.

Ce n'est pas cependant que l'école française manque de coloristes. Le pinceau vif et brillant de M. Bellangé protesterait victorieusement contre une pareille accusation. *La prise d'une redoute en Espagne* est un délicieux tableau, plein de vie et de sentiment. La cantinière, qui soutient un pauvre soldat blessé, est d'une expression réellement attendrissante. Quoi de plus vrai aussi et de plus touchant que le jeune tambour qui donne à boire à un blessé? Il est à regretter au milieu de toutes ces beautés, que l'artiste ait un peu négligé son dessin.

M. Bellangé a exposé aussi une autre petite toile toute pétillante d'esprit et de couleur, représentant des *maris en goguette,* et qui peut, à bon droit, passer pour un des meilleurs tableaux de *genre* du salon.

Les *trois aquarelles* du même artiste sont dignes de son talent: elles sont magnifiques.

Un autre artiste de cette école, M. Beaume, se distingue par le caractère calme et recueilli de sa peinture, qui contraste avec la fougue toute française, l'esprit prompt et brillant de M. Bellangé. Le tableau de M. Beaume, *les moines du St.-Bernard*, se distingue par une grande simplicité de composition, unie à une jolie couleur, pleine de fermeté et de sentiment. Toute cette composition est comme pénétrée d'un parfum de charité et de dévouement religieux qui fait du bien à l'âme.

L'école rhénane nous a envoyé une toile bien remarquable comme étude de sentiments et d'expressions : *le berger frappé par la foudre* de M. Becker. Il est impossible de contempler sans tressaillement, cette scène de douleur si vraie, si profonde, si admirablement nuancée, selon l'âge et le sexe de chacun des acteurs : au milieu de tout cela, la figure du pauvre berger est vraiment un chef-d'œuvre. Il est bien dommage que l'impression soit traversée si malheureusement par ce grand *feu de paille* dont l'exagération dénature le sujet et distrait la pensée. La couleur, quoique *allemande,* c'est-à-dire un peu boursoufflée, plaît cependant à la longue. — Il est bien entendu que nous ne parlons que des figures et non de l'aspect de la campagne. — Quant au dessin, il a toute la pureté, toute la sévère harmonie qui caractérise les écoles d'Allemagne.

M. Jacquand n'a pas obtenu cette année autant de succès que dans les expositions précédentes. Ses antécédents ont rendu le public sévère, trop sévère peut-être, pour son tableau des *Orphelins.* Sans doute, il n'y a pas dans cette composition, ce relief, cette profondeur, cette netteté qui distinguent si éminemment les autres œuvres de cet artiste ; il y a, au contraire, une sorte d'affaissement, d'applatissement même — pour nous servir d'un terme un peu vulgaire — mais nous avouons que cette disposition nous plaît, qu'elle nous paraît convenir parfaitement à la nature triste, découragée, abattue du sujet. Nous aimons beaucoup aussi la figure de la sœur aînée : elle est d'une vérité navrante. Nous n'aimons pas autant la tête du petit frère, qui est d'un ton au moins forcé. La petite fille est parfaitement dessinée et bien peinte. Enfin la pose du groupe est toute de nature. Quant aux affiches que l'on voit figurer sur la pauvre maison, nous ne comprenons pas qu'on puisse les blâmer. C'est là un détail d'une triste et rigoureuse vérité. Que, du reste, ce tableau soit en général inférieur, comme peinture, à ce que M. Jacquand a fait de mieux, nous sommes loin de le contester ; mais, signé d'un nom plus obscur, nous croyons que tout le monde eût reconnu et proclamé un bon tableau.

M. Brias a exposé un chef-d'œuvre de patience et de fini, représentant *la boutique d'un marchand de fruits et de légumes.* Plus que personne nous admirons le beau talent de M. Brias, l'exactitude rigoureuse de sa couleur, le fouillis désespérant de son dessin; mais nous l'admirons froidement. C'est un genre qui étonne toujours et qui ne touche jamais; qui parle à l'œil, mais uniquement à l'œil : l'esprit n'est pour rien dans tout cela, et le cœur encore moins. Or, pour notre compte, nous croyons que la mission de l'art est plus noble, plus relevée; qu'elle ne consiste pas à calquer minutieusement la nature — et quelle nature que des choux et des radis ! — mais bien à la poétiser, à l'animer, à la spiritualiser, pour ainsi dire. Quand on regarde le travail de M. Brias, on avoue tristement que c'est magnifique, et l'on plaint tous bas l'artiste qui condamme son talent au rôle de *machine à glacer.*

Un artiste auquel certes on ne fera pas le même reproche, mais bien, au contraire, celui de laisser trop de liberté à son pinceau — ce dont le dit pinceau abuse quelquefois — c'est M. Le Poittevin. Mais aussi il y a tant d'esprit, et dans sa couleur, et dans ses compositions, qu'on lui pardonne bien volontiers certaines *erreurs de contours,* comme on en rencontre, par exemple, dans ses *marins à une fontaine.* Du reste, ce tableau, de même que le *retour de la promenade sur l'eau,* pousse un peu loin, à notre avis, cette couleur de convention dont l'artiste fait un usage toujours fort piquant, sans doute, de coquetterie et d'originalité, mais fort peu naturel. Nous regrettons aussi dans cette dernière toile cette série de lignes verticales, homme, femme, enfant, arbre, mâts, poteau, plantés avec une régularité désespérante le long du rivage. Enfin, nous aimons infiniment mieux *le coup de l'étrier*, quoiqu'il vise un peu trop à l'effet et à l'esprit, et surtout *les rognons au vin de champagne*, qui sont de la nature prise sur le fait. C'est une charmante scène de comédie bourgeoise, rendue avec une si grande vérité et une bonhomie si spirituelle, qu'on ne peut s'empêcher de

rire à la vue de ce cuisinier modèle qui entend si bien les privilèges de sa charge.

A propos d'esprit et de bonhomie, le salon n'offre certainement rien de comparable aux délicieuses compositions de M. Madou. Ce n'est pas cependant, nous l'avouons sans détour, que nous ne trouvions la couleur de cet artiste un peu grise, pour ne pas dire froide; mais c'est là un défaut auquel on n'a presque pas le temps de songer, quand on est devant ces jolies petites toiles, tant on a de choses à admirer. D'abord M. Madou est un magnifique dessinateur; et, pour le dire en passant, c'est là une qualité d'autant plus belle et plus précieuse, que beaucoup de *coloristes* distingués ne s'en préoccupent pas assez, ou, ce qui est plus probable encore, se sont trop hâtés d'échanger le crayon contre le pinceau. M. Madou groupe si bien, distribue si parfaitement les scènes qu'il nous présente, que l'on perd toute trace de son travail : chacun de ses tableaux semble né spontanément, d'inspiration, sans peine ni fatigue. Et cependant, que de justesse, que de précision dans les moindres détails! que de vérité surtout, que de finesse d'observation, que de délicatesse de sentiment! Voyez son *ménétrier*, tout est naïf, tout est vrai, rigoureux même; mais rien n'est vulgaire, et cependant c'est bien là une nature commune et même triviale. C'est que M. Madou est *artiste*; c'est qu'il comprend la noblesse et la dignité de l'art. Voyez ensuite son ravissant tableau du *marchand de bijoux* : c'est une autre nature, c'est un autre ordre d'idées et de sentiments; c'est de l'adresse, de l'habileté, de la ruse même; chaque coup de pinceau est calculé, chaque teinte, pour ainsi dire, a une intention piquante, et cependant tout est simple, sans prétention, sans apprêt : c'est que M. Madou est non-seulement peintre, c'est-à-dire homme de style, de *forme*, mais philosophe, mais moraliste à la manière de La Fontaine, c'est qu'il connait le cœur de l'homme; non peut-être qu'il l'ait étudié, mais parce qu'il le devine, parce qu'il a, comme l'illustre fabuliste, un instinct admirable.

A propos de fabuliste, nous ne devons pas oublier — on oublierait bien des choses devant M. Madou — de mentionner une petite toile fort originale, quelque peu bizarre même, représentant *le Jugement du Renard*, par M. Lachenwitz. Quoique nous voyions à regret un artiste occuper son talent à des sujets de cette nature, nous devons reconnaître qu'il y a dans toutes ces physionomies beaucoup d'intention, et même de l'esprit. La scène est joliment arrangée ; mais la couleur est un peu monotone, et l'aspect du tableau a quelque chose de froid et d'immobile.

L'intérieur d'un artiste, par M. Meissonnier, est une des plus jolies compositions qui soient sorties de ce pinceau riche et gracieux. C'est un sujet d'une simplicité extraordinaire ; mais l'artiste a su le rendre si intéressant, qu'on ne se lasse pas de le regarder. Le mouvement et l'expression du jeune homme sont d'une vérité admirable. La tête et les mains sont parfaitement traitées. Le beau désordre qui règne dans la pièce, a fourni au peintre une foule de petits traits charmants. Enfin le tableau de M. Meissonnier est un ensemble savant et harmonieux de touches vives, piquantes et délicates.

Un autre artiste français, M. Lehmann, a été moins heureux. Sa couleur mélancolique est souvent raide et froide, et, pour un élève de M. Ingres, son dessin s'est parfois un peu trop égaré. La traduction que l'artiste a essayée d'un passage de Victor Hugo, *les filles de la source*, renferme de jolis et gracieux détails, mais laisse à désirer quant à la correction du dessin, et ne se recommande pas beaucoup plus par la noblesse de la pensée. Nous avouons que, devant une inspiration aussi poétique, nous aurions attendu beaucoup mieux d'un artiste comme M. Lehmann.

Marinccia la Vendangeuse est un bon tableau, mais d'une couleur fort peu agréable.

Le *portrait de Mme la comtesse d'Agoult* est tracé d'une main ferme et savante. C'est du reste une belle tête d'étude plutôt qu'un portrait proprement dit. La finesse souffreteuse de la carnation, la transparence singulière du regard, la teinte douteuse du fond, contrastant avec la fière précision des contours, donnent à cette nature quelque chose de mystérieux, d'inspiré, de prophétique, mélange idéal de force et d'abattement, de mélancolie rêveuse et de volonté ardente.

Les filles de la source nous ont rappelé les *Jeunes filles au bois* de M. Verheyden. L'artiste anversois recherche la nature simple des plaisirs et des habitants de la campagne. On lui reproche d'y revenir souvent. C'est un reproche trop général. Il y a une mine inépuisable pour un homme de goût et de sentiment dans l'étude poétique de ces mœurs naïves et sans fard. Le seul tort de M. Verheyden est de ne pas assez varier la forme de ses compositions, et de ne pas oublier davantage les manières de la ville, quand il décrit la vie des champs. On serait tenté de croire que l'artiste étudie cette vie du fond de son atelier, entre deux ou trois modèles de famille qui reviennent à tour de rôle sous son pinceau. Ses jeunes filles sont d'un bon dessin et d'une couleur vive et fraîche, mais si peu en harmonie avec le reste du tableau, qu'on les dirait peintes par une main étrangère, ou à une époque différente, sous l'influence d'une autre lumière, d'autres idées, d'un autre point de vue.

La prise de tabac du même peintre, est une ravissante petite toile, pleine de vivacité et d'expression. La *Jeune Mère* joint à un sentiment vrai et touchant, un coloris gracieux et ferme.

Un des meilleurs élèves de M. de Keyser, M. Swerts, a traité avec une charmante naïveté, la jolie ballade de *Roosje*. Cette petite page est une heureuse traduction du poète hollandais. Il y a de l'intérêt, de la grâce et de la simplicité sans affectation. Le dessin

est correct, la couleur fraîche et harmonieuse. Seulement le ton de la jeune fille est un peu forcé.

Le même artiste a exposé *deux jeunes filles* assises au bord d'une fontaine et effeuillant une branche de myosotis. Cette composition ne figure pas au catalogue; nous ne savons pourquoi. Elle méritait bien cet honneur. L'idée est d'une noble et poétique simplicité ; l'exécution gracieuse et coquette.

Un autre élève de M. de Keyser, que nous avons oublié de mentionner en parlant de la peinture historique, M. Verreydt, d'Anvers, a exposé un tableau bien conçu et sagement peint, représentant *Godefroid de Bouillon, à Jérusalem, visitant des blessés avec Pierre l'Ermite.* C'est un oubli que nous réparons avec d'autant plus de plaisir et d'empressement, que nous croyons ce jeune et intelligent artiste appelé à occuper un jour un rang distingué parmi nos peintres d'histoire.

Le roman de *Manon Lescaut* a inspiré à un artiste français, M. Schopin, deux jolies compositions touchées avec beaucoup de goût et de délicatesse. Peut-être cependant y a-t-il un peu d'afféterie dans les attitudes et les expressions et, au fond, plus de sensiblerie que de sentiment réel. A tout prendre, on ferait de cela deux ravissantes gravures.

Au point de vue de l'art sévère, nous aimons infiniment mieux le genre de M. Schiavoni. *Le repentir* est du petit nombre de tableaux qui font rêver le spectateur : œuvres complètes de pensée et de forme, qui non-seulement s'adressent au sens par la beauté matérielle de l'exécution, mais qui, comme une musique délicieuse, pénètrent jusqu'à l'âme, remuent les fibres les plus délicates de notre organisation, et réveillent dans notre cœur les sentiments les plus intimes, les souvenirs les plus cachés. La tête du repentir

n'a besoin ni de titre, ni de commentaire : elle est son titre à elle-même; elle exprime si bien ce qui se passe au fond de cette âme brisée par la souffrance et la honte! Cette beauté négligée, ces cheveux qui retombent au hasard, ce regard voilé, incertain; cette douleur muette, affaissée et sans larmes; ce désespoir résigné et tranquille devant la fatalité d'une irréparable faute : comme tout cela est vrai, comme tout cela est éloquent! Et voyez avec quel art admirable de simplicité et de bon goût, de sentiment exquis et de haute raison, le peintre a exprimé cette situation terrible! Comme tout se rapporte bien à cet état d'accablement profond, mêlé d'espérance! Comme les lignes sont molles et flexibles, tout en restant pures et correctes! Comme les tons se fondent et se perdent insensiblement sans cesser d'être justes et vrais!

Enfin, comme idée et comme sentiment, le *repentir* de M. Schiavoni est un chef-d'œuvre. Si ce n'était l'aspect des chairs et surtout des mains un peu *postiche*, nous en dirions autant de l'exécution.

Le repentir et la prière se tiennent. Nous aimons à voir l'art s'adresser à ces nobles et touchantes phases de la nature humaine, et nous pardonnons bien volontiers de petites erreurs au peintre qui sent vivement. C'est ce qui nous attire, en dépit des critiques, vers le tableau de M. De Block, intitulé la *prière au bois*. Nous reconnaissons qu'il y a peu et très-peu de relief dans ce tableau; qu'il y a quelques riens à relever par ci par là, telle que la main, par exemple, qui tient le chapelet; mais ce petit groupe est heureusement conçu, mais la pensée est poétique, mais la piété confiante du bon vieillard et de la jeune fille est bien rendue, et d'autant mieux rendue que le ton gris du tableau répand sur la scène comme un voile de douce et tendre mélancolie.

La *lettre interceptée* s'adresse à un autre ordre de sentiment : c'est encore l'histoire de ce pauvre cœur humain, toujours agité entre la crainte et l'espérance. Ce tableau est joliment composé et plus ferme de couleur que le précédent.

La *fête communale* est pleine de mouvement et de naturel. Le style

est naïf et piquant, mais peu original. M de Block a besoin de tout l'intérêt que sa couleur répand sur ses compositions pour racheter la monotonie qu'y apportent certaines tournures un peu trop fréquentes, certaines figures stéréotypées au bout de son pinceau. C'est là bien moins un défaut réel qu'une négligence facile à éviter, mais une négligence impardonnable chez un artiste du mérite de M. de Block. Si nous tenions à faire des rapprochements singuliers, nous trouverions dans ces trois tableaux de l'artiste anversois, rapprochés de celui de M. Schiavoni, toute une vie de jeune fille, ou, si l'on veut, un drame complet dont les quatre époques seraient : la fête communale, la lettre interceptée, le repentir, et enfin la prière au bois ou le tombeau.

A propos de tombeau, parlons de *la lecture du testament* par M. Hunin. C'est un sujet usé, s'écrient quelques critiques; nous le voulons bien ; mais qu'est ce qui n'est pas usé en fait de sujets? A ce compte là, il n'y aurait donc plus de peintres d'histoire possibles. Il ne resterait ma foi plus qu'à briser ses pinceaux, si l'on ne prétendait traiter jamais que des sujets vierges. « Comme la nouveauté du sujet — dit un grand écrivain à propos de l'adoration des bergers, du Corrège — n'est presque de rien dans le plaisir que cause la peinture, il suffit de la manière dont un tableau est conçu pour l'apprécier. »

Quant à nous, il nous paraît que cette espèce d'émulation qui porte les artistes à aborder même des sujets traités par les grands maîtres, est un noble sentiment dont l'art ne peut que profiter. Nous avons dit ailleurs, en parlant de l'admirable tableau de M. Wiertz, ce que nous pensons de cette espèce de lutte qu'un artiste engage avec lui-même, en reprenant à diverses époques de sa carrière, un sujet traité par lui antérieurement; nous l'avons proclamée intéressante et utile. Mais celle qui s'engage entre deux hommes, différant complètement l'un de l'autre par la race, l'éducation, les croyances, les idées ou les sentiments, n'est pas moins

curieuse à observer, et si elle n'est pas aussi méritoire parce qu'elle ne suppose pas autant d'abnégation, elle est cependant plus féconde en rapprochements et en comparaisons. Ce n'est pas que nous ayions l'intention d'établir une comparaison avec qui que ce soit ; nous avons voulu seulement, en passant, établir ou plutôt défendre un principe.

M. Hunin est connu depuis longtemps par des succès constants et sérieux. Nous avons suivi cet artiste dans sa carrière depuis qu'il expose, et nous l'avons toujours retrouvé dans la même ligne de peinture grave, consciencieuse, sévère, où il apparaît aujourd'hui. Jamais son pinceau ne s'est prostitué à des bouffonneries, à des trivialités niaises ou repoussantes; mais si sa pensée a toujours été digne comme l'art, son style est resté simple et vrai comme la nature. Ce n'est pas cependant que M. Hunin ait toujours été à la hauteur où il est venu se placer aujourd'hui, et que son talent n'ait suivi une marche ascendante de progrès, où certes il ne s'arrêtera pas, parce que l'artiste véritable ne saurait s'arrêter. Mais c'est qu'à nos yeux l'art est une si grande et sainte chose, que nous avons peine à pardonner, même au génie, les profanations qui souillent le sanctuaire, et que nous ne pouvons nous empêcher d'admirer, quand l'occasion s'en présente, la dignité et la loyauté dans le talent.

Le tableau actuel du jeune peintre malinois a obtenu à la dernière exposition du Louvre un succès brillant, quoique appartenant à un étranger, sans appui ni influence dans la presse parisienne. C'est bien certainement le plus bel éloge qu'on puisse en faire. Nous avons peu de chose à ajouter à un commentaire aussi flatteur, à un témoignage aussi éclatant que celui de la belle récompense qui lui a été décernée par le jury français. Deux mots suffiront pour exprimer notre opinion.

Dans la lecture du testament, le point de mire de toutes les pensées, de toutes les espérances, de toutes les expressions, c'est le mystérieux document où repose la volonté dernière d'un mourant. C'est le centre de l'action. Le notaire n'est que l'instrument

impassible de cette volonté. L'artiste a admirablement saisi cette unité; toute sa composition tient à ce fatal morceau de papier qui règle toutes les destinées d'une famille, abaisse les uns et relève les autres, selon le caprice d'un pauvre malade qui, chose singulière, a pu disposer ainsi arbitrairement de ce qu'il ne pouvait plus garder, de ce qui allait cesser de lui appartenir pour jamais. Que de passions, que de douleurs, que de haines s'éveillent à la voix calme et insouciante de cet homme de loi, insensible et froid comme elle! que de sentiments divers, que de mouvements opposés! — Et l'on s'étonne qu'un pareil sujet soit répété par plusieurs artistes!....

Le dessin de M. Hunin est d'une correction parfaite, ses attitudes bien étudiées et d'un homme qui réfléchit profondément. Les expressions sont toutes d'une justesse remarquable. Le groupe de femmes et d'enfants, qui occupe le premier plan, est gracieux et naturel. Le notaire ne saurait être plus vrai. Le mauvais sujet, s'il n'est pas neuf de pensée, n'en est pas moins ravissant d'exécution. La couleur est partout ferme et solide. L'air circule bien, et toutes les figures se détachent les unes des autres avec un relief étonnant.

La leçon de M. Hunin est également un bon tableau, facilement composé, et où l'on retrouve la même netteté d'exécution, la même touche large et vigoureuse.

Un peintre hollandais, M. Bles, a exposé un intérieur de famille, d'une nature un peu moins sévère que la *Lecture du testament*, et intitulé : *Scène de ménage d'après le poète Jacques Cats*. Cette petite toile respire le génie naïf et caustique du poète hollandais. Mais l'effet est un peu sec : la couleur de M. Bles n'est pas aussi naturelle que sa composition ; c'est une manière originale, incisive, mais toute de convention.

M. De Backer, d'Anvers, a envoyé *Deux Savoyards surpris par l'orage.* Ce tableau intéresse par la pensée mélancolique qui s'y reflète. Il est d'une bonne couleur, sage et harmonieuse. Le plus jeune des deux savoyards a une charmante physionomie, pleine d'expression ; l'aîné annonce un très-mauvais caractère : ses traits sont durs et contractés.

La veuve du pauvre, par M. De Gronckel, est un tableau d'une couleur peu agréable sans doute, mais remarquable par la vérité des expressions et le ton pénétrant de douleur qui y règne.

La fille du moissonneur et les trois *portraits* de cet artiste sont conçus dans la même manière consciencieuse, mais un peu sèche et tranchante. M. De Gronckel n'a besoin que d'élargir sa couleur pour devenir un peintre distingué.

M. De Loose est un jeune artiste plein d'avenir, et qui, dès à présent, se recommande par un dessin net et précis, une touche franche et ronde, une bonne entente de la couleur. Sa *noce villageoise* laisse à désirer quant aux choix des types. Il est à craindre que ce tableau, destiné à figurer dans une collection de Turin, ne donne bien mauvaise opinion là bas de la beauté de nos femmes. M. De Loose, qui est Flamand, aurait certainement pu trouver mieux que cela dans sa province.

M. Duval-Le-Camus est un homme d'esprit et un bon dessinateur ; mais sa couleur picotée manque tout à la fois d'effet et d'harmonie. Des trois tableaux exposés par cet artiste, *le retour de la pêche, le frère quêteur* et *l'improvisateur*, nous préférons de beaucoup le premier; les deux autres sont d'une peinture trop peu achevée. Il est possible que nous n'appréciions pas autant qu'elles le méritent les œuvres de M. Duval ; mais nous avouons ne pas aimer ce style

conventionnel, — ou pour nous servir d'un terme vulgaire — ce genre *chic*, auquel s'abandonnent quelques artistes de l'école française, et qui, selon nous, est aussi éloigné de la bonne peinture, que les manières des petits-maîtres le sont du ton de la bonne compagnie.

Un jeune artiste d'Anvers, M. Fisette, a exposé un tableau intitulé *l'hospitalité*. Ce titre est un peu vague et un peu laconique, en compensation sans doute, de quelques autres titres qui remplissent une demi-page ou même une page entière du catalogue ; mais cela n'ôte rien au mérite de M. Fisette : son tableau est agréablement composé ; le dessin en est correct et la couleur harmonieuse, mais d'un faire un peu mou.

M. Horgnies a deux toiles au salon : *le maître des pauvres* et *le curé de campagne*. Cet artiste dessine purement, et sa couleur a quelque chose de calme et d'honnête, de doux et de mélancolique, qui sied bien aux sujets qu'il traite.

La prise de voile, de M. Houzé, accuse de l'intelligence et de l'étude ; mais la composition est un peu entassée. Quelques parties sont vivement peintes ; d'autres, au contraire, manquent de ton. Ce jeune artiste a le tort de s'attacher trop exclusivement à la manière de M. Gallait. Quelque admiration que l'on ait pour un maître, il faut l'étudier, mais non pas l'imiter.

Nous ferons le même reproche à M. Gyselinckx, élève de M. de Brackeleer. Son tableau, représentant *un jeune paysan qui montre à sa famille les prix qu'il a reçus à l'école*, reproduit non-seulement les effets qu'affectionne le grand peintre, mais les mêmes types, mais les mêmes expressions, mais les mêmes couleurs. C'est un défaut dont on peut se corriger, quand on a de l'intelligence, et M. Gyselinckx en a beaucoup ; sa composition le prouve.

Un autre jeune peintre d'Anvers, M. Haesaert, a exposé un *colin-maillard*, qui se recommande par une assez jolie couleur. Malheureusement la composition manque de mouvement et *d'entrain ;* les attitudes sont apprêtées à force de vouloir être naïves, et les expressions un peu froides.

Une scène du même genre a été traitée d'une manière plus vive et plus piquante par M. Molyn. Son tableau des *bateleurs*, quoique dépourvu d'harmonie et de moelleux, se distingue par une grande originalité et renferme des détails vraiment heureux.

Le vieux braconnier de M. Noterman est plein de sentiment et d'une jolie couleur. Ce tableau, de même que la *jeune laitière*, dénote des études sérieuses chez l'artiste, et prouve un progrès dont nous le félicitons.

A propos de progrès, nous signalons avec un véritable plaisir celui qui s'est manifesté chez un artiste dont la vie profondément laborieuse et les courageux efforts ont bien mérité cette récompense : nous voulons parler de M. Platteel. Sa *fête du nouveau-né* commence pour ce jeune peintre, et sous d'heureux auspices, une carrière toute nouvelle — soit dit sans allusion aucune au sujet du tableau.

Un des plus brillants élèves de notre Académie, M. Van Ysendyck, semble, depuis quelque temps, arrêté dans son élan. Cet artiste n'est pas le seul chez qui l'on remarque, après que leur talent est parvenu à une certaine hauteur, ce ralentissement, cette indécision mêlée de bien et de mal, de force et de langueur, de jeunesse et de décrépitude. Nous nous sommes souvent demandé quelle pouvait être la cause de ce triste phénomène, et nous avons acquis la conviction qu'elle gît bien moins dans un dépérissement de la

force créatrice, que dans une suite d'habitudes prises très-naturellement par les hommes qui ont obtenu de bonne heure des succès remarquables. Dans toutes les carrières fondées, pour ainsi dire, sur l'enthousiasme et le désir de la gloire, qui en est le principal aliment, il arrive à ceux dont les premiers travaux ont été salués par les applaudissements de la foule, de se persuader qu'il suffit de *produire beaucoup* pour soutenir et perfectionner leur talent. Ils travaillent donc à produire et déploient même souvent une grande activité ; mais, en produisant, ils épuisent peu à peu le fond qu'ils exploitent. Cependant, comme ils ont fait de grandes et fortes études, qu'ils ont acquis beaucoup et souvent triomphé, ils s'accoutument à regarder comme inépuisable la mine qu'ils fouillent sans cesse. Ils croiraient surtout déchoir au rang des écoliers, s'ils se permettaient encore d'étudier et de copier les grands maîtres, comme ils le faisaient quand ils étaient plus jeunes. Ils procèdent enfin — qu'on nous pardonne cette comparaison un peu triviale — comme un laboureur qui, après avoir généreusement engraissé son champ pendant quelques années et avoir recueilli des récoltes magnifiques, s'imaginerait n'avoir plus besoin d'engrais pour l'avenir, et continuerait néanmoins à labourer, à planter et à semer sa terre : sa terre s'épuiserait, ses récoltes s'amaigriraient d'année en année, et les passants s'étonneraient de voir cette campagne naguère si florissante, devenue pauvre et stérile.

Nous savons que notre observation paraîtra tout bonnement une banalité à bien des gens ; mais qu'ils se donnent la peine d'y réfléchir, et d'observer de près ce qui se passe autour d'eux dans la vie d'un grand nombre de peintres — et ce que nous disons des peintres, est vrai des musiciens, des sculpteurs, des littérateurs, des artistes en général — ils se convaincront bientôt de la vérité de nos assertions. On s'imagine étudier parce qu'on travaille ; on croit s'inspirer en visitant une exposition ou un musée ; on se persuade qu'on imite la nature parce que de temps en temps on fait poser le modèle. Puis, peu à peu, on arrive à se croire si sûr de son fait,

qu'on laisse là musées et modèles, et l'on copie du matin au soir son mannequin, déguisé tour à tour en madone ou en femme de chambre, en *baes* d'estaminet ou en empereur romain! Insensiblement la pensée s'engourdit et se rapetisse, le style se raidit, la couleur devient monotone et guindée. Et, tandis qne tout le monde s'étonne et se plaint de cette dégénérescence, on poursuit aveuglément sa route, en luttant contre l'opinion, en maudissant la critique, en criant à l'injustice et à l'ignorance de la foule.

Fort d'une conviction basée sur l'expérience, nous dirons aux artistes : si éclatants que soient vos succès, ne négligez jamais l'étude — mais l'étude réelle, comme vous la faisiez dans vos premières années — et des anciens et des modernes. Que, jointe à l'observation de la nature, elle retrempe sans cesse en vous les sources de l'inspiration. Car l'inspiration, quelque puissante qu'elle apparaisse en vos œuvres, ne saurait longtemps vivre d'elle-même. C'est un feu qui a besoin d'être alimenté : quand vous étiez plus jeune, c'est-à-dire quand le foyer était ardent, vous le nourrissiez sans cesse ; et, aujourd'hui que le foyer aurait besoin de plus de soins peut-être, vous le négligez, vous voulez qu'il se suffise. Aussi voyez, la flamme baisse, le feu s'éteint, et bientôt il ne vous restera plus qu'un peu de cendres fumantes....

Cela posé, nous dirons que dans le tableau de M. Van Ysendyck, intitulé: *deux nymphes surprises par des satyres,* il y a des détails largement traités, d'une bonne et vive couleur. Cet artiste a beaucoup étudié Rubens; il en est comme tout pénétré, et il se rencontre souvent sous son pinceau d'heureuses réminiscences. Mais les figures des nymphes manquent de noblesse. Les expressions ont dépassé la surprise, elles en sont déjà à la colère. Il y a tant et de si belle étoffe en M. Van Ysendyck, que nous serions heureux de voir aller jusqu'à lui des observations dictées par une conviction sincère et par la profonde estime que nous avons pour son talent. Qui sait? Ces observations le feraient peut-être réfléchir.

Nous ferons le même vœu pour M. Delacroix dont nous avons mentionné le tableau, et pour un autre artiste dont les débuts

avaient été également fort heureux. Nous voulons parler de M. Van Rooy, d'Anvers. Cet artiste avait fait de grandes et fortes études, qui ont produit d'abord de beaux résultats, auxquels tout le monde a applaudi; malheureusement, depuis quelque temps, il s'obstine dans une manière plus que dangereuse. Cependant, nous le reconnaissons, quand on considère attentivement la *Judith* qu'il a exposée cette année, on y découvre un commencement de réaction qui, il faut l'espérer, ira jusqu'au bout, et ramènera l'artiste à la belle et solide couleur de son *comte d'Egmont* et de quelques autres compositions.

Un artiste auquel nous avons des félicitations a adresser sur le changement qui s'est opéré dans sa manière, c'est M. Melzer, auteur du *retour du fils coupable.*

Nous l'avouons franchement, quand, il y a trois ans, nous entendions faire l'éloge de la toile exposée à Bruxelles par M. Melzer, nous désespérions de son avenir, parce que nous avons toujours cru que c'est rendre un bien mauvais service à un artiste de le louer sur ce qu'il peut faire de bon dans une voie fatale pour son talent. Dans ce cas, il faut avoir le courage de cacher à l'artiste même le plaisir que l'on peut éprouver par l'exécution matérielle de son œuvre. Un sujet ignoble, un style faux même, peut réussir un instant; mais c'est un succès donné par le hasard, et que la conscience du critique doit repousser.

M. Melzer avait obtenu un succès pareil par des scènes triviales. Nous l'avons combattu alors, comme étant en dehors de l'art. Aujourd'hui que le jeune peintre est rentré dans le giron, nous lui devons une réparation. Son tableau actuel n'est pas brillant, mais comme le sujet, touchant et sévère. L'artiste a compris que le ton de sa couleur devait s'harmoniser avec la nature de sa pensée. La scène d'ailleurs est sagement disposée; les expressions sont bien rendues, enfin c'est un ouvrage consciencieux et étudié. Mais, hâtons-nous de le dire, il n'est pas fait pour plaire à la foule.

M. SEGHERS, d'Anvers, a exposé *les femmes artistes*, joli tableau d'un dessin correct et d'une couleur fraîche, mais un peu molle. Les accessoires qui remplissent le petit atelier de ces dames sont heureusement rendus. Le même artiste a au salon un bon *portrait* de femme.

M. WILLEMS a traité, d'une manière très-piquante, une ancienne *fête d'arbalétriers*. Il y a du mouvement et de l'originalité dans cette composition ; la scène est animée, rien ne traîne, rien ne languit. Les figures sont joliment dessinées et bien peintes. On remarque surtout une jeune dame coiffée d'un chapeau à larges bords coquettement relevés sur une charmante petite tête.

M. GUILLAUME SOMERS est un artiste d'avenir. Son *moine méditant*, quoiqu'un peu exagéré d'effet, est une bonne étude. Le dessin est pur, et la couleur promet beaucoup.

Les *Intérieurs* hollandais de M. VAN HOVE sont de charmantes petites toiles, pleines d'effet tout à la fois et de naïveté. Le style et la couleur de cet artiste rappellent singulièrement la manière de M. Leys. C'est faire un bel éloge de M. Van Hove.

M. JOSEPH JACOPS a exposé *une cour d'auberge* dont l'aspect général n'est pas heureux, mais où se rencontrent des détails bien traités.

M. LION, élève de M. de Block, a rendu, d'une manière vive et naïve, *la fête de St-Pierre aux environs d'Anvers*. La composition de ce jeune artiste est une belle promesse d'avenir. Il est à bonne école; il a tout ce qu'il faut pour en profiter.

M. Venneman a exposé deux tableaux; *le tour de cartes manqué* et *le concert burlesque*. Nous n'aimons pas beaucoup le genre grotesque ; mais nous ne pouvons garder rancune à M. Venneman, en présence de toutes ces bonnes figures si naïves, si réjouies, si vraies. Il y a dans le style de cet artiste quelque chose de si comique, de si *drôlement tourné*, qu'en dépit des dispositions les plus sérieuses on ne peut s'empêcher de rire et de pardonner. Son dessin d'ailleurs est facile et sa couleur vive et piquante, quoique toujours contenue. *Le concert burlesque* est une scène flamande, d'esprit et de coloris, rendue avec une bonhomie toute caustique. Chez M. Venneman, la trivialité n'est qu'apparente; il y a, au fond, une fine satyre des mœurs qu'il retrace. — Ce dernier tableau appartient à la belle collection, si éminemment anversoise, de M. Wuyts; collection qui — soit dit en passant — est une des plus riches et des plus intéressantes du pays.

Nous avions entrepris ce travail dans l'intention de signaler particulièrement ce qui pouvait intéresser Anvers, soit par les noms des artistes, soit par la nature des tableaux. Notre tâche peut être considérée comme terminée; car nous avons parcouru toutes les productions les plus remarquables en fait de *peinture historique* et de *genre*; or, ce sont là, pour ainsi dire, les *spécialités* de l'école anversoise [1].....

Nous ne dirons qu'un mot sur le reste du salon, c'est-à-dire, sur les paysages, les marines, etc.

En fait de paysage, le tableau capital de l'Exposition c'est celui de M. Calame, *les ruines de Pestum*. Ce tableau est un admirable modèle en son genre : il mérite bien qu'on s'y arrête un instant, et qu'on recherche le secret de la magique influence qu'il excerce sur le spectateur.

[1] C'est ici que s'arrêtait le travail que M. Eugène de Kerckhove nous avait remis, il y a trois mois. L'auteur, afin de compléter autant que possible sa revue du salon, a bien voulu nous communiquer dans le cours même de l'impression, les quelques pages qui suivent. (*Note du Secrétaire-Perpétuel*).

Il y a dans la contemplation de la nature deux grandes sources de poésie : la solitude et les ruines. La vue du désert réveille en nous le sentiment de l'infini, de cet infini auquel nous participons par la nature de notre pensée ; ce sentiment nous élève à nos propres yeux ; il nous rappelle qu'il y a en nous quelque chose qui ne doit pas périr, quelque chose qui domine la matière, qui remonte à Dieu lui-même. Les grandes ruines produisent un tout autre sentiment : ce n'est plus de l'exaltation, de l'enthousiasme ; c'est de la rêverie. Devant elles, nous nous souvenons de notre petitesse, de notre néant ; nous nous sentons presque humiliés en présence de ces pierres qui ont vu de si grandes choses, qui ont survécu à tant de générations, et qui restent là immobiles et silencieuses devant nous, comme si elles dédaignaient notre présence passagère !....

Ces deux sources d'inspiration se combinent dans la majestueuse composition de M. Calame. Le temple de Pestum en ruines est là pour attester le passage d'une civilisation brillante qui s'est éteinte, la vie d'un peuple composé d'êtres comme nous, qui ont passé quelques jours sur la terre, comme nous, et qui se sont effacés après, comme nous aussi nous effacerons bientôt. Autour de ces souvenirs imposants, qui s'adressent tout à la fois au cœur et à la raison de l'homme, se déploie une vaste solitude où nulle créature ne rappelle la vie. Nous sommes là tout seul. Mais, en présence d'un semblable spectacle, il faut être seul. Ayez un compagnon, et l'impression perdra toute sa grandeur. Il est des émotions qui ne souffrent pas de partage, comme il en est d'autres qui ne vivent, pour ainsi dire, que par la communauté. Vous trouvez-vous devant un splendide monument d'architecture, admirez-vous un beau tableau, jouissez-vous d'une musique délicieuse, vous n'êtes heureux qu'à demi si vous ne pouvez partager votre émotion, si vous n'avez pas là près de vous un cœur où vous puissiez épancher le sentiment qui déborde en vous. Mais l'impression que cause la solitude, au contraire, est pour ainsi dire, égoïste par nature : elle ne veut pas être partagée ; le partage la détruirait : là où

l'on est deux, il n'y a plus de solitude. M. Calame a, soit par réflexion, soit par hasard peut-être, admirablement saisi cette nuance : il aurait placé une figure dans sa composition — comme un artiste ordinaire n'eût pas manqué de le faire — qu'il en eût détruit toute la grandeur, toute la poésie. La créature humaine qu'il eût supposée jouissant de ce magnifique spectacle, eût attiré à elle tout l'intérêt; car elle eût été censée s'animer du sentiment dont nous parlions tout à l'heure, sentiment qui à présent reste tout entier au spectateur.

L'art est une belle imitation de la nature : M. Calame a si bien imité que son tableau produit sur le spectateur presque tout l'effet que produirait la nature si belle, si imposante, si poétique qu'il nous représente. Il y a d'ailleurs dans le choix de l'heure du jour, ou plutôt de l'heure du soleil, quelque chose de très-heureux : un semblable spectacle présenté vers le soir et sans soleil eût été certes plus sévère, plus triste; mais il n'eût été que cela. La jeunesse éternelle de l'astre vivifiant se marie si bien à la vieillesse et à la décrépitude des œuvres de l'homme! Vu en plein midi, c'eût été une belle image de désolation, quelque chose de cru et d'implacable comme une plage d'Afrique. Le sol eût été sans mouvement, sans intérêt, pour ainsi dire, aux yeux du spectateur; or l'artiste, en cachant le brillant foyer derrière une ruine, a trouvé le moyen de nous intéresser, par un mouvement admirable mais très-naturel cependant de teintes et de nuances, au moindre grain de sable. Voyez ce tronçon de colonne qui gît là tout seul, au premier plan; il nous attire, il nous fait rêver : pourquoi? Parce que le peintre l'a si habilement placé, si heureusement éclairé, qu'il y a là quelque chose qui semble vivre, penser, souffrir. Tous les détails sont traités avec le même bonheur : l'artiste a tiré parti des plus légères ondulations de terrain, et l'œil va se perdre sans effort dans le lointain, au milieu d'une magnifique harmonie du ciel et de la terre.

Après M. Calame, nous mentionnerons, en fait de paysages et de vues, (en suivant l'ordre du catalogue), une *vue aux environs de Bruxelles*, bien traitée mais mal choisie, par M. Coene; une série

d'études sur le pays de Spa ; pays que M. Delvaux affectionne tout particulièrement, et qu'il conçoit bien, mais traduit avec froideur et nonchalance ; une *vue*, remarquable par la vigueur du coloris et le luxe de la lumière, prise aux *environs de Civita-Ducale*, par M. E. Devigne; un paysage très-fidèle, trop fidèle même et un peu cru, par M. Fourmois; un hiver vivement peint, mais pas assez froid, par M. Hoppenbrouwers; trois charmantes mosaïques de M. Hostein, pleines de coquetterie, et bien préférables, selon nous, à la *fôret marécageuse* du même artiste ; une jolie *vue prise à Ixelles*, par M. Kindermans; un bon paysage, largement fait, mais dont il faudrait effacer les figures et adoucir certaines expressions, par M. Lapito, *une vue dans la forêt de Fontainebleau*; des *souvenirs de voyage* pleins d'intérêt, rapportés de Suisse et de Constantinople, par M. Florent Mols; un *orage* de M. Reiffenstein, d'une grande et touchante simplicité; un *hiver* et deux *vues*, de M. Schelfout, admirables, comme tout ce qui sort de ce riche pinceau ; un *hiver dans les Ardennes*, fort joliment traité, par M. Van der Eycken; les charmantes toiles de M. Verveer ; les *vues* si vraies, si naïves, tout à la fois et si habiles, de M. Waldorp. Ajoutons à cela les fantastiques effets où se plait le talent de M. Van Schendel, dans ses vues de marchés hollandais; un délicieux intérieur de *Harlem*, par M. Van Hove; les magnifiques *intérieurs d'églises* de MM. Waldorp et Bosboom ; les belles et consciencieuses études de MM. Genisson et Sebron sur nos vieilles et augustes basiliques, si pleines de grandeur et de poésie qu'elles devraient, ce semble, inspirer plus souvent l'imagination de nos jeunes artistes. Car enfin n'y a-t-il donc pas plus à faire, pour un pinceau intelligent, de l'intérieur d'un temple, où se déroulent, dans toute leur pompe, les pieux spectacles de la religion, que d'une vue de cabaret où s'étale honteusement la dégradation de cette créature soit-disant raisonnable qu'on appelle l'homme!.....

En fait de *marines*, nous rencontrons encore et avec plaisir, les noms de MM. Schelfout et Waldorp, dont le beau talent ne se dément nulle part. Nous devons y joindre ceux de MM. Francia,

Isabey, Clays, Cannemans, Meyer et de Hoy, qui se sont noblement partagé les suffrages des amateurs.

Les *animaux* n'ont pas eu infiniment à se louer, cette année, de M. Robbe; nous craignons même qu'ils ne lui en veuillent beaucoup. Par une heureuse compensation, ils ont trouvé dans MM. C. et E. T'Schaggeny d'éloquents interprètes de leur belle et bonne nature. M. Stevens a droit aussi à leur reconnaissance; car il nous a initiés, avec infiniment de grâce et d'esprit, à leurs petites scènes de ménage. Quant à M. Verboeckhoven, il n'y a plus rien à dire : il n'y a qu'à voir et admirer.

Saluons enfin, pour couronner la revue des tableaux, les brillantes fleurs que fait éclore si belles, si fraîches et si parfumées, le puissant pinceau de M. Saint-Jean ; et terminons cette trop incomplète description par un mot sur la sculpture et la gravure.

Le salon de sculpture, comme celui des tableaux, accuse un grand progrès de style et de pensée dans notre jeune école. Les œuvres toujours si remarquables de MM. Geefs et Geerts ont rencontré cette année une vive et brillante concurrence dans le talent noble et gracieux de M. Fraikin (*l'amour captif*), et les inspirations si pures, si délicates, si frèles de M. Jacquet (*Venus et l'amour*; *jeune fille au papillon ; génie sur un tombeau*). Nous devons mentionner aussi avec honneur les noms de MM. Bouré — dont le *Prométhée* est une magnifique promesse d'avenir — De Bay, Tuerlinckx, J.-B. de Cuyper, Van den Kerckhove, Meuldermans, Wichmann, etc.

En fait de *médailles*, nous citerons, comme l'une des œuvres les plus complètes de gravure qui ait été exécutée dans notre pays, le magnifique *portrait* de M. Le Prince de Ligne, par M. Hart. L'artiste anversois n'eût-il jamais fait autre chose, qu'il mériterait encore le premier rang parmi ses concurrents.

Cette médaille de même que celle de M. Eugène Sue, a obtenu le plus grand succès à Paris... Nous sommes convaincu que la commission des récompenses et le gouvernement sauront, cette année, rendre au beau talent de M. Hart la justice qui lui est due.

LES
DERNIÈRES TAPISSERIES
DES
FABRIQUES D'AUDENAERDE,

PAR M. LE BARON JULES DE SAINT-GENOIS,

Conseiller de l'Académie, etc.

Grâce à l'empire tout puissant de la mode, on revient aujourd'hui un peu à la richesse des ameublements antiques et, partant aussi, aux idées d'art que comportaient nécessairement des meubles qui coûtaient des sommes énormes et qui étaient destinés à traverser des siècles, à rappeler aux générations futures l'opulence des ancêtres. Pendant les cinquante années qui viennent de s'écouler, soit amonr pour la simplicité, puritanisme républicain, stérilité d'invention ou toute autre cause, on se contentait de couvrir les murailles d'un appartement, d'un papier plus ou moins velonté et glacé, d'un badigeon sans goût qui usurpait le nom de peinture, de boiseries sans sculptures, raides, rectilignes, anguleuses comme un équerre. On se plaisait à détruire et à jeter au rebus, comme vieilleries sans mérite, les cuirs dorés, les

tentures de soie, les tapisseries de haute-lisse, voire même bien des tableaux remarquables qui remplissaient les panneaux des grandes salles d'autrefois. Franchement, et même sous le rapport de la richesse seule, ces ornements coûteux, valaient mieux que cette somptuosité de clinquant et de similor qu'on trouvait du plaisir à renouveler et à varier tous les cinq ou six ans et qui se distinguait d'ailleurs malheureusement encore par l'absence de toute préoccupation artistique. Aussi tout ce luxe prétendu était-il rococo, sans grâce et dépourvu de cette harmonie dans les formes extérieures, qui, au milieu de la vie privée, entretient le goût des arts et l'amour des belles choses. Car on ne saurait la méconnaître l'influence des objets qui nous entourent, et qui frappent journellement nos regards, est plus puissant qu'on ne le pense, sur les tendances de notre esprit. En général on ne songe pas assez à habituer la classe aisée, à n'avoir sous les yeux que des meubles, des ornements, un luxe enfin, qui élève sa pensée et flatte son imagination. Les impressions que laissent de laides choses, dans l'idée de la jeunesse, vicie le bon goût et rend plus tard l'intelligence impropre à apprécier l'utilité pratique des arts.

Sous ce rapport une véritable révolution s'opère aujourd'hui dans les ameublements. Les gens riches comprennent que les arts, appelés au secours du luxe, peuvent doubler leurs jouissances et imprimer à l'industrie un mouvement plus intelligent. L'engouement pour le gothique d'abord, puis pour la Renaissance, a amené ce salutaire changement, et nous espérons voir bientôt l'époque, où chaque ornement, chaque objet d'ameublement ne sera plus qu'une belle peinture, une sculpture précieuse, une ciselure digne de passer à la postérité.

La richesse de nos salons consistait surtout au siècle dernier, dans de magnifiques tapisseries de haute-lisse qui toutes avaient leur mérite sous le rapport du soin avec lequel elles étaient tissées. Quelques anciennes maisons de Gand, de Bruges et d'Anvers, conservent encore des vestiges de ce luxe à la fois sévère et grandiose de nos aïeux, et ce ne sont pas celles qui sont le moins bien ornées.

Les fabriques de tapisserie de la Flandre jouissaient autrefois d'une juste célébrité. Audenarde surtout, passait pour avoir poussé fort loin la perfection des hautes et basses-lisses. Les ateliers de cette ville occupaient un nombre considérable de bras, et leurs produits étaient renommés dans l'univers entier.

Sous François I, Gilles Gobelin, de Reims, vint établir une manufacture de teinturerie à Paris. On y donnait à la laine et à la soie, les couleurs les plus éclatantes, les nuances les plus belles. Mais on ne s'y occupait point du tissage. Les frères Canaye qui succédèrent à cet intelligent industriel, furent les premiers qui au commencement du 17e siècle, entreprirent la fabrication des tapisseries de haute et basse-lisse. On faisait bien, depuis des siècles, en France, des tapisseries historiées, mais le travail en était grossier et la dégradation des teintes à peine observée. Les produits des frères Canaye étaient encore fort imparfaits, lorsque vers 1650, quelques ouvriers d'Audenarde arrivèrent à Paris, sous la conduite de Janssens, leur maître, et donnèrent à l'atelier de Gobelin une direction toute nouvelle. Dès ce moment, les tapisseries de ce magnifique établissement excitèrent l'admiration de toute l'Europe. Organisée sur un grand pied, cette fabrique, placée d'ailleurs sous le patronage de la cour de France, éclipsa bientôt la gloire des ateliers de haute-lisse de la Flandre, dont, nous le ferons observer en passant, les meilleurs ouvriers, avaient déjà, un demi-siècle auparavant, émigré en grande partie à l'étranger, surtout en Hollande, pour échapper aux troubles civils et religieux de la Belgique.

Audenarde continua cependant, à rester en posession d'une certaine célébrité dans ce genre d'industrie, bien que le gouvernement d'alors ne fit aucun effort pour encourager des fabriques jadis si célèbres. Au commencement du dernier siècle, il y avait dans cette ville, un fabricant de tapis, nommé P. Vander Borgt, qui a laissé des tapisseries d'un mérite remarquable. J. B. Brandt fut le dernier industriel de cette espèce à Audenarde; il ferma ses ateliers en 1772. Il avait seul survécu aux fabricants de

tapisserie de hautelisse de la Belgique. [1] A sa mort, il laissa un grand nombre d'admirables et riches tentures qui passèrent à son héritier, M. F. Van Meldert, à Malines.

Ces tapisseries, si remarquables sous le rapport de l'art, sont aujourd'hui dans la possession de M. E. Van Meldert, membre du conseil provincial de la Flandre-Orientale. Elles forment dans son château de Zele une collection d'une valeur artististique et matérielle inappréciable; c'est incontestablement la plus importante de la Belgique. Elle renferme au-delà de cent grandes tentures, assorties de façon à pouvoir meubler quatorze appartements.

Aucune de ces tapisseries n'a encore servi; aussi conservent-elles une fraîcheur, un éclat de couleurs, dont on ne saurait se former une idée.

Les principaux tableaux représentent des scènes de l'ancien testament, des conversations, des sujets tirés des métamorphoses d'Ovide, des jeux dans le genre de Teniers, des oiseaux rares, des animaux étrangers, des sites boisés.

Le travail est d'un fini et d'une richesse qui ne le cède en rien aux plus belles productions des Gobelins. On voit à l'aspect de ces tentures, qui ont près d'un siècle d'existence, à quel degré de perfection, cette industrie était arrivée autrefois dans notre pays.

Si nous sommes bien informé, on assure que S. M. le roi a l'intention de meubler une partie de son château d'Ardenne dans le goût flamand du 17e siècle. Les tapisseries de M. Van Meldert figureraient avec bonheur dans ces appartements; elles seraient d'autant mieux placées dans un palais royal qu'elles forment les derniers débris d'une industrie nationale aujourd'hui oubliée et qui autrefois était des plus florissantes dans les Pays-Bas. Nous savons de bonne source, que M. Van Meldert a l'intention de se défaire d'une grande partie de ces tapisseries restées jusqu'ici sans emploi chez lui et qui mériteraient d'être plus connues. Il

[1] Voir Vander Meersch, *Notice sur une monnaie obsidionale*, Gand, 1827.

serait à souhaiter que ce riche fond de magasin des anciennes fabriques flamandes de tapisserie de haute-lisse fut conservé dans le pays, comme monument de l'habileté industrielle de nos ancêtres. Nous faisons des vœux, pour que le roi, digne appréciateur de tout ce qui tient aux arts chez nous, fasse l'acquisition de cette précieuse collection, qui contribuerait sans aucun doute à l'embellissement d'une résidence princière.

OMISSION :

A la *Liste des familles formant le corps de la noblesse du royaume de Belgique* (voir p. 295 et suivantes du 2e volume), doit être ajouté le nom de WITTE. Cette noble et ancienne famille de Witte a été reconnue dans la noblesse nationale par arrêté du roi des Pays-Bas, en date du 22 septembre 1823. Notre savant confrère M. le chevalier J. de Witte, l'un des fondateurs de l'Académie, connu par ses excellents travaux archéologiques dans toute l'Europe, appartient à cette famille, dont Butkens, Trophées, cite des membres parmi les nobles vassaux de Brabant sous la duchesse Jeanne. Cette maison est issue des sept-familles-patrices-nobles de Louvain; et de tous temps elle a contracté des alliances avec les premières familles nobles des Pays-Bas; elle a jadis possédé un grand nombre de seigneuries et fourni plusieurs magistrats de haute distinction. Voyez Butkens, Trophées; Diveus, *Opera Varia; Délices des Pays-Bas ; les archives de Louvain, de Malines et d'Anvers ;* etc. Elle avait primitivement pour armes : *d'or à trois pales de gueules, au chef de gueules à l'aigle partie d'argent ;* mais elle a adopté plus tard les armes qu'elle porte aujourd'hui : *de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois mouettes de même.*

Note de la Rédaction.

EXTRAIT

DE LA

Correspondance de l'Académie.

Plusieurs membres adressent des remercîments à l'Académie pour leur admission.

M. Remy, président de l'Académie impériale des Beaux-Arts de Vienne, membre correspondant, exprime à l'Académie combien il attache du prix à être en relation avec elle, et lui fait part, en même temps, de l'intérêt avec lequel nos Annales sont accueillies à Vienne.

M. Chapman, secrétaire de l'Académie nationale de peinture de New-York, membre correspondant, dans une lettre très-étendue, adressée à M. le président, rend un compte intéressant et détaillé de l'enseignement institué auprès de cette Académie. Il s'attache à démontrer les avantages qui doivent résulter des relations qui se sont établies entre les deux compagnies. La même lettre fait un brillant éloge de la statue en marbre, *la sortie du bain*, placée au musée de New-York, exécutée par notre honorable confrère M. Jean-Baptiste de Kuyper. M. Chapman dit que cette statue excite une admiration universelle aux États-Unis.

M. Lekens, membre de la députation des États du duché de Limbourg, adresse à l'Académie quelques réflexions très-sages relativement à la conservation des monuments. M. Lekens, homme d'un caractère des plus généreux et des plus honorables, s'indigne avec raison contre la dégradation dont ils sont l'objet.

« J'ai vu il y a quelques jours, dit-il, dans la commune de » Munsterbilsen (Limbourg belge), transporter une grande pierre » tumulaire portant huit quartiers de la famille de Mérode, et » qui allait servir de passage sur un conduit d'eau, à environ » deux cents mètres du village. Il est probable que cette famille » attache du prix à ce monument, qui est encore intact. Il » provient du chapitre noble de Munsterbilsen..... »

L'Académie a reçu, depuis la publication de la livraison précédente de ses annales, les envois suivants :

1. M. Bogaerts, secrétaire-perpétuel, remet à l'Académie un travail manuscrit du plus haut intérêt sous le titre de : *De la destination des pyramides d'Égypte.* Ce travail, entrepris dans le but de refuter le système de M. de Persigny, a été jugé tellement remarquable que le comité de publication a arrêté, à l'unanimité, de l'imprimer dans la livraison prochaine des annales de l'Académie.

2. De M. Hart, membre correspondant de l'Académie, la médaille que les artistes Belges ont fait frapper en honneur du prince de Ligne, ambassadeur de belgique à Paris. Cette médaille, d'une admirable exécution est une nouvelle preuve du beau talent de M. Hart.

3. De M. Willems, membre correspondant de l'Académie, la 3e livraison, pour 1845, de son recueil intitulé : *Belgisch museum,* que nous nous plaisons toujours à recommander à ceux qui attachent quelque prix à notre langue nationale. In-8°, Gand, imprimerie de Gyselynck.

4. De M. le comte de Kerckhove d'Exaerde, conseiller de l'Académie, un mémoire manuscrit, traitant de la maladie des pommes de terre, etc.

5. De l'Académie royale des sciences d'Erfurt, le rapport de son

secrétaire-perpétuel sur ses travaux depuis le 1er avril 1844 jusqu'à 1845 inclusivement. In-8°, 1845, Erfurt, imprimerie de Stenger.

6. De la Société des Antiquaires de Picardie, les numéros 2 et 3 de son bulletin de l'année 1845. Amiens, imprimerie de Duval et Herment.

7. De M. le baron de Stassart, membre honoraire de l'Académie, sa notice nécrologique sur C. G. A. Laurillard-Fallot, major du génie, etc. In-8°, 1844, Bruxelles, imprimerie de Van Dooren.

8. De M. Alexandre Schaepkens, membre correspondant de l'Académie, la seconde, la troisième et la quatrième livraisons de son recueil : *vues dans le Limbourg aux bords de la Meuse.* Les éloges bien mérités que nous avons faits de la première livraison de M. Schaepkens, peuvent s'appliquer également à celles que nous venons d'annoncer.

9. La Société de pharmacie d'Anvers, dont nous ne pouvons manquer de louer le zèle et les importants travaux, fait parvenir à l'Académie toutes les livraisons de son Journal. In-8°, Anvers, imprimerie de De Cort.

10. M. le docteur Van Hoof, médecin à Bouchout, (province d'Anvers), fait hommage à l'Académie de sa brochure intitulée : *Des devoirs du médecin.* In-8°, 1845, librairie de Deprez-Parent.

11. M. le chevalier Hody, membre honoraire, fait cadeau à la bibliothèque de l'Académie, du *Mémoire à l'appui du projet de loi sur les prisons*, présenté à la Chambre des représentants de Belgique, etc. 1 vol. in-8°, avec planches, 1845, Bruxelles, imprimerie de Weissenbruch.

12. M. le docteur Cunier fait hommage à l'Académie de trois nouvelles livraisons de ses *Annales d'oculistique*, qui continuent à obtenir un succès bien mérité.

13. M. Fuss, membre correspondant, fait hommage à l'Académie de son intéressant ouvrage sous le titre de *Poemata latina adjectis et germanicis græcisque nonnullis partim hic Denuo atque Emendatiora partim primum Edita. Volumen I, De germanica aliisque*

linguis latina Reddita. 1 gros vol. in-8° ; 1845, Liége, imprimerie de Félix Oudart.

14. Le même adresse à l'Académie une brochure intitulée *De umbilicis, cornibus, frontibus in veterum libris disceptatio,* etc., in-8°.

15. M. Prosper Cuypers fait hommage à l'Académie d'une brochure intitulée : *Berigt omtrent eenige oude graefheuvelen, onder Baarle-Nassau in Noord-Braband.* In-8°, Arnhem, imprimerie de Nyhoff.

16. M. le docteur Escolar, membre correspondant, transmet à l'Académie une nouvelle collection de numéros de son journal intitulé : *Boletin de Medicina, Cirurjia y farmacia.*

17. M. Ed. Le Grand, membre effectif, fait cadeau à la bibliothèque de l'Académie d'un exemplaire du *tableau général du commerce avec les pays étrangers, pendant l'année* 1843, publié par le ministre des finances. In-folio, 1844, Bruxelles, imprimerie de Hayez.

18. M. L. Van Lerberghe, archiviste d'Audenarde, fait hommage à l'Académie des trois premières livraisons de son recueil sous le titre d'*Audenaerdsche mengelingen.* In-8°, 1845, Audenarde, imprimerie de Gommar De Vos. Nous nous plaisons à recommander spécialement cet intéressant recueil, paraissant par livraisons mensueles. On s'y abonne chez les principaux libraires du royaume.

19. M. le docteur Sichel, commandeur de l'ordre du Christ de Portugal, chevalier des ordres de Léopold et de la légion d'honneur, etc., fait hommage à l'Académie d'une brochure pleine d'intérêt sous le titre de *cinq cachets inédits de médecins-oculistes romains.* In-8, 1845, Paris, imprimerie de Félix Malteste.

20. M. Ferd. Henaux, membre effectif, fait hommage à l'Académie d'une brochure intitulée : considérations sur *l'histoire monétaire du pays de Liége.* In-8°, 1845, Liège, imprimerie de J. Desoer.

21. M. l'abbé Cochet, membre correspondant, offre à l'Académie une *notice sur les fouilles exécutées à Neuville,* près de Dieppe, en 1843. In-8°, 1845, Rouen, imprimerie d'Alfred Péron.

22. M. Ketele, membre correspondant, fait cadeau à la bibliothèque de l'Académie, de la nouvelle production dont M. Joseph Ronsse, auteur de plusieurs écrits estimés, vient d'enrichir la littérature nationale, et à laquelle il a donné le titre d'*Arnold van Schoorisse* (épisode de la révolte des Gantois de 1382-1385). 4 vol. in-12, 1845, Audenarde, imprimerie de Gommar de Vos.

23. M. de Longpérier, membre correspondant, fait hommage à l'Académie d'une *notice sur les figures velues employées au moyen âge dans la décoration des édifices, des meubles et des ustensiles*. In-8°, 1845, Paris, imprimerie de Leleux.

24. L'Académie reçoit de M. P. F. Van Kerckhoven, membre correspondant, connu par plusieures excellentes productions écrites en langue nationale, son Roman historique intitulé : *Daniel*. 1 vol. in-8°, 1845, Anvers, imprimerie de Buschmann.

25. Du même, son ouvrage intitulé : *Fernand de Zeeroover*. 1 vol. in-8° avec planches, 1845, Anvers, imprimerie de Buschmann.

26. Du même, son ouvrage intitulé : *Oud belgien*. 1 vol. in-8°, avec planches; 1845, Anvers, imprimerie de Van Bouwel.

27. La rédaction du *messager des sciences historiques* de Gand adresse à l'Académie ses deux dernières livraisons de 1845.

SÉANCE GÉNÉRALE

DU 19 DÉCEMBRE 1845.

Président : M. le vicomte DE KERCKHOVE ;

Secrétaire : M. Félix BOGAERTS.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

Chargé d'avoir l'honneur de vous présenter un rapport sur les travaux de l'Académie depuis notre dernière séance générale du mois de juin, il me serait facile de vous entretenir longtemps sur ce sujet, s'il m'était permis encore de le traiter avec toute l'étendue que réclamerait son importance. Mais, MM. la plupart des détails intéressants dont je me serais fait un plaisir de vous parler, ayant été imprimés déjà dans nos annales, ce serait tomber dans des redites que j'ai cru devoir vous épargner. Je me bornerai donc à vous exposer le plus simplement qu'il me sera possible, quelques particularités dignes de votre attention.

Depuis notre dernière séance générale, l'Académie a continué d'entretenir des relations actives avec les corps savants auxquels

elle s'est associée, ainsi qu'avec ceux de ses membres qui prennent réellement à cœur la tâche que nous nous sommes imposée.

C'est grâce à ces membres zélés que nos annales se publient régulièrement et continuent à jouir du succès qu'elles ont obtenu dès le commencement. Il est à espérer, MM., que ce succès et ce courage dont quelques-uns d'entre nous donnent de si louables preuves, détermineront enfin plusieurs membres à nous communiquer à leur tour des travaux qui ne pourront qu'ajouter un nouvel intérêt à nos publications.

— La 1re livraison du 3me volume est sur le point d'être terminée ; vous la recevrez sous peu, et la 2me livraison, pour laquelle tous les matériaux sont prêts, sera mise immédiatement sous presse.

— Nos finances sont toujours dans un état prospère, comme vous le verrez, d'après le rapport que M. le trésorier va avoir l'honneur de vous soumettre.

— A la dernière séance générale, un de nos honorables confrères, M. Polain, de Liége, a exprimé le désir de voir l'Académie ouvrir un concours. Sa proposition, adoptée en principe par l'assemblée, a été sérieusement examinée par le conseil d'administration, lequel a décidé qu'un double concours sera ouvert prochainement et que l'on proposera pour sujets : 1° Une description historique et archéologique, 1° de la Cathédrale d'Anvers ; 2° de la Cathédrale de Malines. — Ce qui a surtout engagé le conseil d'administration, à accorder la préférence à ces deux sujets, c'est que, outre le grand intérêt qu'ils offrent et que tout le monde reconnaîtra de prime-abord, les deux mémoires couronnés feront suite, dans nos Annales, à la série des notices curieuses qu'elles contiennent déjà sur plusieurs cathédrales célèbres, notices qui ont été accueillies par le public avec un plaisir tout particulier.

— Un de nos membres s'est spécialement chargé de démontrer l'utilité de ces sortes de concours et d'en fixer les bases. Son travail vous sera soumis prochainement. Vous comprendrez sans peine, MM., que cette question doit être d'autant plus mûrement

étudiée, que l'Académie n'a d'autres ressources pécuniaires, que celles qu'elle s'est crées elle-même, et qui se bornent au produit de la cotisation de quelques membres et des abonnements à nos Annales.

— Dans l'intervalle des cinq mois qui nous séparent de la dernière séance générale, des savants recommandables ont été inscrits au nombre de nos membres. Malheureusement une perte douloureuse est venue nous affliger ; je veux parler de celle que nous avons faite dans la personne de M. Berriat-Saint-Prix, membre-correspondant de notre Académie, mort le 4 Octobre 1845, à l'âge de 77 ans [1].

M. le président, à qui l'Académie est redevable de ses nombreuses relations avec les sociétés savantes, a été chargé par l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Messine, dont il est membre, d'établir des rapports entre les deux compagnies. Le conseil d'administration, connaissant combien il importe de former de pareilles relations, a accueilli à l'unanimité cette proposition, il la soumet à votre assentiment, et, pour rendre d'autant plus utile cette association avec l'un des plus célèbres corps savants d'Italie, il vous invite de conférer le titre de membre honoraire à son éminence monseigneur le cardinal François de Paule Villladicani, archevêque de Messine, président perpétuel de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de cette ville, etc., etc. ; et celui de membre correspondant à M. le professeur Carmelo La Farina, doyen de la faculté physico-mathématique de l'Université, et secrétaire-général de l'Académie royale de Messine, etc. ; à M. le professeur Silvestre La Farina, secrétaire de la classe des lettres et à M. Joseph La Farina, auteur de plusieurs ouvrages estimés, membre de la même académie, etc.

Le conseil d'administration propose, pour être admis au nombre

[1] M. le Secrétaire-perpétuel a lu une notice biographique sur ce savant écrivain, qui est insérée dans la livraison précédente des Annales.

(Note de la Rédaction).

des membres correspondants, M. P. F. Van Kerckhoven, littérateur flamand, auteur de plusieurs écrits estimés. Il est membre de la société de littérature et des beaux-arts de Gand et des sociétés de littérature flamande de Gand, Anvers, Bruxelles, Bruges, etc. Un rapport favorable a été fait sur ses ouvrages.

Le conseil propose également d'admettre au nombre de nos membres correspondants, M. Van Rooy, membre effectif, qui demande de changer cette dernière qualité 1.

[1] Ces différentes propositions du conseil d'administration ont été accueillies et sanctionnées. (*Note de la Rédaction*).

NOTICE

Sur les Conseillers, les Procureurs-Généraux, les Greffiers et les Présidents du conseil de Namur,

PAR

M. LE BARON DE STASSART,

membre honoraire de l'Académie, etc.

Le conseil de Namur, constitué par Philippe-le-Beau, père de Charles-Quint, l'an 1491, fut confirmé sous la régence de l'empereur Maximilien en 1509. On compte, depuis la création de ce corps, CENT-DIX conseillers; le souverain les nommait sur une liste de trois candidats présentés par le conseil. Il y en eut HUIT de 1491 à 1500 savoir : Eustache Mahiart, écolatre et chanoine de Saint-Aubain; le prieur de Gérousart; Jean Honoré; Jean de Langle; Jacques Mathieux; Pierre Hubert, doyen de Saint-Aubain; Godefroid d'Eve, prévôt de Poilvache; et Jean d'Auvin, chanoine de Saint-Denis, à Liége; TRENTE pendant le seizième siècle : Edouard de Perches, prévôt de Saint-Aubain; Jean Levignon; Jean de la Ruyelle, écuyer; Jean Ladmerant; Nicolas Salmier; Jean de Daules, écuyer; Jean de Romont, écuyer; N. Onyn; Godefroid de Ponty, écuyer; Thierry Mathys; N. Waignée; N. Dufeix; N. Ghelin; Louis de Martigny, écuyer, depuis président; N. Monceau; N. Bizet; N. Hemptinnes; Jean Dave, qui

devint évêque de Namur, après avoir été conseiller au grand conseil de Malines; Henri Mielnet; Jacques d'Outremont, écuyer; Pierre de Was, écuyer; Jean du Bosquet; Philippe Bordoul; Jean de la Ruyelle, écuyer; Thierry Gaiffier; Ghisbrechts Barthouls; Henri Hanon; Jean de Thouars, écuyer; Godefroid Gaiffier; Guillaume Bodart; QUARANTE-DEUX pendant le dix-septième siècle: Jacques Vanhacht; Phillippe Tamison; Nicolas Tamison; Jean Gerlais, écuyer, depuis président; Henri de Villenfagne, écuyer; Jean Heurart; Jean-Baptiste Polchet; Antoine Reyns; Adolphe Dubois; Jean de Rorive, écuyer; Lambert Proost, écuyer; Guillaume Badot; Pierre de Cortil, depuis président; Jean Adriani; Jean Thomas, anobli en 1656; Jean Van Wert, écuyer; Noël Lardenois; Philippe Henriette; Charles Viron; F. Blondel; Simon Lemede; Robert Heurart, écuyer, depuis président; Gilles de Bulley, écuyer; Jean Drosmel, depuis président; Philippe-François Colins, seigneur de Wavre, écuyer; François Floriet, depuis président Nicolas-Alexis Henriette; Charles Pellissonier, écuyer; Nicolas Cuvelier, depuis président; Jean-Gérard Lambillon, anobli en 1697; Jean-Baptiste de Martin, écuyer; Hyacinthe-Marie de Bronchhoven, écuyer; Nicolas-Philippe de Wespin, écuyer, depuis président; Pierre-Martin de Pape; Pierre-Ignace de Colins, chevalier; Laurent-Érasme Jacquet; Nicolas de Cuvelier, écuyer; Henri Chaboteau; Pierre Lurond; Jean-Adrien Pierson; Henri Wothier et François-Joseph Lambillon, écuyer, depuis président. TRENTE pendant le dix-huitième siècle: Nicolas-Philibert Mahy; Pierre-François Fies; Philibert de Marbais, écuyer, depuis président du conseil de Hainaut; Guillaume Rouvroy; Nicolas-Guillaume Posson, anobli en 1754; Gilles-Warnier Vanden Berg, écuyer; Henri-Joseph Ramquin; Jean-George Close; Jean-Lambert Obin, depuis conseiller privé près du conseil aulique à Vienne, décoré du titre de baron en 1749; Thomas Maloteau, depuis président; Henri-Emmanuel Collart; François-Joseph Grosse; Jean-François Mouchet; Jacques-Joseph de Stassart, écuyer, depuis président; Pierre-Casimir Deprez; Jérôme-Joseph Grosse; Philippe-Joseph Darreux;

Pierre-Joseph-Baudhuin de Gaiffier, écuyer; Lambert-Joseph Plubean; Pierre-Jacques-François Le Bidart, écuyer; Materne-Ignace Dupaix; Jean-François Wasseige; Philippe-Joseph Roger; Pierre-Gaspard Du Bois; Jean-Baptiste Grosse; Henri-Joseph Deseverin; Jean-Baptiste Barbaix; Pierre-Charles-Lambert Huart; Nicolas-Joseph Tarte et Corneille-Joseph Bauchau qui mourut conseiller à la cour de cassation, à Paris.

On compte Seize procureurs-généraux, lesquels remplissaient en même temps les fonctions de conseiller : Jean dela Ruyelle, écuyer; N. Waignée ; un second Jean dela Ruyelle, écuyer ; Jean-Baptiste Polchet, depuis président; Jean Adriani; Philippe Henriette; Simon Lemede ; Nicolas Cuvelier, depuis président ; Jean-Baptiste de Martin, écuyer; Philibert de Marbais, depuis président du conseil de Hainaut ; Henri-Joseph Ramquin ; Jean-François Mouchet; Jacques-Joseph de Stassart, écuyer, depuis président; Lambert Plubean ; Ignace-Materne Dupaix et Jean-Baptiste Grosse.

Le nombre des greffiers ne s'est élevé qu'à Quatorze : Antoin Groul; George Huglise; Thierry Gaiffier; Jean Espalart; Gérar Boursin, Tilman Van Kessel ; Cornelis-Florent Van Kessel ; Théodore Lamblet ; Gilles-André Lamblet; Jerôme-Alexandre Lamblet; Jean-François Breumagne; Henri Mareschal; Pierre-Joseph de Posson, écuyer et Juste-Joseph de Posson, écuyer.

La liste chronologique des présidents présente Vingt-Six noms.

Le premier fut messire Jean Roussel, seigneur de Norvette et d'Hove dit Halenbroch, ancien maître des requêtes et conseiller au grand conseil de Malines. Il mourut en septembre 1522. Il avait épousé dame Maxelinde de Coret.

Le 2.me messire Jean Tonglet, seigneur de Morets, ancien membre du conseil privé; mort le 5 août 1540, veuf de dame Marie Caulier.

Le 3.e messire Hercule de Dinant, chevalier.

Le 4.e messire Théodore ou Thierry Larbalestrier.

Le 5.e messire Louis de Martigny, seigneur de Lassus, ancien membre du conseil provincial de Namur, il portait pour armes, *d'argent au chevron d'azur, accompagné de trois roses de gueules.*

Le 6.e messire Jacques Muissart, chevalier, d'une ancienne maison du Cambrésis qui remonte à l'an 1096 et qui portait *trois coquilles d'or, posées deux et une sur un champ d'azur.*

Le 7.e messire Paul-François Fruitier, né à Tournay, mourut à Namur le 27 janvier 1551.

Le 8.e messire Philippe Lecocq, que Le Carpentier, dans son histoire de Cambrai, fait descendre d'une famille patricienne de cette ville, connue dès l'année 1202. Il mourut le 19 novembre 1563 et fut enterré sous une tombe ornée de quatre quartiers: *Lecocq* (un coq de sable, armé de gueules sur un champ d'or) *Linsoiges, Letorre, casée.*

Le 9.e messire Guillaume de Masnuy, chevalier, seigneur de Thirisart, nommé président en 1564, mourut le 22 août 1599. Il avait épousé Marguerite de Clermes, dame d'Agimont, morte le 23 novembre 1596 et dont il laissa postérité.

Le président de Masnuy portait les huit quartiers suivants: *Masmuy, Pottes, Bernard, Rockal, Ophem, Dumortier, Thiant et Haynin.*

Le 10.e messire Pierre Vanden Bossche, chevalier, seigneur de Chrietausen, qui devint, l'an 1609, chancelier de Gueldre et mourut en 1614. Il avait eu, de son mariage avec dame Marie Maes, sœur du quatrième évêque de Gand, Charles Van den Bossche, d'abord chapelain de l'infante Isabelle, ensuite évêque de Bruges en 1651 et de Gand, l'an 1660.

Le 11.e messire Jean Proost.

Le 12.e messire Zegre Coulez, qui passa, l'an 1626, à la présidence du grand conseil de Malines.

Le 13.e messire Jean de Gerlais, seigneur haut-justicier d'Uppigny, de Creux et de Ledeuze, ancien conseiller du conseil de Namur, puis du grand conseil de Malines, il mourut le 10 novembre 1632. Il laissa plusieurs enfants de son mariage avec dame Catherine de Blehen.

Le 14.e messire Jean-Baptiste Polchet, seigneur de Montaigle-Laville, d'abord conseiller procureur-général à Namur, puis en

1623, conseiller et maître aux requêtes du grand conseil de Malines, parvint à la présidence de Namur, le 13 mai 1634 et mourut le 16 juin 1650. Il avait épousé dame Françoise de Gozée, fille de Simon de Gozée, anobli par diplôme du 22 août 1639 et d'Anne de Gauthier. Ils laissèrent plusieurs enfants, entre autres une fille qui épousa François-Lamoral de Meldeman de Bouré, seigneur de Frayenne, Baudrinée, etc., et gentilhomme des états de Namur.

Le 15.e messire Pierre de Cortil, époux d'Anne Catherine Bodart, et fils de Lambert de Cortil, bourgmestre de Namur, fut d'abord conseiller du conseil provincial, et parvint à la présidence en 1650. Il mourut le 27 juin 1673.

Le 16.e messire François Floriet, conseiller au conseil de Namur en 1661 et président en 1673; il avait épousé dame Antoinette Marcq.

Le 17.e messire Jean Drosmel, conseiller du conseil de Namur en 1659 et président le 27 février 1679, mourut le 5 juillet 1683, laissant un manuscrit souvent consulté par les jurisconsultes; c'est un recueil de quarante causes importantes et jugées, de son temps, au conseil de Namur.

Le 18.e messire Nicolas Cuvelier, conseiller procureur-général au conseil de Namur en 1672, fut élevé à la présidence en 1683 et mourut le 17 août 1686, ayant eu, d'Éléonore Stapleaux, dame de Boneffe, un fils qui fut le 21e président de Namur.

Le 19.e messire Albert Henrart, seigneur de Ramelot, fils de Jean Heurart, conseiller du conseil de Namur et de N. Coquelet, fut également conseiller de Namur, en 1656, obtint des lettres de noblesse le 11 juillet 1672 et la présidence, en 1686. Sa femme était fille de Charles du Monin, seigneur de Ramelot. Leur postérité s'est perpétuée.

Le 20.e messire Nicolas-Philippe de Wespin, chevalier, seigneur d'Andoy, avocat au conseil de Namur, en 1670, conseiller en 1679 et président en 1692, mourut le 17 novembre 1704.

Le 21.e messire Nicolas de Cuvelier, chevalier, seigneur de

Boneffe, conseiller au conseil de Namur, en 1687, fut nommé le 19 décembre 1704, à la présidence et mourut en 1717, laissant, de dame Dieudonnée d'Hinslin, deux fils dont l'aîné, le 8 mars 1758, obtint le titre de baron. Cette famille s'est perpétuée jusqu'aujourd'hui.

Le 22.e messire François-Joseph de Lambillon, fils d'un conseiller du conseil de Namur, anobli en 1697, devint également conseiller l'an 1699 et président le 25 juin 1717. Il mourut le 19 septembre 1746 à Liége où le siège de Namur l'avait contraint de se retirer. Il n'eût point d'enfants de sa femme, Marie Françoise Rubens, arrière-petite-fille de l'immortel Pierre Paul Rubens et morte quatre jours après son époux. Leurs corps furent transportés à Namur et placés dans l'église des religieuses bénédictines, (aujourd'hui le collége des Jésuites), sous une belle tombe en marbre qui fut détruite en 1797, peu de temps après la suppression et la vente des couvents. Madame de Lambillon avait une sœur, Claire-Josèphe Rubens, morte à Namur, en 1759, sans avoir été mariée; c'était, de toute la descendance de Pierre Paul, l'illustre chef de notre école flamande, la seule personne qui portât le nom de Rubens.

Le président Lambillon à laissé la mémoire d'un intègre et savant magistrat. Ses manuscrits légués, avec sa bibliothèque, au conseil de Namur, témoignent assez de l'étendue de ses connaissances.

Le roi de France, Louis XV, le 10 février 1747, institua président de Namur, Thomas Maloteau, ce qui ne fut point confirmé par l'impératrice Marie-Thérèse après la paix de 1748. Maloteau redevint simple conseiller jusqu'en 1750, qu'on le fit passer à Bruxelles au conseil privé. Il fut ensuite le 24me président de Namur.

Le 25.e président fut messire Jacques-Juste Bervoet, seigneur d'Oost-Kerke, né à Furnes, d'abord avocat au conseil de Flandre, puis successivement conseiller et maître des requêtes au grand conseil de Malines, conseiller des finances, président de Namur, le 1er octobre 1749, et décoré du titre de conseiller d'état. Ayant

obtenu sa retraite, il vint se retirer, l'an 1755, à Bruxelles et y mourut en octobre 1757.

Le 24.e messire Thomas Maloteau, seigneur de Fooz, Haye-à-Fooz, Wépion et Brimé, avocat au conseil de Namur, le 5 novembre 1723, devint conseiller fort jeune, en 1728. Élevé, par Louis XV, à la présidence de Namur, le 10 février 1747, comme nous l'avons dit, il ne fut pas maintenu dans ce poste par Marie-Thérèse en 1749, et reprit ses fonctions de conseiller jusqu'en 1750. Nommé pour lors membre du conseil privé, il occupa définitivement la présidence de Namur, le 7 janvier 1756, obtint le titre de conseiller d'état en 1757 et mourut le 27 novembre 1764. Il avait épousé dame Rosalie de Marbais, d'une famille de Mons. Leur postérité subsiste encore.

Le 25.e messire Jacques-Joseph de Stassart, chevalier, seigneur de Corioule, d'une ancienne famille de Flandre qui reçut de l'Empereur Charles-Quint, par diplôme *motu proprio* daté d'Augsbourg, le 17 novembre 1547, confirmation de noblesse et permission de porter pour armes : *d'or, à une tête et col de tau-*
» *reau de sable, au chef d'or chargé d'une aigle naissante de*
» *sable languée de gueules, l'écu timbré d'un casque de profil,*
» *orné de son bourlet et de ses lambrequins d'or et de sable,*
» *au-dessus, en cimier, deux cornes de taureau de sable.* » Naquit le 25 mars 1711, à Charleroy où son aïeul était venu remplir les fonctions de commandant d'armes vers la fin du dix-septième siècle [1]. Il fut considéré dès son début, en 1730,

[1] Jusques-Joseph de Stassart était fils de Jean de Stassart, écuyer, qui fit l'acquisition de la terre de Corioule, et de dame Marie Leclercq de la Court-au-Bois, petit-fils de Charles-Philippe de Stassart, seigneur de Briex, capitaine et chef d'un corps de 200 hommes de gens de pied wallons, puis commandant d'armes à Charleroy et de dame Marie-Thérèse Van Rietzheim; arrière-petit-fils de Herman-Louis de Stassart, seigneur de Briex, chevalier, colonel d'un régiment de cavalerie allemande au service d'Espagne, tué d'un coup de feu à l'attaque des lignes de Valenciennes, le 16 juillet 1656 et de dame Jeanne de Stassart, sa parente. Ses trisayeux étaient Philippe-Joseph de Stassart, seigneur de Briex, capitaine de cavalerie au service de

comme une des lumières du barreau de Namur, devint conseiller du souverain baillage, en 1741, conseiller de Namur, en 1745, procureur-général (nommé par le roi de France, en 1746 et confirmé par l'impératrice en 1749), conseiller privé en 1757, président du conseil de Namur le 31 décembre 1764, il reçut des patentes de conseiller d'état en 1774, fut admis à la retraite en 1789 et remplacé à la présidence par son fils aîné, issu de son mariage avec dame Catherine-Josèphe de Martin de Hutlet, d'une famille qui avait donné un conseiller procureur-général au conseil de Namur et un président au conseil de Luxembourg. Il reçut de l'empereur Léopold II *motu proprio*, par diplôme du 7 décembre 1791, le titre de baron, transmissible suivant l'ordre de primogéniture. Son second fils, François-Joseph de Stassart, major au service autrichien, gouverneur et prévôt de la ville et du district de Binche, époux d'une comtesse de Colins,

S. M. C. et dame Marie-Marguerite de Schinckele; ses quart-ayeux Jacques-Louis de Stassart, seigneur de Bricx, écuyer, et dame Jeanne Tayspil, et ses quint-ayeux, Jean de Stassart, qui obtint de l'empereur Charles-Quint *motu poprio*, confirmation de noblesse, et dame Marie de Rénialme. Ce Jean Stassart descendait d'Eustache Stassart de Bricx, écoutète de Bruges, mort victime de son devoir, dans une émeute populaire, en 1436, lequel était originaire du pays de Liége, issu, par Eustache Stassart de Berlagmines, des anciens seigneurs de Neufchâteau, d'après l'opinion de Henricourt *(Miroir des nobles de Hesbaye)*. Jean Stassart et Marie de Rénialme avaient, pour second fils, Pierre Stassart, pensionnaire de la ville de Bruxelles, auteur d'une branche éteinte dans la branche aînée; il fut tenu sur les fonds baptismaux par son oncle paternel, Pierre Stassart, mort sans enfants et qui, également pensionnaire de Bruxelles, portait ordinairement la parole au nom des états-généraux de la Belgique, quand ils étaient réunis, entre autres circonstances, en juin et en octobre 1536, en octobre 1540, en décembre 1545 et en octobre 1549. C'est lui qui harangua l'archiduc Philippe, depuis Philippe II, lorsque ce prince fit son entrée dans Bruxelles.

Une des filles de Jean Stassart et de Marie de Rénialme épousa Chrétien Van Helmont, seigneur de Mérode, Pellines et Royenborch, dont elle eut Jean-Baptiste Van Helmont, un des plus illustres savants de la Belgique [1].

[1] M. Broeckx a publié sur les ouvrages de ce célèbre médecin des détails très-intéressants, dans son ouvrage intitulé : *Essai sur l'histoire de la médecine belge*, ainsi que dans sa *Notice sur les illustrations médicales belges*.

obtint également le titre de baron, le 15 avril 1792. Jacques-Joseph, baron de Stassart mourut à Namur, le 21 mars 1811, avec la réputation d'un des hommes les plus distingués de la magistrature belge. Une partie de ses manuscrits, notamment sur les affaires traitées de son temps au conseil privé, sont déposées aux archives de l'état ; le reste se trouve encore dans la bibliothèque de son petit-fils.

Le 26.ᵉ messire Jacques-Joseph-Augustin baron de Stassart, seigneur de Férôt et de la vicomté de Noirmont, né à Namur le 28 août 1737, avocat en 1771, au grand conseil de Malines, conseiller en 1789, conseiller-fiscal en 1778, président du conseil de Namur, en replacement de son père, admis à la retraite, le 14 janvier 1789, fut contraint d'abandonner ses fonctions en décembre de la même année, lors de l'expulsion des troupes autrichiennes après la bataille de Thurnhout, les reprit, quelque temps après le rétablissement de l'ordre, et les perdit définitivement en 1794 par suite de la réunion de la Belgique à la France. Il mourut à son château de Corioule, le 12 mai 1807. Il avait rassemblé des documents précieux sur les affaires du pays. Quelques-uns de ses nombreux manuscrits font, aujourd'hui, partie des archives de l'état, et les autres, tels que ses *voyages en Allemagne*, les *cas jugés* avec son intervention, *tant au grand conseil de Malines qu'au conseil de Namur*, sont restés dans sa famille.

De son mariage, contracté le 18 août 1765, avec dame Barbe-Françoise-Scholastique de Maillen [1], sœur de messire Albert

[1] La maison de Maillen, dans la province de Namur, possède des titres qui remontent à l'an 1139. Un Maillen figure parmi les chevaliers qui assistèrent à la cession que fit Henri-l'Aveugle (1165) de son comté de Namur à son neveu Bauduin. Les armes de cette maison : *trois peignes de chevaux, de gueules, sur un champ d'or* furent prises par Guillaume de Maillen, chevalier banneret, qui, après le tournoi d'Andenne en 1202, suivit Bauduin IX, dans son expédition d'Orient et devint grand écuyer de ce prince, proclamé empereur de Constantinople; il fut tué devant Andrianople en 1206. Il a laissé, de sa femme, Béatrix de Bourbon, des enfants qui ont perpétué sa lignée jusqu'aujourd'hui.

Dieudonné, marquis de Maillen (par diplôme du 9 mai 1789) fille de messire Claude-Walter baron de Maillen, seigneur de la vicomté de Noirmont, de Schaltin, Ohey, Férot, membre de la noblesse des états de Namur, et de dame Marie-Anne de Savary, Jacques-Joseph-Augustin baron de Stassart a laissé outre un fils, Goswin-Joseph-Augustin baron de Stassart, né à Malines le 2 septembre 1780, auteur de la présente notice, quatre filles dont l'aînée fut l'épouse de messire Charles-Alexandre-Philippe-Joseph de Colins-Tarsienne, chambellan, chevalier de l'ordre d'Élisabeth et colonel au service de S. M. I. et R. A. Il sortit de cette union quatre fils, tous chambellans et officiers au service d'Autriche, et deux filles dont une épousa son cousin le marquis de Colins-Quieverchin ; l'autre est chanoinesse à l'illustre chapitre de Pragues.

DES ORNEMENTS

DE

L'ARCHITECTURE ROMANE,

PAR

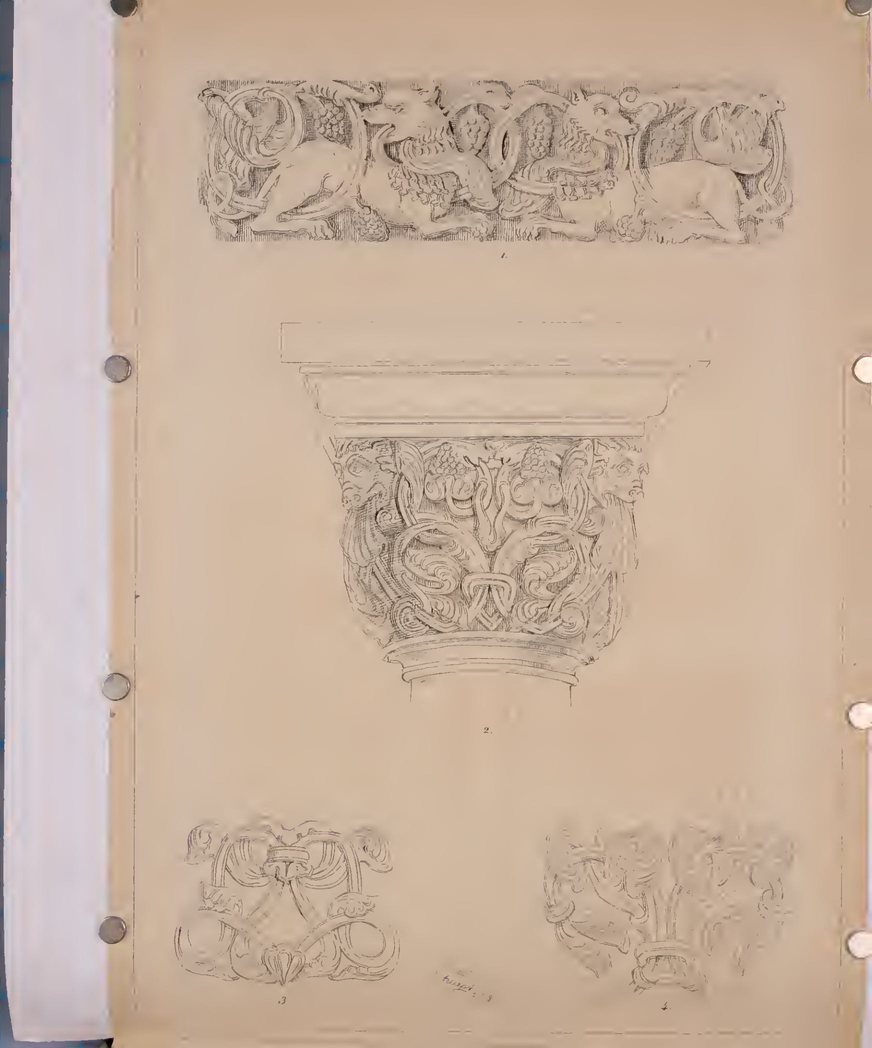
ARNAUT SCHAEPKENS.

L'art payen fit longtemps exclusivement l'admiration du siècle. L'architecture, la sculpture et tous les arts pratiqués par les Grecs et les Romains parurent seuls mériter l'attention de leur postérité et furent l'objet d'études sérieuses, qui produirent des résultats très-utiles pour l'art contemporain. Cependant trop absorbés par l'art classique, les savants explorateurs de cette époque eurent le tort de négliger les œuvres qui furent créés après la chute de l'empire romain. Leur enthousiasme porté trop loin, semblait exclure du cercle des monuments artistiques, toutes les productions du moyen âge, tandis que des découvertes faites récemment prouvent que les Grecs avaient des dévanciers; témoins les sculptures déterrées à Ninive, etc.

L'ère nouvelle qui surgit sur les ruines du paganisme est

l'art chrétien. Inspirés par une foi plus pure et plus élevée que celle que les classiques se créèrent par les formes réelles, les chrétiens nous ont laissé des œuvres, où se reflette la grandeur de leur religion. C'est cette époque si féconde en grands monuments, jadis encore réputés barbares à cause du voile épais dont ils étaient enveloppés, qui est rehabilitée de nos jours, par les études archéologiques. Ces études se poursuivent avec ardeur et tendent vers un but très-élevé, celui de jeter le plus du jour que possible sur les monuments qui nous restent des différents peuples et des différentes époques. Chaque pays relève des richesses nationales de son sol, ces preuves parlantes du génie et de la puissance de ses ancêtres, et la Belgique surtout prend dignement son rang parmi les nations. L'art ogival où le style gothique a déjà eu les honneurs de l'admiration du monde artiste, et les grands monuments religieux et civils ont été publiés par le burin et le crayon. La transition subite de l'art grec au style ogival laissa un vide qui est l'époque romane dont on tint trop peu compte en commençant l'étude des monuments du moyen âge. La Belgique compte maint reste précieux de cette époque primitive, dont les édifices religieux offrent un type très-remarquable. Plusieurs basiliques dans le style roman sont encore debout, et les décorations architecturales de ces édifices, offrent surtout un sujet de méditation pour l'archéologue. Ces belles colonnes à chapiteaux historiés, ces bas-reliefs d'une originalité si tranchante, ces belles siselures émaillées, ces vases, coffres et chasses sont autant de modèles à étudier que de monuments de l'antiquité. Ce sont surtout les détails d'un édifice ancien qui aident à préciser l'époque à laquelle il appartient.

Ce sont ces beaux détails où se revèle le génie de l'artiste et qui donnent en même temps de curieux modèles des usages, des costumes et du temps. Ce sont ces sévères sarcophages et pierres tumulaires qui donnent des idées neuves aux artistes appelés à créer des monuments de ce genre.



1.

2.

3

4.

Nous offrons ici une planche reproduisant des détails d'une église romane du style primitif. N° 1 un chapitau est d'une colonne engagée, développé en frise. Deux animaux chimériques avec entrelas et feuillages portent le cachet d'une grande originalité, et l'exécution en grand relief rappelle la sérénité des formes antiques. Variant pour chaque colonne l'ornement de son chapiteau, le numéro 2 représente un nouveau sujet tiré du règne animal et du règne végétal. Ce chapitau à quatre faces, surmontant une colonne isolée, est remarquable par la riche variété des motifs. La face opposée à celle qui est représentée ici est une femme alaitant deux serpents, figure allégorique de la terre. Les deux autres côtés sont une continuation de ces rinceaux avec figures humaines, etc. Les numéros 3 et 4 donnent des détails de rinceaux d'autres chapitaux.

Par cette planche commence la série d'ornements du style roman et des époques suivantes, qui paraîtera dans l'ouvrage intitulé : *Trésor de l'art ancien en Belgique*, dont nous avons commencé la publication par la gravure [1].

[1] C'est un ouvrage que nous nous plaisons à recommander à tous les amis des arts. (*Note de la Rédaction*).

LA CHAPELLE

DE SAINTE-BARBE

A L'ÉGLISE CATHÉDRALE

DE SAINT-SERVAIS A MAESTRICHT,[1]

PAR

M. ALEXANDRE SCHAEPKENS,

Membre correspondant de l'Académie, etc.

Cette chapelle comprend une partie de la troisième nef latérale de l'église dont nous avons parlé dans la description de l'église de St-Servais. Elle est plus richement décorée que les autres chapelles et se trouve élevée de deux marches au-dessus du pavé des trois nefs de l'église. Deux portiques en ogives y donnent accès, et deux fenêtres divisées par des meneaux perpendiculaires, s'arrêtant à la rosace du tympan, y donnent le jour. Ces deux fenêtres sont d'une dimension différente. La décoration principale de la chapelle est un autel d'architecture classique, en marbre blanc et noir, ayant au milieu un tableau représentant le Christ en croix avec la Madelaine [2].

[1] Cette chapelle était anciennement dédiée à S.te-Anne.

[2] Un descendant de la famille Lipsen, M. Aug. Lekens, membre des états-députés du duché de Limbourg, possède dans sa riche bibliothèque le compte original de l'autel, qui était primitivement décoré d'un autre tableau, peint par un artiste de Maestricht, nommé Maes. L'autel, ainsi que le monument dont nous parlons plus loin, est surmonté des armes de la famille Lipsen, soutenues par deux anges.

Le pavé se compose d'anciennes pierres tombales avec des inscriptions en caractères gothiques. Plusieurs de ces pierres ne portent plus que de faibles traces de leurs inscriptions, d'autres sont cachées en partie par les marches de l'autel et par un confessional adossé à la partie latérale de la chapelle. Sur ces anciennes pierres nous avons remarqué l'épithaphe d'un chanoine de l'ancien chapitre, qui fut docteur en médecine. Devant l'autel se trouve le tombeau de Guillaume Sandilands, qui porte l'inscription suivante, accompagnée des armes du défunt, taillées en haut relief dans la pierre :

Ci gyst messire
Guillaume Sandilands
chevalier seigneur de
Slamannan Terweer
melissant sergeant
major et cap. de Mess. les
estats des provinces
unies il fust blessé au
siege de cette ville
la veille de St.-Jean et
mourut la veille de
St.-Pierre et St.-Paul
l'an 1673 priez
Dieu pour son
ame.

alliances :
Sandslands. gravfurd.
Flemming. Bartand.
Vanderwerve. Bronchorst.
Barnewich. Jansdam.

Nous avons encore à mentionner le superbe confessiona sculpté en bois, qui est d'une riche ordonnance et d'une belle exécution datant du 17me siècle. Une autre sculpture appartenant à l'époque

de l'art ogival est placé contre un des piliers de la chapelle et représente la Sainte tutélaire. [1]

L'autel, l'ornement le plus important que nous avons cité plus haut, fut un don du vénérable doyen Lipsen dont le monument funéraire est placé dans la chapelle sous une des fenêtres gothiques. Le monument qui rappelle l'architecture classique du 17me siècle est sculpté en marbre blanc avec un encadrement en marbre noir, relevé par des ornements en marbre blanc. Comme on voit par la gravure ci-jointe, les armes sont représentées sur un écusson de forme italienne, qui couronne le tout d'une manière très-grâcieuse. L'inscription suivante est ciselée dans le console qui soutient le bas-relief, représentant le défunt en prière auquel un ange indique le chemin de l'éternité :

Reverendus ac amplissimus dominus
Guilielmus Lipsen
Presbyter protonotarius apostolicus
insignis hujus ecclesiæ canonicus
et per septem lustra decanus
divini cultus ardore
omnibus patens
sub hoc tumulo fœlix latet
Cui solus is semper visus est
fœlix qui bene latuit
obiit Z 8a july 1695.
requie scat in pace
Amen.

Les armes de la famille Lipsen ont été transmises à la famille Lekens par le prince évêque de Liège, Joseph Clément de Bavière,

1 La sainte est représentée contenant d'une main une tour gothique à flèche découpée, et relevant de l'autre un large manteau qui tombe avec ampleur le long de son corps. La tête qui est d'une belle sculpture est légèrement penchée sur l'épaule gauche.



Monument élevé à la mémoire du Doyen Lipsen.

(dans la personne du bis-aïeul de M. Aug. Lekens,) qui avait épousé Anne-Marie Lipsen, sœur du doyen. Ces armes sont comme suit :

Au 1r et 2me d'argent au lion de gueules, chargé d'un écusson d'argent à la rose de gueules; au 2me et 3me de sable taillé d'or à trois trèfles de l'un en l'autre : deux sur le sable et un sur l'or. Parti d'or à trois canettes ou mitelles aux pieds et becs coupés de sable. Sur le tout un écusson d'argent à trois glands au naturel, feuillés de Sinople. Les lambrequins sont conformes aux couleurs dominantes de l'écu, surmonté d'un casque.

Pour dévise :

NIL METUE CORDE PURO.

La chapelle de Ste.-Barbe, quoique sa décoration date de différentes époques de l'art, présente un bel ensemble et un effet religieux. Le monument funèbre de l'ancien doyen du chapitre perpétue la mémoire de la famille, au moyen d'un œuvre d'art qui sera toujours respecté à cause de son mérite. Nous apprenons avec plaisir que l'autel de la chapelle, ainsi que le monument, seront bientôt restaurés par les soins de M. Lekens. Perpétuer le souvenir d'une personne qui nous a été chère, par un monument d'art, est le plus bel hommage qu'une famille puisse rendre à un de ses membres qu'elle pleure. C'est ainsi que l'antique usage de placer dans les églises des peintures relevées par un encadrement sculpté, en mémoire d'un défunt, reprend de nos jours. Nous citons en témoignage les familles allemandes et françaises qui perpétuent de cette manière le nom de leurs ancêtres.

———

Première Séance

DES

ÉTATS DE BRABANT

APRÈS

L'EXPULSION DES AUTRICHIENS

EN DÉCEMBRE 1789.

L'auteur des *mémoires et documents pour servir à l'histoire de la révolution brabançonne*, publiés sous le nom de RAPÉDIUS DE BERG, en annonçant, dans une note, l'intention d'écrire un jour l'histoire de ce qu'il appelle le règne de Vander Noot, ajoute : « Nous possédons, pour ce travail, des documents pré-
» cieux, qui n'ont jamais figuré dans aucun dépôt d'archives
» et qui n'ont été publiés par aucun archiviste; entre autres,
» les procès-verbaux des séances des États, y compris le procès-
» verbal original de la fameuse séance du 19 décembre 1789. »

Ce procès-verbal de la séance du 19 décembre est, en effet, un document du plus haut intérêt. On y voit comment Van der Noot et Van Eupen se sont introduits dans l'assemblée des États de Brabant, dont ils ne faisaient point partie; comment ils y ont provoqué la formation d'un comité secret, et

comment Vander Noot s'y est fait élire membre de ce comité; enfin c'est dans cette séance que furent proclamées l'indépendance de la Belgique et la déchéance de Joseph II. Un résumé succinct des faits aidera à l'intelligence de ce document, dont nous donnons ci-après une traduction à peu près littérale.

Les Autrichiens avaient été expulsés de Gand le 17 novembre; ils n'évacuèrent Bruxelles que le 12 décembre. Après l'affaire de Gand, Van Eupen et Van Praet y avaient été envoyés par le comité de Bréda, comme députés des États de Brabant (dont ils ne faisaient point partie) auprès des États de Flandre. On les avait admis à l'assemblée de ces États, et ils s'y étaient dits autorisés par le comité de Bréda à former un comité patriotique à Gand. Ce fut ce comité qui proposa aux États de Flandre de faire un traité d'alliance avec le Brabant, et qui provoqua l'adoption de *l'acte d'union,* daté du 30 novembre, qui se trouve inséré dans le procès-verbal ci-dessous.

Après la délivrance de Bruxelles, les états de Brabant furent convoqués à leur tour, et leur première assemblée s'ouvrit le 19 décembre au matin. (Il y eut le même jour deux séances). Le premier objet dont on s'occupa fut la vérification des pouvoirs des députés envoyés par le magistrat des trois chefs-villes. Le greffier jubilarisé, Sanchez d'Aguilar, ayant été autorisé à annoncer à ces députés leur admission, se rendit dans la salle des pas-perdus et y rencontra Vander Noot et Van Eupen. Ceux-ci amenaient avec eux quatre députés des États de Flandre, pour lesquels ils demandèrent qu'ils fussent admis à l'assemblée, *comme les États de Flandre avaient reçu les députés du comité de Bréda autorisés à former un comité à Gand.*

Le greffier vint rendre compte de cette communication au sein de l'assemblée, et annonça que c'était par Vander Noot et par Van Eupen qu'il en avait été chargé. Sans paraître faire attention à ces deux personnages, l'assemblée décida que les députés des États de Flandre seraient introduits. On procéda ensuite à cette introduction, puis, on fit entrer les députés des chefs-villes;

après cela on s'occupa assez longuement de la formule du serment à prêter par ces députés. Pendant ce temps, Vander Noot et Van Eupen étaient toujours dans l'anti-chambre.

Enfin Sanchez d'Aguilar, greffier jubilarisé, fit observer « qu'il semblait convenir absolument que MM. Vander Noot et Van Eupen, qui avaient tant contribué à la délivrance de la patrie, fussent sans retard priés d'entrer, pour travailler avec les États à l'établissement du bien-être du pays. » Alors seulement l'assemblée parut se rappeller la présence de Van Eupen et de Vander Noot, et elle décida qu'ils seraient reçus dans son sein. A peine ceux-ci eurent-ils été introduits, que l'assemblée résolut d'admettre aussi, pour y prendre séance de la part du tiers-états, les doyens commissionnés par le quatrième membre de la ville de Louvain, les syndics des neuf nations de la ville de Bruxelles et les chefs-doyens de la ville d'Anvers. C'étaient les hommes personnellement dévoués à Vander Noot.

On procéda ensuite à la nomination d'un greffier effectif. Cette opération se fit d'une manière régulière. M. de Jonghe fut nommé à l'unanimité par les deux premiers ordres des États, et des lettres furent adressées aux trois chef-villes, pour qu'elles eussent à faire connaître leur opinion au sujet de cette élection.

Le procès-verbal n'est pas aussi explicite, relativement à une délibération beaucoup plus importante, qui s'en suivit immédiatement : Il a été résolu, dit-il, à l'intervention des sieurs dé-
» putés de Flandres, adhérant aux moyens et motifs mentionnés
» dans le manifeste publié à Hoogstraeten le 24 octobre 1789,
» *de déclarer les trois États libres, indépendants, et le ci-devant*
» *duc absolument déchu de toute sauveraineté, hauteur, etc., dudit*
» *duché de Brabant.* » Ce sont donc les députés de Flandre qui ont fait cette grave proposition; mais quelles sont toutes les personnes qui ont pris part au vote? Le tiers-états a-t-il voté directement? A-t-on permis aux *boetmeesters* des nations de participer à ce grand acte? L'a-t-on permis à Van Eupen et à Vander Noot, qui ne

faisaient partie des États à aucun titre ? Le procès-verbal se tait sur ces points essentiels ; ou plutôt, les termes vagues dans lesquels il est conçu permettent de supposer que la décision fut prise par l'assemblée tout entière.

La séance du matin se termina par une autre délibération non moins importante. On discuta le projet, mis en avant par Vander Noot et par Van Eupen, de former un comité secret qui serait chargé des négociations politiques et qui se composerait de quelques membres des provinces réunies ou à réunir encore. Ce projet fut adopté, et, séance tenante, on procéda à l'élection de trois membres pour le Brabant. L'abbé de Tongerloo fut élu par l'état ecclésiastique; le comte de Coloma le fut par l'état noble, et Vander Noot obtint les suffrages du tiers-état. Voilà comment Vander Noot, qui n'était pas membre des États, s'introduisit dans ce comité et se trouva bientôt placé à la tête du gouvernement.

Le procès-verbal de la séance de l'après-midi est moins intéressant. On y remarque une petite manœuvre de Van Praet et de Van Dorslaer, pour s'introduire également dans l'assemblée des Etats. Mais ils ne réussirent pas comme Vander Noot. Ce fut aussi dans cette séance que fut présenté et adopté le fameux acte d'Union, dans lequel avaient été jetées, par Van Eupen, les bases du congrès souverain.

---

19 Décembre 1789, avant midi.

CORAM *Mess. l'archevêque de Malines, l'évêque d'Anvers, le prélat de St. Bernard, de Parc, de Tongerloo, du premier état;*

Les comtes de Lannoy, de Liberchies, Nassau de Corroy, baron Vandermeeren de Bautersem, Vander Noot Schoonhove, Maretz, Vander Noot de Carloo, Vandewerve de Schilde, Coloma de St.-Pierre-Leeuw, de Visscher Van Hove et Vander Linden d'Hoogvorst, du deuxième état;

MM. de Locquenghien, Dellafaille, et Bom, du troisième état;

Et moi greffier jubilarisé.

Leurs seigneuries ayant fait appeler le greffier jubilarisé du conseil Sanchez d'Aguilar, celui-ci est venu à l'assemblée, et ayant été porté à sa connaissance que leurs seigneuries l'avaient fait venir pour être utile au pays, il a déclaré qu'il avait toujours été prêt à le faire et qu'il offrait avec tout le zèle possible son cœur et ses forces, jusqu'au dernier soupir, pour le service de la patrie, reconnaissant pourtant que son état d'affaiblissement ne lui permettait pas de supporter un aussi lourd travail que celui du greffier actuel; mais qu'il était et resterait toujours animé du même zèle et des mêmes sentiments, pour être utile au pays par conseil et action, dans quelque circonstance que ce fût.

S'étant alors chargé des fonctions de greffier, avec l'assentiment de leurs seigneuries, il a fait rapport des trois actes suivants de MM. les magistrats des trois chefs-villes, comprenant les nominations de leurs députés respectifs à cette assemblée.

« Messieurs les bourgmestres, échevins et conseil de la chef-ville de Louvain ont commis et députés, comme ils commettent et députent par les présentes, le sieur Henri Thielens, actuellement substitut bourgmestre de cette ville, ainsi que le sieur Henri Gabriel Marchant, secrétaire du conseil et pensionnaire autorisé de la même ville, pour, tant en leur nom qu'au nom des autres membres de la même ville, comparaître et assister, aussi bien à l'assemblée générale de Messeigneurs des Etats de Brabant, qu'à l'assemblée de leurs députés ordinaires, aujourd'hui et les jours suivants, jusqu'à ce que Messeigneurs les états ou leurs députés viennent à se séparer, ainsi que cela a toujours ci-devant eu lieu et été observé. Les présentes leur servant d'acte de commission et de procuration *in forma*. « Ainsi fait à l'assemblée de la » ville de Louvain, le 18 décembre 1789. *Était signé* F. F. G. Van-» derhaert, secrétaire. »

» Vu la lettre de la part du peuple brabançon par l'organe de l'état ecclésiastique et du troisième membre des trois chefs-villes, ensemble avec plusieurs membres de la noblesse, datée de Bruxelles le 17 décembre 1789 et signée J. G. Delvaux; par laquelle

Messieurs sont priés d'envoyer aujourd'hui le 18 courant, à cinq heures après-midi, et les jours suivants, deux députés hors des membres du magistrat des villes de cette province, avons trouvé bon et résolu de nommer à cette fin M. l'échevin de Locquenghien, avec M. l'échevin Dux, attendu que les places de bourgmestre hors des lignages et de conseiller premier pensionnaire, l'un et l'autre députés ordinaires de la ville de Bruxelles aux Etats de Brabant, sont jusqu'à présent restées vacantes.

Actum 17 décembre 1789. *Signé* J. De Roovere *loco* H. Van Langendonck.

« *Extrait du livre des résolutions de MM. les hommes de lois de la ville d'Anvers, où se trouve entre autres, comme suit :*

" **Vendredi, 18 Décembre 1789.**

« En plein collège ayant été présentée la lettre de convocation de deux députés de notre corps à envoyer à l'assemblée générale des états de cette province, datée 17 décembre 1789, signée J. G. Delvaux : résolu aux fins que dessus de commettre, comme sont commis par les présentes, l'ancien bourgmestre Jacob Dellafaille avec le premier pensionnaire du conseil N. J. Bom.

Actum comme dessus, le 18 décembre 1789, vers 11 heures avant midi ; *pharaphé* Cornélissen, V.t. *signé* J. Wouvermans. »

Lesquels actes ayant été lus, il a été résolu après délibération d'admettre à l'assemblée les messieurs respectivement nommés dans ces actes.

Le greffier jubilarisé étant sorti pour communiquer la résolution de messeigneurs aux dits députés, le sieur agent général du peuple brabançon H. N. Vander Noot et le sieur Van Eupen, chanoine pénitentier de la cathédrale d'Anvers, lui ont fait connaître qu'il y avait dans l'anti-chambre quatre messieurs des états de Flandre qui demandaient à comparaître à l'assemblée et à y intervenir, comme lesdits états avaient reçu dans leur assemblée les messieurs qui avaient été autorisés par le comité de Bréda à former un comité à Gand, et il a été immédiatement résolu de

laisser également intervenir à la présente assemblée les quatre messieurs susdits des États de Flandre.

Laquelle résolution est aussi immédiatement communiquée à ces messieurs par le greffier jubilarisé du conseil.

Ensuite de quoi sont entrés à l'assemblée comme députés par messeigneurs les états de Flandre, les sieurs Petit, chanoine de St-Bavon, Van Hoobrouck dit d'Asper, haut pointre de la chatellenie d'Audenaerde, Raepsaet, greffier de la même chatellenie, et Desmet, bailli du pays de Gavre.

Lesquels deux derniers ont aussi exhibé une commission particulière.

Après quoi sont aussi entrés les susdits nouveaux députés des chefs-villes, et attendu que les livres contenant les formules de serment avaient été enlevés du greffe et transportés au greffe de la ci-devant commission pour l'administration du Brabant à la chambre des comptes, avec beaucoup d'autres pièces, registres et livres de greffe, il a été trouvé bon que la substance de ce serment serait déclarée et expliquée à ces messieurs par le greffier jubilarisé. Sur quoi les sieurs substitut bourgmestre, Tielens, et sécretaire de la ville de Louvain, Marchant, et les sieurs échevins de Bruxelles ont prêté le serment en mains de son éminence monseigneur l'archevêque de Malines, les autres messieurs n'étant pas dans le cas de faire un nouveau serment, puisqu'ils l'avaient déjà fait auparavant.

Le greffier jubilarisé du conseil ayant alors exposé qu'il semblait convenir absolument que les sieurs Vander Noot et Van Eupen, qui avaient tant contribué à la délivrance de la patrie, fussent sans retard priés d'entrer, pour travailler avec leurs seigneuries à l'établissement du bien-être du pays, il a été ainsi résolu immédiatement, et les deux messieurs susnommés ont fait leur entrée dans l'assemblée.

Ayant été pris en considération que le serment du secret, qui avait déjà été prêté par tous les membres de l'assemblée, lors de leur admission, pourrait être considéré comme relatif à l'assemblée de

Messieurs les trois états seulement, au sujet de quoi il y aurait eu un notable changement, puisque plusieurs autres personnes tant des autres provinces qu'autrement seraient intervenues à l'assemblée, il a été par conséquent trouvé bon que ledit serment sur ce point serait renouvelé, particulièrement en vue de tout ce qui serait lu, résolu et traité dans l'assemblée, concernant les affaires du pays dans les circonstances actuelles, et aussi qu'il serait prêté par tous ceux qui pourraient être successivement admis de la même manière à l'assemblée. Lequel serment a été immédiatement fait par tous les membres présents : sauf qu'il a été, en même temps, entendu que ceux qui l'avaient déjà fait au comité de Bréda, ne devraient pas prêter de nouveau serment.

Après cela, Messeigneurs ont commencé à traiter de la nomination d'un nouveau greffier du conseil. Toutefois cette affaire n'a pas été menée jusqu'à une résolution définitive, attendu que les sieurs Vander Noot et Van Eupen ont fait remarquer qu'il était d'une nécessité absolue et urgente de former une assemblée secrète ou un comité, afin de pouvoir y traiter les affaires graves avec messieurs Vander Noot et Van Eupen, ou avec les puissances étrangères et les autres provinces. La résolution définitive sur ce point a été remise jusqu'à l'assemblée de l'après-midi, dans laquelle il en serait fait l'objet d'une proposition formelle.

Cependant il a été résolu d'admettre à l'assemblée, pour y prendre séance du chef du tiers-état, les doyens commissionnés par le 4e membre de la ville de Louvain, les *boetmeesters* des neuf nations de la ville de Bruxelles et les chefs-doyens de la ville d'Anvers.

Etant proposé si l'on trouverait bon de procéder à la nomination d'un greffier effectif des trois états, ou bien à la nomination d'un autorisé, qui pourrait remplir provisoirement les fonctions de cette place, pour procéder postérieurement à une nomination formelle, il a été résolu de procéder à la nomination d'un greffier effectif. En conséquence cette nomination étant mise aux voix, les vôtes de messieurs les prélats et nobles se sont portés à l'unanimité sur le sieur Egide Charles de Jonghe, actuellement conseiller au con-

seil souverain de Brabant, lequel choix sera immédiatement communiqué, par lettre comme suit, aux trois chefs-villes, pour qu'elles aient à faire connaître de suite leur opinion à ce sujet.

« Révérends nobles, sages et très-prévoyants seigneurs, comme nous nous sommes prononcés, pour ce qui concerne les deux premiers états, sur la collation de la charge de greffier des trois états de cette province, nous avons voulu le porter à la connaissance de la bonne ville de Louvain, par l'envoi de notre résolution prise aujourd'hui et ci jointe par extrait, afin que la ville de Louvain présente aussi une résolution à cet égard : ce que nous sommes en attendant etc.

« Très-révérends, nobles, sages et très-prévoyants seigneurs.

« *Vos très-affectionnés serviteurs, les prélats et nobles, représentants les deux premiers états du pays et duché de Brabant.*

« PAR ORDONNANCE. »

Item à ceux de la ville de Bruxelles.

Item à ceux de la ville d'Anvers.

Cependant il a été également résolu par l'assemblée générale que ledit sieur conseiller de Jonghe serait provisoirement autorisé à remplir les fonctions de greffier, après avoir fait le serment provisoire qui lui serait expliqué en substance par le greffier jubilarisé, par les raisons qui ont été ci-dessus déduites, au sujet du serment prêté par quelques-uns de MM. les députés; après quoi le même M. de Jonghe qui se trouvait dans l'anti-chambre a été amené à l'assemblée par le greffier jubilarisé et a prêté serment, entre les mains de son éminence le cardinal archevêque de Malines; après quoi il a été résolu à l'intervention des sieurs députés de Flandre, inhérant et acceptant les moyens et motifs mentionnés dans le manifeste publié à Hoogstraeten le 24 octobre 1789, de déclarer :

Les trois états libres, indépendants et le ci-devant duc absolument déchu de toute souveraineté, hauteur etc., dudit duché de Brabant.

A été ensuite reprise l'affaire concernant la formation d'un comité secret, composé de quelques membres des provinces déjà réunies ou à réunir encore. Concernant quoi il est entendu que, s'il était trouvé bon de continuer la correspondance avec les cours étrangères, les MM. qui étaient déjà dans cette correspondance ne seraient pas tenus de faire rapport de l'état de ces affaires à l'assemblée entière, mais qu'il suffirait d'en donner connaissance au susdit comité secret, sans cependant pouvoir rien arrêter avec ces cours, sur quelque point que ce soit, sans autorisation préalable de l'assemblée générale.

Et pour ce qui est de la correspondance avec les autres provinces qui n'étaient pas encore réunies, il a été trouvé bon qu'elle serait tenue par l'assemblée générale, à l'intervention des députés des provinces déjà réunies.

Étant alors procédé à la nomination des députés au susdit comité secret, ont été nommés, par MM. du 1er état, monseigneur le prélat de Tongerloo, par MM. du 2me état, le comte de Coloma baron de Saint-Pierre-Leeuw, et par MM. du 3me état, le sieur Vander Noot.

19 Décembre 1789, après-midi.

CORAM, *MM. l'archevêque de Malines, l'évêque d'Anvers, les prélats de St-Bernard, de Parc et de Tongerloo, du premier état.*

Les marquis de Wemmel et de Trasegnies d'Ittre, les comtes de Lannoy, de Liberchies et Nassau de Corroy, les barons Vander Noot Schoonhove, Maretz, Vander Noot de Carloo, Vandewerve de Schilde Coloma de St-Pierre-Leeuw, De Visser Van Hove et Vanderlinden d'Hoogvorst, du 2me état.

MM. Thielens, Marchant, de Locquenghien, Duc, Dellafaille et Bom, du 3me état.

MM. Les marquis de Wemmel, de Trazegnies d'Ittre et de Verquigneul baron de Parc, membres de l'état noble, étant venu à l'assemblée, il a été trouvé bon qu'il leur convenait de faire le nouveau serment au sujet du secret, résolu ce matin, et qu'il leur

serait fait lecture de la résolution, également prise avant-midi, au sujet de l'indépendance de ces provinces, et qu'il en serait de même à l'égard de tous autres MM. qui viendraient successivement à l'assemblée.

Lesquels trois MM. susnommés ont prêté le susdit serment, et, après lecture de la résolution concernant l'indépendance, ont déclaré adhérer à cette résolution.

Après quoi, le greffier jubilarisé a fait rapport que sont venus chez lui, l'après-midi, le sieur ancien échevin d'Anvers Van Praet et le sieur conseiller Vandorslaer, desquels le premier, comme commissionné par le comité de Bréda, ici à Bruxelles le 13 c. avec ceux qui de la part du comité réuni, formé à Gand, avaient fait publier le manifeste du Brabant, et le sieur Vandorslaer comme ayant été prié par le sieur Van Praet pour l'aide de ses conseils, lui avaient donné à connaître que, dans la résolution prise avant midi au sujet de l'indépendance, aucune mention n'ayant été insérée de la publication du manifeste faite en cette ville le 13 de ce mois, cette circonstance était de la plus haute importance, car il pouvait en être tiré des conséquences nuisibles, pour quelle raison ils pensaient qu'il conviendrait de faire quelque changement aux termes de cette résolution concernant ladite publication ; ce qui pourrait se faire en ajoutant aux mots : *à Hoogstraeten le 24 octobre*, ceux-ci : *et ailleurs, nommément ici à Bruxelles le 13 courant.*

Sur quoi ayant été délibéré, il a été trouvé bon d'ajouter ces mots à la résolution.

Après cela, MM. les députés des États de Flandre ont exhibé la copie authentique ci-jointe de l'acte par lequel leur principaux se sont réunis le 30 novembre dernier aux États de Brabant, pour la défense commune des lois du pays et l'établissement de leur liberté, priant lesdits sieurs députés que la présente assemblée leur accorde également un semblable acte formel, sur quoi il est résolu de dresser, sur le pied du même acte, l'acte suivant d'approbation et de ratification.

Acte d'union des Provinces Belgiques.

« Les États de Flandre, unis depuis longtemps par des liens intimes d'amitié et d'intérêts avec les États de Brabant, animés d'ailleurs du même esprit pour la conservation de leurs droits, usages, priviléges et du culte de leurs pères ; lésés également dans ces droits sacrés, depuis nombre d'années, par un gouvernement despote et tyrannique, et n'ayant trouvé d'autre ressource que de secouer ledit joug et de recouvrer leur liberté et leur indépendance par la voie des armes : ont cru que l'unique moyen d'y parvenir et de rendre leur état de liberté stable, était de réunir leur sort à celui de la province de Brabant et de conclure ensemble un traité d'union offensif et défensif à tous égards, aux conditions ultérieures de n'entrer jamais dans aucun pourparler en composition quelconque avec leur ci-devant souverain, que de commune main, et voulant donner aux États de Brabant toutes les marques possibles d'une amitié sincère et manifester, par des actes non équivoques, tout leur désir à cimenter cette union d'une façon indissoluble, lesdits États de Flandre consentent, ensuite de la proposition qui leur a été faite par M. le chanoine Van Eupen, autorisé des seigneurs États de Brabant, à ce que cette union soit changée en souveraineté commune des deux États, de façon que tout le pouvoir et l'exercice de cette souveraineté soient concentrés dans un congrès à établir et qui sera composé de députés nommés de part et d'autres, suivant les articles d'organisation, dont on conviendra dans la suite, d'après des sentiments fondés sur les principes d'une exacte justice, et dictés uniquement par le bien-être commun, sauf que l'intention des parties contractantes est, dès-à-présent, que le pouvoir de cette assemblée souveraine se bornera au seul objet d'une défense commune, au pouvoir de faire la paix et la guerre et par conséquent à l'érection et entretien d'une milice nationale commune, ainsi qu'à ordonner et entretenir les fortifications nécessaires pour la défense du pays ; de contracter des alliances avec les puissances étrangères

en un mot, à tout ce qui regarde les intérêts communs des deux États et de ceux qui, dans la suite, trouveront bon d'y accéder; les États de Flandre osent se flatter que les États de Brabant trouveront dans cette déclaration un garant sûr des sentiments loyaux des États de Flandre et de leur zèle pour la cause commune, et l'on ne doute nullement que les états de Brabant n'y répondent de leur part, par le même esprit de franchise. Ainsi arrêté dans notre assemblée du 30 novembre 1789. *Était signé* J. F. Rohart, et muni du cachet des états de Flandre en hostie rouge. »

« Vu l'acte d'union ci-dessus ; il est résolu d'approuver et de
« ratifier, en tant que de besoin, toutes les conventions com-
« prises dans ledit acte, avec promesse solennelle de s'y conformer
« et de se conduire en conséquence dans tous les dits points,
« et de délivrer un acte semblable aux États de Flandre.»

Il a été ensuite également résolu, avec lesdits députés de Flandre, que les états de Brabant, déjà réunis avec ceux de Flandre par l'acte et la résolution ci-dessus, inviteront les états des autres provinces à se déclarer également libres et indépendants, comme les Etats de Brabant et de Flandre l'ont déjà fait, et aussi à déclarer le ci-devant souverain des provinces des Pays-Bas déchu de sa souveraineté, avec ultérieure invitation d'envoyer sans délai des députés pour entrer dans la même union, de laquelle union il sera envoyé des copies à chacune de ces provinces.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

les personnes qui, anciennement, administraient la justice dans notre pays, et sur les lieux où elle se rendait ;

PAR

UN MEMBRE-CONSEILLER DE L'ACADÉMIE.

Nescire autem quid antea quam natus sis,
accidérit, id est semper esse puerum.
Cicero *orat. ad Brutum.* C. 14, N° 120.

L'administration de la justice est une des parties les plus curieuses et les plus importantes de l'histoire d'un peuple : aucune autre ne reproduit d'une manière plus frappante les mœurs d'une époque et le degré d'instruction auquel un peuple est parvenu. Cette administration se rattache, en effet, on ne peut plus intimement à ces deux choses ; à la première par le caractère des châtiments infligés aux coupables, à la seconde par les moyens mis en œuvre par les juges pour découvrir l'auteur d'un délit ou d'un crime. Or, rien n'étant, très-souvent, plus difficile que de parvenir à cette découverte, à cause du mystère qui enveloppe la perpétration de la plupart des crimes, on voit les juges, instruits par une heureuse expérience, recourir peu-à-peu à des investigations nouvelles, toujours plus éclairées, plus adroites,

plus propres, en un mot, à discerner le mensonge de la vérité dans les débats judiciaires. Ainsi, l'on peut dire, je crois, que les progrès que le moyen âge et les temps modernes ont successivement vu introduire dans les procédures, déterminent les progrès de la civilisation elle-même. Toutefois mon dessein n'est pas d'entrer dans un champ si vaste, d'exposer les formes judiciaires, l'amélioration dans l'instruction des affaires et dans la mitigation des peines afflictives. Je n'ai en vue que *les personnes* et *les lieux* choisis, surtout par nos ancêtres, pour rendre la justice.

Je tâcherai de mettre dans un petit cadre les documents relatifs à ces deux points, qui se trouvent disséminés en de nombreux ouvrages, et de jetter un coup-d'œil général sur ces matières éparses. Comme je ne traite pas la question à fond, je ne pénétrerai pas dans les ténèbres des siècles reculés, pour consulter Cæsar, Tacite. Procope, Agathias et tant d'autres;

Verum hœc ipse equidem, spatiis exclusus iniquis.

Prœtereo. Virg. Georg. 4 *V.* 147-148; d'où par induction et par une large interprétation, on peut se former une idée, si non certaine, au moins très-vraisemblable de nos anciennes institutions administratives et judiciaires; mais je préfère, pour que ma relation soit aussi succinte que possible, de passer sous silence tout ce que l'histoire ancienne nous fournit de documents, et de ne commencer que par les monuments du moyen âge, quand ces antiques coutumes se trouvent déjà confirmées et consolidées par un long usage, et quand leurs formes, qui remontent jusqu'au berceau de la civilisation de nos ancêtres, et dont les auteurs grecs et romains ne nous ont pu donner que des ébauches, sont plus nettement dessinées.

Je m'appuierai donc uniquement sur les capitulaires, des réglements et des faits, et je bornerai mes recherches, comme il a été dit, *aux personnes* qui rendaient, et *aux lieux* où l'on rendait la justice.

PERSONNES QUI RENDAIENT LA JUSTICE.

Je ne remonterai pas jusqu'au jugement de Salomon [1], pour prouver que les princes-souverains excerçaient par eux-mêmes le pouvoir judiciaire depuis la plus haute antiquité : je passerai sous silence ce que Suétone dit d'Auguste [2], qu'il rendait très-souvent la justice en personne, qu'il y sacrifiait quelquefois son repos et sa santé : ces faits sont connus de tout le monde; j'aurai l'occasion d'en citer des exemples plus récents, et qui rentrent dans les recherches que je me suis proposées.

Toutefois les princes souverains, qui n'étaient pas seulement suprêmes juges, mais qui étaient aussi chargés du fardeau de l'administration civile et militaire de leur pays, et qui très-souvent à la tête de leur armée, ne pouvaient suffire à tant de besogne dans la vaste étendue de leurs possessions, se trouvant dans l'impossibilité de rendre prompte justice à leurs sujets, ont délégué et investi certains officiers d'une portion plus ou moins limitée de leurs pouvoirs,sous différentes dénominations variables selon les lieux et les époques, pour administrer la justice en leur nom.

Je ne traiterai de tous ces dignitaires et magistrats qu'en tant qu'ils sont chargés de l'administration de la justice, sans entrer dans tout le détail de leurs autres fonctions, et sans observer toutes les modifications ou restrictions mises à leur pouvoir,qui a été plus ou moins étendu en différents siècles, villes et provinces.

D'abord il y avait principalement trois degrés de juridiction : celle du centenier, [3] celle du comte et de son vicaire, et celle du souverain.

[1] Libr. III Regum, C. 3 v. 16 et seq.

[2] Ipse jus dixit assiduè, et in noctem nonnumquam. Si parum corpore valeret lecticâ pro tribunali collocatâ vel etiam domi cubans. Suetonii, pag. 88, § 33, edit. Plantin. 1591.)

[3] Dans la loi Salique on trouve encore des *Tungini* et *Saccbarones*, comme juges d'un ordre inférieur. Lex Salica, Tit. 47, 49, 57 et alibi, édition d'Herold. Basiliæ 1557.

Les comtes, les vicaires, les centeniers étaient des juges ordinaires. [1]

Le centenier, qui exerçait son autorité sur environ une centaine de familles disséminées au plat pays ou plus tard réunies en bourgade, village ou hameau, même dans un quartier en ville, et qui avait encore sous lui les *Decani* [2] ou doyens, jugeait les petites causes, et sa compétence ne s'étendait pas sur les crimes capitaux, sur la liberté et sur la propriété de ses justiciables [3]; cependant il devait se faire assister par sept échevins au moins. [4]

Ces échevins qui étaient requis pour tous les plaids *ad omnia placita*, se trouvent aussi désignés dans les lois salique et ripuaire sous le nom de *Rathimburgii*, *Rachinburgii*, au plaid du comte *Raeden der burgers*? [5]

Les comtes étaient chargés surtout de la haute justice des

[1] Tous ces juges devaient être nés dans la province où ils étaient établis.

Ut nullus judex de aliis provinciis aut regionibus in alia loca ordinetur. (Capitul. Chlotarii II anni 615. Cap. 12).

Baluz tom I. Col, 23, où l'on en trouve la raison: Ut si aliquid mali de quibuslibet conditionibus perpetraverit, de suis propriis rebus exinde quod mali attulerit, juxta legis ordinem debeat restituere.

[2] Comites et vicarii, vel etiam *Decani* plurima *placita* constituant. Hincmar, Epist. 4. Cap. 15.

[3] Ut nullus homo in placito Centenarii neque ad mortem, neque ad libertatem suam amittendam, aut ad res reddendas vel mancipia judicetur; sed ista aut in præsentiâ Comitis vel nostrorum missorum judicetur. Leg. Franc. par Carol. M. Lib. IV. C. 79. Édit. Herold, pag. 315.

[4] Nullus ad placitum banniatur nisi qui causam suam quœrit, aut si alter ei quœrere debet, exceptis *Scabineis* septem qui ad *omnia placita* prœesse debent. Capitul III Caroli M. A° 803 Cap. 20. Baluz, tom. I Col. 394. N° 20.

[5] Tunc Gravio roget septem Rathimburgios. (Lex Salica tit. 35, § 3). Ante comitem cum septem Rachinburgiis. (Lex Ripuariorum tit. 34 § 4).

villes [1], et du comté qui en dépendait [2]. Ces comtes avaient des *vicaires* ou des *vicomtes* à leur *choix*, qui, en l'absence du comte, à cause de maladie ou autre empêchement légitime, administraient la justice tant dans la ville qu'à la campagne dans l'étendue du comté, (Ducange V. Vicarius et Vice-Comes.) Les comtes exerçaient en même temps un pouvoir d'enquête sur la conduite des vicaires et des centeniers. « Volumus ut comites nostri licentiam habeant inquisitionem facere de *vicariis* et *centenariis*, qui magis propter cupiditatem quam propter justitiam faciendam sæpissime placita tenent et exinde populum nimis affligunt. (Capitul. Lothar. A^c 824. Baluz. tom. II col. 321 c. 3.

Les évêques étaient aussi juges extraordinaires dans les causes civiles.

« Ut litem habentes sive petitor sivi possessor, si *antistitum* judicium elegerint, ad eos dirigantur. (Titulus capitis 366 lib. 6 capitular.) Quicumque litem habens sive possessor sive petitor fuerit, si judicium elegerit sacrosanctæ legis antistitis, illud sine aliquâ dubitatione, etiamsi alia pars refragatur, ad Episcoporum judicium, cum sermone litigantium dirigatur. (Baluz. tom. I col. 985. lib. 6, cap. 366).

Les comtes et les vicaires avant l'érection des tribunaux locaux et permanents étaient tenus de parcourir leur ressort pour y rendre

[1] Comes quidam ex genere Francorum, cognomento Dotto, congregatâ non minimâ multitudine Francorum *in urbe Tornaco*, ut erat illi injunctum, ad dirimendas resederat actiones ; tum subito a lictoribus ante eum præsentatus est quidam reus, quem omnis turba acclamabat dignum esse mori. Acta S.S. Belgii tom. IV, pag. 250.

[2] Sanctus Gregorius ex senatoribus primis bene litteris institutus Augustodunensis civitatis *comitatum* ambivit : in comitatu autem positus *regionem illam* per 40 annos justitiâ comitante correxit : et tam severus atque districtus fuit in malefactoribus, ut vix eum ullus reorum posset evadere (Greg. Turon. de vitis patrum C. 7 in initio. Gundowaldus comitatum Meldensem super Guerpinum invasit, ingressusque *urbem* causarum actionem agere cœpit : exinde dum *pagum urbis* in hoc officio circumiret, in quâdam villâ a Guerpino invasus est. Idem Libr. 8 histor. Cap. 18.

la justice, et se faisaient assister par les centeniers les plus voisins du lieu de leur séance. (Nous aurons l'occasion d'en parler).

Indépendamment des juges susdits il y en avait encore d'autres, qui, comme commissaires ou envoyés royaux, faisaient leur tournée quatre fois par an; ils sont connus sous le nom de *missi* (envoyés).

« Volumus ut propter justitias, quæ usque modo ad partem Comitum remanserint, quatuor tantum mensibus in anno *missi nostri* legationes suas exerceant : id est in hyeme Januario : in verno aprili : in æstate Julio : in autumno octobri. Cæteris vero mensibus unusquisque Comitum *placitum suum* habeat, et justitias faciat. Missi autem nostri quater in uno anno et in quatuor locis habeant placita sua cum illis *comitibus*, quibus congruum fuerit, ut ad illum locum possint convenire. Leg Franc. per Carol. M. lib. 4 cap. 80 p. 315 edit. Herold.

Louis-le-Débonnaire, fils de Charlemagne, réduisit ces tournées judiciaires à trois: « Ut videlicet in anno tria solummodo generalia placita observent; Baluz. capit. tom. I, col. 671 cap. 5.

Sous le régime féodal, le nombre de ces plaids (placita) a varié suivant la volonté du prince ou du seigneur féodal, et selon le besoin des sujets et l'étendue du territoire.

Ces *missi*, commissaires ou inspecteurs royaux, en même temps qu'ils administraient la justice, étaient aussi chargés d'examiner la conduite des comtes, et des évêques en tant que juges extraordinaires envers leurs administrés. « Si forte Episcopus et Comes aliquid negligentius in suo ministerio egerit, per istorum admonitionem corrigatur. Baluz tom I. col. 641 capit. Ludovici pii C. 26, A° 823.

Outre ces comtes de province, il y avait encore un *comte du palais*, qui présidait la cour du palais, et qui avec ses échevins (*Scabini palatii*) avait à juger les appels au souverain, indépendamment de beaucoup de causes ordinaires; car chacun avait la liberté et le droit de porter ses différends à la cour du palais. « Comitis autem palatii inter cætera pene innumerabilia in hoc maxime sollicitudo erat, ut omnes contentiones legales, quæ alibi ortæ,

propter æquitatis judicium palatium ingrediebantur, justè ac rationabiliter determinaret, seu perversè judicata ad æquitatis tramitem reduceret. (Hincmar Ep. V. C. 21 de ordine Palatii).

Cependant le monarque lui-même rendait quelquefois la justice en personne. Je pourrais en produire des exemples tirés de l'histoire sainte, ancienne et romaine, mais les bornes que je me suis posées, m'empêchent de remonter si haut [1] et me renferment dans la monarchie des Francs.

Clotaire III, la 3e année de son règne, 693, rendit la justice en personne à Valenciennes [2].

Charlemagne était accessible à tous ses sujets pour terminer leurs différends [3].

Louis-le-Débonnaire marcha sur les traces de son père, et destina un jour par semaine à donner audience et à juger les différends élevés entre ses sujets [4].

L'empereur Othon III (mort en 1002) siégeait lui-même au tribunal à Ravennes, selon sa coutume. « Otto imperator sicuti mos erat ei, ... sedit in judicio apud Ravennam ubi primo statuit audire viduas. »

Judicii causas dum præcipit Otto parari.

Imperat et viduas celebri præcone vocari, etc., etc.

(Buchelius in notis ad Hedam, pag. 96, 97).

A° 1337. Encore vers ce temps-là, Edouard III, roi d'Angleterre,

[1] De Salomon ci-dessus; de Romulus, Denis d'Halicarnasse II, page 87; de Tarquin le superbe, Livius Lib. VI; de Junius Brutus, Livius Lib. II, C. 5; d'Auguste ci-dessus.

[2] Cum Valentianis, in palatio nostro ad universorum causas audiendas vel recto judicio terminandas resideremus. Mabillon de re dipl. Lib. IV. N° 148, pag. 475. Des Roches, *Histoire des Pays-Bas*, pag. 184, édition in-4°.

[3] Si comes palatii litem aliquam esse diceret, quæ sine ejus jussu definiri non posset, statim litigantes introduci jussit, ac velut pro tribunali sederet, lite cognitâ, sententiam dixit. Eginhart, *Vita et gesta Karoli magni*, pag. 29, Lipsiæ 1619.

[4] Hoc missi nostri notum faciant comitibus et populo quod nos in omni hebdomadâ unum diem ad causas audiendas et judicandas sedere volumus. Baluz. Tom. I. Col. 668. N° 14. Capit. Ludovici Pii. A° 829.

comme vicaire de l'Empire, a tenu lit de justice à Herck, petite ville de l'arrondissement de Hasselt, province du Limbourg. « Circa idem tempus ... Rex Eduardus III, Rex Angliæ, tamquam *Vicarius imperii* sedit pro tribunali apud villam Hercke intra domum *Bladorum* [1], ubi dux Brabantiæ inter cæteros principes gladium evaginatum desuper verticem regis tenuit tamquam marchio imperii. » WENDELINUS. *Natale Solum legum salicarum ex chronico Trudonensi*, pag. 106.

Idem; MANTELIUS, *Hasseletum*, pag. 232-233. Idem. *Hist. Lossensis*, pag. 262.

Après le démembrement de l'empire de Charlemagne, par l'incursion des Normands, enfin par l'extinction de la race de Charlemagne en Allemagne, l'empire étant devenu électif, et surtout par les troubles de l'empire dans la dernière moitié du 13e siècle, lorsqu'il y a eu un interrègne qui n'a fini que par l'élection de Rudolphe de Hapsbourg, tige de la maison d'Autriche, à la dignité impériale (A° 1273), la puissance des ducs et des comtes s'est tellement accrue, que plusieurs d'entre eux sont devenus souverains indépendants et héréditaires, et à mesure que les malheurs des temps fournirent à ces seigneurs l'occasion de se rendre plus indépendants, leur puissance s'agrandit, et ils s'érigèrent en souverains absolus et héréditaires ; et comme eux-mêmes n'avaient été qu'officiers des empereurs et rois, à leur tour ils en instituèrent d'autres subalternes sous les différents noms de *Bailli*, *Écoutette*, *Drossaerd*, etc., pour administrer la justice en leur nom, comme on le verra plus loin.

[1] *Domum bladorum* cives vocabant *Corenhuys*, dit MANTELIUS dans son *Hasseletum*, pag. 233.

En effet *bladus* vel *bladum* à Saxonibus acceptum, ac *Semen* designat ; sæpè et *fructum* etiam arborum ac vitium ; præcipuè tamen *frumentum* ; d'où les Français ont probablement fait leur *blé*.

G. J. Vossius de Vitiis sermonis et glossematis latino barbaris, page 183 et 338. Item DUCANGE, V. *Bladum*, de la *bladinge*. Voyez Kilian qui n'a pas le verbe *bladen* ou *blaijen* en usage dans le sens de percevoir de fruits, ou de profiter ; (bladinghe — fructus âgrorum, fruges, KILIAN).

Ces nouveaux princes souverains siégeaient aussi souvent eux-mêmes au tribunal. (Nous ne parlerons que de ceux des Pays-Bas) : nos anciens diplômes, chroniques et histoires, nous en fournissent des exemples fréquents ; nous en citerons quelques-uns. [1]

Cette coutume que les souverains rendaient justice par eux-mêmes était tellement en usage aux Pays-Bas dans le XIII[e] et XIV[e] siècle que Melis Stoke reproche à Jean II (d'Avennes) comte de Hainaut et de Hollande, mort le 12 septembre 1305, qu'il préférait la chasse au faucon à son devoir de juge, si toutefois il aurait pu s'en exempter entièrement [2].

Dans un diplôme de Florent, comte de Hollande, de l'an 1232, on trouve la souscription suivante : actum A° Domini 1232 mense julio Brugis in *Gouwe dinga* [3].

Vide Vredius, Flandria Ethnica pag. 461.

Guillaume III, comte de Hollande, fit décapiter le bailli d'un village de la Hollande méridionale, en remettant lui-même le glaive à l'exécuteur, après avoir condamné en personne le coupable pour le vol d'une vache.

[1] Baudouin VII *à la Hache* (Securicula) *Hapkin* comte de Flandre mort en 1119, exerçait aussi la justice par lui-même, et portait une *hache* comme emblème de la justice.

» Per oppida vicosque circumvectus causas cognovit ac jus constantissimè » dixit. » Meyerus.

Voyez aussi Marchantius, pag. 206. Un chevalier avait dépouillé une pauvre veuve ; il le fit jetter à Bruges dans une chaudière d'eau bouillante : d'autres, qui avaient pillé des marchands, furent pendus dans son château de Winendale près *Thourout.*

[2] Liever hadd'i al den dach
Met ten valcke omme te gane
Dan hi te pleite hadde te stane
Hadd'y's moghen wesen quite.

Melis Stoke, bladz. 256, édition de C. Van Alkemade et édition d'Huydecoper III[e] deel, blad. 395.

[3] *Gouw*, *vetus*, regio, ager, rus, terra, pagus, Kiliaen.

Gouwe-ghedinghe. Ghemeyn-gedinge ende jaer-ghedinge; idem. Ghedinghe.... Lex, jus, judicium, res.... causa judicialis, etc.

Voici comment *d'Outreman* raconte cet événement :

» L'an 1336 le bon comte Guillaume donna en ceste ville (Valen-
» ciennes) un exemple mémorable de sa justice sur la personne
» d'un certain *bailly* ou *escoutette* d'un village de Zuyd-Hollande
» près de Dordrecht ; celui-ci avoit pris par force la vache d'un
» sien voisin, qui n'avoit pas d'autre chevance et quoyque ce pauvre
» homme sçeut faire, il n'en pût avoir autre cas. C'est pourquoy
» outré de douleur tant pour sa perte que pour l'indignité du faict
» s'en vint trouver le comte Guillaume à Valentiennes et lui en fit
» plainte. Le comte manda soudain ce bailly, qui accompagné
» d'un sien oncle, Prévost de Dordrecht, se rendit à Valentiennes,
» ou après quelques legères enquestes et interrogats le prince con-
» damna le Bailly à rendre la vache, et rembourser les frais en-
» gendrés en ceste poursuite. Puis obligea le Prévost à lui furnir
» cent escus d'or sur les biens de son neveu avec serment de ne
» rechercher jamais le païsan pour ce cas. Cela faict, il s'enquiert
» du villageois s'il était content et satisfait, à quoi il respondit
» qu'ouy : — mais non pas moy, ny la justice, dit le comte. La dessus
» il porta sentence de mort sur le Bailly, et après un briéf delay
» qu'il lui donna pour disposer de son ame, le Comte tira luy
» mesme son épée, et la bailla au bourreau, qui sur le champ
» luy en coupa la teste. Au mesme temps l'on achevoit les fenes-
» trages de la maison de ville de Valentiennes, c'est pourquoy
» pour mémoire éternelle de ceste action si rare et excellente on
» y tailla en pierre blanche la figure de la vache; laquelle a duré
» jusqu'à l'an 1611 qu'on a rabillé la dite maison de ville et changé
» la fassade. De La Fontaine dit que les Hollandais venans icy
» s'enquestoient encore de son temps de cette vache et rétournans
» chez eux n'estoient pas creus avoir esté en ceste ville, s'ils
» n'avaient veu la dite vache.

D'Outreman *Hist. de Valentiennes* Liv. 2, Chap. VII Page 156, 157.
Vinchant et Ruteau nous racontent la même histoire de la manière suivante : » Le comte Guillaume d'Haynau estant fort affligé de
» goutte et de gravelle dans Valentiennes donna un tesmoignage

» memorable de sa justice ; c'est qu'un bailly d'un lieu voisin de » Dordrecht avait ravy par force la vache de son voisin, sans qu'il » en peut tirer raison sur le lieu, ce qui l'obligea de venir dans » Valentiennes pour dresser ses plaintes au comte, qui aussitost » commanda au bailly de le venir treuver, comme il fit avec son » oncle Prévost de Dordrecht, et après les enquestes dressées, le » comte fit rendre la vache au villageois avec les depens engendrez » à la poursuite, obligea le prévost de donner pour amende cent » escus sur les biens de son neveu, et pour donner exemple à la » postérité fit décapiter le bailly dans sa chambre ou il estoit » couché malade.

Annales de la Province et Comté d'Haynau, par Vinchant et Ruteau chap. 37, pag, 333 [1].

Voici quelques autres preuves encore de ce que je viens de dire :

» In 't jaer 1361 up den lesten meye was den hooch bailliu van » Ypre ter veinster van den beelfroyte van der halle uutgesmeten, » ende viel doot, ende ne nam de wet gheen vonnesse, maer de » Prince (Louis de Male, comte de Flandre) cam selve te Ypre *om sententie te vulcommene.* » Merkweerdige gebeurtenissen vooral in Vlaenderen en Braband uytgegeven door J. J. Lambin, Ypre 1835 in-4° page 179.

» In 't selve jaer (1469) in junio was hertog Kaerle te Middelburg, » daer hy ter hooger vierschaeren zat met mans mannen ofte leen- » mannen van Zeeland, daer hy selve persoonlyk drie dagen ter » weecke ter justitie sat in diverse steden in Zeeland, en hoorde » daer partyen, soo wel den armen als den ryken, ende hy dede te » Middelburg op den vierden dag in Wedemaend drie gebroeders » in synder presentie onthoofden, om dat se eene van syne dienaers

[1] La même histoire se trouve dans MATTH. BALEN, *beschryving van Dordrecht*, bladz. 735, où il y a une belle estampe qui représente l'exécution du Bailli dans la chambre du comte malade.

Voyez aussi JOH. VAN BEVERWYCK *'t begin van Holland in Dordrecht*, bladz. 307. WILHELM. Heda, pag. 240, P. CORNELISS, Bockenberg, Catal. Geneal. et Brevis. hist. Regulorum Hollandiæ cap. 16, pag. 32. (Berlandi, et chronicon Vernaculum).

» dood hadden gesmeten... Van daer trooch hy in Holland en quam
» in 's Gravenhage, daer hy mede ter vierscharen zat metten raet
» om justitie te administreren, daer een delinquant gebrocht werdt,
» die voortyds een Canonick van Sinte Donaes te Brugghe van
» synen lyve berooft hadde, die welcke gehangen werdt in de
» presentie van Hertoch Kaerle.

Van Boxhorn *Chronyck van* Zeelandt, 2e deel, bladz. 252.

Alkemade, Kamprecht, bladz. 50, 51.

(Breeder te zien in de Chronyk van Vlaenderen.)

« Voort in 't selve jaer 1469 in dye maent van ougst trock
» Hertoghe Kaerle in den Haghe in Hollant, daer hi oock te rechte
» sadt en dede daer scerpe justitie doen, als voôrs. es. Ende hi
» dede daer hanghen eenen dye voortyts doot halp slaen eenen
» Canonick van sinte Donaes kercke in Brugghe. »

» Item in den voorseyden tyt quam een vraukin van Luycke
» by den voôrs. Prinche in den Haghe in Hollant groote clachte
» doende over eenen officier van den Prinche, die welcke officier
» gerensoeneert hadde der voorseyden vrouwen man voor dye
» somme van VIc Rynsche Guldenen te betalene teenen sekeren
» daghe, of haer man soude gehangen worden. En dit vrauwkin
» quam by den voors. officier en sy brochte hem IIIc Rhynsche
» guldenen in minderinghe om haren man te lossene en syn lyf te
» behoudene, biddende ontfermelicken om haren aermen gevanghen
» man. En presenteerte haer en haren man te verbindene, up haer
» deel hemelrycx, die andere III hondert guldenen te betalene, up
» dat sy ghenadeghen dagh hebben mochten, aenghesien dat 't lant
» van Luycke al verdorven was en gedestrueirt, ende haerlieder ghoe-
» dinghen al *verbarnt* (*verbrandt.*) Maer dye voors officier en hadde
» gheen compassie maer seyde dat hy terstont den man soude doen
» hanghen, of dye vrauwe gave hem noch drie hondert Rhynsche gul-
» denen, dies 't vrauwkin seer misbaerde, weenende en clagende,
» maer ten mochte haer niet baten. Ten eynde sprac die wreede
» officier tot den vraukene segghende : Ick en hebbe gheen wyf en
» wilt ghy drie nachten bi my slapen, ick sal hu die drie hondert

» guldenen quyte schelden en huwen man weder gheven. Dyt » vraukin dat goet en eerbaer van lichame was, wart bitterlicken » screyende segghende : ick en kende noyt man dan mynen aermen » bedrukten ghevanghenen man, lacen wat moet ick *horen!* Dye » officier sprac, het sal verholen blyven, aldus kiest en deelt. » Dese aerme vrauwe om haren getrauden man te behoudene, » si consenteirtet, want si niet voorter en mochte, en sliep drie » nachten by den voors. officier. Ende dese voors. officier binnen » de voors. drie daghen en III nachten genouchte in dit vraukin » vindende, dede haeren gevanghen man aen eenen boom hanghen » ende verworghen. Ten eynde van den drie daghen, soo *hiesch* » *(eyschte)* dit vraukin quitancie van der voors. somme, en ooc te » hebbene haren ghetrauden man. Die officier die spottede met » haer en seyde : Ghy en hebt gheenen man, maer blyft met my » wonende, ick sal hu een weerdeghe vrauwe maken. Neen seyde » 't vraukin, ic wil mynen man hebben. Als dese officier sag dat » hys haer niet ontlegghen en conste, hi leeddese met hem onder » den boom, daer haren man hinc, ende sprac : siet daer hu man. » Het vraukin dat siende viel in onmachte ende makende groot » mesbaer ende luyde roupende wrake vander grooter onmensche- » liker overdaet, so dats hem die officier schaemde en ghinck wech » om 's volcx wille daer wesende ende vergaderende. Dit vraukin » quam in Hollant, als voors. es, doende haer clachte voor den » Hertoghe Kaerle. Ende Hertoghe dete dit vraukin in goeter » bewaernesse, en hi ontboot met scerpen mandemente den voors. » officier. En hi inden Haghe comende die Prinche die leyde hem » dit stuck aen, maer hi loochendet seer stoutelicken, niet *yegen-* » *staende (tegenstaende)* het was up hem geprouft.

» Welcke hy al kende waer synde, begherende grote genade en » ontfaermichede; doe dede die edele Prinche den voors. officier » het vraukin trauwen t welcke sy seer noode dede maer dye » Prinche wildet eyndelicken ghedaen hebben. Ende ghetrauwet » wesende, hi beval den voors. officier dat hi alle sine ghoedingen » heymelic ofte openbaer in gescrifte soude legghen up die

» verbeurte van sinen lyve. Die voors. officier en dorste dat nyet
» laten, maer deit met groter vreesen. En hi gaf t geschrifte den
» Princhc, dye welcke Princhc dede maken eenen schoonen
» *Saertre (Charter)* van desen en deidse beseghelen mit sinen
» groten seghele dar die voors. officier syn consent toe dede, ten
» secourse en behouve van den lancxsten lyve van hen beeden, te
» wetene van hem en van sinen nyenwen wyve. Als dit aldus al
» gedaen was als voors. es, so sprac die Princhc tot den officier
» voors. siet daer eenen priestere, en spreickt u biechte. Die
» officier jammerlicke beladen zynde riep grotelic ghenade, maer
» het was al om nyet. Doe quam daer die provoost *Marysael*
» *(Maréchal)*, metter roode roede, en hy dede den voors. officier
» aen eenen boom hanghen. Dit ghedaen synde, so gaf die edele
» Princhc den vrankinne den voors. brief met synen grooten
» seghele met allen den goeden van den dooden officier. Maer om
» dattet lastich soude hebben geweest den aermen vraukin tach-
» tervolghene, dese edele Princhc dede alt voors. goed extimeren
» te ghelde, en hi gaf den vraukin ghereede penninghen daer
» voren, waerof dat den nommere seere groot was. En hy deid se
» heerlicke met goeder bewaernesse *beweghen* (*op den weg verzellen*)
» in haer land ; waer bi wel blyct dat hi een Princhc van justicien
» was. (*Excellente Chronyke van Vlaenderen*, fol. 148verso).

Pontus Heuterus, *Rerum Burgundicarum*. Lib. V, pag. 165-166 Antv. Plantin 1584 ad annum 1469, raconte la même histoire.

Albert de Bavière comte de Hollande donne et expédie un diplôme dans la *Vierschaer* à Dordrecht le 25 octobre 1399 [1].

Le même Albert présidait la cour de justice à La Haye [2].

[1] Zoo hebben wy dezen brief open doen bezegelen.... in onze Vierschaer te Dordrecht, daer wy zelve te regt zaten des saterdags op den xxv dach in october in 't jare onses heeren 1399. (Van Alkemade, Kampregt, bladz. 15).

[2] Waeromme dat hertoge Aelbrecht te rechte ginck sitten in syn paleys, ende gaf een sentencie by assistentie ende vonnisse syner mannen van rade. (Van Goudhoven. Kronyk bladz. 407).

Jean de Bourgogne dit *Sans-Peur*, rendit par lui-même justice à la Halle de Bruges, en 1407 [1].

Charles-*le-Téméraire* en fit de même à Bruxelles, en 1469 [2], en rendant *prompte justice* à tous ses sujets, riches et pauvres, indistinctement.

Je pourrais y ajouter encore d'autres exemples ; mais je crois que ceux-ci suffisent pour prouver que nos souverains ducs et comtes, rendaient quelquefois la justice en personne.

Maintenant nous allons voir quels étaient les autres magistrats pendant toute cette époque, jusqu'à la fin du dernier siècle, tels que *Chatelains*, *Baillis*, *Prévôts*, *Écoutètes*, *Drossards*, *Ammans*, *Maires* ou *Mayeurs*, *Bourgmestres*, etc., car les *Centeniers*, les *Comtes-juges* et les *Missi* ont disparu.

Tous ces officiers de justice désignés par ces différents noms, que l'on confondait souvent, et sur les attributions desquels on n'était pas toujours d'accord, avaient une juridiction, les uns en matière civile, les autres en matière criminelle, conjointement avec les échevins, au tribunal desquels ils remplissaient les fonctions de commissaires du pouvoir; ces dénominations et attributions ont continué jusqu'à la fin du siècle dernier.

Les *Chatelains*, qu'on trouve aussi sous le nom de *Burg-Graves* ou de *Vicomtes*, sont connus au moins depuis le onzième siècle [3].

[1] Ende myn heere reedt haestelike voor de Halle ende ghinc zelve boven ter veinstre, ende hilt de roede zelve in de hand.... daer so deide myn heere uutzeggen (uytbannen) mit eenen briefe, die hy zelve in de hand hilt, Jan Ovin etc. (Lambin cité ci-dessus pag. 37).

[2] (1469) in die selve tyt sadt hertoghe Kaerle drie daghen die weke te rechte binnen synder stede van Bruessele, alle partye selve aenhorende alsoe wel aerme als rycke en menich schamel mensche *gereescap* doende , die langen tyden die cancelrye gevolcht hadden.

(Dits die excellente Cronike van Vlaenderen f° cxlviii recto (Antwerpen Willem Vorsterman 1531), item : (*Cronycken van den lande van Brabant*, tot Antwerpen op die Lombaerde veste bi mi Jan Van Doesborch 1530 Cap. 23 § 21).

[3] Apud Belgas (ut apud Gallos et Germanos) pleraque oppida illustriora suos *Castellanos* habuerunt quos Franci hodie vicecomites, *Vicomtes*, Germani Burgravios, *Borchtgraven* nuncupant. Hi vice comitum oppidis præerant, publico-

D'après ce que nous venons de voir, ils demeuraient dans les villes; nous donnerons ici, d'après Buzelin, les fonctions du Chatelain de Lille; on jugera par là des autres.

« De officio Insulensis Castellani quæ se multa offerunt, expediamus. Placet Van der Hario[1] primum in hâc Flandriæ comitatûs parte *Comitis Vicarium* fuisse, idemque sortitum officium quod alibi *Vice Comites* et *Burgravii* sustinuerunt, duobus in locis jus dicendi potestatem adeptum, *intra muros* scilicet urbis Insulensis, *extraque eosdem* in agris, quibus Insulensis Castellaniæ nomen adhæserit; ideoque tantum Curæ complexum quantum modo simul *Baillivus* et *Præpositus* Insulensis suscipiunt. Postquam enim officio fungi

rum carcerum curam gerebant et sua tribunalia ad jus dicendum habebant. (Miræus, *Diplom. tom. II pag.* 561, édition in-f° de 1725) où l'on trouve les noms de nos villes qui avaient des Chatelains.

Voyez aussi *Brab. Mariana* pag. 888-889, etc. Carpentier, *Histoire de Cambrai* Vol. I, pag. 230-231.

Dans un diplôme de 1039 on trouve le nom de *Saswalo* Chatelain de Lille, Castellanus insulensis *primus*, cujus saltem nomen ad posteros transierit. Miræus; tom. I, pag. 54 dans la note.

Item Buzelini Gallo Flandria, pag. 500. Dans les souscriptions d'un diplôme de 1167, on trouve S. Rogerii Gandensis Castellani. Miræus, tom. II, pag. 972, Rodulphus Castellanus Brugensis, A° 1146 supp. de Miræus, pag. 44, Cononis Castellani de Brugis, A° 1103, ibidem pag. 54.

Primum Castellanum Brugensem reperi A° 1046 nomine Robertum in dilomate Balduini Noviomensium et Tornacensium episcopi.

(Vredius *Flandria Ethnica*, pag. 544). Le même diplôme est souscrit par Folcard, chatelain de Gand.

Dans la souscription d'un diplôme de l'an 1125 on trouve : Ascellinus *Amman* de Bruxellâ. A cette occasion Miræus met la note suivante : *Amman* apud Bruxellenses idem est etiamnum quod *prætor* in aliis civitatibus Belgii; qui prætoris officio funguntur varia habent nomina. Sic Lovanii vocatur *Villicus* (Meyer, vide Matthæus de nobilitate pag. 919), Antverpiæ *Marcgravius*, Mechliniæ *Scultetus*, Gandavi *Baillivus*, alibi *Drossardus*, *præpositus*, *Maierus*, *justiciarius*, *etc.* (Miræus, tom. I, pag. 89).

Een *Schout* word ook dikwils genaemt *Villicus* (brief van koning Willem van 1245 *Villicus de Harlem*. Van Willem V, *Villicus de Enckhuyzen* (Matthæus de Nobilitate pag. 15).

[1] Florent Van der Haer, *Les Chatellains de Lille*, in-4°, 1611, ibidem.

desiit, in utrumque distractos ejus labores, ut *ille urbem extra, hic intra* muros in reipublicæ curam incumbant, malos puniendo, contra tuendo bonorum res vitamque. » (Buzelinus, Gallo-Flandria, pag. 496).

Ducange et Marchantius font mention des Baillis de la manière suivante : « Les baillis (Balivi Bajuli). Cum comites, inclinatâ et frequentibus Normannorum irruptionibus attritâ ac penè profligatâ eorumdem principum auctoritate, comitatus suos sibi proprietario jure asseruissent, iidem juris dicendi facultatem tradidère vicariis, quos *bajulos* ac ballivos, vocabulo ævi istius vocarunt, quo ita appellabantur, quibus rei alicujus cura demandata erat : ut qui *justitiæ suæ custodes* essent, ac veluti rectores ac præsides. (Ducange, V. *Ballivi).*

« Nostris vero moribus dit, Marchantius, *Ballivi, Schultetique* [1] hoc modo, his officiis à scabinis differunt. Scabini judicant, Baillivi judicatum et Scabinorum scita, principumque constitutiones *exequentur :* illi vocationem habent, hi prehensionem, missionem in carcerem, accusationem . . . . Denique scabini jura populi, hi Principis magis respiciunt, eorumque Dynastarum a quibus commit-

[1] Le nom de *Schout* ou *Schouteth* (Écoutète) est très-ancien.

Dans un diplôme de Pépin de l'an 793, c. 2 De servis et ancillis fugacibus, on fait déjà mention des *Écoutètes* ou *Schout* sous le nom de *Sculdasii*... apud locum conveniant *Sculdasii*, *Decani*, *Saltarii* (gardes forestiers). Vel loco *præpositi*, ut nullus eos concelet. (Van Loon *Aloude regeringwyze van Holland*. Derde deel, bladz. 240 [1]. Item Lex Longobardorum (Rotharis Regis), tit. 14, § 1 et 2 et alibi sæpius.

Si quis in Ecclesiâ scandalum perpetraverit.... et ipsi XL solidi per *Sculdahis*, aut judicem, qui in hoc loco ordinatus fuerit, exigantur et in sacro altari, ubi injuria facta est, ponantur.

Schultetus. Prætor urbanus judex, apud theutones *Schoud-heet*, *Schoud-heyd* vel Schuld-heys (Ducange) *Schout* dicebant olim, quod nos dicimus jam *Schult*, Ex actis Ultraject. anni 1378 : voert waer ymant die voere uytter stadt gerechte in een ander *dagelyx gerichte* [1] binnen Utrecht om *scouds* wille die hy schuldich ware (Matthæus de nobilitate. Lib. II, C. 17, pag. 326, 327, 329.

[1] *Dagelyx gerichte* omnis jurisdictio, omnis etiam coercitio, quæ salvis vitâ et membris fit Idem de nobil. Lib II, C. 34, pag. 346.

tuntur et scabinos ad jus in propatulo tribunali dicendum rité et necessario submonent, atque tribunalis locum potestatemque velut aperiunt : unde etiam tribunalia nostrati vocabulo *vierscharen*, hoc est quadriturbæ nominantur : quia nimirum quatuor personarum illic usus est : *Actoris, Rei, Judicis* et *Baillivi*. Scabinos Baillivi dignitate et loco præeunt. (MARCHANTIUS : *Flandria*, cap. de baillivis, pag. 131).

Les *Sénéchaux* ne se trouvent en Belgique que dans les Provinces de Hainaut et de Flandre.

Præpositus (prévôt) Judex pedaneus, minor Judex in pagis, qui Baillivo subest et hujus appellationes ad eumdem baillivum devolvuntur, dit Ducange, ce qui s'accorde mal avec les attributions du prévôt de Lille : « primum inter Senatores occupat locum, sive tribunal adeat, sive publicis Conventibus intersit, quod Comitis Flandriæ personam sustineat. Ad justitiam exercendam scabinos, submonet, quæ Comes, quæ Senatus mandaverit sanxeritve, exequitur *in urbe* etc. (Buzelinus Gallo-Flandriæ, pag. 508). Il y avait encore d'autres prévôts dans la Flandre-Française, comme à Douai, Armentières, Lannoy, etc., avec les mêmes pouvoirs que ceux du prévôt de Lille. (Buzelin, pag. 509).

Les Ecoutètes (Schout), les Drossards, les Maieurs (Majores), et dans la suite les Bourgmestres avaient presque tous le même degré de jurisdiction [1], mais *non nostrum..... tantas componere*

[1] C'est dommage que le livre *de magistratibus*, ouvrage du savant *Hopper*, n'ait pas vu le jour ; on y trouverait les différentes nuances de pouvoir, dont étaient revêtus tous ces officiers.

Voici ce que le président *Viglius* écrit à son ami *Hopper* à ce sujet, de Bruxelles le 25 novembre 1555.

.... Legi libellum tuum *de magistratibus* nuper ad me missum : in quo uti diligentiam tuam non possum non laudare, ità quoque in magnam sum aductus admirationem, quomodo in tantâ magistratuum turbâ respublica rectè gubernari potuerit. Nosti quod dici solet, multitudinem imperatorum Cariam perdidisse. Et si fortè dicas nil potius esse ordine, quo *unius cujusque munia sint distincta :* id quidem fateor, *dummodo non nimis minutim ea dividantur*. Quæso enim te, mi Hoppere, concinna nobis aliquam curiam, sive uti nunc loquimur, aulam

lites. On n'a qu'à consulter les *Coutumes* et usages, qui avaient lieu dans les villes et villages de nos provinces. J'ai sous les yeux : *Costuymen ende usantien der hoofdstad en de Meyerye van's Hertogenbosch* : on y trouve entre autres ce qui suit, pages 4 et 5.« Binnen de voorschreven stadt (sBosch) zyn twee officien, waer af de eerste is d'officie van den *hoogh-Schoutet*, den welken zyn gecommitteert te corrigeren, *criminele* zaecken, die geperpetreert worden *in de voorschreve stadt* en de *haerder Meyerye*.

Ende d'andere is d'officie van den *laegen Schoutet*, den welken bevolen is kennisse te nemen van alle *civile* saecken die geheuren *binnen de stadt* voorschreven en de haere *vrydomme* welcke twee officien nu ter tydt bedient worden by eenen officier. »

A Eyndhoven, cet officier s'appelle *Drossard*.

Item soo wie Drossaert is tot Craendonck die is ook *Drossaert* ende *overste officier* tot Eyndhoven, ende die Heere van Craendonck set tot Eyndhoven eenen *Schouteth* ende *Vorster*[1] in de voorschreve stadt te recht te sitten, ende die breucken te vervolgen, in *civiele saeken* ende penninge breucken, ende die *Drossaert* vervolghe die saecken aengaende *het crimineel*.

A Reusel on lui donne le nom de *Maieur*. (bladz. 360).

« Ten eersten de Schepenen zynde geseten in den stoel des Schependoms, maent den *Meijer* van weghen des Godshuys van

ex istis *Primiceriis*, *Lampadariis*, *Laterculensibus* atque aliâ istâ barbaricorum nominum turbâ : difficillimum certè fuerit, ipsos inter se discernere. Unde fit, ut credam, quemadmodum hodie videmus, *eadem pene officia diversis regionibus diversa sortiri nomina*. Ut exempli gratiâ nominem *Ammannos*, *Baillivos*, *Schultetos*, *Drossatos*, *Senechallos* : sic etiam Justitiani tempore accidisse arbitror. (Hoynck van Papendrecht *Analecta*, tom. II, part. 1ª pag. 375.

[1] Le *Vorster* était l'huissier du tribunal des Echevins à la Campagne; c'était lui qui citait les délinquants en matière de police, et en délits ruraux, devant le tribunal des Echevins, où le *Schout* où *Drossard*, etc., faisait les fonctions de commissaire ou Procureur du Roi ; il était en même temps garde-champêtre et portait la verge de justice dans les processions devant l'*écoutète* ou *Schout*

Scultus. *Scult* noxam significat, et crimen, et quodvis debitum. *Eis* verò sive *Eisch* idem est quod *exigo*. *Sculteis* igitur is dicitur qui *debitum pro noxâ exigit* (Vredius. *Flandria Ethnica*, pag. 539).

Postel de voorschreve schepenen of't hun wel kennelyck is datter. . . . . gerecht is geleght ; den President met ontdekten hoofde seght, aldus wysen wy Schepenen alsulcken gerecht als er op en Sondag lestleden gelecht is, dat de Meijer van des Godshuys weghen sal besetten ende bannen als recht is. . . . . »

Cependant *Scholtet*, *Scholtes*, *Scholtis*, est toujours traduit par *Mayeur* ou *Maire* (Mantelius *Statuta Lossensia*, page 63 etc. et dans *Historia Lossensis* quem vide). [1]

Il y avait néanmoins dans quelques provinces une différence de degré de pouvoir entre ces différents officiers de justice.

On trouve dans un diplôme de Jean comte de Hainaut, de Hollande, etc. de l'an 1303. « Waer 't dat zy den *Schout* recht hier van ontsegden, soo soude hy se dagen voor den *Bailliu* ende die *Bailliu* soudt berechten. » (Van Loon, *Aloude Regeringswys van Holland*, IV[e] deel, bladz. 112-113). Les Baillis avaient la haute justice; les *Schout* la basse. (A° 1317) Grave Willem van Hollant om dat syn oom voors. doot was, nam in syne machten die heerlicheit van *Aemstel* ende van *Woerden*, ende dwanese aen hem ende sette dair in sine *Balju* ende sine *Schouten*. (Matthæus *Analecta*, tom 3, page 209, édition in-4°, Hagæ 1738).

Il y a aussi différence entre *Drossaert* et *Schout*.

« Binnen den voors. jare van XXV (1425) so rees een grote twist tusschen die stadt van Antwerpen en Heer Jan van Glymes Here van Bergen op ten Zoom. . . . . So dede die stadt van Antwerpen versoecken aen den *Drossaert* en *Scoutet* van Bergen, dat si haren Poorter ontslaen souden. . . . . .

Die van Antwerpen versochten haren [2] *Scoutet* om op die van

[1] *Wy Scholtis ende Schepenen der justicie der stadt Borchloon* est traduit : *Nous Mayeur et Echevins de la justice de la ville de Looz.*

[2] Judex ordinarius in Causis *civilibus* quem Germani *Schuldeysch* vocabant, nos *Schout* dicimus (Van Loon, *Aloude Regeringswys van Holland,* tom IV, pag. 161 in nota [1], ex Siccama ad Leg. Fris.)

Les Echevins sont très-anciens ; les Capitulaires en font déjà mention sous le nom de *Scabini.*

Bergen pendinge (pœnam ?) te doene, en syn wel met IIM mannen metten *Schoutet* getrocken in 't lant van Bergen, (Chronycken van den Lande van Brabant. Antw. Jan van Doesborch 1530, Cap. 59, § 20). Item Anonymi *Chronicon Ducum Brabantiæ* cum observationibus, A. Matthæus, pag. 177, où [1] *Drossart* est traduit par *Senechallus*).

Les Baillis sont d'ancienne date.

Melis Stoke qui vivait en 1300, fait souvent mention des *Baillis* dans sa Chronique Rhytmique. Nous nous contenterons des citations suivantes :

« Ende Sette (Jan den eersten) Baeljuwe ende Rechtre
» Die dwinghen souden die Vechtre.
» In Zuit Hollant wort Balju
» Her Jan Van Renesse gemaect, dat seg ic u... »

(Edit. Huydecoper, 2e deel, bladz. 420-421, édit. Van Alkemade, bladz. 148 in fine).

Ende sloeghen haren *Scoute* daer
Ende [2] *Oloude* haren *Bailju* daer naer.

(C. Van Alkemade, bladz. 171 in initio). (Huydecoper, 2e deel bladz. 530).

(Jan den II) van Avennes
Die *Bailjuwe van den lande*
Dede den grave dese scande.
....

[1] *Drossaert*, *Drossaet*, *Drost* dérive probablement de *Drothin* qui signifie *seigneur*. On écrit aussi *druhtin*, *druftin*, *truchtin* (Willeramus. *Truthin Got herro.* Heere God der heirscharen. *Truthin kinade uns.* Heer wees ons genadig. (Tuinman, *Fakkel der nederduitsche taale*, V. Drost).

[2] Aloud Bailluw van Zuit-Holland.

Nu en can ic niet geweten
Waer omme de Here settet dan
Te Baillnwe enen man
Die niet wille rechten in 't ghemene
Over grote als over clene
Ende over den riken als over den armen
Hi ne laet die liede lopen carmen
Na den here, waer hi es.

(Édit. Huydecoper, 3e deel bladz. 397-398).

Le nom de *Bourgmestre* n'est pas d'une haute antiquité, et dans le commencement ses fonctions étaient tout autres que dans la suite [1]. Leurs attributions en matière de justice se trouvent désignées dans les différentes *coutumes*. Je finis ici mes recherches sur les personnes qui rendaient les jugements, et qui les faisaient exécuter, pour passer aux *lieux* où ces mêmes magistrats s'assemblaient pour exercer le pouvoir judiciaire.

[1] Qui olim et Burgi magistri fuerunt devenere *Steenwaerdri*, qui sunt, non qui carcerem aperiunt, sed præpositi, summi custodes, præfecti etc. (Beaucourt de Noortvelde, jaerboeken van den Lande van den vryen, 3e deel bladz. 99 dans la note.)

Allen den ghenen die desen brief sullen sien oft horen lesen, maecken wy Condt, Schout, Scepenen, *Burgemeesters* etc. (Diplôme de 1351).

Deze magistrature is veel later opgekomen en in gebruik gebragt als die der schepenen, aen wien te dezer tyd de voorrang boven Burgemeester alhier nog gegeven wordt. Poortmeesters of Burgemeesters waren in hunnen oorspronk ook slechts *gaarders of ontvangers van die geringe inkomsten* [1] welke de steden in het byzonder tot haar onderhoud hadden en genoten. Zy waren ook *bouwmeesters* en hadden de bezorging van het onderhouden der poorten en wallen.

(Handvesten, octroyen, privilegien en regten aen de stede Vlaardingen.... vergunt. (Uitrecht 1775), bladz. 44.

[1] Jusqu'à nos jours même au plat pays de la province d'Anvers, *le percepteur des contributions* est désigné par le nom de *Burgemeester ;* ce n'est que depuis que sous le gouvernement hollandais et actuel le chef de l'administration communale porte ce nom, que l'ancien usage, pour éviter toute équivoque, commence à se perdre.

DES LIEUX OU L'ON RENDAIT LA JUSTICE, ET OU SE TRAITAIENT LES AFFAIRES PUBLIQUES ET PARTICULIÈRES.

Toutes les nations anciennes tinrent d'abord leurs assemblées et leurs plaids en plein air.

Les Hébreux choisirent les lieux les plus fréquentés, qui étaient les portes de leurs villes. C'était là, en présence du public qui entrait et sortait, qu'on passait les contrats et que les juges décidaient les différends qui existaient entre les partis; plusieurs textes de l'Écriture-Sainte font foi de cette vérité [1].

Les Grecs avaient leur tribunal héliastique ; (L. Bos. *Antiq. Græc.* Lipsiæ 1767, p. 145, qui cite Pausanias, Atticorum 28. Scholiast. Aristophanis ad nubes.)

Les Romains leur *forum*. (Joh. Rosinus, antiq. Rom. L. 9. c. 7.)

Les Germains et les Gaulois, nos ancêtres, jugeaient les causes dans une plaine, à côté d'une pierre, ou d'une haie, ou sous un arbre, et cette coutume a longtemps existé chez nos aïeux.

[1] Gen. 23, v. 10 et 11. Abraham acquiert d'Ephron une pièce de terre et une grotte pour servir de tombeau à Sara.

Deuteron. 21, v. 10. Apprehendent eum et ducent ad seniores civitatis illius et ad portam judicii.

Deuteron. 22, v. 15. Ad seniores urbis qui in portâ sunt.

Deuteron. 25, v. 7. Perget mulier ad portam civitatis, et interpellabit seniores natu.

Josue 20, v. 4. Stabit ante portam civitatis, et loquetur senioribus urbis illius ea quæ se comprobent innocentem.

Ruth 4, v. 1. Ascendit ergo Booz ad portam et sedit ibi.

Proverb. 31, v. 23. Nobilis in portis vir ejus, quando sederit cum senatoribus terræ.

Oratio Jeremiæ prophetæ, v. 14. Senes defecerunt de portis.

Amos 5, v. 15. Odite malum et diligite bonum, et constituite in portâ judicium. (Cependant Debbora au lieu de rendre la justice à l'entrée de la ville, jugeait les contestations sous un palmier.)

Judic. 4, v. 4 et 5. Erat autem Debbora Prophetis.... quæ judicabat populum.... et sedebat sub palmâ.... ascendebantque ad eam filii Israël ad omne judicium.

« Consuetudinis erat, dit Gryphiander [1], ut publica judicia publicè sub dio, *unter dem blawen himmel* celebrarentur, quæ necdum ubique defecit ; nimirum, (ajoute-t-il pour motifs,) ut omnis metûs et terroris suspicio tollatur. Forsan etiam, ut judex oculis in cœlum erectis, Dei presentiæ admoneretur, et ad rectè judicandum induceretur. » Concordat jus feudale saxonum cap. 35, § 19 et cap. 6. *Lehen recht soll nicht in einem verschlossen ort gehalten werden.*

Toutefois, déjà du temps de Charlemagne on chercha un abri en quelques endroits pour se défendre contre les injures de l'air.

« Ut, in locis, ubi mallus publicus haberi solet, tectum tale constituatur quod in hiberno et in æstate observandus esse possit. »

Cap. II, Karoli magni, A° 809, Baluz. C. 13, col. 472 et cap. lib. 3, f. 57, col. 765.

Plus tard on alla plus loin ; on s'établit dans les monastères ou sous les portiques et les parvis des églises, et même les jours de dimanche et de fête; témoin le capitulaire de Charles-le-Chauve qui le défend.

« Ne *malla* vel *placita* in exitibus et atriis ecclesiarum, et presbyterorum mansionibus, neque in Dominicis et festivis Diebus tenere præsumant. »

Baluz. capit. Karoli Calvi, A° 867, tit. 38, cap. VII, col. 206.

Avant l'érection des tribunaux locaux et permanents, les officiers de justice faisaient le tour de leur ressort avec leurs hommes qu'on appellait *Scaramanni, servientes, ministri judicum* [2], et ils tenaient leurs séances dans des endroits différents choisis par l'officier.

« Comes convenientem locum consideret et inveniat, ubi stationem ad mallum tenendum constituet ; cap. ann. 853. »

Ces parcours sont connus sous le nom de *equitaturæ, chevauchées,* [3] *berydingen.* « Quando comes aut ejus loco Castellanus et

[1] De Weichbildis Saxonicis, cap 66, §§ 1, 2, 3 page 234.

[2] Ducange V. Scaramanni.

[3] Le souvenir traditionnel de ces *chevauchées* des comtes justiciers perpétué parmi le peuple, n'aurait-il pas donné l'origine et la continuation de la tournée annuelle du *Comte de mi-carême*, qui vient encore aujourd'hui rendre une espèce de justice aux enfants ?

Baillivus universum districtum franconatum *perequitabit* ad inquirendum in singulis pagis, num quis crimen aliquod commisisset, debebunt inquisiti sub gravi pœnâ veritatem dicere neque quidquam ullius gratiâ celare. » Vredius Fland. Ethn. pag. 460.

Baudouin surnommé *à la hache*, douzième comte de Flandre, fit la tournée dans sa province, en rendant la justice par lui-même, « per oppida vicosque circumvectus causas cognovit ac jus constantissimè dixit, inque iniquos magistratus ac plebis oppressores multò omnium severissimè animadvertit, » Jacobi Meyer. (Ann.). Fland. lib. IV, ad annum 1111, page 45, édit. Franco. 1580. A la même page Meyer nous donne des échantillons de la férocité du comte.

« Brugis adolescens quidam nobilis, quem filium fuisse referunt Præfecti apud Orscampum duos pauperculæ viduæ boves, pretio non soluto, reclamanteque muliere, abduxit *a foro ;* hunc arreptum unà cum duobus falsis monetariis in ferventem tinctoris lebetem dedit præcipitem. Henricum Caloensem ex gente Wasiensi virum nobilem in arce Windalensi cum aliis quibusdam strangulavit, propterea quod externos quosdam spoliassent mercatores ad Turholtensem venientes mercatum. » On trouve aussi ce dernier fait avec ses circonstances dans *les généalogies des Forestiers et Comtes de Flandre,* pag. 76, Anvers 1580. » Entre autres justices, feit pendre en la grande sale à Winendale unze chevaliers et gentilhomes... les mit lui mesme sur un (sic) table et les feit attacher par le col à un des sommiers de la sale, puis tira lui mesme la table dessous eux... [1].

Les Francs tenaient toutes leurs assemblées législatives et judiciaires en plein champ. « Pipinus venit Bituriacum... Ibi synodum fecit cum omnibus Francis solito more *in Campo.* Ann. Bertin. ad annum 767.

[1] On peut voir aussi Oudegherst, tom. I, pag. 345, édit. de Lesbroussart, Gand 1789, en *Jaerboecken van den lande van den vryen*, door Beaucourt de Noortvelde, I deel, bladz. 145-147.

De même l'empereur Frédéric I assembla en 1158 une diète célèbre dans la plaine de Roncaglia entre Plaisance et Cremone, à quelque distance du Pô. Cette plaine inculte servit aux empereurs d'Occident pour y tenir leur cour souveraine. DUCANGE. V. Runcalis. Runcalia.

Le Bailli de Lille comme officier de justice siégait sur une motte ou colline.

« Castellani Baillivus Insulæ tribunal habet in loco quem *mottam* seu *collem* dominæ nuncupant, ubi de litibus et causis ditionum domino suo subditarum cognoscere et judicare homines beneficiarios jubet. (BUZELINI, *Gallo-Flandria*, pag. 507, 508).

A Limoges les assises se tenaient devant la porte du monastère de St-Martin, et au cimetière de l'église St-Michel.

« Assisias suas tenebunt Lemovicences ante Januas monasterii S.-Martini et in cœmeterio ecclesiæ S.-Michaelis. DUCANGE, V. *Assisiæ.*

Les peuples septentrionaux avaient leurs tribunaux au milieu de leurs forêts : « ut hoc securius ordinatiusque fieret constituta sunt inter altas sylvarum planities apta tribunalia (quæ et hodie rigorosè servantur) ubi per longa terrarum territoria infinitæ populorum turmæ certis anni temporibus regio præfecto ac duodecimviris electis præsidentibus audiri et judicari possint. » OLAUS MAGNUS, Hist. Lib XIV, Cap. XVII, pag. 558, Basileæ 1567.

Les Frisons marchèrent sur les traces des Septentrionaux et suivirent cette même coutume : ils avaient leurs séances, si ce n'est dans un bois, au moins sous les arbres nommés *opstalboomen.*

« *Upstallesbome* locus apud Auricam est in Frisiâ orientali, arboribus erat consitus ad quos Frisii *judicabant* et conventus habebant publicos, unde leges opstalbomicæ, quos edidit olim Siccama. » MATTHÆUS *Analecta,* tom. II, in-4°, pag. 59, Hagæ 1738.

« Vetustissimus mos fuit... ut ex omni Frisiâ... Majores populi,

qui linguâ patriâ *Gretmanni Zelandici*, [1] certum in locum unà convenirent daturique extra ordinem judices juratos... qui eò delatas altioris indaginis lites post plenissimam causæ cognitionem auctoritate omnium sociorum domi componerent aut dirimerent » Menson Alting. *Notitia Germaniæ inferioris antiquæ*, pag. 191.

Le même auteur nous donne la situation du lieu et l'étymologie de son nom.

« Locus fuit, dit-il,... in ipso totius Frisiæ meditullio... patenti in campo unis passuum millibus ab arce *Auricanâ* ad occasum hybernum. Huic nomen inventum ab annosis et excelsis quercubus (tres omnino fuisse fama est) *upstellesbome*, vocabulo ex tribus composito *up*, *stel* et *bome* latinè *ad statutas arbores.* »

Ubbo Emmius, dans son ouvrage : *de Frisiâ et Frisiorum republicâ* (Embdæ, 1639, page 505,) nous indique la même place destinée aux mêmes usages : « Locus est... patenti in campo upstallesbomi nomine... jam nihil nisi antiquas et emorientes quercus tres ostendens. Ad eum... convenire... illic... de republicâ consultare, tribunal erigere, controversias finire solent. »

Keysler dans ses *Antiquitates selectæ Septentrionales et Celticæ*, pag. 77-78, et dans les *Addenda*, pag. 584-585, fait aussi mention de *upstallesbome*, et de jugements sous les arbres en usage en Angleterre et en Allemagne, sous le nom de *Holtzgeding*, *Aychinding* (locus judicii sub quercu) et de *Hagespraken*, que par corruption on nomme *Hagelspraken*.

Jean Picardt dans son ouvrage cité, page 164, parle aussi de *Hagespraken*, qu'il prétend être antérieurs au temps de Charlemagne. Les Gaulois s'assemblaient dans un bois dédié à quelque divinité pour aplanir les différends surgis entre eux ; ils se

[1] De Vriesen noemen de opperhoofden der justitie de sommige *Drosten* en andere *Baljuwen* en *Grietmannen*: 't welk synen oorspronck heeft van *gericht*; want *Gerichts-man* wert abbreviatim gepronuncieert *Grietman*. Johan Picardt, *Antiquiteten der provincien... tusschen de Noordzee, de Yssel, Emse en Lippe, enz.*, bladz. 114, Amsterdam 1660.

soumettaient au jugement des Druides ; « Ii (Druides) certo anni tempore in finibus Carnutum, quæ regio totius Galliæ media habetur, considunt in luco consecrato. Huc omnes undique, qui controversias habent, conveniunt ; eorumque judiciis decretisque parent. (Cæsar de bello Gallico. Lib. VI, pag. 115. Lugd. Bat. Isaac Elzevir 1619.)

En France, au milieu du 13e siècle, Louis IX se plaisait à rendre la justice en personne en plein air :

« Dans ce jardin (du roi) là même, dit Sauval, Saint-Louis... y rendait justice couché sur des tapis avec Joinville et d'autres qu'il choisissait pour conseillers.

« On sait qu'il (St-Louis) se plaisait à rendre lui-même la justice à ses sujets, et qu'en été il établissait son tribunal ou sous les arbres du bois de Vincennes ou dans le jardin de son palais de la cité. »

J. B. de St-Victor, tableau historique et pittoresque de Paris, tom. I, page 104 et pag. 469 dans les notes, et Hist. de St-Louis par Jean sire de Joinville. Paris, Cramoysi 1668, in-f°, pag. 12-13.

Dans les Pays-Bas en général la coutume de tenir les plaids en plein air a subsisté pendant des siècles, ce qui peut être confirmé par des citations tirées de chartes, de chroniques et de descriptions topographiques de nos villes ; entre plusieurs autres je me borne aux suivantes :

A° 1160. Accord entre Robert avoué de Bethune et Baudouin Châtelain de Lens.

« Si les hommes de l'avoué et ceux du châtelain se disent des injures, la plainte en doit être portée pour ceux qui sont de la juridiction de Lens *ad tumulum de Nue* (de Nœue) et pour ceux qui sont de la juridiction de Bethune *à la haie* de Vendin. » St-Genois, *monum, anc.* pag. 474.

A° 1287. Lettres de Florent de Hainaut sire de Braine et de Hal par lesquelles il déclare « que Jean d'Avesnes comte de Hainaut son frère lui a donné pour son partage, du consentement de ses autres frères, les villes de Braine-le-Comte et de Hal. »

.... à Haspre *dans le jardin du prieuré* le mardi avant St-Marc évangeliste, mois d'avril ; idem pag. 745.

En Hainaut la cour de justice se tenait sous des chênes à Hornu. « Ce lieu de Hornu a servy longtemps de parquet de justice aux comtes de Haynau, et le lieu ou ils rendoient la justice, estoit entouré de hauts chesnes, aussi retient il le nom de la *Cour des chesnes à Hornu* [1]. VINCHANT et RUTEAU, *Annales de la province et comté d'Haynau.* Cap. XXVII, pag. 167.

A Egmont, les assises se tenaient régulièrement trois fois par an sous l'arbre devant la maison de pierres « imprimis arbitrati sunt, quod *sub arbore ante lapideam domum* [2] debent observari tria judicia, sermone vulgato *gardingen* vel *gadingen*, » et quelquefois

[1] Les payens regardaient les bois comme sacrés, et comme habités par les dieux. Virgile par la bouche d'Evandre dit :

« Hoc nemus, hunc, inquit, frondoso vertice collem
(Quis deus incertum est) habitat deus. Arcades ipsum,
Credunt se vidisse Jovem. ÆNEID. Lib. VIII, v. 351 et seq.

Les Germains, nos ancêtres, d'après le témoignage de Tacite, avaient la même révérence pour les forêts : « Lucos ac nemora consecrant, deorumque nominibus appellant secretum illud quod solâ reverentiâ vident. » (De moribus Germanorum).

Ce respect religieux, que nos ancêtres payens portaient aux bois et aux forêts, cette espèce de dryolatrie a pu avoir de l'influence sur le choix de l'emplacement pour les hautes fonctions qu'on y allait remplir, et ce même emplacement a pu par habitude servir longtemps après qu'ils fussent convertis au christianisme.

[2] A cette occasion le lecteur ne trouvera pas déplacée, j'espère, une note touchant la rareté des bâtiments et maisons en pierres ou briques, au moyen âge en Belgique et pays voisins, de sorte que les demeures, surtout des grands, portaient par antonomase le nom de *Steen.*

Les abbayes et les églises étaient encore en bois, même au XII[e] et XIII[e] siècles. La fameuse abbaye d'Egmond près d'Alkmaar, après sa dévastation par les Danois en 856, a été rebâtie en bois par Thieri, premier comte de Hollande, mort en 903.

« Comes Hollandiæ Theodoricus jam provectâ ætate... ligneum construxit in Hæcmundâ monasterium. » (Annal. Egmond. cap. VII).

Jusqu'en 1123, l'église de Mont St.-Guibert, à 2 lieues de Wavre, était encore en bois. « Placuit... novam ecclesiam ædificare : olim quippe ecclesiola lignea in eo fuerat. » (ANSELMUS GEMBLAC. ad annum 1123).

Ware, historien irlandais, dit qu'on ne trouve guère d'églises de pierre en

devant l'église : « die quâdam cœpit Wilhelmus (de Egmundâ) sedêre pro tribunali in facie ecclesiæ. MATTHÆUS. *Chron. Egmond.*

Irlande avant le temps de St.-Malachie, mort en 1148. (BUTTLER, *vie de St.-Malachie*).

L'abbaye de St.-Bertin, à St.-Omer, était en grande partie encore en bois, l'an 1152. (BUTTLER, *vie de St.-Bertin).*

L'abbaye de Lobbes, en Hainaut, n'a été reconstruite en pierre qu'en 1162.

« Hoc anno ecclesia Lobiensis, quæ prius ligneis ac vilibus tegulis operta fuerat, lapideis (sic) et tegulis ornari cæpit. (MARTENNE et DURAND, *Thes. nov. anecd.* tom. III, pag. 1423).

L'église St-Barthélemi, à Delft, était en bois; elle a été démolie en 1252, quand on en a bâti une nouvelle en pierre.

« In ti jare MCCLII... ti scoene niewe kerk van St.-Bartholomæus wans nog niet heel volmaket en wercte vele metser en timmerliede an... en ti oude *holti* kerke ti agter ti niewe stont brake ti poerters af, en geve ti *holti* en *berderen* ti aerme Goets huse to Delf. (YPEY, *Beknoopte geschiedenis der Nederlandsche taal.* 2de deel, bladz. 350).

On peut voir aussi : *beschryvinge der stadt Delft door* VAN BLEISWYCK, bladz. 192, 196.

La cathédrale de St.-Paul, à Londres, réduite en cendres en 961, a été reconstruite en bois; même accident en 1086, même empressement à reconstruire et toujours en bois; ce ne fut qu'en 1256 qu'on la bâtit en pierres sur un plan plus vaste. (*Londres et ses environs,* par M. D. S. D. L. pag. 116, tom I.)

La tour ou beffroi de Bruges consumé par le feu en 1280, était encore d'une construction en bois.

Fala (*phalæ, turris lignea)*, Brugis in foro arserunt ad medium Augustum... turrim ligneam fuisse alicubi legi (MEYER, *Annal. Flandr.* Libr., 10 in initio pag. 93 Francf. 1580. (VREDIUS, *Flandria Ethnica*, pag 527 in fine) où il ajoute que presque toute la ville de Bruges a été dévorée par les flammes en 1184, toutes les maisons étant à peu près en bois.

A Anvers avant 1456 la plupart des maisons n'étaient pas encore en pierres. Cette année le sénat de la ville a décrété et promulgué une ordonnance, qu'à l'avenir elles devaient être construites en pierres.

« Paucæ lapideæ, (domus) argillaceæ vero plurimæ. . . abrogatum publico senatûs decreto anno 1456... ne ulla nisi marmore saxo aut saltem latere extrueretur. (GRAMMAYE, Antverpia, pag. 9, Lovanii 1708. Près d'un siècle plus tard en 1546, les maisons à façades en bois était encore nombreuses à Anvers ; le 17 novembre de cette année un incendie éclaté au côté nord de la bourse ayant consumé 22 maisons, le magistrat fit défense de construire dorénevant de façades en bois, et de reparer celles qui existaient. (PAPEBROCHIUS *Annal. Antv.*, tom. II, pag. 299, 300.)

Jois de Leydis. Cap. XXX, pag. 37. Mais en cas de meurtre la séance avait lieu devant la maison la plus voisine de l'endroit où le crime avait été commis, ou devant le pont. « Item si aliquis occideretur in villâ...... judicium occisi erit ante proximiorem domum villæ aut pontem. »

Idem. *Chronicon Egmondanum*, auctore Joanne de Leydis, pag. 64.

La même coutume s'observait à Muyden où l'on jugeait aussi les causes soit dans la rue soit sur le pont. Charte de 1403. « Eerst alle recht te houden buten huse opter straten of op die brugge. » MATTHÆUS, in *notis ad Chronicum Egmondanum*, pag. 218-219.

A Utrecht, même jusqu'au 16ᵉ siècle, on pouvait appeler à la Cour féodale du prévôt de St-Jean, qui se tenait au cimetière sous les tilleuls.

« Anno 1534 opten 28 april..... beroepen..... voor den Proost van Sint Jans Leenmannen op Sint Jans kerckhof t'Utrecht onder de linden. MATTHÆUS, *de jure gladii*, pag. 669.

A Liége on rendait la justice au marché devant le perron, qui se trouve encore figuré dans les armoiries de cette ville. « Eorum *etiam pirona*, id est civitatis et patriæ quoddam insigne, coram quâ consueverant *justitiam et judicia determinare*, in foro civitatis posita (sic), frangi fecit (Carolus audax) et Brugas transferri, et ibi in loco qui Bursa dicitur erigi. »

Anonymi Chronicon Ducum Brabantiæ cum annotat. MATTHÆUS,

A Ramsdonck, province de Brabant, la tour de l'église n'a été reconstruite en pierres qu'en 1536. Une inscription latine qui existe sur une pierre au côté boréal du clocher, mais qui est maintenant masquée par le toit de l'église, qui a été agrandie latéralement en 1836, atteste qu'à cette époque le clocher était encore en bois. Une copie de cette inscription m'a été communiquée par le curé de ce village ; la voici :

« Anno post natum Christum 1536 Paulo III sedente et Carolo V magno rege regum imperante ex beneficentiâ Maximiliani Transylvani Equitis, Domini de Bouchout etc. in Ramsdonck ex ligneâ turris lapidea facta est. »

pag. 202. Item J. MEYER, pag. 392. Franco. 1580. « Sustulit peronam Carolus fusilem ex orichalco columnam.... »

De même à Namur : Avant le XIIIe siècle, dit GALLIOT, les échevins de Namur tenaient leurs plaids, leurs assemblées et leurs séances en plein air sur la place.... de S. Remi, et ce n'a été qu'en l'année 1213 qu'ils obtinrent de ceux du Chapitre de St-Aubain la permission de faire élever une espèce d'abbatis (sic) sur une partie de cette même place appartenant à ce Chapitre, vis-à-vis d'un perron, qui y existait alors, afin de se mettre à l'abri des injures du temps. GALLIOT. *Hist... de Namur,* tom. III, pag. 78, et tom. V, pag. 381, où il donne le diplôme du chapitre de la teneur qui suit :

« ... Noverint universi... quod nos ad petitionem *villici* et scabinorum Namurcensium eis concessimus ut... appentitium quoddam facerent sub quo propter injurias aëris *placita* sua quietius agere possent. »

A Bruges le Bailli et les échevins s'assemblaient dans le bourg sous un auvent pour se mettre à couvert. La souscription d'un diplôme de l'année 1261 porte : ... Acta hæc omnia in *Lova* [1] Domini Comitissæ Flandriæ quæ est in Burgo Burgensi, anno Domini 1261 in exaltatione S. Crucis. BEAUCOURT DE NOORTVELDE : *Jaerboeken van den lande van den Vryen,* derde deel, bladz. 99. VREDIUS Flandria Ethnica, pag. 581-582; ou bien devant le château du comte : à Bruges a proximité du Bourg ou premier château du comte, il y avait une place nommée *de plaetse Mallebergh.* C'était là qu'on tenait les plaids; car dans l'ancienne coutume de Bruges on lit : « de omnibus verò aliis causis ad comitem pertinentibus Brugis in Castello vel *ante castellum* placita tenebunt in præsentià comitis, vel illius quem in loco suo ad justitiam tenendam instituerit. »

VREDIUS, *Flandria Ethnica*, pag. 286.

[1] (Lova). Luyve, loove, umbraculum frondium, item : projecta... compluvium KILIAN.

A Gand aussi un carrefour ou une place publique servit jadis de lieu de tribunal. « Nous trouvons qu'ils (les châtelains) exercèrent dans la commune de Gand une autorité représentative de celle de leur souverain : par exemple, quoique les échevins de cette commune administrassent ordinairement la justice *en plein air* (sub dio) devant l'église de St-Jean (maintenant St-Bavon) à l'endroit où aboutissent encore aujourd'hui quatre chemins, endroit qu'on appella le prétoire, en flamand *de vierschaere* ; cependant s'il s'agissait de quelque affaire d'un intérêt majeur, alors le comte de Flandre ou son châtelain pouvait les convoquer sur la place située entre la ville du comte et la chapelle de St-Pharailde. »

« Causæ oppidi et placita non tractabuntur nisi apud sanctum Johannem in quadrivio prætorii, nisi forte comes in propriâ personâ vel castellanus vice ipsius de aliquo sublimi negotio tractare voluerit : tunc enim scabini ad eum debent accedere et inter capellam sanctæ Pharaildis et urbem comitis de causâ propositâ tractare. » (Charta Mactildis). Diericx, mémoires sur la ville de Gand, tom. I, pag. 34.

Jusqu'à la fin du XVe et même au commencement du XVIe siècle, à Saint-Nicolas, les échevins pour administrer la justice n'avaient d'autre lieu, que sous un tilleul au milieu du marché; ce n'est qu'en 1518 qu'en cet endroit on a élevé une barraque couverte de planches, qui en 1529 a été rebâtie avec toiture en ardoises ou en tuiles.

« A° 1367 in dien tyd hadden de hoofdschepenen van den lande van Waes nog geene afgezonderde en overdekte plaets voor hunne zittingen, maer waren in hooge *vierschaar* gezeten met hunnen greffier en gekleed met gestreepte keerlen of tabbaerden [1], onder *eenen grooten lindenboom* in het midden der markt staende, alwaar

[1] Tot nu toe (1409) zaten de hoofdschepenen van Waes nog in vierschaer met keerlen of tabbaerden van twee onderscheidene kleuren en men ziet in de rekeningen dat die (tabbaerden) daerna van rood, dan van groen en dan van laken van andere kleuren werden gemaakt; welke kleedingen aan den lande jaarlyks 150 pond Parisis kosteden. Ibidem, pag. 103.

de schepenen op aanvraag van den Balliuw de burgelyke geschillen volgens de eenvoudigheid van dien tyd beslisten. Deze lindenboom is meermalen vernieuwd geworden tot in het jaar 1518, toen aldaar een houten huisje met planken overdekt werd geplaatst voor de hooge vierschaar en in 1529 werd dit huisje veranderd, en reeds met schalien of leijen gedekt. »

« A° 1497 den VII° dag van Wedemaend (junius)... soo quam in propren persoone in de prochie van Sint-Nicolaes die Aerts hertoge Philips grave van Vlaenderen . . . .

. . . .

dat gedaen quam de Prince, in de vierschaere *onder den lindenboom* alwaer hy in de handen van den Baillin den selven eedt heeft gedaen ende uytgesproken als synen grootvader en oudtgrootvader daer te vorent gedaen hadden. »

Vanden Bogaerde, *Het distrikt van St-Nikolaas voorheen land van Waes*, 2e deel, bladz. 81 et 157-158.

A Anvers, jusqu'à l'incorporation des Pays-Bas-Autrichiens à la république française, la haute justice se rendait au local nommé *de Vierschaer*, bâtiment qui existe encore à la place du bourg au coin des rues *de Nattes* et *du Sac*; quoique délabré il conserve jusqu'aujourd'hui sa forme primitive : c'était là que les prévenus comparaissaient en plein air devant les échevins-juges assis sous un appentis ou galerie ouverte.

« Domum trium-viralibus, ut sic dicam, judiciis deputatam, ubi res capitis, evictiones et similia regiæ jurisdictionis merique imperii aguntur, estque intra veteris castri ambitum anno 1539 renovata. Et notandum occurrit, judicia, quod de Germanis narrat Tacitus, hic *sub dio* agi, nisi quod ad avertendam cæli injuriam non ità pridem tectum tribunali impendeat. » Grammaye, Antverpia, pag. 9, Louvain 1708.

Un détenu accusé d'un crime capital devait en faire la confession publiquement et librement en plein air; toute autre confession faite en prison ne pouvait lui porter préjudice.

« De confessien ende bekentenissen die eenighe misdadighe

gedaen heeft in der torturen oft daer buyten in de ghevanckenisse... alle die confessien by hem alsoo ghedaen en connen oft en moghen hem niet prejudicieren, ten zy dat hy comparere voor schepenen van der stadt buyten den *steen* oft ghevanckenis ende oock buyten de borcht aldaer, ende doe de confessien voor schepenen *onder den blauwen hemel,* ende buyten alle bachten ende banden van ysere... » *Rechten en de costumen van Antwerpen.* XIV. 4.

Je finis ici la tâche que je me suis imposée : ces faits et ces exemples tirés des meilleurs auteurs, pourront suffire pour donner un aperçu des usages en matière de procédure quant aux personnes faisant fonction de juges et quant aux lieux, et pour faire voir que telle était la simplicité des mœurs de nos ancêtres, que même les hommes les plus élevés en rang et constitués en dignité suprême s'abaissèrent à se mettre en contact avec le commun de leurs sujets pour leur rendre la justice; qu'ils quittèrent leur manoir pour chevaucher dans l'étendue de leur juridiction, pour s'asseoir sur un pont, en plein air, sous un arbre, ou au milieu d'une plaine, d'une forêt.

Certes, le défaut d'édifices convenables et appropriés à ces assemblées solennelles et imposantes, a pu dans les siècles reculés, ne laisser d'autre choix que celui d'une place sous la voûte des cieux ou d'un abri sous un portique ou sous les arbres.

On conçoit que tant que les tribunaux n'étaient pas sédentaires, ce qui n'a eu lieu que lentement dans notre patrie après l'institution des communes aux XIIe et XIIIe siècles [1], les souverains

[1] En effet, on a vu que les cours de justice ont été ambulatoires pendant de siècles; elles ne sont devenues sédentaires qu'après l'érection des communes, quand on a commencé à élever dans les villes des édifices publics destinés à l'assemblée et aux séances de leurs magistrats : ils sont connus sous le nom de *Maisons de ville.*

La création des communes n'ayant pas eu lieu simultanément, il en est résulté que les tribunaux ou parlements n'ont commencé à devenir sédentaires, que successivement, et plus ou moins longtemps après l'établissement des communes. Entre plusieurs autres on trouve que le parlement de Paris n'est devenu

ou leurs délégués étant obligés de parcourir le territoire de leur juridiction, ne pouvaient pas trouver partout de salles d'audience disposées pour l'exercice de leurs fonctions.

Mais longtemps après qu'il y avait déjà des bâtiments propres à ces réunions, on se tenait encore aux anciennes coutumes. Tant il est vrai que les usages invétérés sont difficiles à déraciner.

sédentaire que sous Louis-le-Bel au commencement du 14e siècle ; mais les auteurs que j'ai consultés, ne s'accordent pas sur la date de l'année.

Philippe de Bourgogne a institué à La Haye en 1428 une cour de justice sédentaire pour la *Hollande* : celle de Zélande n'étant pas encore constituée, il y administrait encore la justice en personne en 1469, comme on a vu pag. 181, VAN ALKEMADE *Kampregt*, bladz. 50.

Le grand conseil ou parlement de Malines date de 1473. Les conseillers et autres fonctionnaires de cette cour ont été nommés et institués par Charles-le-Hardi.

« Anno MIIII^c en LXXIII de derde dach in Lauwe (Januarius) doe geschiede ighene hier nae gescreve staet, als dat hi (Hertoghe-Kaerle)... maecte... heren van den parlemente van Mechelen... (Suivent les noms des premiers conseillers, maîtres de requête etc.) . . . .

. . . .

En 't segghe was datme he liede make soude een schoon huys ofte hof, daer inne dat me dageliex houde soude het voors. parlement, naer dye maniere als dat behoort. (*Dit is de excellente Cronike van Vlaendere*, bladz. CLXVI, recto. Antw. 1531.

Le conseil de Brabant, qui auparavant suivait partout le souverain, n'a été établi à demeure fixe à Bruxelles, qu'en 1477, par le même Charles-le-Hardi. « Concilium Brabantiæ quod antea principum personam de loco in locum sequebatur, fixum Bruxellis esse voluit Carolus Audax Burgundiæ Dux diplomate dato anno 1477. » (MIRÆUS, tom. 2 pag. 1014).

DE LA DESTINATION

DES

PYRAMIDES D'ÉGYPTE,

PAR

M. FÉLIX BOGAERTS,

Secrétaire-perpétuel de l'Académie.

Tout le monde sait qu'il n'est pas de question d'histoire ou d'archéologie, qui ait jamais excité un intérêt plus vif et plus général, que celle qui a pour objet la recherche de la destination primitive des pyramides d'Égypte. Dans tous les pays et dans tous les siècles, pour ainsi dire, il s'est trouvé des écrivains qui s'en sont occupés avec ardeur, et qui, pour arriver à la solution de cet étrange problème, ont avancé des hypothèses plus ou moins ingénieuses, plus ou moins habilement développées.

Malheureusement, de tous ces systèmes, jetés ainsi à différentes époques dans le monde savant, aucun n'a provoqué une discussion large et approfondie : après avoir fixé, un moment, la curiosité des hommes de lettres et du public, ils ont subi le sort de toutes les questions qui n'obtiennent pas du premier abord les honneurs d'un examen sérieux et soutenu ; c'est-à-dire que bientôt on ne s'en est plus souvenu. De cette manière le nombre des conjectures s'est augmenté constamment, mais sans amener de résultat complet.

Une seule de ces conjectures continuait à jouir d'une popularité presqu'universelle ; nous voulons parler de celle qui accordait,

pour destination unique, aux pyramides, d'avoir servi de tombeaux aux Pharaons égyptiens [1]. Et pourtant, quelque généralement accréditée qu'elle fût, cette hypothèse ne satisfaisait point tous les savants. Selon les uns, cette destination, toute d'orgueil et de vanité, n'en excluait pas forcément une seconde quelconque : selon les autres, une raison d'utilité publique seule avait dû présider à la construction de ces gigantesques monuments. Mais quelle était cette utilité? *Hic labor, hic opus.* On rejetait les opinions émises déjà sur ce mystère, on en hasardait de nouvelles; mais les écrivains dont le sentiment était repoussé, n'étant plus là pour le défendre, aucune discussion ne s'engagea, et, nous le répétons, on n'élargit guères le cercle dans lequel on semblait volontairement s'emprisonner.

Une discussion telle que nous la désirons, telle que la réclame l'importance du sujet, ne peut manquer, croyons-nous, de surgir aujourd'hui, grâce au travail que M. Fialin de Persigny a publié, il y a quelques mois, et qui a pour titre : *de la Destination et de l'utilité permanente des pyramides d'Egypte et de Nubie, contre les irruptions sablonneuses du désert* [2]. Le puissant intérêt que l'ouvrage du jeune et savant archéologue français a excité partout, s'explique sans peine, car cet ouvrage est, sans contredit, le plus remarquable qu'on ait publié jamais sur le sujet dont il s'occupe.

L'espoir que nous avons de voir des hommes de lettres de divers pays, ouvrir une lutte scientifique sur cette importante question, ne peut manquer, croyons-nous, de se réaliser bientôt. — Il existe en Europe une foule d'académies et de sociétés archéologiques, animées, la plupart, d'un courage d'investigation infatigable, et qu'on voit se donner des peines infinies pour retrouver un mot, une seule lettre quelquefois, effacés par le doigt du temps dans une inscription. — Certes, nous sommes les premiers à applaudir,

[1] Bossuet, surtout, a contribué puissamment à soutenir la vogue de cette croyance, par une phrase célèbre, trop connue pour que nous la transcrivions ici.

[2] Paris 1845, à la libraire Paulin, un vol. in-8°.

et de tout notre cœur, aux travaux les plus modestes : tout a sa grande utilité dans le champ de la science ; aucune graine n'y est perdue, et le brin d'herbe y a sa valeur, tout aussi bien que l'arbre aux vigoureux rameaux chargés d'un riche feuillage. Mais quelque réel que soit l'intérêt qui se rattache aux recherches minutieuses dont nous venons de parler, il ne saurait être comparé à celui que présente l'étude du plus profond et du plus singulier mystère de tous les temps ; problème dont l'explication ouvrirait une source féconde de conséquences précieuses pour l'histoire, si incomplète encore, des rois et du peuple égyptiens.

Il est certain que celle des sociétés savantes qui présenterait enfin une solution victorieuse, obtiendrait dans l'Europe entière, une brillante et légitime renommée ; car elle fournirait à notre siècle un titre de plus au droit de se croire, pour l'intelligence et le savoir, supérieur aux siècles passés.

Cette considération suffirait à elle seule, nous paraît-il, pour inspirer une noble ardeur à tous les érudits, jaloux, non seulement d'ajouter à leur propre réputation, mais encore à celle de l'association littéraire à laquelle ils appartiennent plus spécialement.

Nous savons que la plupart de ces académies bornent leurs travaux à un cadre peu étendu, et que, guidées par un sentiment de nationalité bien louable, elles ne se livrent pour ainsi dire, qu'à l'étude des monuments d'un seul pays, et même le plus souvent, d'une seule province. Ceci n'est pas, pensons-nous, un motif qui doive les empêcher de tourner pendant quelques jours, leurs regards sur les pyramides d'Egypte. Il y a dans le sein de toutes ces sociétés, des hommes dont le savoir n'est pas renfermé dans une circonférence d'un petit nombre de lieues. Qu'on fasse un appel à leur zèle, et les soldats de Gédéon ne feront pas défaut, nous en sommes persuadé.

Le point essentiel est d'universaliser la discussion : pour arriver enfin à un résultat définitif, il faut des efforts multipliés, unanimes, et soutenus avec une courageuse persévérance : il faut qu'on examine, en même temps, toutes les opinions, tous les systèmes

qui ont été proposés ; qu'on rappelle tous les témoignages des historiens, qu'on apprécie chaque fait à sa juste valeur : en un mot, il faut qu'on remue le terrain jusqu'à ce que tout le monde s'accorde à avouer qu'il est impossible de creuser plus avant. Et, ce moment venu, le grand secret sera dévoilé, ou du moins l'on pourra, sans trop de présomption, défier les générations futures de mieux réussir.

Pour nous, si nous avons osé prendre la plume pour présenter quelques observations sur le système de M. Fialin de Persigny, c'est surtout dans le but de fixer nettement un point de vue tout opposé à celui sous lequel le savant écrivain français a envisagé la question, en attribuant aux pyramides une destination d'utilité immense et permanente. Nous ne saurions admettre cette opinion, non plus qu'aucune de toutes celles qui ont été imaginées pour rattacher à ces monuments, un motif quelconque d'intérêt public pour le peuple du Nil.

Nous n'ignorons pas que la tâche que nous avons entreprise est hardie, surtout à l'égard d'un adversaire aussi éloquent que M. de Persigny; mais nous avons pour nous l'histoire et le raisonnement, et fort de ces deux appuis, nous avons une pleine confiance dans notre cause.

Le premier monument que les hommes aient songé à élever, pour transmettre à la postérité un témoignage impérissable de leur génie et de leur puissance, est la fameuse tour dont les descendants de Noé entreprirent la construction dans le pays de Sennaar. « Venez, se dirent-ils, l'un à l'autre, faisons-nous une ville et une tour, qui soit élevée jusqu'au ciel, *et rendons notre nom célèbre* avant que nous nous dispersions par toute la terre. » [1]

[1] *Genèse,* ch. XI, v. 4.

On sait de quelle manière les travaux, déjà fort avancés de ce gigantesque monument, furent brusquement interrompus.

Selon l'historien Josèphe, cet édifice aurait eu une tout autre destination que celle qui lui est reconnue par Moïse.

« Dieu, dit l'écrivain juif [1], Dieu, voyant que le nombre des hommes croissait toujours, leur commanda d'envoyer des colonies en d'autres contrées, afin qu'en se multipliant et en s'étendant davantage, ils pussent cultiver plus de terre, recueillir des fruits en plus grande abondance, et éviter les contestations qui auraient pu autrement se former entre eux. Mais ces hommes rudes et indociles, ne voulurent point obéir à cet ordre, et ajoutèrent à leur désobéissance l'impiété de s'imaginer que c'était un piége que Dieu leur tendait, afin qu'étant divisés, il pût les perdre plus facilement. Nemrod, petit-fils de Cham l'un des fils de Noé, fut celui qui les porta à mépriser Dieu de la sorte. Comme il aspirait à la tyrannie et voulait porter les hommes à le choisir pour chef et à abandonner Dieu, il leur offrit de les protéger contre lui, s'il menaçait la terre d'un nouveau déluge, et de bâtir pour ce sujet une tour si haute que les eaux ne pourraient s'élever au-dessus. Ce peuple insensé se laissa aller à cette folle persuasion qu'il serait facile de résister à Dieu, et travailla à cet ouvrage avec une chaleur incroyable. »

Ce passage de Josèphe n'est pas seulement contraire au texte du livre de Moïse, il l'est encore à la plus simple critique. — En effet, le souvenir de l'épouvantable cataclysme qui, un siècle auparavant, avait détruit la race humaine, moins une seule famille, n'aurait-il pas fait comprendre au peuple de Nemrod combien était vain, ridicule même, l'espoir de trouver dans cette tour, un refuge assuré contre une nouvelle irruption des grandes eaux ? — Pouvait-il avoir oublié que celles-ci, du temps de Noé, avaient couvert toutes les plus hautes montagnes qui étaient sous l'étendue du ciel ? [2] —

[1] *Hist. des Juifs*, liv. 1, ch. IV, trad. d'Arn. d'Andilly.

[2] *Genèse*, ch. VII, v. 19.

Et puis, en supposant même que l'on parvînt quelque jour à donner à ce monument une élévation prodigieuse, quelle apparence y avait-il que tout un peuple pourrait s'y tenir, avec l'énorme quantité de vivres qu'il lui faudrait pour lutter contre la faim, en même temps qu'il lutterait contre la colère de Dieu ?

Ces seules réflexions suffisent, croyons-nous, pour prouver que le récit de Josèphe, doit être regardé comme une de ces traditions populaires dont fourmille l'histoire des premiers peuples. Aussi Bossuet n'a-t-il pas daigné en faire mention dans son Discours sur l'histoire universelle ; s'appuyant sur la version de la Genèse, l'illustre écrivain ne voit autre chose dans la tour de Babel, qu'un monument de l'orgueil et de la faiblesse des hommes ; monument qui, pour être élevé déjà fort haut, ne l'était cependant pas autant que le désirait la vanité humaine [1].

Au point de vue des études que nous avons entreprises sur la destination réelle des pyramides d'Égypte, il importe de bien apprécier celle de la tour de Babel ; car il existe, selon nous, entre celle-ci et les constructions pharaoniques, une analogie frappante, un rapprochement intime. L'achèvement de la première pyramide n'a été, sans doute, que la solution hardie du problème demeuré sans résultat dans les plaines de Sennaar. La seule différence qui caractérise le monument du peuple de Nemrod et ceux des rois égyptiens, c'est que le premier, véritable monument national, fût entrepris pour rendre célèbre dans la postérité, tout un peuple, tandis que ceux d'Egypte, élevés par un despotisme égoïste, ne devaient transmettre aux siècles à venir, que les noms des seuls princes qui les construisirent.

Quelle est donc la pensée qui a fait surgir les pyramides ? Est-ce une pensée politique, religieuse, scientifique ? Une pensée d'orgueil et de vanité, ou bien de haute intelligence et d'utilité publique.

[1] Disc. sur l'Hist. Univ. 2me époque.

Ces masses gigantesques, indestructibles, ont-elles servi, comme on l'a prétendu tour à tour, de tombeaux, de greniers publics, de phares, d'observatoires, d'obstacles opposés aux envahissements du désert, ou bien, n'ont-elles été, comme le croyait Pline,[1] qu'une folle et vaine ostentation des rois ?

Depuis 4,000 ans, ce bizarre et profond mystère a préoccupé chaque siècle, et depuis 4,000 ans, il déjoue l'ardente curiosité et les efforts constants des hommes, avec une opiniâtreté égale à la résistance majestueuse que les pyramides opposent à la faux du Temps.

Vainement une foule d'historiens, de philosophes, de voyageurs, d'archéologues, se sont-ils flattés d'avoir trouvé le mot de cette grande énigme ; le sphinx de Giseh semble la reproduire à chaque génération nouvelle, comme pour humilier l'homme dans sa présomption, en lui fesant sentir combien sont étroites les bornes de cette intelligence dont parfois il se montre si fier.

Nous ne nous arrêterons pas à examiner séparément les diverses hypothèses qui tendent à découvrir dans les pyramides des monuments utiles ; nous espérons les réfuter toutes à la fois, en principe, du moins, tout en ne nous occupant en particulier, que de celle de M. de Persigny. — D'après cet auteur, les pyramides auraient été bâties pour empêcher les irruptions sablonneuses du désert [2]. Cette opinion à la fois neuve et ingénieuse, M. de

[1] Regum pecuniæ otiosa ac stulta ostentatio.

[2] Voici quelques lignes tirées du livre de M. de Persigny, et qui pourront donner au lecteur une idée du système de cet écrivain :

«...... Le problème à résoudre était, sans doute, d'arrêter les sables entraînés par les vents du désert, sans les mettre à l'abri des vents opposés qui doivent les renvoyer au désert. Or, comment satisfaire aux conditions du problème ? A la place de murailles, de digues, d'obstacles continus, il fallait peut-être supposer des corps isolés, d'une forme particulière et disposés suivant certaines données expérimentales ; et c'est ainsi que je fus conduit à soupçonner la destination des pyramides. » Page VII.

« Ces masses prodigieuses cachaient un grand problème de mécanique ; c'étaient d'immenses surfaces présentées aux vents du désert ; elles avaient pour objet d'opposer au fluide atmosphérique une résistance égale à l'excès de vitesse

Persigny la soutient avec une sagacité, une érudition et une éloquence qui rendent bien légitime le succès que son livre obtient dans le monde savant. Mais quelque sincère que soit notre admiration pour le talent éminent dont l'écrivain français fait preuve nous croyons que son système, combattu qu'il est par l'histoire, n'offre pas plus de probalité que tous ceux qui ont été présentés avant lui.

Nous pensons, nous, que les pyramides n'ont jamais eu une destination d'utilité publique quelconque, et que les Pharaons qui les ont fait élever, n'ont été guidés par aucun autre désir que celui d'éterniser leurs noms et le souvenir de leurs règnes. — Cette croyance, nous osons même dire cette conviction, nous la fondons à la fois sur des témoignages historiques nombreux, et sur les raisonnements simples et logiques auxquels ces témoignages servent de base.

Un fait digne d'être remarqué, et qui explique, selon nous, l'origine de cette foule de conjectures contradictoires, émises sur la destination primitive des pyramides, c'est que, au lieu de suivre avec confiance les voies que l'histoire nous indique elle-même, et qui sont moins obscures peut-être, qu'on ne le croit en général, la plupart des savants se sont volontairement aventurés loin d'elles, dans l'intention d'en tracer de nouvelles, se proposant, bien moins d'arriver un jour au terme fixé, que la satisfaction, si flatteuse pour l'amour-propre, de pouvoir s'écrier comme Christophe Colomb : j'ai ouvert un chemin nouveau! — Si ces écrivains s'étaient bornés à examiner avec attention les faits que nous allons rapporter de l'histoire des Pharaons et du peuple égyptiens, il y a longtemps que le sentiment que nous défendons aujourd'hui, serait regardé,

capable d'entraîner les sables, et devaient être enfin considérées comme de grandes machines aérostatiques, de puissants agents modificateur des causes météorologiques du fléau. » Page XIII.

Nous laissons à d'autres la tâche d'examiner le côté scientifique du système de M. de Persigny; pour nous, nous ne le considérons que dans ses rapports avec l'histoire.

sans aucune contestation, comme le seul admissible. Voici, en effet, trois ou quatre réflexions bien simples, qu'ils se seraient faites à eux-mêmes, et dont la justesse les aurait déterminés à renoncer à leurs doctes utopies.

1° Si les pyramides avaient été bâties dans une intention d'utilité publique, Chéops et Chéphrem auraient-ils eu besoin de recourir aux traitements les plus tyranniques, pour forcer le peuple à exécuter ces travaux, dont le peuple lui-même devait, tout le premier, retirer les plus précieux avantages? — Non, sans doute ; car nous ne voyons pas que ceux des Pharaons, tels que Méris et Sésostris, qui ont enrichi l'Égypte d'ouvrages véritablement utiles, se soient servis du fouet et du bâton pour se faire obéir. Il ne faut pas de verges de fer pour exciter et soutenir l'ardeur d'une nation qui travaille pour son propre compte. — Voyez, chez les Romains, les aqueducs et les cirques ; au moyen âge, ces vastes cathédrales et ces digues puissantes opposées au courroux de l'Océan : tous ces travaux n'exigeaient pas moins de temps, et n'offraient pas moins de difficultés à vaincre que les pyramides, et cependant ils ont été commencés et terminés, sans que l'on ait usé de la moindre violence à l'égard des ouvriers.

2° Si les pyramides avaient été construites dans un but d'intérêt national, et surtout, si elles rendaient au pays l'immense service de le protéger contre les envahissements du désert, il est certain que les Egyptiens ont dû avoir connaissance de cette importante destination. — Par quelle fatalité inexplicable en auraient-ils perdu le souvenir, au bout de quelques siècles, alors que l'action de résistance opposée aux sables par ces monuments, se reproduisait chaque jour à leurs yeux ? Par quel hasard étrange s'est-il donc fait que toute une génération, sans exception d'un seul homme, soit devenue tout-à-coup aveugle au point de ne pouvoir plus se rendre raison d'un effet aussi facile à comprendre ?

Dire que le peuple égyptien a pu en venir un jour à ne plus reconnaître la grande utilité des pyramides, — utilité que M. de Persigny déclare avoir été *permanente*, — c'est comme si l'on voulait

soutenir qu'il aurait pu se faire que l'on ignorât aujourd'hui le but primitif des digues. La protection que celles-ci accordent aux pays riverains de la mer et des fleuves, est absolument semblable à celle que, selon M. de Persigny, les Egyptiens, toujours menacés par le désert, trouvaient dans leur pyramides.

3° Si le savant archéologue français a raison, comment expliquer alors le mystère profond, qui, du premier jour, a enveloppé ces constructions, tandis que pas un seul des nombreux travaux que d'autres Pharaons ont fait exécuter pour l'amélioration et la prospérité du royaume, n'a jamais soulevé le moindre doute? Les Egyptiens savaient exactement pour quels motifs les deux monarques, que nous avons cités déjà, avaient ordonné de creuser, le premier, le lac qui porte son nom, le second, le nombre considérable de canaux qui sillonnaient le pays. Bien des siècles après que ces ouvrages avaient été faits, les prêtres en expliquèrent l'origine, de la manière la plus précise, à l'historien Hérodote.— C'est que l'utilité de ce lac et de ces canaux étant réellement permanente, il était impossible qu'on la méconnût jamais.

4° Enfin, si ces pyramides avaient pour destination de sauver le pays d'une ruine inévitable, pourquoi, au lieu de bénir la mémoire de Chéops et de son frère Chéphrem, le peuple se vengea-t-il sur elle, en refusant d'appeler des noms de ces princes, les deux pyramides qu'ils avaient fait élever?

Mais, dira-t-on peut-être, s'il est vrai que les pyramides n'ont été construites que pour immortaliser le souvenir des règnes de quelques rois qui préféraient une gloire égoïste et stérile au bien-être de leurs sujets, comment se fait-il que la nation n'ait pas été instruite du but que ces princes se proposaient dans leur orgueilleuse ambition?

Nous répondrons plus loin à cette question : nous ferons seulement remarquer ici en passant, que le peuple égyptien était entre les mains de ses monarques, ce qu'étaient entre celles de Sésostris, d'Alexandre, de César, d'Attila, les armées innombrables que ces conquérants traînaient à leur suite, c'est-à-dire,

l'instrument passif d'une puissance suprême, laquelle pour agir avec plus de liberté et d'énergie, s'entourait de mystère, et cachait à la multitude obéissante, le mobile secret et réel de ses desseins.

M. de Persigny n'admet pas que les rois d'Égypte aient possédé ce pouvoir absolu que nous leur reconnaissons. « Nous savons, dit-il, que dès la plus haute antiquité, un corps de prêtres était le dépositaire tout à la fois des mystères de la religion, des raisons de la politique et des secrets de la science. Mais de si hautes attributions entre les mains d'une assemblée recrutée dans les mêmes familles, et par conséquent indépendante de sa nature, sont inconciliables avec l'idée du despotisme royal. Tout semble prouver que la véritable puissance sociale émanait, au contraire, de ce corps extraordinaire ; que la royauté en était la déléguée, la représentation extérieure, la force exécutive. »

Nous verrons tout-à-l'heure que l'organisation constitutive attribuée par M. de Persigny au gouvernement égyptien, n'est pas admissible, réfutée qu'elle est par des faits historiques irrécusables. — Mais en admettant même, pour un moment, les opinions de cet écrivain, nous y trouvons un nouvel argument en faveur de notre hypothèse.

En effet, si Chéops, en concevant le projet de sa pyramide, n'avait eu en vue que le bien-être de ses états, pourquoi a-t-il cru, avant de faire commencer sa pyramide, devoir se débarrasser d'abord de ce puissant conseil d'état dont parle M. de Persigny ? Quelle opposition avait-il à redouter de la part de ces prêtres, dépositaires habituels des raisons de la politique ? Ceux-ci ne devaient-ils pas être les premiers à applaudir à l'inspiration heureuse du roi, de même que, sans aucun doute, leurs prédécesseurs avaient applaudi autrefois, aux plans si sages, si éminemment utiles, de Ménès, de Méris et de Sésostris ? Pour quels motifs auraient-ils voulu contrarier une entreprise à laquelle se rattachait le salut de l'Egypte ? Loin de la blâmer et de la rejeter, ils se seraient bien plutôt servis de toute leur influence

pour seconder les vues du prince, en engageant le peuple à entreprendre avec joie et ardeur, ces pénibles, mais indispensables travaux. — Et cependant, Chéops abolit la caste sacerdotale, et se priva ainsi, volontairement, par ce coup d'état despotique, du secours puissant qu'elle lui aurait accordé, on n'en peut douter, avec un empressement égal à l'inappréciable utilité que l'exécution du projet de ce prince devait procurer à la nation entière. — Si l'on admet le sentiment de M. de Persigny, la conduite de Chéops, n'a plus de sens. Or, nous verrons plus loin que le coup-d'état qu'il osa tenter, et qui lui réussit, était, au contraire, le résultat d'une combinaison aussi habilement calculée, qu'audacieusement exécutée.

Cette conduite de Chéops suffirait, à elle seule, à défaut d'autres témoignages historiques, pour prouver que c'est au despotisme seul, à un despotisme prudemment mystérieux et muet, que les pyramides doivent leur origine.

Toujours dominé par l'idée de la grande autorité dont il croit que les prêtres étaient revêtus, M. de Persigny ne veut pas que des Pharaons aient abusé de leur pouvoir.

« On ne voit point, dit-il [1], dans la longue série des rois d'Egypte, de ces monstres odieux qu'enfante parfois la puissance absolue. » — Eh ! de quel nom faut-il donc désigner Chéops et Chéphren, ces *oppresseurs des hommes*, comme Hérodote les fait appeler par le fils même du premier de ces deux frères, Mycerinus? Quand nous nous occuperons en particulier de ces princes, nous verrons que ce n'est nullement leur faire injure que de les placer à côté de Néron, de Tibère et de tous ces autres tyrans qui souillèrent le trône impérial romain.

« On ne peut donc nier, continue notre auteur [2], que l'autorité royale n'ait été du moins singulièrement limitée. Or, avec une pareille organisation politique, comment supposer que le seul

[1] Page 94.
[2] Ibidem.

intérêt d'un fol orgueil ait pu imposer de si grands sacrifices à un pays constamment en lutte avec une nature ingrate, où le travail des peuples était si précieux ? Se peut-il que la caste sacerdotale ait autorisé un pareil gaspillage des forces de l'homme, et se soit prêtée à une folie étrangère, si non opposée, à tous les grands intérêts religieux et matériels de la nation ? »

Non, sans doute, nous en sommes convaincu aussi bien que M. de Persigny. — S'il en avait eu le pouvoir, le corps des prêtres eût certainement empêché ces folies royales, ces fastueux et inutiles édifices dont chaque pierre était arrosée de la sueur et des larmes de milliers de malheureux. Mais ce pouvoir, le corps sacerdotal ne l'eut jamais. Sous Chéops et son digne successeur, ce corps avait cessé d'exister. Ces princes l'avaient dépouillé, non-seulement de son influence dans les affaires politiques, mais encore de celle, réellement considérable, qu'il avait toujours exercée sur la multitude superstitieuse ; durant un siècle entier, les deux frères tinrent les temples des dieux fermés dans tout le royaume. Chassée du palais, persécutée, condamnée au silence le plus absolu, comment cette malheureuse caste aurait-elle pu opposer la moindre résistance à la volonté royale, désormais devenue toute puissante ?

La manière dont Chéops et Chéphrem traitèrent les prêtres, prouve donc d'abord que l'autorité politique de ceux-ci n'était pas aussi grande, et, par conséquent, celle des Pharaons aussi limitée que le prétend M. de Persigny : elle prouve ensuite, que Chéops aima mieux encore, en abolissant la caste sacerdotale, s'exposer aux chances d'une révolte parmi ses sujets, que de souffrir que cette caste eût connaissance de ses intentions. Il était persuadé qu'elle ne pouvait que condamner son projet, qu'elle en instruirait immédiatement le peuple, et qu'en même temps elle l'exciterait à refuser énergiquement de se laisser accabler, pendant un quart de siècle, de misère et de fatigue, pour satisfaire un caprice royal.

Voici donc dans quelle position ce prince se plaça : en conservant la caste sacerdotale, celle-ci devait inévitablement parvenir

un jour à pénétrer le secret du monarque, et dès ce moment, une insurrection était certaine ; insurrection d'autant plus terrible qu'elle serait soutenue par les ministres des dieux eux-mêmes. Tandis que, en prescrivant cette caste, en en dispersant les membres, et en fermant tous les temples, une révolte était encore bien possible, sans doute, mais elle ne pouvait être ni aussi longue, ni aussi redoutable que celle dont nous venons de parler, privé que serait le peuple de ses prêtres, auxquels, dans son fanatisme, il était accoutumé à vouer une confiance et une soumission sans bornes.

De ces deux éventualités, Chéops préféra la seconde.

Nous savons que les rois qui érigèrent dans la suite des pyramides, ne furent par tous des Chéops et des Chéphrens : il y en eut, au contraire, de très-estimables dans le nombre, qui protégèrent la religion et permirent aux prêtres de jouir, si non de toute l'autorité qu'ils avaient possédée autrefois, dumoins d'une partie de leurs anciennes prérogatives. Si ces derniers n'ont pas tenté, sous ces bons princes, de s'opposer à ces frivoles et ruineuses constructions, il n'y a rien là qui doive nous étonner ; la crainte les rendait timides. Après ce qu'ils avaient souffert sous les deux frères, ils se seront, sans doute, bien gardés de vouloir lutter contre la puissance royale, laquelle, nous le répétons, était devenue absolue : toute tentative de résistance de leur part pouvait avoir le terrible résultat de les rendre victimes d'une nouvelle proscription.

La condition que les successeurs de Chéops et de Chéprem imposèrent à la caste sacerdotale, est absolument la même, croyons-nous, que celle à laquelle les empereurs romains avaient réduit le sénat, c'est-à-dire, que cette caste ne formait plus qu'une espèce de pouvoir politique tout simplement titulaire, que le despotisme ne maintenait, que pour trouver dans l'assentiment servile et convenu de ce simulacre de conseil, une sanction légale à ses volontés arbitraires. Plus d'un sénateur romain, plus d'un prêtre égyptien ont gémi, sans aucun doute, en songeant au rôle

humiliant auquel ils se voyaient assujettis ; mais, n'existant qu'au prix d'une aveugle docilité, ils prenaient bien garde que leurs gémissements n'eussent point un indiscret écho dans le palais de leurs maîtres.

Les raisonnements que nous venons de faire, ne permettent déjà plus, croyons-nous, d'admettre qu'un motif d'utilité publique, quelqu'il soit, ait donné lieu à la construction des pyramides. Nous allons maintenant rapporter des témoignages historiques, qui fourniront un nouvel appui à notre assertion. Nous l'avons dit déjà, c'est sur des données positives, et non sur des suppositions gratuites que nous basons notre sentiment. Ces données, nous les puiserons dans Hérodote, « la plus haute autorité qu'on puisse citer et par conséquent la plus importante, » comme s'exprime M. de Persigny [1].

On sait que ce célèbre historien parcourut l'Égypte quatre siècles avant notre ère, « interrogeant les vieillards et les sages, visitant les monuments, recueillant les traditions sacrées et profanes, étudiant les religions, les lois et les mœurs [2]. » Lui-même nous apprend qu'il eut des entretiens avec les différents colléges de prêtres, et qu'il en obtint tous les renseignements qui pouvaient l'aider à remplir avec succès la tâche si difficile qu'il s'était imposée. — Or les prêtres ne lui apprirent rien sur la destination des pyramides. N'est-il pas probable que si ceux du temps de Chéops, de Chéphrem et des autres Pharaons qui bâtirent des pyramides, avaient eu connaissance de cette destination, quelle qu'elle pût être d'ailleurs, cette connaissance se serait perpétuée par une tradition fidèle, dans leur caste, jusqu'à l'époque d'Hérodote ? On n'en saurait douter, car ils avaient conservé, avec la plus grande exactitude, les raisons qui avaient déterminé Méris et Sésostris à faire exécuter les travaux qui illustraient leurs noms, bien que ces travaux fussent antérieurs de plusieurs siècles aux pyramides.

[1] Page 64.

[2] Traduct. d'Hérodote, par E. A. Bétant ; introduction.

Nous devons reproduire ici une assertion avancée par M. de Persigny, et qui ne nous paraît pas mieux fondée que celle qu'il émet sur la puissance des prêtres.

« La caste sacerdotale, dit-il, usurpa pour elle seule le flambeau de l'esprit humain ; elle ne dota les peuples que des effets sensibles et matériels de la science ; elle leur en déroba les causes [1]. »

Nous demanderons d'abord pourquoi les prêtres se seraient refusés à satisfaire la légitime curiosité d'Hérodote au sujet de la destination des pyramides, alors qu'ils ne lui cachèrent aucun détail sur celle du lac et des canaux des deux princes que nous venons de nommer ? Telle fut même leur complaisance envers leur hôte, qu'ils l'initièrent aux mystères de la religion du pays. Il est vrai qu'Hérodote ne rapporte pas dans son ouvrage, ce qu'il avait appris dans les assemblées secrètes où il fut admis ; un serment le forçait probablement au silence. Mais, en revanche, il s'exprime avec une entière liberté sur tout ce qu'on lui avait communiqué concernant la législation, les mœurs, les usages, les institutions et les monuments de la nation. Pourquoi donc ce mystère à l'égard des seules pyramides ? — La raison en est facile à donner, c'est que les prêtres eux-mêmes ignoraient le mot de l'énigme.

« La caste sacerdotable ne dota les peuples que des effets sensibles de la science. » — Que dans quelques circonstances, elle ait suivi cette politique mystérieuse, afin d'exploiter son savoir au profit de son ambition et de son autorité, c'est ce que nous admettons volontiers. Cette politique était celle aussi des augures de la Grèce et de Rome ; c'est celle encore, aujourd'hui, de certains imposteurs indiens qui jouent impunément avec les reptiles les plus vénimeux, en présence d'une foule crédule, que leur prétendue audace pénètre d'admiration et de respect.

Nous concevons très-bien le succès des anciens augures et de

[1] Page 94.

ces modernes charlatans. Dans l'épreuve des serpents, la cause qui produit l'effet visible, est facile, on le sait, à dérober aux regards des spectateurs. Il en était de même dans tous ces prodiges opérés par les prêtres de l'antiquité payenne; quelques petites notions de physique et de chimie donnaient à ces derniers, beau jeu sur des peuples ignorants et superstitieux. Il est fort aisé de tromper les yeux d'une multitude à qui la religion défend de chercher à comprendre les mystères qu'on a intérêt à ne pas lui dévoiler. — Mais un pareil tour d'adresse pouvait-il réussir à l'égard des pyramides ? Nous ne le croirons jamais : écoutons M. de Persigny : « L'Égypte, dit-il, a été de tout temps exposée à un fléau terrible, elle a dû employer pour le combattre toutes les ressources de la civilisation. Cette lutte éternelle du désert forme le trait caractéristique de son existence...... La province de Giseh est la plus gravement menacée par le fléau ; de nombreux débouchés ouvrent passage sur cette province au vaste Océan de sables qui a envahi la valée du *Fleuve-sans-eau*, et forme le Sahel de l'Égypte. Toutes les pyramides sont à l'entrée de ces débouchés. [1] »

Un fait incontestable, nous semble-t-il, c'est que ce terrible fléau était connu du peuple aussi bien qu'il l'était des Pharaons et des prêtres. Or la résistance opposée par les pyramides aux sables du désert, se reproduisant tous les jours, comment était-il possible de cacher, et cela pendant tant de siècles, la destination de ces monuments ? Pour se rendre compte de cette destination, le peuple n'avait qu'à voir. Quelque ingénieuse qu'on veuille supposer l'habileté de la caste sacerdotale, elle devait immanquablement échouer en cette circonstance, l'effet rendant la cause aussi sensible qu'il l'était lui-même ; car nous l'avons dit déjà, la pyramide aurait été au désert, ce que la digue est à l'océan. Et en supposant même, un moment, qu'à force de ruses, les prêtres fussent parvenus à fasciner les yeux des Égyptiens au point de les rendre aveugles en quelque sorte, comment auraient-ils produit le même

[1] Page 115.

effet sur les Perses d'abord, et plus tard, sur les Grecs et sur les Romains?

Venons maintenant aux témoignages remarquables que l'historien Hérodote présente à l'appui de notre système.

Ménès, le premier roi d'Égypte, s'illustra par des travaux d'une très-grande utilité publique. « Il construisit les digues de Memphis. Avant lui le Nil coulait tout entier au pied des montagnes sablonneuses qui confinent à la Lybie. Il fit élever une chaussée environ cent stades au-dessus de Memphis, pour redresser le coude que le fleuve faisait vers le midi. Par ce moyen l'ancien lit fut mis à sec, et le Nil coula à égale distance des deux chaînes de montagnes. Aujourd'hui encore, l'endroit où ce coude du Nil a été barré pour en régulariser le cours, est soigneusement gardé par les Perses [1], qui chaque année renforcent la digue. En effet, si le fleuve voulait rompre et surmonter cette barrière, toute la ville de Memphis courrait risque d'être submergée. [2] »

Ménès régna 2,450 ans avant J.-C. — Il y avait donc 2,000 ans que les digues de Memphis avaient été élevées, lorsqu'Hérodote visita l'Égypte, et cependant, tout est clair et précis dans les renseignements qu'on lui donne sur l'origine de ces digues, dont l'utilité, réellement permanente, était connue de tout le monde. Il en est de même du lac que le roi Méris fit creuser quatre siècles après Ménès, et qui était destiné à recevoir, au moyen d'un canal, le trop plein des eaux du Nil. Six mois les eaux entraient dans ce lac, dit l'historien grec, et six mois elles en sortaient.

On conviendra sans difficulté qu'il eût été impossible que le moindre doute s'élevât jamais sur la destination de ces deux grands ouvrages, puisque leurs effets étaient matériels, visibles, constants. — Mais ceux des pyramides, d'après le système que nous combattons, n'avaient-ils donc pas les mêmes caractères?

Poursuivons. — Sésostris monte sur le trône, et les brillantes

[1] Les Perses dominaient en Égypte lorsqu'Hérodote y fit son voyage.

[2] *Hérod.*, livre II.

conquêtes de ce prince belliqueux procurent à l'Égypte une gloire nouvelle. Sésostris semble n'avoir eu d'autre but que celui d'illustrer son nom, son règne et sa nation par le succès de ses armes : l'historien Justin l'affirme positivement. « Ils songèrent, dit-il, en parlant de ce Pharaon et d'un roi scythe nommé Tanaus, ils songèrent à la gloire de leurs peuples plus qu'à leur propre puissance, et ils se contentaient de vaincre sans chercher à commander [1]. »

Nous verrons plus loin de quelle manière le violent désir d'illustration qui animait l'auteur de la première pyramide, différait de celui de Sésostris; mais quelque grande que fût cette différence, son but était le même.

Partout Sésostris élève des monuments, et se faisant lui-même l'appréciateur impartial du mérite de ses victoires, il veut que ce mérite soit indiqué, sans exagération aucune, dans les inscriptions qu'il fait mettre sur ses statues et ses colonnes. Il dédaigne les succès faciles : ce sont des luttes terribles, des résistances énergiques que demande son courage; il ne désire que la gloire, et celle-là seule qui est le prix d'héroïques efforts, convient à sa noble et généreuse ambition. « Quand il avait eu affaire à des peuples vaillants et fortement attachés à la liberté, dit Hérodote, il élevait dans leur pays des colonnes, avec des inscriptions portant son nom, *celui de sa patrie* et la marque de sa victoire. Mais au contraire, quand il prenait des villes sans peine et sans coup férir, il y élevait des colonnes portant la même inscription, mais il y ajoutait une figure de femme comme un emblème de leur lâcheté. »

L'historien grec mentionne particulièrement deux statues de ce roi, qui existaient encore de son temps en Ionie. Elles représentaient Sésostris tenant de la main droite un dard, et de la gauche un arc. Sur la poitrine, en allant d'une épaule à l'autre, on lisait ces mots en caractères sacrés : « C'est moi qui ai conquis cette contrée par la

[1] *Justin*, liv. 1

force de mes armes. » Le nom et l'origine du roi étaient marqués derrière la statue.

De retour en Egypte, il fit exécuter plusieurs travaux d'utilité publique, parmi lesquels se distinguent surtout les nombreux canaux qu'il fit creuser en faveur des villes de l'intérieur du pays, et situées par conséquent loin du Nil. A peine ce fleuve s'était-il retiré, dit Hérodote, que, faute d'eau potable, ces villes étaient réduites à l'eau fade des puits. « Telle fut, ajoute-t-il la raison pour laquelle Sésostris fit couper de canaux toute l'Égypte. »

Pas le moindre doute, encore une fois, sur l'origine et la destination de ces ouvrages : comment donc les pyramides auraient-elles pu s'entourer d'un impénétrable mystère, elles dont l'utilité, selon M. de Persigny, eût pourtant surpassé infiniment, celle des digues de Memphis, du lac Méris, et des canaux dont nous venons de parler?

Nous avons dit que Chéops voulut à tout prix que la caste sacerdotale ignorât son dessein. Nous trouvons cependant dans Hérodote, un fait qui permet de supposer que quand il s'agissait de travaux qui intéressaient réellement la gloire ou la prospérité du pays, il régnait entre la royauté et le corps des prêtres l'accord le plus parfait. Nous voyons dans l'historien grec que, onze siècles après la mort de Sésostris, les prêtres portaient encore à la mémoire de ce monarque, la vénération la plus profonde.

Ce prince avait fait placer devant le temple de Vulcain deux statues hautes de trente coudées ;l'une le représentait lui-même, l'autre sa femme : près de ces images se voyaient aussi celles de leurs enfants, hautes chacune de vingt coudées. Or, Darius, ayant voulu placer sa statue devant celle du héros égyptien, le prêtre de Vulcain s'y opposa courageusement et dit au roi persan, que ses exploits n'étaient point comparables à ceux de Sésostris, et qu'ainsi, il n'était pas juste qu'il élevât un monument en face de celui de ce Pharaon.

J'usqu'à Rapsinite, deuxième successeur de Sésostris, l'Égypte avait été bien gouvernée et prospéra grandement; mais après sa

mort, le sceptre royal tomba, pour le malheur de la nation, aux mains de Chéops. Ce prince se souilla de toutes sortes de crimes, ferma tous les temples et interdit les sacrifices ; coup-d'état terrible qui prouve bien, nous semble-t-il, que le pouvoir du trône n'était pas assujetti à celui du corps sacerdotal, comme le croit M. de Persigny. —Que l'autorité de ce corps ait été grande; qu'il ait eu voix consultative dans le conseil du roi; qu'il ait pris une grande part à la législation et à l'administration du pays, tout cela est très-probable ; mais si sa puissance était telle que la suppose l'écrivain français, si le pouvoir royal n'était que *la déléguée, la représentation extérieure du pouvoir sacerdotal*, comment se rendre compte alors de l'audacieuse révolution que Chéops réussit à opérer dès le début de son règne? Nous avons dit plus haut quel était le but de ce tyran en agissant ainsi. Qu'on nous permette de reproduire encore ici quelques réflexions que nous avons faites déjà, mais qu'il nous paraît important de bien apprécier.

Chéops avait conçu l'idée d'élever un monument qui transmît son nom et le souvenir de son règne, à la postérité la plus reculée. c'était un de ces hommes chez qui le désir d'arracher leur mémoire à l'oubli, est une véritable passion frénétique L'histoire nous offre de nombreux exemples de cette espèce de manie : nous nous bornerons à citer Erostrate, Néron et Caligula. Inutile de parler du premier que tout le monde connaît. Quant aux deux empereurs romains, bien qu'ils dûssent être convaincus que leurs actions attacheraient à leurs noms maudits, un souvenir impérissable, ils n'étaient toutefois nullement rassurés à cet égard. Le désir qu'avait Néron de laisser son nom à la prospérité, était grand, mais trop téméraire et indiscret, dit Suétone [1]. Il ôta à beaucoup de choses et à plusieurs lieux, leur nom ordinaire, et voulut qu'on leur donnât le sien : c'est ainsi que le mois d'avril fut appelé par lui, Néronien, et Rome, Néropolis.— Caligula poussa bien plus loin encore cette fureur de s'immortaliser. Il se plaignait souvent,

[1] Vita Neronis.

ouvertement et devant tous, de la condition de son temps, et de ce que la République n'était affligée d'aucun grand désastre. Le règne d'Auguste, disait ce monstre, avait été illustré par la défaite de Varus, celui de Tibère par la catastrophe de l'amphithéâtre de Fidènes, tandis qu'un succès constamment heureux n'apportait au sien que l'oubli. Aussi l'entendait-on souhaiter sans cesse que l'empire fût frappé de calamités horribles, telles qu'une défaite de l'armée romaine, la famine, la peste, des incendies. [1]

Les exemples d'Erostrate, de Caligula et de Néron prouvent que l'intention que nous attribuons à Chéops, n'a rien de contraire à la vraisemblance. — La différence du caractère des deux empereurs et du Pharaon égyptien devait naturellement les porter à se servir de moyens différents pour arriver au même but. Néron paya de sa personne; pour gagner des couronnes, il déploya une activité extraordinaire, se faisant tour-à-tour, conducteur de chars, athlète, histrion, chanteur, poëte; tandis que Caligula, ambitieux, mais indolent et lâche, attendait d'une affreuse fatalité ce qu'il n'avait pas le courage d'acquérir par de constants efforts. Chéops se distingua de ces deux empereurs par l'audace qu'il montra dans l'accomplissement de ses désirs. Quand Néron et Caligula montèrent sur le trône, le peuple romain s'était fait, depuis longtemps, une habitude de l'esclavage; tout ployait sous la volonté impériale; Chéops au contraire, pour réaliser son dessein, dut risquer sa couronne et même sa vie, en bravant à la fois, le pouvoir sacerdotal et la résistance possible de son peuple·

Quelque téméraire qu'il pût être, le grand coup-d'état qu'il osa frapper, était indispensable; s'il ne réussissait pas, Chéops il est vrai, était perdu; mais si, en revanche, sa tentative était couronnée de succès, sa pyramide s'élevait sans difficulté. Nous le répétons, sachant d'avance que les prêtres désapprouveraient son projet, Chéops comprit la nécessité qu'il y avait pour lui de se débarrasser d'une opposition d'autant plus dangereuse qu'elle

[1] Vita Caligulæ.

trouverait un appui certain dans tout le pays. La ligne de politique suivie par Chéops est très-simple : il avait devant lui les prêtres et la nation, se prêtant un soutien mutuel : il fallait donc séparer ces deux forces, et les attaquer l'une après l'autre. Avec la première, il n'y avait pas de transaction possible ; il fallait qu'elle fût brisée, si non, de sa main victorieuse, elle brisait la couronne du Pharaon : c'était une lutte à mort entre l'autel et le trône ; lutte engagée avec une témérité extrême, sans doute, mais indispensable ; de son succès, qu'on nous pardonne de le répéter encore, dépendait celui du projet de Chéops. En effet, une fois les prêtres chassés, que pouvait encore le peuple abandonné qu'il serait à lui-même, sans défenseurs, placé seul à seul avec un despotisme qu'un premier triomphe rendait tout puissant ? Ce n'était plus qu'un faible et timide troupeau, livré à la merci du tyran. Aussi, à peine Chéops eût-il détruit la caste sacerdotale, que, sûr désormais de la solidité de son absolutisme, il décréta la construction de sa pyramide, ordonnant que la nation entière se transformât, s'il nous est permis de nous exprimer ainsi, en une vaste machine qu'il ferait mouvoir selon son bon plaisir.

Qui furent les architectes de cette première pyramide et de celles qu'on bâtit dans la suite ? On n'en sait rien ; les historiens anciens n'en citent pas un seul. Les Pharaons ne voulurent pas qu'un autre nom que le leur, se rattachât à ces monuments, destinés à les immortaliser, eux seuls. Chéops, dit Hérodote, ordonna que tous les Égyptiens travaillassent *pour lui.*

Pourquoi, demandera-t-on peut-être, pourquoi ce prince préféra-t-il donc une pyramide à tout autre ouvrage ? Cette préférence est facile à expliquer, croyons-nous. — Dépourvu de talents militaires, sans affection pour ses sujets, sans vénération pour les dieux, il dédaigna de marcher sur les traces de ses prédécesseurs, et d'illustrer son règne par des conquêtes, des obélisques des propylées, des statues, ou par des travaux d'utilité publique.

Ces monuments et ces travaux n'allaient pas à la mesure de son ambitieuse pensée. Il voulait un monument qui résistât aux flammes,

à la main de l'homme et à la faux du temps ; un monument indestructible, éternel, en un mot. — Et puis, une petite fraction du peuple seulement, avait été employée à l'exécution des ouvrages des autres Pharaons : ce n'était pas assez pour Chéops ; il fallait que la nation entière travaillât au monument qu'il consacrait à la postérité. Aux yeux de ce roi les obélisques et les statues n'étaient pour ainsi dire que de simples pages historiques ; il voulait pour lui un monument qui représentât toute une histoire. Pour se faire une idée de cette prétention de Chéops, qu'on se rappelle les paroles que prononça Napoléon après ses premières et magnifiques victoires : [1] « Oui, disait-il, j'ai conquis en moins de deux ans le Caire, Milan, Paris ; eh bien, si je mourais demain je n'aurais pas une demi-page dans une histoire universelle. »

Puisque nous venons de parler des obélisques, nous ferons remarquer que l'on n'a jamais élevé le moindre doute sur leur destination. Jamais on n'a songé à leur attribuer un but d'utilité ; on les a toujours regardés comme des colonnes commémoratives destinées, comme l'assure Ammien Marcellin, à perpétuer les souvenirs glorieux de la vie et des conquêtes des premiers rois d'Égypte. — Qui ne voit tout d'abord le rapprochement intime qui existe, au point de vue du but de leur construction, entre ces monolithes et les pyramides ? La matière des premiers était bien indestructible, si l'on veut ; mais plus d'une cause pouvait à chaque instant les renverser, les briser, et plonger ainsi dans l'oubli, les faits qu'ils avaient été chargés de transmettre aux générations futures. Un monument aussi périssable, nous le répétons, ne pouvait convenir à un Chéops ; il adopta donc l'idée primitive de l'obélisque, mais en lui donnant l'extension la plus gigantesque possible.

Après Chéops la couronne passa au front de son frère Chéphrem. Celui-ci continua la tyrannie de son prédécesseur, et décréta aussi la construction d'une pyramide, qui fut placée près

[1] *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers, tom. I.

de celle de son frère. Sous son règne tout alla mal encore en Egypte; Chéops avait gouverné pendant 50 ans ; Chephrem porta le sceptre pendant 56 autres; de sorte que, durant plus d'un siècle, les temples furent fermés, les prêtres dépouillés de toute autorité, et le peuple réduit à une telle servitude, qu'il n'osa pas une seule fois tenter de secouer le joug sous lequel il succombait, épuisé de souffrance et de fatigue.

C'est à tort donc que M. de Persigny assure que l'on ne trouve point parmi les rois d'Egypte de ces *monstres odieux qu'enfante parfois la puissance absolue :* quel autre nom, nous le demandons de nouveau, méritent-ils ces deux abominables frères ? Ne doivent-ils pas nous inspirer tout autant, si non plus d'horreur encore, que ces empereurs romains qui livrèrent les premiers Chrétiens au glaive des bourreaux et aux bêtes du cirque? Ces derniers persécutaient un culte qu'ils ne connaissaient pas et qui menaçait de détruire celui des dieux que Rome avait toujours vénérés ; tandis que Chéops et Chéphrem abolirent la religion de l'état, celle du peuple tout entier, et l'on sait combien était grand l'attachement de ce peuple à ses croyances.

Nous ne comprenons pas comment on ait pu supposer à des princes semblables, une intention d'utilité publique dans la construction de leurs pyramides.

Après leur mort il se passa un fait dont nous avons parlé déjà, mais que nous reproduisons encore ici, parce qu'il mérite d'être remarqué d'une manière spéciale. « Par haine pour ces deux rois, dit Hérodote , les Egyptiens ne voulaient pas prononcer leurs noms, et donnèrent aux pyramides qu'ils avaient fait élever, celui du berger Philitis qui, en ce temps-là, paissait ses troupeaux dans cette contrée. »

La conduite des malheureux Égyptiens , on le voit, fut la même que celle tenue plus tard par les habitants d'Ephèse à l'égard d'Erostrate, lorsque ce misérable eut incendié le temple de Diane, dans le stupide espoir de s'immortaliser Il est probable que, malgré le mystère dont les deux Pharaons s'étaient entourés, le

peuple avait fini par entrevoir leur pensée, et que, pour se venger des maux qu'il avait endurés, il leur refusa l'accomplissement de leurs espérances. C'est comme s'il se fut écrié : Chéops et Chéphrem, pour éterniser vos noms vous avez, pendant tout un siècle, écrasé vos sujets sous le poids de votre impiété et de votre tyrannie : mais il ne se réalisera point ce funeste orgueil qui nous a coûté tant de sueurs et de larmes ; nous condamnons vos noms odieux à un oubli éternel.

L'interprétation que nous faisons de la manière d'agir des Égyptiens en cette circonstance, doit paraître d'autant plus rationnelle, d'autant plus frappante, qu'il existait, on le sait, chez eux une loi en vertu de laquelle tout homme, le roi aussi bien que le simple particulier, était jugé après sa mort, et que de ce jugement solennel dépendait le sort du cadavre. Si l'accusateur prouvait que la conduite du mort avait été mauvaise, il était enterré sans honneur, et l'on condamnait sa mémoire. — Il est hors de doute que si le peuple avait joui de sa liberté d'action, il eût condamné la mémoire des deux frères ; mais à défaut de cette liberté-là, il lui en restait du moins une autre, celle de la parole, et il en fit usage, comme le fait tout peuple que la tyrannie accable. Quelque grande que fût la terreur répandue au milieu de nos pères du 16e siècle, par le duc d'Albe, elle ne les empêcha pas de flétrir du nom de *tribunal de sang* le fameux *conseil des troubles*, que le délégué de Philippe II venait d'instituer.

A Chéphrem succéda Mycerinus, fils de Chéops. Prince pieux, doux envers ses sujets et sage dans sa conduite, il fit cesser enfin les malheurs du pays, rouvrit les temples et permit au peuple de retourner à ses affaires et d'offrir des sacrifices. — C'est de tous leurs rois, celui dont les Égyptiens faisaient le plus grand éloge. A l'exemple de son père et de son oncle, Mycerinus construisit à son tour une pyramide, laquelle, bien que beaucoup moins grande que celle de Chéops, coûta encore d'innombrables

[1] Liv. 2.

milliers de talents. D'après ce que rapporte Hérodote, il paraîtrait que le peuple, nonobstant la grande vénération qu'il avait pour la mémoire de ce prince, ait pourtant refusé d'attacher son nom à sa pyramide. On voit, en effet, que, plus tard, les Grecs donnèrent à ce monnment le nom de la courtisane Rhodope, qui avait vécu sous le règne d'Amasis ; anachronisme grossier que les Grecs n'auraient, certes, jamais commis, si les Égyptiens n'avaient pas volontairement laissé tomber le nom de Mycerinus, comme constructeur de cette pyramide.

Et maintenant, si un motif honorable d'utilité publique avait guidé Mycerinus, pourquoi cet excellent monarque en aurait-il fait un mystère à son peuple qu'il venait de combler de bienfaits? Pourquoi encore augmenta-t-il considérablement, et sans nécessité aucune, les dépenses, si énormes déjà, qu'entraînait la construction d'une pyramide, en bâtissant la sienne, jusqu'à la moitié, en marbre d'Ethiopie [1] ? Sans doute qu'il ne chercha, par cet étalage d'un luxe nouveau, qu'à donner à son monument un mérite particulier qui le distinguât de ceux de ses prédécesseurs. La pyramide était moins grande que celles de Chéops et de Chéphrem; il fallait compenser cette infériorité par une autre qualité : ce qui indique bien que, comme son père et son oncle, Mycérinus ne céda qu'à un sentiment d'ostentation, qu'au désir d'immortaliser son nom.

Nous trouvons une preuve extrêmement remarquable, à l'appui de cette conjecture, dans l'étrange mode de construction qu'imagina Asychis, successeur du Pharaon dont nous venons de parler. Asychis était également un prince pieux et digne de toute l'estime de son peuple. Il bâtit à Vulcain des propylées de beaucoup supérieurs à tous les autres en beauté et en grandeur. Cependant

[1] Hérodote. liv. 2. Cette particularité a été vérifiée en 1837 par le colonel Howard « Vyse. La troisième (pyramide) dite *pyramide de Mycérinus*, moindre en dimension que celles de Chéops et de Chéphrem, est beaucoup plus richement construite. L'extérieur en était recouvert autrefois de granit rose de Syène, dont on distingue encore les débris au pied de l'édifice. » *Mag. Pitt.* Nov. 1843, p. 349.

il ne jugea pas ces ouvrages assez importants pour assurer une existence éternelle à son nom. Voulant, lui aussi, surpasser ses prédécesseurs, il laissa pour monument une pyramide faite de briques, avec l'inscription suivante gravée sur une plaque de marbre : « Ne me méprise pas en me comparant aux pyramides de pierre ; car je l'emporte sur elles autant que Jupiter sur les autres dieux. Avec une perche on a frappé le fond d'un lac, et la vase qui s'est attachée à la perche, on l'a recueillie pour former des briques, et l'on m'a faite de cette façon [2]. »

Certes, nous sommes les premiers à traiter de fable ce procédé par trop extraordinaire ; mais ce qu'il y a de positif, ce qu'il importe de remarquer, c'est que, dans la construction de cette pyramide, Asychis voulut qu'on employât seulement des briques faites de terre cuite, au lieu de ces énormes blocs de granit dont on s'était servi pour élever les autres pyramides. Pourquoi ce prince recourut-il à ce moyen d'exécution tout-à-fait nouveau? Le passage d'Hérodote, que nous venons de rapporter, nous fait très-bien connaître ses intentions. *Asychis voulait surpasser ses prédécesseurs.... Il laissa pour monument une pyramide de briques..... Ne me méprise pas en me comparant aux pyramides de pierre*, etc..... Toutes ces expressions attestent suffisamment qu'il ne s'git ici que d'un ouvrage d'ostentation, auquel ne se rattachait aucune idée d'utilité publique. — Asychis n'était pas seulement un prince pieux comme on le voit par les propylées dont nous avons fait mention, c'était encore un sage législateur, ainsi que le témoigne son admirable loi sur les emprunts et les débiteurs. Peut-on supposer qu'un monarque aussi éclairé se soit plu, pour satisfaire un caprice de frivole vanité, à rendre plus long et plus difficile un travail destiné à procurer à son pays le service éminent que M. de Persigny attribue aux pyramides?

Les témoignages historiques que nous venons de rapporter, et

[1] Hérod., liv. 2.

les réflexions dont nous les avons accompagnés, suffisent, croyons-nous, pour faire crouler l'ingénieux système du savant archéologue français. Si maintenant nous jetons les yeux sur quelques autres ouvrages célèbres de l'Egypte, nous trouverons, là encore, des preuves nouvelles et non moins concluantes, en faveur de notre hypothèse : nous nous bornerons à citer le fameux labyrinthe et la bibliothèque dont Osymandias dota la ville de Thèbes.

On sait que le labyrinthe fut bâti par les douze Pharaons qui régnèrent simultanément sur l'Égypte, après Séthon. Ces douze rois, dit l'historien grec, *résolurent de laisser des monuments communs.*

On voit que c'était un usage constant parmi les rois égyptiens, d'ériger des monuments qui transmissent leurs noms à la postérité. Cet usage remontait à la plus haute antiquité; les premiers rois, nous l'avons dit déjà, avaient élevé des obélisques dont les inscriptions rappelaient le souvenir de leurs règnes et de leurs conquêtes. Tous ces monuments formaient une espèce de sommaire de l'histoire de la royauté, et il est donc tout naturel que chaque monarque ambitionnât de figurer d'une manière toute distinctive, dans cette série de souvenirs impérissables : de là ce désir de surpasser, par des moyens quelconques, ce qui existait déjà.

Les douze rois s'empressèrent donc à leur tour d'illustrer leurs noms et leur domination, par un grand ouvrage. Cette fois, il ne pouvait être question d'une pyramide, bien moins encore d'obélisques, de propylées ou de statues : ils ne pouvaient se contenter à eux douze, d'un de ces monuments qui n'attestaient que le génie et la puissance d'un seul roi. Élever une pyramide, c'eût été faire seulement ce que tel et tel Pharaon avait fait déjà ; il fallait donc un travail plus grandiose, plus extraordinaire, un travail digne enfin de douze princes à la fois. — Nous demanderons comment il s'est fait que ces rois n'aient pas plutôt songé à bâtir des pyramides que le labyrinthe? Si les pyramides servaient réellement à protéger l'Égypte contre les envahissements du désert, ces douze rois, certes, ne pouvaient pas ignorer cette importante destination ; or, il n'est pas probable qu'ils aient refusé de continuer et de compléter

l'immense service rendu au pays par leurs prédécesseurs, car, dit Hérodote, ils gouvernèrent avec justice. — Et puis d'ailleurs n'y allait-il pas de leurs propres intérêts ?

Ce labyrinthe, bâtiment sans pareil dans le monde entier, fut construit en face de Crocodilopolis, dans l'Heptanomide. Les expressions semblent manquer à Hérodote pour rendre l'admiration que ce monument merveilleux lui fit éprouver. « Il surpasse, dit-il, tout ce qu'on peut dire. En effet, qu'on mette ensemble tous les ouvrages construits par les Grecs, on les trouvera inférieurs à ce labyrinthe pour le travail et la dépense, tout admirables que soient le temple d'Ephèse et celui de Samos. Les pyramides surpassent aussi ce qu'on peut dire, et chacune d'elles peut se comparer à tout ce que les Grecs ont fait de plus grand ; eh bien ! le labyrinthe est supérieur aux pyramides elles-mêmes [1]. »

On sait que le labyrinthe était formé de douze palais, qui, disposés régulièrement et communiquant ensemble, ne formaient qu'un seul tout. Une pensée allégorique, très-ingénieuse, nous paraît avoir présidé à la conception de ce plan : sans doute que les douze roi sont voulu matérialiser, s'il nous est permis de nous exprimer ainsi, la promesse qu'ils s'étaient faite entre eux, de ne pas chercher à se renverser mutuellement, de ne pas empiéter les uns sur les autres, en un mot de rester toujours unis. Bien qu'ils eussent obtenu chacun un canton de l'Egypte à gouverner, ils voulaient qu'ils n'y eût, comme auparavant, qu'une seule royauté; il fallait pour cela qu'ils n'eussent jamais qu'une même volonté. C'est ce qu'ils avaient promis au peuple, et le labyrinthe, emblême monumental de leurs serments , étaient là pour rassurer les Égyptiens, que la crainte d'un conflit entre ces douze Pharaons, et par conséquent d'une guerre civile, n'aurait pas manqué d'inquiéter sans cesse.

L'inscription placée par Osymandias dans la célèbre bibliothèque qu'il fit bâtir à Thèbes, est encore une preuve frappante du désir

[1] Hérod., liv. 2.

ardent qu'avaient les rois d'Egypte d'immortaliser leurs noms par des travaux dont la grandeur éclipsât ceux des autres rois. Ce que Diodore de Sicile rapporte de ce bâtiment d'Osymandias, et des sommes énormes qu'il coûta, est presqu'incroyable. Entre autres merveilles, on y voyait une statue dans l'attitude d'une personne assise, et qui était la plus grande de toute l'Égypte. Elle était d'une pierre parfaite dans son genre, et portait cette inscription : « Je suis Osymandias, roi des rois; celui qui voudra me disputer ce titre, *qu'il me surpasse* dans quelqu'un de mes ouvrages. »

On voit que chaque roi d'Égypte, est dominé par l'idée de l'emporter en gloire, sur tous les autres Pharaons.

Nous ferons remarquer, en terminant cet écrit, que le désir de laisser un souvenir de soi après la mort, n'animait pas les monarques égyptiens seulement ; c'était aussi celui de la nation entière; chaque citoyen avait sa postérité à lui, et quelque restreintes qu'en fussent les limites, elle avait pour lui autant d'importance que celle sans bornes qu'ambitionnaient les Pharaons. On sait que chez les Égyptiens, les cadavres n'étaient pas livrés à la destruction ; qu'on les embaumait, et qu'on les conservait ensuite avec le plus grand soin. Nous avons dit que tout homme était jugé publiquement après sa mort, et que les honneurs de la sépulture n'étaient accordés qu'à celui qui en était déclaré digne : cérémonie admirable, qui rendait sensible aux yeux du peuple, le jugement des dieux dans l'autre monde! Il est probable, nous paraît-il, que les premiers législateurs, connaissant ce désir instinctif des Egyptiens de laisser après eux un souvenir de leur passage sur la terre, auront voulu exploiter ce désir au profit de la religion, de la morale, au profit, en un mot, du bien-être de l'homme et de la société. C'est là , sans doute , l'origine du jugement solennel et redoutable dont nous venons de parler, et dont l'attente était pour tout le monde, un avertissement continuel de pratiquer la vertu et de fuir le vice. L'idée de la postérité était ainsi, sans cesse présente à l'esprit de tous; pour le sujet, c'étaient les héritiers de son nom, pour le monarque cette postérité embrassait toutes les générations

futures. Mais si le modeste citoyen bornait ses vœux à laisser à ses descendants un souvenir honorable de sa vie, les rois n'ont-ils pas dû éprouver le désir ardent de léguer aux siècles à venir des témoignages imposants de leur puissance et de leur génie ? — Nous croyons l'avoir suffisamment prouvé.

EXTRAIT

DE LA

CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie a reçu, depuis la publication de la livraison précédente de ses Annales :

1. de M. Mertens, membre effectif, une collection de briques trouvées à Anvers dans l'ancienne maison qui a appartenu à la famille Happart. Cette maison située dans la rue portant le nom de cette famille, fut bâtie au commencement du XVIe siècle ; mais les briques dont il s'agit avaient été employées dans l'intérieur d'une cheminée, de manière que leurs ornements étaient entièrement cachés. Elles provenaient donc d'un bâtiment qui doit avoir existé antérieurement ; car elles semblent être confectionnées pour former des frises. On trouve de ces sortes de briques depuis les premiers siècles de notre ère. Elles représentent toutes des sujets de la bible, tel que Goliath terrassé par David, les quatre évangelistes, etc.

2. M. le baron de Stassart, membre honoraire, fait hommage à l'Académie de son *Discours*, prononcé à la Séance d'installation de l'Académie des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, le 16 décembre 1845. In-8° ; 1846, Bruxelles, imprimerie de Hayez.

3. M. de Stassart fait également hommage à l'Académie d'une brochure intitulée : *Réponse de M. le baron de Stassart à la lettre de M. le général Langermann, en date du 24 décembre* 1845. In-8°, 1846, Bruxelles, imprimerie de Berthot.

4. M. Giuseppe La Farina, membre correspondant à Messine, fait hommage à l'Académie de son traité sous le titre de *Messina Ed i suoi monumenti*. Un vol., in-8°, avec planches ; 1840, Messine, imprimerie de Fiumara.

5. Il est fait hommage à l'Académie par M. le professeur Carmelo La Farina, membre correspondant, secrétaire-général de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Arts de Messine, de quelques productions : *Storia documentata dell antica universita degli studj di Messina*. In-8°, 1839, Messine, imprimerie de Fiumara.

6. *Sopra un' anello Segnatorio*. In-8°, 1844, Messine, imprimerie de Fiumara.

7. *Discorso inno e iscrizioni*. In-8°, 1845, Messine, imprimerie de Fiumara.

8. M. Willems, membre correspondant, adresse à l'Académie la 4e livraison, pour 1845, de son Recueil intitulé : *Belgisch Museum*. In-8°, Gand, imprimerie de Ghyselynck.

9. M. P. F. Van Kerckhoven, membre correspondant, offre à l'Académie son Mémoire couronné par la Société royale d'encouragement des Beaux-Arts d'Anvers, sous le titre de *Karel de Stoute ;* description succincte de l'état de la peinture et de la littérature au XVe siècle, accompagnée d'un éloge historique d'Otto Venius. In-8°, 1845, Anvers, imprimerie de Buschmann.

10. M. le docteur Escolar, membre correspondant, adresse à l'Académie une nouvelle collection de son Journal intitulé : *Boletin de Medicina, Cirujia y Farmacia*. In-4°, Madrid, imprimerie de M. Delgras.

11. M. le baron Leon de Herckenrode, de Saint-Trond, fait hommage à l'Académie des deux premières livraisons de son ouvrage intitulé : *Collection de Tombes, Épitaphes et Blasons*, recueillis dans les églises et couvents de la Hesbaye ; accompagnée de notes généalogiques sur les anciennes familles de ce pays, etc. In-8°, 1845, Gand, imprimerie de Gyselynck. Nous recommandons spécialement cette entreprise, qui intéresse surtout la

noblesse de la province de Limbourg. Il est à désirer que M. de Herckenrode la continue avec le même talent qu'il l'a commencée. Les deux livraisons que nous annonçons son parfaitement rédigées et pleines d'intérêt ; et les planches sont d'une bonne exécution. Elles contiennent des fragments généalogiques de plusieurs anciennes et illustres familles, telles que celle de *Schroots*, *Scroots* ou *Sgroots* (de Schroot), portant *d'argent aux trois chevrons de sable ;* celle de *Velpen*, portant *d'or à la croix de gueules,* cantonnée de quatre *merlettes de sable ;* celle d'*Alsteren*, portant *burelé d'or et de gueules de huit pièces, au lion d'argent à la queue fourchue, brochant sur le tout ;* celle de *Ryckel*, si ancienne et si distinguée par ses alliances et par les hauts emplois qu'ont occupés ses membres, et d'où sont sorties deux familles différentes, dont l'une, connue sous le nom de *Ryckel d'Oorbeeck*, porte *d'argent à trois chevrons de sable,* et l'autre, appelée *de Ryckel* dite *Flandres*, a pour armes : *d'or au lion de sable.* On y remarque aussi des fragments généalogiques des nobles et anciennes familles *Van der Borcht* ou *Borgt ;* de *Hardiques ;* de *Herckenrode ;* de *Heynsdael* ou *Hinnisdael ;* de *Fraipont ;* de *Beeckman ;* de *Froidmont ;* de *Creeft,* dont on trouve le nom écrit *delle Grevesse* et *delle Grevèche* en liégeois; *Kribz*, *Krebs* ou *Crebs* en allemand; *Van den* ou *Van Creeft* ou *Van den Creeff* en flamand et de *Creeft* en français.

12. M. le docteur Cunier fait hommage à l'Académie des deux premières livraisons de ses *Annales d'oculistique* pour l'année 1846. C'est à la réputation dont ces Annales jouissent en Allemagne, que M. Cunier doit son admission récente à la Société grand-ducale de Jéna, à laquelle il a été présenté par un des chefs de cette célèbre compagnie savante.

13. M. Van Lerberghe, archiviste d'Audenarde, adresse à l'Académie la quatrième livraison de son intéressant recueil intitulé : *Audenaerdsche mengelingen*, que nous nous plaisons à recommander à nos lecteurs. Paraît par six livraisons annuelles, in-8°; Audenarde, imprimerie de Gommar de Vos.

M. Lekens, membre de la députation des États du duché de Limbourg, qui fait un si noble usage de sa fortune pour l'encouragement de tout ce qui est utile, enrichit la bibliothèque de l'Académie des ouvrages suivants :

14. *Lettres sur la découverte de l'ancienne ville d'Herculane, et de ses principales antiquités ;* par Seigneux de Correvon. 2 vol. in-8°; Yverdon, 1770.

15. *Histoire de la terre et vicomté de Sebourcq*, etc., par Pierre Le Boucq. 1 vol. in-4°, Bruxelles, imprimerie de Mommart, 1645.

16. *Livre du Blason*, etc. In-12°. Paris, imprimerie de Gallays.

17. *Prospectus Historiæ ordinis aurei Velleris ; per D. F. J. De Bors ab Overen*, equitem, etc. In-folio, avec armoiries.

18. *Remarques sur l'architecture des anciens*, par M. Winckelmann, président des antiquités du Vatican. 1 vol. in-8°, Paris, imprimerie de Barrois, 1783.

19. *Voyage d'un amateur des arts*, etc., par de la R.... 4 vol. in-8°; Amsterdam, 1783.

20. *Traduction du* XXXIVe, XXXVe et XXXVIe *livres de Pline l'ancien avec des notes*, par Falconet. 1 vol. in-8°, Amsterdam, chez Marc Michel Rey, 1782.

21. *Principes d'agriculture*, etc. In-12°, Bruxelles, 1761.

22. M. le professeur Fuss, membre correspondant, fait hommage à l'Académie du 2e volume de son important ouvrage intitulé : *Poemata latina* etc., dont nous avons annoncé le premier volume.

23. Le même fait également hommage à l'Académie d'une brochure très-intéressante, intitulée : *sur l'importance actuelle de la langue latine*, etc. In-8°, 1846, Tirlemont, imprimerie de Merckx.

24. M. Coomans aîné, connu par un grand nombre de productions littéraires très-estimées, fait hommage à l'Académie de son excellent ouvrage intitulé : *Richilde ou épisodes de l'histoire* de la Flandre, au 11e siècle. 2 vol. in-8°, 1839, Gand, imprimerie de Hebbelynck.

25. Le docteur Leemans, membre correspondant, directeur du musée d'antiquités de Leyde, fait hommage à l'Académie d'une

brochure remplie d'intérêt sous le titre de *Gedenkteekens van Hercules Magusanus*.

26. M. Félix Van Hulst, l'un des littérateurs les plus érudits et les plus distingués de Liège, adresse à l'Académie trois brochures qu'elle a accueillies avec beaucoup d'intérêt, l'une intitulée : *C. Plantin*; 2e édition. In-8°, 1846, Liège, imprimerie de Félix Oudart.

27. L'autre intitulée : *Ab. Ortelius*; 2e édition. In-8°, 1846, Liège, imprimerie de Félix Oudart.

28. La troisième porte pour titre : *Hub. Goltzius*; 2e édition. In-8°, 1846, Liège, impriméric de Félix Oudart.

29. L'Académie reçoit l'*Annuaire médical de Belgique* pour 1846. In-12°, 1846, Bruxelles, imprimerie de Parent.

30. Les *Statuts de la Société d'Archéologie de Namur*. In-8°, 1846, Namur, imprimerie de Wesmael-Legros. Nous applaudissons vivement à la fondation de cette société, qui existe depuis le 25 décembre 1845. Elle a pour président M. de Gerlache, commissaire de l'arrondissement de Namur, et pour secrétaire M. Borgnet, conservateur des archives de la ville. Il serait à désirer que de pareilles institutions fussent établies dans toutes nos provinces.

31. La société des antiquaires de Picardie fait parvenir à l'Académie la 4e livraison de son bulletin de 1845. In-8°, 1845, Amiens, imprimerie de Duval et Herment.

Suite au Tableau Général des Membres

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE BELGIQUE.

(Voir la livraison précédente).

Membres Correspondants.

FARINA (GIUSEPPE LA), membre de l'Académie royale des Sciences et Lettres de Messine, et de plusieurs autres académies et sociétés savantes, etc.

FARINA (CARMELO LA), professeur et doyen de la faculté physico-mathématique de l'Université de Messine, secrétaire-général de l'Académie royale des Sciences et Lettres de la même ville, etc.

FARINA (SILVESTRO LA), professeur, secrétaire de la classe des lettres de l'Académie royale de Messine, etc.

VAN KERCKHOVEN (PIERRE-FRANÇOIS), secrétaire de la Société de littérature flamande d'Anvers, membre des Sociétés de littérature flamande de Gand, Bruxelles, Bruges, etc.

Membre Honoraire.

Son Éminence le cardinal D. François-de-Paul Villadicani, archevêque de Messine, président-perpétuel de l'Académie royale des Sciences et Lettres de la même ville, etc., etc., etc.

IETS OVER

DE

VENETIAENSCHE REPUBLIEK [1]

DOOR

P. F. VAN KERCKHOVEN,

corresponderend Lid der Akademie, enz.

Wanneer men de werken der schryvers nagaet die over den staet der venetiaensche republiek gehandeld hebben, dan is men weldra verwonderd, ziende welke uiteenloopende gevoelens men by hen aentreft. Wil men deszelfs inboorlingen gelooven, dan is Venetiën republiek geboren en de vryheid heeft er zich met de eerste vischers-familje nedergezet om er haren zetel voortdurend en ongeschonden

[1] Nous insérons avec plaisir ce travail, quoique rédigé dans une langue trop peu connue à l'étranger. La matière dont l'auteur, l'un de nos littérateurs flamands les plus distingués, s'occupe, ne peut manquer d'intéresser vivement l'archéologue. Le rôle que la République de Venise a joué dans le monde politique; le degré de splendeur auquel elle était parvenue; les causes de sa décadence et de sa mort morale, pour ainsi parler, tout cela a été traité avec talent, par M. Van Kerckhoven, dans un cadre très-resserré, en faisant connaître, en même temps, tout ce que la République de Saint-Marc offre de plus curieux à l'attention de l'antiquaire. C'est ainsi que notre honorable confrère passe en revue l'histoire de l'origine de Venise; sa topographie ancienne; les mœurs de ses citoyens; l'importance de son corps de noblesse; les idées politiques et religieuses de ses habitants; les monuments; les finances; les divers conseils; les emplois civils et militaires de Venise, etc.

(*Note de la Rédaction*).

te bewaren. Hoort men de vreemde schryvers spreken, dan zou het schynen dat er te Venetiën nooit dan de naem van Gemeenebest bestaen heeft en dat men er nimmer iets anders dan eene ingebeelde vryheid heeft bezeten. Don Alfonso de la Cueva, ter tyde afgezant van Spanje te Venetiën, is wel de byzonderste die dat laetste gevoelen heeft verdedigd, en op zulk eene behendige wyze verdedigd, dat de menigte aen zyne stelsels geloof heeft gegeven. Nogtans, wanneer men nagaet dat die doorslepen staetkundige zich te Venetiën byna uitsluitelyk met het bestoken der beroemde samenzwering bezig hield, en in zyn hart eenen gloeijenden haet voor het italjaensche gemeenebest voedde, dan moet men alras bekennen, dat hy verre was van in de zaek onpartydig te kunnen spreken, en men voelt het vertrouwen dat men anders in zyne geleerdheid zou stellen, merkelyk verminderen. — Wat de inboorlingen betreft, zy ook konden niet onpartydig in hun oordeel te werk gaen, en hun toestand zelve belette hen hunne meening opentlyk te doen kennen. De staetkunde van Venetiën maekte het tot eene wet van aen de eeuwige en onverganklyke vryheid van den lande te gelooven.

Om nu tusschen die tegenstrydige gevoelens het ware te vinden, blyft er niets beter te doen dan de feiten nategaen welke geene der schryvers kunnen ontkennen, het burgerlyke leven en de magistraturen te onderzoeken, en daeruit trachten optemaken tot hoeverre de staetkundige en morele vryheid der Venetianen zich uitstrekte. — Zeggen dat Venetiën van zynen oorsprong af vry geweest is, is eene dichterlyke uitdrukking, waeraen men slechts zoo veel geloof kan hechten als aen al wat andere natiën van hunnen benevelden oorsprong vertellen. Wat zeker gaet, is dat wanneer op de plaets, waeraen men later den naem van Venetiën gegeven heeft, er nog niets bestond dan eenige verspreide woningen van vischers, de Paduanen van het eiland eene hunner byzonderste havens gemaekt hadden en dat zy nog dertig jaren van den grond meester bleven, toen zelfs wanneer er reeds eene volkomene burgt was opgeworpen. In het jaer 421, na Kristus,

dat als het jaer der stigting van Venetiën wordt opgegeven, werd het eiland Rialto door de Paduanen vrye stad verklaerd. Van dit oogenblik deed de bloei meer en meer voortgang. Wanneer Attila in Italiën viel, vlugtte er velen naer de venetiaensche eilanden en nog eene grootere menigte kwam er uit Roma en andere gedeelten van Italiën eene schuilplaets zoeken, tydens de op Attila volgende overheersching der Gothen en Longobarden. Zoo geraekte de staet van Venetiën eindelyk ryk bevolkt en men werd genoodzaekt het bestuer daervan allengs meer en meer te regelen. Nu gaet het intusschen zeker dat, niettegenstaende de verklaring van vrystad, de venetiaensche staet en de Paduanen zelven aen het algemeene bestuer ondergeschikt bleven; ook zien wy, als een bewys dat de magt des bestuers van Roma uitstraelde, het eerste gezag in handen van Consuls [1] overgeleverd, en de latere instelling der *tribuni maritimorum,* wier magt ongetwyfeld nog aen Roma ondergeschikt bleef en die de verschillende eilandjes bestierden, welke onder elkaer een bondschap vormden, toont ons slechts dat het volk eene soort van onzydigheid verkregen had, die niet dan gunstig kon wezen voor het zaed der vryheid dat in de harten zyne eerste wortelen begon te schieten.

Ook zien wy van dan af reeds de zucht naer volksbestuer in den staet opkomen; want, moeten wy de oude schryvers gelooven, dan werden de Tribuinen jaerlyks door het volk herkozen. Het beheer dier bevelhebbers duerde eenen geruimen tyd en het was onder hen dat de jonge staet zich grootendeels vormde. De landen werden bebouwd, de moerassige gronden werden uitgedroogd, men groef kanalen en men stigtte nieuwe burgten, terwyl de bevolking allengs aengroeide. — De vermeerdering der bondgenootschappen was ongetwyfeld oorzaek dat de Tribuinen zich niet goed meer onder elkaer verstonden, en daer men gewaer wierd dat de

[1] Sommige schryvers hebben den naem van *consul* door *burgermeester* vertaeld. De magt kwam misschien wel grootendeels overeen met die der ambtenaren welke later dien naem in de gemeentens droegen; doch de eigenlyke bediening was iets geheel anders.

Longobarden niet zelden nut trokken uit de twisten die er in de staten der toekomende Republiek ontstonden, besloot men de verdeelde magt tot eene enkele te versmelten en men benoemde eenen opperbevelhebber, eenen *dux, hertog, duca,* later *doga* geheeten aen wien men de volmagt in handen gaf [1]. Dat zulke grondige verandering geschiedde zonder dat men er merkelyke twisten zag uit ontstaen, zou ons dat niet moeten doen gelooven dat er eene hoogere magt den wil van het volk bekrachtigde en dat het weêr magtige Roma het alles toeliet en waerborgde? — Wat er ook van zy, de verandering scheen niet gelukkig; want de derde der vorsten werd reeds afgezet. Men benoemde in zyne plaets eenen *krygstribuin (magister militum)* waervan de bediening slechts een jaer duerde. Die verandering bestond denkelyk meest in den naem en niet in de zaek zelve; want het vyfde jaer werd die bediening insgelyks afgeschaft en men keerde tot de hertogelyke magt terug. Die keus geschiedde door het volk; doch de hertog of *duca* was almagtig en niet zelden werd het volk gedwongen, om zich van de dwingelandy te ontmaken, zyn opperhoofd het met den dood te doen bekoopen. Het was slechts na den dood van Vital Michieli dat het volk de magt zyner vorsten begon intekorten en ten dien einde eenen raed instelde, die jaerlyks herkozen werd en van wiens besluiten de hertog slechts de uitvoerder bleef. Het is te rekenen van dit tydstip (1096) dat men den naem van gemeenebest aen Venetiën mag toekennen. Het was een echt volksbestuer geworden dat ongeveer eene eeuw voortduerde tot dat Pietro Gradenigo eindelyk den raed uitsluitend uit edellieden samenstelde, erfelyk maekte en op die wyze het gemeenebest in eene Aristocratische Republiek herschiep. Het is wel onder dien laetsten vorm van bestuer dat Venetiën tot den hoogsten trap zyner magt klom.

Wy hebben die verwisselingen, waerop wy later nog zullen terugkomen, hier opgesomd om er het gevolg uit te trekken dat

[1] Volgens eenigen in het jaer 697, volgens anderen 709.

Venetiën alras, van zyne onzydigheid gebruik makende, zich uitgestrekte vryheid verschaft had, en zoo ver was gekomen, dat het zyne eigene zaken alleen mogt beridderen. Het oorspronkelyke bondgenootschap had zich tot eene wezenlyke Republiek vervormd en wat men door provincie van Venetiën of Dogaet verstond, was een vrye en onafhankelyke staet geworden. De eigen schepping en het lange beheer zelfs hadden zulks gewettigd, en bleven ook de Paduanen in hunne aenspraek op het land volharden, zy hadden er geen regt toe. — Zoo veel niet zouden wy mogen zeggen over de bezittingen van het allengs veroverde vaste land; want het is zeker dat later de regten van den duitschen keizer op de Friuli, op het patriarkaet van Aquilea, op Treviso en Verona ontegensprekelyk waren en dat hy, als koning van Hungariën, aenspraek mogt maken op Dalmatiën, dat slechts voor eene som van honderd duizend dukaten aen Venetiën in pand was gegeven geworden. — De eilanden der Grieksche zee en het koningryk Candia waren beter door het regt gewettigd. Zy werden onder het dogaet van H. Dandolo, door Boudewyn van Konstantinopelen, Graef van Vlaenderen, aen de Venetianen geschonken, om de diensten te erkennen welke zy dien vorst bewezen hadden tydens het overmeesteren van Konstantinopel (1204) en het verdryven van Keizer Alexis.

Dan, de magt der Republiek was allengs zoo uitgestrekt geworden, dat het de vreemdelingen en zyne oude meesters stout onder de oogen mogt zien, en wat het Gemeenebest door zyne wapenen niet kon beslissen, werd gewoonelyk door geld en staetkundige doorslepenheid tot een gewenscht einde gebragt. Genua, zyn geboren vyand, twistte eeuwen lang met Venetiën over het beheer der Adriatische zee; negen reuzengevechten werden er geleverd; Doria stelde weleens de Republiek op den boord van den afgrond en toch moest Genua eindelyk voor den leeuw van San Marco den fieren nek buigen. Het was echter aen eenen Genuees beschikt der Republiek eenen duchtigen, om niet te zeggen doodelyken slag toe te brengen, een slag die Venetiën aen de hartader trof en zyne

verkwyning moest veroorzaken. De zeevaert deed met den handel den rykdom in overvloed te Venetiën toevloeijen en tot het tydstip der ontdekking van Oostindiën (1498), mogt de zeestad als het stapelhuis van gansch Europa aenzien worden. Cristoforo Colombo ontdekte Amerika en Vasco de Gama vond weldra het middel om de voortbrengsels der Indiën, die anders over Alep en Alexandriën naer Venetiën kwamen, langs de Kaep De-Goede-Hoop in te voeren, en op die wyze werd het grootste gedeelte van den Europeeschen handel van onder de voogdy der Republiek getrokken. Zulks bragt niet minder dan eene jaerlyksche schade van ongeveer tien miljoenen dukaten aen den venetischen handel toe. Geld is overal en was te Venetiën inzonderheid de grootste bronader van de magt der Republiek, en die bron uitdroogen, was ter zelfder tyd de versterving doen ontstaen, en indien wy hier de oorzaken van het verval van Venetiën moesten aenduiden, zouden wy, by het al te uitgestrekte bezit van het vasteland, het verval van den koophandel wel als eene tweede hoofdoorzaek durven opnoemen. — Dan, het valt in ons bestek niet hier over den rykdom, bloei en verval der magtige Republiek uitteweiden. Wat wy ons hoofdzakelyk hebben voorgesteld, is een beknopt beschryf te leveren van den staet van Venetiën, tydens zyne grootheid, en indien wy eenige woorden van de opkomst en het verval reppen, dan is het slechts ten einde den lezer beter in staet te stellen om over het tydstip dat wy hoofdzakelyk behandelen, zich een volkomen denkbeeld te vormen.

Het bloeijendste tydperk van Venetiën besluit zich tusschen de X^de^ en XV^de^ eeuw, tydens den aristocratischen vorm van Republiek. De staten waren alsdan verdeeld in dertien provintiën : het Dogaet of het Venetiaensch, het Paduaensch, het Vicentiensch, het Veroneesch, het Bresciaensch, het Bergamask, het Cremensisch, het Polesiensch, de staet van Rovigo, de Treviaensche Marken, het Belluneesch, het Cadornisch, Friuli en Istria. De jaerlyksche opbrengst dier verschillende provintiën beliep tot de 8,200,000 dukaten, ongeveer 21 miljoenen franken. By die vaste inkomsten moet men nog voegen de gelden die voortkwamen van het verkoopen der

ambten en adeldom, van het verbeuren der goederen en een aental andere geldregten. Ook kon het senaet in tyd van vrede jaerlyks eenige miljoenen op zyde leggen en kwam de oorlog, die immer oneindig geld aen de Republiek kostte, omdat men meest met gehuerde troepen vocht, dan wist men nog op alle wyzen geld te slaen en de adeldom liet zich alsdan, zonder tegenspraek, zwaer belasten; want opofferingen deed men gewillig voor de Republiek: het dagelyksche leven had den adel daeraen gewoon gemaekt; men spaerde binnen 's huis om den staet te kunnen ondersteunen.

Om zich een denkbeeld te vormen van wat de eigenlyke stad Venetiën in vroegere tyden geweest is, hoeft men slechts te bespeuren wat er van zyne aloude grootheid nog overblyft. De beroemde plaets van San Marco, het prachtige paleis van den Doga, de ryke boekzael, de munt [1], het uitgestrekte arsenael inzonderheid, alles bestaet nog, ofschoon er het voormalige woelige leven aen ontbreekt. De kerken van San Marco, Geminiano, Santa Maria, San Giorgio, San Giovanni, San Paolo, bestaen nog en zyn nog immer ryk aen de heerlyke kunstvoortbrengsels der groote schilders en beeldhouwers welke Venetiën weleer bezeten heeft [2]. De paleizen der grooten verheffen zich nog immer met fiere pracht en spiegelen zich nog in de vierhonderd bruine lagoenen, welke alleen niet veranderd zyn; de gondolen zweven nog immer, by zachten maneschyn en helderen zonnegloed op de kalme waters en onder de dryhonderd, meest allen marmeren bruggen; doch het woelige leven is uit Venetiën gebannen, de leden der oude adellyke familjen zyn eenzaem in hunne paleizen en de handel houdt nog altyd zyne

[1] De byzonderste geldspeciën te Venetiën waren : 1° in goud : *sechino* (12 fr.) *halve sechino* (6 fr.) *osella* (47 fr.) *ducaet* (fr. 7-19) *pistool* (fr. 21-56) — in zilver : *ducaet van 8 ponden klein* (fr. 4-18) *kruiskroon* (fr. 6-70) *justina of dukaton* (fr. 5-91) *taluro* (fr. 5-32) en *osella* (fr. 2-07)

[2] Oudtyds onderscheidden zich ook de kerken van San Pietro, van Job, Moses, Samuel, Jeremias, Daniël en Zacharias.

ryke bronaders toegesloten [1]. — Niet beter kunnen wy een gedacht geven van het vurige leven dat in de hoofdstad der Republiek heerschte, dan met hier in het kort eene schets op te hangen van het vermaerde arsenael of wapenhuis dat de ontzaggelyke zeemagt moest in stand houden.

Het arsenael, aen een der uiteindens van de stad gelegen, bezat den vorm van een eiland, door de kanalen die het omgaven, en had niet minder dan dry italjaensche mylen [2] in omvang. Een zware muer omringde de gansche uitgestrektheid en daer binnen bevonden zich dry dokken, waer men het water der zee kon laten binnenloopen. Het eigenlyke gebouw was verdeeld in onderscheidene zalen, *volte* genoemd, waervan ieder tot een bezonder gebruik bestemd was. Zoo had men er voor het bewaren van het yzerwerk der schepen, voor de nagels, voor de kannonballen, planken, masten, riemen, kabels en koorden (met eene zeeldraijery van 400 stappen lang) verder van de kemp, zeilen, harst, salpeter en voor het buskruid. [3] Dan nog zoo vele andere plaetsen waer al die voorwerpen vervaerdigd werden; zoo als twaelf smissen waerin bestendig honderd mannen werkten; dry yzergieteryen en eene opene plaets, dienende tot stapel van hout, ankers en zwaer geschut; meer dan 800 stukken grof geschut bevonden zich nog in de *volte*, en men bewaerde aldaer ook nog ligte wapenen genoeg om vyftig duizend man uit te rusten. De gewoone werklieden waren ten getalle van 1200. Zy droegen den naem van

1 Volgens Philippe de Commines waren er oudtyds te Venetiën 72 parochiekerken en 70 kloosters in de omstreken der stad. Andere schryvers stellen het getal op 67 parochiën, 24 mans- en 26 vrouwenkloosters, verder 18 godsdienstige gestigten, 6 kollegiën en eene menigte gasthuizen. — De stad was verdeeld in zes kwartieren, *Contrade* of *Sestieri* genoemd; later had er denkelyk nog eene onderverdeeling plaets; want by sommige schryvers vinden wy eene verdeeling van twaelf wyken.

2 Ongeveer eene uer van onze rekening.

3 In 1569 verbrandde een groot gedeelte van het arsenael; het poedermagazyn sprong in de lucht en sedert dit tydstip bouwde men, op de omliggende eilandjes kleine ronde torens waerin men het buskruid bewaerde.

arsenalotti en stonden onder een opperhoofd *amiraglio* genoemd. Het was deze beambte die op Hemelvaertsdag, wanneer de Doga de zee trouwde, het vermaerde schip, den *Bucentaurus*, bestuerde en zyn leven te pand stelde indien er gedurende de plegtigheid een onweder opkwam. Hy ook was belast, gedurende de tusschenregering, het paleis van San Marco met zyne arsenalotti te bewaren, en droeg den rooden standert wanneer de Doga zynen intrede deed. Dien ten gevolge schonk men hem den versleten mantel van den Doga en de twee bekkens welke aen dezen gediend hadden om geld onder het volk te werpen. — Het arsenael werd nog bovendien bestuerd door dry heeren : *Padroni all'arsenale* genoemd en door dry verzorgers of *procuratori* die allen na dry jaren herkozen wierden. De verzorgers waren gelast met alle zaturdagen de werklieden te betalen. Om werkman in het arsenael te worden, moest men ten minsten twintig jaer oud wezen en slechts na het verloop van acht jaren dienst, kon men tot meester verheven worden. Het gansche gestigt kostte jaerlyks van onderhoud by de 500,000 dukaten.

Alvorens tot het beschouwen der besturen en magistraten van Venetiën over te gaen, zal het niet van onpas komen eenen vlugtigen blik te werpen op de onderscheidene klassen waeruit de inwoonders samengesteld waren. Beginnen wy met den adel die aen het hoofd van alles stond.

De oudste adel van Venetiën stamde, naer alle waerschynelykheid af van de familjen der eerste Tribuinen. Men noemde ze *Case vecchie* (oude familjen) om ze van den lateren adel te onderscheiden, zoo als daer waren : de edelen der tweede klasse, bestaende uit al die van den grooten raed deel maekten, op het tydstip der erflykmaking van dien raed door Pietro Gradenigo; dan de edelen der derde klas of van den oorlog van Genua; de vierde klas of edelen van den oorlog van Candia. Welke beide klassen bestonden uit stedelingen die den adel gekocht hadden tydens de oorlogen met Genua en Candiën. De zoo genoemde vyfde klas der edelen van Venetiën was zamengesteld uit vreemdelingen, gewoonelyk

vorsten en princen of neven der pausen, die men, op aenvraeg, en als groot eerbewys in het *guldenboek* van den adel opteekende. Die vreemde edelen mogten, te Venetiën zynde, plaets in den grooten raed nemen; doch geen ambt in den staet bekleeden. — Het getal der edelen, gedurende de schoone dagen der Republiek, beliep tot 2500. *De case vecchie,* als dusdanig algemeen erkend, beliepen ten getalle van twaelf, te weten : de *Badoers* of *Particiaci*, de *Contarini* (of *Contareni*), de *Cornari*, *Dandoli* of *Hipaten*, de *Falieri*, de *Guistiniani*, *Bragadini*, *Gradenigi*, *Morosini*, *Michieli*, *Memmi* of *Monegaren*, de *Sanuti* en de *Tiepoli*.

De oude en nieuwere adel droegen elkaer eenen onverzoenlyken haet toe. De eersten beminden den oorlog, omdat alsdan het hooge bewind immer in hunne handen was; de anderen hadden liever den vrede, omdat zy dan meer met de andere familjen gelyk stonden; zelfs zochten zy meermaels bedieningen op het vaste land te verkrygen om op die wyze voor den hoon der *Case vecchie* bevryd te blyven. Al de ambten, zoo als wy reeds gezegd hebben, werden door edelen bekleed; diegenen nogtans welke ridder van Malta wierden of zich aen den dienst der kerk toewydden, waren uit alle bedieningen gesloten, om dat zy aenzien werden als aen eene vreemde magt ondergeschikt. — Geen edelman kon tot eene hooge weerdigheid geraken, alvorens met de kleinere ambten te zyn bekleed geweest : ook kwam de verheffing meestal slechts met den hoogen ouderdom. Het was niet geoorloofd meer dan een ambt te gelyk te bekleeden, en hy die eene bediening weigerde aen te nemen, moest eene boete van 2000 dukaten geven en zich voor twee jaren uit den grooten raed verwyderd houden. Uitgenomen de *Doga* en de *Procuratori*, mogt men niemand, by de benoeming tot eenige waerdigheid, geluk wenschen.

Geen edele Venetianen mogten op het vaste land bezittingen hebben; ook mogten ze geene geschenken of titels van vreemde vorsten ontvangen, op straf van den adel te verliezen, gebannen te worden en hunne goederen verbeurd te zien. — Zy mogten geene

briefwisseling met vreemde ministers of afgezanten houden, op straf van die overtreding met eenen gewissen en spoedigen dood te bekoopen. — Er bestond geen regt van eerstgeboorte en tydens den oorlog werden er geene graden ontzien; zelfs de Doga mogt zich aen het ambt niet onttrekken waermede men hem wilde bekleeden en moest, zoo als de geringste edelman, in de belasting mede betalen.

Geene edellieden mogten met vreemde meisjes in echt treden, noch hunne dochters aen vreemdelingen ten huwelyk geven. De weinige uitzonderingen die daer aen geschied zyn, gebeurden op last der republiek die dan zelve de dochters uithuwde en, op die, wyze den vader van alle verantwoordelykheid ontlastte. — De meisjes mogten huwelyken aengaen met den adel van het vaste land; ook was het den edellieden toegestaen met dochters van stedelingen te Venetiën te trouwen; doch dan moest het huwelyk door den grooten raed goedgekeurd worden, anders waren de kinderen, die uit den echt voortsproten, niet edel. — Het was aen de edellieden toegelaten advokaet en leeraer in de regten te worden; doch zy mogten geenen handel dryven of verloren het regt van adeldom. Eenen langen tyd zelfs waren al de advokaten slechts uit edelen samengesteld en werden door den staet bezoldigd, niets anders voor hunne pleitdooijen en werkzaemheden mogende eischen.

De adeldom, zoo als wy reeds hebben doen verstaen, kon ook gekocht worden : doch slechts door roomsche katolyken. Wie zulks wilden doen, moesten eerst eene aenvraeg indienen, waerby zy hunne titels opgaven en de redenen waerom zy zochten edel verklaerd te worden. Dan gingen zy zeven of acht keeren aen den intrede van het paleis van San Marco om zich in de goede gunst te bevelen van de edelen die in den raed stapten. Vervolgens werd er in den raed zelven over hen gestemd en ingeval zy meer dan de helft der stemmen ten hunne voordeele hadden, waren zy edel erkend; hadden zy maer juist de helft, dan werd de zaek tot eene volgende zitting verschoven; was de uitslag dan nog de

zelfde, dan hernam men de stemming eene derde mael waerin dan de eindelyke beslissing moest gegeven worden; want nimmer mogt eene zelfde zaek zich meer dan drymael in den raed voordoen.

Na den edeldom kwamen de *cittadini* of stedelingen. Gelukkiger dan de onbemiddelden adel, welken zy in de kleederdragt mogten navolgen en die hun eenen onuitdoofbaren haet had toegezworen, was het hun toegelaten zich door den handel te verryken en eene menigte edelen sloten met hen, in het geheim, overeenkomsten en bragten geld by om in de winsten van den handel te mogen deelen. De cittadini bezaten te meer nog al uitgestrekte privilegiën, zoo als onder andere van nimmer tot de galei te kunnen veroordeeld worden, en waren tot goede ambten toegelaten. Het was uit hun midden dat men de sekretarissen voor de onderscheidene raden en geregtshoven en voor de gezantschappen koos, en niet zelden werden zy zelven in vreemde landen als *resident* of zaekgelastigden aengesteld. Zy waren meer geacht dan de edelen van het vaste land, die nimmer met eenige eereposten werden beloond. De groote bedieningen der geestelykheid waren ter hunner beschikking, uitgenomen zeven of acht biskopsstoelen die door edelen bekleed moesten worden. Zy hadden te meer het voordeel dat hunne ambten bestendig waren, terwyl die der edelen immer na het verloop van een jaer of zestien maenden moesten vernieuwd worden.

Nimmer was de staet van Venetiën der geestelykheid voordeelig, ofschoon men gedurig zocht met den Paus in goede verstandhouding te blyven, en er daertoe geene moeite noch pligtplegingen gespaerd wierden. Zoo werd den Nuntius, by zynen intrede, als de gezanten der grootste natiën, door zestig senatoren te gemoet gegaen en ontvangen [1]; men teekende de neven der Pausen in het guldenboek van den adel op; doch daerby bleef het alles. De Paus mogt zich met niets bemoeijen; de Nuntius mogt zelfs de kloosters niet

[2] De gezanten van mindere vorsten, zoo als princen, hertogen enz., werden door veertig edelen van het *Pregadi* ontvangen. De residenten of zaekgelasten werden door niemand begroet.

bezoeken; in het *Sant'officio* waren niet toegelaten diegenen welke het kardinaelschap of eenige andere weerdigheid van Roma verlangden, en de geestelyken zoo wel edelen als anderen waren van alle ambten verstoken en buiten alle publieke raden gesloten, sedert de hervorming die in 1298 plaets greep, vóór welk tydstip men de bisschoppen en pastors in de raden toeliet. — Zelfs de edelen die eenen broeder, oom of neef tusschen de kardinalen hadden, waren, in den grooten raed, uit de beslissingen gesloten welke de geestelykheid in het een of ander opzigt konden betreffen. Met een woord, men wilde te Venetiën de geestelyken, buiten de altaerbediening, slechts als gewoone stedelingen beschouwen en hun geen den minsten schyn van magt geven. — Dat Roma over zulk eenen staet van zaken niet te vreden moest zyn, is genoeg te begrypen, wanneer men nagaet dat Venetiën tot vyfmael toe in den kerkelyken ban werd geslagen.

De *Patriark van Venetiën*, die door het senaet werd aengesteld, was het opperhoofd der geestelykheid. Zyn gezag nogtans werd door de klerezy weinig in aendacht genomen en men herkende boven hem den *Primiciero* van San-Marco. Er bestond ook een Patriark van Aquilea, die in de provincie dezelfde weerdigheid als zyn ambtgenoot te Venetiën bekleedde. — Genoeg was het aen de Republiek dat de geestelykheid zich buiten de staetkundige zaken hield; verder bekreunde men er zich niet mede en zy mogt naer welgevallen leven; men miskende zelfs de aenmerkingen van Roma aengaende de regeltugt en men wilde niet weten dat de priesters zich meermaels aen teugelloosheid overgaven.

De volksklassen waren slechts als eenen hoop slaven beschouwd en men beyverde zich om het lage volk in overdaed en luijaerdy te laten voortleven, als wilde men het op die wyze alle lichamelyke magt en zielenkracht ontnemen. Het viel zelfs in de staetkunde van tusschen het volk twee partyschappen in stand te houden : de *Castelani* en de *Nicoloti*, zoo genoemd van de kwartieren waer zy huisvesten. Men liet aen de laetsten toe zich eenen

werkman voor Doga te kiezen. — Diegenen welke men ten huidigen dage kleine burgers zoude noemen, waren nog wel de ongelukkigsten. De edelen vonden er hun vermaek in op de markten groentens, visch en andere eetwaren te koopen en dezelve met eene vragt slagen te betalen.— Om het lage volk te vleijen, kwam de Doga met het senaet jaerlyks, op eenen vastgestelden dag, naer de kerk van *Santa Maria formosa*, ten einde aldaer eene belofte zyner voorzaten te volbrengen. Dan liet hy toe dat hem de werklieden der parochie te gemoet kwamen en hem eenen strooijen hoed en twee fleschen wyn schonken, welke voorwerpen hy met schynbare dankbaerheid aennam. Ook maekte zich het senaet het tot eenen pligt van in groot kostuem het stierengevecht en andere volksfeesten by te wooien.

Uit hetgeen wy over de verschillende volksklassen ge'egd hebben, kan men ligt opmaken dat de menschenliefde de regtveerdigheid en zedetugt te Venetiën in weinig tel waren. De staetkunde ging voor alles; de stilzwygendheid en het ongeschonden bewaren der politieke ge eimen waren de eerste eigenschappen die men van de edelen eischte; de voorzigtigheid, de standvastigheid in de genomen beslissing, de getrouwheid aen het persoonelyk woord, de onschendbaerheid der vriendschap waren de deugden die men aenbad en die men voor het algemeen ook zag heerschen. Erkentelykheid in staetkunde beoefende men zelden en voor afgunst, haet, wreedheid en gierigheid schrikte men niet af. De wulpschheid en ongetoomde openbare onzedigheid waren zulke gewoone zaken, dat men er geene aendacht meer op sloeg. — Dan, laten wy niet langer daer op aenhouden en thans meer bepaeldelyk tot de raden en magistraten overstappen. — En vooreerst van den Doga.

Zoo als wy reeds zegden, werden de Doga's, in den beginne der Republiek door het volk gekozen; zy waren almagtig en de raed die er bestond, hing gansch van hen af. Het is slechts onder Sebastiano Ziani dat er een echte raed werd ingesteld en dat er magistraten bestonden. De eerste Doga was Lucius Anafesto (697).

De Doga was de uitvoerende magt der Republiek, de eerste magistraet en wanneer hy ziek of afwezig was, werd zyne plaets vervangen door eenen *Onder-Doga* die zyn volle ambt waernam, zonder dat nogtans iets zyne waerdigheid aenduidde. De Doga was de voorzitter der groote raden en wanneer hy aldaer, in de kleederen zyner waerdigheid. binnen trad, stonden allen regt en ontblootteden zich het hoofd, terwyl hy de muts ophield. Hy werd als een vorst ingehuldigd en op de trappen van San Marco, genoemd *la scala dei giganti*, gekroond. Eens tot Doga verkozen, moest men het ambt aenvaerden, zoo als in alle magistraturen, op straf van ballingschap en verbeuring der goederen; slechts het regt van afzetting behield zich de groote raed. — Het was den Doga niet toegelaten zich buiten Venetiën te begeven : op het vaste land had men hem straffeloos mogen hoonen. Zyne kinderen en broeders mogten geene ambten bekleeden; slechts zyn zoon bezat het voorregt van het dukale kleed met breede mouwen *(a maniche larghe)* te dragen, iets dat als eene groote eer beschouwd wierd; ook de bedienden mogten livrei dragen. Het was den Doga niet geoorloofd geschenken van vreemde mogendheden te ontvangen. — Verder liet men niet na hem de grootste uitwendige eer te bewyzen. By de plegtigheden was hy rykelyk in gouden, zilveren of scharlaken gekleed en stapte voorop met de muts op het hoofd, terwyl men den sleep zyns mantels droeg en de grootste ambtenaren hem begeleidden. Die zelfde ambtenaren maekten gewoonelyk deel van den Raed der Tien en vonden er geene zwarigheid in om soms, des nachts, onvoorziens tot op de slaepkamer van den Doga door te dringen en zyne papieren te komen onderzoeken; en het best wat den Doga alsdan te doen stond, was van in den schyn niets op te merken. Het is wel van den Doga dat men met regt mogt zeggen, dat hy eene gekroonde slaef was.

De jaerwedde van den Doga was van 12,000 kroonen; doch daervan moest hy de kosten betalen welke de vier jaerlyksche maeltyden, waerop beurtelings al de edelen der stad verzocht werden, na zich sleepten en ook al de uitgaven die zyne inwyding

mede bragten; voegt men nu daerby dat zyne naestbestaende geene ambten mogten bekleeden, dan zal men ligt begrypen dat de weerdigheid van Doga soms den ondergang eener familie bewerkte. Een der grootste voorregten van den Doga was de benoeming tot de geestelyke beneficiën en weerdigheden van San Marco, bestaende in de ambten van zes-en-twintig kanonikken en een deken derzelve genoemd *Primocerio di San Marco.* Deze laetste moest edel wezen en trok vyfduizend zilveren dukaten jaerwedde en nog vierduizend pond van de abtdy van *San-Gallo.* De gansche kerk van San-Marco stond onder den Doga die er het plegtige bezit van nam op dezelfde wyze als de Paus van de kerk van Latranen. By die plegtigheid bood men hem den rooden standaerd van San-Marco ten teeken zyner oppermagt en hy zwoer voor de weerdigheid des tempels te zorgen en ontvong den eed der dry *procuradori* die met het beheer der schatten van San Marco belast waren. Ook was hy nog meester (padrone) en beschermer van het klooster *delle vergini*, waer niet dan edelvrouwen woonden en die hem als haren geestelyken vader, als haren Paus aenschouwden. — Ook bezat hy het voorregt van by zyne aenkomst aen het Dogaet ridders te benoemen; hy beschikte verder over de kleine bedieningen van zyn paleis en mogt een regt heffen op de gondoliers der lagoenen.

Na zyn overlyden werd de Doga door dry inkwisiteurs geoordeeld en niet zelden vond men oorzaken om de erfgenamen tot zware geldboeten te verwyzen. Dan, de begravenis, welke ten koste van den staet was, geschiedde immer met de grootste pracht en plegtigheid. In de laetste tyden zelfs werd de lykrede in San-Marco uitgesproken. Het senaet woonde de plegt by en was in het rood gekleed, willende door die kleur aentoonen dat de Republiek door het afsterven van den Doga niet kon lyden en eeuwig en onveranderlyk was. Men stelde ook het lichaem voor het volk ten toon en zulks greep plaets in de zelfde zael waer den Doga, na zyne krooning de pligtplegingen en begroetingen der magistraten en afgezanten ontving. Wat by het afsterven van den Doga den adel het meest ter hart lag, was de benoeming

van eenen nieuwen vorst. Zulks geschiedde immer met den grootsten spoed, uit vrees dat het volk in oproer mogt komen en er zelf eenen zou hebben uitgeroepen.

Stappen wy thans tot de Raden over, waervan de byzonderste waren :

1° *De groote Raed* (il Gran Consiglio) zoo genoemd, omdat hy al de andere raden in zich besloot.

2° *Het Senaet* of *Pregadi.*

3° *Het Kollegie.*

4° *De Signoria,* ook wel kleine raed of *Consiglietto* genoemd. — De *Signoria* was samengesteld uit zeven leden, den Doga en zes raedsheeren, die by alle raden voorzaten. De zaken gingen gewoonelyk van de Signoria naer het Kollegie, van daer naer het Senaet en zoo naer den Grooten Raed waer de eindelyke beslissing plaets had.

Twee andere raden nog waren door hunne werking aenzienelyk, het waren de *Raden van Tien* en de *Inkwisitie*, waervan wy later zullen gewagen.

De eerste *Groote Raed* te Venetiën was aen den Doga, zoo als wy gezegd hebben, ondergeschikt; een tweede, waeraen slechts de naem van Grooten Raed toekomt, begon onder Ziani en werd door 12 burgers, twee van iedere wyk der stad, gekozen; hy bestond van 450 tot 470 leden. De derde vorm van raed, in 1297 door Pietro Gradenigo ingesteld, was uitsluitend van edellieden en in de familjen erfelyk. De zittingen van den Grooten Raed werden gehouden op zon- en feestdagen, in den zomer van 8 ure des morgens tot 12 ure, en in den winter van 's middags tot het ondergaen der zon. De morgenzittingen begonnen met de maend april en duerden tot Allerheiligen; op welken dag de winterzittingen aenvang namen.

Om deel te maken van den Grooten Raed moest men 25 jaren oud wezen; doch men bleef niet lang by dit voorschrift en jaerlyks werden er jongere aengenomen die men *Barberini* noemde. De inkomenden werden by loting getrokken en men moest twee jaren

in den raed wezen alvorens stemregt te hebben. Die stelregel verviel ook allengs en met geld kocht men ouderdom en stemregt. De gelden daervan voortkomende, noemde men *il deposito del Consiglio*. — Een edelman werd niet gerekend deel te maken van het lichaem der Republiek, dan van den dag waerop hy in den Grooten Raed trad en plaets nam : zulks was hun als eene tweede geboorte waerby hy het burgerleven ontving en lid van den staet werd, daer hy te voren slechts een der leden zyner familje kon genoemd worden. — De *Procuratori* van San Marco waren door hunne weerdigheid uit den Grooten Raed gesloten, tenzy, zy terzelfder tyd *savii grandi* waren, in welke hoedanigheid zy er alsdan mogten verschynen. — De Groote Raed deelde de oppermagt met het Senaet ; het was daer dat men wetten maekte en afschafte, de andere raden en magistraten benoemde, en de kiezingen van het Senaet verbrak of bekrachtigde. — Er mogt niet dan in de volkstael gesproken worden op dat iedereen zou hebben kunnen verstaen wat er verhandeld wierd en niemand zich zoude teruggehouden gevoeld hebben, om het woord optenemen. De welsprekendheid werd als overtollig zoo niet schadelyk beschouwd. Met dat alles nogtans gingen de beraedslagingen immer moeijelyk en traegzaem voort : het mekaniek had te vele raders en geraekte dikwils in de war. Te meer men wilde steeds den middenweg kiezen en zulks deed de kracht van uitvoering niet zelden verflauwen.

Het SENAET of PREGADI, [1] was als de ziel der republiek. Hy bestond in den beginne uit zestig leden ; doch in buitengewoone gevallen voegde men er eene *giunta* by van vyf-en-twintig of dertig andere leden wier ambt na de beslissing eindigde. Men noemde die laetste ook wel *il Pregadi straordinario*. In 1335 schiep men eene bestendige giunta van zestig leden , zoo dat het Senaet alsdan uit 120 raedsheeren was samengesteld. Anderen nog door

1 *Pregadi* beteekend eigentlyk de *raed der gevraegden* , om dat men in den beginne slechts de byzonderste der stad tot den raed verzocht , die geene vastgestelde zittingen hield.

het ambt dat zy bekleedden, hadden er hunne intrede, zoo als de *Procuratori*, de *Tienmannen* en de regters van de *quarantia criminale*. Aen sommige edellieden nog, liet men toe de beraedslagingen by te woonen; doch zonder stemregt. Men noemde ze daerom *il sotto Pregadi*. Het gansche getal raedsheeren beliep op die wyze eindelyk tot 300 edelen. — Niemand mogt in het Senaet iets in eigen naem ter ballotering voordragen dan de Doga, de hooge raedslieden en de *savii grandi*. De benoeming der magistraten had zonder ballotering plaets.

Het Senaet werd alle jaren vernieuwd en had het regt van oorlog en vrede te maken, stilstand van wapenen en verbonden vasttestellen, belastingen te heffen, de waerde van het geld te regelen en over de financiën te beschikken. Het was insgelyks meester over de ambten van de zee- en landmagt en al die bedieningen welke men *cariche à tempo* (tydelyk) noemde. Het zond hulpmiddelen aen verbondene volken en benoemde, beloonde of strafte de gezanten; want deze laetste beambten hadden telkens eene zware rekening, by hunne terugkomst, voor het Senaet afteleggen. Zy moesten een schriftelyk verhael van hunne werkzaemheden inleveren en mogten hunne verblyfplaets niet verlaten, alvorens hunnen opvolger van alles mondelings te hebben onderrigt. De geschenken die zy, by hun vertrek, van de vorsten mogten ontvangen hebben, werden aen het Senaet overhandigd, die er over beschikte zoo als het hem goeddacht.

Het Kollegie was samengesteld uit zes en twintig edelen, te weten : de Doga en zes raedsheeren die de signoria uitmaekten; dry afgevaerdigden van de *quarantia criminale*, die alle twee maenden werden veranderd; zes *savii grandi*, die het Senaet vertegenwoordigden; vyf *savii* genoemd van het vaste land *(di terra ferma)* en eindelyk vyf *savii* of wyzen *der orders*. — Het Kollegie onderzocht al de zaken alvorens deze in den Grooten Raed werden voorgedragen; by hetzelve moesten de rekwesten en memoriën ingediend worden; men hoorde er de afgezanten, de generaels en andere officieren van het leger en dan gaf men het schriftelyk

antwoord aen het Senaet op, dat door het Kollegie werd byeen geroepen en dan zyne besluiten ter uitvoering aen het Kollegie terug zond. — Gedurende de tusschenregering werden er geene ministers van vreemde vorsten in het Kollegie ontvangen, dan om hen de gewoone begroetingen te laten afleggen. — De afgevaerdigden der steden en gemeenten, om gehoor te verkrygen, moesten eerst aenbieden : een brief van den *Rector* of *Podesta* der plaets, eene memorie van de vragen door den Podesta eigenhandig geschreven en dan nog een brief waerin die hooge beambte zyn gevoelen verklaerde. Doch wanneer de afgeveerdigden klagten tegen den podesta zelven hadden intebrengen, was hun een geleïbrief der gemeente voldoende.

Il Consiglio dei dieci of de Raed van de Tien, was eerst een gewoon geregtshof ter gelegenheid van de beruchte samenzwering van Bajamonte Tiepolo ingesteld, doch eenige jaren later werd hy voor altyd gevestigd; zyn gezag klom allengs hooger en veranderde eindelyk in eene soort van Dictatuer. — Ofschoon de raed slechts uit tien leden bestond, was men in de zitting immer ten getalle van zeventien, doordien de Doga met de zes raedsheeren der signoria er tegenwoordig waren. De Tienmannen werden jaerlyks benoemd en om te kunnen heringekozen worden, moest men telkens twee jaren uit den raed verwyderd geweest zyn. Alle maenden benoemde men dry *Capi Dieci*, zoo veel als voorzitters en onder hen eenen president van de week die hoofdzakelyk de onderzoeken deed en zyne twee medeleden van alles kennis gaf. Die dry mannen waren immer de aenklagers der betigtten. Het was aen deze laetsten niet geoorlofd eenen advokaet te nemen of zelven hunne zaek te bepleiten en zich te verdedigen. Eens in de handen der *Dieci* kon men slechts aen veroordeeling denken; indien niet een der regters zelve de verdediging opnam; iets dat zeer zelden gebeurde. De vonnissen waren zonder beroep en werden nooit in het openbaer uitgevoerd, tenzy de pligtigen ook in het openbaer als dusdanig beschouwd werden. De raed van de Tien hield zyne zittingen in San-Marco naest de vertrekken van

den Doga, en het was dus een gedurige bespieder voor het opperhoofd van den staet welken men kon om het leven brengen, zonder aen iemand rekening daerover te moeten doen, wanneer slechts de dry Inkwisiteurs daerin overeen stemden. De Raed-der-Tien was als een zwaerd dat gedurig over het hoofd der edelen hingen en nimmer zynen slag miste.

Het Sant-Officio of de eigentlyke Inkwisitie, door den Grooten Raed ingesteld, was eerder wereldlyk dan wel geestelyk. Slechts lang na zyne instelling kregen de priesters, die er deel van maekten, het regt om mede te vonnissen. Immer waren er dry Senatoren, buiten wier tegenwoordigheid men niets mogt doen en die van al het verhandelde aen het Senaet kennis gaven. De tribunael hield zyne zittingen tweemael ter week in het paleis van San-Marco; diegenen welke eenige belangen met Roma hadden mogten er geen deel van maken. Het regt der Inkwisitie was zeer bekrompen. De Joden [1] werden door het burgerlyk gevonnist op voordragt van het *Sant-Officio*; zoo ook de toovenaers en godslasteraers. Slechts de kettery mogt de Inkwisitie beoordeelen; doch de goederen der ketters konden niet verbeurd worden en gingen tot de natuerlyke erfgenamen. Ook was het regt om de boeken te keuren zeer klein en men had zich slechts bezig te houden met datgene wat daer in kettersch zou hebben kunnen voorkomen: het overig ging den staet aen. Daerin bleef de Republiek aen zyn grondstelsel getrouw, dat verbood van de geestelykheid eenigen invloed op de wereldsche of staetkundige zaken te laten uitoefenen.

Alvorens meer bepaeldelyk tot de stedelyke-, provintiële- en krygsmagistraten overtegaen, zullen wy hier eerst de dry geregtshoven opnoemen, *Quarantie* genoemd, omdat ieder uit *veertig* leden was samengesteld. Men onderscheidde namelyk: de *Quarantia nova*, de *Vecchia* en de *Criminale*. Deze laetste was de byzonderste; daer mogt men *soliciteren* en het medelyden der regters gaen

[1] De Joden hadden te Venetiën zeven Synagogen. Hunnen dienst was vry zoo wel als die der Armeniers.

afsmeeken, iets dat by de twee burgerlyke niet toegelaten was. De leden waren achtervolgens, gedurende acht maenden, in ieder der *quarantia;* van de Nieuwe ging men in de Oude en van daer in de Criminele of Lyfstraffelyke. — De dry opperhoofden der lyfstraffelyke quarantia woonden het kollegie by en konden niet dan te gelyk werken; zelfs wanneer er niemand van hen in de grooten raed tegenwoordig was, mogt er niets beslist worden. De DRY AVOGADORI van de *quarantia criminale*, ook wel DI COMUNE genoemd, waren de beschuldigers in lyfstraffelyke zaken; zy bewaekten het uitvoeren der wetten en de Groote Raed noch het Senaet mogt geene beslissing nemen, zonder dat er een van hen bywezig was; zy hadden zelfs het regt de besluiten doen op te schorsen en aen eene herziening te onderwerpen. Aen hen waren de registers van de Grooten Raed en van het senaet toevertrouwd, als ook de familieboeken der edelen waerin zy de geboorten, huwelyken en afsterven opteekenden. Hunne magt verminderde veel door den invloed van den Raed der Tien.

Van de RAEDSHEEREN DER SIGNORIA hebben my reeds gesproken. Men noemde ze nog wel CONSIGLIERI DI SOPRA (hooge raedsheeren). Zy ontvongen de rekwesten, gaven privilegiën, benoemden scheidregters en besloten, wanneer de Groote Raed buitengewoon moest vergaderd worden.

De SAVII GRANDI, ten getalle van vyf, waren zoo veel als hooge staetsministers; zy bereidden het werk voor het Kollegie. — Zy moesten acht-en-dertig jaer oud wezen, bleven zes maenden in bediening en mogten niet terstond ingekozen worden; zy hadden het regt om het Senaet te doen vergaderen; doch mogten niet mede den Doga kiezen.

De SAVII DI TERRA FERMA (wyzen voor het vaste land), werden in 1340 ingesteld, waren vyf in getal en hielden zich bezonder bezig met het bestuer der legermagt in de provintiën.

De vyf SAVII DEGLI ORDINI, ook SAVII DI MARE genoemd, bleven, zoo als de voorgaenden, zes maenden in bediening. Hun ambt was in den eersten zeer aenzienelyk; doch later verviel de bediening

meesttyds in handen der jonge edelen, die daerby het regt verkregen om het Kollegie en de vergadering der *Savii grandi* en *Savii di terra ferma* bytewoonen; doch zonder aldaer het woord te mogen voeren of over iets te mogen beslissen.

Eerst bestond er slechts een enkel *Procurador di San-Marco*; allengs ging men tot negen over en later werd dit getal nog vergroot. Zy werden met groote pracht ingehuldigd en legden den eed in de kerk van San-Marco af, met welks bestuer zy hoofdzakelyk belast waren. Zy hadden ook de zorg over de weezen en beschikten over de openbare aelmoesen. Ook was hun het toezigt vergund over de studiën en over de boeken die men te koop stelde en waervan er hun telkens een exemplaer moest overhandigd worden. Hunne benoeming was voor het leven, doch zy konden afgezet worden.

Verder onderscheidde men nog:

Twee Censori, belast met de zeden der burgers na te gaen en kleine diefstallen te vonnissen. Zy bleven zestien maenden in bediening en mogten dan met *deliberative* stem in het Pregadi komen.

Dry Syndics regters by de kleinere geregtshoven van San-Marco en Rialto.

De zes Signori criminali di notte. In den beginne waren zy slechts twee in getal; zy namen kennis van de nachtdieften, brandstichtingen enz., terwyl de zes Signori civili di notte zich met de kleine burgerlyke zaken bezig hielden.

De dry Proveditori del comune, zooveel als verzorgers der gemeente, bleven zestien maenden in bediening en hadden stemregt in het Senaet. Zoo ook de Providitori alla ragione vecchie, die zich bezonder bezig hielden met het regelen der openbare feesten en plegtigheden.

De vier Proveditori alla giustizia vecchia, vonnisten degenen die met valsche maten, ellen of gewigten verkochten en regelden de prys der eetwaren. Zy beslisten de zaken tusschen burgers en werklieden, terwyl de dry verzorgers alla giustizia nova met de tucht der gasthoven en herbergen belast waren. Beide bleven zestien maenden in bediening.

De dry SOPRA PROVEDITORI waren om voor den voorraed der granen te zorgen; de verzorgers AL SALE voor het zout, en met de openbare gezondheid waren dry andere edelen belast die men daerom: PROVEDITORI ALLA SANITÀ noemde. Die om de pracht der kleederen te regelen heette men PROVEDITORI ALLE POMPE.

Er waren nog eene menigte andere openbare verzorgers. Verder kunnen wy nog opnoemen: dry *bestuerders der inkomsten* (delle entrate); de *tien savii*, openbare schatters; de vier regters *della messettaria* die kopy hielden van al de notariële akten; de dry regters voor het vreemde (al forestier) die de gedingen tusschen Venetianen en vreemdelingen beslisten; dry regters genaemd *Cattaveri*, voor de op zee of elders gevondene goederen, en eindelyk de dry *Signori alli bianchi*, die voor de beleeningen op pand aengesteld waren.

De KANSELIER was het opperhoofd der stedelingen zoo als de Doga dit des adels was. Hy moest met al de geheimen der Republiek bekend wezen, mogt niet edel zyn en werd door den Grooten Raed gekozen. Zyn intrede werd plegtig gevierd en na zynen dood werd hem byna zooveel eer aengedaen als aen den Doga zelven. — Er waren verder eene menigte *geheimschryvers*. Zy waren in dry klassen verdeeld, werden door den Raed van Tien tusschen de stedelingen gekozen en aen de verschillende magistraturen vastgehecht.

De provintiën werden bestuerd door eenen PODESTA en eenen WAPENKAPITEIN. De Podesta was zoo veel als stedehouder; zyne magt was groot en hy beslistte over alle geschillen die zich mogten opdoen. De Wapenkapitein was voor de krygsknechten wat zyn medeambtenaer voor het burgerlyk was; hy had te meer het bestuer der financiën. In kleine steden werden de twee ambten meestal door eenen enkelen persoon bediend. Beide werden ook met den naem van *rector* aengeduid.

De KAPITEIN GENERAEL DER ZEE moest een edelman wezen en werd door het Senaet in tyd van oorlog benoemd. Hy had het opperbevel over de vloot; zyne magt duerde dry jaren en was

om zoo te zeggen, dictatoriael. Ter zelfder tyd had hy het bewind over de eilanden, havens en sterkten. Gedurende de vrede was het de PROVEDITOR GENERALE DI MARE die het ambt van den kapitein waernam en meester der vloot was. Dit ambt, dat bestendig was, mogt niet langer dan twee jaren door den zelfden titularis bediend worden, en zoowel de Kapitein als de Verzorger moesten zich, by het aftreden van hunne bediening, gevangen geven, alvorens rekening te doen; iets dat niet altyd eenen ydelen vorm mogt genoemd worden. — Verder bestond er een *generael der golf* en een *generael der galjassen*. Deze eerste had zes galeijen onder zyn bestuer en wanneer de *Generalissime* stierf, moest hy deze plaets bekleeden tot er een nieuwe keus gedaen was.

Alvorens ons artikel te sluiten, willen wy nog eenige woorden over de land- en zeemagt der Republiek zeggen. — Venetiën was van natuerwege, indien wy ons zoo mogen uitdrukken, niet tot den oorlog genegen en voerde dien slechts wanneer men door hooge noodzakelykheid gedwongen was en er geene middelen van bevrediging meer overbleven. Liever voerde men stryd in het kabinet zoekende immer de zaken door staetkundigen list ten einde te brengen. Het *divide et impera* was het heerschend stelsel en in staetkunde mogt men zich, van wege de Republiek, aen geene goede trouw verwachten. Inzonderheid had men eenen tegenzin om op het vaste land te vechten, waer de troepen zelden of nooit door edelen van Venetiën bestuerd werden. Men huerde een vreemd generael die, als hoofd der ruitery, den titel van *Generalissime* droeg en aen twee *Proveditori* onderworpen was, welke van Venetiën gezonden, hem gedurig bespiedden en zonder wier toestemming hy niets kon ondernemen. In afwezendheid van den Generalissime had de generael van het voetvolk het opperbevel. Ook de gemeene soldaten waren gewoonelyk vreemdelingen en werden met weinig achting behandeld. Er bestonden op het vaste land 15 kompaniën peerdenvolk; een gedeelte daervan noemde men *zware* kompaniën; zy bestonden ieder uit zestig kurassiers, deels Italjanen, deels vreemdelingen en werden goed betaeld De andere

kompaniën noemde men, zoo als een gedeelte van het voetvolk, *Capelletti*. Zy waren ligte ruitery, samengesteld voor het grootste gedeelte uit Albanezen of Stradioti, Dalmaten en Morlakken [1] alle onderdanen van de Signoria van Venetiën. De kurassiers waren gewoonelyk bestemd om het voetvolk in het gevecht te schragen, daer zy zelven te zwaer gewapend waren om aenvallen of excursiën te doen zoo als de Capelletti.

Het voetvolk op het vaste land, ook Capelletti genoemd, was meer in achting en verdiende zulks. Aen hetzelve werd de bewaring der steden en sterkten toevertrouwd en op die wyze waren zy immer in verschillende garnizoenen gelegerd; want men vreesde om ze by elkaêr te brengen. Twee kompaniën bevonden zich bestendig te Venetiën, alwaer zy belast waren met wacht te houden aen het paleis en op de plaets van San-Marco. Het Senaet bezat een byzonder korps van voetvolk, genoemd *Cernide*, zoo veel als *uitgekozen*. Dan die uitgekozen waren slechts een hoop ongelukkige boeren en laeg gespuis. Gedurende den vrede trokken zy geene soldy; maer slechts eenige hulpgelden en bleven vry van sommige belastingen. Men was genoodzaekt hen in eene afgezonderde wyk der stad te legeren, ten einde den twist met het volk en de kleine burgers zooveel mogelyk te vermyden. Dit leger was in kompaniën verdeeld en beliep gemeenelyk van veertien tot vyftien duizend man; het trok mede ten oorlog; doch meer om den legertros te bewaren dan voor iets anders.

De Republiek had ook nog een aental vreemde hopmannen, *Condottieri* geheeten, die goede jaerwedden trokken. Hun getal beliep gewoonelyk tot vyftig; men gaf hun het bestuer der sloten, byzonder in Dalmatiën en stelde hen aen het hoofd van kompaniën. Zy bezaten byzondere voorregten, zoo als van nimmer voor schuld te kunnen aengehouden worden, van in het Kollegie neêr te mogen

[1] De Morlakken gaven zich in 1617 gewillig aen de Republiek over. Zy waren eene soort van *Guerillas* die veel kwaed aen de Turken deden. Voortyds betaelde men hun eenen sechino voor ider turksch hoofd.

zitten, wanneer zy over iets te handelen hadden en van in de steden, in weerdigheid, den Podesta en wapenkapitein optevolgen.

De Venetianen lieten zich voor het algemeen weinig aen hunne landmagt gelegen; doch droegen de grootste zorg voor hunne zeemagt waer eigentlyk hun bestaen en voorspoed in gelegen was. Tydens de schoone dagen der Republiek beliep het getal der schepen tot : 60 galeijen, 10 galjassen en eene menigte barken en brigantynen. Ver waren zy in de zeevaert gevoorderd en hadden zy zich enkel by de zeegevechten kunnen houde, dan waren ongetwyfeld de Republiek nog langer bloeijend geweest. Al de ambten der oorlogsmagt waren in handen van edelen. Van jongs af werden deze ter zeevaert opgeleid en met goede jaerwedden begiftigd. Men verpligtte daerenboven de kooplieden, die schepen uitreedden, op dezelve, ten hunnen koste, twee of dry arme edellieden te onderhouden en aen deze toetelaten een gedeelte goederen, zonder betaling van regten, intevoeren. Wilden de edelen van dit voorregt geen gebruik maken, dan konden zy hetzelve verkoopen.

Het valt in ons bestek niet hier uitteweiden over de groote daden welke de Venetianen op zee uitgevoerd hebben. Wie zich daerover eene gedachte wil vormen, leze slechts de geschiedenis van den kamp met het trotsche Genua. Te meer ons inzigt is niet geweest eene geschiedenis van feiten te boek te stellen : wy hebben slechts een beknopt doch een zoo volkomen denkbeeld mogelyk van het bestuer van Venetiën willen geven en getracht het groote werktuig der Republiek te ontleden, waerdoor het aen de Venetianen is gegeven geweest eenen zoo grooten roem by hunne tydgenoten en by het nakomelingschap te verwerven. Slechts zullen wy, om er ons artikel mede te besluiten, nog eenen blik terug slaen op de eigenlyke vryheid van Venetiën. — Wanneer men de eerste tyden der opkomst, welke toch maer door een weifelend licht beschenen worden, voorbystapt en de aenspraek der Paduanen, ongegrond geworden, ter zyde laet, mag men met regt zeggen, dat Venetiën eene vrye, onafhankelyke Republiek was, dat zy zich zelve bestuerde, aen niemand was ondergeschikt en niemand

moest ontzien : tot zoo verre zelfs dat zy zich, byna alleen in gansch Europa, aen den geestelyken-politischen invloed van Roomen onttrokken had. Onderzoekt men nu of ook de Venitianen, dat is de persoonen, in hun gemeenebest eene ruime vryheid genoten, dan moet men de vraeg ontkennend beantwoorden; want eene dwingelandige magt heeft van de schepping des eersten Doga's op Venetiën gewogen. Eerst was de hartog zelve de dwingeland, na hem de *magister militum* en dan weder de Doga. Slechts na den dood van Vital Michieli verleende men het volksbestuer eenen schyn van echte burgervryheid; doch deze werd weldra door Pietro Gredenigo vernietigd, wanneer hy den Grooten Raed aen geene kiezing meer onderwierp. Die Groote Raed zelf werd later door den Raed van Tien op eene dwingelandige wyze beheerscht, en ook in den raed der tien bestond er eene opperheerschappy, eene soort van drymanschap. —Intusschen bezaten de burgers noch vryheid van schryven, spreken noch denken en alles, tot de kleederdragt zelve, was aen beslissingen onderworpen. Republiek te Venetiën en Constitutie in onze eeuw verschillen hemelsbreed in de mate der vryheid welke door den laetsten bestuervorm geschonken wordt. Venetiën had eene volkomene vryheid, als staetkundig lichaem, tusschen de europeesche magten verworven; terwyl de persoonelyke, de burgervryheid er, om zoo te zeggen, door slaverny vervangen werd. — Dan, of ook de Republiek van San-Marco, met eene meer volksdommelyke vryheid, verder zou gekomen, hooger in aenzien en magt zou geklommen zyn, zullen wy onbeslist laten.

NOTES

SUR

les différentes figures de St-Servais,

PAR

M. ARNAUT SCHAEPKENS,

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Le saint tutélaire d'une église, représenté à différentes époques, offre souvent pour l'étude du costume, qui porte ordinairement le caractère du temps où la figure fut exécutée, une suite d'intéressants sujets d'étude. Ces différentes représentations nous font voir que les artistes ne se sont pas tenus à un seul type de figure ou de costume, mais qu'ils ont été inspirés par les usages de leur temps, en suivant les changements que le costume religieux a subis depuis l'origine du christianisme.

L'évêque de Tongres et de Maestricht, le premier apôtre de la foi en Belgique, se trouve représenté sur les plus anciens monuments religieux.

Charles Martel, après la victoire sur les Sarazins dans les plaines de Tours, victoire qu'il remporta en 732, en invoquant la protection du saint, fit rechercher son tombeau par l'évêque Willegise, qui le retrouva dans l'enceinte de l'église bâtie par

S^t.-Monulphe, dans l'antique Trajectum ad Mosam. Il orna le tombeau d'un ciboire, qui est le dais qui couvrait les autels primitifs de nos églises. Un monument rappelant les traits de l'évêque à cette époque (8me siècle) n'est pas parvenu à notre connaissance.

La plus ancienne figure de St-Servais que nous connaissions, se trouve sur un sceau sculpté en ivoire qui nous paraît avoir servi à l'église de Maestricht, et qui fut découvert à Louvain.



(SCEAU PORTANT LA FIGURE DE St-SERVAIS).

Le saint y est représenté assis sur un siége roman. Il porte le pallium épiscopal et la tunique richement ornée. D'une main il tient la crosse, et de l'autre l'évangéliaire, et la tête se détache sur une grande auréole. A l'entour de ce sceau, qui est de forme ovale, on lit : *STS Servatius eps.*

Sur un bas-relief du 10me siècle dans l'église de Maestricht, le saint est également représenté avec le pallium épiscopal et la tunique à manches collantes. Les insignes de l'épiscopat qu'il

porte, sont la crosse et la clef conservées dant la même église. La tête est ceinte d'une couronne, et cette figure fait partie du bas-relief que nous avons décrit dans une des livraisons précédentes des annales de l'Académie d'Archéologie.

Sur la grande châsse de la même église qui date de 1102, d'après une note trouvée aux archives du trésor, le saint est figuré debout officiant. Son costume est archiépiscopal avec la mitre; de chaque côté du saint se trouve un ange vêtu d'une longue tunique, dont l'un tient sa crosse et l'autre un livre ouvert sur lequel on lit un avertissement qui l'appelle au ciel. A l'entour de cette ciselure en haut relief, formant une des têtes de la châsse, on lit:

Jussus ab octaviâ transire sepultus in ista
Præsul Basilica, modo capasa clandor etara.
Beatus Servatius.

Le sens de cette inscription paraît être que l'évêque, par une inspiration divine, s'étant rendu de Tongres à Maestricht, y mourut; qu'il fut enterré dans l'église qui lui est dédiée aujourd'hui, et qu'une partie de ses reliques furent enfermées plus tard dans la châsse sur laquelle il est représenté et dans l'autel de l'église.

Sur un fonds baptismal du 12me siècle de l'église de S^t^.-Germain à Tirlemont, conservé dans le musée royal des antiquités à Bruxelles, S^t^.-Servais se trouve parmi des figures de la passion et des apôtres qui ornent la partie supérieure de ce bassin. Le saint placé dans une des arcades ou niches, est représenté la mitre sur la tête, tenant d'une main la crosse et bénissant de l'autre. A côté de la figure se trouve *STS. Servatius eps.*

Une statuette ciselée en cuivre et dorée, d'environ 13 centimètres de hauteur, que nous possédons, représente le saint avec la clef et la crosse. Cette statuette avait pour support un dragon, dont il ne reste plus qu'une partie.

Le père de Heer, de l'ordre des Dominicains, auteur d'un ouvrage inédit sur les antiquités de Maestricht, donne le dessin d'un sceau de forme circulaire à l'usage de la ville jusqu'au 14me siècle, et trouvé sur des actes de 1300 du couvent des Dominicains de la

même ville. Sur ce sceau le saint est représenté comme nous l'avons décrit au commencement de cet article, excepté qu'il est assis sur une chaise curule. Ses pieds sont posés sur un mur à créneaux; il a la tête mitrée et des deux côtés de la figure on voit les deux tours avec leurs anciennes toitures, qui se trouvent à côté du rond point du chœur de l'église de St-Servais à Maestricht. A côté de la tête de la figure se trouve comme sur le fond baptismal précité : *STS. Servatius*, et à l'entour on lit : *Sigillum civium de superiore Trajectum.*

Un autre sceau que nous avons trouvé aux archives du trésor à Maestricht, et qui est également de forme circulaire, d'environ 5 centimètres en cire jaune, porte la figure de St-Servais jusqu'aux genoux. Le sceau le représente avec la mître sur un fond à losanges, par lequel les anciens artistes figuraient le ciel, et porte à l'entour en caractères romains cette inscription : *S^m^ ecclis Beatis Servatii trajectensis ad causas.*

Un sceau dont on commença à faire usage à Maestricht en 1334, porte la figure du saint avec celui de S^t^.-Lambert, pour signifier le règne indivise du duc de Brabant et de l'évêque de Liège sur la ville de Maestricht. S^t^.- Servais qui se trouve debout au côté gauche de S^t^.-Lambert porte (pour autant que la gravure de ce sceau nous permet d'en juger) une mître de forme très-obtuse, la clef de la main droite et un écusson aux armes du duc de Brabant, qu'il soutient de la main gauche. A l'entour de ce sceau se trouve la légende : *Sigillum commune totius oppidi trajectensis ad causas.*

Nous citons encore deux sceaux de forme ovale, ayant au milieu la figure du saint, terrassant le dragon; le plus ancien de ces sceaux porte une inscription que nous n'avons pu déchiffrer; l'autre, sans doute le dernier qui servit pour le chapitre de S^t^.-Servais à Maestricht, et que nous avons trouvé sur des actes du trésor de l'église de 1815, porte cette inscription : *Sig. insig : eccl* : *S. Servatij Traject* :

La gravure d'une pièce de monnaie frappée à Maestricht, et publiée par l'*Annuaire de la province du Limbourg*, porte la figure de S^t^.- Servais entre deux écussons, le revers porte une croix.

L'église de Tongres possède également sur ces reliquaires le portrait de St.-Servais, qui occupa le siége épiscopal dans cette antique église. Une des plus belles statues du saint, est celle qui se trouve sur l'autel, dans le transsept nord de la cathédrale de Maestricht. Cette figure qui appartient à une époque de transition, est de grandeur plus que nature. Le dragon, symbole de l'arianisme, se trouve sous les pieds du saint, qui fait entrer la pointe de la crosse dans la gueule du monstre. Le pallium archiépiscopal de cette figure, est parsemé de perles en verre de différentes couleurs, ainsi que les chaussures et le reste du costume. Sur la poitrine brille une agrafe montée avec beaucoup de goût. Cette figure qui est en bois, portait autrefois une mître très-petite. La crosse fut également changée plus tard. Nous regrettons que les belles formes de cette sculpture qui, anciennement, était peinte de différentes couleurs (comme presque toutes les figures byzantines ou romanes), soient en partie cachées par une couche de chaux. Ce mauvais platrage enlève, en grande partie, l'effet que devrait produire la figure, dont les couleurs et la dorure étaient relevées par l'éclat des ornements en cristal et en verre. Cette figure doit avoir servi comme décoration architecturale; un crochet en fer y est attaché pour la fixer; la tête régulière, calme et souriante est de maître, et les draperies revèlent le talent distingué de son auteur.

Une statue représentant St.-Servais de la même manière avec la clef et la crosse, se trouve à l'entrée sud-ouest de l'église. Cette figure, qui fait partie de la décoration de ce beau portail, qui date du 12me sciècle, est suivie des statues de plusieurs autres saints, tels que St.-Jean l'Évangéliste, St.-Joseph, etc. On remarque à cette sculpture une restauration inhabile. Le console qui lui sert de support, est également décorée d'un dragon.

Nous citerons encore des figures qui ornent les arêtes des voûtes de l'église de Maestricht, et une belle figure qui se trouve contre le meneau de la grande fenêtre gothique du transsept méridional de l'église. Cette figure est surmontée d'un beau pinacle gothique, travaillé à jour, et soutenu par des figures qui posent sur une colonnette.

Les cloches de la même église sont décorées des attributs du saint, et le grand bourdon porte sa figure entre les armes du chapitre.

A l'extérieur de l'église, on remarquait anciennement St.-Servais surmonté d'un aigle dans l'attitude du vol. Cette figure se trouvait au-dessus du rond-point du chœur.

La fontaine démolie qui se trouvait au milieu de la Place d'Armes, était également décorée d'une statue de St.-Servais. Cette fontaine fut alimentée par une source d'eau naturelle qui se trouve à quelque distance de la ville, et elle est connue encore sous le nom de fontaine de St.-Servais. [1]



(FONTAINE DE ST.-SERVAIS SUR LE CHEMIN DE KANN A MAESTRICHT).

Par la peinture comme par la gravure, l'histoire de St.-Servais nous est conservée, et d'abord par un tableau qui se trouve dans un autel d'une chapelle latérale de l'église à Maestricht ; mais nous nous arrêterons surtout à celui qui est placé dans le transsept méridional à côté de l'autel de St.-Lambert. Cette peinture que l'on attribue généralement au célèbre peintre de l'école d'Anvers, Schut, représente le saint recevant de la main d'un ange la crosse épiscopale dans l'église de Tongres.

[1] Peu avant sa mort, le célèbre sculpteur Kessels avait formé le projet d'ériger une statue de St.-Servais sur la Place d'Armes à Maestricht, sa ville natale.





Des images que l'on distribuait tous les ans le 13 mai, fête patronale du saint, le représente entouré des scènes principales de sa vie. Ces gravures qui paraissent être de 1700, sont sur cuivre et portent cette inscription :

Oppidi Trajectensis ad Mosam cujus
Festum singulis annis 13 maji celebratur.

Les sujets qui en forment le cadre, sont le moment où il reçoit la crosse pastorale, où un ange lui remet une coupe après que St.-Servais eut fait jaillir de la terre l'eau avec sa canne, l'avertissement qu'il reçoit de transférer le siége épiscopal de Tongres à Maestricht. Dans le haut du cadre se voient des draperies précieuses, au nombre de trois, qui se conservaient dans l'ancien trésor de l'église à Maestricht; en-dessous se trouvent ces inscriptions: *Velum Figuratum ab angelo è cœlo allatum. Velum rubrum quod CCCL. anni in sepulchro S. Servatii facuit. Velum in ejus exaltatione, ab angelo è cœlo allatum.* La châsse dont nous avons parlé s'y trouve également représentée.

Par la peinture moderne, le saint est représenté entouré d'anges, ayant le dragon, symbole de l'arianisme, expirant sous lui. Ce tableau dont nous offrons la gravure se trouve à l'église de Maestricht, et fut peint pour orner le fond de l'apside. Dans le lointain du tableau, on remarque l'église où reposent les cendres de l'illustre évêque qui orna par ses vertus le siége épiscopal de Tongres et de Maestricht. En résumé, tous les artistes ont représenté le saint avec une expression de sentiments élevés, de la régularité dans les traits, et des formes élancées. Son maintien digne et plein de candeur est conservé dans ces différentes productions de l'art. Presque toutes ces figures sont barbues, sauf celle des sceaux ; ainsi nous voyons les artistes, pendant 12 siècles consécutifs, glorifier un des disciples du Christ qui ont enseigné la vertu du chrétien avec cet amour du vrai, du bien et de l'utile, qui caractérise les apôtres de la foi primitive et pure.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LOUIS ELSEVIER

et sur

SES SIX FILS.

Notes puisées dans les protocoles des Chambres des Notaires à Leyde et à Utrecht,

par M. le capitaine Auguste de REUME.

Il n'existe nulle part une généalogie très-exacte des Elseviers; les dernières recherches sur cette noble famille de typographes, ont constaté d'une manière positive que depuis 1580 jusqu'en 1712, quatorze membres de cette famille (suavissimos Elsevirios, comme les nomme le savant Vlitius) ont exercé en Hollande soit le commerce de la librairie seulement, soit la profession d'imprimeur jointe à celle de libraire.

Personne n'ignore la beauté et l'élégance de leurs éditions, qui ont toujours fait le charme et les délices des amateurs. Les recherches que nous avons faites dans les protocoles des chambres des notaires à Leyde et à Utrecht, nous permettent d'établir, d'une manière convenable et positive, la généalogie du premier des Elseviers, de ses six fils et de son frère.

Louis I.

Louis Elsevier, d'Elsevier ou d'Elzevier, est né en 1540, on présume à Louvain. Ses parents sont inconnus, à l'exception d'un de ses frères dont nous parlerons plus tard.

Il se maria en 1563, à l'âge de 23 ans, avec Marie Duverdyn, dont il eut 8 enfants, six fils et deux filles, savoir : Mathieu (Mathys), Gilles, Louis, Joost, Arnold, Bonaventure, Marie et Élisabeth.

Louis I s'établit à Leyde au mois de septembre 1580, venant de Louvain, en qualité de relieur et de libraire.

Le 30 septembre 1586, il fut nommé appariteur à l'Université de Leyde, et le 24 avril 1587 il s'adressa aux curateurs de l'université pour avoir une librairie attenante à l'Académie ; dans cette requête il dit avoir vendu des livres aux étudiants pendant 6 années, ce qui s'accorde avec l'époque de son arrivée à Leyde en 1580.

Le premier livre qu'il publia fut : *Drusii Ebraïcarum quæstionum, sive quæstionum ac responsionum,* libri duo, videlicet secundus ac tertius, in Academia Lygdunensi, MDLXXXIII, in-8° de 126 p.

Le second, est *l'Eutropius de* 1592, qui avait été regardé jusqu'aujourd'hui comme le premier où figure le nom d'Elsevier; il est à présumer qu'il publia plus d'un livre entre les années 1583 et 1593.

Après avoir habité Leyde pendant quatorze années, il y reçut le droit de cité, le 8 août 1594.

Il fréquentait annuellement les foires de Francfort, de Dordrecht, de Delft, Ypres, Douai et Paris; et, c'est l'unique moyen d'expliquer l'adresse que l'on voit sur quelques exemplaires de certains ouvrages qui portent son nom, précédé du nom de quelques-unes de ces villes; sur les livres français on trouve : « à Leyde, chez Loys Elsevier.

On disait alors Loys pour Louis.

Après la mort de Raphaling, imprimeur-juré à l'Université de Leyde en 1597, Louis I fut associé à Jean Paets, en qualité d'imprimeur de l'Académie; plusieurs livres ont été imprimés avec leurs noms.

On est tenté d'attribuer les motifs qui engagèrent Louis I à se fixer à Leyde, aux troubles religieux qui existaient alors.

Des recherches faites dans les anciens registres de l'État-civil de la ville de Louvain, de 1556 à 1580, nous ont fait connaître quelques membres d'une famille Helscheviers et Elscheviers, et c'est certainement une de ces branches qui s'est établie à Leyde.

On trouve en 1565 un mariage à l'église de Notre-Dame à Anvers, entre *Joost de Clerc* et *Marie Elseviers*, qui pourrait bien être une sœur de Louis I.

Nous savons positivement que Louis I eut un frère, nommé Nicolas Elsevier, qui épousa une demoiselle Cathaline Van Opstal, de Louvain.

La véritable marque ou enseigne d'imprimeur de Louis I, est un aigle sur un cippe ou demi-colonne, avec un faisceau de sept flèches, accompagné de cette devise : *Concordia res parvae crescunt.*

Les Armes des Elseviers et des Duverdyn sont communes, elles sont :

D'azur à la croix pleine en talus d'or, cantonnée au 1r et 4e d'un lion passant d'or, et au 2e et 3e de trois fleurs de lys d'argent, deux et une; lambrequins et bourlet d'or et d'azur, cimier au lion d'or, tenant une croix recroisettée de gueules. Le lion tourné à senestre; supports, deux lions d'or.

Nicolas ELSEVIER.

Parmi les proches parents de Louis I dont nous venons de parler, il faut compter Nicolas Elsevier, son frère, qui épousa Cathaline Van Opstal, de Louvain. L'époque de la naissance de ce Nicolas est très-obscure; mais nous savons qu'il mourut avant

l'an 1594. Son épouse s'établit aussi à Leyde et reçut, comme veuve, le 8 août 1594, le droit de cité.

Cette union donna la naissance à Jeanne Elsevier, qui naquit à Louvain et se maria à Leyde, le 7 octobre 1600, à Michel Mathieu Chimaer, de Vilvorde, dont elle eut trois fils et deux filles.

Jusqu'à ce jour aucun écrivain n'avait parlé de Nicolas Elsevier, qui était même inconnu au savant professeur Adry.

Mathieu.

Mathieu, Matthys ou Mathias Elsevier, fils aîné de Louis I et de Marie Duverdyn, naquit à Anvers en 1564. Il suivit son père à Leyde au mois de septembre 1580.

En 1591, il figure sur le tableau des corps de métiers comme libraire; cette même année il se maria, à Leyde, à Barbara Lopes de Haro, fille de Honesto Lopes de Haro et de Marie Van der Donc. Cette famillle de Lopes était originaire de Louvain et s'établit à Leyde en 1579, où elle tenait un magasin de lingeries et de rubanneries. Honesto Lopes eut le droit de cité le 19 décembre 1591. Il mourut à Leyde le 15 novembre 1615, et son épouse en 1624.

Mathieu est connu par deux ouvrages de Simon Stevin, *La Castramétation* et *La nouvelle fortification*, qu'il imprima à Leyde en 1618, et où son nom se trouve suivi de celui de Bonaventure Elsevier, son frère, avec lequel il était associé.

Il céda sa librairie à son fils Abraham, par acte de notaire du 3 septembre 1622, moyennant une somme de fl. 11,217.

De son premier mariage, Mathieu eut 3 fils et deux filles, savoir : Abraham, Isaac, Jacob, Sara et Catherine.

Il épousa en secondes noces, le 10 novembre 1624, Marie Van Ceulen, de Delft, fille du professeur de mathématiques Ludolf Van Ceulen; de ce mariage il eut un fils, nommé Ludolf Elsevier, qui mourut avec sa mère au mois de mars 1626.

Enfin il se maria en troisièmes noces, le 16 juillet 1626, avec Elisabeth Desmet, de Brême, dont il n'eut point d'enfants.

Mathieu mourut à Leyde le 6 décembre 1640, à l'âge de 76 ans, et fut enterré dans l'église de St-Pierre, le 10 décembre suivant.

Gilles (Aegidius).

Gilles, second fils de Louis I, né à Wesel en 1567, s'établit également à Leyde comme libraire en 1580; son nom se trouve sur le titre de l'ouvrage des navigateurs de Jean Huyghen Van Linschoten. Cet ouvrage imprimé à ses frais, parut à La Haye en 1599, in folio, (apud œgidium Elsevirium (sic).

Il se maria à Leyde, le 10 janvier 1597, avec Anne Hartschals, de ce mariage il eut deux filles, Marie et Elisabeth.—Et il mourut à Leyde le 1er Juillet 1651.

Louis II.

Le troisième fils de Louis I se nommait Louis II, il s'est établi à La Haye en qualité de libraire en 1599. Né à Anvers — la date nous est inconnue — il fut marié ; mais le nom de sa femme n'est pas connu : il est cependant constaté par le testament de Bonaventure Elsevier en date du 8 mars 1619 et du 10 novembre 1624, passé par devant le notaire E. H. Craen, à Leyde 1619-1624, qu'il eut une fille nommée Marguerite Elsevier

C'est pour lui qu'ont été imprimés les livres publiés depuis 1599 jusqu'en 1620 avec l'adresse de Louis Elsevier.

On ignore au juste l'époque de sa mort; pourtant elle doit avoir eu lieu du 8 mars 1619 au 10 novembre 1624.

Après sa mort, sa boutique fut achetée par Bonaventure et Abraham Elsevier, pour la somme de 240 florins — On y vendit des livres jusqu'en 1681.

Josse ou Joost.

Joost, quatrième fils de Louis I, né à Douai, s'établit en qualité de libraire à Utrecht, jusqu'en 1607. Le droit de cité lui fut octroyé le 30 septembre 1600.

Il avait pour enseigne à l'*Oie rouge ;* on ne connait aucun livre qui porte son nom : il se maria à Leyde, le 26 août 1598 à

Margareta Vande Woert, décédée à Utrecht le 12 janvier 1657. De ce mariage il eut quatre enfants [1], deux fils et deux filles, savoir Louis [2], Pierre [3], Barbara et Marie. Il mourut à Utrecht en 1619.

Arnout.

Arnout Elsevier, cinquième fils de Louis I, est né à Douai : il fut peintre, et se maria en 1607 avec Marie Van Swieten, fille de Simon Van Swieten, secrétaire de la chambre des pupilles à Leyde. De ce mariage, il eut 4 enfants, savoir : Simon, Louis, Jacomine et Marie.

Il épousa en secondes noces, en 1626, Christine Everaerd, veuve de Thierri Van Boetselaer, en son vivant administrateur des finances du prince d'Orange, ce qui est confirmé par testament d'Arnout Elsevier et son épouse, du 12 mai 1627, par le notaire L. Vergeyl, à Leyde.

Arnout demeurait à Leyde, à l'enseigne de *l'Arc-en-ciel doré*, il quitta cette ville en 1627, et s'établit à Rotterdam où il mourut vers 1648.

Bonaventure.

Bonaventure, le sixième et dernier fils de Louis I, né à Leyde en l'année 1583 ; plusieurs auteurs ont cru qu'il était le fils de Mathieu ; mais ils se sont trompés : il fut associé à son frère Mathieu pendant quelques temps, et s'associa ensuite à Abraham, son neveu.

Il épousa en 1625, à Leyde, Sara Van Ceulen, fille de Daniël Van Ceulen, dont il eut 10 enfants, quatre garçons et six filles, savoir : Daniël, Pierre, Bonaventure et Willem.

[1] Constaté par le testament de Margareta Vander Woert du 14 avril 1642.

[2] Ce Louis eut pour tuteur Bonaventure Elsevier, son oncle, qui lui légua en 1619, une grande partie de ses livres ; ce même Louis s'associa plus tard avec Daniël Elsevier, son neveu, à Amsterdam en 1654. (Nous en parlerons dans la suite de ce travail).

[3] Il s'est établi à Rotterdam en qualité de marchand et épousa Anna Vander Mast.

Il mourut à Leyde, en 1652, et fut enterré dans l'église de St-Pierre.

Il a imprimé une quantité d'ouvrages. La marque et la devise qu'il avait adoptées, étaient un arbre autour duquel une vigne entortille ses branches, avec le solitaire et ces mots : *non solu*. Cet arbre (dit le professeur Adry) n'est point un olivier comme l'est celui des Étiennes, avec ce proverbe des grecs, *ne extra oleas*, ne passez pas les bornes (parce qu'à une des extrémités du *Stade* étaient plantés des oliviers), mais un orme, autour duquel un cep de vigne entrelace ses rameaux chargés de fruits.

Bonaventure et son associé Abraham ont imprimé à eux seuls plus d'ouvrages que tous les autres Elseviers, et plusieurs de leurs éditions ont le plus grand mérite.

On a cependant accusé leurs éditions d'être en général incorrectes ; on ne peut faire ce reproche (dit Adry) qu'au Virgile qu'ils publièrent en 1636. Les amateurs ne le recherchent que pour la beauté des caractères.

GÉNÉALOGIE

DE LA

très-illustre et ancienne

MAISON DE HAVESKERCKE.[1]

Il y a eu aux Pays-Bas diverses maisons nobles et illustres qui ont tiré leur origine des anciens châtelains de Saint-Omer, entre lesquelles celle de Haveskercke [2] en la châtellenie de Cassel au comté de Flandre a été toujours tenue et réputée une des plus illustres; car on y remarque des prérogatives d'honneur si éminentes qu'elles se rencontrent en peu d'autres maisons; l'une est la noblesse et l'antiquité du sang qui passe les sept siècles, et l'autre est son insigne et admirable fécondité.

La beauté d'un arbre consiste en la hauteur et l'étendue de ses branches, celle de Haveskercke paraît au nombre des grands rameaux qu'elle a produits; car du tige des dits châtelains de Saint-Omer comme d'un arbre très-fertile et florissant sont sorties diverses branches, savoir : les comtes de Fauquenberghe, les Srs de Béthune, de Haveskercke, de Moerbeke, de Wallon-Capelle, et de Houtte Sénéchaux de St.-Omer; celle de Haveskercke a

[1] Extraite des archives d'un descendant de cette maison. Nous publions cette généalogie sans rien changer à sa rédaction.

[2] Primitivement *Havesquerque*. *Von Haveskircke* en allemand.

produit de puissans et vaillans chevaliers, et de vertueuses dames, qui ont été alliés aux maisons de Valenciennes châtelains, comtes d'Ostrevant, de Wavrin, comtes de Clermont, de Gavre, de Cisoing Bers de Flandres, de Roubaix, de la Viefville, de Steelant, des châtelains de Courtray, des châtelains de Saint-Omer, d'Esne, de Moerkercke, de Ghistelles, de Trasegnies, de Bevere, de Kerckhof, de la Vichte Mareschaux de Flandre, de Winghene de Limbourg surnommé de Lumene, de Haynin, de Bailloeul, de Rasse, de Mortaigne, d'Escornaix, de Moliens, d'Oissel, d'Antoing, de Montigny, de Rouveroy ducs de St.- Simon, de Barbançon, de Stavele, de Poucques, des ducs de Crequy, de Flandre, de Praet, de Nedonchel, de Catthem, de Walkiers, du Wez, de Rode, de Launay, de Waele, de Heule, de Zedelghem, de Lompré, de Lannoy, de Themseke, de Caestre, de Jacquespée, de Cats-Van Welle, de Valladolit, d'Ydeghem, de Borselle, de Boetzelaer, de Berghe de Waetervliet, de Maulde, de Mesdach, de Luucx, de Maes, de St.-Vaast, de Verreycken, d'Affaydati comtes de Ghistelles, de Bosschaert, del Rio, etc., et desquels divers princes, ducs, comtes, barons et chevaliers descendent par alliance des filles. La piété est encore une des éminentes qualités qui rendent la maison de Haveskercke recommandable et au-dessus du commun. Plusieurs membres de cette maison ont si religieusement cultivé cette vertu qu'elle a fourni des couronnes de gloire et de félicité à toutes les autres gloires et grandeurs.

Les charges et offices que les membres de cette maison ont desservis, sont de vraies marques de leur haute réputation : partout se trouvent des témoignages de leur valeur.

Guillaume vicomte de Saint-Omer, portant d'*azur à la fasce d'or*, épousa Sibille fille de Robert d'Abbeville, portant d'*argent à trois écussons de gueules*. Il était en grand crédit près le comte Arnoud de Flandres, avec lequel il se trouvait à la mort de Guillaume dit *longue épée*, duc de Normandie l'an 944. *S. Marchantius*, historiographe de Flandres, fait mention d'un seigneur de cette famille que l'on tient devoir avoir été père de Guillaume vicomte de Saint-Omer : « *Sub*

» *Balduino Calvo comite Flandriæ A° 902 memoratur illustris Haves-*
» *querquanus ob præfecturam custodiæ portarum audomaropolis sive*
» *Sancto d'Omari etc.* »

De ce mariage furent procréés trois fils, l'aîné Guillaume châtelain de St-Omer, Robert châtelain de Béthune, et Flobert sire de Haveskercke qui suit. Selon un extrait de Rennenbourg, tome I, chap. 1er, ce Guillaume donna les dîmes d'arc à l'abbaye de St-Bertin, où il gist.

Flobert sire de Haveskercke, portant d'*or à la fasce de gueules*, fut un très-vaillant chevalier. Il assista le comte Arnoud de Flandres dit le viel à chasser les Huns, Vandales et Normands de Flandre; puis il fut pris pour exécuteur du testament du jeune comte Bauduin de Flandre, fils du dit comte Arnoud, lequel mourut à Berghes-St-Winoc, l'an 967, et fut commis par les Flamands pour moyenner une paix entre Arnoud le jeune comte de Flandre, et Lothier roi de France, laquelle il appointa au grand contentement du dit comte et ses sujets, selon les mémoires de l'abbaye de St-Bertin. Il eut pour femme Ermengarde, portant d'*azur au lion d'argent, couronné d'or*, fille de Garnier ou Renier III du nom châtelain de Valenciennes, sire d'Ostrevant, et de Mathilde fille de Hugues châtelain d'Arleux; de laquelle il eut pour fils unique Theodoric sire de Haveskercke. Le martyrologe de l'abbaye de St-Bertin fait mention qu'il mourut l'an 1013, et elle 1009, et qu'ils sont inhumés au dit lieu sous la sépulture de Guillaume susdit.

Theodoric sire de Haveskercke servit le comte Bauduin de Flandre dit de Mons ou le Pacifique, de conseiller et chambellan, et se trouva comme témoin parmi un grand nombre de seigneurs à la fondation que le dit comte fit, rétablissant l'an 1069 l'abbaye de Hannon entièrement ruinée par les Huns et Vendales, comme paraît par la charte de fondation, en laquelle il est qualifié *Nobilis Generosus vir*, etc.

Norbert religieux de Saint-Josse-au-bois en sa chronique de l'évêché de Thérouane écrit de la mort de Theodoric en cette sorte : « Le comte Robert de Flandre surnommé le Simple, dota

» l'église cathédrale de Thérouane de bonnes rentes, et peu après
» étant suivi des plus nobles seigneurs de Flandre, il donna
» bataille contre son oncle Robert-le-Frison, par lequel il fut tué
» l'an 1072 et avec lui le vaillant Theodoric sire de Haveskercke
» aussi bienfaiteur de notre église, et cousin du dit comte, pour
» les âmes desquels l'on dit journellement en notre dite église
» messe, etc. »

La femme du dit Theodoric est inconnue.

Jean sire de Haveskercke chevalier, fils de Theodoric, fut combattre les infidèles en la Terre-Sainte avec Robert le jeune Frison, dit de Jérusalem, comte de Flandre, l'an 1096, sous la conduite de Godefroy de Bouillon, chef des princes chrétiens, comme rapporte Guillaume archevêque de Tyr en son *Histoire des guerres de la Terre-Sainte.* La chronique de l'abbaye de St.-Bertin rapporte que ce Jean sire de Haveskercke, fils de Theodoric, donna à l'abbaye de St.-Bertin de son patrimoine dix bonniers de bois au retour de son voyage de la Terre-Sainte, qu'il avait sur le mont de Bièvre-les-Thérouane, du consentement de sa femme Arduina, portant *d'azur à l'écusson d'argent*, fille du seigneur de Wavrin et de son fils Guillaume, seigneur de Ruminghem, et ajouta que c'était pour le remède des âmes de ses prédecesseurs, de sa femme et de son fils, et qu'après son décès il y voulut être inhumé. (Voyez la dite *chronique*, lib. 5, fol. 75, et le livre des *Antiquités et noblesse de Flandre*, par L'Espinoy, fol. 171.

Messire Guillaume de Haveskercke, fils de Jean et d'Arduina de Wavrin, fut du vivant de son père seigneur de Ruminghem et après son décès de Haveskercke, vivait du temps de Charles de Danemarc premier de ce nom comte de Flandres, surnommé Le-Bon, et comparut entre les plus grands seigneurs de Flandre, et signa l'accord entre Lambert deuxième évêque de Tournay et deuxième archidiacre de Thérouane, élu évêque de Tournay par le chapitre et peuple de ce lieu contre l'élection du dit Lambert, lequel demeura paisible possesseur et évêque : puis il fut envoyé en ambassade par le dit comte en France vers le

Roi Louis-le-Gros. Il épousa dame Ghiselle, portant de *gueules à deux saumons adossés d'or, parsemés de croisettes recroisettées de même,* fille de Hugues comte de Clermont et de Marguerite comtesse de Roucy, sœur de Félicité Reine d'Arragon. Il mourut l'an 1118, et est enterré avec sa femme à l'église de Haveskercke.

Messire Jean seigneur de Haveskercke et de Ruminghem, chevalier de grande renommée, fils de Guillaume et de Ghiselle de Clermont, aida à poursuivre les meurtriers qui avaient tué en l'église de St.-Donas à Bruges l'an 1127 Charles dit Le Bon Comte de Flandre, il fut avec Guillaume le Normand comte de Flandre à la prise d'Ypres l'an 1128, et mérita par ses hauts faits d'armes et services d'être le gouverneur de cette ville après sa reddition. Damp Philippe d'Assignies, moine de Cambron, très-savant généalogiste, dit que ce Jean avait épousé dame Béatrix fille de Rase sire de Gavre et d'Ida, dame héritière d'Ath. Cette Béatrix portait *d'or au lion de gueules couronné d'azur.*

Messire Baudott sire de Haveskercke et de Ruminghem, chevalier, fils de Jean et de Béatrix de Gavre, accompagna Thiery d'Alsace comte de Flandre en son voyage de la Terre-Sainte et y combattit fort valeureusement; il fut aussi présent lorsque le dit comte donna le précieux sang de notre Sauveur qu'il avait apporté d'outre-mer, à la chapelle de St.-Basile à Bruges environ l'an 1136. Il mourut l'an 1160. Il avait épousé dame Hermentrude fille de Hellin dit le Grand, sire de Cisoing Ber et Banneret de Flandre, portant *bandé d'or et d'azur de six pièces,* avec laquelle il fonda de ses propres moyens la chapelle de Notre-Dame à Haveskercke du consentement de son fils Raoul, et furent présents Jean seigneur de Roubaix chevalier, Gillon et Robert de Lichtervelde, Gautier seigneur de Hallewin, Jacquemont de Languemersch, chevaliers, Jean de Steenbrugghe et Guy de Hasebroeck, écuyers, comme paraît par lettres de l'an 1158.

Messire Raoul seigneur de Haveskercke et Ruminghem, fils de Baudott et de Hermentrude, épousa dame Catherine de Roubaix, héritière d'Estaire et de la Motte de la Gorge, fille de Jean sire de

Roubaix, et avec laquelle il eut Gisbert et Manasses de Haveskercke qui suivent A et B. Il se croisa avec Philippe d'Alsace comte de Flandres, et l'accompagna au dernier voyage qu'il fit en Syrie et au secours du Roi de Jérusalem, et à son retour il passa à Rome, où il reçut la bénédiction du Saint-Père Célestin III, lequel lui fit présent de fort belles reliques, savoir : une grande parcelle de la vraie Sainte-Croix de notre Sauveur, le bras de Saint Isidore, et des ossemens de Saint Étienne, martyr ; lesquelles il donna à son arrivée tant à l'église de Haveskercke qu'à celle d'Estaire, où tous les ans on en solemnise la fête en commémoration. Voyez *Mémoires* de Damp Philippe d'Assignies.

A. Gisbert seigneur de Haveskercke, Ruminghem, Estaire et de la Motte, fils aîné de Raoul et de Catherine de Roubaix, signa sa valeur avec son sang, ayant été tué à Dam en la bataille que perdirent les Flamands contre les Anglais du temps de Ferdinand de Portugal comte de Flandre. Voyez Suero, lib. 8, fol. 262, l'an 1213. L'Espinoy dit que ce Gisbert fut prisonnier à Paris avec le comte Ferdinand, l'an 1213. On trouve par lettres de l'an 1218 que la comtesse Jeanne, femme du dit Ferdinand, acheta la châtellenie de Cassel, réserve le fief de Gisbert de Haveskercke. Voyez Suero, lib. 8, fol. 272. Norbert et Damp Philippe d'Assignies lui donnent pour femme dame Natalie fille de Pierre sire de la Viefville (portant *burelé d'or et d'azur de huit pièces, au chef à trois annelets de gueules*) et de Natalie vicomtesse d'Aire. Du mariage de Gisbert de Haveskercke et de Natalie de la Viefville naquirent Bouduin et Gisbert de Haveskercke qui suivent A et B.

B. Manasses de Haveskercke, fils de Raoul et de Catherine de Roubaix, se distingua par sa valeur à la bataille que le comte de Flandre Ferdinand de Portugal perdit en compagnie de l'empereur près du pont à Bovignes contre Philippe surnommé Auguste roi de France, le 27 juillet de l'an 1214. Voyez Suero, lib. 8, fol. 267. Il avait épousé, selon Norbert et Damp Philippe d'Assignies, dame Avezoete de Steelant, portant *de gueules à la fasce d'argent, chargée de quatre sautoirs accolés et rangés en fasce d'azur.*

A. Bouduin seigneur de Haveskercke, Ruminghem, Estaire, etc., conseiller et chambellan de Madame Marguerite comtesse de Flandre et du Hainaut, fils de Gisbert et de Natalie de la Viefville, épousa Jacqueline de Courtray, dame de Stracle, portant *de gueules à quatre chevrons d'argent*, fille de Roger, seigneur de Bracle, descendu d'Éverard châtellain de Courtray, qui tirait son origine des anciens comtes de Hainaut. Il eut de Jacqueline de Courtray Jean sire de Haveskercke, comme conste par charte de l'an 1229 aux archives de l'abbaye de Clermarez ; il hérita les seigneuries de la Motte à la Gorge et les biens de Bernay, comme paraît par le transport que lui en fait son frère Gisbert l'an 1220. Il mourut la veille de Saint-André l'an 1255, et sa compagne le jour de la pentecôte l'an 1264, ils furent ensemble inhumés en la chapelle de Notre-Dame de l'église de Haveskercke, sous une magnifique tombe relevée de quatre pieds, sur laquelle furent représentées leurs effigies, travaillées en bronze. Leur fils Jean suit A.

B. Gisbert de Haveskercke, fils de Gisbert et de Natalie de la Viefville, vivait l'an 1216, il eut pour son partage le château que l'on dit la Motte à la Gorge et les biens de Bernay entre Neuville et Estaire, lesquels il céda à son frère Bouduin en embrassant l'état ecclésiastique. Le Martyrologe de St-Pierre dit qu'il y fut chanoine et trésorier. Son scel pend à des chartes, et ses armes y sont représentées avec trois annelets qui sont pris de celles de la Viefville.

A. Messire Jean de Haveskercke dit de Fosseux, seigneur de Haveskercke, Estaire, Stracle, Rumminghem et de la Motte à la Gorge et pour une partie de Zuytberquin et de Bernay, fils de Bouduin et de Jacqueline de Courtray, acheta l'an 1284 à Thiery de Harnez la haute justice qu'il possédait au village de Piennes et de Zegerscappel pour quinze cent livres une fois, monnaie de Flandres, comme on voit par lettres sur ce dépêchées reposant aux archives du château de Cassel, selon le rapport de Nobert et Damp Phillippe d'Assegnies, lesquels ajoutent que le dit Jean de Haveskercke avait épousé Hermendrude fille de

Philippe d'Aire, châtelain de Saint-Omer de par de sa femme Beatrix châtelaine et héritière de Saint-Omer, fille de Guillaume châtelain de Saint-Omer et d'Ida d'Itre sa femme. La dite Hermendrude d'Aire avait pour armes : *d'azur à la fasce d'or*, et portait en mariage la terre de Watene et Steenbeecke. L'Espinoy, dans son livre *des antiquités de Flandre*, fol. 146, rapporte que Robert de Bethune, fils aîné du comte Guy de Flandre, donna au dit Jean de Haveskercke tout l'usage qu'il avait au bois d'Estaire, en fief de lui et de ses successeurs. Ce Jean de Haveskercke gît avec sa femme à Estaire, et laissa d'elle 1. Gilles de Haveskercke, qui suit. 2. Jean de Haveskercke, seigneur de Watene, dont la postérité est rapportée plus loin AAA, allié à Dame Beatrix d'Esne. 3. Melisande de Haveskerke, qui épousa Siderac de Silly, seigneur de Ryst, lieutenant grand-veneur de Flandre, capitaine d'une compagnie d'infanterie des arbalétriers au service du roi d'Angleterre, portant *bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules et à l'ombre du lion d'or*. 4. Cornelie de Haveskercke, qui épousa Messire Jean van den Kerchove, chevalier, seigneur de Ruysbroeck, portant d'*argent à la bande fuselée de sable*.

Gilles de Haveskercke, seigneur de Haveskercke, Ruminghem, Estaire, La Motte, Zuytberquin, Bernay, etc., chevalier, fils de Jean et de Hermendrude d'Aire de Saint-Omer. On rapporte qu'il était très-zélé pour le service de son prince et pour le bien de la patrie, et qu'il résista vigoureusement avec son frère aux mutins, étant chargé du gouvernement du château de Cassel. Suero en fait mention, lib. 9, fol. 355. Il donna à l'abbaye d'Oudenbourg en Flandre trois muids de bled de rente perpétuellement à prendre sur sa grande dîme de Haveskercke, du consentement de sa femme Marguerite de Moerkercke et de ses fils, Damp Bouduin, abbé de Cantempré, et Philippe seigneur de Steenbeeck, et en présence de son neveu François de Haveskercke, seigneur de Watene, comme conste par lettres de l'an 1318 aux archives de la dite abbaye. Il épousa dame Marguerite de Moerkercke, portant d'*or au sautoir de*

gueules, chargé de cinq coquilles d'argent, et eut d'elle : 1. Damp Bouduin de Haveskercke, très-vaillant chevalier, qui, après avoir suivi quelque temps les armes sous Robert de Bethune comte de Flandre, renonça aux biens périssables de ce monde et se fit moine à l'abbaye de Clairvaux, de laquelle il mérita depuis d'être bénit abbé. 2. Philippe seigneur de Haveskercke et de Steenbeeck, chevalier, fut entretenu au service de Louis de Crecy comte de Flandre en qualité de chambellan de sa personne. Le dit comte lui donna l'état de grand-veneur et de Ruard de Flandre, en remplacement de Jean de Bruges, et lui assigna trois cents livres de rente en Flandre pour tenir en fief du dit comte, et mille livres de content forte monnaye; il fut Bailly de Berghes S^t^. Winoc l'an 1326 selon les archives du château de Gand. Ce Philippe est décédé l'an 1336 comme conste par son épitaphe à l'église du monastère de Heversam, ainsi conçue : *Cy gist monseigneur Philippe seigneur de Haveskercke, fieux mons: Gillon qui trepassa l'an de grace* 1336 *au mois de Septembre. Priez pour son ame.* Il avait épousé, en premières noces, dame Adella de la Vichte, portant *d'or fretté de sable*, fille de Charles, seigneur de la Vichte, maréchal héréditaire de Flandre, et d'Anne de Mettinghien, et en eut deux fils; il épousa, en secondes noces, Jeanne de Winghene, dont il n'eut pas de postérité. Les deux fils du premier mariage étaient Hector de Haveskercke, mort à la guerre et gist à St.-Omer, et Philippe, seigneur de Haveskercke, Rumminghem, Estaire, Bailleul, Steenbeecke, Zuytberquin, Bernay, etc., châtelain et gouverneur du château de Ruppelmonde, qui épousa Marie dame de Rasset et Clery sur Somme, portant *parti d'or à quatre chevrons de sable, et d'argent à la fasce d'azur.* Il mourut l'an 1355, le 14 avril, selon son épitaphe à l'église du monastère d'Heversam : *Cy gist monseigneur Philippe seigneur de Haveskercke, fieux mons : Philippe qui trespassa l'an de grace* 1355 *le* 14 *d'avril.* Il eut de sa femme Marie de Rasset et Clery Renaud et Antoine de Haveskercke, qui suivent A et B.

A. Messire Renaud baron de Haveskercke, chevalier, seigneur d'Estaire, Bailleul, Clery sur Somme, Rhuminghem, Steenbeecke,

Zuytberquin, etc., épousa, en premières noces, dame Aleide Mortagne dite d'Espierres, portant *d'or à la croix de gueules,* fille d'Hubert seigneur d'Espierres, et d'Aleide de Crequy. Il vendit l'an 1357 à Louis dit de Male comte de Flandre la forteresse et château que l'on nomme ordinairement la Motte à la Gorgue, et tous les prez et terres y appartenants, pour la somme de 15000 livres à vingt gros la livre, monnaye de Flandre, comme conste par lettres enregistrées en la chambre des comptes de Flandre. Il avait épousé, en secondes noces, Marie de Bevere, dame de Dixmude, portant *fascé d'or et d'azur, à l'ombre du sautoir de gueules.* Gist à Haveskercke avec sa deuxième femme. De son premier mariage il eut 1. Jean de Haveskercke, qui suit AA. 2. Renaud de Haveskercke, chevalier, seigneur de Bailleul et de Bernay, maître d'hôtel de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne comte de Flandre, auprès duquel il servit dans sa jeunesse comme page d'armes à la bataille de Pontiers; il épousa dame Renette d'Oisel, fille de Robert seigneur d'Oisel et de Montenay, portant *de gueules à trois lions couchés leopardés d'or, au francquartier de gueules au sautoir d'or, accompagné de quatre canards d'argent.* 3. Marie de Haveskercke, héritière de Clery sur Somme, acheta la baronie de Haveskercke, Estaire, etc., à son neveu; elle épousa en premières noces Messire Henri d'Antoing, portant *de gueules au lion d'argent,* chevalier, seigneur de Bury, Briffeul, Wasne, Bitermont, etc., dont plusieurs enfants; elle épousa, en secondes noces, Messire Robert ou Eustache seigneur de Montigny en Ostrevant, Braines-Château, Haut-Ittre, portant *de sinople au lion d'argent, couronné d'or.* 4. Catherine de Haveskercke, qui épousa Jean de Rouveroy-Saint-Simon, portant *de sable à la croix d'argent, chargée de cinq coquilles de gueules;* du quel mariage sont sortis les ducs de Saint-Simon, pairs de France. De son second mariage sont issus Archembauld, qui suit BB. et Arnould de Haveskercke, dit le moine, parce qu'il avait eu la tonsure, et qu'il avait résidé quelques années à l'abbaye de Boudeloo, d'où il sortit avant sa profession, et épousa dame Marguerite Adornes, fille d'Opitius,

portant *d'or à la bande échiquetée d'argent et de sable de trois traits.*

B. Antoine de Haveskercke, seigneur de Fontaine et de Flechin, épousa dame Eleonore Quieret, avec laquelle il fit de belles fondations à l'église de Saint-Pierre à Aire, comme paraît par l'obituaire des chanoines de la dite église et par L'Espinoy, *Antiquités de Flandre.*

AA. Messire Jean Baron de Havekercke, chevalier, seigneur d'Estaire, Ruminghem, Steenbeecke, Zuytberquin, etc., fils de Renaud et d'Aleide Mortagne dite d'Espierres, épousa dame Marie de Moliens, portant *d'or à trois lions de gueules couronnés d'azur, au francquartier fascé de vair et de gueules de six pièces.* Il mourut à la guerre, et fut inhumé à l'église paroissiale d'Estaire près de sa femme, comme on le voit par le cartulaire de la dite église, où il avait fondé une basse messe tous les vendredis de l'année. De son mariage avec Marie de Moliens naquirent 1°. Jean Baron de Haveskercke, seigneur d'Estaire, Ruminghem, Steenbeeke, Zuytberquin, etc., qui succéda à son oncle Renaud, seigneur de Bailleul et de Bernay; il fut fait prisonnier par les Anglais, et contraint de vendre à sa tante Marie de Haveskercke la baronnie de Haveskercke, la seigneurie d'Estaires et autres belles parties pour fournir à sa rançon et à son retour en Flandre; il décéda sans hoirs. 2. Jeanne-Elisabeth de Haveskercke, qui épousa Messire Jean III du nom sire de Crequy, de Frezin, Canaples, etc., portant *d'or à l'arbre de sept touffes de gueules*, elle mourut peu de temps après son mariage, dont deux fils.

BB. Archembauld de Haveskercke, seigneur de Dixmude, fils du second mariage de Renaud avec Marie de Bevere, épousa dame Mahaute de Barbancon, portant *d'argent à trois lions de gueules couronnés d'or*, héritière d'Erkeline, de Bievene pour une moitié, fille de Jean, seigneur des dits lieux, et de Mahaute de Ruimont, et eut avec elle Messire Pierre de Haveskercke, chevalier, seigneur de Dixmude, d'Erkeline et en partie de Bievene, qui épousa dame Agnès de Flandre, portant *de gueules au canton d'or au lion de sable*, dont 1° Messire Pierre de Haveskerke qui suit A. 2. Jeanne de Haveskercke, qui épousa, l'an 1451,

Messire Olivier de Launay, seigneur de Peronne et de Fontaine, portant *émanché d'argent et de sable,* fils de Mathieu et de Marguerite de la Pontenerie. 3° Catherine de Haveskercke, qui épousa Messire François de Haveskercke, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne comte de Flandre, fils de Messire Hustin de Haveskercke, chevalier, seigneur de Merues, St.-Fleuriste, etc., et de Marguerite de Stavele.

A. Pierre de Haveskercke, seigneur de Dixmude, Erkeline, Steenbeecke et en partie de Bievene, fils de Pierre et d'Agnès de Flandre, épousa dame Catherine de Rode, portant *d'azur au lion d'or* , dont 1. Messire Antoine de Haveskercke, qui suit A. 2. Messire Jacques de Haveskercke, seigneur de Steenbeecke en partie, qui épousa dame Marie de Havrech, dont une fille ; il est enterré à l'église de Steenbeecke, en la châtellenie de Cassel. 3. Anne de Haveskercke, alliée à Messire Charles de Pollinchove, portant *d'hermines à trois macles de gueules*, fils de Messire François, chevalier très-renommé par ses faits d'armes, et de dame Mahaute de la Vichte. 4. Walburge de Haveskercke, abbesse du Val Notre-Dame au pays de Boulonnois.

A. Antoine de Haveskercke, seigneur de Dixmude, Erkeline, Bievene, enterré à l'église paroissiale de Dixmude. Il avait épousé N., dont Messire Archembauld de Haveskercke, chevalier, seigneur de Dixmude, Watou, Jumelles, etc., mort sans alliance, et fut enterré à l'église paroissiale de Dixmude sous une magnifique tombe relevée avec l'inscription suivante :

Hic jacet nobilis et potentissimus vir Archenbaldus de Haveskercke miles ac dominus temporalis Dixmudensis de Watua et Jumelles, qui migravit ex hoc seculo quarto kalendos junii anno Dn̄i millesimo quingentesimo septimo. Anima ejus requiescat in pace.

Cet Archembauld de Haveskercke eut une sœur, Antoinette de Haveskercke, qui, après la mort de son frère, devint héritière de Dixmude, Watou, Jumelles, etc. ; elle épousa, en premières noces, Messire Jean de Jacquespée, chevalier, seigneur d'Escout, Baudimont , etc., portant *d'azur à l'aigle d'or,* dont Antoine

Guillaume et Marie de Jacquespée, et en secondes noces, en 1490, Messire Jean de Houchin, chevalier, seigneur de Longastre (veuf d'Antoinette de Montigny), portant *d'argent à trois losanges de sable*, décédé le 24 décembre 1515; laissant un fils, Robert de Houchin, qui écartelait ses armes avec celles de Haveskercke.

AAA. Jean de Haveskercke, seigneur de Watene, etc., que nous avons quitté p. 294, fils de Jean dit de Fosseux et d'Hermendrude d'Aire de Saint-Omer, épousa dame Beatrix d'Esne, portant *de sable à dix losanges d'argent, posées en pale 3. 4. 3.*, dont François de Haveskercke qui suit A, et Jeanne de Haveskercke, qui épousa Messire Etienne de Dixmude, chevalier, portant *fascé d'or et d'azur de huit pièces, à l'ombre du sautoir de gueules,* dont une fille, qui fut religieuse à l'abbaye de Ravensberghe.

A. François de Haveskercke, seigneur de Watene, défendit avec plusieurs autres nobles seigneurs de la ville d'Audenarde contre les mutineries des Gantois, et se comporta si vaillamment à l'attaque de de la dite ville qu'il mérita d'être créé chevalier par Louis de Male comte de Flandre, en récompense de sa généreuse et sage conduite. Voyez Suero, lib. 12, fol. 571 et 578. Il eut pour compagne une dame de la noble famille de Trasegnies, qui le rendit père de deux fils et une fille, savoir : 1. Boudouin de Haveskercke, qui, quoique fils aîné et très-pieux chevalier, se retira du monde à l'abbaye de Notre-Dame de Cantempré, où il devint abbé selon Butkens, prieur du St.-Sauveur. 2. Messire Rase de Haveskercke qui suit A. 3. Hildegarde de Haveskercke, qui épousa Messire Jean seigneur de Bailleul, chevalier, portant *de gueules au sautoir de vair,* qui, étant au service de Louis de Male comte de Flandre, fut tué à la bataille qui se livra contre les mutins de Gand.

A. Rase de Haveskercke, seigneur de Watene et de Cappele, créé chevalier près de Womme à la bataille que donna Louis de Male comte de Flandre aux mutins l'an 1380. Voyez Suero, lib. 12, fol. 579. Il avait épousé dame Eleonore Brognart de Haynin, portant *d'or à la croix engrelée de gueules*, fille de Messire Jean, seigneur de Haynin, d'Anfroi-Prez et de Breucq, et de dame

Eleonore de Traseignies, et dont 1. Messire Jacques de Haveskercke qui suit A. 2. François de Haveskercke, mort sans alliance. 3. Christophe de Haveskercke. Rase de Haveskercke eut aussi un fils naturel, appelé Dragon de Haveskercke, maître d'hôtel de son frère Jacques, et qui épousa Catherine de Tollenaere, fille de Jean, portant de *sinople à trois chevrons échiquetés d'argent et de gueules*, de laquelle un fils et une fille, savoir : 1. Artus de Haveskercke, allié à Catherine de Mettenye, portant de *gueules au chevron d'argent, accompagné de trois châteaux d'or*, dont postérité; 2. Madelaine de Haveskercke, alliée à Messire Paschal du Wez, chevalier, lieutenant de la gouvernance de Lille, Douai et Orchies, dont plusieurs enfants.

A. Jacques de Haveskercke dit Hustin, chevalier, seigneur de Breuck, Watene, etc, il mourut fort âgé le 18 décembre 1420, et fut enterré à l'église d'Heversam avec épitaphe. Il eut de grandes difficultés avec Dragon son frère Batard, qu'il tua dans une rencontre près de Cassel. Il avait épousé dame Eleonore d'Escornaix, portant *d'or au chevron de gueules*, dont 1. Eleonore de Haveskercke, dame de Watene, alliée à Messire Robert d'Eechout, seigneur de Reninghe, portant d'*azur parsemé de billets d'or, à la bande d'or, chargée de trois cygnes de gueules placés en bande*,

2. Marie de Haveskercke, alliée à Messire Jean de Poucques, chevalier, portant *d'or au lion couché de sable*, tué l'an 1415 à la bataille d'Azincourt, par les Anglais. 3. Hustin de Haveskercke, chevalier, seigneur de Merues, St.-Fleurisse, Gaugerie, Winden, etc., conseiller chambellan du duc de Bourgogne, épousa dame Margurite de Stavele, portant *d'hermines à la bande de gueules*' fille de Messire Guillaume, chevalier, vicomte de Furnes, et de dame Marguerite de Heule, dame d'Isenghien. Le dit Hustin mourut avant son père l'an 1411 et fut enterré à Haveskercke sous un marbre noir orné de cuivre. Il brisa ses armes *d'un anneau d'argent sur la fasce*. Il laissa de sa femme, Marguerite de Stavele, Philippe de Haveskercke, chevalier, chambellan du duc de Bourgogne, seigneur de St.-Fleuriste, Merues et Gaugerie, l'an 1440;

il fut troisième commissaire pour entendre les comptes et renouveller le magistrat du franc de Bruges de la part du duc son maître; il trépassa le 14 mars 1448, et fut enterré à l'église de St.-Nicolas à Furnes; il avait épousé dame Anne de Praet, portant *d'or au sautoir de gueueles*, dont trois fils, savoir : 1. Jean de Haveskercke, chevalier, seigneur de St.-Fleuriste, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, décédé sans postérité le 13 juin 1467, et enterré près de son père à St.-Nicolas à Furnes. 2. Hustin de Haveskercke, chevalier, seigneur de Merues et Gaugerie, allié à dame Isabeau de Wale, portant d'*azur à trois canards d'or*, mort sans postérité. 3. Louis de Haveskercke, chevalier, seigneur de la Broucke, allié à dame Marguerite de Heul, dame d'Oostfletere, portant *d'or au chef palé de gueules et d'argent*, dont Marie de Haveskercke, dame de St.-Fleuriste, etc., qui épousa Messire Gauthier de Ghistelles, chevalier, seigneur d'Eskelbeke, Ledreghem, de la Motte, Provene, etc., portant *de gueules au chevron d'hermines, accompagné de trois molettes d'argent*, décédé le 1 septembre 1457, et son épouse le 1 avril 1475, et tous deux enterrés à l'église d'Eskelbeke.

Nous trouvons encore du mariage de Hustin de Haveskercke, (fils de Jacques et d'Eleonore d'Escornaix) avec Marguerite de Stavele, outre Philippe, deux filles et un fils, savoir : 1. Marguerite de Haveskercke, alliée à Messire Henri de Nedonchel dit Agniaux, chevalier, seigneur de Lievin, Gonnechem, Lanoy, etc., portant *d'azur à la bande d'argent*; 2. Alise de Haveskercke, décédée le 10 novembre 1478, après avoir épousé à Hantzaeme, le 9 juillet 1430, Messire Josse Van den Berghe, chevalier, seigneur de Watervliet, écoutette de Bruges, portant *d'or au sautoir de geueles, chargé de cinq annelets d'argent*, décédé le 25 avril 1458, et enterré avec son épouse à Hantzaeme; 3 François de Haveskercke, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne comte de Flandre, Haut-Bailli de la ville de Bruges, le 20 novembre 1410, comme il conste par un ancien manuscrit qui repose aux archives de Bruges; il fut aussi Grand-Bailli de la ville de Gand l'an 1416;

il mourut le 31 mars 1427; il épousa, en premières noces, dame Marguerite Van Catthem, portant *d'or à la fasce et à la bordure de gueules,* dont deux enfants, Louis de Haveskercke qui suit A, et Jossine de Haveskercke, qui épousa, en premières noces, Guy de Lompré, portant *de gueules à trois étoiles d'argent à six raies*, conseiller et premier écuyer de Philippe duc de Bourgogne, châtelain de Bevere, Ruppelmonde, et Drossart du pays de Limbourg, décédé l'an 1407 et enterré au chœur de l'église de St.-Michel à Gand; et elle épousa, en secondes noces, Olivier de Lannoy, chevalier, seigneur de Behem et Arondeele, portant *d'argent à trois lions de sinople, couronnés d'or.*

A. Louis de Haveskercke, chevalier, seigneur de Catthem, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne comte de Flandre, en l'an 1419 Haut-Bailli de la ville de Bruges et du franc; en 1420 et 1421 commissaire pour entendre les comptes du pays en qualité de haut-Bailli des places susnommées; l'an 1422 quatrième Bourgmestre du franc jusqu'au 10 octobre 1439; l'an 1445 troisième Bourgmestre du dit franc jusqu'au 15 novembre 1446. Il accompagna l'an 1421 Philippe le Bon duc de Bourgogne comte de Flandre en France pour venger la mort de son père. Il épousa dame Catherine de Zedelghem, portant *d'or au chevron de gueules, chargé de trois coquiles d'argent*, fille de Messire Philippe, chevalier, seigneur de Zedelghem, échevin du franc de Bruges. Le dit Louis de Haveskercke, décédé le 13 avril 1448, et son épouse le 6 février 1446, sont enterrés à l'église de Jabeke. De son mariage avec Catherine de Zedelghem naquirent 1. Adrien de Haveskercke qui suit A. 2. Beatrix de Haveskercke, alliée à Messire Rasso de Caestre, chevalier, seigneur de Meulenaekere et de Landick, portant *d'or à l'écusson parti de gueules et d'argent.* 3. Rassine de Haveskercke, batarde, qui épousa Jean de Pottelsbergh, écuyer, seigneur de Puyvelde, portant de *sable à la trompe d'argent, au chef d'or,* dont une fille unique.

A. Adrien de Haveskercke, chevalier, seigneur de la cour de Zedelghem, conseiller et chambellan de l'archiduc Maximilien et de

Philippe le bel son fils, bourgmestre de la commune du franc de Bruges en 1461 et 1462, décédé et enterré en 1482 près de son père à Jabeke, épousa dame Alix ou Agnès de Themseke (fille de Michel et de dame Elisabeth Wildens ou de Wilde), dont 1. Martin de Haveskercke, chevalier, seigneur de la cour de Zedelghem, échevin du franc de Bruges en 1488 et 1489, décédé sans alliance en 1497, et enterré au cloître de Bogarde à Middelbourg. 2. Agnès de Haveskercke, dame de Cathem, qui épousa, par contract du 1 juin 1484, André Andriessens, écuyer, seigneur de Wacken, échevin du franc de Bruges, puis conseiller receveur-général de la Flandre pour l'empereur Charles V. 3. Guislain de Haveskercke, chevalier, après la mort de son frère Martin seigneur de la cour de Zedelghem, échevin du franc au quartier nord en 1501, troisième bourgmestre depuis 1512 jusqu'en 1520, décédé comme échevin du dit chef collége le 17 février 1528, et enterré à Jabeke auprès de son père; il avait épousé dame Catherine de Catz dit Welle, fille de Messire Nicolas, grand-Bailli de la ville et du pays de Tervere en Zélande, et de dame Gertrude van Botlant, et eut avec elle 1. Guislain de Haveskercke, seigneur de Zedelghem, mort sans alliance en 1560, et enterré à Jabeke auprès de son père. 2. Adrien de Haveskercke, seigneur de Zedelghem après la mort de son frère, devint le 15 juin 1545 échevin du franc de Bruges, et en 1550 troisième bourgmestre du dit franc au quartier du nord et le fut encore en 1555, 1560, 1564, 1571 et 1572; il épousa en premières noces, l'an 1546, dame Catherine de Valladolid, et en secondes noces dame Jeanne d'Ydeghem, dame de Winderveldc, Meere, etc., fille de Messire Charles, seigneur de Wiese, et de dame Adrienne de Steelant, dame de Swevezeele. 3. Philippe de Haveskercke, chevalier de Malte. 4. Agnès de Haveskercke, abbesse de St-Claire à Tervere en Zélande. 5. Livine de Haveskercke, qui épousa, le 19 mars 1541, Messire Roland de Heule, portant *d'or palé de gueules et d'argent.* 6. Jean de Haveskercke, chevalier, devenu seigneur de la Cour de Zedelghem par la mort de son frère puiné sans enfans; il épousa en premières noces, le 15 janvier 1547, dame Marguerite

Lauwereyns, morte sans enfans, fille de Jean, écuyer, portant *d'argent à l'arbre de sinople, au chef de gueules à trois canards d'argent, placés en fasce;* et en secondes noces, le 10 novembre 1552, dame Jeanne de Heule, portant *d'or au chef palé de gueules et d'argent*, fille de Roland, seigneur de Tannaye, et de dame Guislaine de Bailleul; il eut de son second mariage 1. Roland de Haveskercke qui suit A. 2. Jacques de Haveskercke qui suit B. 3. André de Haveskercke, mort sans alliance. 4. Hector de Haveskercke, mort sans alliance. 5. Guislaine de Haveskercke, dame de Lichtervelde et de Hardoye, qui épousa en premières noces, le 11 août 1571, Philippe Van den Berghe, seigneur de Watervliet, et en secondes noces don Jeronimo Lopes, seigneur de Helminge. 6. Judith de Haveskercke, dame de Lichtervelde après la mort de sa sœur, épousa, en 1582, Messire Guillaume de Maulde, chevalier, seigneur de Mansart et Fermont, baron de Lichtervelde, vicomte de Crebbe, portant *d'or à la bande de sable fretté d'argent.* 7. Adrienne de Haveskercke. 8. Antoinette de Haveskercke. 9. Jean batard de Haveskercke, dont la mère était Susanne Van Themseke, et légitimé par son père comme conste par lettres de la Chambre des comptes à Lille, commençant en 1571, fol. 6.

A. Rolland de Haveskercke, chevalier, seigneur de Zedelghem, fils ainé de Jean et de Jeanne de Heule, échevin du franc en 1582 jusqu'au 15 septembre 1584, décédé en 1604 et enterré à Jabeke. Il épousa, le 23 juillet 1583, à Tervere en Zélande, dame Éleonore de Borsele, portant *de sable à la fasce d'argent,* fille d'Adolphe, chevalier, et de dame Livine de Seroeskercke dite Thuyl, dont 1. Adrien de Haveskercke, seigneur de Zedelghem, mort sans alliance. 2. Jean de Haveskercke qui suit AA. 3. Adolphe de Haveskercke, tué à Jabeke le 4 octobre 1606, sans laisser postérité. 4. Jacques de Haveskercke, né en 1587, chevalier, seigneur de Walpré, bourgmestre de la commune du Franc pendant les années de 1623-1644, et député aux États de Flandre en 1641, 1642 et 1645, décédé le 8 septembre 1648, et enterré à l'église de Swevezeele, ayant eu pour épouse dame Adrienne Luucx ou

Luycks, portant *d'hermines à la fasce d'azur*, fille d'Adrien, écuyer, seigneur de Swevezeele, et de dame Marie Lampsins. 5. François de Haveskercke, chevalier, vicomte de Watervliet et de Crebbe, Baron de Lichtervelde du chef de sa femme, seigneur de Fermont, né en 1588, capitaine de cavalerie, puis grand-Bailli de Bruges en 1645, commissaire de sa majesté catholique au renouvellement des magistrats de la Flandre en 1648, décédé le 1 juillet 1650, et enterré à la chapelle du St.-Sacrement de Notre-Dame à Bruges, après avoir épousé en premières noces, le 27 février 1620, dame Jeanne de Maude, sa cousinne, vicomtesse de Watervliet et de Crebbe, Baronne de Lichtervelde, fille de Guillaume et de Judith de Haveskercke, et en secondes noces, le 13 octobre 1637, dame Hélène Maes, fille de Messire Engelbert, chevalier, natif d'Anvers, auditeur-général des armées de sa majesté catholique, et puis président du conseil d'état et privé, et de dame pauline Schoyte.

B. Jacques de Haveskercke, chevalier, 2e fils de Jean et de Jeanne de Heule, fut gouverneur ou châtelain de Louvestain, décédé en 1600. Il épousa dame Hester Van Boetzelaer, fille de Roger, seigneur d'Asperen, Langebeck, Termerwede et Karnis, et de dame Agnès de Bailleul. De ce mariage sont issus 1. Maurice de Haveskercke, gentilhomme de la chambre de Louis XIII roi de France, seigneur de Bugny, etc, capitaine de cavalerie au service d'Espagne, allié à dame Madelaine de St.-Vaast, dame de Bugny, portant *d'azur à l'aigle déployée d'or,* fille de Pierre, écuyer, seigneur de Bugny, et de Catherine de Barbaize; décédé sans postérité. 2. Roger de Haveskercke. 3. Agnès de Haveskercke, chanoinesse en Allemagne. 4. Marie de Haveskercke. 5. Jacqueline de Haveskercke, alliée au Baron de Langerack et du saint empire romain.

AA. Jean de Haveskercke, chevalier, seigneur de Zedelghem et de Winghene du chef de sa femme, échevin et puis Bourgmestre du franc de Bruges, créé Baron de Winghene le 20 octobre 1632 en considération de sa noble extraction et de ses longs services, fils de Roland et d'Eleonore de Borsele; décédé le 28 septembre 1638,

et enterré à l'église de Winghene. Il épousa, en 1607, dame Louise de Mesdach, dame de Winghene, Wulfsberghe, Gramez, etc., portant *écartelé, au 1er et 4e de gueules à trois molettes d'or, au 2e et 3e d'hermines à la bande de gueules,* fille de Louis, chevalier, seigneur de Winghene, etc, conseiller au conseil de Flandre, et de dame Jacqueline de Gramez. Il procréa avec Louise de Mesdach 1. Roland de Haveskercke, capitaine au service de sa majesté catholique, il mourut de la peste à Gand sans laisser postérité; il était frère jumeau de Louis qui suit. 2. Louis de Haveskercke qui suit A. 3. Evrard de Haveskercke, né en 1609, tué en 1648, sans laisser postérité de son épouse Anne Marie Schenk, portant *de sable au lion d'or.* 4. Philippe de Haveskrcke, mort sans alliance en 1650. 5. Jean-François de Haveskercke, religieux de l'ordre de St.-Augustin. 6. Jacqueline de Haveskercke, décédée sans alliance. 7. Guislaine de Haveskercke, également décédée sans alliance.

A Louis de Haveskercke, chevalier, Baron de Winghene, seigneur de Zedelghem, Wulfsberghe, Ovarsneste, Gramez, etc., se distinga par une bravoure extraordinaire à la défense de la ville de Maestricht assiégée par les Hollandais en 1633, fut bourgmestre de la commune du Franc de Bruges en 1649, et député aux états de Flandre, trépassa en 1663; il avait épousé sa cousine germaine, dame Livine de Haveskercke, morte le 6 octobre 1651, fille de Messire Jacques et de dame Adrienne Luyckx, et avec laquelle il procréa 1. Jacques de Haveskercke qui suit A. 2. François de Haveskercke qui suit B. 3. Marie de Haveskercke, morte à Marier. 4. Anne Charlotte de Haveskercke, morte à Marier le 15 octobre 1714, enterrée à Nieuw-Capelle en Furne-Ambacht. 5. Eleonore de Haveskercke, morte à Marier.

A. Jacques de Haveskercke, baron de Winghene, seigneur de Zedelghem, Gramez, etc., fils de Louis et de Livine de Haveskercke, décédé en 1693, enterré au village de Jabeke; il avait épousé à Bruxelles dame Marie-Constance-Philippine Simple, *portant d'or au double chevron palé d'argent et de gueules, accompagné de trois cors de chasse liés de gueules,* fille de François, gentilhomme de sa majesté, et de dame Charlotte du Quesnoy, et avec laquelle il

procréa 1. Charles-François baron de Haveskercke, colonel au service du roi Philippe IV, tué à la bataille de Villa-Viciosa en Espagne l'an 1710, et qui avait épousé à Lierre dame Isabelle Verreycken (fille de Pierre-Antoine, secrétaire de la dite ville, et d'Isabelle Jongeline), dont Isabelle-Claire-Philippe Baronne de Haveskercke, alliée à Messire Guillaume comte d'Alfaytadi et de Ghistelles, décédé à Lierre le 14 octobre 1760, et Marie de Haveskercke, morte à Marier. 2. Marie-Françoise de Haveskercke, alliée à François de Barège, écuyer, morte sans enfans. 3. Françoise de Haveskercke, alliée à Adolf Vanden Abeele, docteur en droit reçu à Rome, avocat au conseil de Flandre, portant d'*argent à trois hamaïdes de gueules*, décédée à Bruges le 6 janvier 1761, à l'âge de 92 ans, et enterrée à l'église collégiale de Notre-Dame de la dite ville. 4. Caroline-Constance de Haveskercke, alliée à François-Ignace Baudier, écuyer, portant *gironné d'hermines et de gueules.*

B. François de Haveskercke, vicomte de Zélande par achat de la maison de Cruningen, haut-avoué de l'église et de l'abbaye de Notre-Dame à Middelbourg, seigneur de Wulfsberghe, fils de Louis et de Livine de Haveskercke, épousa Marie Vander Meulen, dont naquirent: 1. Jacques de Haveskercke, vicomte de Zélande, seigneur d'Ovaertsnesse, colonel au service du roi d'Espagne, qui épousa à St-Michel à Gand, le 8 septembre 1721, dame Isabelle t' Serwouters portant d'*or à trois cœurs de gueules, au chef d'argent à trois maillets de sable, placés en fasce*, (fille de Charles-Robert, écuyer, haut-échevin du pays de Waes, seigneur de Tollenaere et Leyberghe, et de dame Anne-Humbeline Sersanders); décédé sans postérité. 2. Alexandre de Haveskercke, capitaine au service de sa majesté, mort à Marier en 1730, enterré à Winghene. 3. Jean-Baptiste de Haveskercke, religieux-recollet, dit père Bonaventure, mort à Audenarde. 4. François de Haveskercke (après son frère aîné) vicomte de Zélande, haut-voué héréditaire de l'église et de l'abbaye de Notre-Dame de Middelbourg, seigneur de Terbroucke, Mediepe, etc., épousa, le 30 juillet 1705,

dame Thérèse Clayssonne-Wallebeke, portant de *gueules au cherron d'argent*, *à une étoile de même à six raies en pointe*, fille de Gilles, écuyer, et d'Eleonore Gilson, et procréra avec elle 1. Marie-Angélique de Haveskercke, morte à Marier. 2. Joseph-Adolphe Baron de Haveskercke, vicomte de Zélande, qui suit A. 3. Adrienne-Thérèse de Haveskercke, décédée le 1 juin 1750, enterrée à Campenhoute; elle avait épousé, en 1730, Jean-Joseph-Maximilien Bosschaert, écuyer, seigneur d'Opstal, portant *de sable à la bande d'argent, chargée de trois têtes de Maure*, *placés selon la bande*, dont une fille unique, dernière de sa famille, Marie Joseph Bosschaert, religieuse à la noble abbaye de Forest près de Bruxelles, où elle trépassa le 19 octobre 1774, agée de 34 ans.

A. Joseph-Adolphe Baron de Haveskercke, vicomte de Zélande, haut-avoué héréditaire de l'église et de l'abbaye de Notre-Dame à Middelbourg, seigneur de Mediepe, etc, licencié en loix, conseiller pensionnaire de la ville et du port d'Ostende, décédé le 4 juillet 1739, enterré à Jabeke; il avait épousé à Louvain dame Hélène Bosschaert, portant *de sable à la bande d'argent, chargée de trois têtes de Maure*, fille de Dénis-Jacques, écuyer, licencié és loix, et de Catherine-Pétronelle Peeters, de Louvain, et eut d'elle Thérèse née Baronne de Haveskercke, décédée à Louvain, le 20 novembre 1784, enterrée à Campenhout en Brabant; elle avait épousé Messire Jean-Louis Rapedius de Berg, conseiller et maître de la chambre des comptes à Bruxelles, portant *d'azur à la bande d'or*, *cotée de deux étoiles à dix raies d'argent* (fils de Messire George-Pierre Rapedius dit de Hunolstein, seigneur de Berg, conseiller aulique du Prince de Bade, ministre plénipotentiaire à la cour de Vienne, et de dame Elisabeth de Lassaulx, dame de Berg), dont Wilhelmine-Philippine Rapedius de Berg, née le 3 avril 1752, qui épousa, le 24 août 1773, au château d'Opstal, paroisse de Campenhout en Brabant, Messire Ange-Charles de Limpens, chevalier, conseiller du conseil des domaines et finances de sa majesté impériale à Bruxelles par lettres-patentes du 30 juin 1773, portant *coupé d'azur à trois étoiles à six raies d'or*, *et d'or à l'aigle*

naissant de sable de la fasce de gueules, fils de Messire Arnoult-Waltere de Limpens, né à Chevemont en la province de Limbourg, chevalier, licencié ès-lois le 1er février 1727, conseiller pensionnaire des états de la province et du duché de Limbourg, puis le 15 octobre 1750 conseiller du conseil privé et d'état, etc., et de dame Alexandrine-Constance van Velde, enterrée à l'église paroissiale de Finisterre à Bruxelles, fille de Messire Melchior-Léopold van Velde, conseiller-receveur des États de Brabant au quartier de Bruxelles, seigneur de Melroy, et de dame Reine-Isabelle-Charlotte de Villegas [1].

Joseph-Adolphe baron de Haveskercke qui précède, eut en outre de son mariage avec Hélène Bosschaert, deux fils, savoir : Dénis-Joseph baron de Haveskercke, mort célibataire, et Louis-Joseph baron de Haveskercke, vicomte de Zélande, haut-avoué héréditaire de l'église et de l'abbaye de Notre-Dame de Middelbourg, seigneur de Mediepe, né à Ostende le 13 novembre 1736, licencié ès-lois 10 mai 1758, nommé en 1761 échevin du chef-collége du Franc de Bruges, conseiller du conseil provincial de Flandre par lettres-patentes de Sa Majesté impériale du 3 février 1773, ensuite procureur-général du dit conseil, avocat-fiscal par lettres-patentes du 10 octobre 1783, qui épousa à l'église cathédrale de St-Bavon de Gand, le 5 avril 1761, dame Marie-Jeanne Van der Varent, née le 27 juin 1737, portant *écartelé, au 1er et 4e d'argent à la bande fuselée de cinq pièces de sable* (qui est de Kerckhove-Varent), *au 3e et 4e d'argent à trois fers de cheval de sable, cloués d'argent* (qui est de Marschalck) fille de Messire Louis vicomte Van der Varent (Kerckhove dit Van der Varent), échevin des deux colléges ou magistrats de la ville de Gand, pendant plusieurs années, puis pourvu, en 1780, de la 2de place d'homme des fiefs de la châtellenie du vieux-bourg de Gand en qualité de chef-bailli de la cour

1 Il existe encore des descendants de l'ancienne et noble famille de Limpens à Doenraedt au duché de Limbourg hollandais, ainsi qu'à Turnhout.

Note de la Rédaction.

féodale de St-Pierre, et de dame Marie-Thérèse Van Loo, décédée le 12 avril 1754, enterrée avec blason à l'église de Saint-Michel à Gand. Du mariage de Louis-Joseph baron de Haveskercke avec Marie-Jeanne Van der Varent, décédée à Gand le 15 novembre 1773, enterrée à l'église de Jabeke dans le caveau de la famille de son époux, sont issus. 1. Pierre-Louis-Joseph Baron de Haveskercke, né le 31 janvier 1762, échevin de Gand depuis le 25 juin 1785 jusqu'au 27 mars 1788, qui épousa, le 30 avril 1787, à l'église de St.-Michel de Gand, dame Philippine-Thérèse Van Hoobrouck, née le 24 juillet 1732, fille de Charles-Léon, écuyer, portant *écartelé, au 1er et 4e d'argent à l'aigle d'azur, au 2e et 3e d'azur au sautoir d'or, cantonné de quatre bésans de même, sur le tout d'or, à la croix engrêlée de gueules*, et de dame Marie-Anne-Philippine de Coninck, et veuve depuis le 24 mai 1785 de Jérome-Joseph d'Hane. 2. Jean-Baptiste-Philippe-Marie-Joseph de Haveskercke, né le 25 mars 1764, baptisé à l'église de Notre-Dame à Bruges. 3. Isabelle-Louise-Marie-Jeanne de Haveskercke, née le 30 mai 1765. 4. Marie-Jeanne-Charlotte-Joseph de Haveskercke, née le 21 octobre 1767. 5. Thérèse-Marie-Louise de Haveskercke, née le 28 décembre 1769, alliée à Messire Gustave-Alexandre Baron de Saint-Genois des Mottes, membre du ci-devant ordre équestre de la province de Hainaut. 6. Anne-Charlotte-Marie-Colette de Haveskercke, née le 12 décembre 1770.

NOTE

SUR

LES MEMBRES DE LA TRÈS-ANCIENNE ET TRÈS-ILLUSTRE

MAISON DE LIGNE

qui ont été décorés de la

TOISON D'OR.

On se rappelle qu'au commencement de cette année, M. le prince de Ligne, notre ambassadeur à Paris, que l'Académie d'Archéologie s'honore de compter parmi ses membres, reçut de S. M. la reine d'Espagne le collier de la Toison d'or. Les journaux français, en annonçant la distinction accordée au représentant de la Belgique, ont fait remarquer que cette dignité avait été presque héréditaire dans la maison de Ligne, depuis Jean baron de Ligne, l'un des premiers chevaliers de l'ordre, qui par une analogie assez singulière, fut ambassadeur de l'empereur Maximilien, souverain des Pays-Bas, auprès du roi de France, Louis XI.

L'ambassadeur actuel de Belgique, qui porte si dignement le beau nom que lui ont légué ses ancêtres, est le seizième de sa maison décoré de la Toison d'or. Voici la liste complète de ceux qui l'ont précédé dans la célèbre confrérie, fondée par Philippe-le-Bon.

BRANCHE AÎNÉE.

1° *Jean* baron de Ligne, conseiller et chambellan de Charles duc de Bourgogne et de l'empereur Maximilien, maréchal héréditaire du Hainaut, capitaine-général de ce pays, ambassadeur auprès du roi Louis XI, chevalier de la Toison d'or, mort en 1491.

2° *Jacques*, petit fils du précédent, comte de Ligne et de Faukenberg, Prince de Mortagne, créé comte de l'Empire en 1549, Vicomte de Leyden baron de Wassenaer, seigneur de Katwyck en Hollande, ambassadeur auprès du pape Clément VII, gouverneur des ville et châtellenie d'Ath, conseiller de l'empereur Charles Quint, capitaine de 200 lances de sa garde, chevalier de la Toison d'or, mort en 1552.

3° *Philippe*, fils du précédent, comt de Ligne et général dans les armées de Philippe II roi d'Espagne, chevalier de la Toison d'or, mort en 1583. Il resta fidèle à son souverain malgré les efforts du prince d'Orange pour l'attirer dans son parti. Les états de Hollande confisquèrent les terres considérables que la maison de Ligne possédait dans leur pays, et qu'il ne lui furent point rendues.

4° *Lamoral*, son fils, créé, ainsi que tous ses descendants des deux sexes, prince de Ligne et de l'Empire Germanique en 1600, 1er Ber héréditaire connétable et guidon de Flandre, Prince d'Epinoy, maréchal héréditaire du Hainaut, capitaine-général des pays et comté d'Artois, général dans les armées Espagnoles, ambassadeur extraordinaire auprès de l'Empereur Rodolphe, de Louis XIII, roi de France, et de Sigismond, roi de Pologne, (de la part de Philippe III pour lui porter le collier de l'ordre de la Toison d'or), chevalier dudit ordre, mort en 1624.

5° *Claude Lamoral*, petit fils du précédent, Prince de Ligne, d'Amblise, d'Epinoy et de l'Empire, comte de Faukenberg, créé Grand d'Espagne héréditaire de la 1re classe, en 1643, général de la cavalerie des Pays-Bas, et ensuite de toute la cavalerie Espagnole, ambassadeur extraordinaire du roi catholique en Angleterre, vice-roi de Sicile, capitaine-général de l'état et du duché de Milan, membre du conseil privé, chevalier de la Toison d'or, mort en 1679.

6° *Henri Louis Ernest*, son fils, Prince de Ligne et de l'Empire, Grand d'Espagne, etc., chevalier de l'Ordre de la Toison d'or et de l'Ordre de Calatrava, géneral dans les armées espagnoles, capitaine et gouverneur-général du duché de Limbourg et pays d'outre-Meuse, mort en 1702.

7° *Claude Lamoral*, Prince de Ligne, etc., son fils, chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, par diplôme de l'empereur Charles VI, feld-maréchal des armées de l'Empire, colonel propriétaire d'un régiment d'infanterie de son nom, conseiller d'épée de la régence des Pays-Bas Autrichiens, chargé par l'empereur de prendre possession des villes cédées à sa majesté impériale par le traité de la Barrière.

8° *Ferdinand*, Prince de Ligne, frère du précédent, feld-maréchal et major-général des armées de l'Empire, colonel propriétaire d'un régiment de dragons de son nom, chevalier de la Toison d'or.

9. *Charles-Joseph Lamoral* prince de Ligne, fils du prince Claude, prince d'Amblise, d'Épinoy et de l'empire, comte immédiat de Fagnoles et membre du collége des princes du cercle de Westphalie, comte princier d'Edelstetten, grand d'Espagne, etc., Magnat héréditaire de Pologne, feld-maréchal, colonel propriétaire d'un régiment d'infanterie de son nom, commandeur de l'Ordre de Marie-Thérèse, chevalier de l'Ordre de la Toison d'or par diplôme impérial de Joseph II, ambassadeur extraordinaire auprès de l'impératrice Catherine de Russie, etc. C'est le grand-père du prince actuel.

BRANCHES COLLATÉRALES.

10. *Jean* de Ligne, baron de Barbançon, petit neveu de Jean de Ligne, nommé précédemment, comte d'Aremberg (d'où descendent les ducs d'Aremberg actuels) par son mariage, en 1546, avec Marguerite de la Marck, héritière de ce comté, capitaine-général des provinces de Frise et de Drenthe, mort en 1568.

11 *Alexandre* de Ligne, petit fils de Jean de Ligne, prince de Chimay, etc., chevalier de la Toison d'or, mort en 1629.

12. *Philippe* de Ligne, prince de Chimay, chevalier de la Toison d'or, capitaine-général du duché de Luxembourg et du comté de Namur, mort en 1675.

13. *Ernest-Dominique* de Ligne, prince de Chimay, capitaine-général du duché de Luxembourg, vice-roi de Navarre, chevalier de la Toison d'or, mort en 1686.

14. *Albert* de Ligne, prince de Barbançon, petit fils de Jean de Ligne, chevalier de la Toison d'or, mort en 1674.

15. *Octave-Ignace* de Ligne, prince de Barbançon, chevalier de la Toison d'or, grand-fauconnier des Pays-Bas, mort en 1693.

A Monsieur le vicomte de Kerckhove, président de l'Académie d'Archéologie, etc.

Monsieur le Président.

Permettez-moi de me rappeler à votre bienveillant souvenir et de vous faire mes excuses de ce que, jusqu'à ce moment, je n'ai pas encore pris part aux travaux de l'Académie.

Je m'occupe depuis environ deux ans de recherches relatives à l'histoire des empereurs qui ont régné dans les Gaules, à l'époque de Gallien (an 258-273 de l'ère chrétienne). Si cette histoire intéresse la France, elle intéresse aussi particulièrement notre patrie. On sait que Postume et la plupart de ses successeurs ont eu le siége de leur puissance dans le Nord, dans la Gaule-Belgique, dans la Batavie et surtout sur les bords du Rhin, à Cologne et à Mayence.

Plusieurs savants ont cherché à rassembler des documents destinés à éclaircir les points obscurs de l'histoire de cette époque. Parmi les auteurs du dix-septième et du dix-huitième siècle, je

citerai Harduin, Banduri, de Brequigny, Eckbel, de Boze, Cannegieter, etc.

Des écrivains plus récents tels que MM. Manso, Prosper Dupré, Ch. Lenormant, Duntzer, etc. ont essayé à leur tour de porter le flambeau de la critique dans l'histoire de ces temps de troubles, auxquels a manqué un bon historien contemporain. Dans les auteurs anciens tant grecs que latins, on ne trouve que des détails incomplets, peu exacts et souvent contradictoires. Trebellius, Pollion, Eutrope, Aurelius Victor, Flavius Vopiscus, Zosime, Zonare, Orosius sont les seuls compilateurs qui aient rapporté, mais simplement sous forme de chronique, quelques faits relatifs à l'histoire de ces empereurs.

Jusqu'ici personne n'a essayé de rassembler les faits épars qui se rapportent à ce premier empire gaulois. Le chef qui conçut l'idée de fonder un empire indépendant, situé de ce côté-ci des Alpes, fut Postume qui pendant dix ans régna avec éclat sur les Gaules; ses successeurs n'eurent qu'une existence éphémère à l'exception de Tétricus qui se soutint sur le trône pendant tout le règne de Claude le Gothique et ne se soumit qu'à Aurélien.

Réunir dans un livre ce que les historiens, les médailles et les monuments épigraphiques nous apprennent sur les princes qui ont soutenu dans les Gaules une lutte opiniâtre contre la puissance romaine, tel est le but que je me suis proposé. Mais pour atteindre ce but, je fais un appel à tous les hommes qui s'intéressent aux études historiques. J'ose me flatter de trouver quelques encouragements dans ma patrie; et dans cette vue, je m'adresse à *l'Académie d'Archéologie*, en vous priant, Monsieur le Président, de vouloir bien faire insérer cette lettre dans le prochain cahier des bulletins de cette savante société. Je m'adresse aux amateurs de médailles aussi bien qu'aux archéologues et aux numismatistes pour avoir communication des pièces inédites ou rares qui se rapportent aux règnes de Postume, Victorin, Laelianus, Marius, Tétricus père et Tétricus fils. Je me ferai un devoir de témoigner ma reconnaissance aux personnes qui voudraient bien me seconder

dans mes recherches et de nommer dans mon travail celles qui m'auront fourni quelques matériaux utiles.

Daignez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma respectueuse considération.

J. DE WITTE.

Membre de l'Académie d'Archéologie [1].

Paris, le 6 Avril 1846, 12, rue Saint-Florentin.

[1] L'importante entreprise de notre célèbre confrère le chevalier de Witte, dont la Belgique s'honore, et que plusieurs excellents ouvrages historiques, archéologiques et numismatiques recommandent à l'estime publique, ne peut manquer de trouver la plus grande sympathie non-seulement chez les savants, mais chez tous les hommes de bien.

(*Note de la Rédaction.*)

SÉANCE GÉNÉRALE

du 16 juillet 1846.

Président, M. le vicomte **DE KERCKHOVE;**

Secrétaire, M. **FÉLIX BOGAERTS.**

RAPPORT GÉNÉRAL DU SECRÉTAIRE.

Messieurs,

C'est avec un sentiment profond de satisfaction que le Conseil vient de nouveau, par mon organe, vous entretenir des progrès que l'Académie a faits depuis notre dernière séance générale. Nous pouvons le dire sans présomption, MM., les succès obtenus par l'Académie dès son début, étaient une garantie de ceux qui l'attendaient dans la suite. Lorsque l'esprit d'association produit chaque jour sous nos yeux de si merveilleux résultats, lorsque toutes choses subissent l'impulsion irrésistible de l'intelligence, il n'était pas possible qu'une société composée, comme la nôtre, d'hommes remplis de zèle et de dévouement pour la science archéologique, manquât aux devoirs qu'elle s'était imposés en se constituant.

Aussi pouvons-nous constater avec un légitime orgueil que la plupart de ses membres, pénétrés de l'obligation qu'ils ont contractée en acceptant leur diplôme, se sont empressés de payer leur tribut, soit en enrichissant notre bibliothèque de livres précieux, soit en nous envoyant des travaux manuscrits pour nos annales. Nous espérons, MM., que l'exemple de ces membres excitera un jour le zèle de ceux qui jusqu'à présent, n'ont pas fait preuve encore d'un pareil empressement.

Nous avons remarqué avec plaisir que depuis la fondation de notre Académie, d'autres sociétés archéologiques se sont établies en Belgique. Nous avons déjà fait mention, dans nos annales, de celle de Namur; nous nous plaisons à mentionner honorablement aujourd'hui, celle qui s'est formée tout récemment à Bruxelles, sous le titre de *Société belge pour la conservation des monuments historiques*. Elle a choisi deux de nos savants confrères pour président et pour secrétaire, MM., le comte Félix de Mérode et Schayes : votre secrétaire perpétuel en a été nommé inspecteur pour la province d'Anvers.

Nous pouvons ainsi, MM., nous flatter d'avoir donné le jour à une institution utile, et d'avoir contribué, par notre exemple, à en établir d'autres qui sauront, nous n'en doutons point, mériter l'estime et la reconnaissance publiques.

La société française pour la conservation des monuments historiques a invité les membres de l'Académie à se rendre au congrès archéologique de Metz.

Nos annales, MM., continuent à être reçues partout avec une distinction toute particulière. Les souverains auxquels l'Académie a fait hommage des livraisons qui ont paru depuis notre dernière séance, nous ont adressé les remercîments les plus flatteurs : la plupart de ces lettres sont autographes. Ces souverains sont le roi des Belges, le roi des Français, le roi de Danemarck, le roi de Wurtemberg, le roi des Pays-Bas, le roi de Naples, l'empereur du Brésil, S. A. R. le grand-duc de Hesse, le roi de Hanovre, S. A. R. le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, le roi de Grèce, et le roi

de Suède. Ce dernier, après avoir fait remercier l'Académie par son ministre, écrit lui-même à notre honorable président la lettre suivante, au sujet du travail inséré dans notre dernière livraison sous le titre de *Revue du salon de Bruxelles de* 1845, par M. Eugène de Kerckhove, secrétaire de l'ambassade du roi des Belges à Paris, membre correspondant de l'Académie [1] :

« Monsieur le vicomte de Kerckhove, je viens de recevoir la lettre que vous m'avez adressée le 5 de ce mois pour m'offrir, au nom de l'Académie d'Archéologie de Belgique et en votre qualité de président, une production que cette Académie venait de publier, et dont l'auteur est M. Eugène de Kerckhove, ci-devant attaché à la légation belge à Stockholm.

« J'ai lu avec attention les *Réflexions générales* qui servent d'introduction à cette brochure, et qui se distinguent par leur justesse et par leur vérité. Cette lecture a été d'autant plus intéressante pour moi que je me souviens avec plaisir d'avoir fait la connaissance personnelle de l'auteur.

» Recevez, monsieur le vicomte, l'assurance des sentiments avec lesquels je suis

Votre affectionné,

OSCAR. »

« Stockholm, le 28 Janvier 1846. »

A propos du succès obtenu par notre confrère M. Eugène de Kerckhove, à l'occasion du travail dont il est parlé dans la lettre du roi de Suède, qu'il me soit permis, MM., de mentionner ici celui que ce jeune et brillant écrivain vient d'obtenir depuis quelques jours par son écrit intitulé : *Situation et Avenir* [2]. L'analyse que fait M. Eugène de Kerckhove de l'état social actuel et des destinées

[1] Récemment nommé, par arrêté royal, premier secrétaire de légation, et envoyé en cette qualité à Constantinople.

[2] 1 vol. in-8°, Anvers, 1846, chez l'imprimeur-libraire De Cort.

futures de l'Europe, et particulièrement de la Belgique, nous montre à chaque page un homme de cœur et de courage, un publiciste de haute intelligence, un écrivain pur, élégant, et à la fois plein de verve et d'énergie. Les principes posés dans cet écrit vraiment remarquable, les développements que l'auteur leur a donnés, l'art avec lequel il les fait découler les uns des autres, les conséquences rigoureusement logiques et par conséquent irrécusables qu'il en déduit; tout cela prouve, Messieurs, que ce travail a été longuement médité et lentement rédigé; et cependant, le style est si naturel, si facile, si bien soutenu de la première à la dernière ligne, que l'on dirait que ces 104 pages ont été écrites d'un trait de plume. — Ce que je viens de dire, Messieurs, n'est qu'un écho de ce qui a été dit déjà par tout le monde, et cette appréciation a été sanctionnée par un grand nombre de personnages célèbres, qui se sont empressés d'adresser à notre confrère, les plus flatteuses félicitations.

Il y a deux lettres encore, Messieurs, dont je crois devoir vous donner lecture; la première nous vient d'un souverain profondément érudit et savant archéologue, S. A. R. le grand-duc d'Oldenbourg : voici ce qu'il écrit : « Monsieur le vicomte de Kerckhove, vous » avez eu la bonté de me faire parvenir, accompagnés d'une lettre » en date du 25 septembre de l'année passée, les travaux que » l'Académie d'archéologie de Belgique a publiés. C'est avec un » intérêt tout particulier que j'ai reçu cette communication, qui » est d'un prix d'autant plus précieux pour moi, qu'elle est en même » temps la marque d'une attention très-obligeante de votre part.

» Si j'ai différé jusqu'à ce jour à vous en remercier, c'est que » j'ai désiré de prendre connaissance du contenu de votre commu- » nication.

» Agréez donc, Monsieur le vicomte, mes remercîments, et » recevez, en même temps, les assurances de ma considération » très-distinguée.

Auguste. »

« Oldenbourg, le 20 janvier 1846.

La seconde lettre nous est adressée par S. M. le roi de Grèce; la voici : » Monsieur le vicomte de Kerckhove, l'envoi que vous

» m'avez fait, en qualité de Président de l'Académie d'Archéologie
» de Belgique, des premières livraisons de ses annales, m'est
» d'autant plus agréable que je reconnais la haute importance
» d'une institution qui réunit les efforts de tant de savants pour
» l'investigation des siècles passés. Je vous remercie, monsieur,
» de cet envoi.

» Recevez, M. le vicomte, les assurances de ma considération très-distinguée.

Othon. »

Athènes, le 7 juin 1846.

Les savants que l'Académie d'Archéologie s'est associés à des séances générales précédentes, lui ont exprimé le plaisir qu'ils éprouvent d'en faire partie. Parmi eux se trouvent, S. E. le chevalier Santangelo, ministre de l'intérieur du royaume de Naples, honorablement connu dans le monde archéologique; et S. Ex. le lieutenant-général Colletti, dont le nom rappelle tant de glorieux souvenirs pour la Grèce.

Après vous avoir parlé des succès de l'Académie, il m'est extrêmement pénible, MM., d'avoir à vous entretenir des trois pertes déplorables que nous venons de faire : vous savez, MM., que depuis notre dernière séance, nous avons eu le malheur d'apprendre la mort de M. le comte de Leidekerke-Beauffort, de M. le baron Van den Steen de Jehay, et de M. Willems. Permettez-moi d'être l'organe des sentiments du regret sincère et profond que cette triple perte a fait éprouver à l'Académie.

M. le comte de Leidekerke-Beauffort, gouverneur et président de l'Ordre équestre de la province de Liége sous le roi des Pays-Bas, chevalier de l'Ordre du lion néerlandais, grand'-croix de l'Ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs d'Allemagne, est décédé à un âge fort avancé, le 27 avril 1846, à son château de Géronsart, près de Namur. Issu de l'une de nos plus anciennes et illustres maisons, M. de Leidekerke était un véritable type de gentilhomme et le modèle de toutes les vertus. Je me suis contenté d'écrire ce seul éloge, parce qu'un membre de sa famille, et qui

appartient à l'Académie, nous a fait espérer, pour nos annales, une notice biographique sur cet homme de bien, dont le souvenir sera toujours cher au pays.

M. le baron Van den Steen de Jehay, ministre plénipotentiaire du roi des Belges près le St-Siége et la cour de Toscane, officier de l'Ordre de Léopold, commandeur des Ordres du mérite civil de St.-Jacques et de la Tour et de l'Épée de Portugal, grand-croix de l'Ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs d'Allemagne, et membre dignitaire du chapitre de cet Ordre (langue germanique), est mort à Rome, le 13 mai 1846, à l'âge de 65 ans. M. Van den Steen naquit à Liége, en 1781, d'une ancienne et illustre famille, sortie de la maison de Gand-Villain, dont étaient jadis les comtes de Gand. En 1794, sa famille émigra à cause des circonstances politiques, et s'établit, pendant 10 ans, en Allemagne, où le jeune Van den Steen perfectionna son éducation et fit d'excellentes études dans les meilleures colléges. Rentré en France en 1804, il se rendit à Paris pour y suivre les cours de droit ; en 1808, il fit sa licence après avoir donné dans ses divers examens des preuves d'une capacité si remarquable qu'à-peine reçu licencié, il fut nommé auditeur au conseil d'état. A la suite des événements de 1814 et 1815, pendant que les troupes alliées occupaient Liége, les habitants de cette ville furent frappés de fortes contributions de guerre. Cette mesure rigoureuse qui devait surtout atteindre et désoler la classe moyenne, émut le cœur si généreux, si compatissant de M. Van den Steen; aussitôt il engagea quelques personnes influentes par leur position sociale à se joindre à lui pour se rendre auprès du général en chef, le baron de Sacken, qui se trouvait à Aix-la Chapelle, et il fut assez heureux pour obtenir de ce dernier, une remise considérable des sommes exigées. Aussi depuis ce moment, les Liégeois lui vouèrent-ils la plus vive reconnaissance.

Lors de la formation du royaume des Pays-Bas, M. Van den Steen fut appelé à faire partie de l'assemblée des notables chargés de l'examen de la loi fondamentale du nouveau royaume; il fut un des membres de cette assemblée qui rejettèrent le projet de constitution

comme contraire à la liberté de l'enseignement et aux principes de la religion catholique, à laquelle il fut toute sa vie sincèrement attaché. C'est encore ce dévouement à la foi de nos pères qui le détermina dans la suite à ne pas prêter le serment exigé des fonctionnaires publics et à refuser les emplois honoriques qui lui furent offerts. Après la révolution de 1830, il fut nommé à l'unanimité, lors des premiers élections, membre du sénat, où l'on a pu apprécier et son mérite comme homme d'état et la droiture de son caractère comme homme privé. En 1832, la confiance du roi l'appela aux fonctions de gouverneur de la province de Liége; quelques années après il donna sa démission de membre du sénat, afin de pouvoir se vouer entièrement à l'administration de sa province. Qu'il me soit permis, Messieurs, de dire que jamais gouverneur n'a laissé de plus honorables souvenirs, de plus sincères regrets. C'est que, grâce à cette bonté de cœur qui le caractérisait si éminemment, grâce à ses manières affables, à sa simplicité patriarcale et en même temps à sa haute intelligence, il sut se concilier la vénération du pauvre comme du riche, l'estime de tous les partis politiques, en un mot, il sut se faire aimer de tous. En 1844, le roi lui offrit la place d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le St.-Siége et la cour de Toscane. Dans ces nouvelles fonctions, comme partout ailleurs, M. Van den Steen se fit estimer et chérir de toutes les personnes qui ont eu des relations avec lui.

Enfin, Messieurs, il me reste à vous dire quelques mots de notre confrère et concitoyen Jean François Willems, que la mort est venu nous ravir d'une manière aussi brusque qu'inattendue, le 24 juin dernier. Willems était incontestablement un de nos écrivains les plus distingués par son style et par ses vastes connaissances; les écrits qu'il a laissés sont aussi remarquables par leur mérite que par leur nombre. Nous n'en mentionnerons ici que les principeaux.

1. Bataille de Friedland.
2. Plusieurs vaudevilles pour la Société *tot Nut der Jeugd.*
3. Verhandeling over de nederduytsche tael-en letterkunde,

opzigtelyk de zuydelyke provincien der Nederlanden; Antwerpen, 1819-1824. 2 vol. in-8°.

4. Aen de Belgen, en Antwoord van J. F. Willems aen J. B. Buelens, R. C. P. te Mechelen.

5. Keur van nederduytsche spreekwoorden en dichtkunde, onder de zinspreuk : *tot Nut der Jeugd*; Antwerpen, 1824. 1 vol. in-12.

6. Mengelingen van historisch-vaderlandschen inhoud ; Antwerpen; 1827-1830. 1 vol. in-8°.

7. Historisch onderzoek naer den oorsprong en den waren naem der openbare plaetsen en andere oudheden van de stad Antwerpen ; Antwerpen, 1828, 1 vol. in-8°.

8. Maria van Brabant; Antwerpen, 1828.

9. De la langue Belgique; Bruxelles, 1829. 1 vol in-12.

10. Reinaert de Vos; Eecloo, 1834.

11. Reinaert de Vos, episch fabeldicht van de twaelfde en dertiende eeuw met aenmerkingen en ophelderingen; Gent, 1836. 1 vol. in-8°.

12. Rymkronyk van Jan van Heelu, betreffende de slag van Woeringen van het jaer 1288, uitgegeven met ophelderingen en aenteekeningen; Brussel, 1 vol. in-4°.

13. Belgisch Museum voor de nederduitsche tael- en letterkunde en de gechiedenis des vaderlands, uitgegeven op last der maetschappy tot *bevordering der nederduitsche tael- en letterkunde;* Gent, 1837-1845. 10 vol. in-8°.

15. De Brabantsche Yeesten, of Rymkronyk van Brabant; Brussel 1843. 1 deel in-4°.

14. De Brabantsche Yeesten, of rymkronyk van Brabant, van Jan de Klerk van Antwerpen; Brussel, 1839, 1 deel in-4°.

16. Mémoire sur les noms des communes de la Flandre-Orientale; Bruxelles, 1845. In-4°.

17. Oude vlaemsche liederen ten deele met de melodiën ; Gent, 1846,

M. Willems, était de l'Académie royale des Sciences, lettres et arts de Belgique, de l'Institut de Pays-Bas et d'une foule

d'autres sociétés savantes, nationales et étrangères. Il était un des membres les plus actifs de la commission royale d'histoire, par laquelle il a publié l'histoire de la bataille de Woeringen et la chronique de Declercq. C'est lui qui a fait revivre la littérature flamande parmi nous. Homme de probité, ami dévoué, il était chéri de tous ceux qui le connaissaient.

Le Conseil d'administration a l'honneur, Messieurs, de soumettre à votre sanction plusieurs nouveaux candidats, dont l'admission sera sans aucun doute de la plus grande utilité pour l'Académie, et sur lesquels des rapports favorables ont été faits [1] . . .
. . . .

Enfin, Messieurs, j'ai le plaisir de vous annoncer que notre bibliothèque s'est enrichie de plusieurs cadeaux . . . .
. . . .

Envois qui ont été faits à l'Académie, depuis la dernière livraison de ses Annales.

L'Académie a reçu :

1. De M. Alexandre Schaepkens, membre correspondant, la dernière livraison avec le texte de son intéressant recueil : *vues dans le Limbourg aux bords de la Meuse.*

2. De M. de Witte, membre effectif, son *mémoire sur quelques empereurs romains qui ont pris les attributs d'Hercule.* In-8°, 1845; Paris, imprimerie de Leleux.

3. De M. Goethals, conseiller, un volume intitulé : *Esquisses biographiques extraites des tablettes généalogiques de la maison de*

[1] Les membres qui ont été admis, sont portés dans le tableau.

Goethals, par le chevalier l'évêque de la Basse-Moûturie. 2de édition, in-8°; 1837, Paris, imprimerie Le Normant.

4. De la Société des Sciences de Zélande le *Catalogue* de sa bibliothèque. In-8° de 119 pages; 1845, Middelbourg, imprimerie des frères Abrahams.

5. M. le docteur Rieken, médecin du roi des Belges, etc., fait hommage à l'Académie de son ouvrage intitulé : *Die Eisenhaltigen mineralquellen zu Hambach und Schwollen*, etc. 1 vol. in-8° ; 1840, Bruxelles, librairie de Muquardt.

6. M. le docteur J. L. Kesteloot, ancien professeur à l'Université de Gand, fait hommage à l'Académie de son *Éloge de Boerhaave*, couronné par la Société hollandaise des Beaux-Arts et Sciences d'Amsterdam. In-8°; 1825, Leyde, imprimerie de Dumortier.

7. Le même savant offre à l'Académie sa *Notice sur une peinture ancienne découverte à Nieuport*. In-4°, extraite du tome XVII des mémoires de l'Académie royale de Bruxelles.

8. M. l'abbé Michot, directeur du Musée d'histoire naturelle de Mons, etc., fait hommage à l'Académie de sa *Flore du Hainaut*. 1 vol. in-8° avec planches ; 1845, Mons, imprimerie de Masquillier.

9. M. le baron Léon de Herckenrode fait hommage à l'Académie de deux nouvelles livraisons (3e et 4e) de sa *Collection de tombes, épitaphes et blasons*, recueillis dans les églises et couvents de la Hesbaye, etc. Nous avons annoncé les deux premières livraisons de ce recueil, qui s'imprime chez Gyselynck à Gand. Dans ces deux nouvelles livraisons, nous avons remarqué un fragment généalogique de l'ancienne maison patricienne *Van Nes*, portant *d'argent au chef emmanché de trois points de gueules*, et dont le nom s'écrit indistinctement : *Van Ess*, *Van Es*, *Van Nesch* et *Van Nes*. Une généalogie de cette famille a été dressée par Lefort, héraut d'armes de la principauté de Liège. Nous y avons également remarqué un fragment généalogique de l'ancienne et noble maison de *Proveneers* ou de *Provener*, portant *de gueules au chevron d'or, chargé de trois merlettes de sable et accompagné de trois ciseaux posés deux en chef, et un en pointe*. M. de Herckenrode rapporte que

l'orthographe du nom de cette maison a souvent changé, spécialement d'après les lieux où habitaient ses membres; c'est ainsi, dit-il, qu'au pays flamand, il présente les variantes de *Proveners*, *Prevener* et *Preurener*, et au pays Wallon celles de *Procener*, *Provenaire*, *Precinair* et *Precenaire*. De cette ancienne et noble famille est issu, ajoute-t-il, *Pierre-Jean-Baptiste Precinaire*, né à Louvain le 26 février 1753, qui fut docteur en médecine à Bruxelles, auteur d'un *mémoire sur les asphixies, ou les dangers des enterrements précipités*, (mémoire couronné par l'Académie de Bruxelles), et d'une brochure intitulée : *l'Empirisme dévoilé*. Ce savant médecin épousa *Jeanne Courtin*, portant *de gueules à l'aigle d'or*, et dont *Eugène-Joseph Precinaire*, administrateur-général au ministère de l'intérieur des Pays-Bas sous le roi Guillaume I, actuellement rentier à Bruxelles.

Parmi plusieurs autres articles contenus dans les deux dernières livraisons du recueil de M. de Herckenrode, on trouve une notice généalogique sur l'ancienne et noble maison de *Vilters*, portant *de sinople à trois navets d'argent, tigés d'or*, et dont jadis plusieurs membres occupèrent les premières places dans le magistrat de Léau; on trouve aussi des fragments généalogiques des nobles et anciennes familles de *Cannart d'Hamale; de Vorsen* ou *Frésin*; *Vander Noot; Copis*; *Van den Putte; Oyenbrugge*; *Menten; Borcht*, et *Van Ham*.

10. M. Willems, membre correspondant, adresse à l'Académie la première livraison du volume de 1846 de son recueil : *Belgisch Museum*, qui s'imprime chez Gyselynck à Gand. Ce recueil continue à mériter les suffrages qu'il a obtenus dès le commencement de sa publication.

11. M. Van Lerberghe, archiviste d'Audenarde, adresse à l'Académie la 5e livraison de son excellent recueil : *Audenaerdsche mengelingen*, dans lequel on remarque, parmi plusieurs documents d'un haut intérêt, la liste des grands-baillis de la ville et de la châtellenie d'Audenarde depuis 1330 jusqu'à l'arrivée des armées de la République française, ainsi qu'une quantité de détails et de preuves généalogiques regardant les nobles et anciennes

familles de Lalaing, de Rechem, d'Anssins, d'Eggremonde, van der Werve, de Vaernewyck, van der Meere, de Chasteler, Cabilian, van der Banck, Quevyn, de la Bourre, de la Deuse van der Moten, Courtewille, de Renterghem, van der Heyden dite de la Bruyère et de Bylandt. Il s'y trouve, concernant cette dernière famille, alliée à celle de van der Heyden, des fragments généalogiques et des actes de partage de bien, passés devant le magistrat d'Audenarde le 28 mai 1775.

12. M. Visschers, curé de St-André à Anvers, membre effectif, fait hommage à l'Académie d'un ouvrage intitulé : *Maria Stuart,* etc. 1 vol. in-8°. 1846, Anvers, imprimerie de P. J. Van Aarsen. C'est une histoire très-bien faite de la vie de cette infortunée princesse. On y remarque également une notice intéressante sur le portrait de Marie Stuart et sur le monument de ses deux dames d'honneur, *Barbe Monbray* et *Elisabeth Curle*, qui existe à l'église de St-André à Anvers.

13. M. P. F. Van Kerckhoven, membre correspondant, fait hommage à l'Académie d'un nouvel ouvrage, plein de charme et d'intérêt, qu'il vient de publier sous le titre de *Gedichten en Balladen.* 1 vol. in-8°, 1846, imprimerie de J.-E. Buschmann.

14. La Société des Antiquaires de Picardie adresse à l'Académie la première livraison de son Bulletin pour l'année 1846.

15. M. le docteur Broeckx, archiviste-bibliothécaire, fait hommage à l'Académie de sa *Notice sur l'invention du forceps.* In-8°, 1846, Bruxelles, imprimerie de Dumortier.

16. M. le docteur de Meyer, membre correspondant, fait hommage à l'Académie de sa *Notice sur Pierre Lanbiot*, chirurgien pensionné de l'hôpital, de la ville et du franc de Bruges. In-8°, 1846, Bruges, imprimerie de F. de Pachtere.

17. M. De Meyer adresse également à l'Académie son *Disours prononcé à l'inauguration du monument de Thomas Montanus* (van den Berghe), à Dixmude, le 24 juillet 1845. In-8°, Bruges, imprimerie de F. De Pachtere.

18. M. le docteur Van Swygenhoven, membre correspondant,

adresse à l'Académie les *Statuts de l'Union médicale.* In-8°, Bruxelles, imprimerie de Parent.

19. M. le docteur Vallez fait hommage à l'Académie d'une brochure intitulée : *Nouvelle méthode de guérir l'ophthalmie purulente contagieuse.* In-8°, 1846, Bruxelles, imprimerie de Verteneuil.

20. M. Eugène de Kerckhove, membre correspondant, fait hommage à l'Académie d'une production intitulée : *Situation et Avenir, simples réflexions historiques et politiques.* In-8°, 104 pages; 1846, Anvers, imprimerie de L. J. De Cort. Sommaire : I. Physionomie générale de l'époque. — Avançons-nous ou reculons-nous? — Montons-nous ou descendons-nous? II. Inconvénients inhérents à l'état actuel de la civilisation. — Concurrence excessive. — Menaces du paupérisme. — Tendances sensualistes; affaiblissement qui en résulte. — Exagération de l'individualisme. — Progrès du doute. — Déconsidération du pouvoir. — Que la religion chrétienne peut seule remédier aux inconvénients actuels et écarter les danger à venir. III. Qu'est-ce que le christianisme dans l'histoire du monde? Révolution du 16e siècle, ses causes et ses conséquences. — Nouvelle phase du catholicisme. IV. Les droits et les devoirs de l'état en fait de religion, découlent de ces deux considérations : 1° que le christianisme est un progrès acquis à l'humanité; 2° que la religion est un moyen social. — L'état ne doit pas entrer dans le temple, et le prêtre ne doit pas en sortir. V. Situation particulière de la Belgique. — Partis qui la divisent. — Conclusion.

21. M. Alfred Michiels, membre correspondant, fait hommage à l'Académie du 2e volume de son *Histoire de la peinture flamande et hollandaise.* In-8°, 1845, Bruxelles, imprimerie de Van Dale.

22. La Régence d'Anvers fait cadeau à l'Académie du *Catalogue méthodique de la bibliothèque publique de la ville d'Anvers.* 2 gros volumes in-8°, 1846, Anvers, imprimerie de Edm. L.-P. de la Croix.

23. M. le docteur Jaeger, président de la Société d'histoire du Palatinat, membre correspondant, fait hommage à l'Académie

de la collection des travaux publiés par cette société, qui sont du plus haut intérêt.

24. Le même savant offre à l'Académie un ouvrage intitulé : *Die Regiments-Verfassung der freien Reichstad Speier*, etc. *Von georg Rau.* 2 vol. in-4°, 1844, Spire, imprimerie de Daniël Kranzbuhler.

25. M. le baron de Stassart, membre honoraire, adresse à l'Académie une brochure intitulée : *Rapports faits par Messieurs le baron de Stassart, Gachard et Borgnet*, à la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique sur le mémoire présenté par M. Gustave Guillaume, capitaine, etc., sur l'historie de l'organisation militaire en Belgique, depuis Philippe-le-Hardi jusqu'à l'avènement de Charles-Quint, en temps de guerre comme en temps de paix. In-8°, 1846, Bruxelles, imprimerie de M. Hayez.

26. M. Perreau, membre correspondant, adresse à l'Académie un mémoire sous le titre de *Recherches sur la ville de Maestricht et sur ses monnaies*, qui obtient, à juste titre, un accueil distingué de toutes les personnes qui s'occupent d'archéologie et de numismatique. In-8°, 1846, Bruxelles, chez A. Van Dale, libraire-éditeur.

27. L'Académie reçoit la feuille de correspondance de la Société des Sciences naturelles de Prusse rhénane : *Correspondenzblatt des naturhistorischen Vereins fur die preussischen Rheinlande, n° 1 bis* 15. in-8°, 1846, Bonn, imprimerie de C. Georgi.

28. L'Academie reçoit également l'important travail qu'a publié la Société des Sciences naturelles de Prusse rhénane de M. le docteur M. Debey, médecin d'Aix-la-chapelle, portant pour titre : *Beiträge zur lebens-und entwickelungsgeschichte der Rüsselkäfer aus der familie der Attelabiden.* in-4°, 1846, Bonn, imprimerie de Henri Cohen.

29. M. J. Gaillard fait hommage à l'Académie de son intéressant recueil intitulé : *Recherches historiques sur la chapelle du Saint-Sang, a Bruges*, avec une description détaillée de tous les monuments archéologiques qu'on y admire. Ouvrage supérieurement imprimé et orné de 35 planches, dessinées avec le plus grand soin par le

même. 1 vol. de 312 pages in-8°, 1846, Bruges, imprimerie de M. J. Gaillard.

30. M. Charlé de Tyberchamps, membre correspondant, adresse à l'Académie quelques documents manuscrits, parmi lesquels se trouve la liste suivante des personnes qui ont desservi la place de Bailli de Hannut, depuis le 14 novembre 1459 :

1° Jehan Duchastel.
2° Gilles de la Tour.
3° Hubert de Halloy.
4° Bauduin Henry.
5° Gilles de la Tour.
6° Jehan Domartin.
7° Jacques de Glymes.
8° Antoine de Glymes.
9° Guillaume de Monbeecke par lettres-patentes de 1543.

Au chœur de l'Eglise paroissiale d'Offus (village près de Jodoigne) on lit sur une tombe qui date de l'an 1556, l'inscription qui suit :

Cy venerable Franchois Dommartin, escuyer Baillif de Hannut, et damoiselle maguerite de Glymes, sa Compeigne.

10° Godefroid de Villers par lettres-patentes de 1556.
11° Guillaume de Villers.
12° Guillaume de Monbeecke par lettres-patentes de 1605.
13° Jean de Monbeecke par démission de son frère et par lettres-patentes de 1618.
14° Massin de l'Abaye.
15° Christophe Pinart [1] par lettres-patentes de 1650.
16° Jean-Henri Radart auquel succéda son fils.
17° Ferdinand-Antoine Radart par lettres-patentes de 1695.
18° Jacques Denis, natif de Bruxelles, premièrement desservant pendant la minorité de Ferdinand-Antoine Radart, et par la démission duquel il obtint la place par lettres-patentes de 1730.

1 Il avait épousé Marie Dissa.

19° Jacques-François Denis, fils du dit Jacques, par lettres-patentes de 1737.

20. Gery-Dieudonné Denis, son fils, par lettres-patentes de 1781, qui épousa Anne-Elisabeth Bieven, native de Hougaerden, qui se maria en secondes noces avec Henri-Joseph Smael — elle vit encore. Copié à Hannut, le 14 août 1844.

31. M. le chanoine de Ram, conseiller, adresse à l'Académie son intéressante *Notice sur un sceau inédit de Godefroid de Bouillon.* In-8°, extraite des Bulletins de l'Académie de Bruxelles.

32. M. le graveur Hart, membre correspondant, fait hommage à l'Académie de trois nouvelles médailles, frappées à l'occasion 1° du *dernier voyage de la reine d'Angleterre en Belgique ;* 2° *de la pose de la première pierre à la galerie de St.-Hubert de Bruxelles ;* 3° *de l'inauguration du chemin de fer franco-belge.* On ne sait réellement ce qu'il faut le plus admirer dans cet habile artiste, sa puissante activité, la hardiesse de sa conception, ou bien le fini et la richesse de l'exécution : chaque événement qui intéresse notre pays devient un monument entre les mains de M. Hart, et chacun de ces monuments est un chef-d'œuvre.

33. M. le baron de Stein d'Altenstein, membre correspondant, fait hommage à l'Académie de son *Supplément à l'Armorial du royaume de Belgique*, que nous avons recommandé plusieurs fois.

34. L'Académie reçoit exactement *le bulletin médical de Madrid*, publié sous la direction du docteur Escolar, membre correspondant; la *gazette médicale belge*, rédigée par les docteurs Van Meerbeeck et Van Swygenhoven, membres correspondants; les *Annales de la Société de Médecine* d'Anvers, et le *Messager des sciences historiques*, etc.

ERRATA.

Page 142, ligne 30, lisez *puis* au lieu de *près*.
Page 144, ligne 17, lisez *Masnuy* au lieu de *Masmuy*.
Page 149, ligne 11, lisez 1776 au lieu de 1789.

Suite au Tableau général des Membres

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE BELGIQUE.

(Voir la première livraison de ce volume).

Membres correspondants.

MM.

COOMANS, (JEAN-BAPTISTE-NICOLAS EMILE), docteur en droit, membre de plusieurs sociétés savantes, à Anvers.

HERCKENRODE, (LE BARON LÉON DE), généalogiste, à St.-Trond.

HULST, (FÉLIX VAN), homme de lettres, membre de plusieurs sociétés savantes, à Liège.

KESTELOOT, (LE DOCTEUR J. L.), professeur émérite de l'Université de Gand, membre de plusieurs académies et sociétés savantes.

LERBERGHE (VAN), archiviste d'Audenarde, etc.

MICHOT, (L'ABBÉ N. L.), directeur du musée d'histoire naturelle de Mons, membre de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, etc.

PERSIGNY, (LE COMTE FIOLIN DE), archéologue, à Paris.

SCHAEPKENS, (ARNAUT), graveur et archéologue, à Maestricht.

SICHEL (LE DOCTEUR), commandeur et chevalier de plusieurs ordres, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc., à Paris.

Membres honoraires.

MM.

COLETTI, (LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL), ministre des affaires étrangères et de la maison royale de Grèce, etc.

NICOLAS, (LE DOCTEUR), membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Paris.

RIEKEN, (LE DOCTEUR HENRI CHRISTOPH), médecin du roi des Belges, membre d'un grand nombre de sociétés savantes, chevalier de plusieurs ordres, etc., au palais à Bruxelles.

SALVANDY, (LE COMTE DE), ministre de l'instruction publique en France, etc.

SANTANGELO, (LE CHEVALIER N.), ministre secrétaire d'état de l'intérieur pour le royaume des Deux-Siciles, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc,

SIEBOLD, (LE BARON PH. FR. DE), docteur en médecine, professeur d'histoire naturelle à l'université de Leyde, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, président de la societé royale d'Horticulture des Pays-Bas, chevalier de plusieurs ordres, etc.

Membres décédés.

(depuis la dernière Séance générale de l'Académie).

MM. le comte de Liedekerke-Beauffort; le baron Van den Steen de Jehay, ministre plénipotentiaire, et Willems, de Gand.

TONGRES ET SES MONUMENTS,

PAR M. PERREAU,

Membre correspondant de l'Académie.

ÉPOQUE ROMAINE.

INTRODUCTION.

L'origine de la ville de Tongres étant intimement liée avec celle de ses plus anciens monuments, il est indispensable avant de s'occuper de ceux-ci, de jeter un coup d'œil sur les événements historiques qui amenèrent la fondation de la ville.

La Gaule-Belgique fut primitivement habitée et peuplée par un rameau de la race Celtique. Ces premiers habitants s'étant affaiblis par des guerres intestines et des émigrations continuelles, furent assaillis par les peuplades Teutones ou Germaines, qui occupaient les contrées situées au-delà du Rhin et qui depuis longtemps convoitaient le territoire celte. Trop faibles pour défendre leur indépendance, les Gallo-Celtes furent expulsés de leur territoire et remplacés par les tribus Germaines.

Il paraît que l'invasion germaine dans la Gaule-Belgique, eut lieu plus de 150 ans avant l'ère chrétienne, car on trouve le nom

de Germains déjà cité à propos de la victoire que remporta sur les Gaulois et les Germains réunis, le consul M. Claudius Marcellus, l'an de Rome 551. Ce qui est certain, c'est qu'en l'an 113 avant Jésus-Christ, leur établissement dans la Gaule-Belgique, avait acquis tant de consistance, qu'ils purent s'opposer avec succès à l'irruption des Teutons et des Cimbres qui, à leur tour, venaient essayer d'échanger leurs âpres climats, contre des contrées plus méridionales [1].

Les conquérants germains établis dans la Gaule-Belgique, étaient connus sous le nom collectif de Germains, mais appartenaient à diverses tribus ou peuplades désignées sous le nom de *Tréviriens,* de *Ménapiens,* de *Nerviens*, de *Centrons*, de *Grudiens*, de *Lévaciens* ou *Levâques*, de *Pleumosiens,* de *Gorduniens*, d'*Éburons,* de *Cérésiens*, de *Condrusiens,* de *Peumaniens* et d'*Ambivarites.*

Les *Morins* furent les seuls Celto-Gaulois qui continuèrent d'habiter la Gaule-Belgique; ils occupaient le territoire qui se trouvait entre la Gaule proprement dite et l'Escaut : aussi Pline place les limites de la Germanie jusqu'à ce fleuve en ajoutant que tout ce qui était au-delà était Germain.

Lors de l'irruption des Cimbres et des Teutons en l'an 113 avant l'ère vulgaire, un nouveau peuple se fixa parmi les Germano-Belges. C'étaient les *Attuatiques :* cette peuplade, d'après César, devait son origine à un corps de 6000 Cimbres que la grande armée Cimbro-Teutonique, lorsqu'elle envahit les Gaules, laissa sur la rive gauche du Rhin, pour garder les gros bagages, qui auraient pu entraver la marche. Après que les Romains eurent détruit les Cimbres et les Teutons, ce corps isolé se vit exposé aux attaques des peuplades Germaines et eut à soutenir de longues luttes contre elles; à la fin, la victoire couronna les efforts des Attuatiques, ils imposèrent un tribut annuel aux Éburons et se firent céder une partie du territoire de cette peuplade.

Les Éburons habitaient principalement le pays compris entre

[1] César, *Commentaires*, liv. I, chap. I.

la Meuse et le Rhin et s'étendaient sur la rive gauche de la Meuse jusqu'à la Dyle et à l'Escaut. Ils étaient bornés au nord par les Ménapiens, au midi par les Segniens, les Condrusiens et les Attuatiques et à l'ouest par les Nerviens; ils occupaient en conséquence le Limbourg, une partie des provinces rhénanes et des provinces de Liége, de Brabant et d'Anvers.

Les Éburons, comme les autres peuplades germaines, avaient le séjour des villes en horreur et habitaient des chaumières isolées au milieu des forêts. Les Attuatiques qui appartenaient à la race scandinave, avaient des habitudes et des mœurs différentes de celles des Éburons; ils habitaient des espèces de villages et groupaient leurs chaumières les uns auprès des autres. Comme ils étaient toujours considérés comme étrangers et par suite comme ennemis par les peuplades germaines-belges, qui les environnaient, cette agglomération de leurs habitations leur était aussi commandée par le soin de leur sûreté. C'est probablement pour la même raison qu'ils établirent dans le territoire que les Éburons avaient été forcés de leur céder, l'oppida ou village fortifié d'*Attuat* ou d'*Aduat*, qui devait en cas de défaite ou d'invasion, servir de réfuge. Cette oppida se trouvait dans les environs de la ville actuelle de Namur. Il paraît en outre résulter des récits des historiens romains, que les Attuatiques avaient établi une seconde oppida dans le pays des Éburons entre la Meuse et le Demer, afin de conserver leur suprématie sur cette peuplade et assurer la rentrée du tribut que les Attuatiques lui avait imposé.

Cette oppida à laquelle ils donnèrent le nom d'Attuataca était établie dans une situation tellement favorable, que César après la conquête, y plaça un des camps permanents dont il jalonna la Gaule-Belgique, afin de surveiller les mouvements des peuplades germano-belges.

Les Germains ne jouirent pas longtemps de leurs conquêtes, car la possession des Gaules était un des rêves dont se berçait l'ambition romaine. Les Romains d'ailleurs désiraient obtenir vengeance des invasions gauloises en Italie, qui avaient presque

amené la ruine totale de la ville éternelle. Jules César surtout désirait faire la guerre aux peuples indépendants de la Gaule et les soumettre à la puissance romaine : il espérait que l'éclat de ce triomphe et les richesses des Gaulois l'aideraient à obtenir le pouvoir suprême à Rome, ce furent ces motifs qui lui firent briguer avec ardeur le gouvernement des Gaules Cisalpines, Transalpine et de l'Illyrie qu'il obtint l'an 53 avant J.-C., malgré les efforts de Pompée et de ses partisans. A peine César fut-il installé dans ce gouvernement si désiré, que deux occasions se présentèrent successivement pour l'aider à parvenir à son but.

La première fut l'invasion des Helvétiens dans le pays des Éduens, peuple gaulois allié aux Romains. César marcha au secours des Éduens, vainquit les Helvétiens et les força de retourner dans le territoire qu'ils avaient abandonné, dans l'espoir de pouvoir s'établir dans les Gaules. La deuxième occasion qui vint favoriser les projets de César, fut l'invasion d'Arioviste, chef d'une confédération germaine qui, à l'exemple des peuplades de leur nation établies dans la Gaule-Belgique, venaient essayer de conquérir les Gaules et envahit une partie du territoire des Éduens et des Séquaniens. Ces peuples ne purent supporter longtemps le voisinage et les exactions du chef des Germains; mais trop faibles pour essayer de les chasser seuls, ils appelèrent les Romains à leur secours. César profita de cette chance favorable de s'établir sur le sol gaulois et accueillit avec faveur les vœux des Éduens et des Séquaniens; il marcha contre Arioviste, qu'il rejeta au-delà du Rhin, après avoir anéanti la plus grande partie de ces barbares. Sous prétexte de protéger les Éduens et les Séquaniens contre de nouvelles agressions de la part des Germains, César mit ses troupes en quartier d'hiver sur le territoire séquanien. Cette mesure inquiéta les peuples germano-belges, qui ne tardèrent point à deviner les projets du général romain. Ils convoquèrent une assemblée générale, qui eut pour résultat la formation d'une ligue, afin de pouvoir résister aux Romains, dont le voisinage devenait dangereux pour leur indépendance. La ligue germano-belge, décréta la réunion

d'une armée de 300,000 hommes et se prépara à soutenir la guerre avec vigueur. César averti de ces résolutions, voulut prévenir les Germano-Belges; il incorpora deux nouvelles légions à son armée et marcha vers la Gaule-Belgique. La trahison des Rémois, qui malgré leurs serments de défendre la patrie gauloise, s'empressèrent de se soumettre au joug romain, fut le premier succès que César dut à sa diligence. L'armée gauloise indignée de la trahison et de la lâcheté des Rémois, envahit leur pays et alla assiéger Bibrax, leur place d'armes. César accourut au secours de ses nouveaux alliés et défit complétement l'armée des confédérés; ensuite il franchit leurs frontières et après avoir soumis les peuples qui habitaient l'Amiénois, le Beauvoisis, le Vermandois et le pays d'Arras, il marcha contre les Nerviens. Cette nation brave et courageuse résista avec vigueur aux Romains et put un moment espérer de mettre un terme aux conquêtes du peuple-roi, en écrasant César et son armée; mais les efforts désespérés des Nerviens, durent céder à la tactique romaine; ils furent vaincus et presqu'entièrement exterminés. César alla ensuite attaquer les Attuatiques qui arrivaient au secours des Nerviens. A son approche, les Attuatiques se retirèrent dans leur oppida d'Aduat et s'y fortifièrent. Le général romain investit cette retraite, s'en empara et réduisit les Attuatiques en esclavage, parce qu'après s'être rendus, ils essayèrent pendant la nuit, de surprendre le camp romain.

Cette victoire délivra les Éburons du tribut qu'ils devaient payer aux Attuatiques, mais n'améliora point leur sort, puisque le joug romain fut bientôt substitué à celui de ces derniers.

Après la défaite des Nerviens et des Attuatiques, César mit ses troupes en quartier d'hiver dans les parties de la Gaule voisines des peuples qu'il venait de soumettre et se rendit à Rome, d'où le rappella bientôt une confédération formée par les Vénètes et les autres peuplades maritimes des Gaules. Il vainquit ces peuples dans un grand combat naval et après avoir détruit leurs vaisseaux, il les réduisit à se rendre à discrétion. Ensuite il alla combattre les Ménapiens et les Morins, qui seuls parmi les peuples de la Belgique

ne lui avaient point envoyé des ambassadeurs, pour se mettre sous sa protection et demander l'amitié du peuple romain. La difficulté de pénétrer dans leur pays, sauva ces deux nations du courroux de César, qui après avoir expérimenté qu'il lui était impossible de les poursuivre dans les forêts et les marais où ils s'étaient retranchés, dut abandonner son entreprise.

L'année suivante César marcha contre les Tenctres et les Usipèdes, peuplades germaines qui venaient d'envahir le pays des Ménapiens et étaient déjà parvenues sur les frontières des Éburons et des Condrusiens. César mit ces hordes en fuite et résolut de les poursuivre au-delà du Rhin; mais la contenance hardie des Germains et la découverte des vastes ressources de ces peuples, effrayèrent César et l'engagèrent à repasser le Rhin; il alla ensuite attaquer les habitants de la Grande-Bretagne, après avoir chargé ses lieutenants de continuer la guerre contre les Morins et les Ménapiens.

Une apparition sur les frontières des Tréviriens parmi lesquels des troubles intérieurs commençaient à se déclarer et une seconde invasion dans la Grande-Bretagne, composèrent la cinquième campagne de César dans les Gaules; quand elle fut terminée, il fit camper ses troupes dans la Gaule-Belgique et le pays des Tréviriens : une légion de cinq cohortes sous les ordres de *Q. Titurius Sabinus* et *L. Aurunculeius Cotta*, fut placée dans l'Éburonie. Ces troupes furent reçues sur les frontières par *Ambiorix* et *Cativulcus*, rois ou chefs des Éburons, qui les établirent dans le lieu nommé *Attuatuca* que les Attuatiques avaient autrefois occupé et pourvurent abondamment aux besoins de la garnison romaine.

La précaution que César avait prise d'établir ses troupes dans le territoire germano-belge, ne fut pas inutile, car les peuples belges venaient déjà de conclure une nouvelle confédération avec les Tréviriens. *Induciomare*, un des rois qui gouvernaient les Tréviriens, était l'âme de cette entreprise et malgré les menaces de César et les ôtages qu'il avait été forcé de donner aux Romains, il avait résolu de délivrer sa patrie du oug romain et

avait appelé tous les Belges à le seconder dans cette entreprise. *Ambiorix,* roi d'une partie de l'Éburonie, enflammé par les conseils d'Induciomare et par le désir d'anéantir les Romains, résolut de profiter de l'absence de César, il appela les guerriers éburons sous ses drapeaux et les mena près du camp d'*Attuatuca*, mais comme les Romains l'avait trop bien fortifié pour qu'il put être emporté par surprise, il espéra que la ruse l'en rendrait maître. Il fit demander une entrevue aux généraux romains et déclara aux officiers que Cotta et Sabinus lui avaient envoyés, que malgré l'amitié qu'il avait vouée aux Romains, il s'était vu forcé par ses concitoyens de leur déclarer la guerre. Qu'une vaste conspirations venait d'être ourdie dans toute la Gaule, pour chasser les troupes romaines, qu'une puissante armée germaine arrivait au secours de la confédération gauloise et que tous les camps romains seraient attaqués à la fois. Que la reconnaissance que les Éburons devait à César pour les avoir affranchis du joug des Attuatiques et pour leur avoir rendus leurs ôtages lui faisait un devoir d'avertir les Romains et de les engager à se réunir aux autres légions avant l'arrivée de l'armée germaine et termina par leur promettre qu'ils ne seraient point inquiétés pendant leur retraite et que même on leur fournirait des vivres et des secours de toutes espèces. Ces nouvelles rapportées dans le camp d'Attuatuca y excitèrent des sentiments divers: Cotta qui se méfiait des Germano-Belges voulait rester dans le camp et s'y tenir sur la défensive tout en faisant connaître à César la position critique dans laquelle ils se trouvaient. Sabinus au contraire croyait à la sincérité d'Ambiorix et opina de suivre les conseils du rusé Éburon ; son avis prévalut dans le conseil de guerre et l'on se décida d'évacuer le camp au point du jour. Parvenu à quelques milles du camp, au milieu d'un défilé couvert d'arbres, les Romains furent subitement attaqués par Ambiorix, l'avant-garde surprise et se fiant aux promesses d'avoir la vie sauve, mit bas les armes et fut massacrée ainsi que Sabinus qui la commandait. Cotta et les autres troupes ne crurent point aux assurances des Éburons et se

défendirent plusieurs heures; mais ces troupes succombèrent à la fin sous le nombre et Cotta partagea le sort de Sabinus. Quelques hommes parvinrent à peine à retourner à Attuatuca où se voyant investis par une multitude féroce et hors d'état de se défendre, ils se donnèrent la mort; d'autres plus heureux parvinrent à travers mille dangers à se rendre au camp de Labienus, établi dans le pays rémois, et lui annoncèrent cette catastrophe qui coûta plus de 7000 hommes aux Romains. Ambiorix après le massacre des troupes romaines, se rendit en toute hâte dans le pays des Attuatiques et des Nerviens et parvint à soulever ce qui restait de ses habitants par le récit de sa victoire et alla ensuite assiéger le camp de Cicéron, placé sur le territoire nervien. Cicéron ne se montra pas aussi crédule que Sabinus, malgré qu'Ambiorix lui répéta le même récit qui avait trompé ce malheureux général et quoique surpris par une agression si subite, il repoussa les assauts que les Belges livrèrent à son camp et parvint à instruire César de la détresse dans laquelle il se trouvait. César dès qu'il eut reçu le message de Cicéron, rassembla ses troupes et vola à son secours : attaqué pendant sa marche par les Éburons, il les tailla en pièces et les mit en déroute complète ; il se rendit ensuite au camp de Cicéron et ne put s'empêcher d'admirer les travaux de circonvallation que les Éburons avaient élevés pendant le siége et qui prouvaient que les leçons des Romains n'avaient point été stériles.

Labiénus informé de l'arrivée de César au camp de Cicéron, attaqua les Tréviriens et les poursuivit jusqu'aux bords de la Meuse, où Induciomare fut tué avec un grand nombre de ses partisans. César marcha ensuite contre les autres nations germano-belges, qui étaient entrées dans la dernière confédération, et après les avoir soumises, il résolut d'exterminer les Éburons : pour les punir de leur trahison, il mit leur pays à feu et à sang et ne voulant pas exposer ses soldats dans les marais et les forêts impraticables, où les Éburons s'étaient réfugiés avec leurs familles , il appela les Sicambres en deça du Rhin, en leur promettant le pillage de l'Éburonie. Les Éburons furent anéantis; Ambiorix parvînt à

échapper à la vengeance romaine et son collègue Cativulcus, se donna la mort par le poison.

Pendant que César poursuivait les Éburons, le camp d'Atuatuca, où se trouvait Cicéron, chargé de la garde des bagages de l'armée, manqua d'être le théâtre d'une nouvelle catastrophe. Un des corps sicambres qui étaient appelés à dévaster l'Éburonie, arriva dans les environs d'Attuatuca : un prisonnier éburon qui voulait venger ses compatriotes, fit entendre à ces pillards, qu'au lieu de se contenter de parcourir un pays déjà dévasté, ils pourraient s'enrichir tout d'un coup, en s'emparant de tout le butin que les Romains avaient fait sur les Éburons et qui se trouvait déposé dans le camp d'Attuatuca. La garnison romaine qui ne s'attendait à aucune attaque, manqua d'être surprise par les Sicambres; mais son énergie et sa discipline les sauva; des secours leur furent envoyés et les Romains se virent alors en état de reprendre l'offensive et de forcer les Sicambres à repasser le Rhin.

Après la destruction des Éburons, César parvint à soumettre toutes les peuplades gauloises au joug romain, et après avoir assuré leur soumission, il partit pour l'Italie, après avoir consacré neuf ans à la conquête des Gaules.

La guerre civile qui éclata entre César et Pompée, après le retour du vainqueur des Gaules en Italie et ensuite celle entre Marc-Antoine et Octave, qui ne se termina qu'en l'an 31 avant Jésus-Christ, par la bataille d'Actium, ne laissèrent pas aux Romains le loisir de s'occuper de la Gaule : ce ne fut que lorsque Auguste fut affermi comme empereur, qu'il put songer à organiser les contrées que l'épée de César avait réunies au colosse romain.

Pour consolider la domination romaine dans la Gaule-Belgique, Auguste envoya dans cette contrée Drusus, avec la mission de faire garnir la rive gauche du Rhin et les bords de la Meuse, de forteresses, dont les garnisons devaient à la fois surveiller les mouvements des Germano-Belges et s'opposer aux invasions des Germains. On pense généralement que c'est alors que le camp retranché d'Attuatuca, fut converti en forteresse ou castellum.

Après avoir organisé la défense de cette frontière de l'empire, Auguste pour repeupler les pays des Éburons, des Attuatiques, des Ménapiens et des Nerviens, dont la plupart des habitants avait été égorgés par des troupes de César et les hordes sicambres, qui vìnrent à leur suite, accueillit avec faveur les demandes de quelques peuples germains, qui désiraient d'être reçus sur le territoire romain. Il plaça les Ubiens dans l'Entre-Meuse et Rhin et les Tungri ou Tongrois et les Toxandres obtinrent le reste du territoire qui n'était point occupé par les Ubiens. Les Tongrois occupaient la province actuelle de Liége et une partie de celle de Brabant, de Limbourg et de l'Entre-Meuse et Rhin, les Toxandres habitaient une partie des provinces de Limbourg, d'Anvers et du Brabant septentrional.

Les principaux d'entre les Tongrois, vìnrent grouper leurs habitations autour du castellum d'Attuatuca et la ville qu'ils fondèrent, prit d'eux le nom d'Atuatuca-Tongrorum.

Dans la division que fit Auguste de la Gaule-Belgique, Attuatuca fit partie de la province germanique et devìnt la ville principale de la Tongrie.

Quand la Gaule-Belgique fut repeuplée par les tribus germaniques, on sentit le besoin d'y établir des routes à travers les marais et les forêts qui couvraient le sol belgique. Agrippa, préfet des Gaules (de l'an 27 à 25 avant Jésus-Christ) fit commencer la construction des voies romaines, qui sillonnèrent les Gaules et mirent ces provinces éloignées en relation avec la ville éternelle. Auguste en permettant aux Tongrois et aux Toxandres de s'établir dans la Gaule-Belgique, leur accorda la conservation du titre de peuples libres et les laissa se régir par leurs lois et leurs chefs nationaux, à la seule condition de veiller à la défense de la frontière septentrionale de l'empire et à servir dans les armées romaines comme troupes auxiliaires. Une cohorte de Tongrois fit même partie de la garde germaine des empereurs.

Les Tongrois servirent avec fidélité les empereurs romains : ce ne fut qu'à l'époque de la révolte de Civilis qu'ils oublièrent

leurs serments. Ce chef batave parvint à leur faire abandonner les drapeaux de Claudius Labeo avec lequel ils défendaient le pont Mosœ et à les réunir à son armée.

Attuatuca Tongrorum s'agrandit rapidement à l'ombre des enseignes romaines : Ptolomée qui vivait vers 140 après J.-C., la cite comme ville et même comme la seule ville de la Gaule-Belgique; la carte de Peutinger qui date de l'an 230, la marque du signe des villes importantes et Ammien Marcellin renchérit encore sur ces écrivains en la mentionnant comme une des plus grandes et des mieux fortifiées de ces contrées.

La Gaule-Belgique continua de prospérer et de jouir du calme, tant que les armées romaines restèrent assez puissantes pour surveiller et repousser les attaques des tribus germaines d'au-delà du Rhin; la mort de Constantin en 337, mit un terme à ses prospérités. Pendant les querelles et les guerres qui éclatèrent entre ses fils, la confédération francke jugea le moment arrivé pour envahir les Gaules et lança des essaims de barbares sur nos contrées : ils s'emparèrent d'une partie de la Tongrie et de la Toxandrie et en demeurèrent paisibles possesseurs, jusqu'au moment où Julien fut nommé préfet des Gaules par l'empereur Constance en 357. Apprenant les ravages que les Francks commettaient impunément dans son gouvernement, il résolut d'y mettre un terme, quitta Lutèce, réunit son armée et se rendit à Tongres, où bientôt arrivèrent des envoyés francks, pour le conjurer de les laisser paisiblement occuper le territoire romain et lui promettant de s'abstenir dorénavant de toutes hostilités; mais Julien qui voulait inspirer à ces barbares, une terreur salutaire, renvoya sans réponse les ambassadeurs et fondit avec ses troupes sur les Francks qu'il força de se rendre à discrétion; il enrôla une partie des guerriers de cette peuplade parmi ses légions et accorda au reste de la tribu l'autorisation d'habiter la Toxandrie.

En 385 (ou 388 selon d'autres auteurs), les Francks ripuaires unis aux autres tribus germaniques d'Outre-Rhin, profitèrent des troubles de l'empire pour envahir la Gaule-Belgique, qu'ils mirent

à feu et à sang. Tongres fut saccagé ainsi que Bavai, et ces villes ne se relevèrent plus de leurs ruines, pendant l'époque romaine. Lorsque les Romains eurent chassé les barbares, le gouverneur des Gaules ne restaura point le Castellum d'Attuatuca Tongrorum, mais il éleva une nouvelle forteresse à Lagium (Lowaige sur le Jard, située à 2 lieues de Tongres). Les Romains occupèrent cette nouvelle position fortifiée, jusqu'au moment où ils furent définitivement chassés de la Tongrie, par les Francks Saliens et Ripuaires réunis. Ces nouveaux envahisseurs obtinrent la cession définitive de la Gaule-Belgique, par le traité qu'ils conclurent en 445 avec Aëtius, gouverneur des Gaules.

2. Voies de communications.

Un des plus anciens monuments romains de la Belgique, c'est la chaussée qui passait par Tongres, en se rendant de Bavai à Cologne, destinée à relier la frontière rhénane à l'intérieur de l'empire romain. Cette chaussée traversait les principaux campements établis dans la Gaule-Belgique, et qui, grâce à cette voie de communication, ne tardèrent point à se métamorphoser en villes importantes. On voit par l'itinéraire d'Antonin, quelle influence bienfaisante, les voies romaines construites en Belgique par Agrippa et qui furent commencées sous le 11e consulat d'Auguste, (25 ans avant Jésus-Christ), selon l'inscription découverte en 1677, près du village de Quarte sur la Sambre, eurent sur la prospérité du pays, puisqu'en 230, époque où cet itinéraire fut composé, les voies romaines qui traversaient nos provinces, étaient déjà bordées d'espace en espace de stations importantes, qui avaient pris la place des forêts séculaires et des fondrières, dont le pays était couvert auparavant.

D'après l'itinéraire d'Antonin, la principale route ou voie militaire de la Belgique, partait de *castellum morinorum* (Cassel), et allait aboutir à *Colonia Agrippinensis* (Cologne) en passant par *Minariacum* (Estiaire sur la Lys); *Nemetacum* (Arras); *Camaracum* (Cambrai);

Bagacum (Bavai); *Vodgoriacum* (Vaudré près de Binche); *Geminiacum* (Gemblours) ; *Perniciacum* (Perwez) ; *Aduacum Tongrorum* (Tongres); *Coriovallum* (Ravensbosch près de Fauquemont); *Juliacum* (Juliers).

L'itinéraire fixe ainsi les distances entre ces diverses stations :

A Castellum Coloniam usque MP. CLXXII.

Minariacum . . . MP.	XI	*Perniciacum*	XXII
Nemetacum	XVIII	*Aduacam.*	
Camaracum	XIV	*Tongrorum*	XIV
Bagacum	XVIII	*Coriovallum*	XVI
Vodgoriacum . . .	XII	*Juliacum*	XVIII
Geminiacum . . .	X	*Coloniam*	XVIII.

La carte Théodosienne, plus connue sous le nom de carte de Peutinger, décrit la même route avec quelques changements. D'après cette carte la voie militaire se dirigeait de *Camaraco* (Cambrai) sur *Hermoniacum* (qu'on croit être le village de Somain entre Cambrai et Bavai), ensuite sur *Bagacum Nerviorum*, *Vogodorgiaca*, *Gemino Vico*, *Pernaco*, *Atuaca*, *Cortovallio*, *Juliaco et Agrippina.*

La carte de Peutinger fixe les distances entre les stations de la manière suivante :

Camaraco	XI	*Pernaco*	XVI
Hermoniacum	XL	*Atuaca*	XVI
Bagaco Ner	XII	*Cortovallio*	XII
Vogodorgiaco	XVI	*Juliaco*	XVIII
Geminico Vico	XLIII	*Agrippina*	XVIII.

On trouve une différence marquante dans les distances indiquées par l'itinéraire d'Antonin et celles données par la carte Théodosienne entre *Camaraco* et *Colonia Agrippina.* Je pense que ces différences de distances proviennent d'erreurs commises par les copistes de ces anciens documents et qu'il faut faire quelques corrections aux distances données par la carte Théodosienne en corrigeant le

nombre XL marqué entre *Hermoniacum* et *Bagaco* en XI et celui de XLIII marqué entre *Vogodorgiaco* et *Geminico Vico* en XIII; la distance totale entre ces stations se rapproche beaucoup, car on trouve alors selon l'itinéraire CXLII milles et selon la carte de Peutinger CXLIII.

Il est à regretter que lors de la trouvaille faite à Tongres en 1817, d'une colonne miliaire octogone, on n'ait pas trouvé les autres morceaux de cet intéressant monument. Le fragment trouvé offre trois faces qui contiennent deux itinéraires de voies germano-gauloises, savoir : de Rimagen à Worms et de Beauvais à Amiens, et une partie d'un itinéraire partant de Cassel, traversant Arras et dont le reste manque : ce dernier itinéraire pourrait fort bien être celui de Cassel à Cologne mentionné par l'itinéraire d'Antonin. Si l'on possédait la suite de ce dernier itinéraire et ceux qui probablement se trouvaient tracés sur les cinq autres faces de la colonne miliaire, on aurait pu vérifier et contrôler les distances et les dénominations des stations indiquées dans l'itinéraire d'Antonin et la carte de Pœutinger, et corriger les erreurs des copistes. En 1845, le gouvernement a fait faire quelques fouilles à Tongres pour rechercher les fragments de la colonne qui manquent, mais ces tentatives ont été infructueuses par le peu de suite donné aux travaux d'excavation; il serait à désirer que l'on fit de nouvelles fouilles sur une échelle plus étendue et qu'on mit plus de persistance quand les travaux seront commencés.

La route militaire romaine traversait Tongres dans la direction de la porte actuelle de St-Trond jusqu'à celle de Maestricht en longeant le castellum. La partie qui allait vers Cologne sortait par la porte de Maestricht et se dirigait vers la droite de la route actuelle de Maestricht, entre le Jard en contournant les hauteurs : il ne reste plus de traces de cette partie de la route, sauf dans les environs de Maestricht où plusieurs tronçons de chemins portent encore le nom de *Romeinsche baan ;* mais le cimetière romain découvert en 1843, hors de la porte de Maestricht, et les deux tumulus qui y existaient autrefois, sont des preuves de la direction

de la voie romaine, car l'on sait que les Romains plaçaient toujours leurs cimetières sur le bord des grandes routes.

La partie de la route qui se dirigeait vers Bavai, cotoyait en sortant de la porte de St-Trond, la route actuelle, et se dirigeait vers le village actuel de Koninxheim, en longeant les deux tumulus qu'on voit encore dans cette direction, se rendait de Koninxheim à Lowaige, traversait Oreye et en passant près des tumulus de Tirlemont, se dirigeait sur Bavai.

La direction de cette partie de la route romaine, ne peut laisser aucun doute, car le chemin actuel d'Oreye, porte encore le nom de *Romeinsche Weg* ou *Romeinsche Kassy*, et en faisant des réparations à ce chemin, on a trouvé à diverses reprises des antiquités romaines et beaucoup de médailles; d'ailleurs c'est dans cette direction et près de la porte de St-Trond, qu'on trouva en 1817 le fragment de la colonne miliaire et un peu plus loin une superbe statuette en bronze de Priape, avec son piédestal; ces deux objets font maintenant partie du cabinet d'antiquités du roi des Pays-Bas.

Près de cette partie de la route, et au sortir de la ville, se trouve une élévation de terre, à laquelle on donne le nom de *Zeedyken* (digue de mer ou digue du lac). Beaucoup de fables ont été débitées sur cette digue; quelques crédules chroniqueurs ont écrit qu'autrefois la mer s'avançait jusqu'aux murailles de Tongres et que cette élévation lui servait de digue contre la fureur des vagues; d'autres prétendait qu'elle soutenait un canal qui se rendait de Tongres à Anvers. L'origine la plus probable de cette levée, est qu'elle était destinée à protéger la voie romaine, qui passait à ses pieds, contre l'infiltration des marais, qui s'étendaient autour de la source minérale de Pline et qui auraient autrement couvert la route et envahi les terrains se trouvant entre la ville et l'enceinte extérieure. Ces marais se reconnaissent encore dans les terrains humides qui s'étendent entre les routes de St-Trond et de Hasselt, au milieu desquels jaillit maintenant la source ferrugineuse, connue sous le nom de fontaine de Pline, parce que cet auteur a mentionné ses vertus médicales.

Cette fontaine minérale au sujet de laquelle des flots d'encre ont été répandus par les érudits belges qui contestaient ou soutenaient son identité, jaillissait autrefois sur l'Ysserbron, monticule située près des remparts; son bassin fut obstrué par des décombres lors de la démolition d'une partie des remparts de Tongres ordonnée par le duc de Bourgogne Charles-le-Téméraire, après qu'il se fut emparé de cette ville en 1468. La source se fraya alors une voie souteraine et vint surgir à l'endroit où elle se trouve actuellement.

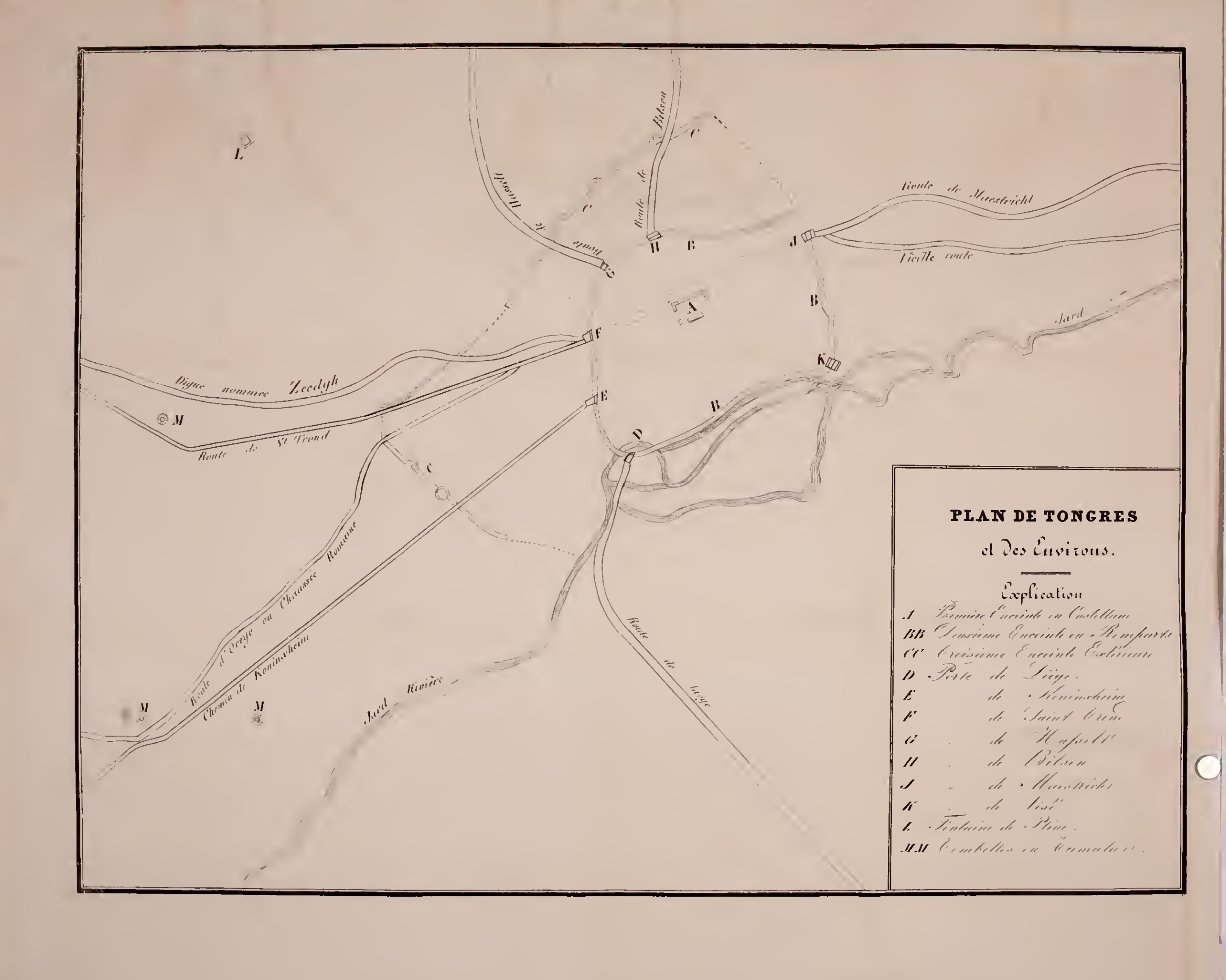
La tradition rapporte qu'anciennement il existait des bains sur l'Ysserbron, destinés à recevoir les soldats romains qui venaient demander à la source ferrugineuse la guérison de leurs maux, cette tradition a été confirmée par les fouilles que fit faire vers la fin du dernier siècle, M. Van Muyssen, de Tongres, et qui enrichirent son cabinet archéologique d'une grande quantité d'urnes, de statuettes, de lampes, de patères, de fioles, de styles et de médailles.

Fortifications.

Les fortifications que les Romains élevèrent à Attuatuca Tongrorum, sont la preuve de l'importance qu'ils attachaient à cette position militaire.

Par les débris de murs et les murailles qui existent encore, on reconnait que la forteresse d'Attuatuca était défendue par trois enceintes distinctes qui se soutenaient mutuellement.

La première composait le *Castellum* proprement dit, qui s'élevait au sommet de la colline où la ville de Tongres est construite et qui était longée par la chaussée de Bavai à Cologne, dans son parcours à travers la ville. Les restes des murs d'enceinte du Castellum que les diverses fouilles occasionnées par les bâtisses d'édifices ont mis à découvert, semblent attribuer à ce Castellum une forme rectangulaire et prouvent qu'il occupait une étendue assez considérable, puisqu'il occupait une partie de la rue de



PLAN DE TONGRES
et des Environs.
Explication
A Première Enceinte ou Castellum
BB Deuxième Enceinte ou Remparts
CC Troisième Enceinte Extérieure
D Porte de Liège.
E de Koninxheim
F de Saint Trond
G de Hasselt
H de Bilsen
J de Maestricht
K de Visé
L Fontaine de Pline.
MM Tombelles ou Tumulus.
Route de Maestricht
Vieille route
Route de Bilsen
Route de Hasselt
Jard
Digue nommee Zeedyk
Route de St Trond
Route d'Oreye ou Chaussée Romaine
Chemin de Koninxheim
Jard Rivière
Route de Liège

Maestricht, de deux places du marché, de la place nommée Vrythoff et l'emplacement de l'église collégiale.

La construction d'une maison près de l'église Notre-Dame, aux encloîtres à Tongres en 1844, a fourni plusieurs renseignements sur l'ancien Castellum : d'abord le creusement des fondements a fait trouver d'épaisses et solides murailles, dont la direction confirme la forme rectangulaire, assignée au Castellum, et une citerne profonde dans les murs de revêtement de laquelle on découvrit une pierre tumulaire représentant deux anges ou génies ailés, soutenant un cartouche qui portait l'inscription suivante :

D. M.
NEPOS SILVINI FIL
SIBI ET VELMADAE
GANGUSSONIS FIL
UXORI OBITAE. V. F.

On trouva encore près des murs d'enceinte,une muraille composée de tuiles romaines, superposées et reliées par du ciment, qui servit probablement à fermer une brèche faite au mur principal, et à former un retranchement provisoire. Autour des restes de murs on découvrit une épée sans poignée et rongée par la rouille, et plusieurs médailles romaines de l'époque des Constantins. Le sol près des murs était couvert d'une grande quantité de tuiles brisées et de matières brûlées, au milieu desquelles on trouva plusieurs morceaux de fer et de plomb fondus. Ces matières brûlées paraissent prouver que la prise du Castellum en 388 par les Germains, fut suivie de l'embrasement des bâtiments intérieurs du Castellum. Ces conjectures furent confirmées en 1845 par une autre fouille occasionnée par la bâtisse d'une partie d'une maison, située dans la rue de Maestricht, et qui se trouve aussi dans les limites assignées au Castellum. Cette fouille découvrit la prolongation des murailles observées dans les fouilles faites près de l'église, et ainsi que là on trouva aussi une masse de matières brûlées mêlées de morceaux de fer et de plomb fondus.

Cette fouille fit découvrir aussi une espèce de canal composé de tuyaux en terre cuite, engagés les uns dans les autres et qui semblait destiné à évacuer les eaux du Castellum dans les fossés qui bordaient la chaussée, le long de laquelle l'endroit où est construit la maison de la rue de Maestricht, devait aboutir.

On regarde généralement à Tongres, une vieille tour ronde adossée à l'église collégiale et qui soutient une partie des murs du cloître, comme ayant fait partie de l'enceinte extérieure du Castellum.

La seconde enceinte était celle qui entourait la ville : elle paraît avoir occupé l'emplacement des remparts actuels qui sont en partie composés des vieux murs romains et en partie de murailles modernes construites sur les restes des murs romains. Avant 1845, on pouvait encore voir entre les portes de Bilsen et de Hasselt les vieilles murailles romaines restées debout, mais dépouillées de leurs revêtements. Ces murailles sont tombées sous les marteaux et les pics démolisseurs, lors de l'établissement de la promenade existante, et leurs débris ont servi à combler les fossés qui se trouvaient sur l'emplacement de la promenade et à améliorer les chemins vicinaux dans les environs de la ville; pourtant on trouve encore des fragments anciens parmi les remparts actuels et des parties bien conservées servent de soubassement aux murailles modernes entre les portes de St-Trond et de Liége; près de cette dernière on voit aussi les débris d'une tour.

L'inspection des murs actuels qui ceignent la ville, démontre que quelques parties de l'enceinte romaine ont été détruites par les barbares et que ces murs ont été restaurés à diverses reprises, probablement après les sièges que Tongres a soutenus à différentes époques.

La certitude acquise que l'enceinte romaine qui clôturait la ville, occupait le même emplacement que les remparts actuels, fait tomber l'idée brillante que les habitants de Tongres s'étaient créée sur une prétendue grandeur et splendeur de l'ancienne Attuatuca; cette idée si séduisante pour leur orgueil municipal, provenait des

exagérations commises par les anciens chroniqueurs et par quelques historiens, qui avaient donné de cette ville des descriptions puisées dans leur imagination : il est vrai que quelques historiens romains la citent comme une des villes les plus importantes de la Gaule-Belgique et la comparent à Cologne pour la grandeur; mais en lisant ces récits on oubliait généralement que Cologne n'était à cette époque qu'une ville aussi peu considérable que Tongres et qu'ainsi cette dernière qui, avec Tournai, étaient les seules villes de la Gaule-Belgique, pouvait fort bien être citée comme une des plus importantes, d'autant plus qu'elle était vers les derniers temps de l'époque romaine, aussi bien que Cologne, le siége d'un évêché.

La troisième enceinte ou enceinte extérieure s'étend en forme d'arc depuis le Jard à sa sortie de la ville ; près de la porte de Liége, jusqu'à la porte de Maestricht, en couvrant tout l'espace extérieur qui n'était point défendu par le cours du Jard et par les marais qui se trouvaient autrefois autour de la partie de la ville, entre les portes de Maestricht et de Liége et qui ont fait donner à la porte de Visé le nom de *Moerepoort*, (Porte des Marais). Cette enceinte de fortifications, défendait ainsi toute l'étendue de terrain qui se trouve hors des portes actuelles de Liége, de Koninxheim, de St-Trond, de Hasselt, de Bilsen et de Maestricht, et interdisait l'approche de la ville aux armées ennemies dans ces diverses directions. Elle offre un développement d'à-peu-près 4,600 mètres.

L'enceinte extérieure est composée d'un mur d'à-peu-près un mètre d'épaisseur, flanqué de distance en distance de tours rondes et semi-rondes : elle se dessine entièrement au milieu des champs, mais quelques parties ont été détruites pour livrer passage aux routes qui rayonnent autour de Tongres ou pour donner accès aux terrains cultivés dont elle est entourée. On commence à en trouver des fragments dans les prairies qui se trouvent à la droite de la route de Liége ; dans ces prairies l'enceinte continue, offre peu d'élévation et en quelques endroits se trouve rasée

jusqu'à terre ; mais au sortir de ces prairies où la main de l'homme l'a détruite en partie, elle prend la hauteur d'un mètre et son élévation augmente à mesure qu'elle approche de la route de Koninxheim.

Entre cette route et celle de St-Trond, le mur atteint la hauteur de 2 à 3 mètres et se trouve soutenu par une tour ronde et une semi-ronde. Entre les routes de St-Trond et de Hasselt, derrière la digue, la muraille atteint sa plus grande élévation et parvient à la hauteur de 5 à 6 mètres, elle soutient en cet endroit une partie des terrains cultivés et forme une terrasse qui domine les prairies qui se dirigent vers la fontaine de Pline; deux tours rondes solidifient la muraille dans cet espace.

Dans l'intervalle, entre la route de Hasselt et le cimetière communal, la muraille soutenue par plusieurs tours semi-rondes, perd de son élévation; de 3 mètres elle descend à $^1/_4$ de mètre et entre le cimetière et la porte de Maestricht, elle a été rasée jusqu'à terre et c'est à peine si l'on peut suivre en cet endroit la direction des restes.

Je pense que l'enceinte extérieure rejoignait hors des portes de Liége et de Maestricht, celle qui formait les remparts de la ville et qu'elle servait indépendamment de sa destination, de première ligne de défense, à abriter et protéger la population des campagnes qui venait s'y réfugier lors de l'approche de l'ennemi.

La question de savoir si les murs antiques qui forment les trois enceintes de Tongres, sont réellement l'ouvrage des Romains, a été agitée plusieurs fois et l'affirmative a été déclarée douteuse, même par des savants qui ne s'étaient point donnés la peine de venir les voir; pourtant cette affirmative est constante pour tout archéologue qui les examine consciencieusement.

La construction de ces murs est identique avec les ouvrages romains observés dans les autres localités; leurs revêtements composés de pierres légèrement équarries, offrant dans leur intérieur un blocage en pierres de silex et en morceaux de tuiles et briques noyés dans le ciment, donnent un premier indice concluant.

L'analyse du ciment employé dans la construction des trois enceintes de Tongres, que M. Guioth, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Hasselt, a fait faire par M. Charles Davreux, lorsqu'il s'occupait de son Mémoire sur l'ancienne topographie de Tongres [1], est venu confirmer l'identité de ce ciment avec ceux des autres monuments romains à l'égard desquels il n'existe point de doutes. Voici les résultats de l'analyse faite par M. Davreux.

Composition du Ciment.	Ciment du Castellum.	Ciment de la partie infér. des remparts.	Ciment de la 3e enceinte.
Sable	2,9	3,7	4,3
Gravier gros et fin	1,9	3,4	1,5
Fragments de briques et tuiles. . . .	1,5	0,3	0,8
Argile et marne.	0,1	0,1	0,2
Chaux	3,6	2,5	3,2
	10,0	10,0	10,0

Pour se persuader du caractère romain des murs de Tongres, on n'a qu'à les comparer aux ouvrages semblables élevés à Tongres

[1] Ce mémoire qui accompagnait les plans des différentes enceintes de la ville de Tongres, que M. Guioth avait levés par ordre du gouvernement, fut communiqué à l'Académie royale de Bruxelles et fut jugé avec une rigueur inusitée par M. *Roulez*, que l'Académie avait nommé rapporteur; l'Académie fit plus, tout en reconnaissant par l'organe de son rapporteur, que les plans de Tongres avaient été dressés avec beaucoup de soin et d'habileté par M. Guioth, elle se permit envers lui une mauvaise plaisanterie indigne d'elle, en lui envoyant 25 exemplaires de la critique de son Mémoire en place de 25 exemplaires de son ouvrage que M. Guioth avait demandés au cas où l'Académie le jugeât digne de l'impression. Ce procédé de l'Académie est d'autant plus mauvais, que M. Guioth a rendu de véritables services à la science par la publication de son ouvrage sur la numismatique de la révolution belge et par l'activité qu'il a toujours mis à remplir les missions scientifiques dont il a été chargé par le gouvernement.

pendant le moyen âge et l'on acquerra bientôt la certitude demandée.

D'ailleurs l'histoire est là pour nous prouver qu'aucune autre nation que les Romains n'a pu élever ces travaux considérables autour de Tongres, car cette ville, pendant la première partie du moyen âge, n'a été qu'une bourgade sans importance, et ce n'est que vers le milieu du treizième siècle qu'elle a repris sa qualité de ville et que ses principaux monuments ont été élevés; or, à cette époque, les constructions en pierres brutes et en silex étaient abandonnées et la pierre de sable avait remplacé ces anciens matériaux.

IV. Édifices religieux.

Il résulte d'un rapport fait par la régence de Tongres sur les antiquités de cette ville et adressé au gouverneur de la province de Limbourg, le 18 août 1827 (n° 3152), qu'il existait autrefois près de la grande église, vers le sud, une chapelle antique de forme ronde connue sous le nom de Chapelle de St-Materne. Cette chapelle était anciennement un temple romain dédié au soleil, (Apollon ou Serapis). L'effigie du soleil sculptée sur pierre était scellée dans la frontispice de la chapelle. Cette chapelle fut démolie en 1804, pour faire un passage conduisant du marché au Vrythoff. La pierre représentant le soleil fut conservée et scellée dans le mur de l'église près de ce passage. Ce temple d'Apollon est le seul monument religieux antique dont la tradition ait conservée le souvenir.

V. Tombelles ou Tumulus.

Les environs de Tongres offrent trois de ces monuments et la tradition rapporte qu'autrefois il en existait un plus grand nombre. Ceux qui existent se trouvent hors de la porte de St-Trond, l'un près de la digue (Zeedyck) et les deux autres au milieu de la campagne près du village de Konincxheim.

Les archéologues regardent généralement ces tombelles comme

des monuments funéraires élevés au-dessus des sépultures des chefs romains ou gaulois. Cette opinion a été confirmée quelquefois par les fouilles faites dans l'intérieur de ces élévations, et qui ont fait découvrir au centre de ces pyramides de nos contrées, des squelettes humains et d'animaux entourés de vases, d'armes et de médailles. D'autrefois et le plus souvent, ces fouilles n'ont offert aucun résultat et n'ont produit que la certitude que le tumulus n'était qu'un simple amas de terre et de pierres entremêlées.

Ce résultat négatif s'est représenté plusieurs fois dans ces derniers temps, entre autre lors de la démolition d'une tombelle située à Grand Spauwen, au centre d'une prairie appartenant à M. Roemers; quoique cette tombelle n'offrît aucune trace d'exploration antérieure, sa démolition n'a donné lieu à aucune trouvaille archéologique.

Ces résultats négatifs de la perforation ou de la démolition des tumulus, ajoutent de nouvelles probabilités à l'opinion, que ces monuments ne servaient qu'accidentellement à surmonter des tombeaux et que leur destination principale était de servir à donner des signaux et à remplacer les tours employées à cette fin en d'autres pays. Les auteurs classiques sont unanimes pour constater l'usage qui existait dans les Gaules et dans la Germanie, de placer des feux allumés sur les hauteurs pour convoquer les assemblées générales de la nation ou pour avertir les populations disséminées de ces contrées, de l'approche d'un danger quelconque. Comme les tombelles des environs de Tongres se reliaient probablement avec les autres tumulus répandus en si grand nombre dans la Hesbaye, rien ne s'oppose à leur attribuer le but d'avoir servi dans les temps anciens à remplacer les télégraphes modernes.

LES PRÉVOTS

DE

L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE ST-SERVAIS

A MAESTRICHT;

PAR

M. ARNAUT SCHAEPKENS, membre correspondant de l'Académie, etc.

Le chapitre de St-Servais, une des plus anciennes congrégations d'hommes qui aient existé dans ce pays, a joui de la plus haute considération. Dès les premiers temps de son existence, les empereurs d'Allemagne lui accordèrent de grands priviléges et le titre de *libre impérial* lui est donné dans plusieurs diplômes très-anciens. Le supérieur du chapitre, le grand prévôt, portait le titre de seigneur de Tweebergen et de Mechelen, et onze seigneuries relevaient de sa juridiction. Une prison particulière, située près de la ville au village de Heer, servait à enfermer les malfaiteurs saisis sur le territoire chapitral. A leur joyeuse entrée à Maestricht, les ducs de Brabant avaient coutume de jurer le maintien des priviléges de la ville dans l'église de St-Servais, ainsi que protection particulière au chapitre [1]. Charles V, pour honorer particulièrement

[1] On conserve à la trésorerie l'évangiliaire qui servait à cet usage.

le collége, alla au chœur, vêtu du costume des chanoines, et Guicciardin assure que tous les ducs de Brabant étaient chanoines de St-Servais.

Plusieurs prévôts, doyens et autres dignitaires, se sont distingués au moyen âge, et le recteur des écoles latines au XVe siècle, Herbenus (Herbe), a laissé des écrits sur les antiquités de la ville et sur la musique religieuse. Nombre de cénotaphes et pierres sépulchrales qui les rappellent, décorent encore les chapelles et les allées du cloître gothique. Jusqu'aux derniers temps, le personnel attaché au clergé de St-Servais a été nombreux, et on comptait 250 sujets à sa supression. Les États Généraux de Hollande succédant aux droits des empereurs, et à la fin du siècle précédent, des ducs de Brabant octroyèrent plus tard la charge de grand prévôt.

Une clef d'argent sur champ de gueules, entourée d'un aigle double, formait les armes du chapitre. Plusieurs salles d'un caractère très-original et contigues à l'église, si curieuse par son architecture; des pierres tumulaires très-anciennes sont les monuments de l'antique origine du collége, dont nous faisons suivre les noms des personnages connus.

Année.

1087. Godechalcus prévôt. . . . . et Dudechinus, doyen.

1109. Adelbertus, prévôt et chancelier de Henri V, roi des Romains. Il obtint de Henri la confirmation des lois anciennes touchant la juridiction sur les desservans et suppots de l'église.

1146. Arnoldus, prévôt.

1147. Petrus de Gent, prévôt, fut également Tréfoncier de St.-Lambert à Liége et archidiacre d'Ardennes. Il était fils de Jean de Gent, chevalier du St.-Empire et d'Antoinette de Diest, fille de Jean Baron de Diest et de Bernardine de Heijenberge; et petit-fils de Guillaume seigneur de Gent près de Nimègue et de Marie Berthaut fille du seigneur de Malines et de Grimberg et de Marie comtesse de Louvain.

Année.

1178. Gassiodorus, prévôt, aussi sous le nom de Gassimonius. Evêque de Mantoue, il prit le parti de l'empereur Frédéric contre le pape Alexandre III. Excommunié et privé de son siége par ce pontife, il obtint de l'Empereur la prévôté de St.-Servais.

1190. Henricus, prévôt, plus tard évêque de Worms.

1198. Théodoricus de Are, prévôt, fut fait évêque d'Utrecht encore la même année; mourut en 1212.

1211. Henricus, prévôt.

1248. Otho de Everstein, prévôt, fut également chanoine de St.-Lambert à Liége et de Notre-Dame d'Aix-la-chapelle.

1257. Bruno, comte d'Isembourg, prévôt de St.-Servais et de St.-George à Cologne; était frère d'Engelbert archevêque de Cologne. Il fut plus tard évêque d'Osnabruck.

1280. Arnoldus, prévôt et chancelier de l'empereur Conrard II.

1285. Otho, comte de Juliers, prévôt, fils de Guillaume VI, comte de Juliers et d'Immengarde duchesse de Limbourg.

1295. Wilhelmus, comte de Juliers, prévôt et archidiacre à Liége. C'est le fameux Guillaume de Juliers qui combattit en 1302 pour l'évêché de Cologne contre Henri de Vernembourg. Il se trouva avec un de ses chanoines, à la bataille de Courtrai, où il fit des prodiges de valeur. Il commandait à la bataille de Furnes où il fut fait prisonnier et mourut en 1304.

1306. Johannes de Schoonvorst, prévôt.

1325. Joannes de Cuyk, prévôt de St-Servais et aussi de St-Pierre à Louvain.

1354. Arnoldus de Blankenheim, prévôt.

1369. Segerus de Novo Lapide, (Nieuwenstein), fut doyen et puis prévôt : il fut également prévôt de St-Rombaut à Malines. Il mourut le 18 octobre 1383.

1383. Reinerus de Grootheer, prévôt de St-Servais ainsi que de...... en Hainaut.

Année.

1400. Henricus de Bylandt, prévôt.

1420. Godefridus, prévôt. Il était fils de Godefroid de Dalembroucke, seigneur de Loon, de Heinsberg et de Blanckenberg. Sa mère était Philippine, fille du duc de Juliers.

1431. Joannes de Novo Lapide (Nieuwenstein), prévôt.

1440. Guilielmus de Gavere, aussi de Lens, prévôt archidiacre de Campine, mourut en 1453. Il était fils d'Arnold de Gavere, seigneur de Liedekerke, Rassenghien, Lombecke et Lens et de Marguerite De Boutersem qui était fille de Jean, seigneur de Bergen-op-Zoom.

14.... Gisbertus de Bredenrode, prévôt, fut évêque d'Utrecht et mourut 1476.

1479. Everardus de Zoudenbosch, prévôt, était seigneur à Urck et Emeloort.

1490. Antonius Hanneren, prévôt, mourut la même année.

1490. Joannes Franciscus ab Eynatte, prévôt.

1530. Engelbertus van Heemstede, prévôt, mourut en 1539. [1]

1543. Antonius, comte de Holsteyn et de Scheuwenbourg, prévôt, fut archevêque de Cologne et mourut 1556.

1557. Joannes Libhardus, de la famille des comtes de Mansfeld et de Heldringen, prévôt.

1570. Ludovicus à Berlemont, prévôt, mourut le 15 février 1596 époque du siége de Maestricht par le duc de Parme, Alexandre Farnèze en 1579.

1597. Guilielmus Vensels, prévôt, mourut 1614.

1614. Engelbertus Boonen, prévôt, mourut en 1629. [2]

[1] Une grande pierre sépulchrale couvre le caveau des grands prévôts dans la nef principale vers l'ouest.

[2] Un monument funéraire d'un chanoine de ce nom se trouve dans la chapelle

Année.

1629. Nicolaus Micault, seigneur d'Inneveld, prévôt [1].
1659. Oswaldus Guilielmus de Bredenrode de Bolsweert, prévôt.
1664. Joannus Adolphus de Bredenrode de Bolsweert, prévôt, mourut le 12 février 1702.
1706. Joannes Ferdinandus de Méan, seigneur d'Atrin, fils de Charles de Méan et de Jeanne Van der Heyden de Bilsen (Blisia), prévôt, mourut le 18 juin 1709.
1709. Laurentius Deodatus de Méan, neveu du précédent, fils de Pierre, baron de Méan, seigneur d'Atrin, etc.
1719. Arnoldus Hyacinthus de Wynands de Bruxelles, prévôt.

consacré à Notre-Dame des sept douleurs, dans la même église. On y lit l'épitaphe suivante :

D. O. M.

R.do ac nobili : Domino
D. Engelberto Boonen. J. UL. S. Servaty
Per lustra Septem canonico Presbytero
que Hanc Basilicam Varyes Fundationibus Operibusque
Decoravit
qui ut Moriens Viveret Vixit Vt Moriturus
obyt 18 *august. Ano* 1661
D. Dexecutores Posverunt
tu Lector
Ut Æternum Gaudeat apprecare
Amen.

Cette inscription est gravée en lettres d'or sur un écusson noir de forme ovale. A l'entour du monument se trouvent les alliances, *Boonen*, *Van Weldamme*, *Bourgeois*, *Asseliers*.

Il existait jadis un autel du prévôt Boonen dans la même chapelle, son tombeau se trouvant dans l'église des Annonciades, maintenant suprimée.

[1] Nous citons deux Tréfonciers de St-Lambert de Liége, qui portaient le titre de prévôt de St-Servais à Maestricht.

1615. Noble Ernest de Kerkem, prévôt de St-Servais à Maestricht.
1652. Le comte Èhon François de Furstenberg et dé Werdenberg, Kinzingerthal, d'Hohenzollern-Sigmaringen, etc., etc

Année.

1733. Petrus Reinerus, baron de Wassenaar. Obtint la dignité de prévôt pour la somme de 30 mille florins de Hollande, les États-Généraux de sept provinces disposant de cette charge. Il mourut le 17 janvier 1772.

1772. Carolus Borromeus, Joannes Baptista Léonardus Michaël Walramus, comte de Geloes, né à Liége dans la paroisse de St-Thomas, le 6 novembre 1741, fils de Maurice, comte de Geloes et d'Isabelle de Hoensbroek, prévôt, mourut le 27 juillet 1791 [1].

[1] Dans l'église cathédrale de Tongres existent deux autels d'architecture classique, en marbre, faits par ordre du comte de Geloes. Ils sont tous deux décorés de tableaux dont l'un représente la Vierge et l'autre le Sauveur. Au-dessous des tableaux sur des tablettes de marbre blanc se trouve l'inscription suivante :

D. O. M.

Domus altissimi decorem
*Spirans, insigni q^i^*
Templi hujus capitulo gratus.
ac memores sensus probare
gestiens, hoc pietatis monumentum
consecrari voluit
Per illustris Vir car: J. B^ta^ Leon
Mich: Walramus ex
veteri Prosapia De Geloës S. R. I.
Comes par comit. loss: eccl.
S^t^. Servatii Mosae Trajectensis
et coll: archid : Tungrensis
Praepositus Cath: Leod ; can
Archid: in Mechelen. D. T.
in Twez-Bergen, Dael Grimby
Mechelen Glabbiek
ect. ect. 1783.

Un des autels est orné de 32 écussons aux armes de fa famille de Geloës et dont voici les noms : Geloës, Kerkem, Horion, St. Fontaine, Berlaimont, Royer, Berlo, Krickenbeck, Leefdael, Arschot-Schonhoven, Westerholt, Closter,

Année.

1792. Guillielmus Jacobus Thomas baron de Wassenaer, fils d'Al. baron de Wassenaer Warmont et de M. A. de Cannaerts de Hamale, né le 10 septembre 1742, chanoine le 26 mai 1755, fut investi de la prévôté par les États-Généraux de la Hollande, pour la somme de 30 mille flor. Il eut pour co-adjuteur Adrien, comte d'Oultremont, chanoine de St-Lambert, à Liége. Ce fut le dernier prévôt du chapitre qu'il honora par ses vertus chrétiennes. Déporté par ordre du directoire français, pour le refus de prêter serment à la république, il souffrit avec résignation la déportation à travers la France où il fut conduit de l'une prison dans l'autre. Heureusement un changement de gouvernement en France, prévint son exil à Cayenne et il put enfin regagner sa patrie, la ville de Liége, où il mourut le 17 septembre 1817.

Guinesboschhuisen, Moninx, Leefdael, Heer, Hoensbroech, Chetz-Grobendonck, Haudion, Bernimecourt, La Margele, Huyn Amstenraedt, Bochholtz, Groesbeck, La Margele, Amstenraedt, Bocholtz, Groesbeck, Hoensbroeck, Haudion, Flans d'Overbach, Cortembach.

UNE FORTERESSE

DE

L'ANCIENNE BELGIQUE.

ÉPOQUE DE LA DÉCADENCE DE L'EMPIRE ROMAIN.

PAR

M. Alexandre SCHAEPKENS,

membre de l'Académie d'Archéologie et de la Société Belge pour la conservation des monuments.

L'origine de la plupart des anciennes forteresses sur les rivières, est ordinairement très-obscure [1]. Il en est ainsi de l'antique Mosæ-Trajectum (Maestricht) qui, selon toute probabilité, doit son nom à un passage de la Meuse, point militaire devenu important par les travaux que les Romains y ont exécutés.

[1] Les villes dont on fait remonter l'origine à l'époque romaine, se trouvent pour la plupart situées sur les rivières. Ce sont, comme on prétend avec justesse, les châteaux-forts qui servaient à défendre le passage de ces lignes naturelles de protection, et que les Romains élevèrent pendant qu'ils occupaient notre pays. Mais comme il nous reste peu ou point de données exactes sur la géographie de cette époque éloignée, il est très-naturel que les savants ne s'accordent que rarement sur l'origine d'un tel endroit. Les noms cités par César et Tacite sont quelquefois appliqués d'une manière si diverse, qu'un même château-fort, ou ville, est placé par tel savant sur le Rhin et par d'autres sur l'Escaut. Nous citerons l'exemple du Castellum mænapiorum (Kessel, près de Venloo), sur la Meuse... Ces discussions interminables nous ont engagé à ne pas y entrer. Les monuments trouvés sur les lieux même, plaident le plus pour l'antiquité d'un endroit. Il y en a sans doute beaucoup dont les auteurs classiques ne parlent pas, comme n'entrant point dans le sujet qu'ils traitaient.

Les Romains en construisant ces forts ne voulaient pas fonder des villes: ils faisaient des camps fortifiés, qui plus tard ont servi de noyau aux villes.

Nous croyons inutile de rechercher dans les anciens auteurs (César et Tacite), la date précise de l'origine de la ville; nous préférons aux commentaires et aux histoires latines, que l'on peut expliquer de tant de manières différentes, les traditions anciennes conservées dans des manuscrits sur l'histoire de Maestricht, qui font remonter son origine à l'époque romaine. Des monuments antiques découverts dans l'intérieur de ses murs, tels que les bains de construction romaine dont l'ensemble et les fragments ne laissent aucun doute sur leur date, rendue plus précise encore par des objets de toilette, des médailles, etc., trouvés au même endroit, des traces d'une route militaire romaine découvertes aux abords de la ville, viennent avec d'autres preuves corroborer la vérité de ces traditions [1].

Ceux qui veulent combattre l'opinion qu'on a de la haute antiquité de Maestricht, et notamment celle qui suppose qu'elle fut connue des Romains, font remarquer que son nom ne se trouve pas sur l'itinéraire d'Antonin ni sur la carte de Peutinger. Il est tout simple que ces ouvrages ne mentionnent pas le pont fortifié de la Meuse, puisqu'ils n'indiquent que les étapes militaires. Or le gîte entre Tongres et Juliers ne se trouvait pas à Maestricht, mais à deux lieues au-delà, à l'ancien Corriovallum ; ce qui nous fait conclure que si on en juge d'après ces cartes, le doute pourrait

[1] Nous citerons un petit temple payen dédié à Appollon, qui existait encore au XVIII[e] siècle dans ce même quartier de la ville. Brouwerius de Nideck, qui a laissé une description d'un voyage dans les Pays-Bas, (ouvrage inédit), décrit ce monument curieux dont on doit retrouver les substructions en faisant des fouilles à l'endroit que ce voyageur indique dans son ouvrage. Ce même écrivain assure avoir vu dans une maison adossée à la vieille muraille d'enceinte, à côté de la porte Notre-Dame, des restes d'un port dont la construction était romaine. Nous passons sous silence plusieurs autres découvertes faites dans la ville et ses environs, en portant l'attention des archéologues sur les vieux châteaux qui environnent la ville aux bords de la Meuse tels que Caster, Lichtenberg, Borgharen et d'autres, dont l'origine se perd dans la nuit des temps : plusieurs de ces châteaux-forts sont cités au IX[e] siècle.

exister sur bien d'autres endroits remarquables dont l'antiquité est cependant hautement reconnue.

Au VI[e] siècle, Maestricht est clairement désignée par Grégoire de Tours, qui lui donne même assez d'importance en la nommant une ville, Urbs. St-Servais, dit-il, se retira à Maestricht quand craignant l'invasion des Huns, ce saint évêque quitta Tongres, pour se soustraire à la rage de ces barbares [1]. La préférence que le saint accorda à la ville romaine du IV[e] siècle, prouve beaucoup pour l'importance des travaux de défense dont elle était entourée. Sans doute la ville de Tongres, comme le prouvent ses monuments, était une grande ville, encore dans toute sa splendeur. St-Servais cependant ne se crut pas en sûreté dans cette capitale du pays et vint chercher un asile dans un camp romain dont les fortifications, comme de nos jours encore, devaient garantir un important passage de la rivière vers l'Allemagne. Le séjour que faisaient les anciens rois de France de la première et de la seconde race dans la ville de Maestricht où le roi Childebert 1[er] tint un lit de justice en 552, vient à l'appui de l'idée que nous émettons sur le rang que tenait déjà au VI[e] siècle l'ancien Tricht, capitale du Maesland. L'existence d'un palatium regium, à proximité de la cathédrale, cité dans la *Chronicon Gotwicense*, les diplômes donnés par Chilperic en 663 et datés de la ville, sont des preuves qui établissent que le pays riverain de la Meuse a hérité de la civilisation romaine, bien avant d'autres provinces de la Belgique.

A part ces faits historiques avancés par des auteurs presque contemporains, nous invoquons pour preuve de la haute antiquité de Maestricht, l'aspect de ses murailles en ruine et de quelques-unes de ses portes, vieux monuments sur lesquels nous aimons à lire son histoire. Ces constructions qui portent le cachet de l'époque, nous disent clairement par combien de siècles elles

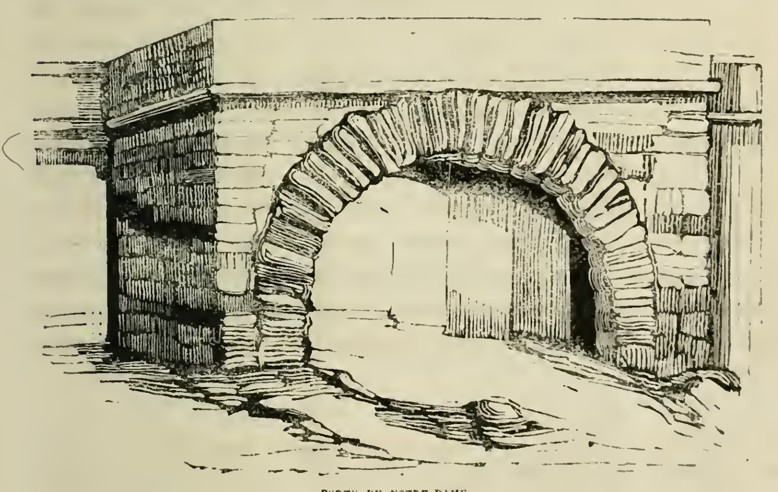
[1] Nous n'appuyons pas sur son importance comme ville à l'époque de St-Servais ; nous croyons plutôt que ce ne fut alors qu'un grand camp fortifié

ont passé ; ces pierres antiques parlent pour l'artiste un langage plus éloquent que tout ce qu'on pourrait écrire sur leur origine. Agrandie à plusieurs époques successives, la ville a vu reculer son enceinte continue, tandis que l'ancienne muraille avec ses portes a été respectée et conservée dans son intérieur. Nous signalerons comme un sujet d'étude pour l'archéologue cette règle de l'art militaire en vigueur au moyen âge, qui conservait avec soin les anciens remparts: ce système est contraire aux usages modernes ; de nos jours les vieux travaux militaires sont rasés, pour faire place à d'autres, tandis qu'anciennement ces ouvrages conservaient un certain rapport avec les fortifications extérieures, et comme le donjon ou tour du centre d'un château-fort, ils étaient la dernière ressource d'une garnison à laquelle l'ennemi avait enlevé ses premières positions. Les habitants de Maestricht, pendant leur héroïque défense contre les forces du prince de Parme en 1579, donnèrent une dernière preuve de leur courage sur ce second mur de la ville. Pendant trois jours ils y soutinrent les efforts des troupes espagnoles et moururent les armes à la main.

Quoique cette vieille enceinte n'existe plus dans son entier à cause des changements que la ville a subis dans ses édifices, ses places et ses rues, la partie qui en reste est assez considérable et présente un précieux monument de l'architecture militaire, architecture dont les archéologues se sont généralement peu occupés [1]. La matière est ici abondante et variée, et ces fragments si curieux par leurs formes originales et antiques, sont dignes d'être étudiées. Nous essayerons de donner une idée des limites de la ville ancienne en décrivant son vieux

[1] Cette vieille enceinte avec ses portes fut toujours entretenue jusqu'au commencement du siècle précédent. Il était défendu d'y adosser des constructions. Nous serions charmés si de nos jours, où le respect pour les monuments est partout hautement avoué, les propriétaires de ce vieux rempart voulussent bien le conserver à la ville ; de plus il forme dans leur jardin une ruine pittoresque et une élévation servant de belvédère.

rempart, à commencer par la porte la plus antique, et la mieux conservée, la porte du Jaer. Cette porte à elle seule offre un monument remarquable et bien rare en son genre. On ne pourrait en trouver de semblables que dans les contrées du midi de la France ou de l'Italie. En effet il n'est permis de la comparer qu'à la porte de France à Nîmes, qui est reconnue pour un ouvrage des Romains et qui présente en grande partie le même plan. La forme des tours, le massif qui les lie et forme la porte avec sa surélévation, les détails et l'ensemble, tout concourt à fixer son origine aux derniers temps de la domination romaine dans ces contrées. Nous aurions pu commencer par la porte de Notre-Dame, percée dans l'ancien mur qui constitue la ligne de la Meuse et du Jaer, et qui se trouvait anciennement en tête du pont primitif de la Meuse; mais malheureusement le caractère de ce monument est trop altéré pour qu'il soit possible d'en faire une description exacte.



PORTE DE NOTRE-DAME.

Ses formes sont colossales et son cintre très-développé. L'exhaussement du sol qui recouvre la base de l'édifice donne au

premier abord une mince idée de ses proportions. Mais si on donne, abstraction faite de la nouvelle porte encadrée dans le cintre antique, tout son développement à cette arcade en déterrant ses pieds droits, on est surpris de l'importance de la voie antique qui passait sous cette voûte [1].

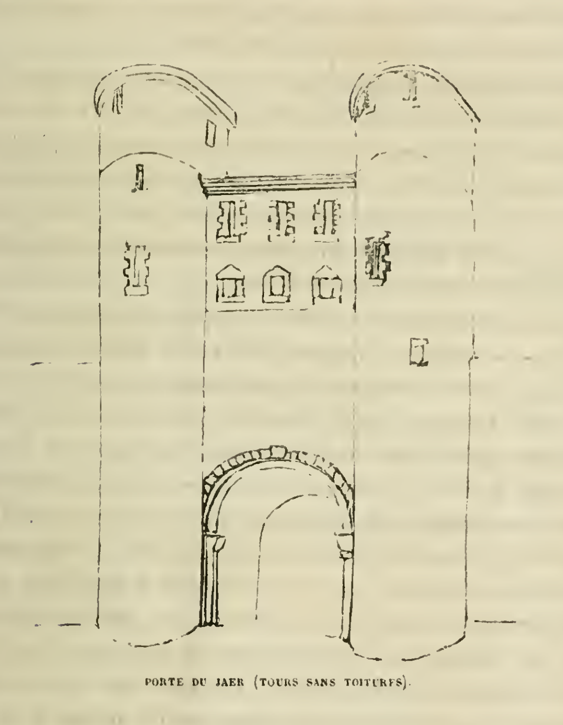
Placée en tête du premier pont qui liait les deux rives du fleuve, sa largeur a dû être en rapport avec la largeur de ce pont. Cet emplacement était sans doute d'une grande importance considéré sous le point de vue militaire, car il liait les deux camps circonscrits par la muraille antique et dominait outre la Meuse, la petite rivière du Jaer qui sert de fossé à l'ancien rempart et passe devant la porte de Notre-Dame.

La première extension donnée à la ville, doit dater du temps de St-Servais [2], d'après l'opinion des pères Bollandistes, qui ont puisé aux sources les plus authentiques, et écrit la vie de ce saint dont l'histoire est étroitement liée à celle de Maestricht. Ayant succombé à un accès de fièvre, l'évêque de Tongres qui transporta le siège épiscopal de cette ville à Maestricht, fut enterré à proximité de la voie publique et en dehors de l'enceinte, comme l'exigeaient les lois romaines encore en vigueur dans ce siècle. Devenu bientôt l'objet de la vénération publique, le tombeau de St-Servais fut abrité par un oratoire, et protégé par les murs de la ville contre les violences des peuples du Nord dont nos ancêtres eurent tant à souffrir. La porte du Jaer doit avoir appartenu à cette première enceinte ou du moins à la première extension citée par les PP. Bollandistes. Nous allons donner une courte description de ses formes sévères, qui annoncent

[1] Nous serions même curieux de savoir si dans les Pays-Bas ou en Belgique il existe une porte du même temps, dont le cintre offre d'aussi grandes dimensions.

[2] C'est à cette époque que nous attribuons la vieille enceinte que nous décrivons; nous lui donnons pour date le commencement du Ve siècle.

bien un ouvrage militaire, tandis que le temps a contribué à lui donner un aspect encore plus sombre par l'exhaussement du sol et la couleur foncée dont il a teint ses pierres.

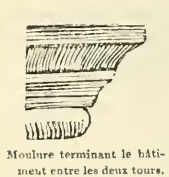


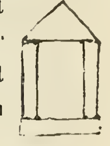
PORTE DU JAER (TOURS SANS TOITURES).

Les deux tours sont élevées sur une surface en fer à cheval et jointes par une porte en plein cintre dont la surélévation est une maçonnerie droite et pleine. Le plan des portes romaines à simple voie y est exactement suivi, tandis que l'aspect général du monument et ses ornements, quoique très-frustes caractérisent cette époque, que nous osons lui assigner. Placée dans la partie méridionale de l'enceinte à l'angle sud-est, cette porte se liait au rempart de la porte de Notre-Dame

par un mur qui partait de sa tour de droite pour aboutir à une tour du mur dont on voit encore la base. L'élévation du sol qui couvre les bases de la porte du Jaer [1]; sa proximité de l'ancienne église de Notre-Dame, de la porte de Notre-Dame, des Hippocaustes découverts dans la même direction et tous ces monuments rapprochés de l'ancien pont sur la Meuse, berceau de la ville, prouvent beaucoup pour l'antiquité de l'édifice.

L'absence de détails ou d'ornements sur un monument, fait toujours naître quelque doute sur le style ou l'époque à laquelle il appartient. Un ouvrage d'architecture militaire qui, par la sévérité de ses formes, est ordinairement peu décoré, est en outre plus exposé que les édifices religieux ou civils à perdre le peu de lignes que l'architecte a pu appliquer à ses masses. Il en est malheureusement ainsi de la porte du Jaer et de la vieille muraille qui commence à une de ses tours. L'édifice comme nous venons de le dire, ressemble aux portes romaines pour le plan et la coupe; ses tours sont rondes du côté de la campagne et coupées d'aplomb sur le côté qui regarde la ville. Une d'elles, celle qui est vers l'ouest, est moins développée que celle qui lui correspond, de sorte que la plus forte se trouve le plus proche de l'angle de l'enceinte. Dans les temps anciens un couronnement de créneaux terminait les deux tours et la maçonnerie élevée au-dessus de la porte qui les relie. Contre cette surélévation du côté de la ville est adossé un corps de bâtiment d'une construction massive, qui constitue une salle voûtée. Le mur au-dessus de la porte du côté qui fait face à la campagne est percée de trois fenêtres de forme carrée ayant pour cadre trois pierres dures et grisâtres qui en supportent une quatrième taillée en triangle et formant comme un tympan à chaque fenêtre.


Moulure terminant le bâtiment entre les deux tours.



Ces ouvertures avec leur encadrement, murées dans un temps

1 Le nom de la porte est Porte du Jaer; on l'appelle aussi Porte d'enfer.

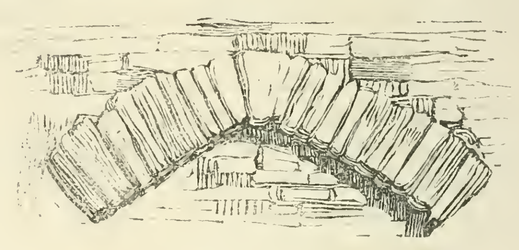
fort éloigné, sont d'un dessin fort original. Trois archières se trouvent au-dessus de ces fenêtres, tandis que les deux tours en sont également pourvues. Une de ces ouvertures qui n'ont guère pu servir à la défense, est percée dans une tour du côté de la ville.

On monte dans chaque tour à l'aide d'un escalier en spirale qui aboutit à une plate-forme, le sommet de l'ouvrage, anciennement garnie de créneaux. Cet escalier descend très-profondément dans les tours et semble même mener à un souterain qui ne provient sans doute que de l'élévation successive du sol environnant. En s'élevant on arrive à un pallier qui débute par une porte en plein-cintre sur une salle voûtée, construite au-dessus de la porte, dans le corps de bâtiment qui lui est adossé du côté de la ville. Cette salle servant actuellement de magasin à poudre, est presque entièrement renouvelée. Le cintre de la porte a été modifié dans son archivolte et ses supports, et l'ouverture par où passait la herse qui se voit très-distinctement, est également un ouvrage moins ancien. D'un appareil régulier qui se compose de rangées de grandes et de petites pierres qui s'alternent par lignes horizontales, la construction ne dément pas son antique origine sous ce rapport.

D'ici part l'ancienne muraille de la ville, liée à la tour la moins forte, sur laquelle elle n'est que faiblement en retraite. Elle se dirige en ligne droite vers l'ouest en suivant une ruelle appelée *het Grachtje*, où se voient des pans de mur et les substructions d'une tour avec escalier tournant. Ces restes assez considérables se trouvent dans la petite rue des Tanneurs, traversée de tout son long par la rivière du Jaer qui a du faire le fossé naturel de cette vieille muraille. Dans la partie la plus élevée de la rue du fossé des Tanneurs, où le mur a pris une direction vers le nord et à l'endroit où se trouvait anciennement une porte, existent des parties de mur d'un caractère particulier, élevées sur un pont du Jaer. Trois arcades plein-cintre, dont celle du milieu est percée d'une grande archière s'élèvent sur l'arche du pont, tandis

que la muraille droite sur laquelle elles semblent être figurées, en est visiblement détachée. Cette maçonnerie est d'un aspect très-original et rappelle la structure des ponts romains; si nous comparons les petites arcades élevées au-dessus de la grande, aux ouvertures laissées dans le corps de ces ponts pour le passage des grandes eaux.

En se prolongeant sur un terrain qui s'élève toujours, le mur



ARCADE EN TYMPAN.

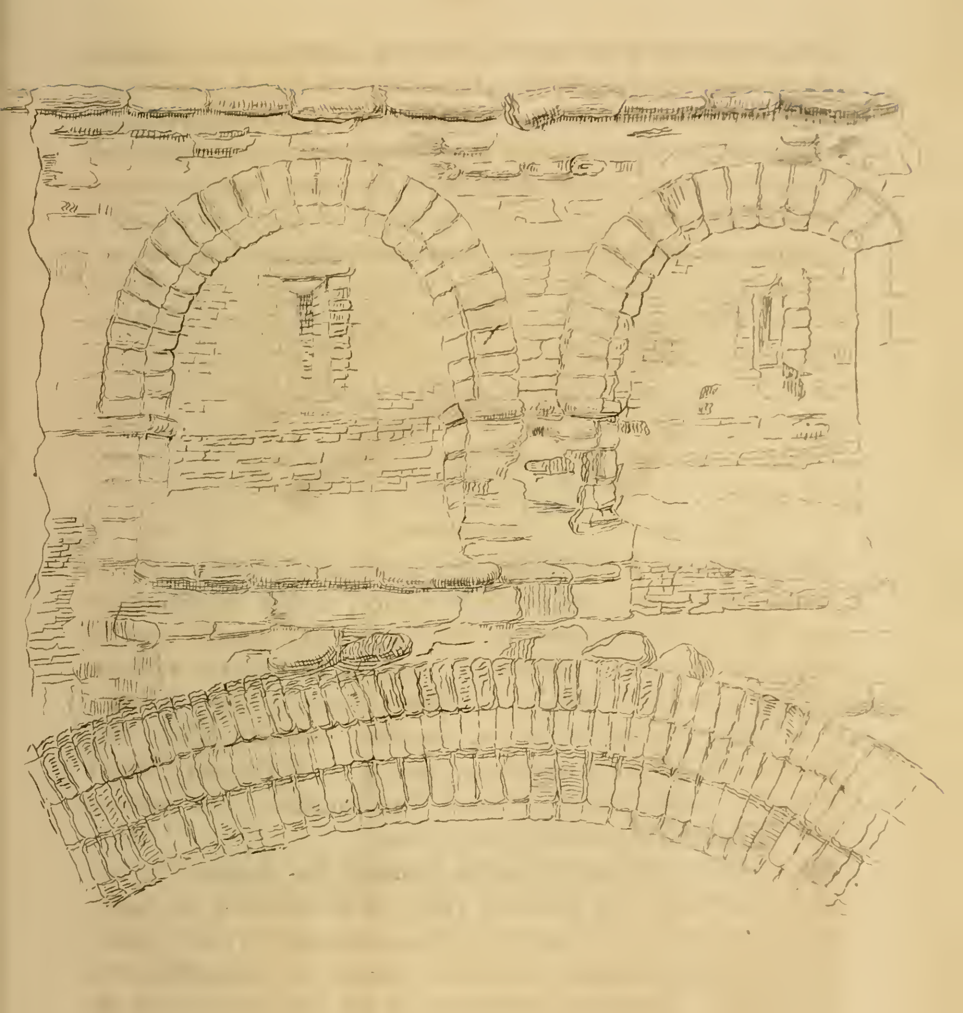
offre partout un ensemble imposant et des détails curieux. Sur la hauteur où se trouve le palais de justice, la face extérieure du mur laisse voir les cintres des arcades, parmi lesquelles nous en avons distingué une, terminée en angle ou en forme de tympan.

Cette ceinture de murailles se continue vers le nord derrière l'antique prévôté de St-Servais, dont elle enferme le jardin. Elle semble avoir été liée à ce bâtiment qui, à son état primitif, tenait à l'église même par des arcades d'un caractère plus militaire que religieux, qui barrent encore la rue.

Enfermant toujours le terrain claustral du chapitre, le mur arrive à l'angle qui tourne à l'est, où se montrent de beaux restes de l'enceinte avec ses cintres pleins, surmontés d'une archière. Il trace ensuite les limites de l'ancien couvent des Dames-Blanches, congrégation qui date du VIIe siècle et qui est le plus ancien de la ville après les chapitres; de là il se dirige vers la Meuse.

L'enceinte décrit à-peu-près un carré avec la ligne fortifiée de la Meuse, (dans laquelle se trouve la porte de Notre-Dame), qui offre des ouvertures en plein cintre et en carré, murées à une époque très-ancienne. Le mur avec les mêmes formes se répète

ARCADES DE L'ENCEINTE
SUR LA RIVIERE DU JAER

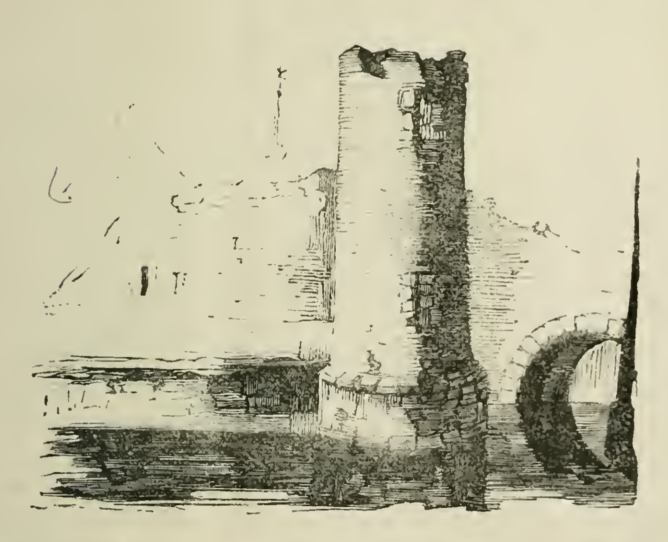


MAESTRICHT.

Alex. Schaepkens 1846.

sur l'autre rive du côté de Wyck. En commençant à la Meuse il décrit un carré, si l'on en juge d'après les restes de bouts des tours et des portes en ruines. Une vieille tour de l'angle méridional en face de la porte du Jaer, flanque la ligne de la Meuse. Une porte ancienne sur la rivière faisant face en ligne presque droite à la porte de Notre-Dame est percée dans ce mur.

Avant d'avoir l'extension que lui donnent ses murs actuels construits au XIII[e] siècle, la ville ou pour mieux dire, les anciens ouvrages de défense ont été élargis çà et là. La partie que nous allons citer pourrait tout aussi bien être considérée comme un ouvrage



extérieur ou doublure de la défense principale. Un mur en pierre de taille, dite de Namur, part de la courtine gauche de la porte du Jaer et se dirige vers le sud, le long du cours de la rivière. Ce mur rendu très-solide par de grandes arcades très-profondes que l'on prendrait pour autant de portes, est défendu par une tourelle en ruines. Du côté de la ville, une petite porte basse avec un corbeau au-dessus de son linteau, donne accès à cette tour,

dont l'intérieur a un revêtement et voûte en plein cintre (dôme) en pierre de sable. Deux grandes archières sont pratiquées à l'intérieur au-dessus de l'eau qui baigne la tour et le mur. Cet ouvrage qui en commençant forme un angle droit avec le mur de la porte du Jaer, se perd un peu plus loin à l'endroit où l'on voit encore les restes d'une ancienne porte en plein-cintre, à laquelle le temps a enlevé le revêtement de son arcade. Tous ces fragments sont d'une époque reculée et portent le caractère des constructions du XIe siècle.

Nous mentionnerons encore la tour d'un vieux mur qui ne parait pas aussi ancien que l'enceinte à laquelle appartient la porte du Jaer, mais qui semble appartenir à l'époque de la tourelle et mur qui se voit à la rivière du Jaer. Elle fait l'angle d'un ancien rempart situé à Wyck, au nord-ouest. Son plan est un cercle dont le côté qui regarde la ville est aplati ou coupé en segment. A son intérieur le rez-de-chaussé est plus bas que le terrain environnant, et cette pièce qui sert maintenant de magasin à poudre, a une voûte en plein-cintre uni, faite en pierres de sable (le mergel des carrières voisines de la ville). Le premier étage auquel on monte par un petit escalier, appliqué à l'extérieur, est une pièce de la forme et de la dimension du plan de la tour. On y voit des restes d'une ancienne cheminée du style du bâtiment, consistant outre le tuyau qui monte jusqu'au-dessus du toit, en un support et un fragment de la moulure du manteau. Les traces de différentes étages dans la tour se voient clairement, soit par des ouvertures pratiquées dans le mur pour loger des poutres, soit par le mur qui est en retraite pour y poser des planchers. Les ouvertures de la tour sont légèrement cintrées vers le haut, ressemblent à l'ouverture d'un four, et se rétrécissent vers l'extérieur. L'escalier qui conduit aux étages supérieurs est pratiqué dans une tourelle qui monte comme un tuyau contre le corps de la tour du côté de la ville. Son pivôt et les rayons ou marches sont très-délicats et cet escalier est un curieux modèle de l'art de bâtir de ces temps.



Nous mentionnerons de même, une galerie en encorbellement contre la tour, sur la plus grande partie de son cercle, et qui sert à la défense de l'angle de l'enceinte vers l'extérieur. Cette galerie étroite, seulememt assez large pour donner passage à deux hommes de front, ceint la tour ou les pièces intérieures dont elle est entièrement séparée. Plusieurs créneaux y sont pratiqués qui présentent maintenant la forme de fenêtres, à cause du toit qui couvre ce couloir; et au bout où la courtine fait angle avec la tour, on voit un machicouli, orné extérieurement d'un corbeau figurant une tête humaine. Les ouvertures du côté de la ville où la tour forme un mur droit, sont des carrés surmontés d'un tympan. Cette tour à laquelle à tort, on a assigné l'époque du XVI[e] siècle, est un curieux monument de l'architecture militaire romane, d'une grande solidité, les murs à leur base offrant une épaisseur d'environ 9 pieds du Rhin. Située à proximité de l'église de Wyck, dont l'emplacement jouit d'une réputation de haute antiquité, elle se lie par un mur qui aboutit en ligne droite à un autre bâtiment carré, orné d'arcades en plein-cintre qui semble avoir servi de porte.

L'enceinte actuelle de la ville commencée au XIII[e] siècle, enceinte à laquelle les siècles suivants ont laissé chacun un spécimen de leur style, est encore un intéressant sujet d'étude pour l'amateur de l'architecture militaire. Mais embrasser toute cette partie serait sortir de notre plan : nous devons nous borner à l'enceinte la plus ancienne. Une malheureuse prévention contre les ouvrages militaires qui ne semblent rappeler que des temps de violences, a rendu les monuments de ce genre très-rares de nos jours. N'étant plus d'aucune utilité, ces vieux souvenirs des mœurs guerrières de nos aieux, sont ordinairement abandonnés au marteau des démolisseurs. Cependant ces vénérables restes du moyen âge, témoins de tant d'actions héroïques dont nous nous faisons gloire, méritent notre respect, notre vénération. Teints souvent d'un sang généreux, ces pierres noircies par le temps et la flamme sont comme les pages sacrées qui racontent les

phases les plus brillantes de notre histoire. Efforçons-nous donc de prolonger l'existence de ces masses si graves, de ces murs antiques sur lesquels l'étendard municipal, entouré d'une bourgeoisie noble et fière, a souvent flotté en face de l'ennemi.

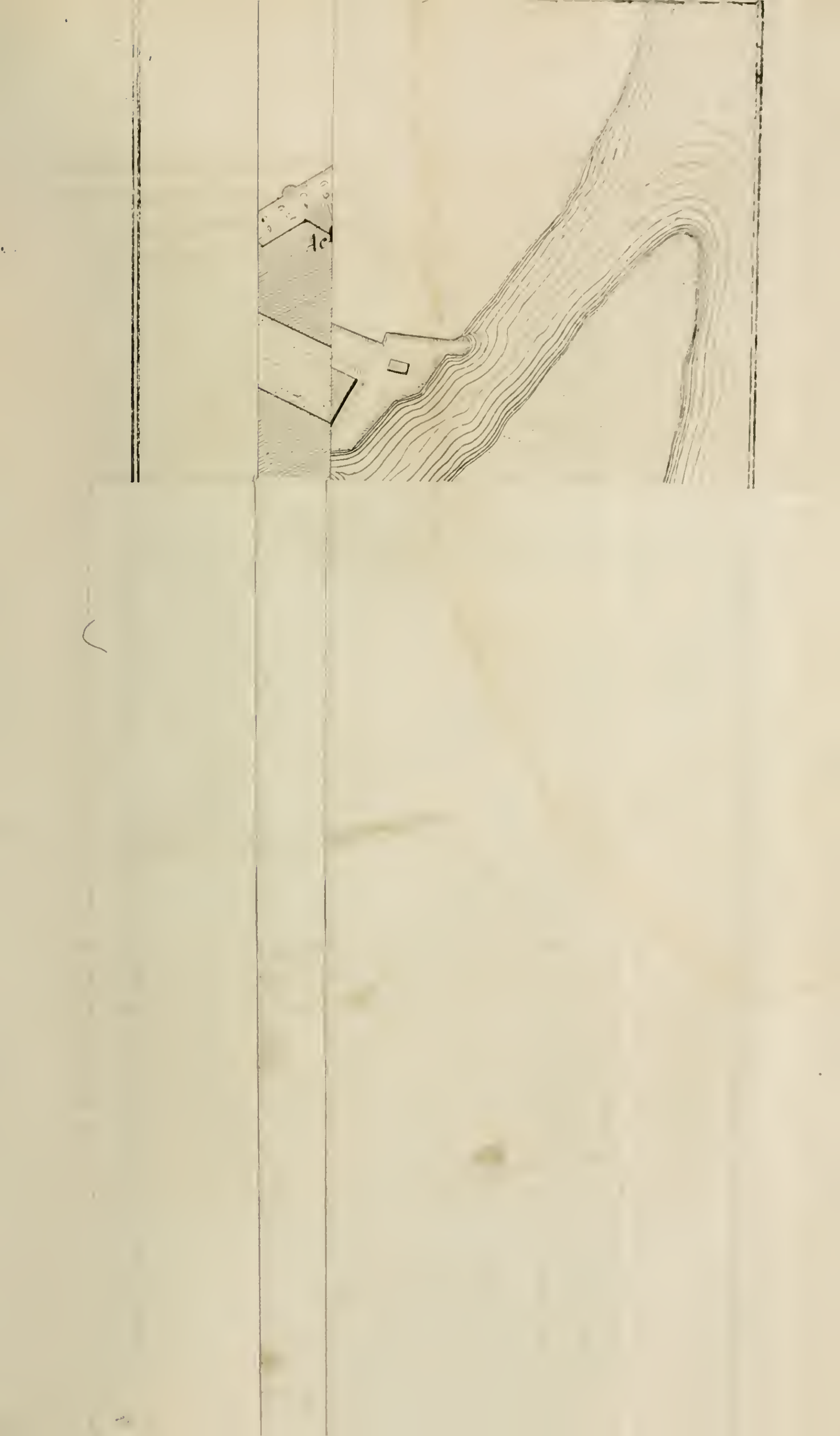


A M. le Président de l'Académie d'Archéologie de Belgique.

Monsieur le Président,

Conformément au désir que vous m'avez exprimé, je m'empresse de vous donner quelques détails sur l'illustre baron Guillaume Pascal de Crassier, et de citer les pièces les plus remarquables du cabinet que possède un des descendants de ce savant archéologue, qui honore si éminemment son pays natal.

Guillaume Pascal baron de Crassier, né à Liége, le 11 avril 1662, commença à former la précieuse collection de médailles, pierres gravées et antiquités dont il publia le catalogue avec gravures des pièces principales. Ses fils et petit-fils continuèrent d'augmen-


Ac



PLAN DE MAESTRICHT
et Wyk avec ses deux Enceintes.
Enceinte
Ancienne enceinte
Jaer Riv.
Wyk
MEUSE R.

ter ce cabinet, que nous avons été admis à visiter. Les richesses archéologiques et artistiques qu'il renferme, devraient prendre place dans le Musée d'antiquités de l'État. On y admire des statues, des vases, des bas-reliefs et nombre d'antiquités de l'époque grecque et romaine, des monnaies grecques, romaines et du moyen âge, des médailles de la plus grande rareté, aussi curieuses pour l'art que pour l'archéologie; une magnifique collection de camées; les antiquités du moyen âge, rivalisant avec l'époque payenne, et une crosse byzantine à deux serpents, sculpture en ivoire; une coupe grecque de la même matière; un évangiliaire à couverture émaillée et ciselée, ont surtout fixé mon attention. La collection de tableaux est également remarquable: un intérieur d'église par Steenwyk, une tête par Rembrandt, des esquisses de Rubens, une guirlande de fleurs de Seghers, attirent les regards. Le portrait du baron Guillaume Pascal de Crassier fait partie de la collection. Ce savant fut conseiller à la chambre des comptes de S. A. le prince évêque de Liége. Conseiller de la cité de Liége en 1729, il mourut dans la même ville le 28 novembre 1750. Il fut en relation avec Monfaucon, dont on possède encore les lettres originales. Il a écrit sur l'histoire de Liége, mais ses ouvrages sont devenus fort rares.

J'espère, Monsieur le Président, que ces quelques détails pourront vous intéresser. Je les dois à l'obligeance de M. le baron Guillaume de Crassier-Gadiot, à Maestricht, et à M. le secrétaire-général du ministère de la justice à Bruxelles [1]. La biographie de

[1] M. le baron de Crassier, secrétaire-général du ministère de la justice, que l'Académie s'honore de compter parmi ses membres, descend en ligne directe du baron Guillaume-Pascal de Crassier. C'est un de ces hommes qui n'oublient pas que *noblesse oblige*: il se rend digne, sous tous les rapports, d'un aïeul aussi illustre et aussi véritablement *noble*. Regardé à juste titre comme un des jurisconsultes les plus distingués de nos jours, il réunit aux plus vastes connaissances, une modestie et une intégrité rares.

(Note de la Rédaction).

de notre illustre savant a été publiée, je pense ; mais la collection qu'il a commencé à former déjà au XVIIe siècle, n'est pas si bien connue. Le gouvernement des Pays-Bas, sous le règne de Guillaume Ier, a fait des offres à la famille pour acquérir ce petit musée ; offres qui n'ont pas été agréées.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Alexandre Schaepkens.

Membre correspondant de l'Académie.

JACQUES DE HEMRICOUT,

Historien de la noblesse Hesbignonne,

OTHON DE WARFUSÉE ET RAES DE DAMMARTIN.

Vers l'an 1102, du temps d'Obert, évêque de Liége, il y avait en Hesbaye un seigneur nommé Othon de Warfusée, homme fort riche, sage et bon chevalier, qui s'était voué à la profession des armes [1]. Messire Othon eut deux fils, dont l'aîné se nommait Raës, et l'autre Libert Suréal. Raës fut chevalier comme son père: son frère se destina aux études et prit le parti de l'église. Mais messire Othon étant mort et Raës l'ayant suivi de près au tombeau, Libert se trouva seigneur de Warfusée : alors il renonça à l'église et prit l'ordre de chevalerie. Il y avait aussi alors à Awir, près de Warfusée, un seigneur nommé Hugues, marié à la sœur du comte de Hozémont, qui avait une fille nommée Agnès. Libert Suréal la rechercha et l'obtint; ils réunirent ensemble de très-grands héritages. Ils s'aimèrent loyalement, dit Hemricourt, et furent tellement fortunés qu'ils acquirent encore pendant leur mariage les villages et seigneuries de Geneffe, de Limont, de Lexhy, d'Awans, de Waroux, de Loncin et plusieurs autres : en

[1] Il portait de gueules aux fleurs de lys d'argent, sans nombre.

sorte qu'ils se virent possesseurs d'une bonne partie de la Hesbaye liégeoise. L'unique fruit de leur union fut une fille nommée Alix. Quelques années après la naissance d'Alix, Agnès trépassa; le bon seigneur de Warfusée en ressentit une si grande tristesse qu'il en pensa mourir. Quand la violence de sa douleur fut un peu calmée par les instances de ses amis et par les caresses de sa fille qu'il aimait outre mesure, et qui doucement le consolait, il jura qu'il ne porterait plus les armes, qu'il se consacrerait désormais à Dieu, et qu'il prierait tout le reste de sa vie pour le repos de celle qu'il avait perdue. Il se fit prêtre, et il célébrait souvent lui-même la messe dans son château-fort de Warfusée [1], ou dans ses autres châteaux quand il s'y trouvait. Toutefois ce changement d'état ne lui fit diminuer en rien le train de sa maison.

C'était le rendez-vous de tous les chevaliers des environs, parce qu'on le reconnaissait pour chef de sa race. Il tenait une grande quantité de chiens et d'oiseaux ; on s'étonnait de voir tout ce qu'il dépensait pour Dieu et distribuait en aumônes. Il fesait élever sa fille conformément à sa condition : de sages maîtresses lui enseignaient tout ce qu'une noble demoiselle devait savoir : à travailler en or et en soie, à dire ses heures, à lire de beaux romans de chevalerie, à s'amuser à toutes sortes de divertissements honnêtes, comme à jouer aux échecs et aux dames ; tellement qu'il eût été difficile de rencontrer ailleurs sa pareille : et avec cela elle était belle et avait bonne grâce à tout ce qu'elle fesait. Tant de qualités et tant de vertus la rendaient de plus en plus chère au bon seigneur de Warfusée : c'était sa consolation et toute sa joie.

Il y avait aussi dans le même temps un noble chevalier nommé Raës-à-la-Barbe, frère du comte Dammartin en Gaule, qui, ayant encouru la disgrâce de Philippe Ier, roi de France, fut banni de ce royaume. En étant sorti avec beaucoup d'argent, de pierreries, et une suite nombreuse, il vint s'établir à Huy, où il tenait un

[1] Aujourd'hui possédé par M. le comte d'Oultremont de Wégimont, ancien ambassadeur de S. M le roi des Belges, à Rome.

grand train de maison, ayant chiens, oiseaux, chasseurs et fauconniers. Tantôt il allait à la chasse et tantôt à la pêche pour se distraire de ses ennuis. Un jour qu'il chassait depuis le matin sur les terres de Warfusée, passant vers midi non loin de la chapelle du château, il entendit la clochette qui annonçait l'élévation. Il poussa son cheval de ce côté, mit pied à terre, entra dans la chapelle et se mit à prier dévotement. Le seigneur de Warfusée entendant quelque bruit, tourna la tête et aperçut le chevalier inconnu. La messe étant finie, il le fit convier à dîner par un de ses gens. Messire Raës y ayant consenti, le seigneur de Warfusée prit son hôte par la main et lui fit grand accueil, en s'enquérent de la cause qui l'amenait dans cette contrée. Il commanda promptement le dîner et envoya prévenir la belle Alix, pour qu'elle fit fête au chevalier étranger. Elle se rendit aux ordres de son père, et s'approchant de messire Raës d'un air honnête et grâcieux, elle lui dit qu'il était le bien-venu. Le bon seigneur les fit asseoir l'un près de l'autre, et fit faire grande chère, non-seulement au chevalier, mais à toute sa suite. Quant ils eurent longuement dîné et qu'ils se furent bien divertis, messire Raës remercia le seigneur de Warfusée et sa fille de la bonne réception qu'ils lui avaient faite, et prit congé d'eux avec une parfaite courtoisie. De son côté le bon seigneur le pria, quand son chemin le dirigerait vers le château, d'y renouveler sa visite. Messire Raës qui déjà se sentait épris d'amour pour la belle Alix, y consentit facilement. Il y revint tant et si bien dit Hemricourt [1], qu'après quelques

[1] Jacques de Hemricourt obtint la charge de secrétaire des échevins de 1360 à 1376, et devint bourgmestre de Liége en 1390. Il se maria deux fois, la première avec Françoise, fille de Pierre Mission, la seconde avec Agnès, fille de Veri de Coir, seigneur de Ramioul. Veuf de cette dernière, il demanda à être reçu parmi les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Son désir exaucé, il se contenta de pratiquer la règle, sans participer aux revenus de l'ordre.

Il mourut dans un âge fort avancé, le 18 décembre 1403, et fut enterré à Liége, dans une chapelle de la cathédrale, dite la Chapelle des Clercs, où on lui dressa un tombeau avec son effigie qui a été gravée, et l'épitaphe suivante :

informations prises réciproquement le chevalier Raës-à-la-barbe, de Dammartin en Gaule, épousa la belle Alix de Warfusée, et

Chi gist messire Jakes de Hemricourt, chevalier de l'ordre Saint Johan de Jhlem, Ki en ses veufvies et anciens jours entra en la dure religion sur son propre patrimoine sans prendre les bienfai de celi et trepassat Lan de grace MCCCC et trois, le XVIII jour et mois de Decem. — Ses armes sont d'argent au sautoir de gueules, brisés en cœur d'un écu d'argent à la croix d'azur.

Nous avons de lui : *Le Miroir des nobles de Hesbaye*, Bruxelles, L. H. Fricx. 1673, in-fol. fig.; des exemplaires portent la date de 1715, mais le titre seul en a été changé. Le texte est accompagné d'une version française, qui dans plus d'un endroit le défigure au lieu de l'éclaircir. Cette édition a été publiée par un sieur de Salbray, précepteur des fils du comte de Marchin, chevalier de la jarretière et maître de camp général des armées des Pays-Bas, auquel il l'a dédiée. Salbray avoue n'être venu à bout de ce travail qu'avec le secours d'un abbé Massart, Liégeois, qui avait quelque teinture de l'ancien langage. Les recherches historiques sur l'*Histoire de la principauté de Liége*, par le baron de Villenfagne, contiennent une lettre où ce savant prouve que le Miroir des nobles de Hesbaye est tronqué et n'est point parvenu jusqu'à nous tel qu'il est sorti des mains de son auteur. Il eût sans doute été plus complet dans l'édition qu'en préparait l'habile héraldiste Christophe Butkens, qui se proposait de le mettre en lumière avec une préface, des notes, un supplément, et dont M. J. F. Verdussen, échevin d'Anvers, possédait le manuscrit qui est passé dans la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, où il se trouve maintenant. En 1791 l'abbé Jalheau fit paraître à Liége en un vol. in fol. avec fig., une nouvelle édition du *Miroir*. Mais dédaignant le texte d'Hemricourt, il s'est contenté de la traduction de Salbray en la rajeunissant, et en y ajoutant quelques notes pour flatter les prétentions de certaines familles.

Hemricourt commença son recueil en 1353; il nous apprend qu'il avait alors 20 ans, ce qui détermine l'époque de sa naissance telle que nous l'avons marquée. Il y mit la dernière main en 1398. On y trouve les généalogies de familles nombreuses qui descendaient de Raës de Dammartin, chevalier français, établi dans la Hesbaye, et qui y épousa une demoiselle de Warfusée. Ce travail embrasse donc les années écoulées de 1102 à 1398. L'auteur déclare que ce livre lui avait coûté beaucoup de peine et qu'il avait consulté la chronique de la grande église de Liége (chronique aujourd'hui perdue, selon toute apparence), outre les recueils particuliers, vieux rôles et autres papiers provenant de sa famille.

Le *Miroir des nobles* n'est pas seulement un traité généalogique, on y trouve encore d'assez nombreux renseignements sur les mœurs de l'époque, dont La Curne de Ste-Palaye n'a pas profité, et que M. de Villenfagne se proposait de réunir, ainsi que M. de Gerlache qui a donné lecture de quelques-uns de ses extraits, il y a plusieurs années, dans une des séances de la Société d'Émulation de Liége. (Bon. de Reiffenberg).

leur mariage fut tellement favorisé du ciel, qu'ils devinrent les auteurs de cette innombrable lignée de chevaliers, dont Hemricourt raconte les exploits.

Le sire de Warfusée qui s'était fait prêtre, ainsi que nous l'avons vu, ayant laissé à sa fille, parmi ses grands héritages, beaucoup de moulins, cela donna lieu de dire dans le commun peuple, que les nobles de Hesbaye étaient tous sortis d'un prêtre et d'un meûnier.

Telle est la légende que rapporte l'un des plus graves historiens belges, M. le baron de Gerlache, premier président de la cour de cassation, dans son *Histoire de Liége, depuis César, jusqu'à Maximilien de Bavière*, Bruxelles 1843, légende sur laquelle s'est expliqué de la manière suivante un homme compétent, M. Gachet, employé aux archives de l'état :

« Je n'ai plus, avant de finir, qu'un petit reproche à faire à » l'auteur, et c'est malheureusement à propos de l'une de ses » narrations les plus intéressantes, les plus poétiques; aussi lui en » demandé-je pardon. Je veux parler du mariage de Raës de » Dammartin avec Alix de Warfusée. M. De Gerlache a suivi » textuellement le dire de Hemricourt dans son *Miroir des nobles* » *de la Hesbaye*, et l'autorité de ce chroniqueur lui a semblé » suffisante. Certes, nous aurions regretté que ce récit manquât » dans l'histoire de Liége; il lui appartenait dans tous les cas » comme l'une de ses légendes les plus jolies, mais l'historien n'au- » rait-il pas dû y joindre, au moins en note, quelques mots » de rectification? La critique démontre en effet, que l'his- » toire de Raës de Dammartin de la maison de Boulogne est un » roman. Les détails fournis par Hemricourt sur ce personnage » célèbre ne s'appuient sur aucun document authentique. Sa » naissance et sa parenté sont contestées; son blason n'est » celui ni des Boulogne, ni des Dammartin; en un mot c'est un » personnage dont le nom et les qualités paraissent au moins » apocryphes. C'en était assez suivant nous, pour réduire à leur » juste valeur les assertions de Hemricourt. Mais nous le répétons,

» nous aurions regretté que cette froide et impitoyable critique,
» sous le vain prétexte que le sujet n'est pas d'une authenticité
» incontestable, nous privât du charmant tableau qu'a tracé la
» plume de l'historien liégeois. » *(Trésor national*, 2ᵉ série, 11ᵉ liv. Mars 1844. Bruxelles 1844).

Déjà avant M. de Gerlache, M. le baron de Reiffenberg s'était emparé de la légende de Hemricourt et sa plume élégante en avait fait dans un recueil intéressant et intitulé *le Lundi*, par Marsilius Brunck, l'objet d'une nouvelle attachante. Quel dommage que l'impitoyable histoire vienne bouleverser et démentir l'histoire de Raës-à-la-Barbe, et prouver que l'illustre maison de Warfusée n'a apparemment reçu dans son sein qu'un faux comte de Dammartin [1].

L'histoire de cette dernière maison est assez connue.

L'art de vérifier les dates raconte en détail l'histoire de la famille de ce nom. Albéric II, comte de Dammartin, épousa Mahaut de Trie, dont il eut deux fils et trois filles. L'aîné de ses fils fut Renaud I, homme hardi et entreprenant, qui épousa en secondes noces Ides, fille aînée du comte de Boulogne et devint par ce mariage l'un des plus puissants seigneurs du royaume. Une querelle qu'il eut avec l'évêque de Beauvais, prince du sang, le brouilla avec le roi. Il se jeta dans la révolte du comte de Flandre et fut l'auteur de la ligue qui se forma contre Philippe Auguste. Ce dernier l'assiéga dans son château de Dammartin qu'il avait fait fortifier. Renaud s'évada et passa en Angleterre, où il excita le roi Jean sans terre, à la guerre. A la bataille de Bovines, il combattit pour l'empereur Othon IV. Il y fut fait prisonnier, puis

[1] Feu le baron d'Haultepenne, ancien sénateur du royaume de Belgique, décédé à Bruxelles en avril 1841, fesait remonter l'origine de sa famille aujourd'hui éteinte, à Raës de Dammartin. Il se qualifiait de comte de Dammartin, mais ce titre ne fut pas reconnu par le gouvernement qui l'avait cependant autorisé à adopter pour l'une des bannières de ses armoiries l'écu de l'époux d'Alix de Warfusée, à savoir un gonfanon à trois pendants et à trois annelets.

enfermé à Péronne, où Philippe-Auguste après lui avoir fait mettre les fers aux pieds, le fit enfermer dans un cachot, où il mourut en 1227. Le comté fut confisqué et donné au fils de Philippe-Auguste qui avait épousé la fille de Renaud : à sa mort, sa veuve en fit hommage au roi Louis IX. Il paraît que ce dernier donna le comté au frère de Renaud, nommé Renaud Simon, qui le posséda peu de temps. Ce Renaud Simon fut père de Jeanne, comtesse de Ponthieu, laquelle épousa le roi don Ferdinand de Castille.

Le comté passa en 1262 à Mathieu de Trie, qui le réclama de Louis IX, comme y ayant droit par sa mère Alix, sœur de Renaud I.

Voilà ce que nous trouvons dans le 2e volume de l'art de vérifier les dates p. 662 et 765, et il n'est guère permis de conserver des doutes sur la fable accueillie par l'auteur du *Miroir des nobles de Hesbaye.*

Nulle part mention de Raës-à-la-Barbe, frère de Renaud : ne serait-il pas possible qu'un chevalier français qui s'était établi au pays de Liége ait pu, soit pour des motifs de sûreté ou autres, se faire passer pour un Dammartin de Boulogne? De pareilles fraudes étaient à cette époque très-faciles. Dans une société où l'état-civil était nul, où il n'existait ni police, ni moyens de vérification, où tout se réduisait à la notoriété publique et à des traditions de famille, où les relations d'un canton à l'autre étaient si difficiles qu'on pouvait aisément compter sur l'impunité du mensonge, où enfin il se faisait arbitrairement des changements de noms et d'armoiries, dans un pareil temps on conçoit combien de semblables supercheries devaient avoir lieu, puisqu'avec notre système de publicité, de critique et d'investigations, il en existe encore. Raës de Dammartin d'où venait-il ? Appartenait-il aux Dammartin de Boulogne à titre illégitime ? Il faut en douter, et ce qui doit autoriser le doute à cet égard, ce sont les armoiries blasonnées par Hemricourt. Raës portait, dit-il, en son écu un gonfanon à trois pendants et au-dessus trois annelets. Or, jamais cette maison n'a eu ces armoiries.

En dernière analyse il faut reconnaître que l'époux d'Alix de

Warfusée n'était pas un véritable Dammartin, mais il était riche et puissant, et peut-être des motifs politiques l'obligeaient-ils à se déguiser. Il y a dans les généalogies beaucoup d'assertions démenties par l'histoire qui doit toujours servir de contrôle à la science héraldique, de même que cette dernière sert à éclairer l'histoire.

Quoiqu'il en soit, Raës-à-la-Barbe paraît avoir joui en paix du faux nom qu'il s'était attribué. Ce nom toutefois disparut entièrement et même les descendants de Raës-à-la-Barbe et d'Alix de Warfusée [1] semblent avoir conservé ce dernier nom, qui disparut à son tour.

L'une des familles qui font remonter leur origine à Otto de Warfusée est celle à laquelle appartient M. le chevalier A. Hody, administrateur de la sûreté publique et des prisons de Belgique, membre honoraire de l'Académie d'Archéologie, qui porte d'argent à la croix ancrée de gueules avec deux banières de gueules aux fleurs de lys d'argent sans nombre, lesquelles sont de Warfusée [2].

[1] Le meurtrier du bourgmestre de Liége, Sébastien de la Ruelle, n'appartenait pas à la maison de Warfusée. René de Renesse, auteur de ce méfait fameux commis le 17 avril 1637, prenait apparemment le titre de Comte de Warfusée à cause de la possession de la terre de ce nom ; c'est ainsi qu'il arrive aujourd'hui que M. le comte d'Oultremont de Wégimont, propriétaire actuel du château, est appelé parfois d'Outremont de Warfusée.

[2] Voir *Armorial du royaume de Belgique* publié à Bruxelles par le baron Isid. de Stein d'Altenstein, planche LXXVI. *Miroir des nobles de Hesbaye*, par Hemricourt, p. 22, édition de Jalheau ; déclaration de la chambre héraldique des Pays-Bas autrichiens du 13 février 1730 ; arrêté royal du 30 décembre 1838 et Lettres-patentes du 11 mai 1843.

GÉNÉALOGIE

DE LA

NOBLE MAISON PROOST,

DE TURNHOUT ;

rédigée par M. le baron Léon de HERCKENRODE,

membre correspondant de l'Académie, etc.

La 3e livraison du tome 1er des Annales de l'Académie a fait connaître quelques-unes des principales épitaphes recueillies par M. l'abbé Stroobant, dans les églises de la Campine. Plusieurs d'entre elles concernant des familles dont les membres se sont rendus utiles à la patrie, par les fonctions qu'ils ont remplies, et méritant, par ce seul motif, la publicité, j'ai cru bien faire en faisant quelques recherches tendantes à établir leurs généalogies.

Je commencerai ce travail par la généalogie de la maison

Proost, à laquelle appartient Jean Proost, époux de dame Dina Princen, dont l'épitaphe est ainsi conçue :

Consultissimus Dominus
Joannes Proost. J. U. L.
Guilielmi filius,
municipii ac territorii Turnhoutani
secretarius ac pensionnarius,
hujus conventus syndicus,
quem multis titulis promovit,
hunc locum quetus elegit.
obiit 4 Junii 1668.
Dlla Dina Princen,
Dicta Watzon,
marito optime merito
mœsta posuit.
Obiit 8 *Septemb.* 1671 [1].

Ce Jean Proost, dont il est ici question, était petit-fils de Pierre Proost (fils de Godefroid), écoutète de la ville de Santvliet, et des villages de Staebroeck, Beerendrecht, Wilmerdonck (Wilmarsdonck) ? etc, mort en 1622, et enterré devant le maître-autel de l'église de Staebroeck [2], et de dame Alide Pellens. Le dit Pierre Proost eut quatre enfants de son mariage, savoir :

1° Pierre Proost, écuyer, secrétaire du vieux et du nouveau gastel, au marquisat de Berg-op-zoom, fut annobli par lettres patentes du roi Philippe IV, signées à Madrid le 21 mars 1652 [3].

[1] Cette épitaphe existe dans la chapelle de la Portiuncule aux Récollets, à Turnhout, et est surmontée des armes de la famille Proost, accolées à celles de Princen dit Watzon.

[2] Une Élisabeth Proost, décédée le 25 janvier 1670, et enterrée à S^t.-Laurent-ten-Hove, près de Contich, pourrait bien être la sœur de Pierre Proost; elle avait épousé Jean Bellens, mort en 1660, petit-fils de Corneil dont la pierre sépulchrale se voit à Lillo (pr. d'Anvers).

[3] Voir *Théâtre de la noblesse du Brabant.*

Il épousa dame Henriette Van Steenhuys, portant *d'argent au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un annelet de même*, fille de Herman et de Ruth Das, et petite-fille de Godefroid, échevin de Grave, et d'Anne de Kael. Elle mourut le 15 (16) novembre 1652, et fut enterrée avec son époux au chœur de l'église de Staebroeck. Cinq enfants sont nés de ce mariage; voir lettre A.

II° Claire Proost épousa messire Wauthier van Steenhuys, dont : Pierre van Steenhuys qui épousa dame Marie Lemniùs [1], fille de Pierre et de Cornélie Bols [2]. De ce dernier mariage : Jeanne van Steenhuys qui mourut, à l'âge de 99 ans, veuve de Nicolas van Leynborgh dont elle avait un fils qui fut prêtre.

III° Guillaume Proost, seigneur foncier en Turnhout, Schoonbroeck, Arendonck, secrétaire de la ville de Turnhout, puis conseiller, receveur-général des domaines de S. M. C., décéda le 12 juin 1649. Il avait épousé, le 25 juillet 1607, dame Anne Gevaerts, fille de Jean Gevaerts [3], écuyer, jurisconsulte célèbre, premièrement secrétaire de la ville de Turnhout, puis, étant veuf de Cornélie Aertsens, chanoine gradué noble, official et grand-vicaire de l'évêché d'Anvers, envoyé plénipotentiaire des archiducs Albert et Isabelle, pour conclure la paix avec les Hollandais en 1606; il fut enterré dans la cathédrale d'Anvers, où l'on voit sa belle épitaphe [4]. La dite Anne Gevaerts mourut le 25 novembre 1632 et fut enterrée avec son mari devant

[1] Lemnius porte pour armes : de sable, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles à 6 rais d'argent.

[2] Bols porte : de gueules à deux lions affrontés d'or tenant un besant de même dans la patte, et posés sur une terrasse de sinople, au chef cousu d'azur, chargé de trois besants d'or; cimier : un lion naissant de l'écu entre un rol d'or et de gueules; divise : *inde fessus agendo.*

[3] Gevaerts porte : de gueules à la bande ondée d'argent, accompagnée de six billettes de même. Cette maison noble est une des plus anciennes de Brabant.

[4] Dominicus Baudius, lib. I. de induciis; *Thesaurus Materanus,* etc.

l'entrée du circuit du côté du midi à l'église de St.-Pierre à Turnhout, avec une épitaphe sur marbre, placée contre un pilier, vis-à-vis la sépulture, où fut placé le portrait en buste de Guillaume Proost, avec cette inscription :

D. O. M. D. Guillelmus Proost huic oppidi per annos 33 *a consiliis et secretis et deindè in eodem oppido ejusq. territorio per annos* 16. *questore rejus utroq.............. magnâ probitatis in industriæ laude fructus nec non Anna Gevaerts Joan. J. C. fil. ejus. conj. Eximiæ pietatis fœmina hic siti sunt decessit ille* 12 *jun. anno. sol.* 1649, *ætatis suæ* 63, *hæc* 25. *9bris ann.* 1632. ***R. I. P.***
La postérité de ces deux époux est mentionnée à la lettre B.

IV° Messire Jean Proost, seigneur de Wichelerzande, de Rille, de Gierle, de Beerse, de Vorsselaer lez-Turnhout, et de Vlimmeren, fut annobli par lettres patentes du roi Philippe IV, signées à Sarragrosse le 1er septembre 1642, au port d'un écu *d'azur à la fasce bretessée et contrebretessée d'or, accompagnée de trois étoiles à huit rais de même*, 2 *en chef et une en pointe; le dit écu supporté par deux vautours s'efforant au naturel*, *et sommé d'un casque d'argent*, *grillé et liseré d'or*, *et orné de lambrequins et bourlet d'or et d'azur; cimier : un cerf naissant au naturel.* Il mourut conseiller du souverain conseil de Brabant, le 19 décembre 1659, ayant été marié deux fois : sa première femme fut dame Magdeleine de Coninck [1], et sa seconde, dame Justine Cayro (Caïro). Cette dernière était fille de Lucas Cayro [2], né à Milan, seigneur de Moorseele, lieutenant-général de cavalerie aux Pays-Bas, et de Claire Lemens, et sœur de Louis Cayro-de-Flandre, baron de Moorseele, par patentes du 13 septembre 1661, seigneur de Papenrode, commissaire-général de la cavalerie légère aux Pays-Bas [3]; la dite Justine Caïro épousa

[1] De Coninck porte : d'argent aux trois coquilles de gueules.

[2] Cayro porte : d'azur à l'arbre planté de sinople, fruité d'or, et sénestré d'un lion rampant, également d'or.

[3] *Théâtre de la nob. de Flandres, etc.*, par Le Roux, p. 324; et Nobil. p. 271.

en secondes noces M. Jean de Borchgreef ou de Borchgrave, capitaine de cavalerie au service de S. M. C., échevin de la ville de Louvain, fils de Thierry et d'Elisabeth van Duffle [1]. La postérité de Jean Proost suit à la lettre C.

A. I° Roger Proost, écuyer, secrétaire de la ville et baronnie de Zevenberghe, en 1643, drossard de Vorsselaer, Rielen, etc., demeurait à Ouden Bosch, le 17 janvier 1654, avec son épouse Elisabeth vander Eyck, dont la mère Anne Van Hemelsvelt [2]. Il mourut à Vorsselaer. Dont quatre enfants; voir à la lettre D.

II° Dame Claire Proost, épousa François Bruycx [3], drossard de Vorsselaer, Lichtaert et Rielen.

III° Jean-Baptiste Proost, chevalier par patentes du 18 août 1659, seigneur de Vorsselaer, Lichtaert et Rielen, par achat de l'an 1663, licencié en droit, avocat et receveur des emplois, puis conseiller du grand conseil de Brabant, par patentes du 11 novembre 1655, vice-chancelier dudit conseil et nommé pour être chancelier en 1668, fit son testament le 10 avril 1679, par devant le notaire Boniface Blocqueau. Il avait épousé, en premières noces, dame Anne Van Gindertaelen, fille de Jean et de Marie Van der Gheest, fille d'Arnoult Van der Gheest, conseiller et procureur-général du Brabant; elle mourut le 8 septembre 1671, âgée de 63 ans, et gist au chœur de l'église de Vorsselaer, avec épitaphe. La seconde femme de Jean-Baptiste Proost fut dame Françoise de Wavre [4], veuve de . . . ., décédée sans hoirs. Les enfants nés du premier lit suivent lettre E.

IV° Marie (Marguérite) Proost, décédée le 20 juin 1647, avait épousé, en premières noces, Adrien Weytens, licencié en droit, et en secondes. . . . . . Havermans [5].

[1] Divoeus, *Rer. Lev*, p. 34.
[2] Van Hemelsvelt porte : d'argent à la licorne sautante de sable.
[3] Buycx porte : de sable à trois navés avec leurs feuilles au naturel.
[4] De Wavre porte : de Brabant brisé d'une cotice d'argent.
[5] Havermans porte : d'azur au pégase sautant d'or.

V° Antoine (Antoine-Pierre) Proost, mort le 11 août 1663, avait épousé, à Gastel, dame Anne Brouers (Brouwers?) de Roosendael [1], dont Guillaume et Henri qui suivent; voir lettre F.

B. I° Jean Proost, écuyer, né le 11 août 1608, licencié ès-lois en 1634, seigneur en Turnhout, de Schoonbroeck, d'Arendonck et de Calster par achat, fut secrétaire et pensionnaire de la ville de Turnhout, et mourut le 4 juin 1668, sans laisser de postérité de son épouse dame Dina Princen dite Watzon, qui mourut veuve le 8 septembre 1671. Ces conjoints furent enterrés dans la chapelle de la Portiuncule aux Récollets à Turnhout, avec une épitaphe dont copie se trouve au commencement de cette généalogie. Cette épitaphe est surmontée des armes de la famille Proost accolées à celles de Princen dit Watzon qui sont : *d'argent au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules, la queue fourchue et passée en sautoir; parti de. . . . . . à la fasce ondée de. . . . . . surmontée d'une feuille de sinople et accompagnée en pointe d'un tau ou béquille de St.-Antoine de. . . . . .* [2].

II° Pierre Proost, chanoine régulier à Corsendonck.

III° Guillaume Proost, écuyer, né à Turnhout le 14 et baptisé le 19 septembre 1626, fut écoutète de Kinschot, près de Turnhout. Il épousa dame Angéline Van Asten, fille d'Adrien [3], et d'Agnès de Roy, dont quatre enfants; voir ci-après lettre G.

C. I° (du 1er. lit). Jean-Baptiste Proost, écuyer, seigneur de Wichelerzande et autres lieux, épousa dame Charlotte Vanden Heetvelde, fille de François, et veuve de Ferdinand de Hontoye,

[1] *Brouers* porte : de. . . . . à la tour donjonnée de. . . . .

[2] On trouve ailleurs, que la famille Princen dit Watzon porte pour armes d'argent au lion de sinople, armé, lampassé de gueules, parti de même à la fasce ondée accompagnée en chef d'un fer de lance, et en pointe d'un tau, le tout d'azur.

[3] Van Asten porte d'or à la fasce d'azur accompagnée en chef et en pointe d'une étoile à 6 rais de sable, au sautoir de gueules brochant sur le tout.

seigneur de la Motte. Ils vivaient ensemble en 1685, comme conste par un acte de cette année passé par devant le notaire Goemans, de Louvain. Ces époux ont donné une fenêtre au béguinage de Hoogstraeten sur laquelle sont peintes leurs armes avec inscription.

II° (du 2e lit). Jean-Lucas Proost, écuyer, seign ur de Dintere, épousa Aldegonde Vermeeren (Vandermeere ?). Ils eurent deux enfants; voir lettre H.

III° Christophe Proost, mort jeune.

IV° Louis Proost, mort jeune.

D. I° Anne-Pétronille Proost, épousa Pierre-Jacques (et non François) Van Heydenryck, licencié en droit, conseiller au grand conseil de Malines. Dont plusieurs enfants mineurs le 9 mars 1697, comme le prouve un acte sous cette date passé par devant le notaire Walt. Vanden Bossche, à Malines.

II° Jean-Jacques Proost, écuyer.

III° Jeanne-Marie Proost.

IV° Henriette Proost.

E. I° Jean-Baptiste Proost, chevalier, seigneur de Vorselaer, Lichtaert et Rielen, fut reçu dans la famille de T'Serhuyghs à Bruxelles où il fut échevin. Il testa devant le notaire Rousseau, le 6 février 1709, et mourut échevin le 10 février suivant. Il avait épousé, en 1671, dame Julie-Magdeleine Nocetti, baptisée à St.-Jacques à Anvers, le 12 janvier 1652, fille aînée de Jean-Marius et de Cécile Vanden Eynde. Elle testa par devant le notaire P. B. Gargill, le 10 février 1724, mourut à Bruxelles le 22 ou 28 avril 1728, et fut enterrée dans l'église de St.-Gudule. Leur postérité suit lettre J.

II° Marie-Catherine Proost, religieuse du couvent de Bleyenberg, à Malines.

III° Arnou (Arnou-Joseph) Proost, mourut célibataire à Bruxelles, avant son père.

IV° Dame Marie-Anne Proost épousa messire Louis Van Oncle, seigneur de Rollin, capitaine de cavalerie, né le 1er septembre

1640, à . . . . ., mort à Gastel et enterré à Santvliet. Il était fils d'Ambroise Van Oncle, conseiller, receveur-général des domaines et finances de S. M. C. gentilhomme, de la maison du cardinal-infant [1], et d'Anne Verreycken, fille de Louis, chevalier de l'ordre de St.-Jacques, drossard de Lingen, lieutenant-général d'artillerie et gouverneur de Santvliet, où il est enterré avec sa femme Marie Van Weerden dite Nauwerhausen. Louis Van Oncle et Marie-Anne Proost eurent huit enfants; voir lettre K.

V° Marie-Barbe Proost, fut religieuse aux Urselines, à Bruxelles.

F. I° Guillaume Proost, écuyer, drossard de Diest, mourut célibataire.

II° Henri Proost, drossard de Diest, Zichem et Scherpenheuvel, épousa Antoinette 's Grauwen, née à Breda [2]. Leur postérité suit à la lettre L.

G. I° Damoiselle Pétronille Proost.

II° Guillaume-Adrien-Joseph Proost, né à Turnhout le 26 septembre 1652, écuyer, licencié en droit, seigneur en Turnhout, Schoonbeeck, Arendonck, secrétaire de la ville de Turnhout pendant 50 ans, où il épousa, en 1674, dame Elisabeth Pauly [3] fille de Jean, conseiller, receveur-général des domaines de Turnhout pour S. A. la princesse de Solms, et de dame Marguerite

[1] Cet Ambroise Van Oncle paraît être le même que celui de ce nom, receveur-général des domaines et finances en 1615, annobli le 2 août 1620, selon le *Théâtre de la noblesse du Brabant* (Le Roux, noblesse de Flandre dit le 2 août 1630), au port d'un écu de gueules à trois chevrons d'or, accompagnés de trois vernelles (annelets) de même, deux en chef et un en pointe; cimier : une tête et col de chameau d'or entre un vol de gueules.

[2] s' Grauwen porte : d'azur à la fleur de lis d'or, accompagnée de trois étoiles de même.

[3] Pauly porte : coupé, en chef d'argent à trois pattes d'ours de sable en pointe d'or à trois têtes d'ours également de sable. Cette famille se nommait primitivement Pauwels et Pauweli.

Gertman [1], fille de Marc Gertman, bourgmestre de Turnhout, et de Jeanne Van Meurs. La dite Marguerite Gertman était sœur de Mathieu Gertman, docteur et professeur royal en théologie, prévôt de St.-Amé, à Douay, chancelier de l'Université, ainsi que président du séminaire royal, où il fonda, par testament du 19 novembre 1683, un fonds d'environ dix-sept cent florins de Brabant, pour des bourses d'études, auxquelles ses parents sont préférés; il mourut le 9 décembre de la même année et fut enterré dans l'église de St.-Amé. Un autre frère de Marguerite Gertman, nommé François, fut bachelier formé en théologie, curé à Ballaer (Berlaer?) et fondateur de trois bourses au séminaire d'Anvers, ainsi que d'une autre pour quelque fille de sa parenté, vivante en célibat, à la collation du pléban de Turnhout et du curé de Ballaer. Guillaume-Adrien Proost et sa femme Elisabeth Pauly procréèrent sept enfants; voir lettre M.

III° Dina-Gasparine Proost, mourut en célibat.

IV° Jean Proost, mourut garçon.

H. I° Dame Justine-Marguerite Proost épousa Samuel de Meyere, ingénieur, lieutenant-colonel au service de S. M. dont :

Aldegonde-Marie de Meyere, morte sans enfants, le 21 janvier 1731, et enterrée à St.-Jean, à Malines. Elle avait épousé Henri-Joseph Van Kerrebroeck, veuf en premières noces de Marie-Micheline Van Beughen.

II° Louis Proost.

J. I° Jean-Baptiste Proost, baptisé à St.-Jacques à Anvers, le 26 mai 1672, chevalier, seigneur de Vorselaer, Lichtaert et Rielen, reçu dans la famille de T'Serhuygh en 1699, le 13 juin,

[1] Le cachet en argent de la famille Gertman lui donne pour armes de gueules à la main dextre levée et appaumée d'or. Le champ de ces armes fut peint d'azur sur un des autels de l'église des Récollets à Turnhout Et les généalogies des bourses Gertman, que je possède, les blasonnent : d'or à la main dextre levée et appaumée d'azur.

épousa à Anvers, le 16 janvier 1718, dame Josine Vanden Bergh, fille de Godefroid, lieutenant au service de Hollande, et de Jeanne Van Dort, née à Bois-le-Duc, et décédée à Bruxelles, le 28 fevrier 1779. De ce mariage seize filles et trois fils, parmi lesquels deux fils qui suivent lettre N.

II° Arnou-Joseph Proost, chevalier, reçu aux lignages avec son frère, le 15 juin 1699, épousa à Vorsselaer, Marie-Anne Proost, sa cousine Germaine, rapportée ci-dessous, fille de Henri et d'Antoinette s'Grauwen. Elle épousa en secondes noces . . . . . d'Amersbach. Dont quatre enfants du premier lit; voir lettre O.

III° Anne-Catherine Proost, née à Bruxelles, morte jeune fille.

L. I° Julie-Magdeleine Proost, épousa en premières noces, messire Matthieu-Victor de Cannart de Hamale [1], écoutète de la ville et pays de Zichem, fils de messire Lambert de Cannart-d'Hamal, seigneur de Landyck et mayeur de Halen, et de dame Livine-Joséphine Van Mechelen, petit-fils de messire Jean de Cannart-d'Hamal, et de dame Anne-Marie d'Arnhem [2], dame de Landyck. Le dit Mathieu-Victor épousa en secondes noces dame Marie-Claire Vander Laen, dame de Liaukama, en Frise; sa postérité suit ci-après à la lettre P.

II° Marie-Anne Proost, épousa en premières noces, à Vorsselaer, Arnou-Joseph Proost, mentionné ci-dessus; elle épousa en secondes noces. . . . . . . Amerbach.

[1] Cannart-de-Hamal porte : d'argent à la fasce de cinq fusées de gueules, la seconde fusée surmontée d'une merlette de sable. Cette maison est issue de la noble et illustre maison de Hamal, du chef de messire Simon de Brialmont de Chaynée, qui fut surnommé de Cannart, parce qu'il était seigneur de ce fief au village de Stevort, près de Hasselt. Ce fut lui qui le premier porta les armes que nous venons de blasonner, ce que sa postérité a continué; le chevalier Eustache de Hamal, trisayeul du dit Simon de Brialmont, fit bâtir la tour de Brialmont.

[2] La noble et ancienne maison d'Arnhem porte pour armes : d'argent à l'aigle éployée de gueules.

IIIe . . . . Proost, religieuse au Mariendal, à Diest.

IVe . . . . Proost, religieuse au même couvent.

Ve. . . . . Proost, fille dévote.

VIe Anne-Marguriete Proost, morte religieuse sépulchrine à Turnhout, en 1764.

Douze autres enfants moururent en bas âge.

M. Ie Guillaume Proost, écuyer, secrétaire de la ville de Turnhout, vivait encore en 1722; il mourut célibataire.

IIe. Godefroid Proost, fut religieux Guillelmite à Huybergen.

IIIe Marc-Matthias, mourut célibataire.

IVe Charles Proost, fut chanoine de l'exempt chapitre à Turnhout.

Ve Pierre-François Proost, fut capitaine-lieutenant au service de Hollande. Il épousa Marguerite de Bakker. Leur postérité suit à la lettre Q.

VIe Dame Isabeau Proost épousa M. Pierre van Laer [1], avocat et juge des droits d'entrée et de sortie à Turnhout, écoutète de Vorsselaer, etc. Il était fils de Jean van Laer, écuyer, écoutète du dit Vorsselaer et de Beerse et de sa femme dame Elisabeth Wouters de Vinderhoute [2], fille de Gérard, écuyer, et de dame Cornélie Nuyts dit Wils. Le dit Pierre van Laer et son épouse reposent dans l'église de St.-Pierre à Turnhout, sous une pierre sépulchrale devant l'autel de la Vierge; leur fille Marie-Isabelle suit ci-après à la lettre R.

VIIe Thérèse Proost, religieuse sépulchrine à Turnhout, décédée vers l'an 1720.

N. Ie Jean-Baptiste-François-Norbert Proost, baptisé à Anvers le 26 décembre 1718, (ou le 21 décembre 1719), chevalier,

[1] Van Laer porte : d'argent à trois canards nageants au naturel, au chef cousu d'or à une aigle issant de l'empire.

[2] Wouters de Vinderhoute porte : d'or au chevron de gueules chargé de trois fleurs de lis d'argent, et accompagné de trois perroquets de sinople, deux en chef et un en pointe; les deux du chef affrontés. — Un Jean Wouters, écuyer, seigneur de Vinderhoute, fut créé chevalier par patentes du 15 juillet 1626.

capitaine au régiment de Wurtemberg-dragon, épousa à Bruges, Marie-Pétronille Joos. J'ignore s'il a laissé prostérité.

II° .... Proost, prêtre, puis grand-chanoine de Ste.-Gudule à Bruxelles.

O. I° Henri-Joseph Proost, né à Diest, chevalier, était encore célibataire en 1767.

II° Anne-Marguerite Proost, née à Bruxelles, épousa à Malines Henri-Jean Pané (ou Pavé), licencié en médecine, veuf en premières noces de .... Elle mourut veuve à Malines, le 30 janvier 1765.

III° Jean-Baptiste Proost, né à Bruxelles, épousa à Turnhout Thérèse Reyns, dont un fils, qui mourut célibataire, et deux filles qui vivaient encore en 1791.

Q. I° Jean-Antoine Proost, écoutète d'Arendonck, mourut sans hoirs de sa femme Marie Ooms.

II° Guillaume-Adrien Proost, receveur des droits d'entrée et de sortie à Hoogstraeten, encore en 1767. Il épousa Elisabeth Willems, dont neuf enfants; voir lettre S.

III° Thérèse-Joséphine Proost, épousa M. Joseph Versluys, receveur des droits d'entrée et de sortie à Balen, dont un fils nommé Pierre-François.

S. I° Isabeau Proost.

II° Jean-Antoine Proost.

III° Pierre-François Proost.

IV° Thérèse-Josephe-Catherine.

V° Jean-Baptiste.

VI° Barbe.

VII° Marie-Elisabeth.

VIII° Guillaume-Adrien.

IX° et Joseph Proost.

(Nous ne connaissons pas la postérité de ces derniers),

Enfants de Marie-Anne Proost, épouse de Louis Van Oncle.

K. I° Jean-Baptiste van Oncle, mort célibataire.

II° Anne-Françoise Van Oncle, mourut sans laisser de postérité, le 28 novembre 1758, et fut inhumée à Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles ; elle avait épousé M. François-Joseph-Jean-Baptiste Vander Meer, fils d'Eglon-Henri, conseiller et gentilhomme de la maison du comte Palatin de Neubourg.

III° François-Louis Van Oncle, mourut célibataire.

IV° Marie-Marguerite van Oncle, mourut jeune fille.

V° Antoine-Joseph Van Oncle, prêtre, fut enterré à Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles.

VI° Charles-Nicolas Van Oncle, mourut à la guerre.

VII° Marie-Josèphe Van Oncle, baptisée à Bruxelles, en l'église de Sainte-Catherine, le 23 janvier 1683, épousa Antoine Carton, capitaine. De ce mariage :

a. Sabine-Josèphe Carton, baptisée à Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles, en 1722.

b. Charles-Léopold-François Carton, baptisé dans la même église, le 13 septembre 1725, fut avocat du conseil souverain de Brabant, reçu en la famille T'Serhuyghs, le 13 juin 1752, et fait lieutenant-amman de la ville de Bruxelles, en 17..... Il épousa à St.-Martin-Bodegem, le 7 décembre 1754, dame Marie-Anne-Jeanne-Constance Vecquemans, fille de Philippe-François, mort et enterré à St.-Martin-Bodegem, et de Marie-Constance-Arnoldine de Collaerts, dont quatre enfants, savoir : Philippe-François-Joseph Carton, né en 1755; Pierre-François-Hiacinthe, né en 1757 ; Henriette, née en 1759, morte le lendemain de sa naissance, et Marie-Philipine-Ferdinande, née en 1761.

Enfants de Mathieu-Victor de Cannart-d'Hamal, époux, 1° de Julie-Magdaleine Proost, et 2° de Marie-Claire Van der Laen.

P. I° Dame Marie Alexandrine-Jacqueline de Cannart-d'Hamal, décédée à Anvers en 1783, avait épousé Messire Jacques-Albert baron de Wassenaer, seigneur de Waeremont, par la mort de son frère, colonel au service de la Hollande, qui décéda à Anvers, le 26 juillet 1774. Il était fils de Thomas-Walrave, et de dame Marguerite de Lynden. Dont cinq enfants, savoir : *a.* Thomas, baron de Wassenaer, chanoine de St.-Servais, à Maestricht, où il mourut; *b.* Henri, baron de Wassenaer, officier au service de Hollande, puis époux, à Anvers, de dame..... de Heuvel, dont il mourut veuf sans enfants ; *c.* Élisabeth, baronne de Wassenaer, épousa en 1763, à Gastel, messire..... de Cousebant, seigneur de Waspick; *d.* Jean baron de Wassenaer, cornette au service de Hollande, qu'il quitta, épousa à Bonn, en 1782, dame ...., baronne de Steinen, avec qui il habita ensuite Maestricht; *e.* Marguerite baronne de Wassenaer, épousa messire .... de Roest d'Alckmade.

II° Dame Julie de Cannart-d'Hamal, épousa en 1758, à Turnhout, messire Paul Guiot, chevalier, seigneur de St.-Quentin, fils aîné de Matthieu Guiot, chevalier, seigneur du Doignon et de St.-Quentin, et de Marthe Feydau, mariés le 10 janvier 1722; petit-fils de Paul, chevalier, sieur de St.-Paul, et seigneur de St.-Quentin et du Doignon. Ils ont demeuré quelque temps à Turnhout, puis à Gastel, et se sont enfin fixés en France, dans la Basse-Marche [1].

[1] Cette noble maison de Guiot porte pour armes : d'or à trois perroquets de sinople, becquetés, guidonnés et pattés de gueules. On trouve la généalogie de cette famille dans le *Dictionnaire généalogique, héraldique, historique et chronologique de France,* au tome V, ou II vol. du supl., fol. 269, où elle a titre de noblesse de l'an 1391; elle est domiciliée dans la Basse-Marche, le Poitou, le Berry, etc.

Postérité de Pierre van Laer et de son épouse Isabeau Proost.

R. Dame Marie-Isabelle van Laer, dame de la franchise d'Arendonck, Draeckenhoff, en Lille, Beerse, Gierle, Lichtaerde, dame libre en Turnhout, Arendonck et Schoonbroeck, fille unique, mourut le 31 mai 1741, et fut inhumée dans la sépulture de la famille Proost, à la collégiale de Turnhout. Elle avait épousé le 13 juillet 1729, en l'église de Vorsselaer, messire Norbert-François Bols, né le 14 mai 1691, licencié en médecine, fils de Jacques et d'Elisabeth Verbraeckele [1], dont la mère Catherine de Kinschot [2]. Il était veuf, en premières noces, de dame Claire-Catherine Rinquet, fille de Bauduin et de Anne Noodens, et petite-fille de Michel Rinquet et de Jeanne Hiegaerts. Il fut annobli par patentes du 7 novembre 1733, et mourut le 16 décembre 1767, à Turnhout, où il fut enterré auprès de sa seconde femme. Dont neuf enfants, savoir :

I° (Du premier lit). Jean-Joseph Bols, capitaine au régiment des hussards de Trips, ensuite en celui de Mantùa, en 1747, au service de l'impératrice-reine.

II° Anne-Elisabeth Bols, épousa Martin van Hooff, fils de Martin et de Gertrude Ooms.

III° Marie-Thérèse Bols, prieure des chanoinesses régulières du St.-Sépulchre, à Turnhout.

IV° Jeanne-Pétronille Bols, récollectine à Arendonck.

V° (Du second lit). Norbert-Joseph Bols, avocat au conseil souverain de Brabant, mort sans alliance, à Turnhout, en 1784. Il était seigneur d'Arendonck, etc.

[1] Verbraeckele (ou plutot Verbraeken) porte : d'argent au lion d'azur, armé, lampassé de gueules.

[2] De Kinschot porte : d'or à la fasce bretessée et contrebretessée de sable accompagnée de trois abeilles au naturel, deux en chefs et une en pointe. Cimier : un faucon s'efforant au naturel entre un vol à l'antique, chaque aile blasonnée de l'écu.

VI° Thérèse-Françoise Bols-d'Arendonck, née le 26 août 1732, épousa à Turnhout, le 23 décembre 1751, messire Jean-Baptiste de Herckenrode (issu légitimement de Henri von ou zu Herckenrode, créé baron, avec ses descendants, par l'empereur Charles-Quint en 1524), seigneur de Steenberghen, St.-Anne-Valbeeck-ten-Waevere, etc., chef-mayeur de la ville de Louvain, où il mourut le 21 mai 1758. Il fut inhumé dans sa seigneurie de Steenberghen. Le dit Jean-Baptiste de Herckenrode était fils de Simon, seigneur de Halmael, Gest-à-Gérompont, Offus, etc., et de dame Claire-Thérèse Jacobs, dame de Steenberghen, etc., et petit-fils de Gérard, voué héréditaire de Racourt, seigneur de l'ancienne baronnie de Roost, de Halmael, Mettecoven, Mulcken, La Motte en Jamines, etc.; son arrière-petit-fils Jacques-Salomon-François-Joseph-Léon baron de Herckenrode est reconnu dans la noblesse belge par disposition de S. M. le roi Léopold Ier, en date du 16 du mois de décembre 1845 [1].

[1] La maison de Herckenrode est originaire d'Allemagne, où elle a été alliée à plusieurs familles illustres, parmi lesquelles on remarque celles de Clotzke, Besigar alias Stuart, Munkele alias Oldenburg, Westerburg, Halewyns Werdenberg, Anthalt, Stoltenberg, Clermont. On trouve déjà en 1152, un Wolfroid zu Herckenrode, nommé sur sa tombe Kerckenrode, qui mourut cette année gouverneur de Magdebourg. Un Otton zu Herckenrode fut général et commandant en chef des armées de l'empereur Fréderic II, en Palestine, par patentes données à Jérusalem en 1232; son frère Georges mourut cardinal et archevêque de Milan en 1245. Plusieurs autres s'y distinguèrent par les hautes fonctions qu'ils remplirent. Ce ne fut que vers le milieu du XVIe siècle que cette famille s'établit définitivement dans les Pays-Bas. Wolfroid de Herckenrode, conseiller-receveur de Charles-Quint des côtés du Rhin, pendant 60 ans, fut créé baron, par ce prince, en 1523; son fils unique Jean-Guillaume, général au service de l'empire, étant célibataire, le dit empereur transféra ce même titre avec tous les droits qui y étaient attachés aux descendants de son frère Henri. Les titres de la famille de Herkenrode furent enregistrés en l'office du roi d'armes P. A. de Launay, le 21 octobre 1681, en suite de l'art. XII de l'édit du 14 décembre 1616. Cet enregistrement corrobore une attestation et déclaration de noblesse, délivrée en 1789, par le premier roi d'armes Ch. J. Beydaels, et par G. A. Labina, roi et héraut d'armes de Flandres, en faveur de messire Joseph-Antoine-François baron de Herckenrode, mayeur de la ville de Louvain.

Ladite dame Thérèse-Françoise Bols-d'Arendonck épousa, en secondes noces, messire Philippe-Norbert-Marie Vander Stegen, baron de Putte [1], seigneur de Schrieck et de Grootloo, veuf de dame Marie-Françoise baronne de Gruutère ; elle mourut, sa veuve, à Turnhout, le 26 août 1752.

VII° Jean-Baptiste Bols, seigneur d'Arendonck, Drackenhoff, épousa dame Barbe-Marie-Anne de Paffenrode.

VIII° Dame Pétronille-Marie-Isabelle Bols-d'Arendonck, épousa M. Pierre-François-Rudolphe du Bois dit Van den Bossche de Weghemalle, né et domicilié à Gand, fils de Guillaume-Dominique, né à Bruxelles, et de Marie-Thérèse Lantman, et petit-fils de Pierre-Antoine du Bois dit Van den Bossche, écuyer, seigneur de Hoogher-Camer, Ten-Dorent, et de Ter-Scharent, licencié ès-lois, admis en la famille de Rondenbeeck, le 15 juin 1696, et de sa seconde femme dame Anne-Philippine de Dongelberghe [2], dame de Bergh, fille de Charles, vicomte de Zillebeecke. Une de leur petites-filles dame Marie-Norbertine-Colette du Bois dit Van den Bossche de Weghemalle, vit encore ; elle naquit à Gand, le 9 janvier 1758, et demeure à Bruxelles depuis la mort de son époux N. . . . . . . de Keller.

IX° Dame Anne-Françoise Bols d'Arendonck, née le 5 août 1738, décédée le. . . . . . .

[1] Le titre de comte fut octroyé à un membre de cette ancienne et noble maison, le 30 janvier 1698.

[2] Du Bois dit Van den Bossche porte pour armes : d'or à la fasce de gueules, chargée de trois étoiles d'argent, et accompagnée en chef de trois merlettes également de gueules (Voir *Théâtre de la noblesse de Brabant*, astérique 54).

EXTRAIT

DE LA

CORRESPONDANCE DE L'ACADEMIE.

MM. le docteur Kesteloot, Coomans, le commandeur Antonio-Paulino-Limpo de Abreu, le comte de Salvandy, Lekens, le baron de Herckenrode, le docteur Sichel, van Lerberghe, le docteur Nicolas, l'abbé Michot, Arnault Schaepkens, etc., remercient l'Académie de les avoir admis au nombre de ses membres.

La Société archéologique de Zurich en Suisse propose de s'associer avec l'Académie.

Plusieurs souverains remercient l'Académie, dans les termes les plus flatteurs, de l'hommage qu'elle leur a fait de la livraison précédente de ses Annales.

Son Eminence monseigneur le cardinal Gizzi, ministre secrétaire d'état de Sa Sainteté le souverain pontife, exprime à M. le président de l'Académie, par une lettre du 16 novembre dernier, combien nos travaux sont reçus avec plaisir à Rome, et applaudit fortement à l'heureuse idée d'avoir fondé une telle association, « qui fera, dit son Eminence, j'en suis convaincu, beaucoup de » bien à la Belgique catholique ».,.......

1. L'Académie nationale de peinture de New-York, adresse à l'Académie une collection d'estampes de grande valeur.

2. M. Janssen, membre correspondant à Leyde, fait hommage à l'Académie d'un ouvrage de haut intérêt qu'il vient de publier sous le titre: *De Romeinsche beelden en gedenksteenen van Zeeland*, etc. 1 vol. in-8° avec une collection de planches parfaitement exécutées. 1845, Middelbourg, imprimerie des frères Abrahams.

3. M. le baron Xavier Van den Steen de Jehay, membre effectif, fait hommage à l'Académie de son *Essai historique sur l'ancienne Cathédrale de St-Lambert à Liége, et sur son chapitre de Chanoines-Tréfonciers.* 1 vol. in-8°; 1846, Liége, imprimerie de H. Dessain. Notre honorable confrère, M. Van den Steen, avait d'abord publié ce travail dans les Annales de l'Académie. Il vient de lui donner un plus grand développement et de le réunir dans un volume, qui est à la portée de tout le monde. Nous l'en félicitons sincèrement.

4. M. l'abbé Michot, membre correspondant, offre à l'Académie une brochure intitulée : *Opinion de M. Michot* pour l'examen de la maladie des pommes de terre. In-8°, 1845, Mons, imprimerie de Piérart.

5. M. le docteur Cunier, offre à l'Académie deux nouvelles livraisons de ses Annales d'oculistique, l'un des recueils périodiques qui rendent des services réels à l'art de guérir.

6. La Société des Sciences et Arts de la province du Brabant septentrional adresse à l'Académie la première et la seconde livraison du 2e volume de ses annales, publiées par le docteur Hermans, achiviste de Bois-le-Duc. 1846, Bois-le-Duc, imprimerie de Muller. Ce recueil mérite toute notre recommandation.

7. La même Société, que l'Académie compte parmi ses associations correspondantes, lui adresse également un traité sous le titre de *Verhandeling over de Rupsensoorten en derzelver verdelging*, dont l'auteur est D. Buyzen, receveur et Dykgraef de la ville d'Axel. In-8°, 1845, Bois-le-Duc, imprimerie de Palier.

8. La même société adresse aussi à l'Académie la 4e partie de ses actes. In-8°, 1846, Bois-le-Duc, imprimerie de H. Palier et fils.

9. M. Hermans, membre correspondant, offre à l'Académie une brochure qui ne peut manquer d'obtenir un grand succès chez tous les agronomes. Elle est intitulée : *Beredeneerd overzigt der Landbouwkundige Schriften, betrekkelyk de Provincie Noord-Braband.* In-8°, 1845, Bois-le-Duc, imprimerie de H. Palier et fils.

Publiée par la Société des Sciences et Arts de la province du Brabant Septentrional.

10. M. Hubaud, membre correspondant à Marseille, fait hommage à l'Académie *d'un Rapport sur la Représentation d'une pièce dramatique du moyen âge*, en 1534, à Auriol, en Provence. Lu à l'Académie de Marseille. In-8°, 1846, Marseille, imprimerie de Barlatier-Feissat.

11. M. Van Lerberghe, membre correspondant, fait hommage à l'Académie, de la 6e livraison de son excellent recueil : *Audenaerdsche Mengelingen*, que nous avons recommandé déjà à nos lecteurs.

12. M. le docteur Sichel, membre correspondant à Paris, fait hommage à l'Académie d'un *poëme grec* inédit, attribué au médecin Aglaias, publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale de Paris. In-8°, 1846, Paris

13. M. Visschers, curé de St.-André à Anvers, membre effectif, fait hommage à l'Académie d'une brochure pleine d'intérêt et de détails archéologiques très-curieux, ayant pour titre : *Oude en nieuwe byzonderheden van St.-Andreas kerk.* In-8° de 64 pages, 1846, Anvers, imprimerie de Van Aarsen.

14. M. le baron Léon de Herckenrode, membre correspondant, fait hommage à l'Académie des 5e, 6e et 7e livraisons de son recueil intitulé : *Collections de tombes, épitaphes et blasons* des églises et couvents de la Hesbaye. etc. In-8°, 1846, Gand, imprimerie de Gyselynck. Nous y avons remarqué un fragment généalogique de la maison d'Awans, portant *de vair*, et tirant son nom du village d'Awans, situé au canton de Hollogne-au-pierres, pays de Liége. On y voit encore, dit M. de Herckenrode, les ruines de son ancien château dans une prairie appartenant à M. Joneau. Dans les livraisons que nous avons sous les yeux, on trouve aussi un fragment généalogique de la famille de Colen, de St.-Trond, portant *d'or à trois fers à moulin de sable*, à laquelle appartenait Christine-Joséphine Colen, alliée à Jean-Théodore-Balthasar de Pitteurs-Hiégaerts, échevin de la haute-cour de justice de St-Trond,

mère M. Antoine-Joseph-Théodore de Pitteurs-Hiégaerts ; de M. Charles-Lambert-Balthasar de Pitteurs-Hiégaerts, et de dame Marie-Catherine-Barbe-Joséphine de Pitteurs-Hiégaerts, tous trois vivant encore. La dernière épousa en premières noces Henri-Louis-Marie comte d'Astier de Lumay, et en secondes noces M. Loyaerts, propriétaire à Tirlemont, actuellement vivant.

Les mêmes livraisons contiennent en outre des notices ou fragments généalogiques des familles van Vucht ; de Luesemans ; de Blocquerye ; d'Eynatten ; de Straven ou Strauven ; de Pickaerts ; de Hamal ; de Rivière ; d'Arschot ; de Bette ; de Guighove, Guydegoven, Gudegoven ou Gugoven ; de Bosmans alias Sylvius ; de Looz-Corswarem ; de Mérode ; Van den Bosch ou du Bois dit de Monpertingen ; de Xhenemont ; d'Arnhem ; de Hoen Van den Broek dit Hoensbroeck ; de Davre ou de Dave ; d'Enghien ; de Haccourt ; de Wyer ; de Herckenrode ; etc.

15. La Société des Antiquaires de Picardie adresse à l'Académie les numéros 2 et 3 de son bulletin de l'année 1846.

16. M. Vasse, auteur de la *Province de Namur pittoresque*, fait hommage à l'Académie de son ouvrage intitulé : *Excursions en Belgique*. 1 vol. in-4°, 1846, Bruxelles, imprimerie de Deltombe.

17. M. Victor Pasquier, pharmacien en chef de l'hôpital militaire de Liége, membre de plusieurs académies et sociétés scientifiques, l'un de nos plus laborieux écrivains, fait hommage à l'Académie de sa savante *Monographie du Madi cultivé*. 1 vol. in-8°; 1841, Liége, imprimerie de Félix Oudart; et d'un grand nombre d'autres écrits qu'il a publiés sur la pharmacie et sur les sciences naturelles.

18. M. le chevalier Hody, membre honoraire, fait cadeau à la Bibliothèque de l'Académie de plusieurs ouvrages très-importants sur les maisons de détention.

19. M. Bogaerts, secrétaire-perpétuel, fait hommage à l'Académie de son ouvrage intitulé : *Histoire civile et religieuse de la Colombe* depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. 1 vol. in-8°, 1847, Anvers, imprimerie de J.-E. Buschmann.

20. M. le chevalier de Coeckelberghe, membre honoraire, adresse à l'Académie un travail manuscrit très-important *sur la prononciation de la langue française.*

21. M. le docteur Broeckx, bibliothécaire archiviste, fait hommage à l'Académie d'une *Notice sur J. B. A. Van den Sande, maître en pharmacie à Bruxelles*, professeur de physique et de chimie, etc. in-8°, 1846, Anvers, imprimerie de L. J. De Cort. « Le » pharmacien qui fait le sujet de ce travail, dit M. Broeckx, » naquit à Bruxelles, le 16 mai 1746. Son père se nommait » Norbert-Joseph Van den Sande, et sa mère Marie-Jacqueline » Van Ypen. Ses parents paraissent avoir été de noble extraction, » mais peu favorisés de la fortune. . . . . Dès sa plus tendre » enfance il se sentit une prédilection pour les plantes, ce qui » l'entraîna vers l'étude des sciences pharmaceutiques. . . . » M. Broeckx indique à la fin de sa notice, les écrits que Van den Sande a publiés.

22. M. Charlé de Tyberchamps, membre correspondant, adresse à l'Académie la liste imprimée *des premiers de Louvain depuis l'an* 1426 *à* 1790. In-8°, Louvain, imprimerie de P. A. Denique.

23. Le même adresse à l'Académie une liste manuscrite du *dénombrement fait ensuite des lettres de Sa Majesté du* 6 *avril* 1697 *des villes, villages, prévôtés, baillages, mairies, etc. de la province de Namur.*

24. Le même adresse à l'Académie la *liste des familles qui ont changé leurs surnoms*, qui remonte à l'an 1221.

25. Le même adresse à l'Académie une *Notice manuscrite sur Gabriel Leclercq*, gentilhomme et médecin de Louis XIV.

26. Le même adresse à l'Académie une *Notice sur le dénombrement des terres et signeuries* appartenant à la maison d'Arenberg.

Suite au Tableau général des membres

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE BELGIQUE.

(Voir la livraison précédente).

MEMBRE EFFECTIF.

MM. COLINS (JOSEPH-HYACINTHE), membre du Conseil provincial d'Anvers, membre de la Société royale des sciences, lettres et arts, etc.

MEMBRES HONORAIRES.

ABREU (le Ministre Antonio-Paulino-Limpo de), grand'croix et commandeur de plusieurs ordres, etc., à Rio-Janeiro.

COECKELBERGHE DE DUTZELE (le chevalier Lambert-Marie-Louis de), ancien auditeur aulique, etc., à Vienne.

LEKENS (AUGUSTE), membre de la Députation permante du Duché de Limbourg, etc., à Maestricht.

M. JENICOT, ancien secrétaire adjoint de la Société libre d'émulation pour le sciences, lettres et arts, de Liége, a cessé de faire partie de l'Académie.

FIN.



Table générale des Matières

contenues dans le 3e volume des Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique.

FIN.

